



MÉMOIRES  
DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON



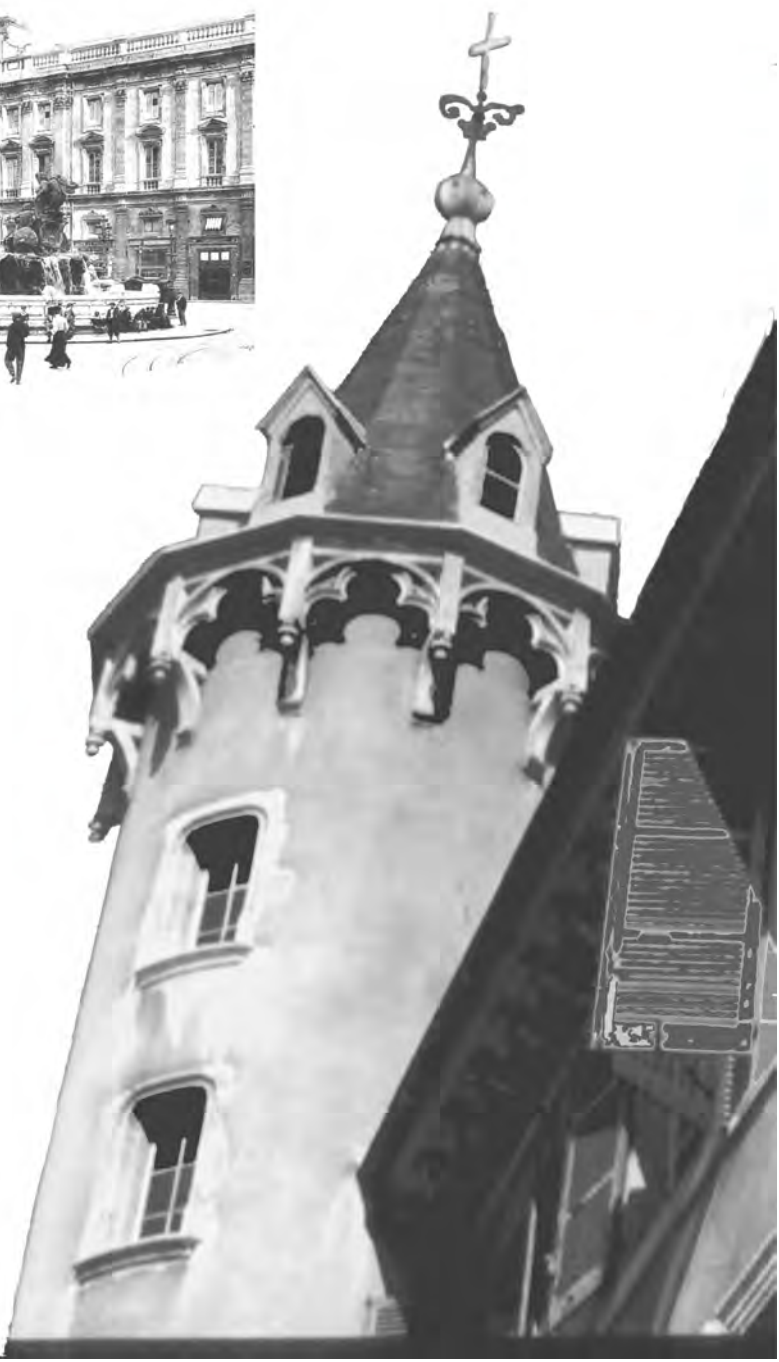
4<sup>e</sup> série

TOME 17

2017



LYON





MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
pour 2017



ISSN 07678975

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon

*Vignette de titre : L'Autel de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône,  
Médaille (droit) de l'Académie de Lyon, par Nicolas Salagnac, graveur-médailleur, 2011.*

**MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE LYON  
pour l'année 2017**

\*

4<sup>e</sup> série

\*

tome 17



Éditions de l'Académie

*Envoyer toute correspondance concernant l'Académie  
au Président ou à l'un des Secrétaires généraux (Sciences ou Lettres)  
à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
Palais Saint-Jean, 4, avenue Adolphe-Max F-69005 LYON  
Tél. : (33) / (0)4.78.38.26.54 Mél. : [secretariat@academie-sbla-lyon.fr](mailto:secretariat@academie-sbla-lyon.fr)  
Site : [www.academie-sbla-lyon.fr](http://www.academie-sbla-lyon.fr)

Les *Mémoires* (abréviation suggérée *MEM*), aux éditions de l'Académie, rendent compte annuellement de l'état de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon et de ses activités, ainsi que des travaux concernant l'histoire de l'Académie, son patrimoine (archives, bibliothèque, œuvres d'art...). Les exposés présentés aux séances publiques hebdomadaires du mardi (communications de membres de l'Académie, discours de réception de nouveaux membres élus, conférences d'intervenants extérieurs...) figurent dans ces *Mémoires* soit sous la forme *in extenso* du texte de l'exposé, soit sous une forme résumée. Les textes sont également disponibles sur le site web de l'Académie. Les auteurs gardent la responsabilité du contenu des textes présentés.

*Comité de rédaction* ([secretariat@academie-sbla-lyon.fr](mailto:secretariat@academie-sbla-lyon.fr)) : Marguerite YON ([marguerite.yon@mom.fr](mailto:marguerite.yon@mom.fr)),  
Nicole DOCKÈS-LALLEMENT, Jean-Noël GUINOT, Denis REYNAUD, ainsi que le président en fonction  
au cours de l'année concernée.

*Site internet* ([www.academie-sbla-lyon.fr](http://www.academie-sbla-lyon.fr)) : François SIBILLE ([fsibille@gmail.com](mailto:fsibille@gmail.com)), Claude JEAN-BLAIN,  
Thierry DUMONT.

*Première partie*

**LA VIE DE L'ACADÉMIE**





# I

## LES ACADÉMICIENS

### **MEMBRES DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS en 2017**

*Membres titulaires émérites*

Michel LAFERRÈRE (15 mars 2017)  
Jacques FILLEUL (29 juillet 2017)  
Marc TRILLET (18 août 2017)  
Henri HOURS (16 octobre 2017)  
René WALDMANN (6 novembre 2017)

*Membres correspondants*

Robert HEATH (26 janvier 2017)  
Micheline COLIN (27 janvier 2017)  
Anne-Marie VURPAS (30 janvier 2017)  
Alain MORGON (26 novembre 2016)

*Membre d'honneur associé*

Michel JOUVET (3 octobre 2017)



## ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

*Abréviations* : Ar : archiviste ; ACh, APr : ancien chancelier, ancien président ; B : bibliothécaire ;  
Ch : chancelier ; Pr : président ; SG : secrétaire général de classe (Sciences, Lettres) ; Tr : trésorier ;  
Tr-a : trésorier adjoint ; V-Ch : vice-chancelier ; V-Pr : vice-président.  
*Dates* : élection, éméritat.

### PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE

M. LE MAIRE DE LYON

### MEMBRES TITULAIRES ET ÉMÉRITES

#### I. CLASSE DES SCIENCES (S)

##### *Membres titulaires émérites* :

Guy MONNET [S1/4] (1978, 1998)  
Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT [S3/3] (1990, 2010), APr 2008  
Alain BOUCHET [S3/4] (1991, 2011), APr 1996  
Joseph REMILLIEUX [S1/9] (1992, 2012), APr 2004  
Michel ROBATEL [S1/1] (1997, 2014)  
Michel DÜRR [S1/6] (1998, 2015)

##### *Membres titulaires* (24 sièges) :

###### Première section

*Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Sciences appliquées* (9 sièges)

S1/1. Philippe DESMARESCAUX (2014)  
S1/2. Philippe BLANC-BENON (2006)  
S1/3. Pierre CRÉPEL (2004), APr 2016, Ar  
S1/4. Gérard PAJONK (2001), APr 2010, ACh  
S1/5. François SIBILLE (2000)  
S1/6. Guy CHANFRAY (2017)  
S1/7. Jean-Paul MARTIN (2005)  
S1/8. Georges BOULON (2010)  
S1/9. Étienne GHYS (2012)

###### Deuxième section

*Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques* (8 sièges)

S2/1. Georges BARALE (2013), V-Pr  
S2/2. Philippe JAUSSAUD (2017)  
S2/3. André REVOL (2001)  
S2/4. Christian BANGE (2009)  
S2/5. Christian DUMAS (2004)  
S2/6. Philippe LEBRETON (2001)  
S2/7. Gérard CHAVANCY (1999)  
S2/8. Claude JEAN-BLAIN (1998), APr 2012, SGSciences

###### Troisième section

*Sciences médicales* (7 sièges)

S3/1. Jean NORMAND (2007), APr 2014  
S3/2. Daniel GERMAIN (2006)  
S3/3. Philippe MIKAELOFF (2010)  
S3/4. Alain GOUTELLE (2011)  
S3/5. Jacques CHEVALLIER (2013)  
S3/6. Michel LAGARDE (2014), Tr-a  
S3/7. Gilbert KIRKORIAN (2016)

II. CLASSE DES LETTRES ET ARTS (L)

**Membres titulaires émérites :**

Paul MALAPERT [L3/1] (1986, 2006), ACh, APr 1999  
Bernard GRILLET [L2/6] (1990, 2010)  
Paul GRAVILLON [S1/6] (1992, 2012)  
Jean BURDY [L2/3] (1992, 2012)  
Denis-Clair LAMBERT [L3/4] (1992, 2012), APr 2005  
Régis NEYRET [L3/1] (2004, 2013)  
P. Dominique BERTRAND [L3/6] (1996, 2016), APr 2011  
Jacques FAYETTE [L3/9] (1996, 2016), ACh

**Membres titulaires (28 sièges) :**

Première section

*Littérature, Poésie, Philologie, Éloquence (7 sièges)*

L1/1. Jean-Noël GUINOT (2012)  
L1/2. Michèle DEBIDOUR (2000)  
L1/3. Denis REYNAUD (1999)  
L1/4. Laurent THIROUIN (2011)  
L1/5. *Fauteuil à pourvoir*  
L1/6. Nathalie FOURNIER (2014)  
L1/7. Bruno PERMEZEL (2013)

Deuxième section

*Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)*

L2/1. Marguerite YON-CALVET (2000), APr 2015  
L2/2. Marie-Thérèse LE DINAHET (2014)  
L2/3. Gérard BRUYÈRE (2014)  
L2/4. Jean-François REYNAUD (2015)  
L2/5. Jean-Pierre GUTTON (1997), APr 2007  
L2/6. Jean-Marie LAFONT (2017)

Troisième section

*Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)*

L3/1. Jacques AZÉMA (2015), V-Ch  
L3/2. Jacques HOCHMANN (2013)  
L3/3. Nicole DOCKÈS-LALLEMENT (2007), Pr  
L3/4. Jean AGNÈS (2013), Tr  
L3/5. Jacques BICHOT (2006)  
L3/6. François FALLETTI (2016 [2002-2004 : L3/5])  
L3/7. Dominique SAINT-PIERRE (2010), APr 2013, B  
L3/8. Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000)  
L3/9. Maryannick LAVIGNE-LOUIS (2017)

Quatrième section

*Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)*

L4/1. Isabelle COLLON (2010)  
L4/2. Jean-François DUCHAMP (2007), Ch  
L4/3. Jean-Pol DONNÉ (2009), SGLettres  
L4/4. Renaud LÉONHARDT (2004)  
L4/5. Bernard BERTHOD (2011)  
L4/6. Jean-François GRANGE-CHAVANIS (2003)



## MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

[date d'élection]

- 1984 **Alain MICHEL (Jérusalem)**  
**Arlette MICHEL (Paris)**
- 1991 **Michel MERCIER**, *ancien président du Conseil Général du Rhône*
- 1997 **François REY-COQUAIS (Paris)**  
**Richard COOPER (Oxford)**
- 1998 **Xavier ELLIE (Lyon)**
- 1999 **Claude COHEN-TANNOUJDI (Paris)**, *prix Nobel,*  
*membre de l'Institut : Acad. Sciences*
- 2000 **Charles ANDRÉ (Lyon)**  
**François CLARKE (Lyon)**  
**Jean DERCOURT (Paris)**, *membre de l'Institut : Acad. Sciences*  
**Yvon GATTAZ (Paris)**, *membre de l'Institut : Acad. Sc. morales et politiques*  
**René MORNEX (Lyon)**, *membre de l'Institut : Acad. Médecine*
- 2001 **Guy DARMET (Lyon)**  
**Alain LAMOTTE (Lyon)**  
**Natalie ZEMON DAVIS (Canada)**
- 2002 **Florence DELAY (Paris)**, *membre de l'Institut : Acad. Française*  
**Jean FUSARO (Lyon)**  
**Roger FAUROUX (Paris)**  
**David ROBERTSON (Australie)**
- 2004 **Claudio MAGRIS (Italie)**
- 2005 **Arnaud d'HAUTERIVES (Paris)**, *membre de l'Institut : Acad. Beaux-Arts*
- 2006 **Nicole LE DOUARIN (Paris)**, *membre de l'Institut : Acad. Sciences*  
**Jean-Marie BASSET (Lyon)**
- 2007 **Jean DAVID (Paris)**  
**M<sup>sr</sup> Philippe BARBARIN (Lyon)**, *cardinal archevêque de Lyon*
- 2008 **François JUILLET (Lyon)**  
**Geneviève COMTE-BELLOT (Lyon)**
- 2009 **Jacques SAMARUT (Lyon)**  
**Patrice QUENEAU (Vernaison)**, *membre de l'Institut : Acad. Médecine*
- 2010 **Maurice NIVEAU (Bron)**, *ancien recteur*  
**Christian FRACHETTE (Guilherand-Granges)**
- 2011 **Axel KAHN (Paris)**
- 2012 **Cédric VILLANI (Lyon)**, *médaille Fields*  
**Bertrand TAVERNIER (Paris)**  
**Bertrand COLLOMB (Paris)**  
**Albert ROUX (Lyon)**
- 2013 **André BRACK (Ardon)**  
**Bernard BIGOT (Lyon)**
- 2014 **Daniel ROCHE**, *Collège de France*  
**Michel ZINK (Paris)**, *Collège de France, membre de l'Institut : Acad. française ;*  
*secrétaire perpétuel Acad. Inscr. et Belles-Lettres*
- 2015 **Pierre TRUCHE**, *Cour de cassation*
- 2016 **Catherine BRÉCHIGNAC (Paris)**, *membre de l'Institut : secrétaire perpétuelle*  
*Acad. Sciences*  
**Gilles COHEN-TANNOUJDI (Paris)**
- 2017 **P. Thierry MAGNIN (Lyon)**, *Recteur des Facultés catholiques,*  
**Jean-Dominique DURAND (Lyon)**, *Adjoint au maire de Lyon*



## MEMBRES CORRESPONDANTS

Date d'élection

*I. CLASSE DES SCIENCES*

- 1974 Michel FAURE (Annonay)  
 1983 Georges MARINESCO (Bucarest)  
 1988 Guy MAZARS (Strasbourg)  
 1998 Michel LACHAUSSÉE (Japon), *ancien titulaire*  
 Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon)  
 2001 Tibor Yusti von ARTH (Allemagne)  
 Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil)  
 2008 Bertrand BARRÉ (Chaville)  
 Jérôme HONNORAT (Lyon)  
 2009 Jacques RENAULT (Lyon), *ancien titulaire*  
 2013 Alain BRÉMOND (Jassans-Riottier)  
 2014 Catherine FISCHER (Lyon)  
 Michel TARGE (Lyon)  
 Michel PAULIN (Lyon)  
 2015 Micha ROUMIANTZEF (Lyon)  
 2016 Paul PERRIN (Lyon)  
 Pierre SCHUSTER (Lyon)  
 2017 Thierry DUMONT (Villeurbanne)  
 François RENAUD (Saint-André-de-Corcy)  
 Jean-Daniel GRANGE (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)  
 Geneviève SASSOLAS (Lyon)

*II. CLASSE DES LETTRES*

- 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit)  
 1992 François MONTMANEIX (Lyon)  
 1993 Max BOBICHON (Lyon)  
 1994 Bernhard BEUTLER (Allemagne)  
 Christian LACOUR (Nîmes)  
 1998 Loïc MALLIÉ (Lyon)  
 1999 Renée DENIER (La-Tour-du-Pin)  
 Hayat OMAR (Lyon)  
 2000 Jean-Paul LUCET (Saint-Rémy-de-Provence), *ancien titulaire*.  
 Philippe ROSSET (Lyon)  
 2001 Bernard JADOT (Lyon)  
 2002 Myriam ANTAKI (Syrie)  
 2003 Jean-Luc FAVRE (Bourg-Saint-Maurice)  
 2004 Jean-Louis ROUSSIN (Lyon)  
 Daniel RÉGNIER-ROUX (Villeurbanne)  
 2005 Marguerite BUET (Lyon)  
 Bruno DUMONS (Lyon)  
 Claude PRUDHOMME (Lyon)  
 2007 Simone BLAZY (Lyon)  
 2009 Jean-Marie CHANON (Lyon), *ancien titulaire*  
 Bernard TÉTU (Lyon), *ancien titulaire*  
 Jean ÉTÉVENAUX (Lyon)  
 Sylvie MARION (Lyon)  
 Sophie CHAINE-CHARVET (Lyon), *ancienne titulaire*  
 2010 Philippe DUFIEUX (Lyon)  
 2011 Jean-Marc GOHIER (Lyon)

- 2012 **Jean-Pierre HOUSSEL (Lyon)**  
**Philippe PAILLARD (Lyon)**
- 2013 **Jean-Noël DUMONT (Lyon)**
- 2014 **Anne-Catherine MARIN (Lyon)**  
**Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY (Lyon)**  
**Pierre GUINARD (Lyon)**
- 2015 **Jacques VOINOT (Lyon)**  
**Jean-Pierre POTIER (Lyon)**
- 2016 **Olivier CHRISTIN (Paris), ancien titulaire.**  
**Bruno GALLAND (Lyon)**  
**Louis FAIVRE D'ARCIER (Lyon)**  
**Olivier CHRISTIN (Paris), ancien titulaire.**  
**Sylvie RAMOND (Lyon)**
- 2017 **Jean-Claude BILLION (Lyon)**  
**Peter WEINMANN (Montpellier)**



#### BUREAU DE L'ACADÉMIE EN 2017

*Présidente* : **Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**

*Chancelier* : **Jean-François DUCHAMP**

*Vice-Président* : **Georges BARALE**

*Vice-Chancelier* : **Jacques AZÉMA**

*Ancien président 2016* : **Pierre CRÉPEL**

*Secrétaire général de la classe des Sciences* : **Claude JEAN-BLAIN**

*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : **Jacques CHEVALLIER**

*Secrétaire général de la classe des Lettres* : **Jean-Pol DONNÉ**

*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : **Jacques HOCHMANN**

*Trésorier* : **Jean AGNÈS**

*Trésorier adjoint* : **Michel LAGARDE**, chargé des relations avec la Conf. Nat. des Académies

*Bibliothécaire* : **Dominique SAINT-PIERRE**

*Bibliothécaire adjoint* : **Denis REYNAUD**

*Archiviste* : **Pierre CRÉPEL**

*Responsable des publications* : **Marguerite YON-CALVET**

*Responsable du site internet* : **François SIBILLE**



## PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE de 1963 à 2017

1963 Armand TAPERNOUX (Sciences)	1991 Edmond REBOUL (Lettres)
1964 Louis PIZE (Lettres)	1992 René WALDMANN (Sciences)
1965 Paul BERTOYE (Sciences)	1993 Gabriel PÉROUSE (Lettres)
1966 Maurice MICHAUD (Lettres)	1994 Jacques BOIDIN (Sciences)
1967 Pierre DELATTRE (Sciences)	1995 Albert CHAVANNE (Lettres)
1968 Georges COHENDY (Lettres)	1996 Alain BOUCHET (Sciences)
1969 Marcel CHAMARAUD (Sciences)	1997 Michel LAFERRÈRE (Lettres)
1970 Albert LAURENT (Lettres)	1998 André MARTIN (Sciences)
1971 Maurice GUILLEMINET (Sciences)	1999 Paul MALAPERT (Lettres)
1972 André LATREILLE (Lettres)	2000 Louis DAVID (Sciences)
1973 Maurice JACOB (Sciences)	2001 Robert FAVRE (Lettres)
1974 Robert PROTON de la CHAPELLE (Lettres)	2002 Marc TRILLET (Sciences)
1975 Louis REVOL (Sciences)	2003 Marcel CORNELOUP (Lettres)
1976 Henri HOURS (Lettres)	2004 Joseph REMILLIEUX (Sciences)
1977 Pierre MOUNIER-KUHN (Sciences)	2005 Denis-Clair LAMBERT (Lettres)
1978 Pierre-Antoine PERROD (Lettres)	2006 Noël MONGEREAU (Sciences)
1979 Jean COURBIER (Sciences)	2007 Jean-Pierre GUTTON (Lettres)
1980 Hugues MOREL-JOURNAL (Lettres)	2008 J.-P. Hanno NEIDHARDT (Sciences)
1981 René HUGONNIER (Sciences)	2009 Michel LE GUERN (Lettres)
1982 Pierre LOUIS (Lettres)	2010 Gérard PAJONK (Sciences)
1983 Jack BOST (Sciences)	2011 P. Dominique BERTRAND (Lettres)
1984 Aimé CAMELIN (Lettres)	2012 Claude JEAN-BLAIN (Sciences)
1985 Michel LATARJET (Sciences)	2013 Dominique SAINT-PIERRE (Lettres)
1986 Claude MONDÉSERT (Lettres)	2014 Jean NORMAND (Sciences)
1987 Jean LABASSE (Lettres)	2015 Marguerite YON-CALVET (Lettres)
1988 Jean-Eugène GERMAIN (Sciences)	2016 Pierre CRÉPEL (Sciences)
1989 Jean POUILLOUX (Lettres)	2017 Nicole DOCKÈS-LALLEMENT (Lettres)
1990 Louis DAVID (Sciences)	élu pour 2018 Georges BARALE (Sciences)



### **BUREAU DE L'ACADÉMIE DÉSIGNÉ POUR 2018** (séance du 5 décembre 2017)

*Président* : Georges BARALE

*Chancelier* : Jean-François DUCHAMP

*Vice-Président* : Jean-Pol DONNÉ

*Vice-Chancelier* : Jacques AZÉMA

*Ancienne présidente 2017* : Nicole DOCKÈS-LALLEMENT

*Secrétaire général de la classe des Sciences* : Claude JEAN-BLAIN

*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : Jacques CHEVALLIER

*Secrétaire général de la classe des Lettres* : Jean-Pol DONNÉ

*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : Jacques HOCHMANN

*Trésorier* : Jean AGNÈS

*Trésorier adjoint* : Michel LAGARDE

*Bibliothécaire* : Dominique SAINT-PIERRE

*Bibliothécaire adjoint* : Denis REYNAUD

*Archiviste* : Pierre CRÉPEL

*Responsable des publications* : Marguerite YON-CALVET

*Responsable du site internet* : François SIBILLE

## ÉLOGES FUNÈBRES

### *Séance du 31 janvier 2017*

Le premier éloge funèbre de cette année était celui de notre confrère Louis DAVID (décédé le 15 octobre 2016), prononcé par Jean BURDY lors de la séance du 31 janvier 2017. Il a été publié dans les *Mémoires* 16, 2016, p. 21-24.



### *Séance du 16 mai 2017*

#### **Michel LE GUERN (1937-2016)**

*Membre titulaire*



Notre confrère Michel Le Guern, qui est décédé le 17 juin 2016, était un Breton, comme il aimait à le rappeler régulièrement, et comme son patronyme ne permettait pas de l'ignorer.

Il naît le 30 décembre 1937 à Bourbriac (Côtes d'Armor). Il fait ses études secondaires à l'Institution Notre-Dame de Guingamp (Côtes d'Armor), puis à Rennes, où il réussit la même année (1954) un double baccalauréat, dans la série Mathématiques en juin et dans la série Philosophie en septembre – double compétence, qu'il saura exploiter dans sa carrière future de chercheur. Ses études supérieures se poursuivent à Paris (Institut catholique et Sorbonne), dans le domaine des Lettres classiques.

Il passe la licence d'enseignement de Lettres classiques en Sorbonne en juin 1958, un diplôme d'études supérieures en juin 1959 et l'agrégation de lettres classiques en 1962. Pendant un an (1962-1963), il enseigne au Lycée Honoré-de-Balzac à Paris. Dès l'année suivante, il engage une carrière universitaire, au Canada, en tant que professeur adjoint à l'Université d'Ottawa, où il exerce jusqu'en 1968. C'est pour la *Revue de l'Université d'Ottawa* qu'il rédige en 1966 sa première grande étude pascalienne : « Pascal au travail. La composition du fragment sur le divertissement » – vingt pages denses d'une étude génétique, qui n'avait pas alors beaucoup d'équivalent, et qui restera longtemps un travail de référence.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1969, il soutient à la Sorbonne un Doctorat ès-Lettres (Doctorat d'État), qui se compose, comme il était d'usage à cette époque, d'une thèse principale, *L'Image dans l'œuvre de Pascal*, dirigée par Gérard Antoine, et d'une thèse complémentaire, *Pascal et Descartes*, dirigée par Henri Gouhier, un des plus grands historiens de la philosophie, dont l'importance intellectuelle n'est pas encore reconnue à sa juste valeur. Gérard Antoine quant à lui, le directeur de la thèse, est un philologue et grammairien, professeur d'histoire de la langue française, stylisticien convaincu de la nécessité d'appréhender tout phénomène



linguistique dans sa dimension synchronique et diachronique. Ces deux personnalités de l'Université française dans les années 1960 indiquent ce qui sera la marque intellectuelle de M. Le Guern : une extrême attention à la langue, à la grammaire, dans ses structures et son évolution, mais une ouverture déterminée à l'horizon philosophique. On perçoit déjà les deux domaines où va s'illustrer notre confrère : d'une part, l'histoire de la langue et des textes, d'autre part, la sémantique et la rhétorique. L'une et l'autre compétence sont développées à partir d'une étude de Pascal. Le grand écrivain de Port-Royal est ainsi comme le fil rouge des recherches de Michel Le Guern.

C'est à Lyon que se poursuit sa carrière, à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lyon, composante de ce qui deviendra bientôt l'université Lumière – Lyon-2. De janvier 1968 à juillet 1969, il est chargé d'enseignement ; maître de conférences en 1969 ; professeur sans chaire, et enfin, à seulement 33 ans, professeur titulaire de philologie française et de linguistique à l'université Lumière – Lyon-2, du 1<sup>er</sup> décembre 1971 au 28 février 1999, date à laquelle il devient professeur émérite. Il est professeur invité aux Universités de Neuchâtel, Fribourg et Lausanne et effectue des missions d'enseignement au Liban, en Tunisie, au Maroc, aux Canaries, en Pologne. Pendant les années 1969 à 1981, Michel Le Guern a assumé dans son université de nombreuses fonctions administratives, qui ont joué un rôle déterminant pour la promotion de l'enseignement des Sciences du Langage et pour l'impulsion donnée à la recherche dans ce domaine. Tout en assurant la direction du département de grammaire française (de 1969 à 1972), il crée, au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, le département de linguistique. Pendant plus de dix ans, il assurera la direction de ce département (de 1969 à 1978), puis de l'U.E.R. de Sciences du Langage (de 1978 à 1981). Parallèlement, et en complémentarité avec la filière d'enseignement, il crée le Centre d'Études et de Recherches Linguistiques, devenu le Centre de Recherches Linguistiques et Sémantiques (C.R.L.S.), dont il assurera également la direction pendant dix ans (de 1970 à 1980). La notoriété du jeune professeur est telle qu'elle attire à lui de nombreux doctorants, qu'il dirige avec compétence et efficacité. Si l'on fait le compte, purement arithmétique, de ces tâches de directeur de thèse, on atteint le résultat, impressionnant de 68 thèses (dont 14 doctorats d'État). Par la diversité des langues représentées (parlers maltais, langue persane, japonais, libanais, études contrastives français-arabe, français-thai), par les domaines abordés (phonologie, morphologie, orthographe, apprentissage de la lecture, sémantique, lexicologie, terminologie, rhétorique, stylistique, logique, traitement automatique, modèles mathématiques pour l'analyse linguistique), par les œuvres littéraires étudiées, allant du xvi<sup>e</sup> siècle au xx<sup>e</sup> siècle, ces travaux témoignent de la notoriété de Michel Le Guern et de son rayonnement en France et à l'étranger. Nombreux parmi ces doctorants, devenus souvent disciples ou collègues, se souviennent de l'accueil qu'il leur réservait au sein de sa bibliothèque personnelle, les faisant profiter de conseils aussi précieux que les ouvrages anciens qu'il leur permettait de consulter.

Michel Le Guern est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages relevant du champ des Sciences du Langage, ouvrages qui pour certains ont fait date. C'est le cas notamment d'un de ses best-sellers, paru chez Larousse en 1972 : la *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, ouvrage unanimement salué par la critique et qui reste depuis plus de quarante ans, en France et à l'étranger, une référence dans le domaine de la sémantique. On mentionnera encore ses travaux en linguistique générale (*Les Deux Logiques du langage*, 2003, *Principes de grammaire polylectale*, 1983 – en collaboration avec Alain Berendonner et Gilbert Puech ; *Sur le verbe*, 1986 – en collaboration avec Sylvianne Rémi-Giraud) ; en histoire de la linguistique et de la rhétorique : *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*, un

des grammairiens de la grande Encyclopédie (2009, prix Bordin de l'Académie des sciences morales et politiques et prix Georges Dumézil de l'Académie française).

Le nom de Michel Le Guern est particulièrement lié à l'histoire de la langue et à l'édition de textes, pour lesquels une profonde connaissance du latin est requise : édition critique de *La Rhétorique ou l'éloquence française* de Louis de Lesclache (2012), édition du *Système de l'âme* du médecin et académicien Marin Cureau de La Chambre (dans le *Corpus des Œuvres de Philosophie en langue française*, Fayard 2004).

Mais il faut en venir à Pascal ! Parallèlement à ce qui fut sa spécialité universitaire « officielle », Michel Le Guern consacra une grande partie de ses activités de chercheur à l'œuvre de Blaise Pascal et au milieu intellectuel de Port-Royal. Les intersections entre ces deux domaines ne sont pas au demeurant négligeables. C'est à Port-Royal que s'est élaborée une *Grammaire générale et raisonnée*, tentative de réflexion abstraite sur le système des langues. D'autre part, *La Logique ou l'art de penser* (plus connue comme la *Logique de Port-Royal*) comporte une théorie du signe qui a toujours suscité l'intérêt des linguistes. Mais c'est l'édition de Pascal qui aura constitué sans doute la tâche majeure de M. Le Guern. Il est un des rares, depuis Brunschvicg, à s'être engagé dans la tâche écrasante d'une édition des œuvres complètes de Pascal, et à en être venu à bout. Le résultat est publié en deux tomes, dans la « Bibliothèque de la Pléiade » – plus de 3 000 pages au total (tome I, 1998 ; tome II, 2000). Un tel travail implique une triple compétence, rarement réunie chez un seul chercheur. L'œuvre de Pascal est en effet à la fois celle d'un scientifique (ayant touché à de multiples domaines des sciences : géométrie, physique, probabilités...), d'un théologien (à travers la polémique des *Provinciales*, mais aussi d'écrits plus techniques consacrés aux débats sur la grâce), et enfin bien sûr d'un philosophe et moraliste, comme en portent témoignage les brouillons laissés à sa mort, publiés sous le titre de *Pensées*. On ne lit plus aujourd'hui les *Pensées* de Pascal qu'ont lues nos pères, et encore moins celles qu'ont connues Voltaire, Péguy, Valéry. Depuis les découvertes de Z. Tourneur et L. Lafuma, il est acquis qu'une édition philologique des *Pensées* doit se fonder sur le classement opéré par Pascal lui-même dans les dernières années de sa vie, lequel nous est connu par deux copies. M. Le Guern reprend le choix, qui fut celui de Lafuma, de se fonder sur la première de ces copies. L'édition des *Pensées* qui en résulte, assortie de notes abondantes, est aujourd'hui l'une des deux éditions de référence, avec celle de Philippe Sellier. Publiée d'abord isolément, elle reçut en 1977 le Prix de l'édition critique.

Michel Le Guern a scruté les complexes manuscrits de Pascal. Comme seulement une petite dizaine de personnes, il était apte à déchiffrer l'écriture hiéroglyphique de Pascal. Il a proposé des lectures nouvelles et organisé différemment certaines pièces. Non sans quelques obsessions. Beaucoup sans doute ici l'ont entendu militer pour une leçon qui lui était propre, dans le célèbre fragment pascalien sur l'imagination. Il y est question de « ces troupes armées qui n'ont de mains et de force que pour eux, [des] trompettes et tambours qui marchent au devant et ces légions qui [...] font trembler les plus fermes. » Michel Le Guern ne voulait pas entendre parler de ces *troupes armées*, car il avait déchiffré une expression de Pascal dont la vigueur le ravissait : les trognes armées. Je ne peux lire ce texte aujourd'hui sans repenser à l'énergie, infructueuse, avec laquelle il s'est efforcé d'accréditer sa lecture.

Parmi les grands connaisseurs de Port-Royal, dont il fait incontestablement partie, Michel Le Guern se caractérisait sans doute par une forme d'anti-jansénisme. Autant il était plein d'admiration pour l'auteur des *Pensées* et d'une véritable complicité, autant il répugnait à l'assimiler à ses amis de Port-Royal. Les convictions religieuses et spirituelles de notre confrère, convictions dont j'ai progressivement découvert la force, suscitaient en lui

une grande réserve devant un augustinisme classique qu'il percevait comme desséchant et pessimiste.

Outre ses travaux originels sur l'*Image chez Pascal*, étude rapidement publiée et devenue un classique, et son *Pascal et Descartes* (Nizet, 1971), M. Le Guern a fait paraître en 2003 un *Pascal et Arnauld*, réunissant la substance des découvertes qu'il avait pu faire dans son travail d'édition des *Provinciales*. « Par certains côtés, l'histoire des relations de Pascal et Arnauld est un roman d'aventures », annonce l'auteur en introduction. Et de fait, la considération savante des collaborations et des conflits entre le grand docteur de Sorbonne et le géomètre génial, prend sous la plume de M. Le Guern l'apparence d'un véritable roman intellectuel.

Peu de mois avant sa mort, Michel Le Guern réunissait une bonne vingtaine des études les plus diverses qu'il avait consacrées à Pascal. Intitulé *Études sur la vie et les Pensées de Pascal* (H. Champion, 2015), l'ouvrage fait le point sur certains aspects biographiques (« Les trois conversions de Pascal », « La maladie de Pascal en 1647 », « Légende et vérité sur Pascal »), comme sur des questions d'influence intellectuelle (« Pascal lecteur de Huarte », « Pascal et Bonal ») et des problèmes plus spéculatifs (« La conciliation des contraires », « Les espaces symboliques de Pascal »). Ce volume dense et varié reste le beau témoignage d'une recherche pour laquelle l'érudition n'excluait jamais la passion.

Il faut parler enfin de l'attachement de Michel Le Guern pour notre compagnie, dont les marques ont été innombrables, et dont tout le monde ici a parfaitement conscience. Élu le 30 novembre 2004, sur le rapport de Gabriel Pérouse, il prononce son discours de réception le 27 septembre 2005 sur « *Les trois conversions de Pascal* ». Il est intervenu à maintes reprises, sur des sujets savants, mais toujours rendus abordables par la disponibilité de sa culture et par son enthousiasme : « Les physiciens du XVII<sup>e</sup> siècle » (12 juin 2007) ; « *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe* » (3 janvier 2009) ; « *Féminins barbares : auteure, professeure, auditeure, etc.* » (26 mai 2009) ; « *La rhétorique de Louis de Lesclache* » (15 janvier 2013). En 2009, il assura la présidence de l'Académie – tâche qu'il considéra comme un honneur et une responsabilité immense, pour laquelle il déploya toute son énergie. Ces dernières années enfin, il prit une part considérable dans l'élaboration des notices du *Dictionnaire des Académiciens*. La recherche méticuleuse et la rigueur requises par ce vaste chantier relevaient pleinement des compétences de Michel Le Guern. Il les a mobilisées sans compter.

Qu'il me soit enfin permis, pour conclure cet hommage, d'évoquer ce qui fut sans doute la dernière intervention publique de notre confrère. Nul ne l'imaginait évidemment, quand le 3 février 2016 (il y a à peine plus d'un an), à l'invitation de Nathalie Fournier et de moi-même, il avait accepté de prononcer pour les agrégatifs de Lyon une conférence consacrée à « Pascal lecteur », à la culture livresque de Pascal. C'était l'occasion pour l'éditeur des œuvres complètes de puiser dans son immense érudition et de restituer la vitalité des échanges intellectuels au début du règne de Louis XIV. L'auditoire nombreux fut attentif, un peu dérouté sans doute par une science qui excédait de beaucoup les besoins du concours de l'agrégation. Le débat qui fit suite reste dans mon esprit par sa richesse et son originalité. Notre confrère était heureux, sans nul doute, qu'on fit appel une fois encore à ses compétences pascaliennes. Si la maladie, invisible, était déjà installée en lui, elle ne se manifestait que par une légère fatigue et n'avait en rien entamé la vigueur intellectuelle de l'orateur. C'est la dernière image que je suis heureux de garder et de faire revivre dans une assemblée qui lui était si chère.

Laurent THIROUIN



*Séance du 23 mai 2017*

**Jack BOST**  
**(1925-2016)**

*Membre titulaire émérite*



Jack Bost est né à Lyon le 6 janvier 1925.

Après un baccalauréat série mathématiques en 1942, il obtient le PCB médical à la faculté des sciences de Lyon. Il est alors admis à l'école vétérinaire de Lyon d'où il sort diplômé en 1947. Il acquiert dans le même temps une licence de sciences (SPCN, Zoologie, Chimie biologique et Physiologie générale), puis soutient sa thèse de docteur-vétérinaire en juillet 1947. En 1954, il obtient l'agrégation de physiologie.

De 1950 à 1955 il est assistant, puis chef de travaux de physiologie à l'école vétérinaire de Lyon dans le service du professeur Louis Jung, puis il est nommé maître de conférences chef de service à l'école vétérinaire de Toulouse jusqu'en 1959.

Il revient en 1960 à l'école vétérinaire de Lyon pour succéder à son maître Louis Jung et occuper la direction du service de physiologie jusqu'à sa retraite en 1990. En 1960, il est également nommé à la direction du service de physiologie de l'Institut National des Sciences Appliquées et chargé du cours de pharmacologie au même institut ainsi que du cours de pharmacologie à l'Institut universitaire de Technologie de Lyon qui venait de se créer.

Jack Bost a fait de nombreuses missions et conférences d'enseignement à l'étranger: Saïgon, Dakar, Tunis, Rabat, Bologne, Japon, Royaume-Uni, USA, Brésil, Uruguay, Pologne. Il a également participé à de nombreux congrès internationaux de physiologie, à Leyde en Hollande, au Québec, à Washington, à Cambridge, à Munich, à Moscou. Il a été rapporteur au symposium sur la physiologie des ruminants en Bulgarie en 1972.

Il était expert toxicologue et pharmacologue pour le visa des spécialités pharmaceutiques depuis 1961 et président de l'Association mondiale des physiologistes, pharmacologues et biochimistes vétérinaires.

Il était Officier du Mérite agricole. Officier des Palmes académiques.

Ses travaux scientifiques – près de 200 publications – ont porté essentiellement sur la physiologie des pré-estomacs des ruminants et la rumination, le métabolisme des lipides chez les ruminants, l'œdème aigu expérimental du poumon, la pharmacodynamie. Il avait également longuement expérimenté sur la physiologie de la pulpe dentaire avec son ami d'enfance Jean Poulard, professeur à la faculté d'odontologie de Lyon.

Son laboratoire accueillait souvent des collègues enseignants lyonnais, chercheurs, médecins, chirurgiens, pharmaciens, dentistes qui mettaient à profit ses compétences et les équipements appropriés de son laboratoire..

Ouvrage historique : *Lyon, berceau des sciences vétérinaires*, Lyon : Ed. Lyon d'Art et d'Histoire 1992 réédité en 2002.

Présenté par son maître Louis Jung, il est élu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon en 1973. Il en fut Président en 1982-83, émérite en 1996. Son discours de réception est intitulé *Les chemins de la connaissance en physiologie. Réflexions sur les origines de la cardiographie* (paru MEM 1977). Il y a présenté plusieurs communications : le 2 décembre 1975, « Images de la splendeur khmère » (MEM 1977) ; le 18 octobre 1977, « Éloge funèbre de Louis Jung » (MEM 1978) ; le 13 mars 1979, « *Les endorphines : curiosité biochimique ou secret du stoïcisme* » (MEM 1980) ; en 1986, « Éloge funèbre de Marcel Petit » (MEM 1987) ; en 2001, « Éloge funèbre d' Eugène Hannes Falk » (MEM 2001) ; le 11 avril 2006, « *L'École vétérinaire de Lyon, fille du siècle des Lumières* » (MEM 2006).

Jack Bost était un homme de grande culture, très accueillant aussi bien pour ses jeunes collègues que pour les étudiants qui venaient discuter d'un point particulier de physiologie, faire leur thèse dans son service, ou pour les stagiaires étrangers qu'il accueillait chaleureusement chez lui avec son épouse Gaby. Les étudiants soulignaient son érudition sans faille et sa courtoisie d'un autre âge. Il adorait la musique, jouant lui-même du piano et de l'orgue. Il avait d'ailleurs fait la connaissance de son épouse en allant travailler l'orgue à la maison des orgues Merklin que dirigeait son futur beau-père. Il avait communiqué son amour de la musique à ses quatre enfants qui, outre de brillantes études médicales – trois médecins et une fille dentiste –, pratiquent tous les quatre un instrument à un excellent niveau.

Jack Bost aimait beaucoup son Académie et lorsque qu'il était à Lyon il ne manquait pas une seule séance. À la fin, comme il ne pouvait plus conduire, son épouse l'amenait aux séances du mardi. Puis il dut y renoncer définitivement en février 2014. Il nous a quitté le 28 décembre 2016.

Claude JEAN-BLAIN et Robert BOIVIN





*Séance du 30 mai 2017*

**Jean-François PERRIN  
(1951-2016)**

*Membre titulaire*

Madame la Présidente, chères consœurs et chers confrères, Mesdames et Messieurs.



En exerçant à l'hommage rendu à notre regretté confrère Jean-François Perrin, je me permettrai d'évoquer un souvenir encore récent, à caractère associatif : le 13 mars 2013, ayant accédé l'année précédente à la présidence de la Société Linnéenne de Lyon, Jean-François Perrin rend compte de son mandat dans un exposé particulièrement structuré, dénotant une remarquable maîtrise de tous les rouages de cette société savante ; il propose diverses pistes pour l'ouvrir à l'évolution du monde actuel, dans ses légitimes curiosités comme dans les contraintes qui en découlent. On pourra trouver son complet exposé dans un mémoire de huit pages du *Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon* publié en 2013 (Fasc. 5-6, mars-juin 2013, p. 98-105).

né le 22 décembre 1951 à Lyon, fils de Roger Perrin (1923-1994), journaliste au *Progrès de Lyon* (dont il fut le rédacteur en chef de 1973 à 1979) et de Solange Michaud (1929-1971). Son enfance se déroula dans la campagne iséroise à Bourgoin, à proximité de la nature, où son grand-père lui apprit à reconnaître plantes et animaux, ainsi que les champignons. Jean-François en garda une imprégnation naturaliste qui conditionna ses études puis sa carrière, véritable vocation qu'il eut heureusement la possibilité de satisfaire à divers titres. Dépendant des localisations professionnelles paternelles, ses études secondaires se dérouleront à Saint-Étienne au lycée Claude Fauriel, puis à Lyon au lycée Ampère. Le 2 août 1975, à Beaurepaire (Isère), il épouse Monique Petit ; le couple aura deux enfants, Élodie (née le 14 avril 1978 à Lyon) et Jérémy (né le 15 février 1981 à Lyon).

Après des études à l'université Claude-Bernard Lyon-1 où il obtient brillamment sa maîtrise de biologie-écologie, puis un court passage dans un laboratoire de la Marine nationale à Toulon, il rejoint Lyon pour préparer un DEA sous la direction du professeur Albert-Louis Roux (*Écologie du Haut-Rhône français, premières données sur le milieu et les invertébrés benthiques*, juin 1976), puis une thèse en écologie des eaux douces qu'il soutiendra le 22 décembre 1978 (*Signification écologique des peuplements benthiques du Haut-Rhône français*), obtenue avec les félicitations du jury. Son directeur de thèse le considère « *comme un vrai naturaliste de terrain ; c'est d'ailleurs lui qui a redécouvert l'Apron, ce poisson endémique et emblématique du Rhône que l'on croyait disparu, ce qui va être à l'origine des travaux européens de recherches consacrés par la suite et encore récemment à ce poisson* ». Notre confrère ajoute : « *Jean-François Perrin était aussi passionné d'interdisciplinarité et à ce titre a joué un rôle dynamisant dans la première équipe qui a fonctionné dans le cadre du premier programme CNRS de recherches sur les grands fleuves* ». Désormais, c'est un naturaliste qui va orienter toute sa vie professionnelle vers l'étude des eaux continentales et de leur faune, notamment piscicole. On esquissera ici un bilan de son parcours professionnel,

véritable « rêve d'enfant réalisé dans l'âge mûr », l'une des définitions du bonheur si l'on en croit Sigmund Freud.

**1978 à 1981. *Les premières armes d'un chercheur gestionnaire.*** Jean-François Perrin, salarié du bureau d'études para-universitaire ARALEPBP (Association Rhône-Alpes de laboratoires pour l'étude des problèmes biologiques de la Pêche), participe dans le Laboratoire d'Écologie des eaux douces de l'UCBL à des études d'impact dans le cadre du programme CNRS du *PIREN* (Programme interdisciplinaire de recherches sur l'environnement) *Haut-Rhône* (pour la partie « Méthodologie d'inventaire ichtyologique ») ; il est coopté en 1980 au concours de chercheur CNRS. Mais c'est finalement dans d'autres organismes, à caractère apparemment plus administratif, que les opportunités de carrière le conduiront à faire montre de sa capacité à résoudre des problèmes importants posés par la gestion des milieux naturels, notamment aquatiques. Pendant longtemps, l'aménagement des rivières n'a eu pour but que leur navigabilité et l'exploitation de leur force hydraulique, puis on s'est préoccupé des risques d'inondation, avant de comprendre, au cours de la dernière moitié du xx<sup>e</sup> siècle, que l'on devait aussi prendre en compte la qualité des eaux, ainsi que les organismes qui y vivent et leur habitat. Des lois sur l'eau ont successivement mis l'accent sur ces problèmes, la première en 1962 (qui créa les agences de bassin), la deuxième en 1992 (proclamant que *l'eau est le patrimoine de toute la nation*), la troisième en 2006 (concernant l'eau et les milieux aquatiques).

Divers organismes administratifs ou scientifiques ont été chargés de leur application, soit préexistants (DIREN, Direction régionale de l'environnement ; CEMAGREF, Centre d'étude du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts), soit créés en fonction des besoins nouveaux (comme l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques). Des inventaires de la flore, de la faune, ainsi que des estimations de la biodiversité ont permis de repérer les zones humides intéressantes (ZNIEFF), sous le contrôle du MNHN (Muséum national d'histoire naturelle, Paris). J.-F. Perrin s'est alors trouvé fortement impliqué dans divers aspects de ce processus, chargé en dernier lieu de la responsabilité de la police de l'eau au niveau régional ; la fonction est délicate puisqu'elle comporte de multiples risques d'incidents avec les différents acteurs faisant appel aux ressources hydriques (agriculteurs, pêcheurs, bateliers, barragistes, élus, associatifs de la protection de la nature), sans compter la surveillance pointilleuse des instances européennes.

**1981-2000. *Premier parcours administratif.*** En juin 1981, J.-F. Perrin obtient un poste de contractuel à la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes (Service Régional d'Aménagement des Eaux), pour l'*Inventaire national permanent de la qualité des eaux*, ainsi que pour la mise en application de la *Directive piscicole européenne*, puis de la *Convention EDF-Environnement* pour limiter les impacts écologiques des barrages, notamment avec un suivi des *Vidanges EDF Basse-Isère*, en 1982-83. De 1984 à 1987, il contribue aux *Objectifs de qualité des eaux* en testant un logiciel de simulation sous forme cartographique, à l'*Établissement de schémas d'assainissement* pour la Haute et la Moyenne-Maurienne, à une monographie sur l'Ardières beaujolaise (toxique d'origine agricole) et à une étude sur l'Yzeron périurbain.

Il participe ensuite au *Suivi de la Basse-vallée de l'Ain* (site classé), pour un protocole d'étude des éclusées EDF et une synthèse de la qualité des eaux (1990), siégeant comme expert de la cellule d'alerte préfectorale de 1984 à 1991. Avec le CEMAGREF, il lance le *Schéma départemental de vocation piscicole* (pour la Drôme et la Haute-Savoie) et assiste le délégué

régional à l'Aquaculture pour l'atelier « Ressource en eau » des Assises professionnelles en 1988-1989. À la demande de la région Rhône-Alpes, il fournit une *Diagnose piscicole des lacs rhônalpins*, pour huit cas étudiés de 1990 à 1993, avec organisation de stages et fourniture de plaquettes. En 1991, J.-F. Perrin est un acteur des études conduites sur la contamination des poissons du Rhône (en amont de Lyon) par les PCB (polychlorobiphényles) du fleuve et une usine de retraitement des pyralènes qui les contiennent.

Dès lors, la vocation piscicole et ichtyologique de J.-F. Perrin s'affirme : il est nommé expert « Données piscicoles » dans le Réseau national de données sur l'Eau, à l'Office de normalisation ISO / AFNOR (indice poisson et IBGN : Indice biologique global normalisé), pour l'Atlas national des poissons de France (MNHN). Il participe aussi au Plan de sauvetage des *Poissons européens menacés*, pour un suivi de l'Apron redécouvert en 1977 (il pilotera avec Réserves naturelles de France le premier plan européen LIFE 1998-2000 puis sera membre du comité scientifique du LIFE Apron-II pour 2004-2008), avec l'expédition Vilsan en Roumanie en 1992 et l'Agence fédérale de l'Environnement de Bonn. En France, il assume à partir de 1995 le secrétariat du COGEPOMI (Plan de *Gestion poissons migrants*), traitant les données de la pêche aux engins (maquette tirée en 3000 exemplaires et site internet ouvert en 1998). J.-F. Perrin participe à la programmation du *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée-Corse* comme rédacteur et animateur du thème « Protection des espèces » (1992-2001) ; il produit une note technique sur la *Reconquête des axes de vie fluviaux* et, dans la délégation de bassin RMC (Rhône-Méditerranée-Corse), il co-encadre un schéma piscicole / Contrat de vallée Saône et participe à l'élaboration du *Plan décennal de réhabilitation du Rhône*, dont le projet pilote de Pierre-Bénite.

**2000-2008.** Son *second parcours administratif* va le conduire au CEMAGREF de Lyon où il intègre l'unité Hydrologie / Hydraulique pour une mission d'ingénierie en gestion intégrée des territoires et des eaux. Il y développe pendant deux ans la thématique « Inondabilité », notamment l'évaluation des risques, dommages matériels, modes de prévention et réduction de la vulnérabilité. En 2001, il applique la méthode en Pologne et fait partie du groupe international d'experts CIPR (Commission internationale pour la protection du Rhin) contre les inondations du Rhin et de la Meuse, en 2002. Il est animateur du thème « Zones humides » au PNRZH (Programme national de recherches sur les zones humides) ; en 2002, il participe à la gestion conservatoire de la Moule géante (espèce redécouverte en France) en Basse-Vienne.

J.-F. Perrin devient alors l'animateur de l'équipe « Aménagement Développement » de la « Zone atelier Rhône », groupe de recherche interdisciplinaire de vingt laboratoires étudiant les impacts anthropiques sur le fonctionnement des ruisseaux périurbains, les services rendus pour l'autoépuration et les modes de gestion socialement acceptables ; en ingénierie appliquée, on citera la réalisation pour le Syndicat de l'Yzeron du projet d'observatoire et de l'intégration des données Qualité (SIC), cofinancé par l'Agence de l'Eau. Selon son propos, il s'agit de *donner au gestionnaire des clefs de lecture de la diagnose écologique, afin d'optimiser l'équilibre entre pressions et défenses naturelles de l'écosystème, ce qui procède d'une démarche de praticien généraliste.*

**2008-2014. Troisième phase de sa carrière.** Il est nommé dans les Services préfectoraux du Rhône, à la DDT (Direction départementale des territoires, *pro parte* ex-Direction départementale de l'agriculture et de la forêt), comme ingénieur responsable de la cellule Police de l'Eau, qui compte huit agents (quatre agents A et quatre agents B) et traite de tous projets soumis à la Loi sur l'Eau, aussi divers que : déclaration et autorisations des ouvrages



et travaux, application de la directive ERU (conformité de l'assainissement, contentieux des STEP = STations d'ÉPuration des eaux usées), l'épandage des boues, l'autorisation de forages, l'éco-conditionnalité, la mise aux normes des plans d'eau et la sécurité des barrages, la cartographie des cours d'eau (je l'entends alors déposer brillamment sur la Saône devant la commission départementale des Sites, siégeant en formation Protection de la Nature) ; il représente son service au CODERST (ex-Comité départemental d'Hygiène), assiste le programme MISE (Mission Inter-Services de l'Eau, département du Rhône), assure le secrétariat du « Comité Sécheresse ». J.-F. Perrin prend en outre en charge les thèmes issus du Grenelle de l'environnement, dont la protection des aires d'alimentation de captages majeurs, la politique des bandes enherbées et la couverture des sols, la réduction des pesticides et autres produits phytosanitaires.

Pour les actions relevant de la Police des Eaux, il s'agit du Programme des contrôles de terrain, de la rédaction des procès-verbaux, des liens avec les Parquets et l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques, ex-Conseil supérieur de la Pêche), de la gestion des crédits BOP 181 (inondations, fonds Barnier, soutien aux contrats de rivières), etc. Dans le dossier déposé pour sa candidature à notre Compagnie, on peut trouver la liste des soixante-dix-sept dossiers, rapports et publications techniques et / ou scientifiques (dont trente-neuf comme auteur unique ou principal) et les publications dans dix-neuf revues ou comptes rendus de colloques (huit nationaux et onze internationaux), ainsi que les encadrements de chercheurs (treize travaux) et autres participations à des structures scientifiques.

De plus, tout en poursuivant une carrière bien remplie de gestionnaire des ressources naturelles, il n'a pas abandonné l'observation de terrain pratiquée dès son jeune âge. Ce scientifique a constitué des dossiers détaillés sur la répartition et la biologie de nombreux poissons vivant dans les eaux douces, dont certains étaient peu connus, comme la Loche de la Durance qui s'est avérée appartenir à une espèce italienne, *Cobitis bileanata* ; cette découverte a permis la rédaction d'une fiche pour l'*Atlas des poissons d'eau douce de France*. Des articles de synthèse fondés sur ses nombreuses observations ichtyologiques ont été publiés dans des recueils collectifs, apportant une contribution précieuse à la connaissance de la biodiversité d'une classe que l'on croyait, à tort, bien connue. Et si J.-F. Perrin est reconnu comme un spécialiste incontesté des Poissons, c'était aussi un naturaliste dont la compétence s'étend bien au-delà de ce groupe : il fut ainsi un entomologiste averti, ayant dirigé efficacement en ce domaine diverses recherches de terrain, comme à la réserve naturelle de l'Île du Beurre, au sud de Lyon.

Parallèlement à ces phases d'activités, son tempérament fondamentalement naturaliste et citoyen se manifeste aussi par son adhésion (dès 1979) à la Société linnéenne de Lyon, connue de la plupart d'entre nous et dont certains sont membres, en y assumant des fonctions de type associatif. En lien avec sa prise de retraite professionnelle, il a su donner une nouvelle impulsion à cette vénérable association sous les trois années de sa présidence, d'avril 2012 à avril 2015, notamment la mise en place d'un secrétariat de quatre jours hebdomadaires et un nouveau contrat pour la gestion comptable de la Société. En témoignent les pages (déjà évoquées) rendant compte de son premier mandat, le 13 mars 2013, mais aussi sa participation (dont trois articles) à un ouvrage collectif de 222 pages (*Bulletin hors-série n° 2 de la SLL*, « Évaluation de la biodiversité rhônalpine 1960-2010 », publié en 2010 avec l'aide du Grand-Lyon) et son rôle d'initiateur, directeur et coordinateur de la publication d'un autre document (*Bulletin hors-série n° 4 de la SLL*, « Jubilé de l'hydrobiologie lyonnaise », paru en 2014).

Le 13 octobre 2015, Jean-François Perrin a consacré sa première conférence devant notre assemblée au thème des Avantages de l'état de rareté chez quelques espèces aquatiques. Son dossier de candidature a été présenté lors de notre séance privée du 3 novembre 2015. Jean-François Perrin se proposait de faire concourir, aux côtés de l'Académie, les sociétés savantes lyonnaises, et au premier chef la Société linnéenne, au développement et à la diffusion des connaissances scientifiques à Lyon. À cet égard, un passage de sa lettre de candidature à l'Académie (17 novembre 2015) est très éclairant, qui illustre la perte que nous avons faite : « *J'ai cultivé une approche pluridisciplinaire de phénomènes majeurs comme les inondations, les pollutions rémanentes, les espèces en danger ou la diagnose du fonctionnement lacustre. Servi par une curiosité permanente, j'entretiens le dialogue avec les divers spécialistes, pour faire émerger des points de vue originaux. Il me semble nécessaire d'inculquer ces principes aux jeunes biologistes et l'Académie me paraît l'institution la plus pertinente pour ce faire* ».

Le dossier de candidature de Jean-François Perrin a été présenté lors de notre séance privée du 3 novembre 2015, et nous l'avons élu le 1<sup>er</sup> décembre comme titulaire du fauteuil n° 2 de la deuxième section de la Classe des sciences. Le mardi 13 septembre 2016, notre confrère a consacré son discours de réception au thème *Comment préserver le bon état écologique des rivières périurbaines*. Tous, nous avons à nouveau fortement apprécié l'intérêt de ses propos et la clarté avec laquelle il a su les exposer. Le jeudi 13 octobre 2016, à La Halle de Lyon (9<sup>e</sup>), la Société linnéenne de Lyon a tenu une journée de *Réflexion sur son avenir et ses missions* ; J.-F. Perrin y a tenu une place prépondérante où chacun a pu remarquer son engagement et sa lucidité d'analyse et de proposition pour cette société.



Après deux ans d'une implacable maladie, Jean-François Perrin est décédé le 28 décembre 2016 à Lyon. Nous saluons sa mémoire, son courage et celui de sa famille, pour leur lutte contre le sort inexorable qui les frappait depuis des mois.

Philippe LEBRETON et Christian BANGE



*Séance du 19 septembre 2017*

**Michel LAFERRÈRE  
(1924-2017)**

*Membre titulaire émérite*

Madame,

Notre présidente m'a prié de prononcer l'éloge de M. Laferrère. Je l'ai accepté d'emblée en raison de la grande estime que j'avais pour son œuvre et pour sa personnalité. J'ai été, en effet, tour à tour son étudiant (quelle solide préparation aux leçons d'agrégation dispensait-il !) et son collègue, sans que la malheureuse séparation entre universités Lyon-2 et Lyon-3 ait distendu nos liens.

Michel Laferrère est né à Lyon en 1924 et ses études se déroulent dans cette ville. Après le baccalauréat de philosophie en 1942, il obtient une licence de géographie en 1944, puis un diplôme d'études supérieures de géographie en 1945 avec un mémoire intitulé *Le site géologique de Lyon*.



En 1947, il obtient le CAPES d'histoire et géographie et l'année suivante, l'agrégation de géographie. Il exerce les fonctions d'assistant de géographie à la faculté des lettres de Lyon de 1947 à 1954, avec une interruption pendant l'année scolaire 1947-1948 au cours de laquelle il enseigne au lycée militaire de La Flèche. Après 1954, il devient secrétaire général du Comité d'aménagement du territoire de la région lyonnaise (1954-1958). Attaché de recherche au CNRS (1958-1959), il termine et soutient sa thèse en 1959 (*Lyon, ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris : PUF, 1960, XII-548 p. ill. + 4 cartes en pochette). Il est ensuite professeur invité à l'université Laval de Québec en 1960.

Nommé maître de conférences à Lyon, il préside la Commission de météorologie du Rhône (1963-1968). Puis, en 1969, il devient professeur de géographie appliquée toujours à la faculté des lettres de Lyon (il opte pour l'université Lyon 3 lors de la scission entre Lyon-2 et Lyon-3), et le demeure jusqu'à sa retraite en 1990. Tout au long de cette longue et brillante carrière, qu'il a voulu lyonnaise, ce père de six enfants a rempli avec conscience et bonheur les devoirs de professeur d'université. Il s'est occupé de la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire (de 1984 à 1988), et fut président du jury de l'agrégation de géographie. Il a dirigé des travaux de recherche, mémoires et thèses, et a eu le plaisir de voir certains de ses élèves comme Jean-Paul Bravard, Josette Barre ou Jacques Bonnet devenir à leur tour professeurs d'université, ou comme Gérard Bacconnier, professeur de classes préparatoires. Il a participé à l'administration des institutions universitaires. Il fut directeur de l'Institut d'Études de la population et des relations internationales de l'université Lyon jusqu'à sa retraite (1968-1990), assesseur du doyen de la faculté des lettres (1962-66)

notamment en 1965, au moment de l'achat du terrain de Lacroix-Laval, puis doyen de la faculté des lettres (1983-87) et vice-président de l'université Jean Moulin Lyon 3 (1986-89).

À côté de ces nombreuses responsabilités universitaires, Michel Laferrère a été maire de Saint-Cyr au-Mont-d'Or de 1971 à 1977 ; sa commune lui est encore reconnaissante d'avoir créé un terrain de football et de sport ainsi que des logements pour quatre professeurs des écoles à l'école primaire de Champlong (article du *Progrès* de Saint-Cyr, 21 mars 2017). Que de lourdes et belles charges accomplies !

Il faut revenir sur l'œuvre publiée : Michel Laferrère a collaboré à de nombreux manuels scolaires, à des ouvrages sur Lyon et la région lyonnaise, et il a régulièrement donné des articles à la *Revue de géographie de Lyon*. Son ouvrage *Lyon, ville industrielle* (paru en 1960) est un classique, dans la grande tradition des thèses d'État de jadis. Une première partie décrit le site de Lyon et de ses quartiers. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'histoire de la soierie de 1825 à 1960. La seconde partie est vouée à la métallurgie (Berliet, Richard, etc.). Enfin une troisième partie est consacrée à la chimie. Le livre conserve de nos jours toute sa valeur, ne serait-ce que parce qu'il est devenu un livre d'histoire tant ces industries ont évolué. Mais la réflexion géographique demeure intacte.

Ce livre a sans doute pesé lourd dans la décision de notre Académie de l'accueillir en 1983 au fauteuil n° 4 dans la deuxième section de la Classe des Lettres. L'initiative est venue d'Amable Audin, c'est-à-dire d'un archéologue, qui dans son rapport mettait en valeur la personnalité de Michel Laferrère, discret et chaleureux et sachant être ferme, avec le sens de l'amitié qu'il faut mériter. À l'Académie, Michel Laferrère a donné l'exemple de l'assiduité et de la pertinence des interventions. En 1984, son discours de réception avait posé la question : « Quelles leçons tirer du passé pour l'avenir de la chimie dans la région Rhône-Alpes ? ». D'autres communications furent consacrées à Rhône-Poulenc Agro (2 avril 1991), aux industries électriques en Rhône-Alpes et à leur impact sur l'aménagement du territoire (16 mai 1995), au Creusot (3 juin 2003), aux lampes Visseaux (6 mars 2007), à l'industrie lyonnaise et régionale dans la Grande Guerre (27 mars 2009). En 1997, lors de sa présidence, il a orienté les communications sur un sujet qui lui tenait à cœur : *Les transferts de technologie de la science à l'industrie*, et il a organisé un colloque sur ce thème le 20 décembre 1997. D'autre part, le 26 février de la même année, il a accueilli la princesse Marie-Gabrielle de Savoie, venue prononcer une conférence sur une autre princesse de Savoie, qui vécut à la cour de Louis XIV, Marie-Adélaïde, épouse du duc de Bourgogne.

Il m'est arrivé, dans ces dernières années, modestement de le tenir au courant des travaux de l'Académie. Dans nos conversations téléphoniques, on sentait que l'intérêt de notre confrère pour notre institution demeurait très vif. Et qu'il entendait demeurer attentif au monde, conservant l'ouverture de celui qui avait été Secrétaire général du Comité pour l'aménagement de la région lyonnaise, Président de la Société d'économie politique de Lyon (1978-1981), membre de la Société de géographie de Lyon et de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, directeur de l'Institut d'Études de la population et des relations internationales de l'université de Lyon.

Puisse cet exemple et ce modèle de savant dans la cité et au service de la cité demeurer toujours fécond dans notre compagnie.

Jean-Pierre GUTTON



*Séance du 28 novembre 2017*

**Jacques FILLEUL**  
**(1924-2017)**

*Membre titulaire émérite*



Jacques Filleul est né à Lyon le 25 septembre 1924. Après des études à l'école primaire supérieure de la rue Neyret il est admis premier au concours d'entrée à l'école normale d'instituteurs de Lyon où il passe le baccalauréat mathématiques en 1943. Il obtient en 1944 le certificat d'Aptitude Pédagogique pour le métier d'instituteur. Dans le même temps il commence des études d'écriture musicale avec Francisque Bois, organiste et professeur au conservatoire de Lyon, études qu'il poursuivra pendant 16 ans (harmonie, contrepoint, fugue, orchestration, composition). En 1948 il passe le certificat d'Aptitude à l'éducation musicale, qui lui ouvre les portes de l'enseignement musical dans les lycées et collèges publics. Il complètera plus tard ce diplôme par l'agrégation à l'éducation musicale qui avait été créée depuis peu, ainsi que par un doctorat de troisième cycle.

Sa carrière musicale va se partager alors entre l'enseignement et la composition. Il sera professeur d'enseignement musical au lycée du Parc puis au lycée Jean Perrin, et également chargé de cours à l'Université Lyon-2 de 1977 à 1982. Il se dépensera sans compter dans ses différentes activités d'enseignement non seulement dans les postes officiels, mais à l'extérieur pour diffuser la musique dans des milieux très divers. C'est ainsi qu'il sera directeur artistique de l'Orchestre symphonique Lyon-Villeurbanne, de l'orchestre de l'Art à l'École, administrateur des orchestres d'enfants et de jeunes du Tempo lyonnais, administrateur du CREAC, la commission culturelle de Villeurbanne.

Son activité de compositeur s'est poursuivie tout au long de sa vie. Trente-cinq de ses œuvres sont inscrites au catalogue de la SACEM, dont il faisait d'ailleurs partie grâce au double parrainage prestigieux du chef d'orchestre Paul Paray et du compositeur Marcel Dupré. Son œuvre intéresse des domaines musicaux très variés, avec une prédominance d'œuvres chorales dont beaucoup sont destinées à des enfants (opéra pour enfants comme *La princesse va-nu-pieds* d'après un conte anglais, ou *Les Noces de Kounâla*, ballet et chœur créé lors de la fête de l'art à l'école à l'Opéra de Lyon). Certaines de ses œuvres sont écrites également pour voix seule et orchestre. Enfin, il s'est également intéressé à la musique de chambre et à la musique symphonique. Il a écrit un solfège pour les lycées et a réalisé également différentes transcriptions d'œuvres classiques.

Son écriture était très classique et il s'était dès le début éloigné des élucubrations des musiciens modernes actuels qu'il considérait comme à côté de la musique. Il avait d'ailleurs exprimé son désarroi et un désespoir appuyé envers cette musique dans son discours de réception à l'Académie.



En dehors de ses activités musicales Jacques Filleul était un fervent adepte de l'esperanto qu'il pensait être la solution commune pour permettre aux différents pays réunis dans la communauté européenne de se comprendre. Il était lui-même d'ailleurs professeur d'esperanto et membre de la société espérantiste de Lyon.

Élu en 1986 à notre Académie, sa candidature a été présentée par Edmond Reboul. Il y a fait plusieurs communications dans des domaines variés. Il a été secrétaire général de la classe des lettres mais, déjà depuis de nombreuses années, la maladie l'avait empêché de suivre nos séances. Il nous a quitté le 29 juillet de cette année 2017.

Claude JEAN-BLAIN

C'est avec beaucoup d'émotion qu'à la fin des vacances d'été j'ai appris le décès de notre confrère Jacques Filleul à l'âge de 92 ans. Claude Jean-Blain nous a rappelé sa biographie. Quant à moi, je voudrais m'attacher à développer trois points particuliers qui, au dire de sa fille Claire ici présente, et que je salue, lui tenaient à cœur

D'abord la musique.

Vous avez déjà entendu un certain nombre de rappels. Jacques Filleul avait une carrière de musicien à la fois comme professeur et compositeur.

C'est par l'enseignement que je fis sa connaissance. En effet, je fus un de ses étudiants au département de musicologie. Professeur à l'Université Lyon-2, il enseignait une unité de valeur portant sur la musique contemporaine. Paradoxe, pour celui qui milita avec force pour une certaine conception de la musique, en faisant partie du mouvement « Beethoven », qui face au « terrorisme » de certains compositeurs, « voulait retrouver le courant puissant de la vie ». Celà dit, dans son enseignement, il était très consciencieux, et il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de rigueur. J'eus un grand bonheur à le retrouver à l'Académie.

Comme compositeur, il gardait dans son style musical une tradition importante liée à la mélodie et au rythme. J'ai eu la joie de faire chanter quelques-unes de ses chansons, mais surtout de faire la création lyonnaise de son opéra pour enfants, *La quête du Saint Graal*, opéra qui raconte l'histoire du Roi Arthur, à travers la recherche par les Chevaliers de la Table Ronde du calice qui aurait contenu le sang du Christ. Créé les 6 et 8 février 2005 au théâtre des Maristes à Lyon par les Petits Chanteurs de Lyon que je dirigeais alors, ce fut un moment très exceptionnel, passionnant et émouvant.

Mais si la composition tenait une place importante, en particulier des œuvres destinées aux enfants et aux jeunes, il participa au développement dans l'administration ou la direction d'orchestre de jeunes. Comme l'a dit notre confrère, il créa l'orchestre du *Tempo Lyonnais* qui lui avait été suggéré par le développement des orchestres d'Alfred Loewenguth, fondés en 1959.

Ensuite, un deuxième point très important pour notre confrère fut son appartenance à la franc-maçonnerie, et plus particulièrement au Grand Orient de France. Si parfois certains membres préfèrent être très discrets sur le sujet, lui ne s'en cachait pas soulignant combien il trouvait dans la franc-maçonnerie un idéal de vie et un lieu de réflexion. Il ne manquait jamais une tenue et participait aux travaux, jusqu'à accéder au plus haut niveau. Il y tenait beaucoup, lui qui se disait agnostique.

Lors de la création de son opéra pour enfants, *Le roi Arthur* déjà évoqué dont le thème est la recherche du Saint Graal, le Recteur de la Primatiale de Lyon était présent. Après la

représentation, il vint me trouver et me dit : « C'est la plus belle catéchèse sur l'Eucharistie que j'aie entendue ». Je lui proposais d'en faire part au compositeur qui fut tout ému. Comme quoi, il faut se méfier des idées toutes faites !

Enfin, le troisième point est son appartenance à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, où il avait été présenté par Edmond Reboul. Il avait à cœur d'être présent chaque semaine jusqu'à ce que la maladie l'en empêchât. C'est d'ailleurs lui qui me proposa de faire partie de cette noble institution. Certes, Marcel Corneloup fut mon parrain, mais c'est grâce à Jacques Filleul que je suis parmi vous. Et je l'en remercie.

Nous aimions nous retrouver chaque semaine pour parler de musique et de musiciens, mais aussi d'autres sujets !

Partout où il est passé, Jacques Filleul a laissé le souvenir d'un homme dévoué, serviable, désintéressé ; il était un homme très apprécié dans la musique, dans la franc maçonnerie et dans notre académie, mais aussi dans bien d'autres institutions. Tout l'intéressait et le passionnait.

Il faut aussi rappeler le souvenir de sa femme Odette, aujourd'hui décédée, qui l'a toujours accompagné, soutenu et conseillé, et qui, c'est primordial, assurait l'intendance.

Jean-François DUCHAMP  
*Chancelier de l'Académie*



*Séance du 12 décembre 2017*

**Marc TRILLET**  
**(1928-2017)**

*Membre titulaire émérite*



Lorsqu'on vieillit, perdre un ami est devenu malheureusement un événement fréquent ; mais perdre un ami avec lequel nous avons plus de 50 ans de compagnonnage est un désastre dont on ne se remet pas. Nous avons en effet, Marc et moi-même, un long passé commun au sein de la Société neurologique et neurochirurgicale. Nous avons représenté ensemble la France neurologique en Belgique à un congrès international avec, à la clé, une médaille commémorative de la Société royale. Nous avons l'un et l'autre acheté une propriété en Provence et nous y recevions nos amis Lapras, Tommasi, Gonnon et Suzanne Estanove qui avaient fait le même choix que nous.

Né le 24 février 1928, Marc Trillet est décédé le 18 août 2017.

### ***Parcours médical***

J'ai toujours été séduit par la qualité du travail de Marc Trillet, par la finesse de son esprit, qu'il savait volontiers cacher pour éviter les importuns.

Sa femme et lui étaient nés en 1928, un an avant moi et deux ans avant notre ami Claude Lapras. Il a eu deux filles Véronique et Agnès, toutes deux magnifiques, ordonnées, travailleuses, si bien qu'elles ont réussi parfaitement leur carrière. Marc était souvent en contact avec l'aînée, Véronique, qui avait poursuivi une très belle carrière médicale dans le domaine difficile de la cancérologie, et qui nous a décrit ici à l'Académie les avancées médicales récentes.

Marc était poussé par son ami André Gonin vers la cardiologie ; cependant, il choisit la neurologie en sortant du lycée du Parc. Chef de clinique de 1960 à 1966, chez le Professeur Dechaume, il ouvrit en même temps un cabinet médical dans le quartier d'Ainay. Il entra ensuite à l'Hôpital neurologique dans le service du Professeur Paul Girard. Il fut séduit rapidement par ce personnage déroutant et complexe. Paul Girard fut également très heureux d'avoir un élève aussi fin et distingué et il n'hésita pas à le soutenir tout au long de sa carrière médicale. N'oublions que Marc fit, comme moi, un long service militaire de plus de deux ans, d'avril 1955 au 15 juin 1957. Après les événements de 68, il accepta de se présenter en 1974 à l'agrégation, qu'il réussit sans problème. Chef de service de neurologie en février 1974, professeur sans chaire en 1980, professeur des universités en 1989, il termina sa carrière en 1996, et moi-même je terminai en 1997.



Marc Trillet accompagna avec beaucoup de cœur notre ami Claude Lapras, décédé trop rapidement en 2007. Il y a eu également le décès de notre ami Gilbert Aimard en octobre 2016.

L'activité scientifique de Marc Trillet fut importante ; il rédigea 325 publications, dont un certain nombre en langue anglaise, et il fut l'instigateur de 80 thèses neurologiques. Sa thèse, inspirée par Paul Girard, analysait les comas prolongés et les morts du cerveau d'origine post-traumatique. Ce sont les comas dits « dépassés » qui furent ensuite l'objet de nombreuses publications françaises, dont celle de Jouvett. Marc Trillet s'intéressa aux troubles de la mémoire ; citons sur ce thème son rapport à la Société française de neurologie et son livre *Mémoire et amnésie*.

Il a fait partie de nombreuses sociétés savantes ; en particulier, il était membre d'honneur du Collège de médecine de Shanghai.

### ***Parcours à l'Académie***

Dans notre compagnie, Marc Trillet fut nommé membre correspondant en 1989 et présenta trois communications importantes : sur la mémoire, sur le visage, et sur l'Odyssée des souvenirs avec le rappel d'Ulysse et Mnémosyne. Il est élu membre titulaire en 1993 et est devenu émérite en 2013.

Il assura la fonction d'archiviste adjoint et fit partie de la commission sur les prix littéraires et les publications. Il devint président de l'Académie en 2002, fonction où il démontra la vigueur et la qualité de son intelligence. Celle-ci n'a pas été altérée par une longue affection rénale ; un cancer rénal fut opéré sans complication immédiate, mais une insuffisance rénale se manifesta tardivement et l'obligea à suivre une discipline rigoureuse, l'empêchant parfois de s'occuper de sa femme qui, malheureusement, après de multiples complications cérébrales, décéda avant lui, le laissant désesparé. C'est là que ses filles prirent la relève et s'occupèrent admirablement de lui, de façon à lui assurer une existence moins difficile, jusqu'à son départ inopiné. Il ne faut pas oublier qu'au cours de ses publications il nous a rappelé la phrase de Malraux: « l'homme est le seul animal qui sache qu'il doit mourir ».

### ***Les œuvres de Marc Trillet***

J'ai relu les différentes publications qu'il a rédigées pendant son parcours dans notre académie. J'ai retrouvé ses qualités intellectuelles bien au-dessus de la moyenne des médecins, mais toujours teintées d'une certaine ironie qu'il faisait passer dans ses écrits, qui m'ont permis de retrouver sa personnalité exceptionnelle, toujours marquée par une volonté de ne pas vouloir éblouir son entourage. Il s'est intéressé bien sûr à des problèmes neurologiques, mais également à de nombreux écrivains, en particulier anglais.

Nous analyserons son discours de réception à l'Académie au titre séduisant de « Vingt mille lieux sous les nerfs », ainsi que « L'homme face à sa mémoire », « Voyage aux multiples faces », « Ulysse et Mnémosyne ». Nous terminerons par les écrivains anglais qui l'ont fait rêver : Jonathan Swift et Charles Dickens. Nous ne pourrions pas rendre compte de toutes ses communications, telles que celles sur Maupassant, Dostoïevski, Dada à Lyon, et dernièrement, celle sur Sade, que sa fille Véronique nous a récemment présentée. Nous ne parlerons pas non plus des différents éloges funèbres qu'il a prononcés, pas même de celui de notre ami Claude Lapras, avec son goût un peu étonnant chez lui pour Cioran, que

Marc avait dû le pousser à lire. Son œuvre de toute façon restera comme l'un des phares de notre compagnie.

Intitulé « Vingt mille lieues sous les nerfs », son discours de réception à l'Académie rappelle qu'il occupe le siège de son ami André Gonin, ce qui lui procure un étonnement teinté de mélancolie, il l'avait connu et apprécié à l'Hôpital. Il parla alors de neurologie avec ses repères principaux : actes volontaires, perceptions sensorielles, langage, qui sont les témoins de notre système nerveux central. Il cite Paul Valéry qui proposait de chanter ce début de fable : « maître cerveau sur un arbre perché tenait dans ses plis son mystère ». Il est vrai, comme le rappela Marc Trillet, que nos conversations sont emplies de « non dits » et de « sous-entendus », ou parfois de « lapsus ». Sans plonger dans les tréfonds de notre inconscient, à la manière de Freud, la conversation est régulée par les noyaux de la base du cerveau et par le thalamus. Une partie cachée est liée aux structures souscorticales des noyaux gris et du thalamus, et l'autre partie est liée au manteau cortical pré-frontal. Marc termine son texte sur la conscience qui peut être à la fois objet de la recherche et instrument de celle-ci ; ce qui fait de nous, disait-il, des espèces de capitaine Nemo à la barre d'un Nautilus d'ombres qui cherche avant tout à quitter le quai. Le noyau caudé et les noyaux lenticulaires sont susceptibles d'entraîner des stéréotypes des comportements moteur et verbal, dont le dérèglement bénin transitoire ou pathologique entraîne des désordres occasionnels et compulsifs qui sont liés surtout à des anomalies du noyau caudé. Ces anomalies ont été découvertes par la caméra d'émission de positons (PET scan).

En 1983, Marc avait présenté une conférence sur « L'homme face à sa mémoire », où il nous explique le siège complexe de la mémoire avec coordination des hémisphères droit et gauche, et coordination avec les autres centres sensoriels qui ont réalisé un codage précis facilité par des processus biochimiques. Chacun se rappelle la mémoire de Giordano Bruno qui défendit sa science jusque sur le bûcher de l'inquisition. Le russe Vienamin s'intéressa pendant 30 ans à un dénommé Luna, hypermnésique, dont la mémoire s'appuyait uniquement sur des images. Le classique « trou de mémoire » lié au détachement de l'attention est facilité par le trac. Il cite la célèbre anecdote de Cortot jouant avec Maurice Vieux une sonate à New York. Maurice Vieux perd le fil et se tourne vers Cortot et lui demande : « Où sommes nous ? » et Cortot répondit simplement : « au Carnegie Hall » ; Vieux reprit tout de suite le fil de la sonate. Ensuite, Marc Trillet développe plusieurs idées sur les découvertes d'Albert Einstein, d'Henri Poincaré et en littérature du *Discours de la méthode* de Descartes. Désormais nous sommes dépassés par la mémoire des ordinateurs, sans oublier la mémoire collective accumulée au cours des siècles. Dans la littérature, à la Renaissance, Érasme avait souligné : « je hais l'auditeur qui n'oublie pas ». Marc Trillet termina en disant : « et maintenant, chers collègues, prenons le risque d'être haï ».

Marc Trillet présenta ensuite en 1989, un travail sur « Le visage et ses multiples faces ». C'est l'hémisphère droit qui paraît le plus performant dans l'appréciation de la charge émotionnelle et symbolique du visage. La représentation mentale est prise en mémoire, ce que ne permet pas la prosopagnosie ou perturbation de la reconnaissance. Il nous rappelle enfin le problème des rêves, étudié pendant des années par Michel Juvet qui vient de nous quitter et qui avait travaillé à Chicago avec William C. Dement : ils ont découvert le sommeil paradoxal dans une zone proche du réveil. Le sommeil est fait de phases successives qui sont habituelles chez un individu normal. Un professeur chinois se disait même capable de diriger ses rêves au gré de ses pensées. Michel Juvet et son ami William C. Dement ont essayé d'analyser les rêves avec des tracés d'EEG, et ils

ont introduit la notion de sommeil paradoxal qui est lié au rêve dont on se souvient. Le sommeil est fait de phases successives qui sont habituelles chez un individu normal. Mais notre vie psychique a une partie cachée qui s'oppose à l'autre, lucide et attentive, pouvant élaborer de nouveaux schémas par le jeu de la volonté libre et éclairée. Au-delà du sommeil, il y a la conscience, que personne n'a osé définir comme Bergson et comme Trillet, la conscience étant à la fois un élément du cerveau et un instrument de celui-ci.

Enfin, dans la littérature, Marc Trillet a étudié Ulysse. J'aurais aimé qu'il nous parle du célèbre *Ulysse* de James Joyce, mais il a préféré l'*Ulysse* d'Homère. Aux alentours du VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, ont été mis par écrit les deux immenses poèmes : l'*Illiade*, épopée guerrière, et l'*Odyssée* qui est plutôt, avant l'heure, un roman feuilleton d'aventures, plus riche sur le plan psychologique. Marc Trillet rappelle que Mnémosyne, la mère des neuf muses dont Zeus est le père, assure à sa famille la connaissance du passé, du présent et de l'avenir. Trente siècles après Homère, les neuropsychologues s'intéressent à Ulysse parce qu'il lutta pour éviter le naufrage de l'oubli. Différents personnages de l'*Odyssée* permettent l'analyse d'une mémoire « épisodique » : Pénélope, qui serait restée solitaire malgré les nombreux prétendants, Télémaque avec la mémoire filiale, Protée, le vieillard de la mer qui a le don de la prophétie et connaît la passé et l'avenir. L'analyse des réactions d'Ulysse qui, après avoir été attiré par Calypso, devint dépressif, et dont l'état ne s'améliora qu'avec le départ et le retour de la mémoire, est particulièrement éclairante. Ses compagnons mangèrent des fruits sucrés ou des drogues qui entraînèrent l'oubli et leur enlevèrent toute énergie. Ulysse échappe à cette amnésie en utilisant l'herbe de vie qui lui permet d'éviter les altérations de la vieillesse. Mais il veut rester mortel, préférant laisser l'image d'un homme à part entière. À ce propos, Platon affirme que l'oubli de la vie est le seul bénéfice des morts. Pour conclure, Marc Trillet nous recommande d'oublier nos maux et de vivre dans l'avenir tant que cela est possible.

Trillet s'est toujours intéressé à la littérature anglaise, en particulier à Jonathan Swift et Charles Dickens. Écrivain énigmatique, Jonathan Swift termina sa vie agitée dans un état démentiel qui entraîna une mise sous tutelle. Cela nous rappelle Nietzsche qui mourut également dans un état démentiel à 40 ans. Swift fut non seulement romancier mais également historien, épistolier, poète et pamphlétaire. *Les Voyages de Gulliver* ont été traduits dans un grand nombre de pays et notamment en France par Voltaire. Marc Trillet s'est attaché à plusieurs aspects de Swift. Premièrement à sa filiation : son père mourut avant sa naissance et il fut pratiquement abandonné par sa mère ; sa nourrice s'en occupa pendant trois ans, puis il fut élevé par son oncle. Des artistes, des diplomates, des aristocrates, des scientifiques et des médecins se sont attachés à ce personnage hors du commun ; mais sa personnalité et son comportement sont difficiles à cerner. Certains voient en lui un prêtre débauché, d'autres un politicien apostat, mais pour tous, que ce soit Stendhal, Mérimée, Aldous Huxley ou Norman O. Brown, il demeure un génie littéraire à qui on pardonne beaucoup. Ce fut le cas pour la vingtaine de femmes, de Stella à Vanessa Esther, qui tournèrent autour de lui. Prêtre peu religieux, politicien déchu, misanthrope humaniste, ses désordres pathologiques étaient la conséquence de vertiges de Ménière, de surdité et enfin de troubles du langage. Il termina sa vie avec une encéphalopathie vasculaire, hypertensive et athéromateuse. Sans cacher l'excentricité du personnage, Marc Trillet estime qu'il est sauvé par son œuvre.

En 2003, Marc Trillet étudie Charles Dickens qui, à l'âge de 48 ans, en 1860, se trouve au sommet de sa gloire, mais qui est pourtant désespéré. Amoureux d'une jeune actrice de 18 ans, après de violentes disputes, il s'est séparé de sa femme en 1858 ; il s'est aussi éloigné de ses enfants et devient alors angoissé et dépressif. Il écrit encore *Great Expectations*, dans lequel il décrit l'histoire d'un jeune orphelin qui, après de nombreuses aventures, se verra comblé par l'amour et par la réussite sociale. Au milieu des personnages de ce roman, Dickens s'intéresse particulièrement à Miss Havisham « morte et vive », âgée de 50 ans, riche, mais abandonnée par un escroc le jour de son mariage, trente ans plus tôt. Avec minutie, Dickens décrit l'aspect figé de Miss Havisham, au sein d'une maison abandonnée, *Satis House*. Il réussit un conte fantastique autour de cette femme belle et intelligente qui refuse de vivre. Le neurologue Critchley analyse un syndrome semblable chez la mère d'Oscar Wilde, chez la célèbre romancière Marie Corelli, et sans doute chez Virginia Oldoini, comtesse de Castiglione, maîtresse un temps de Napoléon III. Marc Trillet ajoute à cette liste Dora Marr, maîtresse de Picasso. Présentée à Picasso par Paul Éluard en 1936, elle dut s'effacer en 1943 devant Françoise Gilot. Malgré une psychanalyse avec Lacan, Dora Marr se retira dans un isolement total jusqu'à sa mort en 1997, soit pendant 54 ans après la rupture. Elle laissait alors dans un appartement minable un trésor d'œuvres diverses que Picasso lui avait offertes pendant les huit années de leur liaison. Ce syndrome de la séquestration volontaire a aussi été analysé par Sartre dans *Le Séquestré de Venise*, pièce sur le Tintoret. Mais comme nous l'a rappelé notre présidente, le Tintoret est resté à Venise parce qu'il y était entretenu par un père riche. Sartre a écrit une dernière pièce de théâtre, *Les Séquestrés d'Altona*, dans laquelle le lieutenant Franz von Gerlach, écrasé par la torture qu'il a pratiquée, semble « la réplique masculine du syndrome de Miss Havisham ». Enfin, Marc Trillet fit un rapprochement intéressant avec l'anorexie mentale qui est souvent l'apanage de jeunes filles qui refuseraient féminité et sexualité.

Nous avons pu approcher au fil de quelques publications la personnalité de Marc Trillet et la qualité de ses analyses littéraires. Il a su aussi surmonter les difficultés de l'analyse neurologique. Surtout, il a toujours espéré que la jeune génération des neurologues trouverait un traitement médical efficace pour les affections neurologiques. Actuellement ce traitement fait défaut, alors que d'autres spécialités sont arrivées à guérir quelques maladies.

Alain GOUTELLE



*Le 3 octobre 2017 est décédé le neurobiologiste Michel Jouvet, spécialiste du sommeil et des rêves, membre d'honneur associé de notre société. L'Académie de Lyon a tenu à lui rendre hommage dans ce volume.*

**Michel JOUVET**  
**(1925-2017)**

*Membre d'honneur associé*



Né le 16 novembre 1925 à Lons-le-Saunier, d'un père médecin, ce grand neurobiologiste lyonnais nous a quittés le 3 octobre 2017, à Villeurbanne, à l'âge de 91 ans. Il était membre d'honneur associé de notre Académie depuis 1980.

Après une première vocation de marin, il choisit la médecine, effectue ses études à Lyon, devient interne des hôpitaux de Lyon en 1951, et soutient son doctorat à Lyon en 1956 avec une thèse de neurologie (*Étude électro-encéphalographique de l'établissement de liaisons tem-*

*poraires dans le système nerveux central*) sous la présidence du professeur Hermann. Il s'inscrit parallèlement en lettres pour étudier l'ethnologie. De 1954 à 1955, il effectue un long stage en Californie auprès de neurophysiologistes, dont Horace Winchell Magoun. En 1958, il est chargé de recherche au CNRS, puis professeur agrégé de médecine expérimentale et biologiste des hôpitaux en 1961. De 1964 à 1998, il est directeur de l'unité de recherche Inserm 52 « Neurophysiologie expérimentale et clinique » intitulée ensuite « Onirologie moléculaire » ; parallèlement, en 1968, il est promu professeur de médecine expérimentale à la faculté de médecine de Lyon et chef du département de neurophysiologie fonctionnelle. Professeur honoraire depuis 1977, il est nommé la même année à l'Académie des sciences. Officier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre national de mérite et également des Palmes académiques, il était docteur honoris causa de nombreuses universités.

Il consacre la plupart de ses recherches à l'étude des structures et des mécanismes du cycle éveil-sommeil-rêve. Ce pionnier de l'hypnologie est en effet à l'origine de la découverte du sommeil paradoxal (troisième état du cerveau et support biologique du rêve).

Chronologiquement, il décrit en 1959 les signes encéphalographiques de la mort cérébrale et, la même année, le sommeil paradoxal du chat ; il démontre que chez ce dernier cet état est dépendant du tronc cérébral inférieur. Il est l'auteur en 1961 d'une classification du sommeil en ses différents stades. Il découvre l'évolution ontologique et précise l'évolution phylogénétique du sommeil paradoxal. Il découvre aussi la possibilité de supprimer ce sommeil paradoxal sans supprimer le sommeil et met en évidence les différents systèmes qui entrent en jeu dans le sommeil paradoxal. Il détermine un système PGO (pour pontogéniculo-occipital) et ses voies ascendantes et énonce la théorie sérotoninergique du sommeil.

Parallèlement à ses recherches expérimentales sur l'animal (surtout chez le chat), il développe des recherches cliniques et découvre les propriétés d'une molécule (le modafinil) efficace contre l'hypersomnie et la narcolepsie.

Citons quelques articles essentiels :

« Recherches sur l'activité électrique cérébrale au cours du sommeil » [avec F. Michel], *CR Soc Biol (Paris)* 152, 1958, p. 1167-1170 ; « Sur un stade d'activité électrique cérébrale rapide au cours du sommeil physiologique » [avec F. Michel et J. Courjon], *CR Soc Biol (Paris)* 153, 1959, p. 1024-1028 ; « Electro-subcorticographic diagnosis of death of the central nervous system during various types of coma ». *Electroencephalogr Clin Neurophysiol* 11, 1959, p. 805-806 ;

et quelques ouvrages :

*Neurophysiologie des états de sommeil*. CNRS, Paris, 1965 ; *Le sommeil et le rêve*, Paris : Odile Jacob, 1992 (rééd. 1998, 2000, 2006) ; *Le Château des songes*, Paris : Odile Jacob, 1992 (rééd. 2006) ; avec M. Gessain, *Le Grenier des rêves*, Paris : Odile Jacob, 1997 ; *Pourquoi rêvons-nous, pourquoi dormons-nous ? Où, quand, comment ?*, Paris : Odile Jacob, 2000 ; *Le Voleur de songes*, Paris : Odile Jacob, 2004 ; *De la science et des rêves : mémoires d'un onirologue*, Paris : Odile Jacob, 2013 ; *Le Sommeil, la conscience et l'éveil*, Paris : Odile Jacob, 2016.

Michel Jouvet, dont le nom était souvent avancé pour l'attribution du Nobel, est décédé le lendemain de l'attribution du Nobel de physiologie et médecine à trois chercheurs américains pour leurs travaux essentiels sur la chronobiologie !

Jacques CHEVALLIER

### MICHEL JOUVET, RÊVEUR ET ÉCRIVAIN

Michel Jouvet n'était pas seulement un grand savant, c'était aussi un grand rêveur et un écrivain plein de finesse. Il a accumulé pendant des années ce qu'il appelait plaisamment son onirothèque, notant scrupuleusement chaque matin ou presque ses rêves de la nuit. Lecteur assidu et critique de Freud, il ne partageait pas la théorie du rêve comme réalisation d'un désir et soutenait que le rêve avait pour fonction de reprogrammer chaque nuit nos neurones à partir d'instructions inscrites dans nos gènes. Il admettait que cette théorie, qu'il fondait sur un certain nombre d'arguments, en particulier sur des études de jumeaux, était difficile à prouver scientifiquement. Un de ses plus beaux livres, *Le Château des songes*, manuscrit prétendument trouvé dans un vieux coffre écrit par un seigneur libertin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est une façon romanesque pleine d'humour de présenter ses recherches sur le sommeil et le rêve en même temps qu'une passionnante histoire d'amour. Il s'est aussi exercé au roman d'espionnage fantastique dans son *Voleur de songes*, qui raconte les tribulations d'un savant neurochimiste perdu dans les mirages de Venise.

Jacques HOCHMANN





## II

# LES ACTIVITÉS

### 1. Compte rendu des travaux de l'Académie en 2017

#### Rapport moral de la présidente Nicole DOCKÈS-LALLEMENT

*présenté le 10 janvier 2018*

Il est de tradition que le président sortant présente un rapide survol des activités de l'année, en suivant un plan traditionnel qui sera respecté aujourd'hui encore ; cependant un événement unique, la parution du *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon 1700-2016* a marqué de manière particulière cette année et nous y reviendrons.

Sur le plan purement matériel, en 2017, l'appareil de photocopie a été renouvelé ; nous avons aussi suivi les conseils de la commission de sécurité, à savoir installé des gaines pour protéger l'installation électrique de la sonorisation dans le Grand salon et changé les ampoules dans le laboratoire photographique. En attendant l'avis de la commission de sécurité, depuis le 12 décembre, une fois de plus nous avons trouvé aux Archives municipales un refuge grâce à l'amabilité de son directeur, notre confrère Louis Faivre d'Arcier, et de l'ensemble du personnel ; qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur accueil qui nous a permis de maintenir nos réunions.

Avant de commencer, je tenais à remercier tous ceux d'entre vous qui m'ont aidée. J'ai trouvé un appui constant pour administrer notre compagnie auprès des membres du bureau, spécialement le Chancelier et le Vice-chancelier, les deux Secrétaires généraux et les secrétaires adjoints, notre Trésorier, et notre Vice-président, notamment pour représenter l'Académie lors des cérémonies officielles ou lors de l'inauguration du musée Jean-Couty–musée consacré à l'œuvre de l'un de nos confrères –, sans oublier Madame Monique Gaffier, notre secrétaire bénévole qui n'a pas compté son temps et sa disponibilité, malgré le surcroît de travail apparu par exemple avec la publication du *Dictionnaire*. Je voulais aussi exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont accepté de présenter une communication ; grâce à eux, notre curiosité a été satisfaite, et notre première mission qui est d'apporter une certaine animation culturelle dans notre ville a été bien remplie. Enfin, merci aussi à nombre d'entre vous qui m'ont apporté leur soutien et qui ont excusé les imperfections de ma présidence comme, avouons-le, un certain manque de rigueur, notamment dans les horaires des séances qui ont souvent dépassé l'heure fatidique de 16 heures ; les discussions qui ont suivi les communications, conférences, « quarts d'heure », m'ont paru trop intéressantes pour les interrompre. Je remercie ceux qui ont accepté de bonne grâce ces entorses au règlement.

### Les disparitions

Cette année encore, nous avons eu la tristesse de perdre un certain nombre de nos confrères. Parmi ceux qui nous ont quittés cette année, saluons des membres qui ont été très actifs dans notre Académie : Michel Laferrère, décédé le 15 mars 2017, président en 1997, qui a assisté à nos réunions presque jusqu'à la fin de sa vie ; Jacques Filleul décédé le 29 juillet 2017 ; Marc Trillet, décédé le 18 août 2017, président en 2002, qui termina une communication sur le marquis de Sade programmée pour septembre et que sa fille Véronique Trillet-Lenoir est venue présenter ; Henri Hours, décédé le 16 octobre 2017, président en 1976, dont les conseils ont aidé tant de chercheurs aux Archives Municipales de Lyon ; René Waldmann (6 novembre 2017), président en 1992, créateur du métro lyonnais, dont la notoriété a justifié une bande dessinée qui lui est consacrée.

Signalons aussi la disparition du grand spécialiste du sommeil paradoxal Michel Jouvét (3 octobre 2017), qui était membre d'honneur associé de notre Académie, et de membres correspondants : le professeur de clinique ORL et de phoniatrie Alain Morgon (26 novembre 2016), et la linguiste, spécialiste du parler lyonnais, Anne-Marie Vurpas (30 janvier 2017).

Sur les conseils de Jean Burdy, nous avons décidé d'essayer, dans la mesure du possible, de ne pas trop attendre pour prononcer les éloges de nos confrères décédés (voir *supra*, p. 15-36). Il a donné l'exemple en prononçant le 31 janvier celui de Louis David décédé le 15 octobre 2016 (publié dans les *Mémoires* de 2016). L'éloge de Michel Le Guern (décédé le 17 juin 2016) a été prononcé par Laurent Thirouin le 16 mai ; signalons aussi, rédigée par notre consœur Nathalie Fournier, une très belle nécrologie sur le même confrère que l'on trouve sur le site de l'université Lumière – Lyon-2. Le 23 mai, Claude Jean-Blain et Robert Boivin firent l'éloge de Jack Bost (décédé le 28 décembre 2016). La semaine suivante, Philippe Lebreton et Christian Bange prononcèrent celui de Jean-François Perrin (décédé le 28 décembre 2016). Le 19 septembre, Jean-Pierre Gutton rappela la carrière de Michel Laferrère. Le 28 novembre, l'éloge de Jacques Filleul a été prononcé par Claude Jean-Blain et Jean-François Duchamp. Enfin, Alain Goutelle fit celui de Marc Trillet le 12 décembre.

### Les séances de l'Académie

#### *Les séances privées et les élections*

Les quatre séances privées réservées aux académiciens sont consacrées à la préparation et au déroulement des élections. En 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres titulaires, trois élus en juin – Guy Chanfray dans la 1<sup>re</sup> section et Philippe Jaussaud dans la 2<sup>e</sup> section de la classe des Sciences, et Maryannick Lavigne-Louis dans la 3<sup>e</sup> section de la classe des Lettres –, et un en décembre – Jean-Marie Lafont, dans la 2<sup>e</sup> section de la classe des Lettres. Pour l'instant, il ne reste qu'un fauteuil à pourvoir, celui de Michel Le Guern en classe des Lettres (5<sup>e</sup> fauteuil de la 1<sup>re</sup> section).

Ont aussi été élus deux membres d'honneur associés : Thierry Magnin en juin et Jean-Dominique Durand en décembre ; six membres correspondants : pour la classe des Sciences, en juin Thierry Dumont (qui a accepté d'aider François Sibille et Claude Jean-Blain pour moderniser notre site internet) et François Renaud, en décembre Jean-Daniel Grange et Geneviève Sassolas ; pour la classe des Lettres, Jean-Claude Billion et Peter Weinmann en décembre.

Au cours de la séance du 5 décembre, nous avons élu le vice-président 2018 (qui sera le président 2019) Jean-Pol Donné, dont nous avons tous apprécié les grandes qualités comme Secrétaire général de la classe des Lettres, et désigné le bureau qui sera en fonction en 2018.



### ***Les séances de remise de prix***

À la séance du 13 juin 2017 ont été remis les traditionnels prix de solidarité du *Fonds Rosa*, le prix *De Lancey and De La Hanty*, et un prix littéraire de poésie, le *Muguet d'or*. Les revenus du *Fonds Rosa* ont permis d'apporter une aide ponctuelle à de nombreuses familles en détresse, par l'intermédiaire de plusieurs associations qui ont présenté les dossiers de familles dans une situation critique. Le prix de la Fondation *De Lancey and De La Hanty*, qui récompense un académicien pour ses travaux en relation avec la Grande Bretagne, a été remis à notre confrère Dominique Saint-Pierre. Avec plaisir, nous avons pu à nouveau attribuer l'un des prix littéraires que, faute de moyens financiers, nous avons dû abandonner. Le *Prix du Muguet d'or* – prix de poésie – a été réactivé à l'initiative de Denis Reynaud et grâce à la générosité d'un de nos confrères qui a offert de quoi récompenser les jeunes lauréats ; plus de cinquante étudiants ont proposé des textes. Le 1<sup>er</sup> prix est revenu à Rodolphe Doublet. Souhaitons que l'Académie puisse continuer à décerner ce prix littéraire.

Lors de la séance du 19 décembre, illustrée par une conférence de Bruno David, fils de notre confrère Louis David, trois prix ont été attribués : un prix d'honneur, un prix scientifique, et un nouveau prix consacré à la conservation du patrimoine de l'Académie. Le *Prix d'Honneur* a été remis au Musée des Confluences, représenté par sa directrice Hélène Lafont-Couturier. Le *Prix Platet-Mathieu*, qui est attribué tous les deux ans, n'avait pas été décerné l'année dernière pour cause de réorganisation. Son objet a été redéfini pour correspondre à l'esprit de sa création, qui vise à récompenser la recherche médicale dans les secteurs de pointe. Il a été remis à un jeune directeur de recherche de l'Inserm de Dijon, Lionel Apetoh. Le *Prix Ernest-Brasseaux*, récemment créé grâce à une fondation spéciale destinée à la numérisation et à la mise en valeur de nos manuscrits, a été décerné cette année pour la première fois à deux jeunes chercheurs : Caroline Taulan et Yannis Hausberg. Saluons l'apparition de ce nouveau prix qui souligne la vitalité d'une double mission de l'Académie : récompenser les recherches et mettre en valeur son patrimoine<sup>1</sup>.

### ***Les séances publiques***

Certains orateurs sont venus de loin ; Myriam Antaki et Georges Kadige sont arrivés du Liban, Bernhard Beutler d'Allemagne. Nous devons leur être infiniment reconnaissants de venir nous éclairer avec toute leur compétence et leurs convictions personnelles sur des sujets qui sont au cœur de l'actualité : les chrétiens d'Orient et la construction de l'Europe.

Treize interventions sont dues à nos confrères et consœurs titulaires. Les autres se répartissent entre un membre d'honneur associé (Michel Zink, qui vient d'être élu à l'Académie française en décembre dernier), cinq membres correspondants (dont l'un, Guy Chanfray, est devenu titulaire en 2017), et sept membres extérieurs. Parmi ces derniers, l'un est devenu au cours de l'année membre d'honneur (Jean-Dominique Durand), un autre a été élu membre titulaire (Jean-Marie Lafont) et un autre membre correspondant (François Renaud). Les proportions sont assez semblables pour les « Quarts d'heure », assumés par trois titulaires (Gérard Bruyère, Jean-Paul Martin et Pierre Crépel), un correspondant (Jean-Marc Gohier), deux extérieurs (Bernard Fleuriot et Robert Laurini).

Sans que je l'aie vraiment organisé, j'ai constaté en préparant ce bilan que les diverses interventions se rattachaient facilement aux spécialités de chacune de nos sections et qu'aucune n'avait été négligée. Cependant notons l'intérêt vif porté en Sciences au domaine de la physique, dans les Lettres à la littérature et à la religion.

1. Voir le détail des prix *infra*, p. 45-46.

Onze interventions étaient consacrées à des *thèmes* purement *scientifiques*. Il faut noter une grande cohérence dans le domaine des *sciences astronomiques et physiques* (1<sup>re</sup> section des Sciences), où cinq interventions se complétèrent et s'illustrèrent mutuellement. François Sibille démontra comment les romans de Jules Verne reposaient sur de sérieuses connaissances spatiales, même si dans *Hector Servadac* (qui a rappelé de bons souvenirs de lecture à certains de nos confrères et consœurs), l'imagination et la poésie l'emportent ; Philippe Blanc-Benon a éveillé notre curiosité avec la richesse des ondes infrasonores pour l'écoute de l'atmosphère ; Joseph Remillieux souligna les qualités de la coopération internationale en Antarctique, où se multiplient les détecteurs, et avec prémonition parla de la détection des ondes gravitationnelles ; Guy Chanfray présenta l'intense activité théorique et expérimentale en physique des particules. Avec sa clarté habituelle, au cours d'un « Quart d'heure », Jean-Paul Martin est venu confirmer l'actualité de ces diverses communications et nous a permis de comprendre les dernières découvertes sur les ondes gravitationnelles ; les travaux complémentaires de plusieurs laboratoires ont confirmé par l'expérience ce qu'avaient déjà calculé les mathématiques. On peut ajouter une conférence de physique appliquée qui se rattache aux préoccupations de la 1<sup>re</sup> section, celle de Bernard Favre sur les transports du futur et les véhicules autonomes, sujet particulièrement actuel puisque même les voitures classiques font preuve maintenant de réactions autonomes de prudence.

En *sciences naturelles* (2<sup>e</sup> section des Sciences), Christian Bange mit l'accent sur la participation des femmes aux sciences naturelles et biologiques à Lyon aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; cette communication permet d'espérer que, dans un proche XXI<sup>e</sup> siècle, une femme scientifique entrera dans notre confrérie. Lors de la séance de remise des prix de décembre, nous avons découvert grâce à la conférence vivante de Bruno David, président du Muséum national d'Histoire naturelle la diversité des institutions et de leurs fonctions, ainsi que les nombreux chercheurs, étudiants et experts de métiers qui sont sous sa responsabilité.

Pour les *sciences médicales* (3<sup>e</sup> section des Sciences), outre le discours de réception de Gilbert Kirkorian, qui a suggéré des pistes de réflexion sur les méthodes d'évaluation des thérapeutiques médicales, nous avons entendu Michel Lagarde sur un thème passionnant « L'inné et l'acquis au regard de l'épigénétique » et François Renaud, sur une question qui reste malheureusement actuelle : « Comment naît et meurt une épidémie ».

Les interventions que l'on peut rattacher aux quatre sections de la *classe des Lettres* furent cette année un peu plus nombreuses que les interventions scientifiques ; il est vrai que, dans notre Académie, les Arts viennent grossir la classe des Lettres (dont ils constituent la 4<sup>e</sup> section), et que certains de nos confrères scientifiques, notamment les médecins, délaissent volontiers leurs spécialités pour nous faire partager leur culture littéraire ou artistique. Ainsi, dans le domaine de la *littérature* (1<sup>re</sup> section des Lettres), avec « Le déjeuner chez Lapérouse », Jean Normand nous emmena dans les milieux littéraires du début du XX<sup>e</sup> siècle, et Véronique Lenoir-Trillet sur les pas du marquis de Sade. Nous entendîmes aussi Michel Zink lire de beaux poèmes en parlant de « La voix féminine dans la poésie médiévale », moment fort de cette année, et Nathalie Fournier nous fit découvrir avec talent que la première grammaire du français en français était due à un Lyonnais, Louis Meigret.

En *histoire* (2<sup>e</sup> section des Lettres), Jean-Marie Lafont a présenté l'œuvre culturelle en Inde du *Major General* Claude Martin, en s'appuyant sur un document très intéressant, l'inventaire dressé à Lucknow après son décès. Marguerite Yon-Calvet nous fit rêver avec son analyse des sept merveilles du monde ; elle souligna les incertitudes et les mythes qui entourent leur liste, liste que l'on cherche encore aujourd'hui à compléter ou à renouveler.

Huit interventions portèrent sur les domaines de la 3<sup>e</sup> section des Lettres, spécialement sur les *questions politiques et religieuses*. Après Bernhard Beutler venu parler des lenteurs de la construction européenne, Jacques Fayette développa les difficiles relations entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne. Le père Dominique Bertrand posa les éléments d'une question fondamentale, philosophique, scientifique et religieuse : « La création, conviction de foi et savoir raisonnable ? », question qu'il est bon aujourd'hui de maintenir ouverte sans raideur grâce à la médiation d'Aristote fondateur de la métaphysique et de la science expérimentale. La romancière syrienne Myriam Antaki et l'historien libanais Georges Kadige rappelèrent l'ancienneté et la diversité des chrétiens d'Orient. En rappelant la dramatique affaire du chevalier de La Barre et de la répression du blasphème en plein siècle des Lumières, Philippe Mikaeloff souligna combien les indignations de Voltaire demeurent une leçon de tolérance toujours d'actualité. Enrichi par son expérience au Vatican, Jean-Dominique Durand présenta un tableau clair et passionnant de la diplomatie pontificale. À cette 3<sup>e</sup> section peuvent se rattacher le « Quart d'heure » de notre collègue Robert Laurini, président de l'association « *Universitaires sans Frontières* » – venu nous exposer le travail de son association –, ou celui du général Bernard Fleuriot qui a démontré combien la notion de guerre s'était transformée, et supposait maintenant des interventions qui n'avaient plus rien à voir avec les méthodes des conflits classiques.

Les thèmes de la 4<sup>e</sup> section des Lettres n'ont pas été oubliés. Passionné de Venise, Pierre Schuster a présenté avec science l'œuvre d'un peintre qui n'a jamais quitté cette cité, le Tintoret. Les artistes lyonnais furent à l'honneur cette année : Jean-Pol Donné a dressé le portrait d'une famille de médailleurs lyonnais, les Penin, qui pendant 170 ans ont exercé leur métier dans notre ville ; une des dernières médailles gravées par Paul Penin célèbre le troisième centenaire de notre Académie. Après la sortie de son livre sur l'architecte Antoine-Marie-Chenavard, Philippe Dufieux est venu présenter ce confrère qui demeura dans notre compagnie plus de 53 ans. Dans un « Quart d'heure » consacré au « Grand salon » du Palais Saint-Jean où nous tenons nos réunions publiques, Gérard Bruyère nous a appris que les plans semblent bien avoir été dessinés par Soufflot, qui fut, lui aussi, un de nos confrères.

Enfin, le patrimoine de notre Académie a inspiré trois interventions. Jean-Marc Gohier (« Quart d'heure ») a eu la joie d'attribuer avec certitude certains de nos manuscrits à la main même de Pierre Poivre, dont il avait écrit la notice dans le *Dictionnaire des académiciens* ; il nous a aussi parlé de sa visite au domaine de la Fréta, dernière demeure de Pierre Poivre, à Saint-Romain-au-Mont-d'Or. En cette année du centième anniversaire de la Révolution russe, Pierre Crépel (« Quart d'heure ») a dressé un tableau piquant et riche des réactions de nos confrères face aux bouleversements qu'elle amena. Personnellement, j'ai aussi lu et commenté avec intérêt les réactions de Benoît Goy, un de nos confrères assez savant, à la lecture du *Traité des délits et des peines* de Cesare Beccaria<sup>2</sup>.

### 2017, année de la parution du *Dictionnaire*

Les travaux de rédaction du *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon*, commencés en 2013 sous la houlette expérimentée de Dominique Saint-Pierre, étaient terminés fin 2016 ; cet ouvrage paru en mars de cette année aux Éditions de l'Académie (Lyon, 2017, 1367 pages ; maquette et mise en pages Marguerite Yon) est le résultat de travaux et collaborations multiples qui mettent en valeur le riche patrimoine de notre confrérie. D. Saint-Pierre a décrit la méthode suivie pour son élaboration (voir son article : *Mémoires* 2016) ; je n'y reviens pas.

2. Voir les textes de ces exposés dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties de ce volume (*infra* : Index des auteurs).

### **La sortie du Dictionnaire**

La sortie du *Dictionnaire* nous a agréablement occupés ; il a fallu le distribuer, et Dominique Saint-Pierre en voiture, Pierre Crépel à bicyclette ont assuré les livraisons. Madame Gaffier a tenu la liste des ouvrages distribués ainsi que celle des souscriptions, expédié ceux qui devaient l'être et accepté ce supplément de travail avec enthousiasme. Certains d'entre nous, tel Jacques Hochmann, sont allés animer des soirées de lancement dans des librairies en prononçant des conférences qui mériteraient d'être publiées.

Nous pouvons être assez fiers de ce travail, qui devient un outil indispensable aussi bien pour l'histoire de la vie intellectuelle lyonnaise, que pour celle des institutions de la ville et de nombreuses familles ; il repose notamment sur de rigoureuses recherches généalogiques et bibliographiques. Je voudrais seulement insister ici sur le fait qu'il est le résultat d'une direction compétente et cordiale qui nous a stimulés, de l'existence d'un riche patrimoine que certains d'entre nous avaient commencé d'inventorier. Outre les anciennes *Histoires* de notre Académie, des inventaires plus récents ont permis la rédaction des notices. Le travail fondateur de Louis David (élaboration de dossiers pour chaque académicien titulaire, membre d'honneur associé ou correspondant) constitue un fichier plein de ressource, que nous avons baptisé en sa mémoire « Fichier Louis David ». L'index par auteur et par matière des interventions (1845-1987) publiées dans les *Mémoires de l'Académie*, index dû à Edmond Reboul aidé de Christine de Clavières, a été complété pour les *Mémoires* publiés depuis 1987 par Michel Dürr, qui a aussi dressé un inventaire des manuscrits de l'Académie avec des index par nom et par matière ; il a, en outre, dépouillé les procès-verbaux des séances de l'Académie pour dresser une liste des interventions qui y sont mentionnées sans avoir été publiées, travail indispensable qui recouvre les XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

### **La Journée « Autour des dictionnaires »**

Alors que étions immergés dans ce travail sur le *Dictionnaire*, l'idée nous est venue d'étudier la mode actuelle des dictionnaires, si représentative de notre époque qu'elle a inspiré à Alain Rey un *Dictionnaire amoureux des dictionnaires* (paru en 2011). La date choisie pour cette journée s'est imposée d'elle-même. En 2016, pour précéder les multiples célébrations organisées autour du tricentenaire de la naissance de d'Alembert, Pierre Crépel avait organisé un colloque autour de d'Alembert. Cette année, le 16 novembre 2017, juste 300 ans après la naissance de d'Alembert dont le nom reste attaché à l'*Encyclopédie*, l'Académie a organisé un colloque « *Autour des dictionnaires* »<sup>3</sup>. Cette journée a été particulièrement intéressante par la qualité des interventions dues pour la plupart à des confrères et consœurs.

La **partie historique** a permis de découvrir que l'art du dictionnaire est très ancien. Grâce à Marguerite Yon-Calvet, nous avons entendu parler des premiers lexiques de l'Orient mésopotamien, et à Chantal-Marie Agnès, de très anciens dictionnaires chinois. Nathalie Fournier nous a permis de découvrir que la guerre de l'orthographe a commencé dès le XVII<sup>e</sup> siècle avec les premiers dictionnaires monolingues du français. Laurent Thirouin a décrit le combat de Furetière contre la lenteur des académiciens français. N'oubliant pas d'Alembert, Pierre Crépel a rappelé que Lyon avait donné sa propre édition de l'*Encyclopédie*, sous une forme moins coûteuse que l'édition *princeps*. Denis Reynaud nous a révélé sa passion pour les mots et expressions utilisés dans les jeux d'Ancien Régime, mots et expressions dont il a constitué un florilège, et que nous employons encore parfois dans le langage courant, ignorant leur origine.

3. Voir *infra*, la 4<sup>e</sup> partie de ce volume.

D'autres interventions ont porté sur des travaux récents aux objets fort divers, et elles ont illustré *l'actualité* de cette forme de publication. Ainsi Marguerite Yon-Calvet a présenté les dictionnaires dirigés par Olivier Aurenche et elle-même – dictionnaires illustrés multilingues de l'architecture et de la céramique du Proche-Orient ancien –, outils de travail précieux pour les archéologues spécialistes de cette région. Philippe Dufieux a décrit la richesse du dictionnaire des architectes lyonnais de Léon Charvet ; Philippe Jausaud, du savoureux et riche dictionnaire des « savanturiers » du Muséum d'histoire naturelle dont il a été chargé ; Jean-Dominique Durand et Claude Prudhomme du *Monde du catholicisme*, paru en 2017, œuvre considérable qui ne laisse rien dans l'ombre et qui a fait appel aux compétences de leurs confrères lyonnais (Lyon est depuis longtemps un centre très vivant d'histoire religieuse). L'actualité de ce colloque fut complétée par la présentation d'un dictionnaire en projet, celui des institutions lyonnaises, par Philippe Paillard.

Dominique Saint-Pierre a expliqué comment le travail sur le *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon* ne s'arrête pas avec sa publication. Il s'agit de le perfectionner, le compléter et l'enrichir par l'insertion des corrections nécessaires et l'élaboration d'index, mais surtout de recoler l'iconographie contenant les portraits qu'il a déjà recueillis, les photos de résidences, celles des sépultures des académiciens que prend inlassablement Jean Burdy, et d'ajouter à notre bibliothèque les travaux de nos confrères que nous pouvons recueillir.

### ***Importance de notre patrimoine et de sa sauvegarde***

La rédaction du *Dictionnaire* et la préparation de ses compléments rendent encore plus précieux nos manuscrits et notre bibliothèque, que Dominique Saint-Pierre ne cesse d'enrichir en parcourant les ventes. Remercions l'équipe de bibliothécaires bénévoles qui viennent chaque semaine numériser le catalogue de notre bibliothèque, et réparent avec beaucoup de savoir-faire les ouvrages abîmés. Remercions aussi ceux qui consacrent du temps à la numérisation des manuscrits, qui avance elle aussi régulièrement grâce à la vigilance de notre confrère archiviste Pierre Crépel. Actuellement sont numérisés tous les registres de l'Ancien Régime, et les volumes Ms 12, 13, 70, 71, 81, 126, 160, 178, 205, 207, 227, 243, 244, 254, 255, 282, 288, 352 (partiel), 355. Je remercie Pierre Crépel de m'avoir fourni cette liste des manuscrits qui peuvent être mis à la disposition de tout chercheur.

### **Visites**

Le 15 juin 2017 s'est déroulée à Chambéry la *sortie annuelle* de l'Académie, dans une journée fort intéressante, remarquablement organisée par notre chancelier Jean-François Duchamp. Le président de l'Académie de Savoie, Jean-Olivier Viout, ainsi qu'un certain nombre d'académiciens de Savoie nous ont accompagnés pendant toute cette journée. Nous avons découvert une académie au fonctionnement assez différent du nôtre, animant la vie culturelle de Chambéry par l'organisation de souscriptions pour financer des monuments, comme la statue des frères Xavier et Joseph de Maistre au pied du château des ducs de Savoie.

Cette journée nous permit de mieux comprendre la restauration de ce château, de la Sainte-Chapelle et de son carillon, grâce aux explications de nos hôtes complétées par celles de notre confrère Jean-François Grange-Chavanis, architecte en chef des monuments historiques pour la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie. Une promenade dans Chambéry nous conduisit à la célèbre « Fontaine des éléphants » érigée en 1838 en l'honneur du général de Boigne, au Théâtre de Chambéry embelli par un rideau de scène offert par ce même général. L'après-midi fut consacrée à la visite des Charmettes où Jean-Jacques Rousseau vécut sans doute les années les plus heureuses de sa vie, Charmettes en pleine restauration conduite aussi par J.-F. Grange-Chavanis. Dans chaque lieu nous avons été reçus par les conservateurs et les

experts du site. Toute la journée fut savamment commentée par Jean-Olivier Viout, passionné d'histoire et avec lequel nous avons échangé les médailles respectives de nos académies. Évidemment, pour remercier l'Académie de Savoie de son accueil chaleureux et savant, nous lui avons apporté un cadeau supplémentaire, notre *Dictionnaire des Académiciens*.

Grâce à l'*Association* « *L'eau à Lyon* » et à notre confrère Jean Burdy, le 7 novembre, nous avons pu visiter à Saint-Clair les bassins filtrants, la pompe de Cornouailles installée en 1856 pour alimenter Lyon en eau, l'ancienne usine des eaux et le Musée des Eaux de Lyon situé à côté de cette usine à Caluire ; la visite fut passionnante, animée par des personnes fort compétentes. Que ceux qui n'ont pu venir se hâtent d'y aller !

C'est avec un grand plaisir que je passe maintenant la présidence à Georges Barale, ainsi qu'un des symboles de ce pouvoir, la cloche ; elles seront entre de bonnes mains. Je n'ai pu apporter le pupitre, second symbole de ce pouvoir, cité dans notre règlement ; il nous attend au Palais Saint-Jean où nous le retrouverons dès que la Commission de sécurité de la Ville de Lyon aura rendu son avis et nous permettra d'y revenir. Notre président commence cette année en nous faisant partager sa passion sur l'origine et l'évolution des plantes à fleurs, superbe sujet.

Nicole DOCKÈS-LALLEMENT  
Présidente 2017



## 2. Activités académiques

### *Les « Quarts d'heure »*

Les séances ordinaires ont parfois été suivies d'interventions plus courtes et informelles, dites les « Quarts d'heure de l'Académie », destinées à mettre l'accent sur un point de l'actualité scientifique, politique, économique..., ou à rendre compte d'une découverte. Exceptionnellement, ce volume de *Mémoires* rend compte d'un exposé que Georges BOULON (membre titulaire) avait présenté en 2015 sur « *Les Leds bleus...* », à la suite de l'attribution du prix Nobel [voir *infra* p. 188].

- En 2017, plusieurs interventions ont été présentées dans le cadre de ces « Quarts d'heure ».
- 17 janvier : Jean BURDY (membre titulaire émérite) a présenté un film sur « *Les galeries souterraines lyonnaises* », creusées sous les collines de Lyon à diverses époques.
  - 21 mars : le Général Bernard FLEURIOT, sous le titre « *Résurgence et mutations : le nouveau visage de la guerre* », a montré la transformation de la notion de guerre,
  - 16 mai : Gérard BRUYÈRE (membre titulaire) a évoqué « *Le Grand salon du Palais Saint-Jean* » [voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, p. 225],
  - 30 mai : Robert LAURINI, sous le titre « *Universitaires sans Frontières* », est venu présenter son association.
  - 21 novembre : Jean-Paul MARTIN (membre titulaire émérite) a fait le point sur « *Les dernières découvertes autour des ondes gravitationnelles* » [voir *infra*, 2<sup>e</sup> partie, p. 160].
  - 28 novembre, Jean-Marc GOHIER (membre correspondant) a évoqué des manuscrits de Pierre Poivre retrouvés dans les archives de l'Académie [voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, p. 228].
  - 12 décembre : Pierre CRÉPEL (membre titulaire) a parlé de « *L'Académie et la révolution russe* » [voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, p. 231].



### ***Les prix de l'Académie***

Traditionnellement, l'Académie attribue chaque année un certain nombre de prix, lors des dernières séances de juin et de décembre.

*Séance du 13 juin 2017*

**Prix de poésie dit du « Muguet d'or »** (rapport Jean-Pol Donné). Ce prix succède à un prix fondé en 1911 par le comte Philibert Lombard de Buffières de Rambuteau qui, exauçant le souhait de son épouse Mathilde Gauthier, a créé après sa mort une fondation afin d'attribuer cinq prix littéraires constituant ce que l'on désigne sous le nom de « Jeux floraux de la comtesse Mathilde », devenu le prix du « Muguet d'or ». Après une interruption de quelques années, la renaissance de ce prix est due à l'initiative de notre confrère Denis Reynaud. L'académie a attribué les trois prix suivants :

1<sup>er</sup> prix : Rodolphe DOUBLET, « Derniers jours de printemps »,

2<sup>e</sup> prix : Ophélie CHEVAUX, « Pamphlet d'une mulâtresse »,

3<sup>e</sup> prix : Thibault OLIVIERI, « Cime ».

Les textes sont déposés dans les archives de l'Académie.

**Prix du Fonds Rosa** (rapport Jean-François Duchamp). En 1942 Alexandre Rosa, riche propriétaire lyonnais ému par la détresse de certaines familles, a fait donation de différents biens et en particulier d'un immeuble sis au 107, rue Pierre-Corneille à Lyon (3<sup>e</sup>), dont les revenus permettent d'attribuer chaque année des prix pour aider des familles méritantes en difficulté. Le montant total de ces prix a été fixé pour 2017 à 45 000 euros (délibération du 6 juin 2017). Ces prix ont été remis aux associations suivantes :

- *Familles du Rhône* pour quatre familles, représentée par sa présidente, M<sup>me</sup> Jeanine Philis.
- *JALMALV* (« *Jusqu'à la mort accompagner la vie* »), représentée par sa présidente, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Bachèlerie.
- *Valentin-Haïty* (connue pour son aide aux mal-voyants) pour deux familles, représentée par son président, M. François Vital-Durand.
- *Société Saint-Vincent-de-Paul* pour six familles en difficulté, représentée par son président, M. Jean-Régis Liogier d'Harduy.
- *L'Accord* (soutien à des familles chrétiennes irakiennes en recherche de logement) pour l'aide au logement de quatre familles, représentée par son trésorier, M. François Chapelle.
- *L'équipe Saint-Vincent*, qui apporte un soutien aux personnes en situation de précarité, a demandé trois aides spécifiques, représentée en l'absence de la présidente M<sup>me</sup> Lucie Rousset par M<sup>me</sup> Brandolini.
- *L'Œuvre de Saint-Léonard* à Couzon-au-Mont d'Or (formation des handicapés), représentée en l'absence du président M. Pierre Devaux par M. Paul Laffly.

**Prix de la Fondation De Lancey and De La Hanty** (rapport Gérard Pajonk). Destiné à un académicien qui a particulièrement collaboré avec des collègues ou des institutions britanniques, ce prix a été attribué à Dominique Saint-Pierre pour sa collaboration régulière avec la *Law Society of England and Wales*, lors de la réforme des professions juridiques et judiciaires et l'organisation d'échanges scolaires et universitaires inter-âges organisés entre Aylesbury, capitale du comté de Buckinghamshire et Bourg-en-Bresse. Ce prix récompense son activité dans ce domaine en sa qualité de Parlementaire français et européen ainsi que d'adjoint à la culture de la municipalité de Bourg-en-Bresse.

*Séance du 5 décembre 2017*

**Prix d'Honneur de l'Académie** (rapport Jean-François Duchamp). Ce prix récompense une institution scientifique, artistique ou culturelle de Lyon. Il a été attribué cette année au *musée des Confluences*, représenté par sa directrice M<sup>me</sup> Hélène LAFONT-COUTURIER et deux

de ses collaborateurs : David BESSON, responsable des collections, et Claire-Cécile DAVID, responsable des relations avec la presse et des relations publiques.

D'abord destiné abriter l'ancien Muséum de Lyon qu'a dirigé notre regretté confère Louis David, le projet lancé en 1999 a évolué pour devenir musée des sciences et des sociétés. Inauguré en 2014, le Musée des Confluences – 190 m de long, 90 m de large, 41 m de haut – est unique au monde par son architecture. Il est composé de trois ensembles : le *Socle* est réservé à l'accueil, la restauration et un auditorium ; la partie vitrée, le *Cristal*, abrite un centre de documentation et la librairie ; le *Nuage* est l'espace réservé aux expositions permanentes et temporaires, donnant accès à un espace panoramique au sommet du bâtiment. Les collections permanentes, constituées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, comportent plus de 2 millions d'objets. Sur 3 000 m<sup>2</sup> se déroule un récit en quatre actes sur quatre espaces d'exposition : *Origines, les récits du monde* (fossiles, squelettes, météorites...), *Espèces, la maille du vivant* (histoire des groupes constitués d'animaux dont l'homme), *Sociétés, le théâtre des hommes* (processus civilisateurs), enfin l'*Éternité, visions de l'au-delà* (représentations de la mort). De 4 à 6 expositions temporaires y prennent place chaque année. En 2016, le musée a attiré près de 800 000 visiteurs. Indéniablement une vraie réussite.

**Prix Platet-Mathieu** (rapport Philippe Mikaeloff). Un nouveau jury avait été nommé en accord avec le président de l'ancien jury, notre regretté confrère Marc Trillet, et le bureau. Le prix, d'un montant de 5 000 euros, a été décerné à Lionel APETOH.

Les membres du jury (Jacques Chevallier, Gilbert Kirkorian, Michel Lagarde, sous la présidence de Philippe Mikaeloff) ont étudié dix dossiers de candidature – venant d'institutions de recherches de Lyon (quatre), Nice (trois), Dijon (un), Montpellier (un), Paris (un) –, tous de bonne qualité, intéressant la génétique (deux sujets) ou la cancérologie (huit sujets). Après avoir délibéré le mardi 3 octobre 2017, le jury a attribué à l'unanimité le prix à Lionel Apetoh, chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe à l'UMR1231 de l'INSERM à Dijon. Auteur de plusieurs publications internationales, il dirige actuellement des travaux de recherche sur les mécanismes moléculaires responsables des réponses immunitaires anticancéreuses *in vivo* pour développer de nouveaux traitements anticancéreux. Son projet de recherche porte sur l'identification d'un nouveau point de contrôle immunitaire dont l'application devrait être une levée de la résistance tumorale à la chimiothérapie et à l'immunothérapie.

**Prix Ernest-Brasseaux** (rapport Pierre Crépel). Ce nouveau prix est consacré aux manuscrits de l'Académie ; en voici le *Règlement* :

« Ce prix est destiné à récompenser des contributions, en particulier d'étudiants, relevant des types suivants :

- aide à l'archivage, à l'inventaire, au classement, au dépouillement, à l'indexation des fonds manuscrits,
- aide à la numérisation :
- transcriptions et publications de manuscrits :
- mémoires dans lesquels l'étude des manuscrits de l'Académie représente une part importante :
- bibliographie matérielle d'ouvrages comportant des annotations manuscrites.

« Les candidatures sont proposées par les bibliothécaires et archivistes de l'Académie. Les membres du jury sont nommés par le bureau.

« Le prix peut être partagé entre trois personnes au maximum. Les sommes attribuées (de l'ordre de 500 à 2 000 euros) sont proposées par le jury à l'approbation du bureau.

« Les lauréats sont récompensés chaque année à la séance de remise des prix de décembre. »

Le prix a été décerné pour la première fois le mardi 19 décembre 2017, à Yannis HAUSBERG (Master 2 LPHST, Universités Lyon-1 et Lyon-3) pour son aide à l'inventaire des manuscrits et à la confection d'instruments de travail sur l'histoire de l'Académie, et à Caroline TAULAN (Master 1 Archives, Université Lyon-3) pour son mémoire « *La recomposition de l'ASBLA de Lyon au travers de sa correspondance de 1788 à 1814* ».

La rédaction des *Mémoires*





*Deuxième partie*

**COMMUNICATIONS,  
DISCOURS DE RÉCEPTION,  
CONFÉRENCES**

*Cette deuxième partie rend compte, soit sous forme complète, soit simplement sous forme de résumé, des communications et conférences présentées lors des séances publiques, à l'exclusion des exposés et recherches concernant l'Académie elle-même et son patrimoine, regroupés dans la troisième partie de ce volume.*



*Mardi 17 janvier 2017*

**Communication de Philippe BLANC-BENON, membre titulaire**

## À L'ÉCOUTE DE L'ATMOSPHÈRE AVEC LES INFRASONS

### **RÉSUMÉ**

Les ondes acoustiques les plus connues sont les ondes sonores audibles à l'oreille humaine qui nous servent à communiquer, et qui sont constamment présentes dans notre environnement avec le bruit urbain ou la musique plus agréable de la nature. Cependant, il existe tout un spectre des ondes acoustiques, inaudibles à l'oreille. Parmi ces ondes, on trouve les infrasons de fréquences inférieures à 20 Hz. Ils sont naturellement présents dans l'atmosphère, et ils sont produits par une variété de sources naturelles (éruptions volcaniques, séismes, houles océaniques, aurores boréales, orages, éclairs...) ou anthropogéniques (explosions chimiques, tirs de mine, avions supersoniques...). Ces ondes infrasonores envahissent même notre environnement sans que nous nous en rendions compte car certaines sources, comme la houle océanique, émettent constamment en tout point du globe.

La particularité de ces ondes infrasonores est de se propager sur de grandes distances à travers les couches de l'atmosphère. En effet, la structure atmosphérique forme des guides d'onde naturels permettant aux infrasons de se propager en étant faiblement atténués. La découverte des ondes infrasonores atmosphériques remonte à la célèbre éruption du volcan Krakatoa (Indonésie) en 1883. À la suite de cette éruption particulièrement puissante, on observa sur certains enregistrements barométriques le passage de la même onde plusieurs fois, cette onde ayant fait jusqu'à sept fois le tour de la Terre, rendant ainsi possible la caractérisation du milieu par l'étude de la propagation des ondes. Les ondes infrasonores ont permis ainsi de découvrir la tropopause avec les travaux de F.J.W. Whipple dans les années 1920, ainsi que le gradient vertical positif de température dans la stratosphère à la fin des années 1940 avec les travaux de E.J. Cox.

De nos jours, le développement des méthodes inverses associées à des moyens de calcul haute performance ont permis l'émergence d'algorithmes destinés à l'estimation des propriétés physiques d'un milieu lorsqu'on ne peut pas réaliser de mesures *in situ*. L'intérêt des observations infrasons pour obtenir une information sur la structure de l'atmosphère s'en trouve donc renforcé. À partir d'observations, nous discuterons du potentiel des ondes infrasonores pour l'étude de la dynamique de l'atmosphère et nous présenterons des perspectives en terme de surveillance d'événements tels que les orages, les tornades, les éruptions volcaniques.

**Mardi 24 janvier 2017**

**Communication de François SIBILLE, membre titulaire**

## JULES VERNE ET L'ESPACE

### RÉSUMÉ

Après leur avoir fait explorer l'atmosphère, ou les profondeurs de la mer et de la Terre, Jules Verne envoie ses voyageurs extraordinaires dans l'espace interplanétaire avec ses trois romans *De la Terre à la Lune* (1865), sa suite *Voyage autour de la Lune* (1870), et enfin *Hector Servadac* (1877).

On a déjà beaucoup écrit sur leur aspect visionnaire anticipant sur l'ère de la conquête spatiale qui commencera un siècle plus tard. Je montrerai qu'à partir d'une lecture originale de ces romans, et surtout du premier, on peut tracer un parallèle étroit entre son déroulement et celui des programmes spatiaux actuels, tels qu'ils sont gérés par les grandes agences comme le CNES, l'ESA ou la NASA<sup>1</sup>.

On trouve aussi chez les gens qui travaillent dans ce domaine une façon particulière d'aborder les nombreuses difficultés rencontrées, combinant imagination et ténacité jusqu'à l'émergence d'une solution. Ces qualités pourraient bien avoir été inspirées chez eux par des lectures de romans de Jules Verne.

Bien sûr, Jules Verne a alimenté les rêves de ses lecteurs, mais il a aussi beaucoup contribué à construire des images mentales qui aident à comprendre la Physique, même si, dans ces romans, certaines sont critiquables.

Je terminerai avec quelques mots sur le roman *Hector Servadac*, dans lequel Jules Verne prend toutes les libertés dont il a besoin pour servir le récit des aventures d'un groupe de « caractères » (au sens anglo-saxon du terme), pendant un voyage imaginaire à travers le système solaire sub-jovien. Dans cette œuvre, même dans un magistral exposé des connaissances de planétologie de l'époque, psychologie et poésie tiennent beaucoup plus de place que la science.

---

1. CNES : Centre National d'Études Spatiales ; ESA : *European Space Agency* ; NASA : *National Air and Space Administration*.

*Mardi 31 janvier 2017*

**Communication de Joseph REMILLIEUX, membre titulaire émérite**

## VOYAGE EN ANTARCTIQUE

### UN CONTINENT DÉDIÉ À LA PAIX ET À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'Antarctique est certainement le continent le plus étrange et le plus mystérieux que l'on puisse aujourd'hui visiter. Découvert assez récemment, au prix d'héroïques explorations, ce continent est aujourd'hui si froid qu'il est incompatible avec le développement et la survie de la plupart des formes terrestres de faune et de flore. Ceci en parfait contraste avec son histoire passée, au cours de laquelle, sur quelques centaines de millions d'années, la tectonique des plaques lui fit occuper des sites à la surface du Globe qui étaient particulièrement propices au développement de florissantes formes de vie. Cette vie animale et végétale passée est en partie à l'origine de la richesse actuelle du sous-sol antarctique. Cette richesse, dès sa découverte, fut bien sûr l'objet de la convoitise de nombreux pays. Fort heureusement ce continent est depuis 1991, mais pour la durée d'un moratoire de seulement cinquante ans, protégé par un statut international unique qui le dédie à la préservation de l'environnement, à la paix et à la recherche scientifique.

Cette communication, inspirée par ma participation en mars 2015 à une expédition maritime depuis *Ushuaia*, à l'extrémité de l'Argentine, jusqu'à la *Péninsule Antarctique*, passe en revue quelques particularités du continent antarctique dans les domaines géographique, géophysique, géopolitique et biologique. Quelques thèmes de recherche développés spécifiquement au Pôle Sud seront aussi décrits ; ils concernent notamment l'étude du *trou d'ozone austral*, des climats du passé (avant l'*Anthropocène*) et de la détection dans le glacier antarctique du passage de *neutrinos cosmiques*, particules de grand intérêt pour l'astrophysique.

#### Géographie du continent Antarctique, hier et aujourd'hui

Aujourd'hui il y a un fort contraste entre le Pôle Nord de notre planète, un océan (de moins en moins glacé) entouré de continents, et son Pôle Sud qui est un continent (intégralement glacé) entouré d'océans. La clef de la compréhension de ce continent se trouve dans les théories de la *dérive des continents* et de la *tectonique des plaques* qui montrent qu'au *Permien* et au *Trias*, il y a 300 à 200 millions d'années, l'Antarctique était une partie de l'unique continent terrestre, la *Pangée*. À cette époque, cette terre était à des latitudes moins extrêmes, sous un climat tempéré permettant le développement d'une flore abondante à l'origine de gigantesques gisements de charbon. L'Antarctique était alors entouré de ce qui allait devenir, après la fragmentation de ce supercontinent, l'Australie à l'Est, l'Inde au Nord et l'Afrique du Sud à l'Ouest. Au cours des périodes géologiques suivantes, à partir de la fin du *Jurassique*, puis au *Crétacé* et à l'*Eocène*, l'Antarctique se sépara des continents voisins et poursuivit lentement sa dérive jusqu'à son site actuel, le Pôle Sud. Lors de cette dislocation continentale, d'immenses bassins sédimentaires se sont formés, riches en matière organique, marqueurs potentiels d'hydrocarbures dont des indices ont été découverts en

1973. Les réserves pourraient produire plus de 200 milliards de barils, selon des estimations qui demeurent très spéculatives en l'état actuel.

Aujourd'hui l'Antarctique a la particularité d'être un continent immergé à des profondeurs allant de -2 500 m à -6 970 m sous le niveau des mers, écrasé qu'il est sous le poids d'un dôme de glace d'un volume de 30 millions de km<sup>3</sup>, d'une surface de 14 millions de km<sup>2</sup> et d'une épaisseur maximum de 4 776 m. Ce dôme renferme 90% des glaces de la Terre, ce qui correspond à 68% des réserves mondiales en eau douce. De plus, ce continent glacé et immergé est entouré le long de ses 32 000 km de côtes d'une banquise, dont la surface, variable selon la saison, est de l'ordre de 20 millions de km<sup>2</sup>. Le continent n'est pas un plateau, il est traversé du Nord au Sud par une haute chaîne de montagne, dont le point culminant est le *Mont Vinson* à une altitude de 4 897 m. Cette chaîne comporte des volcans, en particulier le *Mont Erebus*, un volcan actif culminant à 3 795 m. Sur l'ensemble du continent les températures sont si basses (la moyenne annuelle est de -57°C, sauf sur la Péninsule où il fait 2°C en été) que la seule vie animale aujourd'hui observable est en fait l'abondante faune marine (manchots, phoques, éléphants de mer, otaries, cétacés...) accompagnée d'une multitude d'oiseaux de mer (albatros, pétrels, sternes, goélands...).

### Géopolitique : de la découverte du Continent au Traité de l'Antarctique

L'équipage français de Jules DUMONT d'URVILLE fut sans doute, en 1840, le premier à mettre le pied sur le continent antarctique, après les tentatives manquées, de 1772 à 1775, des navigations de James COOK autour du Cercle Polaire. La conquête du site du Pôle Sud fut ensuite l'objet d'incroyables expéditions, dont certaines finirent tragiquement. C'est le 14 décembre 1911 que l'équipe norvégienne de Roald AMUNDSEN atteignit le Pôle Sud à partir de la *plateforme de Ross*, et après avoir franchi la chaîne de montagne citée plus haut. Cette prouesse intervint seulement un mois avant celle de l'expédition rivale de l'anglais Robert SCOTT. Au début de la Première Guerre mondiale, l'équipe de l'anglais Ernest SHACKLETON tenta en 1914 la traversée du Continent jusqu'au Pôle. Le récit de cette incroyable expédition, où furent surmontées les pires adversités (décrites dans *l'Odyssée de l'Endurance*, de Sir Ernest Shackleton) est, d'après Paul-Émile Victor qui préfaça cet ouvrage, « *le plus beau et le plus fort récit d'aventures vécues que nous ait livré ce siècle* ». Puis, une quarantaine d'années plus tard, ce furent l'implantation des premières « bases » nationales, notamment en 1956 la base américaine *Amundsen-Scott* et en 1957 la base de l'Union Soviétique à *Vostock*, au « pôle du froid », où la température extrême observée atteint -93°C. Dès 1970, ce fut la découverte des lacs sous-glaciaires et, en 1973, la découverte des importantes réserves de pétrole. Il y a aujourd'hui 77 « stations » réparties sur tout le continent Antarctique, elles sont gérées par 30 pays différents qui assurent la présence d'environ 4 000 personnes pendant l'été austral et seulement 1 200 pendant l'hiver. Ces personnes sont essentiellement affectées aux programmes de recherches dont nous parlerons plus loin, mais il ne faut pas oublier que, pour certains pays, cette présence humaine est aussi un moyen d'asseoir leurs revendications territoriales. Il n'est pas anodin de remarquer que depuis 1978, onze naissances sur terre antarctique ont déjà eu lieu au sein de ces stations !

Jusqu'en 1959 le Continent se trouva ainsi découpé en une dizaine de « tranches de camembert » qui convergent au Pôle Sud, chaque tranche étant plus ou moins fermement revendiquée par l'un ou l'autre des pays « explorateurs » : le Chili, l'Argentine, la Grande Bretagne, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle Zélande et bien sûr la France (la *Terre Adélie*, à partir de la *base Dumont d'Urville*). Sans parler de quelques gouvernements folkloriques

autoproclamés, tels que celui du *Grand-duché de Westarctica* ou celui de la *République populaire démocratique de Kemp Land*, qui s'adonnent essentiellement au commerce illégal de timbres de collection. L'évidente richesse du sous-sol et les multiples revendications territoriales rendaient la situation diplomatique internationale de plus en plus tendue, lorsqu'en 1959 douze nations (l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, la France, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Norvège, l'Afrique du Sud, l'Union Soviétique, la Grande Bretagne et les USA) qui venaient de participer activement à l'organisation de l'*Année Mondiale de la Géophysique*, décidèrent de s'unir pour signer le *Traité de l'Antarctique*. Ce Traité impliquait le gel de toute nouvelle revendication territoriale en Antarctique, il prônait l'échange intégral des données scientifiques obtenues dans les différentes bases et surtout il dédiait le Continent aux applications pacifiques. À l'issue de cette proclamation, treize autres nations demandèrent à participer aux travaux de ce Traité. Dans les années qui suivirent un important travail diplomatique se développa (auquel contribua d'ailleurs de façon décisive notre compatriote Michel Rocard), pour aboutir enfin en 1991 au *Protocole de Madrid* (appliqué en 1998), un moratoire de 50 ans, dédiant le Continent Antarctique exclusivement « à la recherche scientifique, à la préservation des espèces et à la Paix ». Il s'agit d'un statut international tout à fait inédit qui prévoit par ailleurs l'ouverture du continent à un nombre limité de touristes, à condition qu'ils soient correctement encadrés et formés à la protection écologique. Avant la signature du Protocole il y avait environ 5 000 touristes par an, il y en a aujourd'hui près de 50 000. Qu'advient-il de ce statut protecteur à l'issue du moratoire, en 2048 ? Une forte mobilisation internationale des milieux politiques et scientifiques sera certainement nécessaire pour parvenir à le pérenniser. Il faut aussi noter qu'un grand pas a été fait le 28 octobre 2016 pour la préservation de l'exceptionnel écosystème marin entourant le continent (en particulier sa forte concentration en krill). Ce jour fut créée une *Aire Maritime Protégée* de 1,57 millions de km<sup>2</sup>, interdisant pour 35 ans toute pêche en Mer de Ross. Reconnaissons le fort engagement de John KERRY pour ce succès, et espérons que les autres projets complémentaires de protection des différentes mers entourant le continent seront eux aussi ratifiés.

### Atteindre aujourd'hui la Péninsule Antarctique

De nombreuses compagnies proposent d'atteindre la *Péninsule* par une navigation d'environ 1 000 km à partir du port argentin d'*Ushuaia*, situé à l'extrémité de la *Terre de Feu*. En mars 2015 nous embarquions sur le *Ushuaia*, un ancien brise-glace américain, initialement dédié à la recherche scientifique, qui avait été reconfiguré pour permettre des expéditions touristiques vers la Péninsule. Cette traversée est le plus souvent extrêmement agitée, car dès que l'on quitte le calme *Canal Beagle* on doit traverser du nord au sud le *Passage de Drake*, un espace de 800 km de large qui relie l'extrême sud de l'Amérique, le *Cap Horn*, aux îles *Shetland du Sud*, un archipel au nord de la Péninsule Antarctique. Le Drake est très agité car il se situe au point de rencontre de trois océans (le Pacifique, l'Atlantique et l'Austral) qui sont de salinités et de températures très différentes. Cette zone est particulièrement redoutée des marins, en référence à la profondeur des creux de sa houle et à la force de ses vents, les *Cinquantièmes Hurlants* (encore plus violents que les fameux *Quarantièmes Rugissants* affrontés au niveau du Cap Horn par les skippers des tours du Monde). Le niveau d'agitation de cette traversée (qui dure environ deux jours) dépend bien entendu des conditions météorologiques, mais ses désagréments éventuels sont très largement compensés par la découverte de l'abondante faune marine (albatros, pétrels, baleine, ...) de cette haute mer particulièrement nourricière, car très riche en krill.



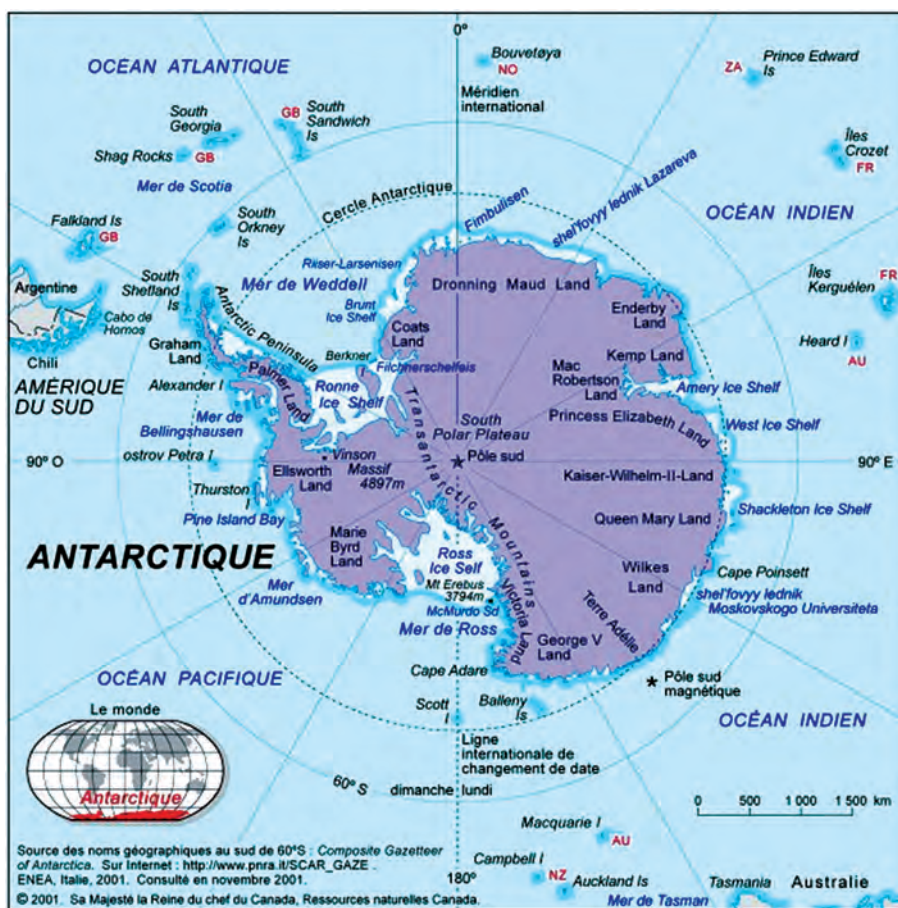


Figure 1. Le continent Antarctique.

Ce fut ensuite la découverte des îles Shetland et de la Péninsule du continent Antarctique, jusqu'au *Cercle Polaire*, au cours d'une douzaine de débarquements de plusieurs heures. En fonction de la dérive des icebergs, de la force des vents, de l'amplitude de la houle et du profil des côtes, le capitaine choisissait des lieux de mouillage où nous pourrions sans risque embarquer sur des canaux de type *zodiac* pour atteindre, en moins d'une demi-heure, des sites propices au débarquement (la plupart des côtes sont des murailles de glaces ou de rochers interdisant tout accostage). L'équipage nous avait préalablement formés à la sécurité thermique (vêtements spécifiques type « grand froid »), à la sécurité sanitaire (préservation biologique du fragile écosystème du continent) et au comportement à avoir face aux très nombreux animaux rencontrés. Dans cet univers sans mammifères terrestres (en particulier sans hommes) le contact avec les animaux marins présente tous les extrêmes : depuis celui des innombrables manchots qui, hors de l'eau, cherchent la compagnie humaine, jusqu'à celui des phoques et des otaries qui sont le plus souvent agressifs, dans la défense d'un territoire imaginaire, sans oublier le spectacle de la relaxation totale des phoques et éléphants de mer lascivement étalés sur des glaces dérivantes, en quête de chaleur après leurs chasses en eaux profondes. Le charme de la Péninsule antarctique est de pouvoir observer le comportement de ces animaux dans un décor grandiose où glaciers, mer et ciel offrent une palette infinie de couleurs virant d'une minute à l'autre du plus clair au plus sombre.

### Le pôle Sud géographique et l'axe céleste de la Terre

La définition de la localisation des pôles géographiques est simple : ce sont les points d'intersection de l'Axe céleste avec la surface du globe terrestre. L'axe céleste étant la droite qui passe par les deux Pôles célestes, ces lieux du ciel nocturne de chaque hémisphère qui paraissent fixes sur une photographie du ciel prise pendant une longue pause, chaque étoile décrivant un arc de cercle, visualisant bien sûr la rotation de la Terre. Dans l'hémisphère Nord, le pôle céleste nord est situé dans la direction de l'étoile Polaire, dans la constellation de la *Petite Ourse* (d'où le qualificatif d'*arctique* attribué à ce pôle, car ours se dit *arktos* en grec). Dans l'hémisphère Sud qui nous concerne ici, le pôle céleste sud est dans la direction d'*Octantis*, une étoile invisible à l'œil nu, située près de la constellation de la *Croix du Sud*. D'où le nom d'Antarctique donnée aux régions australes (sans aucune référence bien sûr au plantigrade du même nom).

La définition des pôles géographiques est donc simple, mais l'axe céleste est animé de nombreux mouvements par rapport au plan de l'écliptique occupé par la Terre dans sa rotation autour du Soleil. Deux de ces mouvements sont dus à la mécanique du système planétaire et parfaitement périodiques : d'une part le mouvement de *Précession* de l'axe de rotation de la Terre autour d'une perpendiculaire au plan de l'écliptique (cet axe effectue un tour complet de précession en 25 800 ans) et d'autre part le mouvement de *Nutation* qui induit une petite oscillation (de période 18,6 ans) autour du mouvement global de précession. Sans oublier que la Terre tourne sur elle-même, avec une période qui est aujourd'hui proche de 24 h. Si la Terre était un objet rigide et sans atmosphère, la direction de l'axe céleste serait prévisible, comme on le ferait par exemple pour calculer la rotation sur une table d'un « œuf dur ». La difficulté provient du fait que la Terre est en fait une planète entourée d'une atmosphère, recouverte en surface d'eau liquide et qu'elle renferme des roches de viscosité variable en son cœur (avec un noyau en partie liquide). Ainsi en rotation la Terre se comporte plutôt comme en « œuf frais ». C'est pourquoi des *marées* apparaissent périodiquement sur Terre, sous l'effet conjugué des forces d'attraction gravitationnelle de la Lune et du Soleil sur toutes les masses mobiles : l'eau des océans, les gaz de l'atmosphère et les roches de la Terre solide. L'énergie déployée pour générer ces différents types de marées est prélevée sur l'énergie rotationnelle totale de la Terre. La diminution avec le temps de cette énergie est observable par l'augmentation de la durée des jours terrestres : ils sont aujourd'hui de 24 h, mais étaient seulement de 2 h 30 il y a 4,5 milliards d'années. À très long terme, ces effets de marées pourraient, en principe, réussir à arrêter la rotation de la Terre (comme cela se passa pour la Lune, initialement en rotation et qui aujourd'hui nous présente toujours la même face).

D'autres effets, aléatoires ceux-là, peuvent conduire au déplacement de l'axe céleste. Ce sont d'abord ceux qui sont induits par la *tectonique des plaques*, où dérive et subduction des plaques peuvent générer des tremblements de Terre engendrant une redistribution des masses internes. A la suite de tels bouleversements, la Terre, afin de conserver son énergie totale de rotation, réoriente légèrement son axe de rotation (un tel effet a été mesuré pour la première fois en 2011 à la suite du tsunami japonais). Ce sont aussi ceux qui peuvent être provoqués par des événements violents venant de l'espace, le plus probable étant la chute sur Terre d'un *astéroïde géo croiseur* très massif. Dans ce registre catastrophique, il n'est pas interdit mécaniquement que la collision soit alors assez violente pour que la toupie-Terre puisse effectuer un retournement complet, l'Antarctique deviendrait alors le pôle nord !

Le pôle géographique Sud qui, rappelons-le, ne fut atteint par l'homme qu'en 1911 (expéditions de Roald Amundsen puis de Robert Scott), est situé aujourd'hui en plein centre

du continent antarctique. Au pied de la chaîne de montagne Trans-antarctique, il est à une altitude de 2 835 m. C'est ce lieu que les américains ont choisi pour l'implantation de leur base *Amundsen-Scott*.

### **Le pôle Nord géomagnétique et l'effet dynamo au cœur de la Terre**

La Terre partage avec de nombreux autres objets célestes la capacité de générer un champ magnétique qui remplit l'espace environnant de lignes de champs magnétiques. Ces lignes agissent comme des rails pour dévier toutes les particules chargées rapides, qu'elles soient positives ou négatives, qui tentent de pénétrer dans cet espace. Ce champ est donc un bouclier qui protège toute la surface de la Terre contre les *particules ionisantes* venues de l'espace (connues pour leur toxicité envers les cellules vivantes) sauf dans les régions polaires où convergent toutes les lignes de champ. Dans le cas de la Terre, ces particules ionisantes proviennent essentiellement du Soleil (le vent solaire), mais certaines sont d'origines extra solaires (les rayons cosmiques). Au premier ordre, la Terre se comporte comme un *dipôle magnétique*, c'est-à-dire un aimant permanent dont les lignes de champs convergent en son Pôle Nord, dit *géomagnétique*, situé en fait à proximité du Pôle Sud géographique, tandis que le Pôle Sud géomagnétique est près du Pôle Nord géographique (cette inversion des appellations Nord/Sud entre géographie et géomagnétisme n'est généralement pas mentionnée par les agences de tourisme). Notons que c'est à ce guidage des particules chargées émises par le Soleil, en direction des pôles géomagnétiques, que sont dues les *aurores australes* visibles en Antarctique (aurores boréales au Nord) qui illuminent les nuits polaires pendant les périodes de forte activité solaire. Elles sont dues à l'excitation par le vent solaire des atomes et molécules d'azote et d'oxygène situés dans la haute atmosphère (entre 100 et 1 000 km d'altitude).

L'apparition d'un champ magnétique autour de certains astres relève d'un phénomène complexe, appelé *effet dynamo*. Dans notre proche environnement, le Soleil, Jupiter et Saturne ont un champ magnétique alors que Mars et la Lune en sont dépourvus. Pour la Terre, l'effet dynamo a pour origine principale les mouvements internes de son *noyau liquide* (du fer en fusion à 3 500°C, qui tourne à environ 5 000 km de profondeur autour d'un *noyau solide* qui est à 4 200°C). C'est notre illustre confrère André Marie AMPÈRE (1775-1836) qui a découvert qu'une boucle de courant électrique induit un champ magnétique et que réciproquement un champ magnétique met en mouvement circulaire des charges électriques libres autour de lui. C'est ainsi que la rotation dans le plan équatorial d'un noyau conducteur liquide fait apparaître un champ magnétique dipolaire, orienté dans l'axe des pôles. Cependant le scénario de l'amorçage de cette dynamo dans la jeune planète Terre est beaucoup plus complexe à décrire. Il s'agit d'un couplage subtil entre champs et courants naissants, qui fait aujourd'hui encore l'objet de recherches théoriques et expérimentales. Dans le cas de la Terre, la situation magnétique est encore compliquée par l'existence de courants de convection thermique au sein du *manteau* (jusqu'à des profondeurs de l'ordre de 2 900 km dans des zones portées à 3 000°C). Selon le principe d'Ampère, chacun de ces courants de convection crée son propre champ magnétique, dans une direction perpendiculaire à son plan de rotation, donc différente de celle du dipôle Nord-Sud. Ainsi, en tout point du globe, le champ magnétique détecté est la somme d'une composante *dipolaire* majoritaire (due à la rotation du *noyau liquide*) et d'une composante locale, dite *quadropolaire*, avec des *pôles secondaires* (dus aux tourbillons locaux du *manteau*). Mais les mouvements internes au sein du noyau liquide et dans le manteau ne sont pas stables dans le temps, en conséquence l'intensité locale du champ

magnétique terrestre varie ainsi que la localisation de ses pôles. Par exemple, le pôle Nord géomagnétique qui était sur le continent Antarctique au début du siècle précédent s'éloigne de plus en plus du pôle Sud géographique, il quitta le continent dans les années 1960 et se trouve aujourd'hui au large, dans l'Océan Indien. Bien entendu le pôle Sud géomagnétique se déplace lui aussi dans la région boréale, avec une vitesse de l'ordre de 40 km/an.

La vitesse de déplacement des deux pôles géomagnétiques actuellement constatée, en coïncidence avec la décroissance de l'intensité moyenne du champ magnétique terrestre (une chute de plus de 20% en 2 000 ans) est-elle annonciatrice d'une prochaine *inversion* des pôles magnétiques ? La découverte de ce type de catastrophe magnétique, due à l'inversion mécanique du sens de rotation du noyau liquide, a été démontrée en 1905 par le physicien Bernard Brunhes à partir d'une analyse de strates de roches magnétiques dans la région de Clermont-Ferrand. Il montra aussi que ce retournement du champ datait d'environ 780 000 ans. Depuis, on confirma cette découverte et on montra que la Terre avait subi plus de 300 épisodes d'inversions en 200 millions d'années. Contrairement au Soleil, dont le champ magnétique s'inverse périodiquement tous les 11 ans, ces épisodes sur Terre sont apparemment aléatoires, avec une *pseudo-période* correspondant en moyenne à une inversion tous les 200 000 ans. La dernière inversion ayant eu lieu il y a 780 000 ans, il est raisonnable d'anticiper un prochain épisode dans les siècles (ou les millénaires ?) à venir. Faut-il le craindre ? En fait les dernières inversions magnétiques ne semblent pas clairement corrélées avec les périodes d'extinction massive des espèces vivantes. Néanmoins l'humanité doit se préparer à survivre durant la longue période où le champ magnétique terrestre sera presque nul. En effet, en l'absence de champ, elle perdra d'une part son *bouclier magnétique* contre les particules ionisantes (potentiellement génératrices de cancers) et d'autre part son *ionosphère*, la couche entourant la Terre qui nous permet de communiquer sur de longues distances par ondes électromagnétiques (Internet, GPS...).

### Du trou d'ozone austral au premier protocole de l'Anthropocène

Dans la stratosphère, entre 20 et 50 km d'altitude, il y a une couche d'oxygène triatomique ( $O_3$ ), l'*ozone*, dont la concentration est maintenue en équilibre par une *probabilité de production* dans le rayonnement du Soleil ( $\text{photon} + O_2 \rightarrow 2 O$ ), puis ( $O + O_2 \rightarrow O_3$ ) qui est égale à une *probabilité de dissociation* par collision ( $O_3 + O \rightarrow 2 O_2$ ). On a l'habitude d'exprimer l'épaisseur de cette couche d'ozone stratosphérique en la ramenant à ce qu'elle serait à la pression du niveau de la mer. Ainsi exprimée, l'épaisseur normale de cette mince couche d'ozone est en moyenne de 3 mm (en dessous de cette valeur on parle de *trou d'ozone*). Malgré sa faible épaisseur, cette couche est très importante pour la préservation de la vie sur Terre, car elle absorbe très efficacement la composante ultraviolette du rayonnement solaire (susceptible d'endommager les cellules vivantes). Cette propriété *benéfique* de l'ozone stratosphérique contraste avec la *toxicité* reconnue (pour l'appareil respiratoire) de l'ozone qui apparaît aux basses altitudes pendant les pics de pollution.

Dans les régions polaires, le processus de photo production de l'ozone stratosphérique est durablement suspendu pendant les mois de nuits polaires. En conséquence, un *trou d'ozone* se forme naturellement chaque hiver au-dessus de chacun des pôles, comme cela a été rapporté en 1913 par Henri BUISSON et Charles FERRY. Une alerte fut lancée en 1985, dès que l'on observa, au-dessus de l'Antarctique, une augmentation de la taille du trou d'ozone hivernal : il couvrait alors la quasi-totalité du Continent Antarctique et la couche d'ozone avait perdu près de la moitié de son épaisseur normale. Heureusement, en quelques



mois les chimistes réussirent à identifier la cause de ce trou qui s'avéra être anthropique. Le problème restait alors localisé dans les régions polaires, mais son extension potentielle pouvait présenter à terme une menace pour l'ensemble de la Planète. Cette cause était le rejet dans l'atmosphère de quantités importantes de gaz fluorés et bromés qui avaient été récemment produits par l'industrie du froid, notamment les *chlorofluorocarbures* (CFC) des réfrigérateurs domestiques. Ces gaz mettent environ deux ans pour atteindre la stratosphère et y exercer leur puissant pouvoir dissociatif sur les molécules d'ozone. Les scientifiques furent (à cette époque !) unanimement crus par les politiques qui signèrent dès 1987 le *Protocole de Montréal*, un accord international prohibant l'usage des CFC. Les chimistes proposèrent alors aux industriels du froid de remplacer les CFC par des *hydrofluorocarbures* (HFC), gaz inoffensifs pour l'ozone, mais qui malheureusement se révélèrent quelques années plus tard être des gaz à effet de serre... Il faut aujourd'hui saluer l'avènement de ce premier protocole de l'Anthropocène et constater son efficacité. En effet, entre 2000 et 2015 la taille du trou d'ozone austral a diminué de près de 4 millions de km<sup>2</sup>, ce qui laisse espérer qu'en 2060 il pourrait retrouver la taille qu'il avait en 1980.

### **Lire les climats du passé dans la profondeur des glaces antarctiques**

Les glaciers antarctiques ont la particularité d'accumuler d'année en année des couches de neiges hivernales de relativement faible épaisseur, car le climat du continent est particulièrement sec et froid. Cette propriété a été intensivement exploitée par les climatologues qui mirent au point des techniques de prélèvement de *carottes de glaces* de plus en plus profondes, permettant l'étude de chutes de neiges de plus en plus anciennes. Par exemple à *Vostok*, le forage atteint une profondeur de 3770 m, ce qui permit aux chercheurs (particulièrement à notre collègue du CNRS, Claude LORUIS qui y consacra toute sa vie de chercheur) d'observer l'empilement de chutes de neige sur une période de 800 000 ans. Il fallut d'abord procéder à l'identification de chacune de ces strates annuelles, puis caractériser les aérosols piégés dans chaque strate (la reconnaissance des aérosols volcaniques permit d'accéder à des datations absolues) et enfin rechercher les concentrations en gaz à effets de serre (CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>) dans les bulles d'air piégées. Les méthodes de datations isotopiques mises au point au cours de ces études conduisirent à l'établissement d'un véritable *thermomètre isotopique* du climat. Les datations obtenues confirmèrent de façon originale et irréfutable la cause anthropique des perturbations climatiques actuelles. Elles confirmèrent, par ailleurs, la datation d'événements très anciens tels que les multiples *inversions du champ magnétique terrestre* évoquées plus haut.

### **Voir les neutrinos cosmiques dans la profondeur des glaces antarctiques**

Pour les physiciens, les neutrinos sont des particules encore mystérieuses alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans le cosmos ce sont en effet les vecteurs des *interactions faibles* qui déterminent, en partie, la composition en protons et en neutrons des noyaux atomiques. Ces interactions permettent la transformation d'un proton (p) en un neutron (n) et vice-versa ( $p \rightarrow n + e^+ + \text{antineutrino}$  et  $n \rightarrow p + e^- + \text{neutrino}$ ). On voit que neutrinos et antineutrinos sont toujours associés à la création d'électrons (e<sup>-</sup>) ou de leurs antiparticules, les positons (e<sup>+</sup>). Ces interactions faibles ont été décisives au moment du *Big Bang*, mais elles jouent encore aujourd'hui un rôle fondamental dans la radioactivité par *désintégration bêta* de nombreux noyaux de notre environnement. Ce type de radioactivité peut être « naturel » dans certaines roches anciennes, ou « artificiel » au sein des fameux *déchets* de notre industrie nucléaire ou encore dans les isotopes utilisés comme marqueurs en *médecine nucléaire*.

Les neutrinos sont des particules fantomatiques qui ont été initialement imaginées par l'Autrichien Wolfgang PAULI en 1930, puis dénommées en 1932 *neutrinos* (petits neutres) par les deux Italiens Eduardo AMALDI et Enrico FERMI. Ils ne furent en fait détectés que bien plus tard, en 1956, par les Américains Frederic REINES et Clyde COWAN, au sein d'un bidon d'eau (une cible dense de protons) qu'ils avaient placé près d'un réacteur nucléaire (une source intense de neutrinos). Ce qu'ils détectèrent furent en fait les positons émis au cours de la très rare interaction (**neutrino + p -> n + e<sup>+</sup>**). On peut vraiment qualifier ces neutrinos de fantomatiques car ce sont des particules dotées d'une masse extrêmement faible (< 2 eV) qui errent dans l'Univers à une vitesse proche de celle de la lumière, en n'interagissent pratiquement pas avec la matière rencontrée (même les astres leur paraissent transparents, d'où l'extrême difficulté de leur détection). Ils sont par ailleurs en constante oscillation (dite *quantique*) entre leurs trois états d'existence possibles, appelés *saveurs*. Souvenons-nous que les neutrinos apparaissent toujours appariés à des électrons, or les électrons sont des particules de trois types : les électrons *légers* (de masse 0,511 MeV) qui sont stables (ce sont eux qui orbitent autour de nos noyaux atomiques), et deux autres sortes d'électrons, qui eux sont instables, ce sont les électrons lourds (105,7 MeV) appelés *muons* et les électrons super lourds (1776,9 MeV) appelés *tau*. C'est à ces trois types d'électrons (e,  $\mu$  et tau) que correspondent les trois saveurs de neutrinos, neutrinos électroniques, neutrinos *muoniques* et neutrinos *tauiques* ( $\nu_e$ ,  $\nu_\mu$  et  $\nu_{\text{tau}}$ ).

La surface de la Terre est sans cesse bombardée, sans subir aucun dommage d'ailleurs, par de nombreuses sources de neutrinos. D'abord, par les *neutrinos solaires*, de loin les plus nombreux, leur flux est de 66 milliards par seconde et par cm<sup>2</sup> ! Ils proviennent des réactions nucléaires de fusions au cœur du Soleil. Ce sont eux qui ont permis de mettre en évidence l'oscillation quantique entre les différentes saveurs de neutrinos. Ensuite, par les neutrinos issus de désintégrations radioactives bêta. Ils sont émis par les roches de la surface de la Terre, ou de son manteau, qui contiennent des atomes descendant de l'Uranium ou du Thorium ; on parle alors de *géo neutrinos*. Leur flux moyen est beaucoup plus faible, en moyenne de l'ordre de 4 millions / sec / cm<sup>2</sup>. Ou encore, très localement, par les neutrinos de désintégration bêta émis à proximité des produits de fission de réacteurs nucléaires. Il y a enfin, en très faible flux, des neutrinos de très haute énergie (les *neutrinos cosmiques*) dont l'origine reste encore largement inconnue. C'est pour étudier ces neutrinos cosmiques que l'expérience *IceCube* a été implantée dans les glaces profondes du continent antarctique.

Aujourd'hui, les grands détecteurs de neutrinos utilisent encore très souvent la méthode développée en 1956 par Reines et Cowan, méthode qui consiste à traquer les très rares évènements d'interactions des neutrinos avec les protons contenus dans une cible d'eau (de plus grand volume possible). Nous avons vu que lors de ces interactions, les neutrinos se transforment en électrons. Ces électrons étant émis à des vitesses plus élevées que celle de la lumière dans l'eau, ils émettent une onde de choc, appelée *rayonnement Tcherenkov*, une lumière qui est relativement facile à détecter. De très grandes installations ont été construites, ou sont en cours de construction, pour utiliser des volumes cibles d'eau liquide de plus en plus gigantesques. Notamment au Japon, une cavité souterraine a été remplie de 50 000 tonnes d'eau (expérience *Super-Kamiokande*), en Méditerranée, des câbles verticaux ont été installés (au large de Toulon) pour porter des détecteurs scrutant la *lumière Tcherenkov* dans des km<sup>3</sup> d'eau de mer (expérience *Antarès* qui va engendrer l'expérience *KM3NET*). Citons enfin dans le *lac Baïkal* l'expérience russe *Gigaton Volume Detector*, en cours de montage dans le but d'équiper des km<sup>3</sup> d'eau douce. Un des bilans de ces expériences en eau liquide

est qu'au Japon le volume d'eau douce était très stable, mais de volume trop limité, tandis qu'en pleine mer, en Méditerranée, le volume du détecteur peut être très grand, mais même en profondeur il est agité par de forts courants marins ; par ailleurs la détection de la *lumière Tcherenkov* est parasitée par la fluorescence des poissons de grande profondeur. L'innovation apportée par l'expérience *IceCube* est de scruter la *lumière Tcherenkov* dans un grand volume d'eau très stable car à l'état solide. C'est le gigantesque glacier antarctique qui fut choisi comme cible, malgré les conditions extrêmement inhospitalières de ce lieu... proche du *Pôle du froid* !

*IceCube* délimite un volume de glace de 1 km<sup>3</sup>, localisé à une profondeur s'étendant de 1 450 m à 2 450 m sous la surface du glacier. Ce volume est équipé de 86 puits verticaux qui supportent 5 160 détecteurs, dédiés à la détection des lumières Tcherenkov éventuellement émises lors du passage à travers la Terre d'un neutrino cosmique. L'analyse des traces de lumière est compliquée par la structure en strates du glacier (l'épaisseur de chaque strate correspond à la chute de neige annuelle) qui déforme les trajectoires optiques. L'épaisseur d'*IceCube* intégrant plus de 100 000 ans de chutes de neiges, il faut un lourd programme de calibration optique pour reconstituer ce qu'auraient été les traces rectilignes dans un milieu optique homogène. Heureusement une fois calibrée, la glace antarctique présente l'énorme avantage d'être un milieu mécaniquement très stable, beaucoup plus que l'eau liquide.

La moisson des événements qui ont été vus par *IceCube* est particulièrement fructueuse : la détection de neutrinos des trois saveurs, une centaine d'événements attribuables à des neutrinos d'ultra-hautes énergies (plus d'un million de milliards d'eV) certainement des neutrinos cosmiques qui, après avoir discrètement traversé la Terre de part en part, manifestent aux chercheurs leur présence au plus profond des glaces antarctiques.

En fait, le laboratoire *IceCube* permettant de déterminer non seulement l'énergie des neutrinos cosmiques, mais aussi leur direction de propagation dans l'espace, préfigure l'avènement d'un nouveau moyen d'observation de l'Univers : le *télescope à neutrinos*. Si plusieurs télescopes de ce type pouvaient être construits en différents points du globe et mis en réseau, on pourrait alors accéder à une localisation précise dans le Cosmos de ces mystérieuses et gigantesques sources d'énergie.

En conclusion, ce survol de l'Antarctique voulait montrer qu'une expédition vers ce continent réserve encore aujourd'hui l'assurance de fortes émotions visuelles, qu'elle fournit l'occasion de revoir ses connaissances physiques, géographiques et géopolitiques sur les pôles et qu'elle permet de découvrir aussi l'intérêt des recherches scientifiques qui sont développées sur place, malgré l'extrême rigueur du climat. La préservation, au-delà de 2048, du statut exceptionnel de ce continent dépendra de la conviction de ceux qui pourront alors attester de sa contribution fondamentale à l'avenir de l'Humanité.

*Je tiens à remercier mes collègues Hervé Bertrand et Jean-Claude Poizat, respectivement géologue et physicien, pour la relecture de ce manuscrit, et mon ami Jean-Philippe Platroz pour l'organisation de cette expédition en Antarctique.*



*Mardi 14 février 2017*

Conférence de Jean-Marie LAFONT <sup>1</sup>

**L'ŒUVRE CULTURELLE  
DU MAJOR GENERAL CLAUDE MARTIN À LUCKNOW  
SON INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS <sup>2</sup>**

“*A man of honour; conduct and resolution*”<sup>3</sup>

Claude Martin naît à Lyon en 1735<sup>4</sup>. Il s’ enrôle dans les troupes de la compagnie des Indes à 16 ans (1751), arrive à Pondichéry en 1752. Il sert comme dragon lors des opérations militaires de 1752 à 1758 avant de passer dans le Régiment de Lorraine, puis de se retrouver dans les gardes du corps du comte de Lally, commandant en chef les forces françaises aux Indes. Publiquement insulté par Lally, dont l’ intempérance à l’ égard de tous, Indiens comme Français, était connue et redoutée, il passe le 9 mai 1760 aux Anglais qui assiègent Pondichéry (Fig. 4)<sup>5</sup>. Sa carrière dans l’ armée de l’ *East India Company* est brillante. Elle le mène en 1795 au grade de *Major General* (Général de division)<sup>6</sup>. Il participa à plusieurs expéditions militaires, dans le Bhoutan en 1773, dans le Mysore en 1792 comme aide de camp de Lord Cornwallis, contre les Rohillas de Rampur en 1794, et enfin à Haridwar contre les Afghans en 1798, là où le Gange sort du massif himalayen. Reconnu à de nombreuses reprises pour son courage et son esprit de décision, blessé en 1773, il est détaché en 1775 / 76 auprès d’ Asaf ud-Daula, Nawab d’ Awadh, et il passera le restant de sa vie à Lucknow, nouvelle capitale de cet état<sup>7</sup>.

---

1. J.-M. Lafont a été élu membre titulaire de l’ Académie le 5 décembre 2017.

2. Je remercie Madame Nicole Dockès-Lallement et Monsieur Joseph Remillieux de m’ avoir invité à présenter cette conférence à l’ Académie de Lyon.

3. Anonymous, *Orderly book*, janvier / février 1764, à propos du capitaine Claude Martin.

4. La meilleure biographie de Claude Martin est celle de R. Llewellyn-Jones (*A Very Ingenious Man...*, 1992). R. Llewellyn-Jones a également publié *The Letters...* (2003), qui comprend la correspondance de Claude Martin (dont elle a traduit en anglais les lettres en français) conservée aux Archives départementales du Rhône, Lyon, répertoire numérique de la sous-série 1 J, 2017 (voir ses Acknowledgements, p. X).

5. Claude Martin, écrivant de Najafgarh au général de Boigne le 6 décembre 1789 pour lui demander la grâce d’ un jeune soldat, lui précisait (nous gardons l’ orthographe originale) : « *Pardonné a un jeune homme d’ honneur et de courage. Je dit Pardonné, parce que je me suis trouver presque dans le même cas. Disputant avec le Général Lally il vint sur moi en colere. Si le deshonneur eut suivi en me frappant, il avait certainement mon épée au travers de son corps. Et je suis persuadé que mon ami Deboigne en eut fait autant* » (Archives des comtes de Boigne. Collection privée).

6. Rappelons que le grade de Claude Martin était celui de *Major General* (Général de division), et non *Major* (Commandant), comme semble vouloir l’ indiquer encore aujourd’ hui à Lyon la « Rue du major Martin ».

7. Voir J.-M. Lafont, « The French in Lucknow » in Graff (éd.), 1997, p. 67-82.

Nous ne savons pas grand-chose de sa formation, sauf qu'il était brillant en mathématique et physique dans l'école paroissiale de Saint-Saturnin. Mais son emploi rapide de « *surveyor* » par les Anglais montre qu'il avait acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour de premiers relevés dans le Bengale (Cooch Bihar, 1772) qui le firent remarquer par James Rennell et inclure dans son équipe de *Surveyors*<sup>8</sup>. Les inventaires de soldats et officiers français morts aux Indes au XVIII<sup>e</sup> siècle montrent que nombre d'entre eux, même en campagne, transportaient une petite bibliothèque de cinq à quinze volumes, le plus souvent de théories et tactiques militaires y compris pour l'artillerie, les fortifications et la poliorcétique, mais aussi des ouvrages de mathématiques, de balistique, de physique et occasionnellement de chimie<sup>9</sup>. Tous ces livres se retrouvent dans la bibliothèque de Claude Martin à Lucknow en 1800, sans que l'on puisse savoir quels furent ceux utilisés dans sa jeunesse pour sa formation scientifique et militaire.

Son détachement à Lucknow en 1776 comme Superintendant de l'Arsenal suit l'éviction des six cents officiers et soldats français au service d'Awadh imposée par les Anglais en 1775<sup>10</sup>. Martin put directement prendre en main les équipes de techniciens indiens formés de 1765 à 1775 par le colonel Gentil et l'ingénieur militaire Canaple<sup>11</sup>, et développer en relation avec ses amis anglais de Lucknow et Calcutta ses réseaux industriels et financiers pour ces opérations. Ce fut le début de sa fortune considérable, qu'il développa au fil des années par ses investissements immobiliers et locatifs depuis Lucknow jusqu'à Chandernagor et Calcutta, par ses échanges commerciaux allant de l'Europe à la Chine, par ses activités bancaires

---

8. Sur les cartes de l'Inde, Susan Gole, *India within the Ganges*, Jayaprints, Delhi, 1983, 239 p., 64 ill. : pour James Rennel, voir p. 85-97. La contribution du Colonel Jean-Baptiste Gentil (*infra*, note 11) à la cartographie de l'Inde du nord est admirablement soulignée par S. Gole, *Maps of Mughal India Drawn by Colonel Jean-Baptiste-Joseph Gentil, agent for the French Government to the Court of Shuja-ud-Daula at Faizabad in 1770*, Manohar, Delhi, 1988 : superbe volume de 60 pages (33,5 x 47,5 cm) avec reproduction en couleur des 21 *suba* (provinces) de l'Empire moghol.

9. J'ai à de nombreuses reprises appelé l'attention des historiens sur ce fait, attesté par une lecture des dossiers (actes de décès avec souvent inventaire des quelques biens du défunt) de la série E aux Archives nationales, Centre d'Outre-mer (ANCOM), Aix-en-Provence.

10. À la mort de Shuja-ud-Daula en 1775, Calcutta fit savoir à Faizabad que l'*East India Company* reconnaîtrait comme nouveau Nabab et Vizir (Premier ministre) de l'empire moghol celui des fils du défunt Nabab qui chasserait les Français de sa principauté. Asaf ud-Daula accepta de le faire, mais ne voulait pas d'officiers anglais pour les remplacer. Claude Martin, alors Capitaine dans les armées de l'*East India Company*, mais resté sujet français, se trouva être l'homme de la situation tant pour Calcutta que pour Lucknow, nouvelle capitale du nouveau nabab

11. Sur l'œuvre militaire de Gentil et Canaple à Lucknow, voir ma communication « Des Français au service d'Etats indiens, 1550-1849 », Colloque international *Les Forts du Deccan en Inde, 1200-1800*, Univ. Aix-Marseille, 21 juin 2014 (à paraître en anglais en 2018, sous le titre « The French in the service of the Indian States, 1550-1849 »). Le colonel-comte de Modave, qui séjourna chez Canaple à Faizabad en 1774, assurait qu'à sa mort Shuja ud-Daula laissait 23 régiments parfaitement équipés et entraînés sur le modèle européen (*Voyage en Inde du comte de Modave 1773-1776. Nouveaux mémoires sur l'état actuel du Bengale et de l'Indoustan*, Texte établi et annoté par Jean Deloche, EFEO, Paris, 1971, p. 306). Modave précise ailleurs qu'« on lui [Shuja ud-Daula] montait une nombreuse artillerie. On fabriqua à Fez-abad [Faizabad] des fusils et des bayonnettes presque aussi bien que dans nos ateliers d'Europe » (p. 155). Et il affirme enfin que « les troupes que Sujah-Daulat avait formées avec tant de soins et de dépenses furent [après sa mort] remises ainsi que l'artillerie à des officiers anglais » (p. 170). Quant à Canaple, il avait été chargé par le Nawab de construire à Faizabad une énorme forteresse pour faire pendant au nouveau Fort William de Calcutta mis en chantier après 1757.



*Figure 1. Claude Martin jeune.*

Miniature fixée sur une broche (artiste et date inconnus), découverte dans l'église Saint-John de Calcutta. Reproduite pour la première fois par Chandan Mitra, *Constant Glory: La Martiniere Saga 1836-1986*.



*Figure 2. Château de Lyon (à droite avec ses trois tours), et Chatrar Manzil (à gauche), plus tardif.*  
Photographie La Martinière / Wikipedia.



*Figure 3. Constantia, dernier palais de Claude Martin et lieu de sa sépulture.*  
Photographie La Martinière / Wikipedia.

tant au niveau local que continental, par ses investissements enfin dans les « promesses » (*Promissory notes*) et obligations (*Bonds*) de l'*East India Company*<sup>12</sup>. Parmi ses propriétés en 1799, un « Bazar du Capitaine » qu'il avait fait ériger le long du fleuve à Lucknow et dont il louait les boutiques<sup>13</sup>, une immense propriété dite Martingarh où il développait ses plantations dont celles de l'indigo<sup>14</sup>, ainsi qu'un théâtre dans la ville de Caunpore (Kanpur).

Dès 1776 Claude Martin mit en chantier un magnifique palais (*Fig. 2*) sur le bord de la Gumti, achevé en 1781, et où il passa la plupart de son temps. Ce palais fortifié, avec pont-levis et fossé inondé, avait deux larges salles superposées s'avancant dans le lit même du fleuve, qui lui servaient de résidence pendant les mois les plus chauds de l'année. Le nom original de ce palais, traditionnellement appelé *Farhat Bakhsh*, vient d'être retrouvé gravé au-dessus d'une arche : « *Château de Lyon* »<sup>15</sup>. Dans ce palais, qui servait également de banque de dépôt pour les plus riches familles de Lucknow<sup>16</sup>, Martin déployait l'essentiel de ses collections, de sa bibliothèque et de ses instruments scientifiques, dont un télescope de Herschel. Un second palais (*Fig. 3*), mis en œuvre en 1795 et non achevé à son décès en septembre 1800, s'appelait *Constantia* : il est indéniablement « *one of the most spectacular buildings erected by Europeans in India* »<sup>17</sup>. Là aussi se trouvaient installés en 1800 objets d'art et partie de sa bibliothèque, dont une large section contenait de grands ouvrages d'art et d'architectures allant des découvertes récentes sur les antiquités étrusques, grecques et romaines (l'ouvrage *Collection of Etruscan, Greek and Roman Antiquities* de Hamilton et Hankarville, 3 des 4 volumes parus en 1766-1777) aux ouvrages d'architectures avec planches des quelques grands monuments de France et d'Angleterre. Martin intégra personnellement bien des éléments de ces architectures dans l'élaboration des bâtiments et du décor de ses deux palais, le *Château de Lyon* et *Constantia*.

Ces deux palais existent encore, mais vides des collections qui, dans le cas du *Château de Lyon*, le firent presque immédiatement déclarer par un visiteur un « *perfect museum* »<sup>18</sup>. L'*Inventaire après décès* de 1801, qui couvre 96 pages *in folio*, nous permet néanmoins de

---

12. La meilleure source s'en trouve dans Martin (An XI-1803) : 83 p. (Testament) suivies de 77 p. (non paginées) d'états des legs, finances et comptes de Claude Martin pour les années 1795-1799 : « *Ce papier a été ouvert [...] le 14 septembre 1800 [...] trouvé de contenir le Testament du Général Major Martin, en 80 pages, avec un extrait annexé de 9 pages, comme aussi quatre balances du grand livre [de comptes] séparés* ». On a depuis longtemps signalé les légères inexactitudes des comptes. La meilleure analyse actuelle reste celle de R. Lewellyn-Jones (1992), chap. 6 « War and Commerce », p. 155-181 et *passim*.

13. Sur ce « bazar du Capitaine », voir Lewellyn-Jones 1992, p. 84.

14. Sur ses propriétés en Inde du nord, *ibid.*, p. 157-158.

15. Aimablement communiqué par R. Lewellyn-Jones à la veille de cette présentation. Voir son étude intitulée « A Château and a Palace stand together in Lucknow », *Lucknowledge*, vol. 11, n° 01, January 2017. Ce fut sa résidence principale, celle dans laquelle il mourut le 13 septembre 1800. Le nom en fut changé en « *Farhat Bakhsh* » lors de son achat par le Nawab Saadat Ali Khan après le décès de Martin : Lewellyn-Jones 1992, p. 84-85.

16. Un article intitulé « An Account of Colonel Martin's Villa, near Lucknow » (*The European Magazine* Londres, 1790) conte qu'en 1787 une bande armée essaya de l'attaquer pour la dévaliser. Mais Claude Martin arma ses serviteurs et déploya devant le Château deux pièces d'artillerie chargées à mitraille « *which obliged the former [les attaquants] to retreat* » : Lewellyn-Jones 1992, p. 95 et n. 11.

17. La meilleure étude est aujourd'hui celle de Nina David 2006.

18. Lettre de Turner à Warren Hastings, 25 novembre 1792 : Lewellyn-Jones 1992, p. 138 et n. 52.



et avoir jardi au de son peche d'aller... sa punition  
 l'aurait a peu pres egale en s'attachant a  
 Guatiera - Pardonnez a un jeune homme d'honneur  
 et de courage, de dit Pardonnez par la grace  
 de me suis trouver quelque dans la me me  
 cas, Disputant avec le General Lally il vint  
 sur moi en Colone, et le Diable nous fut  
 l'aurait en me proposant d'avoir certainement  
 mon Esprit de travers de son Corps - et de lui  
 persuade que mon ami Leboigne en fut  
 fait autant. Surin mon ami votre Regument  
 vous avait Regle -

Figure 4. Détail de la lettre écrite le 6 décembre 1789 par Claude Martin au général de Boigne, dans laquelle il lui explique sa décision de passer aux Anglais en 1761. Archives des comtes de Boigne, collection particulière.

10th of Books Sent to Calcutta to the  
 Disposed of on the 30<sup>th</sup> March 1801

Academie Royale	20/004
Les Les Mathematique	10 "
Les Nouvelle Table	4
Memoires de Literature	43
Vols General	3
Blackstones Commentaries	4
Man. de l'Academie Royale	12
Antiques des Memoires	6
Levens des	3
Architecte Hydraulique	4
des Telermaque	2
Grand Travels in Switzerland	2
Printed Engravings	2

Figure 4. Inventaire après décès de Claude Martin (extrait).

On y voit inscrits vingt volumes de l'Académie royale, dix volumes de la même en mathématiques, quarante-trois volumes de Mémoires de littérature, les trois volumes du Zend-Avesta traduit par Anquetil-Duperron, un ouvrage d'Architecture hydraulique, les Aventures de Télémaque.

nous représenter le milieu matériel et culturel dans lequel vivait Claude Martin<sup>19</sup>. Et plus que tout, la liste de ses livres vendus aux enchères nous permet de voir assez précisément

19. Bengal Inventories 1801, n° 75, IOL (British Library, Londres). Je remercie encore le Dr Richard Bingle, alors à l'IOLR, de m'avoir mis ce document entre les mains dans les années 1975-80, et de m'en avoir procuré une photocopie en 1990. L'Inventaire est en cours de publication par R. Llewellyn-Jones et J.-M. Lafont.

l'étendue de ses connaissances comme les champs de sa curiosité. Livres fondateurs, tels que la *Bible*, le *Coran* précédé de la *Vie de Mahomet* en deux volumes (Paris, 1782), le *Zend Avesta* traduit par Anquetil-Duperron (3 volumes, 1771), les traductions par Wilkins de la *Bhagavat Gita* (1785) et de l'*Hitopadesha* (1786), les *Lois de Manou* traduites par William Jones (1794)<sup>20</sup>. Et non moins important pour l'homme qu'il était, *The Constitution of the Free-Masons* écrite par James Anderson sur la demande de la Grande Loge de Londres, dont il était l'un des « Grands Surveillants » (Grand Wardens) en 1721 (Londres 1723, ou l'édition de Philadelphie en 1734 par Benjamin Franklin). Cet ouvrage marqua le renouvellement de la franc-maçonnerie en Angleterre et en Europe. L'*Inventaire* signale encore une boîte de « *Free-Mason Apparatus* », « *11 Free-Mason jewels* » et plusieurs autres ouvrages mineurs sur les secrets de la franc-maçonnerie<sup>21</sup>.

Martin avait, de plus, deux ouvrages fondamentaux de l'Europe des Lumières : l'*Encyclopaedia Britannica* en 18 volumes, et la *Grande Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, complète, avec ses 35 volumes de textes et de planches. Martin s'intéressait particulièrement au progrès des connaissances en France. Il possédait 62 volumes intitulés seulement – d'après l'*Inventaire* (Fig. 5) – *Académie royale*, 10 volumes décrits comme *Académie royale mathématiques*, 12 volumes des *Mémoires de l'Académie*, 14 volumes des *Machines et inventions approuvées par l'Académie royale des sciences*, 18 volumes dits seulement *Académie des sciences* avec 5 volumes de Tables. Il nous faut ajouter à cela les 5 volumes du *Dictionnaire historique de Bayle* (Trévoux, 1734). Nous décidons d'arrêter ici cette énumération.

Martin se passionna pour l'astronomie. Il possédait les ouvrages de Bailly (5 volumes) et de Lalande (2 volumes) sur ce sujet, les *Astronomical Tables* de Halley, les *Œuvres* de Newton avec leur explication par Fergusson (1756). Le souvenir est resté jusqu'à nous du télescope de Herschel qu'il avait fait monter au sommet du *Château de Lyon*, et l'*Inventaire* atteste de la présence de plusieurs autres télescopes. Il avait également plusieurs planétariums (*orrery*), plusieurs quadrants, 7 globes terrestres et un astrolabe « *hindoustanee* », donc de manufacture indienne. Martin possédait bien entendu l'*Arithmétique* de Barrême (1698), que l'on trouve régulièrement dans les effets des officiers français en Inde, un volume dit *Instruments de mathématiques*, et un *Discours sur l'étude des mathématiques* de La Chapelle (1757). À cela s'ajoutaient trois boîtes pleines d'instruments mathématiques, dont une de « *purpose unknown* ». La bibliothèque avait également 34 volumes du *Journal de Physique*, 37 volumes du *Cabinet des sciences*, les 6 volumes des *Leçons de physique expérimentale* de l'abbé Nollet (1764). Les ouvrages sur la chimie ne sont ni moins nombreux, ni moins intéressants, depuis ceux de Nicholson et ceux de Fourcroy jusqu'aux œuvres de Beaumé et à la traduction anglaise (1775) du *Dictionnaire de chymie* de Pierre-Joseph Macquer (1762). Je laisse de côté bien d'autres ouvrages dans les domaines que nous venons seulement d'énoncer.

Deux champs nouveaux de la physique de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle avaient particulièrement fasciné Claude Martin. Le premier est celui de l'électricité. Sa bibliothèque avait sur ses rayons les livres fondateurs de Beccaria, de Cavallo (1777), de Fergusson (3<sup>e</sup> édition en 1778), et les œuvres de l'abbé Nollet déjà signalées. La suite de l'*Inventaire* nous permet de constater que ces livres n'avaient pas dormi dans la bibliothèque. Martin avait au moins

20. Comme cet inventaire est une liste d'objets souvent entrée sur deux colonnes par page, nous ne donnons pas ici les références de chacun des titres ou des objets mentionnés.

21. Sur Claude Martin et la franc-maçonnerie : Llewellyn-Jones 1992, p. 89-92.

trois « *Electrifying machines* » venues d'Angleterre, dont une dite « *complete* » avec 12 boîtes d'« *electrical apparatus* », et la deuxième « *very complete* ». Les commissaires avaient encore noté la présence de quatre pompes pour faire le vide, et 42 tubes en verre pour pompe à air et machine à électrifier. L'abbé Nollet avait démontré la possibilité de produire par l'électricité de la lumière dans des tubes dans lesquels on avait fait le vide, et il semble bien que Claude Martin ait rêvé d'éclairer à l'électricité son « Château de Lyon » avec ses salles souterraines, son musée, sa bibliothèque et ses splendides collections.

Deuxième grande science en pleine expansion en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de la conquête de l'air qui fascina également Martin. La bibliothèque contenait les œuvres de Cavallo et de Jean-André de Luc, et très probablement l'*Essai sur l'art du vol aérien* de Gaspard paru en 1784. Ici encore, Claude Martin l'ingénieur suivit de très près Claude Martin le savant, puisque en octobre 1785 la *Calcutta Gazette* rapportait : « *Le Colonel Martin a présenté plusieurs ballons d'air chaud à Lucknow, au grand étonnement du Shahzadeh [le prince héritier moghol] et du Vizir [le Premier ministre de l'Empire et Nawab de Lucknow]. Le Colonel est à présent en train d'en construire un qui pourra transporter plusieurs personnes* »<sup>22</sup>. Cette passion pour les inventions et les technologies les plus modernes se manifeste encore dans les 3 machines à vapeur fabriquées à Birmingham qu'il avait achetées pour le Château de Lyon, et dont l'une fut en définitive installée dans la cour de l'arsenal.

Enfin, notre Major General s'intéressa profondément à l'histoire naturelle, et sa bibliothèque s'enrichissait de 29 des 36 volumes de l'*Histoire naturelle* de Buffon. Il avait aussi les ouvrages de John Miller (1779), ceux de George Edwards en 7 volumes avec ses magnifiques planches (1743-1764), plusieurs ouvrages sur la conchyliologie. Ajoutons à cela 20 volumes du *Botanical Magazine* de William Curtis, plus quelques autres dictionnaires et études particulières, et nous comprendrons pourquoi Claude Martin se constitua une magnifique collection de peintures d'oiseaux et de plantes. Il y avait en 1800 à Constantia 887 dessins de plantes, 32 dessins de poissons et 111 dessins d'oiseaux. Il en reste, semble-t-il, 600, qui sont depuis 1919 conservés dans les *Royal Botanical Gardens* de Kew. La présence d'un microscope parmi les instruments scientifiques montre que Martin s'intéressait également à ce qui était alors l'infiniment petit.

Nous ferons aujourd'hui l'impasse sur les ouvrages militaires qui ornaient sa bibliothèque. Nous avons relevé plus de trente titres d'ouvrages aujourd'hui fondamentaux pour comprendre la science militaire à la veille des guerres de la Révolution et de l'Empire. Nous ferons également l'impasse sur les ouvrages médicaux, une cinquantaine, intéressants pourtant lorsque l'on se souvient que Martin s'opéra lui-même de la pierre en 1783<sup>23</sup> : l'Inventaire signale de nombreux instruments médicaux et chirurgicaux, une boîte avec six cathéters, une boîte d'instruments de trépanation, et d'autres d'usage inconnu.

Mais Martin avait également des goûts littéraires qui se discernent à travers la liste de l'Inventaire. Des ouvrages généraux comme les *Mémoires de littérature* (25 volumes), la *Bibliothèque des romans* en 60 volumes, la *Bibliothèque des dames* en 111 volumes, des

22. « *Colonel Martin has exhibited several balloons at Lucknow, to the great astonishment and entertainment of the Shahzadeh [Mughal prince] and the Vizier [nawab]. The Colonel is now constructing one large enough to carry several persons* », *Calcutta Gazette*, octobre 1785, in Llewellyn-Jones 1992, p. 129-130 et n. 31. *Ibid* sur la demande du Nawab de fabriquer un ballon pouvant transporter 20 soldats.

23. *Ibid.*, p. 100-101 et n. 19, d'après la lettre de Claude Martin décrivant son opération au colonel Owen, lettre datée du 22 décembre 1783.



*Mélanges d'histoire* en 40 volumes, etc. Il y a quelques grandes œuvres de l'antiquité – l'*Iliade* et l'*Odyssée*, les *Œuvres* de Virgile –, mais aussi les Provinciales de Pascal, les Mémoires du cardinal de Retz, les Fables de La Fontaine<sup>24</sup>. On y trouve également les *Œuvres* de Voltaire en 70 volumes<sup>25</sup>, celles de Molière en 10 + 17 volumes, les œuvres de Corneille, de Boileau, le *Télémaque* de Fénelon, *Les Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, sans compter les *Canterbury Tales*, les œuvres de Shakespeare et un *Don Quichotte* en 4 vol. Nous ne saurions assurer que Martin ait lu chacun des livres qui ornaient sa bibliothèque. Mais nous ne sommes pas sûr que celle du Gouverneur Général à Pondichéry ait été aussi riche que celle du Château de Lyon à Lucknow.

La section historique de la bibliothèque comprend plus de 380 livres allant du *Decline and Fall of the Roman Empire* de Gibbon à l'*History of the Popes* de Bower. On y trouve pêle-mêle une *Histoire de la Grèce*, les *Antiquities of Rome* de Lumsden, et dix volumes sur les *Roman Emperors*. Y figurent également l'*Histoire des Huns* de de Guignes, les *Antiquités de la France* de Montfaucon, l'*Histoire de l'empire Ottoman* de Vincent Mignot et un *Nouveau dictionnaire historique* en 8 volumes. Passant à l'histoire de France, dont une collection intitulée *Histoire de France* comprenait 28 volumes, Martin avait plusieurs ouvrages sur la Révolution française, dont 9 volumes d'une *Révolution de Paris*, et les 3 volumes sur le Jacobinisme de l'abbé Barruel publié en anglais en 1798, un ouvrage qui dut arriver à Lucknow lors des derniers mois de la vie du Major General. L'Inventaire indique encore 4 caisses ayant au total 266 ouvrages en français, peut-être arrivées au Château de Lyon après le décès de Claude Martin.

Ce que nous venons de survoler était la bibliothèque « européenne » de Claude Martin, à travers cet inventaire qui porte 730 numéros dont quatre correspondent aux 4 caisses contenant 266 livres en français non identifiés. Il possédait aussi une bibliothèque « orientale » dont nous ne savons quasi rien. Lors de son expédition dans le Bhoutan en 1773, il en avait rapporté des objets et des manuscrits dont il donna un certain nombre à Modave, qui les fit suivre à

---

24. Vingt-quatre (au moins) des deux cent quarante fables de La Fontaine sont d'origine indienne, dont quatorze proviennent du *Pançatantra*. En 1831 le général Ventura, ancien soldat de l'Empire entré au service du Maharaja Ranjit Singh, achetait les œuvres de La Fontaine à Victor Jacquemont, alors à Lahore. Et en 1836 Feuillet de Conches confiait au général Allard, lui aussi ancien officier de l'Empire au service du Pendjab, les œuvres de La Fontaine publiées par Charles-Athanase Walkenaer, chez Didot, en 1827, en le priant de les faire illustrer par un artiste pendjabi : d'où la magnifique série d'illustrations des *Fables* exécutées par Imam Bakhsh Lahori à Attock (aujourd'hui au Pakistan) de 1837 à 1840. Nous avons publié ces illustrations sous le titre *Le Songe d'un habitant du Mogol*, Imprimerie nationale et RMN, Paris, 1989 [ouvrage de prestige de l'Année de France en Inde]. Et nous avons par deux fois exposé les originaux, d'abord dans le *National Museum* de New Delhi (2005), puis dans l'ancien *Prince of Wales Museum* de Bombay (2006), avec un catalogue intitulé *The Dream of an Inhabitant of Mogul*, première édition à Delhi, 2005, et seconde édition légèrement corrigée à Bombay, 2006.

25. Lors d'une mission à Pondichéry, je reçus par l'intermédiaire de notre Ambassade à New Delhi une demande de la Madras Literary Society d'aller examiner les livres en français que conservait cette bibliothèque. Les œuvres complètes de Voltaire en 70 volumes y étaient bien, mais il n'en restait que les couvertures cartonnées, les termites en ayant ingéré les textes. Je trouvai également dans cette bibliothèque un exemplaire en parfait état de la *Bibliothèque orientale...* d'Herbelot de Molainville, ouvrage qui avait appartenu au jeune général Arthur Wellesley, futur duc de Wellington. Ajoutons qu'en 1831 le général Ventura acheta également à Lahore un « Voltaire complet » à Victor Jacquemont.

l'Académie des inscriptions et belles-lettres<sup>26</sup>. L'Inventaire signale d'ailleurs treize statuette de divinités bouthanaises chez lui. Et parmi les manuscrits qui se trouvaient au *Château de Lyon* se trouvaient « 17 pieces of Shanscrit writing and petrification of Bootan », « 1 book and 6 pieces of Shanscrit writing ». Enfin la liste des ouvrages en langues vernaculaires se termine sur la mention d'une liste de 505 « Persian books » qui ne nous est malheureusement pas parvenue.

Il faut replacer ces collections dans la magnifique résidence du *Château de Lyon*, dans l'immense palais de Constantia en cours de construction. Des pièces-musées aux murs couverts de tableaux de maîtres européens, un Rubens ou supposé tel, un Claude Lorrain ou son excellente copie, et plus d'une centaine de grandes peintures de maîtres reconnus, Hoodges, Colebrooke, les Daniell, Zoffani, Longcraft (11 peintures du Taj Mahal)<sup>27</sup>, Bernet [sic : pour Vernet ?], Roberts, Rinaldi. Martin possédait même « une très belle peinture sur bois montrant Henri IV jouant au tric-trac avec Sully pendant que la reine jouait de la harpe », par (David ?) Teniers<sup>28</sup>. Et puis, il y avait des peintures de Claude Martin lui-même, et 14 esquisses de sa main (*sketches*) retrouvées après sa mort. Des peintures à l'huile par des artistes indiens, des copies de peintures européennes par ces mêmes artistes. De nombreuses marines, qu'appréciait visiblement Claude Martin. Des centaines de vues de l'Inde comme de l'Europe, originaux européens comme copies d'artistes indiens. Des peintures et des dessins de Chine, et partout, au *Château de Lyon* comme à Constantia, des centaines de peintures et de gravures, montées ou dans des cartons : le rêve à jamais perdu de ceux qui s'intéressent aujourd'hui aux échanges artistiques et intellectuels entre l'Europe et l'Inde avant le British Raj.

Dans ces deux palais, des éclairages tellement impressionnants que les splendides chandeliers conçus par Martin pour Constantia furent achetés par Lord Wellesley, et ils ornent aujourd'hui la grande salle du *Governor's house* de Calcutta<sup>29</sup>. Des éclairages qui mettaient en valeur d'innombrables statues et statuette, dont 4 bustes antiques supposés véritables et 10 statuette de bronze imitées de l'Antiquité, dont le Laocoon et l'Enlèvement des Sabines. Dans le Château de Lyon, bustes de Louis XVI et de Marie-Antoinette avec une gravure représentant Bonaparte en Premier Consul, bustes de Warren Hastings et de Cornwallis, buste doré de « Handel ». Également 150 médaillons en bronze de grands hommes dans des cadres dorés. Et aussi, plus de deux cents statues de divinités hindoues en bronze et en cuivre. À Constantia enfin, dont la partie centrale était achevée, mais dont les superstructures ne l'étaient pas encore, 167 statues et 1125 médaillons en plâtre de Paris attendaient leur place

---

26. *Voyage en Inde du comte de Modave...*, p. 105-106 : « Le Cap[itai]ne Martin m'a fait voir plusieurs raretés qu'il s'était appropriées au pillage de quelques temples de ces Boutans. Il m'a même donné plusieurs manuscrits qu'il a tirés du creux des statues. Je les ai envoiés à M.M. de l'Académie des Inscriptions... »

27. Rappelons la magnifique peinture du Taj Mahal (84 × 51 cm, avec en filigrane sur le papier la date de 1797) de la collection Deshaies de Montigny, Archives départementales du Finistère, ref. 24 J 17. Je l'avais identifiée et publiée pour la première fois en 1991. Voir aujourd'hui J.-M et R. Lafont, *Les Français et Delhi, Agra...*, Delhi, India Research Press, 2010, en frontispice et ill. n° 40.

28. « 1 very fine painting on wood of Henry 4<sup>th</sup> playing Tric Trac with Sully and the Queen playing with harpsichord by Tenier & neefs [?] ». Je n'ai pu identifier ce tableau parmi ceux qu'on attribue aux artistes Teniers.

29. Llewellyn-Jones 1992, p. 216 : « Some of the great mirrors, the chandeliers and the marble tables were bought for Wellesley's newly constructed Government House ». Ils s'y trouvent encore.

définitive, alors que 69 peintures chinoises et une statue de divinité hindoue en bronze étaient signalés dans les dernières pages de l'*Inventaire après décès*.

Dans ce cadre somptueux, le Major Général Claude Martin donnait des réceptions princières. L'*Inventaire* dresse une liste étonnante de services de tables et de couverts venus d'Europe, de Chine (série bleu/blanc, série rose, série vert/rouge) ou fabriqués en Hindoustan. Et la musique ne manquait pas, grâce à l'orgue que Martin avait fait construire en France et installer dans son Château de Lyon<sup>30</sup>. L'*Inventaire* signale d'ailleurs 30 livres de musique et 2 guitares. Il nous précise aussi qu'en 1800 il restait, entre autres boissons et liqueurs dans les caves du Château de Lyon, 66 bouteilles de Champagne, 60 de Porto, 66 de Claret, et 94 bouteilles de « *French Liquors* ».

## CONCLUSION

Dans un certain nombre de domaines, l'impact de Claude Martin en Awadh est relativement facile à cerner. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'architecture<sup>31</sup>. Il en est de même pour la peinture, encore que dans ce domaine Martin ait clairement pris la suite de Gentil et de Polier, utilisant les mêmes équipes d'artistes, mais les entraînant davantage aux techniques de perspectives européennes avec le point de fuite qui semble donner le vertige à certains d'entre eux<sup>32</sup>. Avec ses techniques et ses instruments de levée, comme aussi avec les multiples *Camera obscura* signalées dans l'*Inventaire*, il leur apprit plus encore à « inverser » leurs concepts de perspective, et ce, jusqu'à dépasser parfois leurs modèles européens. Quant aux échanges plus littéraires ou philosophiques avec les lettrés indiens, les informations nous manquent car nous n'avons plus la liste de ses manuscrits sanscrits et persans. Qui l'aida à les choisir, et que fit-il de toutes ces connaissances ? Il reste, comme l'a justement noté Rosie Llewellyn-Jones, que s'il avait pu emporter sa fortune et ses collections en Europe, il serait aujourd'hui considéré comme l'un des plus brillants esprits européens à avoir vécu et œuvré dans une Inde pas encore anglaise<sup>33</sup>. Nous redécouvrons en ce moment l'impact de

30. Sur cet orgue, voir Llewellyn-Jones 2003, chap. 7 : « The Barrel organ and the Puppet Theatre », p. 206-237.

31. *Supra* n. 15, Llewellyn-Jones 2006 un magnifique album reproduisant les photographies anciennes de la *Alkazi Foundation* de New Delhi. Belle documentation également sur Lucknow dans Markel & Gude 2011. Une saisissante illustration de l'influence de Constantia sur l'architecture du Kaiserbagh Palace avant les destructions de 1857 (la Révolte des Cipayes) est la grande peinture (21 3/8" x 37 1/2") publiée par S. C. Welch, *A Second Paradise. Indian Courtly Life 1590-1947*, Rupa & Co, Delhi, 1985, ill. 23, pp. 83 (détail) et 84-85 (vue d'ensemble) : on voit notamment, dans ce palais construit par le nawab Wajid Ali Shah (regn. 1847-1856), des statues inspirées de celles de Constantia placées sur le bord d'une pièce d'eau (collection particulière).

32. Sur quelques influences françaises sur les peintures indiennes : Lafont 1996, p. 7-30 ; *id.*, « Farengi Paintings. Cultural Exchanges between France and India 1550-1850 », in MARG. *A Magazine for the Arts. India-France: Artistic Exchanges*, sept.-déc. 2017, Bombay, p. 22-32 (bientôt disponible sur le site [jmlafont.com](http://jmlafont.com)., considérablement augmenté, et pourvu de notes et références).

33. Dans son étude « Major General Claude Martin. A French Connoisseur in eighteenth-century India, *Apollo. The international art Magazine*, Apollo, Londres, vol. 145, n° 421, 1997, p. 17-22 : « Had he [Martin] settled in England, as he originally intended, he would presumably have brought the contents of his houses with him, as his friends had done on their retirement. [...] Here it could have formed the nucleus of a museum, like Sir John Soane's treasures have done. This would have placed Martin squarely among the gentlemen connoisseurs of the eighteenth century, and saved him from the obscurity in which he languishes today » (p. 22).

l'Europe des Lumières sur les sociétés indiennes avant la colonisation britannique. Quant au legs premier de Claude Martin aujourd'hui, c'est celui de ses « *La Martinière* », sept établissements distribués entre Lucknow, Calcutta et Lyon, dans lesquels plus de 15 000 étudiants et étudiantes travaillent dans un environnement d'excellence qui fait honneur au Fondateur de leur institution<sup>34</sup>. La Martinière de Lyon a donné par les frères Auguste et Louis Lumière le cinéma à l'humanité, et La Martinière (*Boys*) de Lucknow a donné à l'Inde et au monde un Prix Nobel en la personne du Dr Rajendra Kumar Pachauri<sup>35</sup>. Claude Martin, ce jeune Lyonnais qui a vécu une telle vie et a construit à Lucknow un *Château de Lyon*, mérite certainement de sa ville natale une considération plus signalée, et un hommage renouvelé.

### Bibliographie sélective

- BESSON, Maurice, *Les aventuriers français aux Indes (1775-1820)*, Payot, Paris, 1932, p. 127-147 (à corriger par la biographie de Rosie Llewellyn-Jones, ci-dessous).
- DAVID, Nina, « La Martinière : An Enlightened Vision », in Rosie Llewellyn-Jones (éd.), *Lucknow. City of Illusion*, p. 221-247.
- GRAFF, Violette (éd.), *Lucknow. Memories of a City*, OUP, Delhi, 1997.
- HILL, S.C., *The Life of Claude Martin Major-General in the Army of the Honourable East India Company*, Thacker, Spink & Co., Calcutta, 1901.
- LAFONT, Jean-Marie, « The Quest of Indian Manuscripts by the French in 18<sup>th</sup> Century », *Indo-French Relations. History and Perspectives*, Ambassade de France, New Delhi, 1991, p. 1-35. Repris dans J.-M. Lafont, *Indika. Essays on Indo-French Relations. 1630-1976*, CSH-Manohar, Delhi, 2000, p. 90-118.
- LAFONT, Jean-Marie, « Les Indes des Lumières. Regards français sur l'Inde de 1610 à 1849 », *Passeurs d'Orient. Encounters between India and France*, Paris, Ministère des affaires étrangères, 1991, p. 12-33. Suivi de « Les Français au service des États indiens indépendants », *ibid.*, p. 34-40.
- LAFONT, Jean-Marie, « Company Paintings ou Farenghi Paintings? Contribution française à l'émergence d'une école de peinture indienne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Compagnie des Indes*, 1-1996, Lorient, p. 7-30.
- LAFONT, Jean-Marie, « The French in Lucknow », in V. Graff (éd.), *Lucknow. Memories of a City, New Delhi*, OUP, 1997, p. 67-82.
- LAFONT, Jean-Marie, « The French Presence in India – A Historical Perspective », in *India and France. Moving into the 21st Century*, FICCI, New Delhi, 2008 (ouvrage collectif préparé pour la visite officielle en France du Dr. Manmohan Singh, Premier Ministre de l'Inde, auprès du Président Nicolas Sarkozy en septembre 2008), p. 20-34.
- LAFONT, Jean-Marie, Conférence sur *Les Français de Lucknow*, 19 mai 2011, Musée des arts asiatiques Guimet (Paris), à l'occasion de l'exposition *Une cour royale en Inde : Lucknow, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*. Diffusion Musée Guimet.
- LLEWELLYN-JONES, Rosie, *A Fatal Friendship: The Nawabs, the British and the City of Lucknow*, OUP, Delhi, 1985.
- LLEWELLYN-JONES, Rosie, *A Very Ingenious Man. Claude Martin in Early Colonial India*, OUP, Delhi, 1992 [édition française : *Claude Martin ou l'aventure d'un Lyonnais dans l'Inde du XVIII<sup>e</sup> siècle*, LUGD, Lyon, 1992].

34. Voir MITRA, Chandan, *Constant Glory : La Martiniere Saga 1836-1986*, OUP, Delhi, 1987, ouvrage publié pour les 150 ans de La Martinière Lucknow (Boys).

35. Prix Nobel de la paix en 2007 comme représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

- LLEWELLYN-JONES, Rosie, *A Man of the Enlightenment in Eighteenth-Century India. The Letters of Claude Martin 1766-1800*, Permanent Black, Delhi, 2003.
- LLEWELLYN-JONES, Rosie (éd.), *Lucknow Then and Now*, Marg Publications, Bombay, 2003.
- LLEWELLYN-JONES, Rosie (éd.), *Lucknow. City of Illusion*, Prestel, Munich-New York, 2006.
- MARKEL, Stephen & GUDE, Tushara Bindu, *Une cour royale en Inde : Lucknow XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle [sic]*, Extrémuseum Guimet et RMN Grandpalais, 2011 (traduit de l'anglais par Véronique Crombé [Claude Martin y brille particulièrement par son absence]).
- MARTIN, Claude, *The Last Will of Major-General Claude Martin, Testament*, éd. Ballanche, Lyon, An XI-1803.
- MITRA, Chandan, *Constant Glory: La Martiniere Saga 1836-1986*, OUP, Delhi, 1987.

*Mardi 7 mars 2017*

**Communication de Christian BANGE, membre titulaire**

## FEMMES NATURALISTES ET BIOLOGISTES À LYON AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIÈCLES

### **RÉSUMÉ**

Si, dès le siècle des Lumières, les sciences, et en particulier les sciences naturelles, ont été cultivées par un certain nombre de femmes, appartenant souvent à la haute société, la position occupée par les femmes dans le mouvement scientifique au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est cependant restée fort discrète. À Lyon, quelques-unes ont joué un rôle significatif dans la vie scientifique ; ce sont par exemple Clémence Lortet, née Richard, botaniste de qualité, fondatrice de la Société Linnéenne de Lyon en 1822, ainsi qu'Aurélié Hénon, née Favre, talentueuse peintre de fleurs, collaboratrice de Jacques Louis Hénon. Il s'agit néanmoins de cas exceptionnels.

Peu après 1870, on assiste à la démocratisation du recrutement d'une société savante, la Société botanique de Lyon, qui est marquée par l'admission d'institutrices ou d'herboristes, voire de tisseuses. Ce sont les débuts bien modestes d'un changement. Quelques femmes sont admises au baccalauréat, et peuvent ainsi s'inscrire librement dans les facultés, obtenir des grades universitaires, puis exercer des fonctions dans l'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche. À la fin du siècle, on voit apparaître dans les sociétés savantes lyonnaises les premières professeurs agrégées de l'enseignement secondaire, ainsi que les premières étudiantes des facultés des sciences et de médecine. Elles sont toutefois en petit nombre, puisque la plupart des établissements d'enseignement secondaire féminin (notamment les lycées de jeunes filles créés par la loi Sée de 1880) ne préparent pas au baccalauréat. C'est seulement en 1924 que les cursus et les programmes masculins et féminins de l'enseignement secondaire deviennent identiques.

Dès lors, l'intérêt témoigné par les femmes envers la pratique des sciences de la nature et de la vie se traduit par leur participation de plus en plus active au développement de certains domaines scientifiques. On évoquera, parmi d'autres, la vie et l'œuvre de quelques-unes d'entre elles, telles Mme Reynaud-Beauverie, qui contribua à faire connaître en France la phytosociologie, Angélique Arvanitaki-Chalazonitis, toujours citée pour ses travaux pionniers sur les neurones isolés, Paule Chaix, née Audemard, biochimiste, première femme ayant accédé au rang professoral à la Faculté des sciences peu après la guerre de 1939-45, et son élève Danièle Gautheron, qui a apporté une contribution majeure à l'étude des processus métaboliques dont les mitochondries sont le siège et qui fut la première femme scientifique élue à l'Académie, en 1987.

**Mardi 14 mars 2017**

**Communication de Jean NORMAND, membre titulaire**

### LE DÉJEUNER CHEZ LAPÉROUSE

Ce titre volontairement obscur a l'avantage de rappeler et de situer des moments conviviaux dans le restaurant Lapérouse, quai des Grands Augustins à Paris, entre un chirurgien, Henri Mondor, le philosophe Alain et un poète, Paul Valéry, en remerciement des exégèses diffusant les écrits poétiques de ce dernier. Ce titre correspond également à une étude personnelle concernant les deux plus grands poètes français dits symbolistes vivant entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> : celui-ci, Stéphane Mallarmé (1842-1898) considéré comme « *obscur* » par le Parnasse Contemporain de 1880, et diffusé par la biographie d'Henri Mondor en 1941 et de très nombreux écrits du même auteur ; celui-là, Paul Valéry (1871-1945), qui avait bénéficié d'une analyse du philosophe Alain – ex Émile Chartier – (1868-1951) dans l'édition *Charmes* de 1929 des poèmes de Paul Valéry, ainsi que de commentaires plus cachés, plus discrets voire plus pertinents du Professeur Roger Froment (1907-1984). Cette étude m'a fait découvrir les liens étroits, mais imprévus, entre poésie et médecine car j'ai été mêlé en spectateur à cette aventure maïeutique de près d'un demi-siècle, à charge pour moi de faire connaître cet épisode littéraire inconnu.

« O, récompense après une pensée

Qu'un long regard sur le calme des dieux »

(Vers extraits du *Cimetière marin*, gravés sur la tombe de Paul Valéry)

Le hasard des carrières m'a fait découvrir la passion littéraire de mon Maître Roger Froment pour Stéphane Mallarmé, et surtout pour Paul Valéry. J'ai constitué ainsi des souvenirs que peu connaissent. Cette mémoire a la fragilité humaine et l'écrit peut la conserver. J'essayerai d'y montrer les commentaires de Monsieur Froment sur quelques œuvres poétiques de ces deux poètes symbolistes.

Je le savais amateur de livres, bibliophile, issu d'une famille d'une grande culture et au contact dès son adolescence avec l'intelligentsia littéraire française. Roger Froment raconte dans un texte consacré à Roger Martin du Gard dont il était exécuteur testamentaire que celui-ci lui envoya *Les Nourritures Terrestres* de Gide pour que le jeune étudiant en médecine qu'il était alors « *ne restât trop attaché à la morale protestante* ». J'ai travaillé aux côtés de Monsieur Froment de 1965 à sa mort stoïcienne en 1984. J'ai le souvenir d'une réception dans le vaste appartement du quai Maréchal-Joffre, où il montrait un plaisir presque sensuel en manipulant une reliure de Bonet, ou les fameux *Cahiers* de Paul Valéry dans l'édition photographique du CNRS de 1957 qu'il avait été un des premiers à posséder avant l'édition en deux volumes de la Pléiade. Alain situe ce déjeuner chez Lapérouse en 1926, et insiste sur le caractère « *académique* » de sa clientèle. Moi-même, j'ai participé à un déjeuner chez Lapérouse lors de la promotion médicale de l'agrégation 1965 avec Jean Imbert, élève du Professeur Lenègre disparu tragiquement au Maroc, et J.-P. Delahaye, élève du Professeur Froment).



Le Docteur Mondor avait confié son exemplaire de l'édition de *Charmes* au philosophe Alain en lui demandant d'écrire dans les marges toutes les réflexions qui lui viendraient. Bien entendu Mondor s'empressa de faire lire ces commentaires à Paul Valéry (cf. l'ouvrage de 1939 *Trio* pour Henri Mondor, Alain, Duhamel et Valéry, *Prélude* de Colette, imprimé par Gauthier-Villars) et justifier les convives du fameux déjeuner chez Lapérouse que nous retrouverons dans les commentaires proposés par Alain sur les poèmes de Paul Valéry regroupés dans l'édition de *Charmes* en 1929. J'essayerai donc de montrer l'apport de ces commentaires d'Henri Mondor sur Stéphane Mallarmé, d'Alain et de Roger Froment sur Paul Valéry – que je suis seul à connaître pour ce dernier –, l'aide à leur compréhension et leur validation pour les vers dits « obscurs », et les liens imprévus entre médecine et poésie. Étant le seul dépositaire des commentaires de Roger Froment sur le *Cimetière Marin* notamment, j'ai la charge de les diffuser ici.

### **Stéphane Mallarmé (1842-1898) et Henri Mondor (1885-1962)**

Le résumé le plus pertinent sur la biographie de Stéphane Mallarmé et ses œuvres poétiques est celui de Paul Valéry dans ses *Études Littéraires* :

« Un homme mène une existence des plus médiocre ; il est assujéti à une besogne qui l'excède, mais qu'il n'a pas cessé d'accomplir régulièrement et honnêtement jusqu'à son terme (la retraite). Il produit d'autre part quelques écrits fort rares et difficiles à lire, si rares et si difficiles que la plupart de ceux qui les entrouvrent les accablent aussi tôt sous cette triple formule d'exécration : obscurité, préciosité, stérilité ».

L'ouvrage d'Henri Mondor en 1941 est une biographie précise avec le détail de sa vie provinciale (chargé de cours d'anglais à Tournon en 1862, à Besançon en 1866, à Avignon en 1867 enfin en 1891 à Paris au lycée Janson de Sailly). Il est élu « Prince des Poètes » en 1896, succédant à Verlaine.

À côté de vers parfaits, tels *Les Fenêtres* et surtout *Brise marine* (« *La chair est triste hélas ! et j'ai lu tous les livres* »), apparaissent des hardiesses et des obscurités, dans *Azur*, *Hérodiade*, *Le tombeau d'Edgar Poe* (« *Tel qu'en Lui-même enfin l'éternité le change* », ou « *Mais chez qui du rêve se dore./ Tristement dort une mandore./ au creux néant musicien*»). Enfin les vers hermétiques : « *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* », à l'extrême le vertige devant la page blanche, voire le Livre « jamais écrit » sans oublier, l'enchantement du *Faune*.

En 1945, Henri Mondor (avec G. Jean-Aubry) publie dans la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard) les œuvres complètes de Mallarmé, et son nom devient incontournable pour ce qui concerne cette période poétique française. Né à Saint-Cernin (Cantal) où son père est directeur d'une école primaire, il vit dans un milieu familial favorable à l'acquisition des connaissances, la discipline dans le travail et le culte de la langue française. Il excelle dans toutes disciplines au lycée d'Aurillac, et influencé par sa mère, il s'oriente vers la médecine et la chirurgie. Interne des Hôpitaux de Paris, puis Médaille d'Or, il débute une carrière brillante qui le conduira au titre de Professeur de Clinique Chirurgicale.

De 1928 à 1936, il publie une série de monographies (*Diagnostics urgents de l'abdomen*, *Les avortements mortels*, *Quelques vérités premières en chirurgie abdominale*) qui sont des ouvrages de référence avant la Deuxième Guerre mondiale.

À partir de 1937, il consacre ses écrits à la poésie symboliste : *Amitié de Verlaine et de Mallarmé* (1940), Mondor lui dédiera *Entretien au bord d'un fleuve* (1947) qu'il publie avec Duhamel, *Trois discours pour Paul Valéry* (1948), *L'Heureuse rencontre de Mallarmé*

et de Valéry (1948), jusqu'à la publication en 1945 dans la Pléiade des *Œuvres complètes* de Mallarmé. Paul Valéry lui dédiera l'édition de *Charmes* en 1929. Le Docteur Mondor avait confié son exemplaire de *Charmes* au philosophe Alain en lui demandant d'écrire dans les marges toutes les réflexions qui lui viendraient. Bien entendu Mondor s'empressa de faire lire à Paul Valéry ces commentaires (cf. l'ouvrage de 1939 *Trio* pour Henri Mondor, Alain, Duhamel et Valéry, *Prélude* de Colette). Il est important de souligner que les deux périodes des thèmes d'écriture de Mondor – celle de la chirurgie et celle des commentaires sur Mallarmé, de volume similaire – sont sans remord ni bavure avec la même unité de style, comme si le nouveau choix de pensée chassait de façon totale les souvenirs de l'activité ancienne chirurgicale chez cet homme très brillant cinq fois académicien. Peut-être ce fait est-il lié à l'apprentissage de la sémiologie médicale chez les deux médecins que sont Mondor et Froment ?

### Paul Valéry (1871-1945) et Alain (1868-1951)

Bien sûr, j'avais une connaissance superficielle de Valéry. Mallarmé et Valéry étaient au programme des terminales et ma mère, enseignante littéraire, m'avait fait lire quelques textes en prose parmi les plus faciles probablement – *Regards sur le monde actuel*, ou *Eupalinos* –, et j'avais été surpris d'entendre Monsieur Froment évoquer avec prudence un poids éventuellement supérieur de la forme sur le fond en insistant sur la labilité des sentiments attachés au fond selon les époques. Il ne cachait pas sa passion pour Valéry, il citait rarement ses plus beaux vers comme « *Amère, sombre et sonore citerne* », après un voyage à Istanbul et la visite de la citerne de Justinien. Il admirait la sémiologie de la syncope bénigne neuro-végétative décrite par Valéry dans *L'âme et la danse et l'optique médecin Eryximaque* : « *Si les choses doivent s'arranger, il sied que le médecin ne les trouble point et qu'il arrive un très petit moment avant la guérison du même pas que les dieux* ». Il voulait en faire la description du phénomène dans un article cardiologique.

Quant au commentaire d'Alain dans les marges de l'édition *Charmes* des poésies de Valéry, il est d'analyse difficile car il s'adresse à l'un des plus grands des poètes français.

Alain, né Émile Chartier (1868-1951) à Mortagne-au-Perche (Orne), fils d'un vétérinaire, est normalien, professeur de philosophie, journaliste, agnostique, rationaliste, écrivain (*Propos sur le bonheur*, *Éléments de philosophie*, *Entretiens au bord de la mer*). Il est l'élève de Lagneau philosophe et publie dans le journal *La dépêche de Rouen* des chroniques quotidiennes : « Les Propos », de 1906 à 1914. Engagé volontaire en 1914, il est démobilisé en 1917 pour blessure de la jambe. Il publie en 1921 le pamphlet *Mars ou la guerre jugée*, et *Les souvenirs de guerre*. Réservé vis-à-vis du pétainisme, il se consacre aux grandes œuvres de la littérature dans les deux tomes de la Pléiade.

Analyser les commentaires d'Alain sur les textes poétiques de *Charmes* est redoutable en raison de la pénétration et de l'intelligence de ces textes. Alain passe de la comparaison du texte féminin de *La Jeune Parque* au *Cimetière Marin* masculin, et ajoute : « *ce fut réellement un griffonnage dans les marges de Charmes que je publiai un commentaire de ces pièces qui n'ont nullement besoin de commentaires. Ainsi, n'était-ce qu'un hommage au poète. Le vrai poète découvre par l'essai* ». C'est l'art du jeter les dés qui me fut éclairé par l'étrange forme du poème mallarméen le plus secret : « *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* ». « *Considérer ces pages annotées, c'est voir sur les bords des poèmes un homme vivre ce qu'il lit* » écrit Paul Valéry dans la Préface de *Charmes* également, « *si l'on déchiffre, c'est entendre le long des vers se murmurer le monologue qui répond à une lecture, la*

*traverse, la soutient d'un contrepoint plus ou moins étroit* ». Écoutons encore ce que dit Valéry : « *Mes vers ont le sens qu'on leur prête. Celui que je leur donne ne s'ajuste qu'à moi et n'est opposable à personne* ». Et Valéry suggère le rapprochement avec le concept de catalyseur en chimie. D'ailleurs, on peut rappeler cette pensée de Valéry quant à l'émotion poétique : « *La pensée doit être cachée dans le vers comme la vertu nutritive dans un fruit. Elle est nourriture mais ne paraît pas délice* ». Le Cimetière Marin ne fut d'abord qu'une figure rythmique vide dans laquelle les thèmes les plus simples et les plus constants de ma vie affective et intellectuelle, tels qu'ils s'étaient imposés à mon adolescence et associés à la mer et à la lumière Méditerranéennes.

### **Puis Monsieur Froment (1907-1984) aborda son analyse personnelle.**

#### **En voici l'essentiel en se limitant au *Cimetière Marin***

Dans ce poème, l'émotion fondamentale est la communion avec la splendeur régnante de la mer et de la lumière méditerranéennes (tenant aux racines biologiques de l'auteur) et pour entretenir sans cesse cette atmosphère de communion passive au début puis entraînant l'intellect et débouchant finalement, par la reprise de l'élan vital, la nature sera souvent décrite avec des qualificatifs de vie tandis que l'homme sera souvent sans parole ni mouvement peut-être déjà suggéré par le titre cimetière (homme mort) marin (nature mouvante par excellence).

Les quatre premières strophes sont essentiellement le chant de la contemplation immobile et muette la plus impersonnelle (une pensée, un regard) et la moins précise (le songe est savoir) en une extase presque inhumaine en communication avec la nature (qui elle palpète, travaille, eau sourcilleuse, œil, sommeil, Midi le juste).

Les strophes suivantes font transition : un peu de vie intellectuelle reprend (vie et mort) avec des notes personnelles (regarde-moi, mon ombre, je hume ici ma future fumée) toujours en accord avec la nature qui se réveille aussi (changement des rives en rumeur).

À partir de la huitième strophe – la plus belle à mon sens –, l'individualité du poète se précise (auprès d'un cœur aux sources du poème) ; il évoque la mort en regard du cimetière qui, comme la mer, participe de la vie (terre osseuse, marbre tremblant, mer fidèle, golfe mangeur). Les quinzième et seizième strophes dérivent sur l'émotion de la vie révolue (amour évanoui) avec retour à la mort.

La vingt-et-unième strophe, la plus discutée et obscure fut éclairée par Valéry lui-même : « *le poème appartient à celui qui le lit.* » Les vers où apparaissent les arguments fameux de Zénon d'Elée ont la fixité sombre complémentaire et ont pour rôle de compenser par une tonalité métaphysique le sensuel et le trop humain des strophes précédentes. Ils déterminent aussi la personne qui parle, ils s'opposent ainsi à l'acuité d'une méditation, pensée trop intellectuelle entre l'être et le connaître dans la splendeur régnante.

À la vingt-deuxième strophe, sursaut contre cette pensée trop humaine. De nouveau, communion avec la nature qui donne l'exemple et entraîne (brisez mon corps, la naissance du vent). Quant au « *il faut tenter de vivre* », c'est la rupture de l'état poétique et de l'extase de l'espoir de vie.

Brillante et lucide analyse littéraire qui décrypte le labyrinthe de la pensée de l'auteur pour saisir compréhension et musique des vers.

### Roger Froment (1907-1984)

La dernière partie de cet exposé concerne l'ajout de Roger Froment, alors qu'il se désigne sous le terme de « *jeune homme* », au poème *Le Serpent* de Paul Valéry. Le hasard a mis sous mes yeux cette impressionnante participation sous la forme d'une édition originale du *Serpent* de Valéry (exemplaire 170, paru dans une plaquette éditée en 1922 aux éditions de la NRF). Il comporte trente strophes de dix vers et se termine ainsi :

« *Mais ce vieil amateur d'échecs  
Dans l'or oisif des soleils secs  
Sur ton branchage vient se tordre  
Et parmi l'étincellement,  
De sa queue éternellement  
Éternellement le bord mordre.* »

Cet exemplaire comporte une dédicace sans date, écrite et signée par Paul Valéry :  
« Exemplaire de Monsieur Roger Froment complété par l'auteur ».

« *Cette soif qui te fit géant  
Jusqu'à l'Être exalte l'étrange  
Toute puissance du néant !* »

Cette voix au lieu de soif dans une feuille annexe existe un texte de Monsieur Roger Froment tapé sur sa machine à écrire personnelle – dont je reconnus les caractères – avec un texte explicatif où il parle de ces vers « *que j'ai beaucoup travaillés il y a 17 ou 18 ans ; ils m'étaient étrangers sauf certains qui m'ont toujours déplu dont je repris l'ennui et le regret. En somme, je ne reprends ni ne donne au passé des valeurs. J'ai pensé à ma surprise quand Place Morand chez ? je lui [Paul Valéry] fis compléter la fin d'une originale du Serpent en lui disant les vers que je souhaitais voir rajouter [...] et qu'il transcrivait inexactement, ce dont le graphisme porte trace (cette voix au lieu de soif)* ».

Ainsi Roger Froment « *jeune homme* », ce qui fixe la date entre les années 1925 et 1930, a le courage basé sur la certitude et l'adéquation entre ce qu'il proposait et style, esprit et concepts de Valéry pour lui proposer des vers d'une nouvelle strophe (la 31<sup>e</sup> du *Serpent*). Paul Valéry est alors au sommet de sa gloire, ayant publié *La Jeune Parque* en 1917, *l'Introduction à la méthode de Léonard de Vinci* en 1919, *Le Cimetière Marin* en 1920, *Eupalinos* ainsi que *L'Âme et la danse* en 1923 ; il est élu à l'Académie Française en 1925, il est devenu le représentant officiel de la culture et de l'intelligence françaises, un poète d'État visité par tout ce que le monde comporte d'éclatant en philosophie, littérature et sciences (Bergson, Rabindranath Tagore, Hadamard, Einstein...).

On mesure facilement ce que suppose ce geste du « *jeune homme* ». Dans l'édition *Charmes* des poèmes de Valéry parue en 1929, la fin du *Serpent* comprend la 31<sup>e</sup> strophe de même, dans la Pléiade de 1997, comporte les trois vers de Roger Froment :

« *Cette soif qui te fit géant  
Jusqu'à l'Être exalte l'étrange  
Toute puissance du néant* ».

On ne sait ce qu'il faut admirer dans cette symbiose et cette compréhension du plus grand des poètes par la richesse intellectuelle de Monsieur Roger Froment, homme libre auquel je pense toujours avec bonheur.

*Mardi 21 mars 2017*

**Communication de Bernhard BEUTLER, membre correspondant**

## **L'EUROPE ENTRE RÉCONCILIATION ET ABSENCE DE VISION UNE RÉFLEXION SUBJECTIVE**

### **RÉSUMÉ**

« *Dans ce paradis de liberté, mon Père, permets que ma patrie s'éveille.* »  
(Rabindranath Tagore)

Ces quelques remarques s'inscrivent dans le contexte de plusieurs anniversaires que j'aimerais souligner. Il s'agit d'abord de la parution, il y a déjà 25 ans, du volume *Réflexions sur l'Europe*, publié sous le parrainage de l'Institut Goethe de Lyon en 1992/3. Nous célébrons également cette semaine la fête de saint Benoît qui, rappelons-le, a été proclamé en 1964 patron de l'Europe par Paul VI. C'est aussi le 500<sup>e</sup> anniversaire de la réforme protestante, avec l'affichage par Luther, en octobre 1517, de ses 95 thèses contre les indulgences sur la porte de l'église de Wittenberg. Rappelons enfin que le 25 mars 1957 – il y a donc 60 ans – l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signaient les traités de Rome, fondant la Communauté Européenne. Notre « vieux continent » fait face en ce moment à deux grands défis : d'une part préserver son héritage humaniste et chrétien, et, d'autre part, s'adapter aux exigences d'un ordre international en mutation.

1. Aux pères fondateurs de l'Europe, des hommes d'État comme De Gasperi, Monnet, Schumann et Adenauer, est « échu l'heureux destin » (« *ein großer Wurf gelungen* », *Hymne à la joie* de Schiller, musique de Beethoven) et le privilège de rebâtir un continent ravagé par deux guerres. Aujourd'hui, « ceux de Bruxelles » se voient de plus en plus reprocher le fait que les ministres qui y siègent n'y disent pas la même chose que dans leur propre pays. Conséquence logique : la démocratie est affaiblie. On doute des institutions européennes. Les partis populistes s'en trouvent renforcés.
2. Le rapprochement franco-allemand n'a pas été facile au début, mais il s'est bâti peu à peu à divers niveaux et sur la base d'un réseau solide de contacts personnels. Cette réconciliation doit demeurer un des piliers de l'unité européenne et un objectif essentiel de l'éducation, autant à l'école qu'à la maison.
3. Les divisions de l'Europe, en ce qui concerne la question des réfugiés, conduisent tout droit à une grave crise éthique et morale.
4. En ce qui concerne le *Brexit* (cf. Anne Deighton, professeur à l'Université d'Oxford), le but ultime de ceux qui ont voté pour le Brexit est la destruction de l'Union Européenne.
5. Si les populistes s'imposent politiquement, les citoyens de l'Europe auront perdu la partie.
6. Le rêve d'une relance du moteur de l'Europe (*Kerneuropa*) doit pouvoir se réaliser le plus vite possible dans le cadre de projets concrets.
7. Une véritable culture universelle (« *die alles umfasst* », Goethe) a ses racines en nous-mêmes. La condition *sine qua non* est que nous renoncions à toute hypocrisie en faveur d'une recherche de l'amour et de la vérité, recherche indissociable de notre conscience.

**Mardi 28 mars 2017**

**Communication de Jacques FAYETTE, membre titulaire émérite**

## LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE

### RÉSUMÉ

Sans aborder l'historique des relations Royaume-Uni – Union européenne, ni les événements qui ont conduit à une campagne référendaire marquée par les mensonges et l'outrance, je me limiterai à la phase postérieure au 23 juin, la définition d'une stratégie par la nouvelle Premier Ministre Theresa May, l'enjeu, le contenu et l'éventuel agenda des négociations et ses conséquences pour le Royaume-Uni, pour l'Union européenne et pour la France.

Au lendemain du 23 juin, les partisans du *Remain* étaient désespérés, particulièrement les moins de 34 ans dont 65% avaient voté contre la sortie. Le référendum a été en effet un vote des citoyens britanniques contre leur jeunesse. Les partisans du *Leave* n'étaient pas moins désespérés, car il leur fallait mettre en œuvre une décision résultant d'un succès improbable et pour laquelle pratiquement rien n'était préparé. La première conséquence du vote fut le remplacement de David Cameron au 10 Downing Street. Theresa May, ministre de l'intérieur sortante, s'était prononcée en faveur du *Remain*, mais d'une manière bien discrète. Depuis, elle présente avec conviction sa foi dans un Royaume indépendant lorsqu'elle annonce « la grande loi d'abrogation (*Great Repeal Bill*), qui retirera une fois pour toutes les traités européens de la législation britannique ». Sa pensée a été exprimée dans quatre discours : Buckingham (Congrès des Tories 2 octobre 2016), Lancaster House (17 janvier 2017), sommet de Davos (19 janvier 2017), séminaire républicain de Philadelphie (26 janvier 2017) et dans le Livre Blanc du 2 février. La loi autorisant la mise en œuvre de l'article 50 du Traité de Lisbonne a été promulguée le 14 mars, et la notification britannique aura lieu le 29 mars, au lendemain des festivités marquant le soixantième anniversaire du Traité de Rome, festivités d'où Theresa May sera absente.

Les négociations seront principalement menées par Michel Barnier au nom de la Commission et, du côté britannique, par David Davis, europhobe de longue date. Il est probable que d'ici 18 mois un accord sera trouvé pour faire sortir le Royaume-Uni de l'Union Européenne, réglant le problème des résidents européens sur le sol britannique et réciproquement, de même que le sort des fonctionnaires britanniques dans les institutions européennes. Ce sera probablement plus ardu de régler les problèmes budgétaires ! Depuis le 23 juin 2016, la livre sterling a perdu plus de 15% de sa valeur, bien des prix de produits importés ont fait un bond, des dizaines de milliers d'emplois dans la finance vont quitter le Royaume pour le continent, principalement pour Francfort. Des agences européennes localisées en Grande-Bretagne vont également quitter le pays. Dans le même temps, les universités redoutent leur exclusion des programmes européens d'échanges et de recherche. Le Royaume va devoir faire face à la transformation de son commerce extérieur, il veut obtenir un nouvel accord commercial avec l'Union. Il semble que cet accord soit à l'heure actuelle problématique. En cas d'échec, il faudra s'en remettre aux principes généraux de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) alors même que, sous la pression de la nouvelle administration américaine, le multilatéralisme est sérieusement mis en cause. Ce sera une sortie sans issue.



*Mardi 4 avril 2017*

**Conférence de Bernard FAVRE**

## **LES TRANSPORTS DU FUTUR : QUEL AVENIR AU VÉHICULE AUTOROUTIER AUTONOME ?**

### **RÉSUMÉ**

Les technologies de l'intelligence révolutionnent le monde du transport routier, comme tant d'autres secteurs du monde économique et social.

Le véhicule autonome est, au-delà du véhicule progressivement largement connecté, la nouvelle frontière vers laquelle se tournent les développeurs de solutions de transport intelligent. Le véhicule routier sans conducteur se déplace automatiquement selon la volonté de l'usager devenu passager, afin de satisfaire son désir de temps disponible consacré à d'autres occupations qui seraient plus valorisantes. Il présente tous les ingrédients d'un challenge incontournable, répondant à une attente implicite de la société à l'heure de la mobilité durable et « sans couture ». Il affiche dans ses principes une capacité accrue à se déplacer en sécurité tout en optimisant la consommation de l'énergie nécessaire pour le mouvement du véhicule. Mais la complexité de ses configurations et de ses usages, la diversité des situations de conduite et des acteurs, son insertion dans la réalité sociétale, en rendent la réalisation très ardue, les difficultés sont trop souvent méconnues sinon insurmontables.

Même si le renchérissement des coûts est à mettre en regard du bénéfice escompté par les usagers, bénéfices encore insuffisamment documentés, les progrès de la technologie permettent de disposer d'un ensemble de briques progressivement intégrées dans des solutions industrialisables sur les véhicules du proche futur : ils portent sur les capteurs de l'environnement extérieur et du contexte, les actionneurs de direction, de freinage et de propulsion, les systèmes de navigation, d'alerte et de décision, le développement de l'intelligence artificielle indispensable pour remplacer le conducteur humain. Ils portent aussi sur l'évolution du poste de conduite et des interfaces homme-machine, point focal où se joue la robustesse des solutions en développement par rapport à des exigences et des performances humaines dont la vitesse d'évolution est incomparablement plus réduite.

De nombreuses initiatives vers le véhicule autonome « lâché » sur la chaussée font l'objet d'expérimentations étroitement encadrées et largement médiatisées. Elles permettent de tester des configurations d'usage et de valider les choix technologiques indispensables, en regard de leurs bénéfices. Elles permettent aussi d'évaluer les standards de conception robustes et les règles d'exploitation sur le domaine public, au-delà des tests menés en site privé.

Mais la technologie ne suffira pas à provoquer la mise en œuvre réussie d'une généralisation du véhicule autonome, car la prise en compte de l'impact socio-économique de ses usages et la satisfaction des exigences de la société en termes de développement durable sont incontournables. Les questions de réglementation, d'acceptabilité, de sécurité, de sûreté, figurent parmi les nombreux aspects à couvrir pour configurer des solutions raisonnables.

Nous chercherons, en évoquant ces diverses facettes, à donner des éléments de réponse à cette question passionnante : quel avenir au véhicule routier autonome ?



*Mardi 11 avril 2017*

**Conférence de François RENAUD**

## COMMENT NAÎT ET MEURT UNE ÉPIDÉMIE

### **RÉSUMÉ**

La vie de l'humanité a toujours été rythmée par de grandes épidémies meurtrières. Les plus anciennes sont la *peste* (trois pandémies bien documentées), la *lèpre* connue depuis l'antiquité et qui connut son apogée au XIII<sup>e</sup> siècle, la *syphilis* apparue en 1493 avec le retour de Christophe Colomb du nouveau monde, la *grippe* dont l'épidémie de 1918 a fait plus de victimes que la première guerre mondiale, la *tuberculose*, aussi ancienne que l'espèce humaine, mais qui a été très présente au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe. Plus récemment des maladies émergentes ont fait leur apparition : c'est le cas du SIDA (1981), du SRAS (2002) et d'Ebola (1976).

Ces épidémies ont une origine infectieuse. Elles apparaissent soudainement puis disparaissent, pour éventuellement réapparaître un peu plus tard (maladies ré-émergentes). Du point de vue microbiologique, ceci implique que les bactéries et les virus sont capables d'interagir avec le milieu environnant en régulant leurs gènes et ainsi suivre les principes du Darwinisme. Les micro-organismes adaptent leur comportement et profitent des facteurs externes comme le développement des transports maritimes ou ferrés pour étendre leur domaine.

Ce sont les rats qui ont permis à la peste noire de progresser et d'anéantir près des 2/3 de la population européenne à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais, paradoxalement, ce sont d'autres rats qui ont participé à la régression de cette maladie. C'est la présence dans un même lieu et dans le même espace temporel de chauves-souris, de primates et de l'homme qui permet l'expansion de la maladie Ebola. Et finalement le virus du SIDA a commencé son expansion spectaculaire en 1981 grâce à la modernisation et au développement des moyens de communication en République Démocratique du Congo. La pandémie s'est ensuite installée sur les autres continents, à l'aide du transport aérien et, paradoxalement, grâce aux progrès médicaux (antibiotiques, seringues à usage unique...). La libération des mœurs au nom de la « Liberté individuelle » a permis une propagation encore plus large du fléau.

*Mardi 2 mai 2017*

**Communication de Guy CHANFRAY, membre correspondant** <sup>1</sup>

## **SUR L'ORIGINE DE LA MASSE DES PARTICULES ÉLÉMENTAIRES ET DE LA MATIÈRE**

L'objet de cette communication est de discuter l'origine de la masse des particules élémentaires et de la matière et spécifiquement celle qui nous entoure faite d'atomes eux-mêmes constitués d'électrons et de nucléons, le mot nucléon étant un terme générique pour désigner à la fois les protons et les neutrons rassemblés dans des noyaux d'atomes. Un point essentiel sera de préciser le rôle clef joué par le célèbre boson de Brout-Englert-Higgs, ou plus simplement boson de Higgs, dont la découverte au CERN en 2012 a eu un écho considérable.

Il sera montré comment la notion de masse, dont chacun a une compréhension intuitive reliée à l'inertie d'un corps et à sa substantialité, n'est en réalité pas une propriété intrinsèque d'un corps mais trouve son origine au niveau le plus fondamental de la description quantique de la matière et de la relativité d'Einstein *via* l'équivalence masse-énergie, c'est-à-dire le fameux  $E = mc^2$ . Cette notion de masse est par suite un élément central des théories physiques dont l'élaboration repose sur trois piliers : un principe de relativité décrivant les propriétés de l'espace et du temps, un principe de moindre action dictant l'évolution d'un système et des lois d'interaction qui sont maintenant regroupées au niveau fondamental dans ce que l'on appelle le « Modèle Standard » de la physique des particules. Cela requiert le mariage des concepts quantiques et relativistes au travers de deux théories constitutives du Modèle Standard, à savoir la théorie électrofaible, unifiant l'interaction électromagnétique et l'interaction faible responsable de la radioactivité beta, et la théorie de l'interaction forte (la chromodynamique quantique) qui rend compte de la structure des nucléons.

La grande difficulté originelle de ces théories, que l'on appelle *théories de jauge*, vient du fait qu'elles ne sont intrinsèquement pas capables d'incorporer une échelle *d'énergie* (nous reviendrons dans la suite largement sur les notions dont le mot est en italique) ; par suite toutes les particules devraient donc être de masse nulle. La solution de ce dilemme pour la théorie électrofaible a été d'introduire un mécanisme dit de « brisure spontanée de symétrie » compatible avec les fondements des théories de jauge, permettant de conférer une masse aux particules élémentaires. Ce mécanisme provient de l'introduction d'un champ quantique de Higgs remplissant tout l'univers, et dont la plausibilité a été validée par la découverte du boson de Higgs, découverte dont nous retracerons la genèse. Ce mécanisme a l'immense mérite de donner une masse à l'électron du fait de son interaction avec le champ de Higgs, sans quoi aucun atome et donc nous-mêmes n'existeraient. En revanche, contrairement à ce qui a parfois été annoncé dans les media, ce mécanisme n'est que très marginalement responsable de notre masse, qui provient en réalité presque exclusivement de la masse des nucléons. Ceux-ci sont en effet constitués de particules élémentaires, les quarks up (u) et down (d), mais dont la masse issue du mécanisme de Higgs ne représente au plus que quelques pour

---

1. G. Chanfray a été élu membre titulaire de l'Académie le 6 juin 2017.

cent de la masse totale, le reste étant de la pure énergie associée aux champs quantiques de gluons, (les particules qui lient les quarks entre eux dans un nucléon) ; il s'agit là sans doute de la plus spectaculaire illustration de l'équivalence masse-énergie. Il n'en reste pas moins vrai que ce mécanisme de Higgs est indispensable à la réalisation de notre univers et de notre monde quotidien ; par exemple, sans lui, le proton, noyau de l'atome d'hydrogène, serait instable car il deviendrait plus lourd que le neutron.

Bien qu'il soit très abouti, le Modèle Standard n'est pas satisfaisant à bien des égards. Il possède en effet de nombreux paramètres largement arbitraires et d'une extrême variabilité, tout cela militant pour la recherche d'une théorie supérieure, voire unifiée, dont le Modèle Standard serait l'émanation de basse énergie. Nous terminerons donc en évoquant l'intense activité théorique et expérimentale de recherche de « nouvelle physique ». La piste considérée comme privilégiée des particules dites supersymétriques n'ayant pour l'instant pas reçu de confirmation expérimentale, nous ferons un point sur les perspectives de la physique des particules, sujet actuellement d'intenses débats dans le contexte des grands projets expérimentaux présents ou futurs.

### ***Masse d'inertie, masse grave et principe d'équivalence***

L'expérience quotidienne enseigne que plus la masse d'un corps est grande plus il est difficile de le déplacer, c'est-à-dire plus il a d'inertie. Ceci est associé à la notion de masse inertielle qui « mesure » la « résistance » d'un objet à modifier son mouvement, c'est-à-dire à modifier sa vitesse, lorsque que l'on exerce une action extérieure. C'est ce que traduit la deuxième loi de Newton qui indique que l'accélération **a** (c'est à-dire l'augmentation de la vitesse) communiquée à un objet soumis à une force extérieure **F** est d'autant plus faible que sa masse inertielle **M<sub>i</sub>** est grande, soit  $\mathbf{a} = \mathbf{F} / \mathbf{M}_i$ .

La notion de masse est en réalité duale car on distingue la masse inertielle de la masse gravitationnelle (ou masse grave, du latin *gravis*, lourd) qui est une propriété de la matière qui se manifeste par l'attraction universelle des corps, et, au quotidien, par leur poids. Le poids d'un corps, c'est-à-dire la force de pesanteur est obtenu comme le produit de sa masse gravitationnelle, **M<sub>g</sub>**, par le « champ » de pesanteur que l'on note **g**, **g** traduisant l'effet de l'ensemble des actions gravitationnelles (et en premier lieu celles de la terre) qui s'exercent sur lui, selon  $\mathbf{F} = \mathbf{P} = \mathbf{M}_g \mathbf{g}$ .

Il s'avère que ces deux aspects apparaissent comme équivalents car l'identité de ces deux masses a été vérifiée expérimentalement avec une extrême précision (de nos jours 10<sup>-12</sup>) dès la fin du dix-neuvième siècle par le Baron Eötvös, ce que je prendrai comme acquis dans la suite. Einstein a appelé cela le principe d'équivalence qui est à la base de la relativité générale dans laquelle il n'y aurait pas réellement de masse gravitationnelle mais seulement une masse inertielle modifiant la structure de l'espace et du temps et donnant l'illusion d'une force de gravité. Il résulte de cette identité des masses inertielles et graves que l'accélération de n'importe quel corps en chute libre en un lieu donné est égale à **g**, et donc que tous les corps chutent de la même façon. Cela va à l'encontre du sens commun immédiat car chacun constate qu'un marteau tombe plus vite qu'une plume, mais cela est dû à la résistance de l'air ; le grand public a pu le constater en direct à la télévision quand l'astronaute Neil Armstrong a vérifié sur la Lune qu'un marteau et une plume tombent de la même manière !

### ***Principe de relativité, principe de moindre action et lois d'interaction***

Ce principe d'équivalence, qui a été le déclencheur de la théorie de la gravitation ou relativité générale, avait déjà été formulé par Galilée dès 1638 et par Newton dans sa loi universelle de la gravitation. C'est également Galilée qui comprit le premier que le mouvement d'un corps non soumis à une action extérieure était le mouvement rectiligne uniforme et non pas le repos, comme on le pensait depuis Aristote : c'est le principe d'inertie. Cela le conduit à énoncer un principe physique, maintenant dénommé principe de relativité de Galilée, qui stipule que les lois de la physique prennent la même formulation mathématique dans tous les référentiels galiléens, ces référentiels galiléens (ou inertiels ou d'inertie) étant ceux-là mêmes dans lesquels le mouvement d'un corps non soumis à des actions extérieures est le mouvement rectiligne et uniforme. C'est ensuite Newton qui formalisera la théorie en énonçant les fameuses trois lois de Newton dont la deuxième est précisément  $\mathbf{F} = \mathbf{M} \mathbf{a}$ .

La notion de masse apparaît comme une question essentielle qui doit être appréhendée sous l'angle très général de l'élaboration des théories physiques qui est basée sur trois piliers.

1. Tout d'abord un ***principe de relativité*** qui précise les propriétés de l'espace et du temps.

Nous avons déjà évoqué ci-dessus le principe de relativité de Galilée et passerons à celui d'Einstein conduisant à la fameuse équivalence masse-énergie.

2. Un principe fondamental, souvent méconnu, qui est le ***principe de moindre action***. Celui-ci gouverne la dynamique, c'est-à-dire l'évolution d'un système, que ce système soit constitué d'un ensemble de particules (la matière), d'un champ électromagnétique, ou de l'Univers tout entier, lui-même constitué de matière et de rayonnement en interaction. On peut également ajouter que ce principe et le concept associé d'action peuvent se généraliser pour définir les fondements de la physique quantique.

3. ***Des lois d'interaction***. Dans le cadre du « Modèle Standard » actuel de la physique, les interactions fondamentales sont régies ou contraintes par des symétries, et en particulier par ce que l'on appelle les *symétries de jauge*, ce que l'on peut ériger comme un *principe de jauge* gouvernant la construction des interactions fondamentales. Mentionnons néanmoins que la gravitation est un peu à part car, au niveau des interactions des particules élémentaires, elle est totalement négligeable, même si pour nous elle n'est pas du tout car nous subissons l'attraction gravitationnelle (notre poids) d'une masse énorme qui est la terre. Ce ***Modèle Standard de la physique des particules*** (en abrégé MS) est la théorie actuelle qui permet d'expliquer ***tous les phénomènes microscopiques observables à l'échelle des particules***. Il est basé sur deux lois d'interactions distinctes correspondant à deux théories de jauge dans le cadre théorique de la théorie quantique des champs.

La première de ces théories de jauge est la théorie électrofaible (ou EW, acronyme issu de la terminologie anglaise ElectroWeak) qui unifie l'interaction électromagnétique usuelle et la théorie des interactions faibles responsable entre autres du phénomène de la radioactivité beta. La deuxième est la théorie des interactions fortes, la chromodynamique quantique (ou QCD, acronyme issu de l'anglais Quantum ChromoDynamics) responsable par exemple de la structure (en quarks et gluons) du nucléon et, même si cela reste au niveau du principe, de la structure des noyaux.

Sur la base de ces différents principes, il faudra alors identifier quelles sont les échelles d'énergie et les mécanismes physiques pertinents qui conduisent dans le cadre de la théorie quantique des champs (TQC) à la génération des masses des particules élémentaires et de la matière qui nous entoure, ce qui est l'objet même de cette communication.

**Qu'est-ce que le principe de moindre action ?**

Un fil rouge de la suite de cet article sera de montrer comment on combine ces trois piliers pour formuler les théories physiques. En physique classique non relativiste, le principe de relativité est celui de Galilée dans lequel le temps s'écoule de la même façon quel que soit le référentiel, c'est-à-dire l'observateur. Le référentiel peut être associé à un système d'axes ou à un jeu de coordonnées permettant de définir la position d'un objet, et à une horloge indiquant le temps, ce qui permet de spécifier la vitesse de ce corps. Par suite, du fait de l'existence supposée d'un temps absolu, deux observateurs en mouvement quelconque l'un par rapport à l'autre ont des montres qui fonctionnent exactement de la même façon et marquent la même heure.

Considérons alors un corps ou une particule de masse **M** qui se déplace avec une vitesse **V**, il a alors une énergie de mouvement, dite énergie cinétique,  $E_{\text{Cinétique}} = T = (1/2) M V^2$ . Si il est de plus soumis à une action extérieure, celle-ci peut lui conférer une énergie potentielle. Par exemple considérons ce corps dans le champ de pesanteur terrestre que l'on maintient à une certaine altitude **h** ; son énergie potentielle est donc  $E_{\text{Potentielle}} = U = M g h$ . Si on le lâche, tout le monde sait qu'il va tomber en prenant de la vitesse, et plus on le lâche de haut, plus il arrivera vite au sol. Tout ce qui se passe en réalité est que l'énergie potentielle de pesanteur qui est proportionnelle à sa position verticale **z**,  $U = M g z$ , va se transformer en énergie cinétique, au fur et à mesure que son altitude **z** diminue depuis l'altitude **h** de départ jusqu'à l'altitude zéro du sol. La question qui se pose est comment précisément cette énergie potentielle va se transformer en énergie cinétique. La réponse est donnée par le principe de moindre action qui sous forme qualitative peut s'énoncer en disant que le mouvement de la particule, à savoir l'évolution dans le temps de sa vitesse et de sa position, sera tel que l'échange entre énergie cinétique et énergie potentielle sera minimal.

Mathématiquement on commence par définir ce que l'on appelle le **Lagrangien L**, qui est l'objet mathématique de base de toute théorie physique. Pour le problème simple qui nous intéresse pour le moment c'est simplement la différence entre l'énergie cinétique et l'énergie potentielle :  $L = T - U$ . Le problème que l'on doit résoudre est de savoir quelle sera la trajectoire effectivement suivie par la particule à partir d'un certain point de départ **D**, à un instant initial, pour arriver à un certain point **C**, à un instant ultérieur. C'est en quelque sorte le problème du joueur de boules qui lance la boule d'un point **D** pour viser un point **C** (le cochonnet) et qui s'ajouterait comme contrainte de toucher ce cochonnet après une trajectoire de durée fixée à l'avance. Même s'il n'en a probablement pas une conscience aigüe, ledit joueur de boules applique le principe de moindre action pour viser son cochonnet dans le temps imparti pour la durée de son jet. Cet intermède boulistique étant fait, on commence par définir l'**action** entre le point **D** et le point **C** de la façon suivante. On prend une trajectoire possible que l'on découpe en petits intervalles de temps. Dans chacun de ces intervalles on calcule la différence  $T - U$ , c'est-à-dire la valeur que prend le Lagrangien que l'on multiplie par ce petit intervalle de temps  $\Delta t$ , puis on fait la somme des quantités obtenues pour constituer l'action qui a donc comme dimension – temps fois énergie – et qui en quelque sorte représente la moyenne des échanges d'énergie pendant le temps imparti :

$$S(\text{action}) = \text{Somme des } \Delta t \times (T-U).$$

Mathématiquement cela a un sens précis lorsque l'intervalle de temps tend vers zéro, cette sommation devient une intégrale, d'où le nom parfois employé d'intégrale d'action :

$$S = \int_D^C dt (T - U) = \int_D^C dt L.$$

Le principe de moindre action stipule alors que la trajectoire effectivement suivie est celle qui minimise cette intégrale d'action, c'est-à-dire celle pour laquelle en moyenne pendant le mouvement, la différence entre l'énergie cinétique et énergie potentielle est la plus petite possible, ou, dit encore autrement, la transformation d'énergie cinétique en énergie potentielle est la plus petite possible. Si l'on traduit mathématiquement ce principe, avec un tout petit peu de travail, on en déduit directement que le mouvement de la particule est régi par la deuxième loi de Newton.

### ***La conservation de l'énergie et l'invariance temporelle des lois de la physique***

Si le potentiel, c'est-à-dire le champ de force agissant sur la particule, est indépendant du temps (c'est-à-dire si l'attraction gravitationnelle est toujours la même au cours du temps), une conséquence directe est la conservation de l'énergie  $E_{\text{totale}} = E = T + U$ . Ce petit exemple très simple montre que si la loi physique d'interaction reste la même, l'énergie est conservée. Il s'agit en réalité d'un « principe » (en fait un théorème) universel, si les lois de la physique sont invariantes dans le temps, il existe alors une quantité conservée que l'on appelle l'énergie. Cette énergie est l'énergie totale de l'Univers (ou d'un sous-système isolé) qui inclut l'énergie de la matière et du rayonnement. Ainsi l'évolution cosmologique, la formation des structures, des galaxies, la coalescence de trous noirs produisant des ondes gravitationnelles, le phénomène de fission dans le réacteur nucléaire naturel d'Oklo au Gabon il y a quelques milliards d'années, sont régis par exactement les mêmes lois physiques que maintenant.

Tout ce que l'on peut faire avec l'énergie, c'est donc la transformer (et non pas la produire) pour éventuellement l'utiliser pour faire fonctionner nos machines, ce qui est sans nul doute le problème économique (et climatique) majeur de nos sociétés.

### ***Du principe de relativité de Galilée à celui d'Einstein et la relativité restreinte***

Prenons maintenant une particule libre ; son lagrangien coïncide donc avec sa seule énergie cinétique. Au passage, mentionnons quelque chose omis précédemment : le principe de relativité de Galilée, qui définit les propriétés de l'espace et du temps, précise également que, vu d'un référentiel Galiléen, l'espace est homogène (le même partout) et isotrope (les mêmes propriétés dans les trois directions de l'espace). Il en résulte que le Lagrangien, et donc l'énergie cinétique, sont nécessairement proportionnels au carré de la vitesse, la constante de proportionnalité étant justement la (moitié de la) masse.

Revenons alors au principe de relativité qui stipule que les lois de la physique sont les mêmes dans tous les référentiels Galiléens. Rappelons que dans la version de Galilée, il est en fait accompagné d'une hypothèse (plus ou moins implicite) qui est l'existence d'un temps absolu, c'est-à-dire qu'il s'écoule de la même façon dans tous les référentiels, ce qui conduit à la loi de composition des vitesses de Galilée. Si un camion roule sur une autoroute à 90 km/h et qu'il est doublé par une voiture roulant à 130 km/h, les occupants du camion verront, de leur point de vue, rouler la voiture à  $130 - 90 = 40$  km/h, pour peu que les occupants des deux véhicules aient des montres qui fonctionnent de la même manière.

Einstein eut l'idée d'étendre le principe de relativité à toutes les lois de la physique, c'est-à-dire l'appliquer non seulement à la mécanique mais également à l'électromagnétisme et aux équations de Maxwell régissant la propagation des ondes lumineuses, qui changeaient de forme dans un changement de référentiel Galiléen en contradiction avec le principe de relativité. C'est ce qui conduit Einstein à proposer une alternative pour sauver le principe de relativité (les lois de la physique sont les mêmes dans tous les référentiels Galiléens) en



postulant que la vitesse de la lumière est la même non seulement dans toutes les directions, mais également dans tous les référentiels Galiléens, ce qui a été confirmée expérimentalement de façon concomitante par l'expérience de Michelson. C'était évidemment un tremblement de terre conceptuel qui conduisait automatiquement au rejet du temps absolu, car dans la conception classique basée sur l'hypothèse implicite d'un temps absolu, on devait s'attendre à ce que la vitesse de la lumière dépende du référentiel, comme pour les voitures. Un autre corollaire était aussi qu'aucune particule ne peut se déplacer avec une vitesse supérieure à celle de la lumière ; ***cette vitesse de la lumière, notée c, est la première des trois constantes fondamentales dimensionnées que nous rediscuterons plus tard.*** Ce rejet du temps absolu signifie donc qu'une horloge accrochée à une particule en mouvement avec une vitesse  $V$  indiquera un temps (qu'on appelle son temps propre) qui ne sera pas le même que celui indiqué par une horloge fixe, et le principe de relativité seul permet de calculer cet écart. Le temps mesuré par l'horloge fixe est égal à celui du temps propre multiplié par un facteur de dilatation des durées, que l'on a l'habitude de noter  $\gamma$ . Ce facteur, qui est une conséquence directe du principe de relativité, est donné par :

$$\gamma = \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{V^2}{c^2}}}$$

Bien entendu, étant donné l'énormité de la vitesse de la lumière,  $c = 300\,000$  km/s, l'effet est totalement négligeable même pour le champion olympique du 100 mètres courant à  $V = 10$  m/s = 0.01 km/s, car le facteur de dilatation des durées est  $\gamma = 1,0000000000000006$  et son temps propre ne pourra pas être distingué de celui du temps du chronomètre ; si son propre chronomètre lui indique dix secondes, celui du chronomètre indiquera dix secondes plus quelques milliardièmes de milliardièmes de secondes. La situation est très différente si l'on prend un muon cosmique produit dans la haute atmosphère, disons à 10 km d'altitude, car l'effet de dilatation des durées peut alors être considérable. Ces muons ont une vitesse extrêmement proche de la vitesse de la lumière, mais sont instables et se désintègrent au bout d'un temps de l'ordre de la microseconde. Naïvement on pourrait penser qu'ils ne parcourront qu'une distance égale à leur vitesse fois une microseconde soit quelques centaines de mètres et ils ne devraient donc jamais arriver au sol ; en réalité ils y arrivent bien car leur facteur de dilatation des durées, du fait de leur grande vitesse, peut être de l'ordre de 100 et ils peuvent facilement parcourir quelques dizaines de kilomètres. On utilise d'ailleurs ces muons cosmiques à l'IPNL pour effectuer une tomographie des volcans (une sorte de radiographie où les rayons X sont remplacés par des muons cosmiques) grâce à des détecteurs et un système d'acquisition de données issus de la physique des particules.

### ***L'équivalence masse-énergie***

Revenons à un problème qui nous intéresse au premier chef qui est de formuler le principe de moindre action dans le cadre de la relativité. L'application de ce principe de moindre action couplé au principe de relativité d'Einstein (même formulation des lois de la physique dans tous les référentiels galiléens et universalité de la vitesse de la lumière) conduit sans aucune hypothèse supplémentaire (et *via* la fonction de Lagrange) à une énergie de la particule de vitesse  $V$  nécessairement proportionnelle au facteur de dilatation des durées  $\gamma^2$ . Par conséquent cette énergie est de la forme  $E = \gamma E_0$ , où  $E_0$  est une certaine

---

2. L'origine de ce facteur  $\gamma$  vient du fait que, en vertu du principe de relativité, l'action  $S$  doit être la même dans tous les référentiels galiléens ; par conséquent l'intervalle de temps  $y$  figurant doit être le temps propre qui diffère du temps de l'observateur justement par ce facteur  $\gamma$ . A partir du lagrangien

constante caractéristique de la particule qui coïncide avec son énergie lorsqu'elle est au repos (en effet pour une particule de vitesse nulle le facteur de dilatation  $\gamma$  vaut 1). Formalisons cela mathématiquement en particulier lorsque la vitesse  $V$  de la particule est beaucoup plus petite que la vitesse de la lumière  $c$  :

$$E = \gamma E_0 = \frac{E_0}{\sqrt{1 - \frac{V^2}{c^2}}} \approx E_0 + \frac{1}{2} \frac{E_0}{c^2} V^2 \equiv E_0 + \frac{1}{2} M V^2.$$

La deuxième égalité (signe égal ondulé) signifie qu'elle est approximative mais devient pratiquement exacte pour une particule dite non relativiste, c'est-à-dire une particule dont la vitesse est beaucoup plus petite que celle de la lumière<sup>3</sup> ; on voit ainsi qu'il apparaît l'énergie de repos plus un terme proportionnel au carré de la vitesse que l'on doit évidemment identifier avec l'énergie cinétique d'une particule non relativiste de masse (inertielle)  $M$  et on aboutit tout naturellement à la célèbre relation d'Einstein !

$$M = \frac{E_0}{c^2} \quad \text{ou bien} \quad E_0 = M c^2.$$

C'est sans doute la deuxième forme qui est la plus connue du grand public, mais c'est vraisemblablement la première forme qui est la plus parlante. En effet, elle signifie que la masse inertielle, c'est-à-dire ce qui quantifie la résistance au mouvement de la particule au sens de la dynamique Newtonienne, est égale à son énergie de repos, divisée par le carré de la vitesse de la lumière. Ainsi il apparaît que la masse n'est qu'une notion dérivée de l'énergie qui est la grandeur fondamentale, même si bien entendu, au niveau opérationnel de la mécanique usuelle, elle reste pertinente. C'est par suite la raison pour laquelle on parle d'équivalence masse-énergie, et c'est tellement vrai que, dans la vie quotidienne des physiciens des particules, on donne toujours les masses des particules en unités d'énergie. Cela veut dire que ce que ces physiciens appellent masse est en fait l'énergie de repos de la particule, et que ladite masse a aussi le bon goût de se confondre avec l'inertie (c'est-à-dire la résistance au mouvement dans un champ extérieur).

Cette équivalence masse-énergie met à mal la notion historique stipulant que la masse d'un objet est la somme des masses de ses constituants. À l'échelle macroscopique, c'est assurément vrai pour le corps humain considéré comme la somme de ses atomes, mais cela devient de moins en moins vrai au niveau microscopique. En effet, comme déjà mentionné, la masse doit être vue comme une émanation de la notion plus fondamentale d'énergie, et la masse (c'est-à-dire l'énergie de masse) d'un corps composite (atome, noyau d'atome...) est la somme des (énergies de) masses de ses constituants, elle-même corrigée par l'énergie de mouvement et l'énergie d'interaction. Dit différemment, la masse  $M$  d'un système composite n'est pas simplement la somme des masses  $m_i$  de ses constituants, car on doit lui ajouter l'énergie cinétique de ses constituants et l'énergie (potentielle) d'interaction entre ses constituants, que l'on notera  $B$  :

$$\begin{aligned} & \text{(Energie de) masse d'un corps composite} = \\ & \text{(Energie de) masse des constituants} + \text{Energie de mouvement} + \text{Energie potentielle d'interaction} \end{aligned}$$

$$M c^2 = \sum_i m_i c^2 + B_{\text{cinétique+interaction}}.$$

---

associé, on peut définir la quantité conservée qui est l'énergie et le facteur  $\gamma$  s'y « propage » de la façon indiquée dans le texte.

3. On montre en effet que pour  $\varepsilon = V^2/c^2 \ll 1$ , on a  $\frac{1}{\sqrt{1-\varepsilon}} \approx 1 + \frac{1}{2}\varepsilon$ .

Pour expliciter ce point examinons quelques exemples concernant la masse d'un atome, d'un noyau ou d'un proton. Dans chacun de ces exemples l'énergie d'interaction est une pure énergie, et non une masse, et on peut la calculer dans le cadre d'une théorie quantique sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin. Une remarque importante consiste à noter que dans les deux premiers cas (atome et noyau) cette énergie est négative, ce qui signifie qu'il faudrait fournir une énergie externe pour séparer le système composite en ses constituants. Ainsi, la masse du système composite est inférieure à la somme des masses de ses constituants, et c'est justement pour cela qu'il existe de façon stable ; on dit qu'il est lié et on appelle **B**, l'énergie de liaison. On utilisera par ailleurs une échelle d'énergie adaptée au monde microscopique qui est l'électron-Volt (eV), défini comme étant l'énergie cinétique acquise par un électron lorsqu'il est accéléré par une différence de potentiel de 1 Volt, soit  $1 \text{ eV} = 1,6 \cdot 10^{-19} \text{ J}$  et ses multiples le MeV =  $10^6 \text{ eV}$  et le GeV =  $10^3 \text{ MeV}$ .

Dans le cas de l'atome, on prendra le cas le plus simple de l'atome d'hydrogène :

$$M_H = M_p(940 \text{ MeV}) + m_e(0,511 \text{ MeV}) + B(-13,6 \text{ eV}).$$

La masse (en confondant masse et énergie de masse) du proton vaut  $M_p = 940 \text{ MeV}$ , la masse de l'électron est environ deux mille fois plus petite,  $m_e = 0,511 \text{ MeV}$ , et l'énergie de liaison est encore cinquante mille fois plus petite,  $B = 13,6 \text{ eV}$ . L'essentiel de la masse de l'atome étant porté par le proton, la règle « historique », ou pré-relativiste, de l'additivité des masses n'est toutefois violée qu'au niveau du cent millionième quand on néglige l'énergie de liaison. Cette énergie de liaison, de l'ordre de l'eV, donne l'ordre de grandeur ou « l'échelle » de l'énergie chimique qui est celle que l'on peut libérer, récupérer et exploiter par l'intermédiaire de réactions chimiques exothermiques telles que les réactions de combustion des charbons ou des hydrocarbures. Cette énergie, dont l'utilisation est à l'origine de la première révolution industrielle, est donc près d'un milliard de fois plus petite que l'énergie de masse de la matière que l'on utilise pour l'extraire. Ainsi si l'on considère 1 g de matière, l'énergie de masse totale est 100 milliards de kilo Joules (kJ) et l'énergie chimique que l'on peut utiliser est de l'ordre de 1 eV fois le nombre d'Avogadro, soit 100 kJ (soit 0,03 kilo-Watt-heure). Un peu plus précisément, on peut estimer le « pouvoir calorifique » du pétrole à 42 kJ par gramme, et celui du charbon à 32 kJ/g.

Dans le cas d'un noyau comportant  $Z$  protons et  $N$  neutrons, soit  $A = Z+N$  nucléons, il se trouve que l'énergie de liaison est en première approximation proportionnelle au nombre de nucléons (ceci vient du fait que l'interaction nucléaire est de courte portée) et on aura la formule approximative :

$$M_{\text{noyau}} \approx Z M_p + N M_n (940 A \text{ MeV}) + B (-8 A \text{ MeV}).$$

La violation de la règle d'additivité des masses est ici de l'ordre du pour cent. L'énergie de liaison est de l'ordre du MeV qui est l'ordre de grandeur de l'énergie que l'on peut récupérer dans une réaction nucléaire telle que la fission induite par neutrons dans des noyaux fissiles tels que l'isotope 235 de l'uranium. Le pouvoir calorifique de cet uranium fissile peut être estimé à  $72 \times 10^6 \text{ kJ}$  par gramme (20000 kWh), soit de l'ordre d'un million de fois supérieur à celui du charbon. En conséquence l'énergie produite par gramme de combustible dans une centrale nucléaire est environ un million de fois supérieur à celle produite dans une centrale thermique. En réalité cette comparaison est un peu trompeuse car l'uranium naturel ne contient que 0.7% d'uranium fissile et le pouvoir calorifique de l'uranium naturel n'est en réalité que de  $50 \text{ kJ} \times 10^4$  par gramme, qui est cependant encore de l'ordre de dix mille fois supérieur à celui du charbon.

Considérons maintenant le cas du nucléon (proton ou neutron) : **la situation est radicalement différente** car la masse totale des trois quarks réputés être les constituants du proton n'est tout au plus que de 10 MeV, soit un pour cent de la masse totale du nucléon, le reste étant dû à l'énergie d'interaction forte !

$$M_{\text{nucléon}} (940 \text{ MeV}) \approx 3 m_q (10 \text{ MeV}) + \text{Energie d'interaction forte} (930 \text{ MeV}).$$

Il s'agit sans doute de la plus spectaculaire illustration de l'équivalence masse-énergie car près de 99% de la masse des nucléons, donc de la masse qui nous entoure et dont nous sommes faits, est en réalité de la pure énergie provenant de champs quantiques de gluons, les gluons étant les agents de l'interaction forte décrite par la théorie de la chromodynamique quantique (QCD). Cette énergie d'interaction n'est en aucune façon reliée au mécanisme de Higgs qui est responsable seulement de la masse des quarks. Ainsi contrairement à l'idée fautive qui a été parfois répandue dans les media, ce mécanisme de Higgs n'est pas responsable de l'intégralité de la masse des objets qui nous entourent mais seulement d'une toute petite fraction. On pourrait naïvement dire, au vu de ce qui précède, que cette fraction est de l'ordre du pour cent, mais ceci n'est en fait pas tout à fait exact. En effet si on amenait la masse des quarks à zéro, c'est-à-dire en ignorant le mécanisme de Higgs, la masse du nucléon ne serait pas 930 MeV mais plutôt 870 MeV. Il en résulte que la contribution directe et induite du Higgs à la masse du nucléon, et donc à la masse de la matière qui nous entoure, est certes supérieure au pour cent, mais tout au plus de 8%. Une petite remarque pour terminer : dans le cas du proton l'énergie d'interaction est positive, mais il s'agit bien d'un système lié car un quark à l'état libre ne peut pas exister ou, dit de façon simpliste, un quark isolé aurait une masse infinie ; cela vient de la propriété de confinement de la couleur sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Ces énergies de liaison aussi bien pour l'atome que pour le noyau ne se comprennent que dans le cadre de la mécanique quantique, de même que la masse du nucléon ne peut se comprendre que dans le cadre de la théorie des champs quantiques. Ceci amène à introduire les concepts quantiques, tout d'abord dans le cadre de la mécanique quantique « ordinaire », puis dans sa version incluant la relativité d'Einstein conduisant à la théorie quantique des champs.

### *Un peu de Quantique*

De la même façon que la vitesse de la lumière est la constante fondamentale associée à la relativité, **la constante fondamentale dimensionnée associée aux phénomènes quantiques est la fameuse constante de Planck  $h$** , ou ce que l'on appelle **le quantum d'action  $\hbar = h/2\pi$** , dont la valeur numérique est :

$$\hbar = \frac{h}{2\pi} = 1,05 \cdot 10^{-34} \text{ Joule.seconde.}$$

Si on l'appelle quantum d'action c'est qu'il a précisément une dimension -énergie fois temps-, c'est-à-dire la dimension d'une action. Ce n'est certainement pas un hasard car le fondement de la mécanique quantique peut se formuler en disant que l'action et la probabilité d'une trajectoire donnée se mesurent en unités du quantum d'action et que les trajectoires dont l'action dévie d'un petit nombre de  $\hbar$  par rapport à la trajectoire classique sont aussi possibles ; explicitons cela.

En mécanique classique, la trajectoire suivie par une particule pour aller d'un point de départ D à un point d'arrivée C, en un temps donné, est celle pour laquelle la valeur numérique

de l'action est minimale, c'est-à-dire la trajectoire « classique » pour laquelle les échanges d'énergie cinétique-potentielle sont les plus petits possibles. En mécanique quantique ce n'est plus vrai, car d'autres trajectoires, avec une valeur numérique de l'action plus grande, sont aussi possibles, mais avec une probabilité moindre. La particule teste tous les chemins possibles avec des probabilités différentes, ce qui est à l'origine de ce que l'on appelle les fluctuations quantiques. Dit autrement, plus la différence entre l'action d'une trajectoire « secondaire » et la trajectoire « classique » est grande, moins elle est probable et vice-versa. Lorsque l'on dit grande, il faut comprendre grande par rapport au quantum d'action  $\hbar$ . Ainsi dès que cette différence d'action entre trajectoire secondaire et trajectoire classique excède quelques unités du quantum d'action, la probabilité de la trajectoire secondaire devient négligeable. Exprimé en unités macroscopiques, ce quantum d'action est infinitésimal, de l'ordre de  $10^{-34}$  J.s. Par suite pour un corps macroscopique avec une masse de l'ordre du kg, se déplaçant avec une vitesse de l'ordre d'1 m/s, pendant un temps de l'ordre de la seconde, la moindre variation observable de trajectoire correspondra à une variation de l'action d'un nombre énorme d'unités de quantum d'action et, par suite, seule la trajectoire classique sera effectivement suivie. Par contre à l'échelle microscopique quantique, on doit abandonner la notion de trajectoire classique bien définie avec à chaque instant une position et une vitesse bien définies. On préférera parler d'onde de probabilité. Chaque trajectoire est une composante de cette onde, et elle sera suivie avec une probabilité d'autant plus faible que son action s'éloignera de celle de la trajectoire classique.

Ceci nous amène à énoncer le fameux concept de dualité onde-corpuscule. À chaque corpuscule ayant une vitesse  $\mathbf{V}$  (et donc une quantité de mouvement, ou impulsion,  $\mathbf{P} = m \mathbf{V}$ ) et une énergie  $\mathbf{E}$ , on peut associer une onde dont la longueur d'onde  $\lambda$  et la fréquence  $\nu$  sont reliées aux propriétés du corpuscule par les relations de Planck, Einstein, de Broglie :

$$\mathbf{p} = \frac{\hbar}{\lambda} \quad \text{et} \quad \mathbf{E} = \hbar \nu.$$

Rappelons que la longueur d'onde est la distance entre deux maxima successifs (penser à deux anneaux successifs lorsque l'on fait tomber un caillou dans l'eau) et est reliée à la fréquence (la fréquence de vibration de la surface de l'eau en un point donné) par la vitesse de propagation des ondes ( $\lambda = V_{\text{prop}} / \nu$ ) d'une façon qui dépend des propriétés physiques du support de l'onde. Dans le cas de l'onde associée à une particule, cela dépend en réalité de la façon dont l'énergie totale se répartit entre énergie cinétique et énergie potentielle. Comme on le sait par ailleurs, en acoustique ou en musique, un son réellement pur de fréquence n'est qu'une vibration qui se répète indéfiniment ou, dit différemment de façon simpliste, la vibration captée par votre tympan reste la même pendant un temps très long. Dire que la fréquence reste la même signifie au niveau quantique que, d'après la relation de Planck-Einstein, l'énergie reste la même ce qui est la version quantique de la conservation de l'énergie. Par conséquent seuls les états quantiques avec une énergie bien définie peuvent perdurer mais plus encore, pour les systèmes localisés dans l'espace (atomes, noyaux), seules certaines énergies sont permises, comme on va le voir sur l'exemple de l'atome d'hydrogène ; on dit qu'il y a quantification de l'énergie.

### ***La mécanique des quanta, l'énergie chimique et son origine fondamentale dans le Modèle Standard***

Prenons un système localisé dans l'espace tel que l'atome d'hydrogène. Les électrons soumis à la force de Coulomb peuvent classiquement avoir une orbite circulaire, *a priori* de n'importe quel rayon  $R$ . D'après la loi classique (c'est-à-dire le principe de moindre action),

à chaque rayon  $R$  correspond une vitesse fixée et donc une énergie  $E$ , somme de l'énergie cinétique  $T$  et de l'énergie d'interaction coulombienne  $U$ , soit  $E = T+U$ , fixée. Mais tout comme la corde d'un instrument de musique qui ne peut vibrer qu'à des fréquences précises associées à des longueurs d'onde précises, l'onde quantique associée ne pourra avoir que certaines longueurs d'onde précises. En effet un tel état stationnaire ne sera possible que si au bout d'un tour l'onde se retrouve dans un état identique, autrement dit, il faut que la circonférence soit égale à un nombre entier  $n$  de longueurs d'onde, soit :

$$2 \pi R = n \lambda = n \frac{h}{p}$$

Il en résulte que l'énergie sera elle aussi quantifiée selon :

$$E_n = \frac{E_0}{n^2} \quad \text{avec} \quad E_0 = -\frac{1}{2} \alpha^2 m_e c^2 = -13,6 \text{ eV} \quad \text{et} \quad \alpha = \frac{e^2}{4 \pi \hbar c} = \frac{1}{137} \approx 0,0073.$$

Cette énergie  $E_0$ , qui est l'énergie de l'état de plus basse énergie, on dit état fondamental, correspond à l'énergie de liaison de l'atome d'hydrogène et donne donc l'échelle de l'énergie transformable dans les réactions chimiques.

Le fait qu'elle soit finie vient en réalité de la mécanique quantique, mais il est très intéressant de se demander dès maintenant quelle est l'origine fondamentale de cette échelle d'énergie chimique, ou comment cette échelle d'énergie chimique est reliée au niveau de la théorie quantique associée au Modèle Standard. On remarque que cette échelle d'énergie met en jeu la masse (ou plutôt l'énergie de masse) de l'électron mais multipliée par une constante sans dimension,  $\alpha$ , qui est ce que l'on appelle la constante de structure fine. On voit qu'elle est directement reliée à la charge  $e$  de l'électron et caractérise ainsi la « force de l'interaction électromagnétique ». Le fait que cette constante soit beaucoup plus petite que un signifie donc que l'interaction électromagnétique est d'intensité relativement faible. Le fait que la force de l'interaction électromagnétique soit caractérisée par un nombre sans dimension a une origine fondamentale sur laquelle nous reviendrons et qui provient du fait que les théories fondamentales constitutives du Modèle Standard sont formulées à partir du principe de jauge dans lesquelles ne peuvent entrer *a priori* que les constantes fondamentales dimensionnées  $\hbar$  et  $c$  et des nombres sans dimension, la constante de structure fine en étant le premier exemple, qui caractérisent la force (on parle de constante de couplage) des interactions de jauge. ***La constante de structure fine est donc le premier paramètre de couplage sans dimension apparaissant dans les théories de jauge participant du Modèle Standard.***

Nous reviendrons plus loin sur ce fameux principe de jauge et sur la nature des théories de jauge. Comme on le verra, toute la grande question est de comprendre comment va apparaître une échelle d'énergie qui va engendrer les masses de façon compatible avec ce principe. C'est justement un mécanisme particulier dit mécanisme de Higgs qui va donner naissance à une masse non nulle des particules et en particulier de l'électron. Comme on le verra également dans le paragraphe consacré à ce mécanisme, la masse de l'électron provient en effet de son « accrochage » ou « couplage » au champ quantique de Higgs qui emplit tout l'univers, selon  $m_e c^2 = 0,00002 \text{ v}$  ; la valeur du champ de Higgs,  $v = 245 \text{ GeV} = 245000 \text{ MeV}$ , représente ***l'échelle d'énergie caractéristique de la théorie électrofaible.***

On peut par ailleurs obtenir la taille des orbites associées. Pour l'état fondamental, il s'agit du fameux rayon de Bohr qui donne ainsi la taille caractéristique d'un système atomique :

$$r_0 = \frac{\hbar c}{\alpha m_e c^2} = 0,53 \text{ \AA} = 0,53 \cdot 10^{-10} \text{ m}.$$

On voit, ce qui se comprend intuitivement facilement, qu'il est d'autant plus grand que l'interaction est faible, mais on voit surtout qu'il devient infini lorsque la masse de l'électron



s'annule. Par conséquent sans mécanisme de Higgs, il n'y aurait ni atome ni molécule et nous ne serions certainement pas là pour en parler. En outre, l'énergie apparaissant au dénominateur est transformée en une distance *via* une combinaison particulière des deux constantes fondamentales dimensionnées  $\hbar$  et  $c$ . Cette combinaison  $\hbar c = 1973 \text{ eV} \cdot \text{Å} = 197,3 \text{ MeV} \cdot \text{fm}$  (fm = femtomètre ou fermi =  $10^{-15}$  m) est omniprésente en physique quantique, comme on le reverra plus bas.

### *Atomes et noyaux d'atomes ; mer de Fermi*

Cette présentation de la mécanique quantique proposée en 1942 par Richard Feynman est sans doute la plus fondamentale, car reliée directement au principe de moindre action, mais n'est en fait pas la présentation originale à laquelle elle est équivalente. Dans cette présentation originale, la notion d'incertitude sur la trajectoire est remplacée par la notion d'incertitude sur la position, ce qui est néanmoins une autre version de la même notion. On ne peut pas parler de position bien définie mais seulement de probabilité de présence de la particule. Cette probabilité peut être obtenue à partir de ce que l'on appelle la fonction d'onde qui est solution d'une équation d'onde, la fameuse équation de Schrödinger. Si on prend une particule (par exemple l'électron de l'atome d'hydrogène), cette équation n'est rien d'autre que la déclinaison quantique du fait que l'énergie de la particule est la somme de son énergie cinétique et de son énergie potentielle (ici le potentiel coulombien créé par le proton),  $U(R) = -e^2/(4\pi R)$ .

De façon plus générale, la résolution de l'équation de Schrödinger permet, d'une part, d'obtenir la fonction d'onde (c'est-à-dire la probabilité de présence de chaque particule en chaque point de l'espace et à chaque instant), pour un système de  $N$  particules interagissant avec une loi d'interaction donnée et, d'autre part, d'obtenir les énergies des « états quantiques » associés (et permis s'il y a quantification de l'énergie). Dans l'exemple d'un atome, on devra prendre en compte l'interaction des électrons avec la charge du noyau supposé ponctuel et leurs interactions mutuelles ; dans celui d'un noyau, ce sera l'interaction forte entre les nucléons. *A priori*, il n'y a pas de problème de principe (à condition néanmoins que l'interaction soit bien connue) mais *a priori* seulement, car il s'agit d'un problème, génériquement connu sous le nom de problème à  $N$  corps quantiques, que l'on ne sait pas en général résoudre exactement « mathématiquement ». Il est d'une formidable complexité, à la fois du point de vue théorique (il faut développer le bon schéma d'approximations) et du point de vue numérique (il faut développer des trésors d'ingéniosité pour qu'un ordinateur puisse fournir des résultats numériques dans un temps de calcul raisonnable). Les traits principaux sont néanmoins bien connus car on peut considérer avec une excellente approximation que chaque constituant (électron ou nucléon) « ressent » la moyenne de ses interactions avec l'ensemble des autres constituants. « L'état quantique » de chaque constituant dépend donc implicitement de l'état quantique de chacun des constituants, si bien que l'on a à faire à une sorte de système bouclé sur lui-même ; on parle de théorie du champ moyen et de problème « auto-cohérent », ou « self-consistent » pour employer un vocable français. Cette méthode permet alors d'obtenir les « niveaux d'énergie quantifiés » que chaque constituant peut occuper. Cependant ici apparaît un nouveau point, lié à l'essence même de la mécanique quantique qui est aussi une théorie de la mesure. En effet rien ne permet expérimentalement, au sens de la mesure, de distinguer une particule d'une autre particule qui lui est rigoureusement identique (même masse, même charge électrique). Ainsi, si l'on réalise une collision entre un électron issu d'un faisceau d'électrons accélérés avec un électron au repos, un petit peu comme un jeu de billard, on aura dans l'état final deux électrons qui partiront dans certaines directions que

l'on pourra détecter avec deux détecteurs appropriés. Si on prend l'électron détecté dans un des deux détecteurs, rien, absolument rien, ne permettra de dire si cet électron détecté est l'électron du faisceau accéléré ou bien l'électron initialement au repos. La théorie quantique devra donc intégrer cette indiscernabilité des particules. On constate expérimentalement, et on démontre en théorie quantique des champs, que la fonction d'onde d'un système de particules identiques, tels que les  $Z$  électrons d'un atome ou les  $A$  nucléons d'un noyau doit être antisymétrique lorsque l'on échange deux électrons ou deux nucléons entre eux. C'est quelque chose qui est sans doute difficile à expliquer mais qui est lié au fait que les particules fondamentales de matière, les leptons (tels que l'électron) et les quarks (constituant des nucléons) sont des particules dites de spin  $1/2$ . Sous cette terminologie, se cache cette curiosité de la nature qui veut que si on fait faire un tour complet à l'électron imaginé comme une petite sphère chargée, on ne retrouve pas le même état mais un état de spin, c'est-à-dire de « rotation intrinsèque », opposé. Une conséquence opérationnelle de cela est que l'on ne pourra mettre deux électrons dans le même état quantique ; c'est le fameux principe d'exclusion de Pauli qui s'applique à toutes les particules de matière tels que l'électron (et ses copies lourdes le muon et le tau) ou les quarks ; on dit que ces particules sont des fermions.

Par suite dans un atome de numéro atomique  $Z$ , on remplit les niveaux d'énergie (ou couches électroniques), chaque couche possédant un nombre fixé d'états dans lequel on ne peut mettre qu'un seul électron. De la même façon dans le modèle des couches nucléaires, on obtient un schéma de couches pour les protons et les neutrons. Dans l'état de plus basse énergie du noyau, les nucléons remplissent tous les niveaux, du plus bas en énergie jusqu'à un certain niveau donné (appelé le niveau de Fermi, voir figure 1 ci-dessous). L'ensemble des nucléons présents dans l'état fondamental, c'est-à-dire ceux se trouvant sous le niveau de Fermi, constitue ce que l'on appelle la mer de Fermi. Cette mer de Fermi est structurée car chaque nucléon n'est pas un nucléon libre car son état dépend de son interaction avec les autres nucléons. On peut exciter le noyau en lui apportant de l'énergie en le soumettant à un rayonnement extérieur ; un nucléon de la mer de Fermi sera alors éjecté pour passer dans un niveau d'énergie en dessus de la mer de Fermi. On aura donc fait un « trou » dans la mer de Fermi pour émettre une particule et on parlera d'excitation particule-trou.

### ***Quantique et relativité ; mer de Dirac et vide quantique***

Dès la fin des années vingt, on commença à essayer de combiner quantique et relativité, c'est-à-dire appliquer le principe de dualité onde-corpuscule à une particule relativiste, ce qui conduisit Dirac à proposer une équation qui permettait de rendre compte de l'onde associée à une particule relativiste où l'énergie et l'impulsion ( $p = \gamma m V$  en relativité) sont reliées par la relation  $E = E_p = \sqrt{m^2 c^4 + p^2 c^2}$ . Il apparaissait cependant un problème de taille car cette équation de Dirac autorisait aussi des solutions à énergie négative, soit  $E = -E_p = -\sqrt{m^2 c^4 + p^2 c^2}$  !, qui semblait absurde. Pour résoudre ce problème, Dirac en 1928 imagina que l'état fondamental quantique de l'Univers, que l'on va appeler l'état de vide ou plus simplement le vide, n'est en réalité pas vide au sens usuel du terme :

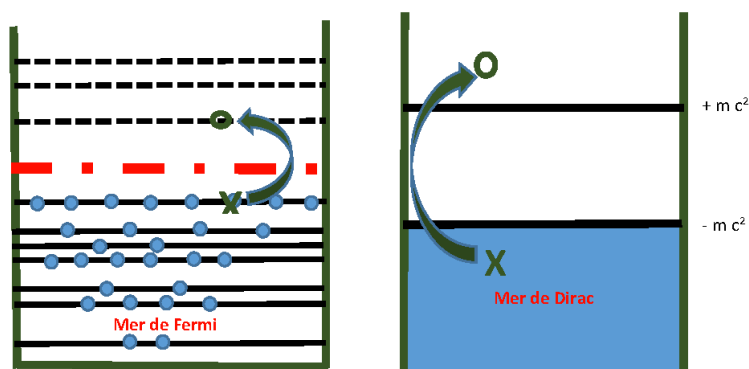


Figure 1. À gauche, mer de Fermi et excitation « particule trou ». À droite, mer de Dirac, la croix symbolisant un trou dans la mer des états à énergie négative se matérialisant sous la forme d'une paire particule (électron)-antiparticule (positron).

au contraire, il est rempli d'états d'électrons à énergie négative, avec toutes les impulsions possibles. On peut alors considérer que l'état de vide est une mer d'états occupés, d'énergie négative ; on parle alors de mer de Dirac, par analogie avec la mer de Fermi pour les nucléons dans un noyau (voir figure 1 ci-dessus). Cette mer de Dirac qui préfigure la notion de vide quantique doit être vue comme l'état fondamental de l'Univers et toutes les énergies mises en jeu dans un phénomène physique doivent être mesurées par rapport à cette mer. Si l'on retire un électron à énergie négative,  $E = -E_p$ , c'est-à-dire si on fait un « trou » dans cette mer de Dirac, tout se passe comme si on créait un état d'énergie positive,  $E = +E_p$ , mais avec une charge électrique opposée à celle de l'électron (retirer une charge moins à un milieu supposé neutre est équivalent à y ajouter une charge plus). Dirac interpréta cette absence d'électron à énergie négative comme étant associée à l'antiparticule de l'électron, de charge électrique opposée, le positron qui fut découvert quelques années plus tard en 1932 par Anderson. Ce vide n'est cependant pas observable directement car seules les excitations de ce vide sont observables ; ainsi si on apporte à ce vide une énergie supérieure à  $2mc^2$ , par exemple sous forme de rayonnement, on pourra matérialiser une paire particule-antiparticule (comme une paire électron-positron), de la même façon que l'on crée un état particule-trou dans la mer de Fermi (voir figure 1). En réalité, ce vide quantique, tout comme la mer de Fermi peuplée de nucléons en interaction, est un milieu extrêmement complexe où les états quantiques dépendent de l'interaction. Ce milieu, le vide quantique aussi bien que la mer de Fermi, va réagir lorsqu'une particule le traverse ; il pourra la ralentir (ou l'accélérer), c'est-à-dire lui conférer (ou lui enlever) de la masse. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce vide quantique, dont le traitement précis requiert la théorie quantique des champs, est rempli par un champ de Higgs qui effectivement communique une masse aux particules élémentaires.

### ***La théorie quantique des champs et le Modèle Standard (MS) de la physique des particules***

La théorie de Dirac et la notion de mer de Dirac, même si elles restent pertinentes à bien des égards, ne sont cependant pas suffisantes pour obtenir une théorie quantique et relativiste complète permettant de rendre compte des interactions, des fluctuations quantiques induites intervenant à tout moment dans le vide quantique et de la création et l'annihilation de particules de matière.

Il faut tout d'abord introduire la notion de champ, un champ étant constitué de l'ensemble des valeurs prises par une quantité physique en différents points de l'espace. C'est une notion en fait assez familière ; il suffit de penser au champ des températures dans un bulletin

météorologique, ou bien à la carte du champ magnétique autour d'un aimant que l'on peut visualiser avec de la limaille de fer. De même, si on allume une lampe, notre rétine est impressionnée par le champ électromagnétique (constitué d'un champ électrique et d'un champ magnétique) produit par cette lampe.

L'objet de la théorie classique des champs est de calculer ce champ en tout point (par exemple sur un capteur tel que la rétine) connaissant une description (ou une modélisation) de la source de champ (par exemple le mouvement des électrons rayonnant l'onde électromagnétique dans la lampe). Pour faire cela on construit un lagrangien formulé en termes de ces champs (par exemple électrique et magnétique), on applique le principe de moindre action et on en déduit les équations cherchées (les équations de Maxwell dans le cas de l'électromagnétisme), que l'on résout, le cas échéant, de façon plus ou moins approchée ou numériquement avec un ordinateur.

Le passage du champ classique au champ quantique permet de réaliser la dualité onde-corpuscule en associant au champ classique une particule élémentaire. Ainsi, à une onde électromagnétique de fréquence  $\nu$  et de longueur d'onde  $\lambda = c / \nu$ , on associera une particule, le photon, qui en vertu des relations de Planck-Einstein ( $E = h \nu$  et  $\mathbf{p} = h / \lambda$ ), aura une énergie  $E = c \mathbf{p}$ , qui est la relation reliant l'énergie à l'impulsion pour une particule de masse nulle, ce qui est bien le cas du photon. Ceci peut s'appliquer à n'importe quelle particule, y compris les particules de matière pour lesquelles la fonction d'onde solution de l'équation de Dirac, devient un champ quantique auquel on peut associer une particule (l'électron ou les quarks) avec une énergie  $E = \sqrt{m^2 c^4 + p^2 c^2}$ .

Le cadre théorique dans lequel se fait cette construction, est une théorie extrêmement élaborée (et particulièrement ardue), la théorie quantique des champs (TQC), qui est donc capable de créer (ou d'annihiler) les particules, de décrire leurs interactions, et, en principe, la formation des objets composites de ces particules (par exemple les nucléons). Le point de départ est la construction d'un lagrangien (donc implicitement en vertu du principe de moindre action) formulé mathématiquement en termes des champs associés à toutes les particules, non seulement les particules de matière comme l'électron et les quarks qui sont des fermions, mais également les particules, qu'on appelle des bosons, qui assurent l'interaction entre les particules de matière ; ainsi l'interaction électromagnétique élémentaire entre deux particules chargées telles que l'électron est en fait assurée par l'échange d'un agent d'interaction particulier qui n'est autre que le photon. On verra un peu plus bas apparaître d'autres agents participant aux interactions du Modèle Standard, les bosons W et Z pour l'interaction électrofaible et les gluons pour l'interaction forte.

Les règles de construction de ces théories, contraignant fortement la forme et la structure du lagrangien sont basées en premier lieu sur des symétries, c'est-à-dire des propriétés d'invariance lorsque l'on effectue certaines opérations sur le système. Par exemple, l'espace étant homogène et isotrope, le lagrangien devra être invariant de forme lorsque l'on effectue une translation dans le temps et l'espace ou une rotation dans l'espace ; il en résulte d'ailleurs des lois de conservations telles que celle de l'énergie totale, déjà mentionnée précédemment, ainsi que celle de l'impulsion totale et du moment cinétique total. Il existe en réalité d'autres symétries plus abstraites qui sont les symétries dites de jauge qui ont une importance telles qu'elles constituent un principe fondateur pour la construction des théories. Ces symétries de jauge sont associées au fait que le système reste le même lorsque que l'on effectue un certain type de transformation sur « l'état interne » des particules, c'est-à-dire qu'aucune observation ne pourra distinguer le système transformé du système initial.

Mathématiquement, on effectue une transformation sur les champs associés aux particules et la symétrie est réalisée si le lagrangien garde la même forme. En réalité ce principe de jauge pose une exigence encore plus drastique car il faut en effet se souvenir qu'un champ est un objet qui a une valeur particulière en chaque point de l'espace. Le principe de jauge exige que le système reste invariant si on effectue cette transformation de façon indépendante en chaque point de l'espace, c'est-à-dire si on transforme différemment les champs d'un point à l'autre. Ceci n'est possible que si deux points de l'espace peuvent établir un lien, ce qui signifie physiquement qu'une interaction va s'établir entre deux particules de matière situées en deux points différents. C'est ce principe de jauge qui est à l'origine des interactions fondamentales entre les particules de matière, les quarks et les leptons, ce que d'aucuns pourraient considérer comme un petit miracle ou un tour de passe-passe-mathématique. Bien sûr, à ces liens, porteurs de l'interaction, sont associés des champs qui sont eux-mêmes associés à des particules (telles que le photon, les bosons W et Z et les gluons) qui sont les vecteurs de ces interactions. Ces particules d'interaction sont des bosons ; ces bosons peuvent d'ailleurs dans certains cas se trouver ou se condenser dans le même état, à la différence des particules de matière, les fermions, qui sont soumis au principe d'exclusion de Pauli.

Comme cela a déjà été dit, le Modèle Standard est constitué de deux théories de jauge. La première est la théorie électrofaible : les particules de matière sont les quarks (six types de quarks : up, down, strange, charm, bottom et top) et les leptons (électron, muon et tau) auxquels il faut ajouter les neutrinos et l'ensemble des antiparticules associées. Les agents de l'interaction sont le photon, et les bosons de jauge W et Z. La deuxième théorie est la théorie de l'interaction forte (QCD) où les quarks interagissent par échange de gluons. Ceci est résumé sur la figure 2 ci-dessous. Cependant cette construction remarquable se heurte à un problème de taille car toutes les particules émergent avec une masse nulle ! En effet lorsque l'on construit mathématiquement le lagrangien à l'aide des champs (et de la combinaison  $\hbar c$ ), il est impossible d'introduire une quelconque échelle d'énergie (ou de masse) sous peine de « violer » la symétrie de jauge.

La résolution de ce problème pour la théorie électrofaible (EW) a été fournie par le fameux mécanisme de Higgs grâce à l'introduction d'un champ de Higgs dont on dit qu'il « brise spontanément » la symétrie de Jauge ; c'est sa valeur,  $v= 245$  GeV, qui introduit une échelle d'énergie permettant d'engendrer la masse des particules élémentaires. Pour la théorie des interactions fortes, le mécanisme qui va permettre de donner au proton une masse beaucoup plus grande que celle des trois quarks est relié à une « brisure de l'invariance d'échelle » en introduisant une échelle d'énergie caractéristique,  $\Lambda_{\text{QCD}}= 200$  MeV ; nous y reviendrons un peu plus loin.

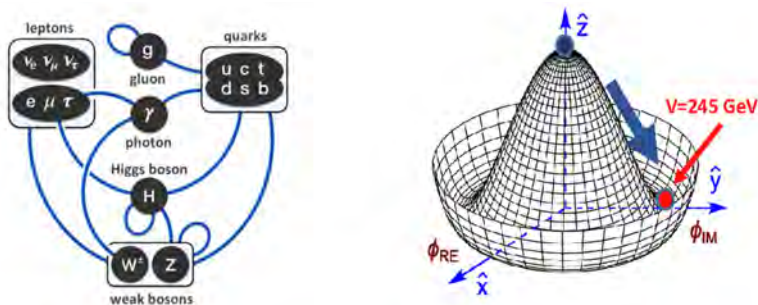


Figure 2. À gauche, schéma simplifié des interactions du Modèle Standard. À droite, potentiel de chapeau mexicain, le champ de Higgs tombant de la position symétrique instable au sommet du chapeau, en un point particulier de la vallée en « brisant » la symétrie de jauge.

***Le mécanisme de Higgs (BEH) et la découverte du boson de Higgs au CERN/LHC en 2012***

Il est possible, tout en respectant la symétrie de jauge, d'introduire un champ de Higgs possédant une « énergie potentielle » qui dépend de la valeur que prend le champ dans un certain espace abstrait qu'on appelle l'espace de jauge, mais que l'on peut, pour aider à la compréhension, se représenter comme l'espace ordinaire. Ce potentiel qui a la forme dit d'un « chapeau mexicain » satisfait à la symétrie de jauge dans la mesure où il est invariant lorsque l'on « tourne » dans cet espace abstrait. Ce potentiel est représenté sur la figure 2 ci-dessus. La configuration réellement symétrique est celle où le champ est nul et l'état de notre système figuré par le ballon bleu est situé au sommet du chapeau. Mais un peu comme un ballon au sommet d'une montagne, cette configuration est instable et le champ va comme le ballon tomber dans la vallée qui correspond aux solutions stables d'énergie minimum. Le fait qu'il « choisit » de tomber en un point particulier, représenté par le ballon rouge, « brise spontanément la symétrie » ; ce faisant il acquiert une valeur non nulle et c'est justement cette valeur non nulle,  $v = 245 \text{ GeV}$ , qui va donner une inertie aux particules du fait de leur interaction avec ce champ de Higgs qui emplit tout l'Univers et qui ne peut pas être éteint. Il en résulte que toutes les particules, sauf le photon, vont acquérir une masse par interaction avec le champ de Higgs présent dans le vide quantique. Toutes ces masses sont proportionnelles à la valeur  $v$  du champ de Higgs avec des constantes de couplage qui sont reliées à des nombres sans dimension qui sont les paramètres « libres » du modèle standard. Le modèle standard dépend plus précisément de dix-neuf constantes sans dimension qui sont simplement fixées par comparaison aux résultats expérimentaux. Les bosons  $W$  et  $Z$ , agents de l'interaction électrofaible, émergent alors avec des masses respectivement de 80,4 GeV et 91,2 GeV. Pour toutes les particules de matière (quarks et leptons) la masse est donnée par  $m_f = Y v$ , avec un paramètre  $Y$ , dite constante de couplage de Yukawa, d'une très grande variabilité allant de  $Y = 0,000002$  pour l'électron ( $m_e = 0,511 \text{ GeV}$ ) à  $Y = 0,75$  pour le quark top ( $m_t = 175 \text{ GeV}$ ).

Le Modèle Standard est sans doute la théorie la plus aboutie à ce jour, jamais démentie expérimentalement, mais cette construction repose sur l'existence de ce champ de Higgs. Pour comprendre comment valider cette hypothèse on peut faire appel à la dualité onde-corpuscule. Comme on l'a expliqué précédemment, à chaque champ on peut associer une particule qui, dans le cadre de la théorie quantique des champs, correspond à un état excité du vide quantique et cet état excité est le boson BEH (Brout-Englert-Higgs) couramment appelé boson de Higgs. Pour reprendre notre image du ballon figurant le champ, cet état de particule « boson de Higgs » correspond au mode d'oscillation du ballon au fond de la vallée. Ainsi, valider le mécanisme de Higgs revient à mettre en évidence ce boson de Higgs et c'est ici que se situe toute la formidable difficulté de l'entreprise, car ce boson BEH est gelé depuis plusieurs milliards d'année au fond de sa vallée, c'est-à-dire dans le vide quantique, mis à part quelques fluctuations quantiques aléatoires. Pour réellement le former il faut apporter une énergie considérable par exemple grâce à l'énergie fournie par la collision de deux particules, telles que deux protons ; cette énergie cinétique est transformée en énergie de masse produisant en général une multitude de particules, parmi lesquelles se trouvent, en de très rares occasions, un boson de Higgs.

La recherche du boson de Higgs a constitué l'enjeu majeur de la physique des particules depuis au moins quatre décennies. Elle a motivé la construction du grand collisionneur hadronique (LHC pour Large Hadron Collider) au CERN. Le complexe d'accélérateurs du CERN est une chaîne de machines qui accélèrent les particules à des énergies croissantes.



Chaque machine augmente l'énergie d'un faisceau de particules avant de l'injecter dans la machine suivante. Dans le LHC, le dernier maillon de la chaîne, les faisceaux de protons sont accélérés jusqu'à l'énergie considérable de 6.5 TeV puis récemment 7 TeV (1 TeV=1000 GeV =mille milliards d'eV). Le Higgs a été découvert en 2012 simultanément auprès de deux détecteurs, CMS et ATLAS. A l'IPNL un groupe de trente physiciens est membre de la collaboration expérimentale associée à CMS (acronyme de Compact Muon Solenoid), qui regroupe à travers le monde 3500 scientifiques appartenant à 200 instituts de recherche issus d'une cinquantaine de pays. Ce gigantisme est à l'image du défi que constitue la détection des événements ayant conduit à la production d'un boson de Higgs. Ce boson BEH est une particule instable qui va se désintégrer selon des voies de désintégration qui sont cependant parfaitement connues. En mesurant les caractéristiques telles que l'énergie des particules finales, on peut « remonter » aux propriétés de ce boson et en particulier mesurer la première d'entre elles qui est sa masse ; une voie de choix, dans laquelle les physiciens de l'IPNL ont joué un rôle majeur, est la désintégration du Higgs en deux photons gamma. La recherche de ces événements est cependant une tâche formidablement difficile qui est effectuée par un échantillonnage en cascade en appliquant des critères de sélection aussi nombreux que complexes ; en outre une fois que l'on a sélectionné les événements compatibles, il reste encore un fond non Higgs que l'on devra soustraire par des méthodes statistiques très sophistiquées pour extraire le signal Higgs. Donner quelques chiffres permet de se rendre compte de la difficulté ; ainsi, lors de la première phase d'opération du LHC en 2010-2011-2012, quelques dizaines de millions de milliards de collisions proton-proton ont permis de produire tout au plus quelques centaines de Higgs. Il n'en reste pas moins que les deux collaborations ont découvert ce boson BEH et mesuré sa masse à une valeur voisine de  $m_H = 126 \text{ GeV}$ , avec une signification statistique très grande, supérieure à cinq écarts standard, ce qui autorise à parler de découverte ; cinq écarts standard ( $5 \sigma$ ) signifie que la probabilité que ce que l'on a observé soit une fluctuation statistique, et non pas un Higgs, est de une chance sur trois millions, soit la probabilité de tirer les quatre as d'un jeu de 52 cartes, dans l'ordre. Ajoutons également que les deux expériences CMS et ATLAS, associées à deux détecteurs utilisant des technologies très différentes, ont obtenu sans se concerter des résultats tout à fait comparables, ce qui renforce encore la crédibilité de cette découverte en éliminant des biais systématiques liés aux détecteurs.

Le lecteur aura noté que l'on fait référence au boson de Higgs comme si cet objet était par construction unique. En fait il est unique dans le Modèle Standard ; à la place de l'expression « le boson de Higgs » on devrait préciser « le boson de Higgs du Modèle Standard » ou « un boson de Higgs » si l'on fait référence aux autres bosons de Higgs qui sont prédits dans le cadre de théories ou modèles au-delà du Modèle Standard, ce dont nous parlerons un peu plus loin.

### ***L'interaction forte (QCD) et la masse du nucléon***

Si le mécanisme de Higgs permet de donner une masse aux particules élémentaires, il ne joue qu'un rôle très mineur dans l'origine de la masse de la matière qui nous environne, provenant presque exclusivement, à un pour cent près, de la masse des protons et des neutrons constitutifs des noyaux d'atome. L'origine de la masse des nucléons est à rechercher dans le cadre de l'autre théorie de jauge du Modèle Standard, à savoir QCD. Dans cette théorie des interactions fortes, les objets de base sont les quarks qui possèdent une charge dite de couleur ; chaque quark peut exister sous trois états de couleur et la symétrie de jauge associée provient de l'invariance de la théorie lorsque l'on échange la couleur des quarks,

et cela indépendamment en chaque point de l'espace. L'application du principe de jauge induit l'existence de huit bosons de jauge, les gluons. Les quarks interagissent entre eux par échange de ces gluons qui sont eux-mêmes colorés et donc interagissent entre eux. Ici intervient une propriété inhérente à une TQC qui est que le vide est un milieu structuré qui dépend de l'échelle à laquelle on le regarde de la même façon que ce que l'on voit dans un microscope dépend de la puissance du microscope utilisé ; par suite, la force de l'interaction en dépend et il s'avère que cette force devient très importante pour des distances supérieures à une certaine échelle de distance caractéristique  $R$ , de l'ordre du femtomètre (ou fermi), qui est reliée à l'échelle d'énergie de QCD que l'on peut déduire de l'analyse des résultats expérimentaux :

$$R = \frac{\hbar c}{\Lambda_{QCD}} \approx 1 \text{ fm} = 10^{-15} \text{ m} \quad \text{avec} \quad \Lambda_{QCD} \approx 200 \text{ MeV}.$$

On dit que l'introduction de cette échelle « brise spontanément » l'invariance d'échelle et la masse des nucléons devient en première approximation proportionnelle à  $\Lambda_{QCD}$  avec un facteur de proportionnalité qui dépend de la dynamique complexe gouvernant le système de quarks et de gluons. On pense également que cette dynamique est à l'origine du phénomène de confinement de la couleur: les quarks isolés, donc colorés, n'ont jamais été observés et seules peuvent exister, avec des masses finies de l'ordre du GeV, et des tailles de l'ordre du fermi, des configurations blanches. Bien que le terme « configuration blanche » ait un sens mathématique précis, on peut se le figurer en disant qu'un objet tel que le proton est constitué de trois quarks, avec chacun une couleur différente que l'on dénomme conventionnellement, bleu, jaune et rouge. Cette propriété de confinement n'a jamais été démontrée « mathématiquement » au sens usuel du terme de la même façon que l'on ne sait pas calculer exactement la masse du nucléon. Tout ce que l'on peut faire est de construire des modélisations du nucléon prenant en compte ce que l'on pense être les propriétés essentielles de QCD. Il en existe de multiples, souvent apparemment très différentes, mais une image plausible simplifiée est celle de trois quarks constituants, ces « gros » quarks constituants étant eux-mêmes constitués d'un quark élémentaire entouré d'une mer de quarks et d'antiquarks liés entre eux par des échanges complexes de gluons, eux-mêmes interagissant entre eux. On pense également que dans cette image, une autre symétrie, accidentelle dans la mesure où elle est liée au fait que les quarks sont de masse très faible, joue un rôle très important. Il est en effet très vraisemblable que la brisure de cette symétrie dite chirale engendre la masse des quarks constituants et donc largement celle des nucléons. Il est cependant possible de « simuler » QCD sur un réseau, en discrétisant la théorie sur un maillage un peu à la façon dont sont menés les calculs conduisant aux prévisions météorologiques. Ces calculs sur réseau, maintenant de plus en plus précis, et les modélisations permettent de calculer la masse des nucléons en fonction de la masse des quarks. Si on amène arbitrairement la masse des quarks up et down constituant le proton à zéro, c'est-à-dire, s'il n'y avait pas de mécanisme de Higgs, ces calculs montrent que la masse des nucléons serait seulement de 870 MeV, soit environ 4,35 fois  $\Lambda_{QCD}$ . On peut donc en conclure que seuls les 70 MeV manquants peuvent être associés directement ou indirectement au mécanisme de Higgs. En bref, ***tout au plus 8% de la masse des nucléons et donc de notre propre masse est attribuable au mécanisme de Higgs***. Le reste, c'est-à-dire ce qui subsisterait en l'absence du mécanisme BEH, est donc de la pure énergie reliée aux champs de gluons particulièrement complexes qui assurent l'interaction entre les quarks.

**L'origine des échelles d'énergie et de la masse de la matière**

Nous avons vu que les masses proviennent de deux échelles d'énergie, la valeur du champ de Higgs,  $v = 245 \text{ GeV}$ , et l'échelle de QCD,  $\Lambda_{\text{QCD}} = 200 \text{ MeV}$ , combinées à un certain nombre de paramètres sans dimension. On peut voir des limitations au Modèle Standard sous-jacent dans la grande variabilité déjà évoquée de ces paramètres sans dimension et on peut aussi se questionner sur l'origine et la valeur de ces échelles d'énergie. En physique et en métrologie, une unité de mesure est un étalon nécessaire pour la mesure d'une grandeur physique. Trois dimensions de base sont nécessaires et suffisantes pour exprimer la dimension de n'importe quelle quantité physique. Il faut donc trois unités fondamentales qui sont l'unité de longueur, l'unité de temps et l'unité de masse à partir desquelles sont dérivées toutes les autres. En ce qui concerne la masse, d'après l'équivalence masse-énergie, il est plus pertinent de la remplacer par une unité d'énergie. Voyons maintenant comment ces unités peuvent être reliées aux constantes fondamentales dimensionnées. La nature nous en fournit trois : La constante de Planck  $h$  (ou le quantum d'action  $\hbar$ ) fournissant l'échelle quantique, la vitesse de la lumière  $c$  associée au principe de relativité d'Einstein et la constante de Gravitation  $G$ . À partir de ces constantes fondamentales on peut obtenir une échelle d'énergie (et de masse) qui est l'énergie (ou la masse) de Planck ; en effet, en partant de l'énergie potentielle de gravitation,  $E_{\text{grav}}$ , engendrée par l'interaction de deux masses distantes de  $R$ , on peut obtenir cette énergie de Planck par simple analyse dimensionnelle effectuée en transformant dans l'expression de  $E_{\text{grav}}$  les masses en énergies de masse et en incorporant de façon appropriée le facteur  $h c$  transformant une échelle de longueur en échelle d'énergie :

$$E_{\text{grav}} = -G \frac{M_1 M_2}{R} = -\frac{1}{\left(\frac{\hbar c^5}{G}\right)} M_1 c^2 M_2 c^2 \frac{\hbar c}{R} \rightarrow E_{\text{Planck}} = M_P c^2 = \sqrt{\frac{\hbar c^5}{G}} \approx 10^{19} \text{ GeV}.$$

À partir de  $E_P$  on peut ensuite obtenir la longueur de Planck, selon  $L_P = \hbar c / E_P$ , et le temps de Planck, selon  $T_P = L_P / c$ . Ces trois étalons,  $E_P$  (ou  $M_P$ ),  $L_P$  et  $T_P$  constituent ainsi un système d'unités naturelles que l'on peut considérer comme universel dans le sens où il élimine tout arbitraire anthropocentrique. Cette masse de Planck,  $M_P$ , est énorme, quasiment macroscopique, de l'ordre de  $10^{-4}$  grammes. L'échelle d'énergie associée,  $E_P$ , est celle au-delà de laquelle la gravitation doit devenir quantique ; c'est certainement l'échelle maximale de validité de notre description actuelle de la physique, par exemple celle fournie par le Modèle Standard. S'il n'y a pas de « nouvelle physique » jusqu'à cette échelle, le boson de Higgs sera fatalement sensible à toutes les fluctuations quantiques jusqu'à des tailles de fluctuations aussi petites que la longueur de Planck,  $L_P = \hbar c / E_P$ , c'est-à-dire des « échelles » d'énergie aussi grandes que l'énergie de Planck. En particulier, le couplage du boson de Higgs dépendant de la masse, il interagira de façon privilégiée avec les quarks top présents dans la mer de Dirac et suivant ce qui a été expliqué plus haut, une paire de quark-anti-quarks top va apparaître pendant un temps très court sous forme d'une fluctuation quantique. Cette interaction du boson de Higgs induisant ces fluctuations top-antitop, et d'autres mais moins importantes, va modifier son « inertie » ; la TQC permet de calculer cette « correction » à la masse du boson selon :

$$\delta M_H^2 \sim -\Lambda^2 \frac{m_t^2}{v^2} + \dots$$

La masse du top étant de l'ordre de grandeur de celle du champ de Higgs, on voit que ces fluctuations quantiques induisent une gigantesque correction à la masse du Higgs, de l'ordre de grandeur de l'échelle d'énergie marquant la limite ultime de validité du Modèle



D'autres scénarios existent et tournent autour de l'idée de la brisure de l'invariance d'échelle à l'échelle du TeV, de façon un peu similaire à ce qui se passe dans QCD. On peut citer les théories dites composites, très étudiées par les théoriciens de l'IPNL, où le Higgs est engendré dynamiquement par interaction entre fermions fondamentaux, comme dans les modèles « technicolor » ; tout se passe alors de nouveau comme si le cutoff se situait à une énergie de l'ordre du TeV, faisant ainsi disparaître le problème de la hiérarchie ; néanmoins de nouvelles particules sont aussi prédites qui, elles non plus, n'ont pas été observées. Beaucoup de ces modèles, y compris la supersymétrie, prédisent en outre de nouveaux bosons de Higgs. Un boson de Higgs léger, avec une masse de l'ordre de 90 GeV a peut être été entre-aperçu au LHC, mais de façon statistiquement non significative. Un important effort de physiciens du groupe CMS de l'IPNL est actuellement consenti pour rechercher ce « Higgs léger » via sa voie de désintégration en deux photons gamma, dans les données du « run 2 » du LHC actuellement en cours mais je ne peux pas en dire beaucoup plus à l'heure où j'écris ces lignes.

### *Épilogue*

Notre propre masse et la masse de la matière qui nous environne proviennent pour l'essentiel de la masse des protons et des neutrons. Le Higgs, ou plus exactement le mécanisme de Higgs, n'a qu'un rôle tout à fait marginal dans l'origine de cette masse y contribuant tout au plus à hauteur de 8%. On pourrait donc penser que sans ce mécanisme, notre monde ne serait pas si différent ; « débrancher » ou « éteindre » le champ de Higgs ne ferait que nous faire subir une petite cure d'amaigrissement, disons de 5kg pour un individu pesant 70 kg. En réalité il n'en est rien car sans le Higgs, notre monde et l'univers seraient radicalement différents. Nous avons vu en effet que dans ce cas la masse de l'électron serait nulle et par suite la taille d'un atome deviendrait infinie, ce qui signifie qu'il n'y aurait pas d'atome du tout et nous ne serions certainement pas là pour en parler.

Comme on le sait le proton et le neutron sont deux particules très voisines avec cependant une différence importante à savoir que le proton, composé de deux quarks u et d'un quark d, est une particule chargée de charge opposée à celle de l'électron, tandis que le neutron composé d'un quark u et de deux quarks d est neutre électriquement. Il se trouve que le neutron est légèrement plus lourd que le proton, la différence de masse étant 1,3 MeV. C'est la raison pour laquelle il est instable à l'état libre car il se désintègre en moyenne en quinze minutes en proton avec émission d'un électron et d'un (anti) neutrino ; ce processus est dénommé désintégration beta et est une conséquence directe « à basse énergie » de la théorie électrofaible. Dans un modèle du nucléon très simplifié mais néanmoins pas trop loin de la réalité, cette différence de masse peut s'exprimer selon :

$$M_n - M_p = \frac{m_d - m_u}{2} - \frac{3}{5} \frac{\alpha}{R_N}.$$

Cette différence est très petite, de l'ordre du pour cent de la masse des deux nucléons pris séparément, et est elle-même la différence finement ajustée de deux quantités d'origines fondamentales très différentes. Le premier terme vaut environ 2,3 MeV et dépend de la différence de la masse des quarks down et up ; il provient donc directement du mécanisme de Higgs. En son absence seul interviendrait le deuxième terme, de l'ordre de 1 MeV, et le proton deviendrait plus lourd que le neutron et serait donc instable sous une désintégration beta inverse en se transformant en neutron avec émission d'un positron et d'un neutrino.

Autrement dit le proton n'existerait pas à l'état libre et il n'y aurait donc, par suite, pas d'hydrogène stable. Ce deuxième terme rendant le proton plus lourd n'est rien d'autre que l'énergie électrostatique d'une sphère chargée et dépend de deux paramètres du Modèle Standard, la constante de structure fine,  $\alpha$ , et l'échelle fondamentale de QCD au travers de la présence du rayon  $R_N$  du proton. On voit donc ainsi que cette différence de masse dépend de façon particulièrement sensible de différentes échelles d'énergie ou paramètres sans dimension du modèle standard ; les faire varier, ne serait-ce que très faiblement, aurait ainsi pour effet de transformer profondément notre univers. Ceci n'est qu'un exemple parmi bien d'autres, notamment en cosmologie, montrant que la moindre variation des paramètres du Modèle Standard conduirait à un univers « inhabitable ». Ceci est bien sûr intimement lié à la grande variabilité de ces paramètres et peut conduire à penser qu'en l'absence d'une éventuelle théorie unificatrice, nous serions condamnés à admettre que l'Univers est « finement ajusté ». Il a alors été proposé sur la base de ces considérations une hypothèse, certes très controversée, qui pourrait aisément nous plonger dans un abîme de perplexité philosophique. Il s'agit de l'hypothèse des multivers : le big bang aurait produit une multitude d'univers et seuls certains d'entre eux autoriseraient les ajustements fins produisant *in fine* les physiciens qui se demandent pourquoi ! Bien entendu il ne s'agit que d'une construction théorique qui, au demeurant, semble difficilement testable expérimentalement et cela sans être réellement une solution du problème. On peut aussi considérer que c'est plutôt une justification anthropocentrique qui conduit à renoncer à une explication plus profonde. Il pourrait en effet exister des modèles composites avec sous-structure qui conduiraient à une explication non anthropocentrique. C'est effectivement l'attitude qui prédomine dans la communauté internationale des physiciens des particules, tournée vers la recherche de nouvelle physique. Ceci est l'objet d'intenses discussions au niveau mondial concernant la stratégie à adopter avec, au-delà de la phase haute luminosité du LHC à l'horizon 2025-2030, des projets de construire des collisionneurs au Japon et en Chine, et à plus long terme un projet géant où le LHC serait l'injecteur d'un collisionneur circulaire de 100 km de circonférence, le FFC pour « Futur Circular Collider ».



**Mardi 16 mai 2017**

**Communication de Myriam ANTAKI, membre correspondant**

## LE CHEMIN DE DAMAS

Je vais peut-être vous surprendre et me référer un instant à Bonnard car, sur ses toiles, il exprime toujours la souffrance dans la lumière. Et l'on ne peut parler des chrétiens de Syrie sans voir surgir, dès le début de leur histoire, une lumière éblouissante sur le chemin de Damas, si présente aussi sur une toile du Caravage qui illustre l'illumination de Saint Paul aux portes de la ville, d'où l'expression « trouver son chemin de Damas ». On ne peut parler de ces chrétiens sans dire leur courage et leur souffrance.

Au début de l'ère chrétienne, notre terre d'Orient appartient à l'Empire romain qui impose ses idoles, des empereurs vêtus de pourpre et de sang. C'est en l'an 34, à peine un an après la mort du Christ sur le Golgotha, qu'un juif de Cilicie appelé Saul de Tarse arrive aux portes de Damas pour persécuter les chrétiens. Déjà, une importante communauté s'y cache et survit tout au long de la Rue Droite, la *via recta*, où, étonnamment, vingt siècles plus tard et jusqu'aujourd'hui vivent toujours les chrétiens de Damas.

Saul et ses amis persécuteurs voient surgir au loin les murs de la ville, croyant avoir déjà gagné leur pari quand des rayons aveuglants renversent Saul de sa monture et il perd la vue. Alors une voix du ciel l'interpelle « Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Je ne me perdrai pas dans les détails de la conversion de Saul mais, il est tout de suite porté par ses compagnons au cœur de la ville chez un certain Hananie, sorte de guérisseur qui est en fait l'évêque de la petite communauté chrétienne. Ce sage, fondamentalement pieux, pose ses mains sur les yeux éteints, des écailles en tombent et Saul retrouve la vue et, bien sûr, se convertit. Pour le préserver de ses amis persécuteurs, les chrétiens le cachent dans un panier et le font fuir par une fenêtre de la muraille. Il prend alors les chemins du monde et devient le grand missionnaire de Dieu, le futur saint Paul.

Damas sera toujours la ville de la conversion de Saul. Le Pape Jean-Paul II y vient en pèlerinage pour traverser toujours cette Rue Droite qui va de la porte de l'Est jusqu'à la Porte de l'Ouest que saint Paul avait empruntée, pour se rendre chez Hananie. Le pape visite la première église de Damas, une grotte souterraine où vivait Hananie, et célèbre la messe dans la chapelle de la muraille qui glorifie la fenêtre du salut par laquelle Saul avait fui la ville.

L'histoire des chrétiens est une histoire de racines et de foi car ils sont alimentés d'une terre de sang et de floraison, demeurant toujours des porteurs d'espérance. En ces débuts de l'ère chrétienne, l'empire romain est païen et, à Damas, dans le temple de Jupiter, l'on adore les idoles et les dieux de pierre. Durant ces premiers siècles, Rome persécute atrocement les chrétiens, d'innombrables martyrs endurent la torture et vont vers la mort avec cette même lumière sur le visage. Je vous en cite quelques-uns, éparpillés en Syrie, saint Serge, saint Bacchus, saint Jean-Chrysostome, mais vais vous raconter brièvement sainte Thècle, toujours au premier siècle de l'ère chrétienne. Cette jeune fille d'une famille nantie est destinée à un brillant mariage quand elle rencontre saint Paul revenu à Damas, et elle se convertit. Elle abandonne alors son fiancé et est persécutée par sa propre famille qui la livre au tortionnaire païen. Essayant de fuir, la montagne s'ouvre pour lui permettre un passage. Ce lieu est tout

près de Damas, il s'appelle Maaloula. Je ne peux que m'y référer, car il garde toujours une belle faille dans ses flancs, qui est un plissement géologique, probablement, et surtout parce qu'on y parle encore la langue du Christ, l'araméen. Ce lieu symbolique avec ses splendides églises a été occupé par les forces islamiques puis libéré.

Après les persécutions de l'empire romain et afin de suivre le cours de l'Histoire, je m'arrête en l'an 380 quand l'empereur Théodose le Grand reçoit la révélation et se convertit au christianisme. Ses hommes, ses armées le suivent dans sa nouvelle foi. Il imagine alors un empire puisant sa force dans une éternité chrétienne et donne l'ordre de fermer les temples, d'interdire le feu des vestales, les danses sacrées. L'Église se trouve enfin une autorité et un royaume. À la mort de Théodose, l'empire est scindé en deux. La Syrie est d'Orient.

Arcadius, fils de Théodose, a une grande dévotion pour saint Jean-Baptiste et décide de transformer le temple de Jupiter en une basilique dédiée à ce saint, avec sa tête reposant sous l'autel dans son éternel sommeil. Le temple devenu église symbolise, alors, le triomphe de la foi chrétienne.

D'autres empereurs marquent des lieux de piété et de ferveur à travers des légendes. Sednaya, aux portes de Damas, continue jusqu'à nos jours sa vocation d'accueil et de miracles. L'on raconte que l'empereur Justinien partant en guerre contre les Perses admire Damas du haut d'un promontoire. L'image est crépusculaire, intense et soudain il voit surgir une blonde gazelle. La bête le fixe de ses yeux brillants puis s'échappe. L'homme la poursuit pour la chasser, mais elle se retourne, paraît sous des traits d'une jeune fille dans une lumière bleue et lui demande de lui bâtir une église. Depuis le sixième siècle, cette même église renaît et traverse les séismes et les siècles gardant son même nom, Sednaya, qui veut dire la chasse de la gazelle. Ce lieu de grande ferveur est destiné aux femmes stériles. Dans son sanctuaire, la Chagoura, une des premières icônes du monde peinte par saint Luc l'évangéliste représente la Vierge Marie. Sednaya a été occupé par les rebelles et les religieuses furent prises en captivité, elles durent témoigner à la télévision en faveur de leurs geôliers qui, disaient-elles, les respectaient, mais elles n'avaient plus leur croix. Sednaya fut aussi libéré.

Je reviens à la Syrie de l'empire d'Orient quand, sous l'égide de Byzance, les chrétiens bâtissent des monastères, des églises, des baptistères. Il y en a des centaines. C'est l'époque des anachorètes, des stylites et autres ermites qui cherchent « la pureté sans laquelle nul ne verra Dieu ». Saint Siméon vit quarante ans au haut d'une colonne ! L'art chrétien de Syrie rayonne jusqu'en Occident où les monastères suivent le modèle syrien. Jean Cassius en fonde plusieurs à son retour de Syrie dans la région de Marseille. L'histoire retient six papes syriens jusqu'au 8<sup>e</sup> siècle. Romanos d'Émèse est le plus grand mélode de son temps, il est l'auteur de l'*Hymne acathiste* qu'on chante jusqu'à nos jours. Jean Damascène renouvelle la scholastique.

Damas de son histoire est la plus belle oasis d'un Orient luxuriant. En ce septième siècle, elle garde ses senteurs d'églises et d'encens, de rose et de jasmin. La Rue Droite demeure la rue du premier monde, celui de la révélation, saint Paul ayant trouvé là son chemin de Damas. Pourtant à l'horizon et venues de terres arides, des déserts, des armées aux étendards verts se dirigent vers elle, les armées de l'Islam.

Une prière nouvelle s'élève du cœur de l'Arabie et rassemble toutes les tribus de la Péninsule autour du prophète Mahomet. Un livre saint, le Coran est psalmodié en arabe. Le plus grand empire du monde connu est en train de se constituer. Un siècle plus tard le nom d'Allah l'Unique est crié de minaret en minaret de Cordoue à Samarkande, des Pyrénées à l'Himalaya.

Ce mois de septembre de l'an 635 est doux. Les crépuscules sont rouges, mais les journées raccourcissent. Pourtant nul chant n'éveille les soirées lentes d'un précoce automne. Damas est encerclée de toutes parts, le siège de la ville dure depuis six mois, les vivres manquent, tout chrétien pris vif lors des combats est décapité aux pieds des murailles s'il refuse de renier sa foi. Pourtant, dans cette longue attente autour de la ville, les armées de l'Islam sont fascinées par l'irrésistible attrait des eaux, des fleurs et des verdure, n'est-ce pas que leur prophète Mahomet avait refusé d'entrer à Damas car, disait-il, on ne pouvait fouler deux fois le Paradis des Mondes.

La reddition de la ville a lieu après de nombreuses hésitations. Mansour ibn Sarjoun, un notable chrétien, écoute la voix de tous ses frères las de payer des tribus tantôt à Byzance, tantôt aux Perses lors de leurs incursions et donne l'ordre d'ouvrir les portes de la ville. Alors, les chrétiens accueillent les armées de l'Islam, ne sachant pas encore que ce serait pour un des plus grands face à face de l'Histoire, certes, bien compliqué.

À affronter aujourd'hui les horreurs et les tyrannies de l'État Islamique, la conquête musulmane fut certainement moins cruelle. En ce temps-là, à la bataille de Yarmouk, les impériaux byzantins perdent définitivement toute la Syrie. Il y a des conversions forcées, des violences et du sang, mais d'après le Coran, les gens du Livre, juifs et chrétiens peuvent être épargnés s'ils versent un tribut.

L'empire d'Allah vient de naître et les Princes des Croyants abandonnent vite la Mecque et Médine. La dynastie des Omeyades choisit Damas pour capitale avec Muawiya, son plus brillant calife. Ce fils des déserts comprend vite qu'une civilisation nouvelle s'offre, celle que détiennent les chrétiens de Damas ayant hérité les lumières d'Athènes, l'ordre romain et la splendeur de Byzance. Ce calife, d'une grande ouverture d'esprit et d'une curiosité envers toute chose est, sans nul doute, le plus clément et le plus tolérant de l'Islam. Il apprécie les chrétiens, qu'il appelle ses Syriens, et met sa confiance en eux. Nombreux sont enrôlés dans ses armées, certains aident à créer une flotte et d'autres occupent des postes dans l'administration. Petit à petit, ces chrétiens lettrés, créateurs ou simples artisans deviennent l'élément actif dans l'élaboration de l'empire d'Allah. L'homme de confiance du calife est un chrétien, son médecin privé aussi, et puis une femme de laquelle il s'éprend. Le meilleur ami de son fils Yazid est Jean ibn Sarjoun qui grandit avec lui, les deux enfants, le musulman et le chrétien sont éduqués ensemble par un même précepteur sicilien.

Hélas, les temps changent très vite. À la mort de Muawiya, Yazid, son fils, devient calife. Jean, l'ami fidèle, toujours près de lui devient son conseiller et son ministre et tous deux découvrent ensemble les aléas du pouvoir. Hélas, une malédiction vient très vite frapper les Omeyades. Yazid, parti en guerre, ordonne à ses hommes d'assassiner Hossein, le petit-fils du prophète Mahomet. Les chiïtes, qui en sont issus, se remémorent toujours ce crime qui partage l'Islam en deux. Les chrétiens de Syrie endurent aujourd'hui encore cette lutte entre sunnites et chiïtes qui ravage leur pays et tout le monde musulman.

Le calife Yazid continue la guerre, mais son règne ne dure que trois ans. À sa mort, il emporte avec lui une page blanche de la tolérance.

Après lui, le nouveau calife Abdel Malek, un homme pieux et fanatique, s'avère d'une rigidité surprenante avec ses propres certitudes. Son rigorisme marque un début de la nationalisation, l'arabisation de l'administration. Sous l'auspice de son frère qui dirige les armées, les persécutions des chrétiens commencent. Nombreux sont torturés et assassinés. Les scribes chrétiens qui écrivent en grec ou en syriaque posant la croix sur leur cahier au divan sont démis de leur fonction s'ils n'abjurent pas leur foi. L'arabe remplace le grec, de

nouvelles monnaies sans effigies sont frappées, les dinars portent alors une écriture arabe. Les inscriptions étrangères, les emblèmes religieux sont interdits. C'est alors que Jean, l'ami, le conseiller, le ministre de Yazid décide d'aller sur les pas du Christ. Il abandonne son palais et ses habits de prince, distribue ses biens aux nécessiteux et quitte Damas en habit de bure pour atteindre enfin Jérusalem. Le souvenir de ses frères atrocement persécutés le porte vers l'ascétisme et la prière, il se retire dans le couvent de Saint-Saba et atteint l'âge de cent ans. Père de l'Eglise, ce futur saint Jean Damascène, le plus grand saint de Damas, entre dans l'histoire comme le vrai représentant de la scholastique, de la poésie religieuse avec sa musique liturgique.

Il serait long et ennuyeux d'énumérer tous les califes et la relation de chacun avec les chrétiens. Je m'arrêterai un moment au calife Al Walid qui décide de s'approprier la basilique de saint Jean-Baptiste pour en faire une mosquée. Stupeur des chrétiens, cette décision est symbole d'une soumission et elle est inacceptable pour eux. Enfin, et afin de ménager la révolte silencieuse des chrétiens, Al Walid décide en un second temps d'y maintenir le tombeau de saint Jean-Baptiste dans sa mosquée qui devait être la plus fabuleuse de tous les empires de l'Islam, connue sous le nom de mosquée des Omeyades. Ainsi, lors de la visite du pape Jean-Paul II à Damas en l'an 2001, il y va pour se recueillir sur la tombe du saint, première fois dans l'histoire de l'Eglise qu'un pontife foule le sol d'une mosquée.

La fin des Omeyades est tragique, assassinés, tous sauf un seul, par les Abbassides. Ce nouveau califat, avec le Prince Al Mansour, abandonne Damas et fait de Bagdad sa capitale. Damas entre dans un long sommeil, mais garde encore ses érudits, ses savants, ses poètes. Les chrétiens forment toujours ces élites, mais Bagdad devient le phare de l'empire. L'on raconte toujours que le calife Al Mamoun voit en rêve un homme d'une blancheur éclatante siégeant dans une assemblée de philosophes, et c'est Aristote qui l'interpelle pour lui demander de traduire son œuvre en arabe. Cette époque des Abbassides porte la vêtue des grandes traductions en sciences, en littérature et en philosophie. Ce travail de transmission du grec, du latin, du persan à l'arabe est réalisé par les chrétiens, les Syriaques surtout, qui contribuent ainsi à porter la civilisation de l'Islam à son apogée.

Les chrétiens de Damas, comme ceux d'ailleurs, subissent toujours les caprices des califes, leur prétendue tolérance ou leur sautes de fanatisme. Al Motawakkel, par exemple, persécute beaucoup les juifs et les chrétiens. Souvent les deux communautés subissent les mêmes injures. Pourtant cet Islam, malgré certains excès récurrents, permet aux chrétiens d'exister, d'aimer leur patrie et de continuer à vivre chez eux. Nous en sommes la preuve.

Au x<sup>e</sup> siècle, la dynastie des Fatimides bouleverse l'équilibre du monde, porte l'Occident en Orient, incarne l'extrême. Cette dynastie chiite se revendiquant de Fatima, la fille du prophète Mahomet, domine alors l'Afrique du nord et la Syrie avec un sultan peut-être fou, Al Hakem bi Amrillah, celui qui gouverne par l'ordre de Dieu. Monté sur le trône à l'âge de dix ans, il commence par aimer les chrétiens et en choisit pour devenir ses vizirs. Puis, pris de folie religieuse, il décide de combattre l'immoralité et livre des quartiers au feu. Son caprice s'abat sur les chrétiens condamnés à porter des billots au cou ou des croix pesant jusqu'à quatre livres, et donne l'ordre de détruire de nombreuses églises pour les remplacer par des mosquées. De temps en temps, il fait rebâtir une église aux frais du trésor car il considère que l'islam a besoin des services de ces chrétiens, administrateurs, médecins, chercheurs. Enfin, sa folie culmine quand il décide de détruire l'église du saint Sépulcre à Jérusalem. Alors, le pape Urbain II décide de soustraire les Lieux saints à l'emprise des infidèles et appelle aux Croisades.

La première croisade est conduite par Godefroi de Bouillon, Baudoin de Flandres, Robert de Normandie. Les Croisés arrivent en Orient sans savoir que la terre qu'ils usurpent véhicule la plus brillante civilisation du Moyen Âge. Le 15 juillet 1099, à l'heure où le Christ avait expiré sur la croix, les *Frangs* – une façon de transcrire francs en arabe – s'emparent de Jérusalem, la ville de toutes les promesses.

Hélas, c'est au nom du Christ que les atrocités sont commises. Des réfugiés juifs, chrétiens et musulmans arrivent à Damas relatant les horreurs commises : les Croisés, imbus de leur supériorité religieuse veulent surtout subordonner les chrétiens orientaux considérés comme hérétiques par eux. Ils torturent tous les prêtres du Saint Sépulcre qui refusent de leur révéler le lieu où se trouve la vraie croix. Ces églises d'Orient ne peuvent endurer tant d'humiliation se considérant le tronc originel du christianisme. Les juifs sont brûlés vifs dans leur synagogue. Les musulmans massacrés dans des bains de sang. Les nouvelles sont très alarmantes, et l'on sait déjà qu'en route vers Jérusalem, les Croisés avaient pillé les églises de Byzance. Seuls les Maronites de la Montagne libanaise se rallient aux envahisseurs.

Les chrétiens de Damas comme tous ceux d'appartenance byzantine craignent ces étrangers, mais peut-être resteraient-ils loin de leur ville quand, très vite, ces nouveaux venus convoitent Damas. Une croisade monarchique encercle la ville sous le commandement de Louis VII, roi de France, arrivant avec ses vassaux les plus turbulents, sa femme Aliénor d'Aquitaine qui le dispute et couche dans le lit d'un autre, l'empereur d'Allemagne Conrad III, le roi de Jérusalem Baudoin II, ainsi que les Chevaliers du Temple et de Saint-Jean. Tous ces monarques se disputent entre eux pour savoir qui allait prendre le titre de roi de Damas.

Le siège dure longtemps et les chrétiens défendent leur ville s'alliant aux musulmans contre l'envahisseur. Hélas, cette rencontre d'Est et d'Ouest est un désastre pour eux, qui se retrouvent dans une situation insupportable : ils subissent en fait une double oppression, celle des Croisés les considérant avec dédain, celle de nombreux musulmans convaincus qu'ils sont les alliés naturels de l'envahisseur. Durant ce long siège, Damas n'ouvre jamais ses portes et les Croisés repartent, informés de renforts arrivant par le nord. Les assiégés les voient s'éloigner, la croix sur le dos, et devinent que leurs errances les mènent vers la cendre. Car, bientôt, un vendredi de mémoire de l'an 1187, Saladin l'Ayyoubide fait son entrée à Jérusalem, libérant pour un temps la Terre Sainte de la domination des Croisés. Magnanime et clément, il donne l'ordre de ne tourmenter aucun chrétien qu'il soit franc ou oriental. Ainsi, la dynastie des Ayyoubides entre glorieusement dans l'Histoire.

Les Croisés quittent emportant avec eux des mots, des idées, un art de vivre et un mirage de l'Orient qui continue à les hanter longtemps. Leur plus beau château n'est pas loin de Damas, le Krak des chevaliers qui a, hélas, beaucoup souffert durant cette guerre civile. Pour les chrétiens, Saladin est porteur de tolérance et de respect. De cette période lumineuse et brève, Damas garde le souvenir d'un héros qui l'aima et la choisit pour y mourir. Le tombeau de Saladin se situe près de la mosquée des Omeyyades.

Après les Ayyoubides, deux dynasties vont occuper la Syrie jusqu'au vingtième siècle, deux dynasties musulmanes bien sûr. La dynastie des Mamelouks, celle des esclaves, ravit aux Ayyoubides le pouvoir, pour durer trois siècles. En ce temps-là, les Mongols arrivent par l'Est et les chrétiens de Damas, très naïvement, veulent conclure avec eux une alliance espérant les convertir au christianisme. Hélas, ils sont entièrement floués, les Mongols n'offrant que trahison et mort ! Cette erreur porte les Mamelouks à les persécuter en un premier temps. Plus tard, leur situation s'améliore.

Bientôt la chute de Constantinople et l'église qui devient mosquée. Les Ottomans venus du centre de l'Asie s'étendent très vite sur trois continents. Ils héritent des splendeurs de Byzance, et leur empire est turc, arabe, perse et musulman. Il durera quatre siècles. Selim I<sup>er</sup> conquiert la Syrie, mais l'apogée de cet empire se situe au XVI<sup>e</sup> siècle avec le sultan Soliman le Magnifique qui, dans un esprit d'ouverture et de tolérance, accueille déjà tous les juifs d'Espagne, persécutés par Isabelle la Catholique. D'autre part, en 1535 « Les lois des Capitulations » sont signées entre le roi de France François I<sup>er</sup> et le sultan Soliman le Magnifique, afin d'encourager les échanges commerciaux dans un premier temps, et l'on fonde le premier consulat de France au monde à Alep en Syrie du nord. Mais très vite, ces lois sont élargies et la France devient « Protectrice des chrétiens d'Orient ». Belle période où les chrétiens se sentent sécurisés et s'identifient à l'empire.

Malheureusement, à la mort de Soliman le Magnifique, ses deux fils se disputent le pouvoir, et le fanatisme religieux s'installe petit à petit dans les écoles coraniques. Ce sera le début d'un long et douloureux déclin, mais il faudra encore trois siècles à l'empire pour mourir. Les chrétiens sont souvent brimés, mais ils survivent sur leur terre, porteurs toujours d'une altérité, d'un regard vers un Occident protecteur, jusqu'au grand désastre des massacres de 1860. Ces massacres des chrétiens commencent dans la Montagne du Liban puis s'étendent à Damas. Des atrocités, des tueries, des tortures, du viol, du pillage, des crucifixions, l'horreur. Les gouverneurs ottomans de Damas et de Beyrouth observent, sinon encouragent la tuerie. De cette page la plus sombre de l'histoire des chrétiens, certains ont tenu responsable la rivalité entre la France et l'Angleterre, cette dernière ayant attisé la haine des druzes et des musulmans contre les chrétiens pour irriter la France qui les protégeait. Par fidélité à l'histoire, je dois avouer que de nombreux musulmans ont essayé de sauver de la mort leurs amis chrétiens. Un grand exode va suivre, mais le monde change déjà. À Damas, en cette fin du vingtième siècle, de nombreuses écoles missionnaires ouvrent leurs portes, les Jésuites, les Lazaristes, les Maristes, les Sœurs de Besançon, les Franciscaines de Marie, et forment des générations dans un esprit cartésien de curiosité et de liberté. En fait, en Syrie, au Liban comme en Égypte, ce sont les élèves formés dans ces écoles qui vont bientôt créer la Renaissance culturelle arabe, portée par des intellectuels dont de très nombreux sont chrétiens. Entre-temps, le sultan ottoman Abdul Hamid ordonne le génocide des Arméniens qui se réfugient en Syrie en grand nombre. Mais l'empire est déjà surnommé par le tsar de toutes les Russies « l'homme malade ». Les Ottomans perdent la première guerre mondiale et leur empire s'écroule.

En 1920, la Syrie tombe sous mandat français à la suite des accords Sykes-Picot. Aujourd'hui, le chaos du monde est dû en grande partie à ce mauvais partage. Les chrétiens, sous le mandat, comme les élites musulmanes, sont francophones. Certains sont francophiles et de cette période de leur histoire, les chrétiens sont sécurisés sans être ouvertement privilégiés. Ils sont pour l'altérité et fréquentent, comme de nombreux musulmans, les écoles missionnaires. Ce sont sans doute ces jeunes, formés dans ces écoles françaises, qui vont mener la Syrie à l'indépendance en 1946.

La Syrie si vieille est soudain jeune pour affronter son destin. Je dois mentionner que les chrétiens de Damas jouent un grand rôle dans l'indépendance du pays. Je cite Farès El Khoury qui représente la Syrie aux Nations Unies et qui, député et premier ministre, est un élément fondateur du nationalisme arabe. Ce nationalisme arabe, porteur d'une idée nouvelle, rassemble un monde qui va de l'Atlantique au golfe arabo-persique. Ses fondements ne sont pas l'Islam, mais des frontières communes, une langue commune, l'arabe, des traditions et des



buts politiques en commun, puisant une force dans la laïcité pour une tolérance religieuse, le monde arabe étant le berceau des trois religions monothéistes. Ce nationalisme survit quelque cent ans, porté toujours par des intellectuels dont beaucoup sont chrétiens. Aujourd'hui, son échec a permis la montée de l'Islam puis de l'Islamisme, après l'avoir retardé d'un siècle. La « Umma Islamiya » devient le moteur d'une génération fanatisée.

Je reviens, un moment, vers cette génération du nationalisme pour citer Michel Aflak. Ce chrétien de Damas ayant fait ses études à la Sorbonne bouleverse la donne politique en fondant le parti Baas, un parti arabe, socialiste et laïc, qui est maître de la Syrie depuis plus de cinquante ans. Une minorité alaouite détient le pouvoir avec Bachar el Assad qui succède à son père Hafez el Assad, mais nous arrivons tristement à ce printemps arabe qui n'est pas celui des fleurs, mais des pleurs.

Je n'irai pas dans le détail des batailles, mais nous affrontons un génocide du XXI<sup>e</sup> siècle. Que ce soit pour la Syrie ou l'Irak dont les églises sont les plus anciennes du monde, les Chaldéens, les Syriques, les Arméniens et tant d'autres, Amnesty international a répertorié les enlèvements, les tortures, les exécutions sommaires. Les charniers découverts ici et là, l'esclavage sexuel des femmes ainsi que les conditions de détention sont scandaleuses. Les crimes de guerre imputables aux groupes islamiques ont été commis à très grande échelle. Les excès appartiennent à tous les camps, les prétendus modérés, les extrémistes, les légaux, les illégaux. On ne peut omettre l'utilisation des armes chimiques.

Nous, chrétiens d'Orient, nous tenons les décideurs occidentaux comme responsables pour une immense part. L'Occident s'est engagé, rétracté et se réinvestit parfois, mais hésite dans ses engagements. Dans les malheurs du Monde arabe et dans le calvaire des chrétiens d'Orient, l'Europe dépend des analyses de Washington et doit ménager ses partenariats commerciaux et financiers avec l'Arabie et le Qatar qui financent l'extrémisme musulman. Tout ceci fausse la mise. La France a totalement oublié son rôle de protectrice des chrétiens d'Orient et ceci nous le savons depuis longtemps. La France était persuadée de la faiblesse du régime d'Assad quand ce régime survit toujours et l'Occident se met à le tolérer. Nous chrétiens d'Orient avons toujours été les alliés de l'Occident jusqu'à ce que l'Amérique renverse la donne et, pour déstabiliser l'Union Soviétique, encourage l'éveil d'un Islamisme extrême et le nourrisse, le développe, ne réalisant pas qu'il pourrait un jour la dévorer. En quinze siècles de cohabitation avec l'Islam sur des chemins de crête, bien sûr, rien n'a jamais pu ressembler à l'État islamique que nous appelons Daech et vous l'EI. Je dois avouer que la montée en puissance politique de la Russie et l'intervention de Monsieur Poutine en Syrie a sauvé des milliers de chrétiens. Bien sûr, rien n'est gratuit et il y a trop d'intérêts et de richesses en Syrie comme le gaz ou le pétrole. La Russie arrive aussi aux mers chaudes, la Turquie, l'Iran, le Hezbollah du Liban la convoitent pour des raisons différentes, car elle demeure une terre blessée, mais féconde. Sur les routes périlleuses, six millions de réfugiés espèrent continuer à vivre et rêvent d'un pays perdu. La tragédie continue dans l'exode de ces premiers chrétiens du monde vers tous les continents de la terre, d'Ottawa à Sydney, de Stockholm au Cap, leur vie basculant entre doute et défi. Des milliers sont partis emportant leurs racines, leur art de vivre, et face à un temps de pluie se souviennent toujours de la lumière de l'Orient, celle du chemin de Damas, celle de la première révélation, une lumière qui tombe dans la nuit.

*Mardi 23 mai 2017*

**Conférence de Georges KADIGE**

## **L'ORIENT, LE LIBAN ET L'ÉGLISE MARONITE, CES INCONNUS QUE L'ON CROIT CONNAÎTRE**

### **RÉSUMÉ**

Qui n'a entendu parler de « l'Orient », du « Liban » et même de « l'Église maronite » ?  
Mais quand on en parle, sait-on vraiment de quoi on parle ?

#### **I. L'Orient**

L'Orient, mot magique, où l'on voit les origines du monde, des religions, de la culture aussi bien que Constantin, Haroun el-Rachid ou les *Mille et une nuits*. Proche Orient, Moyen Orient, Extrême Orient : chacun a son histoire, sa magie, ses secrets. Faut-il distinguer Proche Orient et Moyen Orient ? Où placer la Grèce ?

#### **II. Le Liban**

Que de confusions de même pour le Liban ! Certains ne veulent pas distinguer le Liban de la Syrie ! À cause de la « Syrie géographique » des Romains, avec leur *Syria Prima* et leur *Syria Secunda*, des invasions, des occupations et du mandat. Et pourtant, peut-on ignorer la Phénicie et l'invention de l'alphabet, ses comptoirs sur tout le pourtour de la Méditerranée ? Avec Béryte « *Colonia Julia Augusta Felix Berytus* », « *Berytus nutrix legum* » ? Pour en arriver au Liban moderne de 1920, au Liban indépendant de 1943, modèle unique dans tout le Moyen Orient, distinct de tous les autres pays arabes, y compris de l'Égypte et de l'Afrique du Nord, riche de l'antique Carthage, fleuron des Phéniciens et gloire d'Hannibal, qui a fait trembler Rome et dont Horace a dit : « *Vincere scis Hannibal, victoria uti nescis* ».

Liban, joyau de rêve dans un écrin d'azur comme l'a décrit Lamartine.

Liban, cet inconnu qu'il faut pourtant bien connaître avant d'en parler.

#### **III. L'Église maronite**

De cette Église que sait-on aussi ? Pense-t-on qu'elle est catholique ou orthodoxe, unie à Rome ou séparée d'elle ? Sait-on qu'elle est la seule Église d'Orient à être restée constamment fidèle à Rome à travers tous les siècles et tous les remous ? À avoir réussi à rallier, en partie, au Siège apostolique des branches de toutes les autres Églises séparées, à être demeurée constamment le fer de lance du catholicisme oriental, à avoir donné au Liban son « visage particulier » d'ouverture et de tolérance, à n'avoir pas une branche « catholique » et une branche « orthodoxe », à avoir constitué le refuge et le soutien de tous les chrétiens d'Orient au point d'avoir fait dire que « lorsque les maronites éternuent tous les chrétiens d'Orient s'enrhument ? » Un slogan qui a impressionné Sa Sainteté le pape Benoît XVI, qui a tenu à le noter séance tenante. C'est aussi l'Église maronite qui a fait du Liban plus qu'un pays, un message, selon l'expression de Sa Sainteté saint Jean-Paul II.

Une Église qui occupe une place en Orient à nulle autre pareille, une Église dont il est difficile de parler tant son histoire est riche et ses hauts faits nombreux.

**Mardi 30 mai 2017**

**Communication de Michel LAGARDE, membre titulaire**

## L'INNÉ ET L'ACQUIS AU REGARD DE L'ÉPIGÉNÉTIQUE

### RÉSUMÉ

À l'inverse du terme de « génétique », largement popularisé, celui d' « épigénétique » est d'usage plus récent, mais fait l'objet de préoccupations grandissantes dans le domaine de la santé.

La génétique correspond à l'étude de la transmission mendélienne des gènes et correspond à ce qu'il est convenu d'appeler l'inné. L'acquis correspond au contraire à l'expression de caractères reflétant l'influence de l'environnement au sens large. L'épigénétique est l'étude des mécanismes qui régulent l'expression des gènes en réponse à cet environnement, alors que la génétique relève de la structure de ces gènes, notamment de la séquence de leur ADN. L'environnement sous diverses formes conduit à des modifications « en surface » des gènes, ce qui altère l'expression génétique normale à la baisse ou à la hausse. Certaines modifications peuvent être irréversibles, pouvant alors être transmises à la descendance. L'acquis devient ainsi inné. Comme le génome correspond à la structure et la séquence des gènes, on parle d'épigénome pour le génome modifié « en surface » suite aux modifications en réponse à l'environnement.

Plus précisément, les modifications épigénétiques concernent des modifications chimiques simples de certains gènes (au niveau de l'ADN et/ou des protéines qui l'entourent appelées histones), sans modification de la séquence de leur ADN. Beaucoup de ces modifications sont réversibles et influencent l'expression des gènes pendant la vie de l'individu seulement. Parfois cependant, certaines modifications sont suffisamment stables pour devenir irréversibles et être transmises par l'ADN des gamètes, ce qui rend certains caractères innés pour la génération suivante.

Les modifications chimiques réversibles et irréversibles, en réponse à l'environnement, sont réalisées durant la vie intra-utérine ou après la naissance. Les actions environnementales dont il s'agit sont très diverses et peuvent être liées à l'effet des nutriments, des polluants, mais aussi des comportements.

Après un rappel des mécanismes classiques de l'expression des gènes (transcription des séquences ADN des gènes en ARN, puis traduction de ces ARN en protéines qui assurent les fonctions biologiques), les deux modifications les plus connues et sans doute les plus fréquentes que sont la méthylation et l'acétylation seront décrites avec des exemples emblématiques d'effets épigénétiques.

\* \* \*

Plus de détails sont donnés dans l'article :

Michel LAGARDE, « L'épigénétique : une forme d'héritage biologique »,  
*Akadémos* 2017, p. 295-302,  
publié à l'occasion de la Conférence Nationale des Académies qui s'est tenue à Paris les  
6 et 7 octobre 2017, sur le thème de « L'héritage ».

*Mardi 26 septembre 2017*

**Communication de Dominique BERTRAND, s.j., membre titulaire émérite**

## **LA CRÉATION, CONVICTION DE FOI OU SAVOIR RAISONNABLE BIBLE, THÉOLOGIE ET SCIENCE**

### **Un buisson de problèmes**

Vous toutes et tous qui, en cette reprise automnale de nos travaux, n'avez pas été rebutés par le titre programmé de cette communication, vous pouvez malgré tout trouver moins limpide qu'il ne le faudrait l'espèce de phrase sans verbe qu'est notre présente feuille de route. Il y a tout d'abord l'énormité du thème à traiter en trois quarts d'heure suivis d'un débat d'une demi-heure. Bien des bibliothèques nationales et internationales seraient à notre disposition pour en traiter dignement. Tout ce qui relève des disciplines travaillant à élucider les innombrables problèmes que pose notre environnement matériel nous envahit à la seule écoute du mot création. L'objet visé est démesuré. Mais déferlent en même temps celles et ceux qui sont intimement impliqués dans l'objet illimité, les spectateurs et les metteurs en scène, les collaborateurs de ce que ce mot peut vouloir dire. Le sens religieux du terme multiplie les intéressés. Son acception désacralisée redouble la mise. Qui aujourd'hui, dans les arts et les techniques, fût-ce à Lyon Maître Bouse, n'ambitionne pas d'être un créateur ? Ce nonobstant, je ne regrette pas ce moment d'effroi ; il me rappelle Moïse devant le buisson de l'Horeb. Création, conviction, foi, savoir, raison, Bible, théologie, science s'y emmêlent. Buisson de problèmes. Le feu peut-il y prendre ?

Il y a deux semaines, au détour d'une de ces cousinades sympas du mois d'août, voici ma petite-nièce Lison, sept ans, l'âge métaphysique. Non baptisée pas plus que son petit frère Vadim, curieux saint patron, parents tous deux géologues, bien dans leur profession, joviaux, pacés. Ce matin même, Lison, raconte son père, lui a demandé : « Qu'est-ce que c'est que Dieu ? Où est-il ? Qu'est-ce qu'il fait ? » Le père confesse, mi-drolatique, mi-ému, qu'il reste coi. La suite au prochain numéro. Peut-être le mariage, des baptêmes ? Passons. Voici la première étincelle pour le buisson. Je pense à Lison en vous parlant. Il ne s'agit pas de catéchisme. Il s'agit, le plus simplement, le plus sérieusement, le plus brièvement possible, de nous approcher pour voir si le Buisson peut flamber.

Nous isolons dans le programme les deux rameaux forts, la Bible, la Science. Entre les deux, création commence à grésiller. Le reste – conviction, foi, savoir, raison, théologie –, tout va-t-il s'enflammer ? En *power-point* se présente le déroulement de la considération. À vos places a été distribué un texte tiré d'un livre de la Sagesse, le *Siracide*, plus connu sous le titre d'*Ecclésiastique*, qu'il vaut mieux laisser de côté pendant que j'exécute la danse du feu autour d'*Exode* 3, 1-6. Il parlera à son tour.

### **La Bible, livre du Créateur pour les hommes**

***Ce que « créer » veut dire, Genèse 1, 1-31***

Mettons d'abord en sûreté le fait capital que voici. Le verbe hébreu qui a été traduit en latin par *creo*, d'où *creatio*, « création », n'est jamais utilisé que pour caractériser la relation

entre Dieu et ses œuvres, tout particulièrement l'homme, tant à l'actif, qu'au passif. *Bara*, célèbre par le premier verset de la Genèse – « *bere 'chit bara ' 'elohim 'et hachamaim we èrèts* », « Au début créa Dieu le ciel et la terre » –, apparaît quarante-six fois dans l'ensemble de la Bible, c'est-à-dire de façon rare et choisie, surtout par le second Isaïe (dix-neuf fois), à côté des quelque trois mille emplois, plus de trois par page, de « faire » *ásah*, valable pour l'homme comme pour Dieu. Notons tout de suite quelle énergie d'action est imprimée par là à la Bible. Celle-ci n'est pas un livre d'idée pure, mais d'idée et de parole pour bâtir quelque chose. Où ? Non pas « chez lui », si on peut dire, mais dans le « chez-nous du ciel et de la terre. Ce qui apparaît dans cette insistance verbale se renforce encore, si on précise ce que « créer », propre de Dieu, ajoute à « faire », commun à Dieu et à tout ce qui existe comme créé par Dieu.

Déjà dans le sens désacralisé qui sévit de nos jours, où Bocuse peut être dit et pensé comme créateur de la gastronomie locale, créer indique une excellence que faire, fabriquer, usiner ne prétend pas qualifier, même si achever quelque œuvre que ce soit suscite un sentiment volontiers enivrant de pouvoir. Tout artiste, tout artisan, tout travailleur le sait. Il se surpasse dans le point final. Le créer originel qui est, on l'a vu, biblique, ne se réduit pas à cette déjà fort belle issue du faire quotidien. Le créer qui caractérise l'action de Dieu, 1) sollicite Dieu tout entier, en ce caillou, en cette comète, en ce moustique, cet éléphant, en cet humain, ceci, cela, selon son espèce, et selon son individualité, 2) communique à ces espèces individualisées le pouvoir de continuer à être ce qu'elles sont selon les propriétés qui leur appartiennent et dont il leur a été fait cadeau, et il a même le pouvoir de n'être plus. Tel caillou a le pouvoir de rester tel caillou et nul autre à sa place ; telle comète, cette comète, en son mouvement ; tel moustique, ce moustique qui vrombit maintenant ; tel homme, telle femme, en ces individus qu'ils sont. Il est même dit que ces deux-ci persistent dans leur être ceci et rien d'autre à l'image et à la ressemblance de leur créateur. Je suis confus d'être si abstrait dans cette analyse. Le texte originel de la *Genèse* est tellement plus évocateur en disant la même chose. Seulement, nous le connaissons par cœur ou même à contresens, avec toute sorte d'idées qui empêchent de le saisir pas comme ce qu'il est : la lecture d'une énergie qui va se déployer et se diversifier en tout ce que la préface met en place. Toute la Bible, en tous ses ensembles comme en tous ses détails est le geste du Créateur qui se passionne pour la réussite non pas de son œuvre – quel égoïsme ! – mais de tout ce qu'il lance dans l'immense aventure d'être créé par un tel créateur. Et d'un créateur qui s'éprend d'amour pour tout ce qu'il a fait, fait, fera. Un livre de gloire est ouvert, cher à Irénée de Lyon.

### ***La contre-épreuve sapientielle, Ecclésiastique 42, 15-25***

J'abandonne donc la vénérable préface trop connue. Comme toutes les préfaces, elle est difficilement datable, tout en faisant corps avec toute la Bible à laquelle elle introduit magistralement. J'en viens à la feuille distribuée, peu connue quant à elle, d'où sa distribution. Elle est tirée d'*Ecclésiastique* 42, et, bien datée, appartient à la fin de l'Ancien Testament, au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. C'est une réflexion de sagesse, écrite en hébreu par un dénommé Sirach, traduite en grec à Alexandrie par son petit-fils. Le seul texte grec a été largement diffusé, notamment par les premiers auteurs chrétiens. Une familiarité avec la pensée de la Grèce y transparaît, permettant à l'auteur d'en emprunter l'intellectualité, par exemple les notations sur la « pensée » et la « parole », dont aucune n'échappe à Dieu, et sur le jeu universel des contraires (versets 24-25 en caractères gras). C'est aussi une préface, mais celle-ci ne procède pas du créateur à la création : elle va de la création au créateur. « *Maintenant, dit le Siracide, je vais rappeler les œuvres du Seigneur, ce que j'ai vu, je vais le rencontrer.* » Un chapitre suit

sur les merveilles naturelles (43). Sept chapitres traitent ensuite des merveilles de l'histoire, à travers les ancêtres, justes ou non, parmi lesquels brillent les grands hommes, vingt-neuf en tout (44-50). Cet ensemble est qualifié d'« Instruction de sagesse et de science ». On peut admirer comment tout ce qui est en germe dans la première préface, celle de la Genèse, est repris et résumé par la seconde en un étonnant parallélisme inversé : du créateur déployant la création, de la création déployée naturellement et historiquement au créateur. Mais une précision, nous l'avons dit, non exempte d'hellénisme, s'impose dans le parcours offert par Sirach. C'est la gestion des contraires que préconise le prélude de son « instruction ».

La gestion très originale des contraires y est exprimée en conclusion d'un développement très charpenté sur la gloire de Dieu dans ses œuvres. Elle y apparaît comme un point d'orgue, imprimé de ce fait en caractères gras sur la feuille distribuée : « *Que toutes ses œuvres sont aimables, comme une étincelle que l'on pourrait contempler. Tout cela vit et demeure éternellement et en toutes circonstances tout obéit. Toutes les choses vont deux par deux, en vis-à-vis, et il n'a rien fait de déficient. Une chose souligne l'excellence de l'autre. Qui pourrait se lasser de contempler sa gloire* » (22-25). Dans la logique ordinaire, les contraires s'excluent l'un l'autre, le blanc exclut d'être noir, le fixe d'être en mouvement, la minute de durer une heure, le sapin d'être un chêne, le mâle d'être femelle. Dans la logique de la gloire de Dieu dans ses œuvres, les contraires se soutiennent l'un l'autre dans leur contrariété. La splendeur du blanc rend attrayant le noir et de leur concours naît une autre réalité, par exemple un film en noir et blanc. La contrariété, c'est-à-dire, n'être pas ce que l'autre est, permet la relation, la concertation, la naissance d'autre chose : « Le chêne un jour dit au roseau... ». Tout dans cette vision relationnelle culmine dans la relation homme femme, sans la différence desquels l'enfant n'est pas pensable. Le risque immense des contraires est d'être absolutisés chacun de son côté, y compris pour le bien et le mal, y compris pour Dieu et l'homme. De plus, des ressemblances apparaissent entre ce qui semble inconciliable. La ressemblance fondamentale entre tout ce qui existe est précisément d'être créé, c'est-à-dire relatif à plus que ce que chacun est et qui est Dieu. Dieu est ainsi le garant de la mobilité universelle, bénéfique à l'univers et à l'histoire. Dans et par sa permanence indicible à lui-même, Dieu fait cadeau à tout et à tous de leur stabilité et de leur mobilité. Une fois encore, je suis confus de mes mots abstraits. Sirach dit bien plus clairement quelques lignes plus haut ce qu'est la bonne théorie sur la gestion des contraires. « *Le Seigneur a sondé les profondeurs de l'abîme et du cœur humain et il a discerné leurs nudités. Car le Très-Haut possède toute science, il a regardé les signes des temps [que sont les astres]. Il annonce le passé et l'avenir et dévoile les choses cachées. Aucune pensée ne lui échappe, aucune parole ne lui est cachée. Il a disposé dans l'ordre les merveilles de sa sagesse, car il est depuis l'éternité jusqu'à l'éternité* » (18b-25).

Avec les deux étapes qui précèdent, celle de *Genèse* 1 et celle de *Sirach* 42, nous en avons assez dit sur la Bible pour reconnaître que la création y est un brandon brûlant. La création n'est un tison éteint que si on la prend comme une théorie toute faite qu'il n'y a qu'à apprendre et réciter par cœur. Mais, si elle est le document par lequel le Créateur donne à l'humanité l'intelligence de ce qu'il fait avec elle pour la gloire de cette même humanité, tout commence à y chauffer. Or c'est petit à petit que cette intelligence a grandi, grâce à de grands hommes pétris de confiance en Dieu, puis dans un peuple constitué par lui sur la base de la même confiance, puis dans la puissante mutation du Nouveau Testament : la création devient une énergie pour toute l'humanité touchée par la même confiance confirmée en Jésus, qui est Dieu lui-même fait homme.



### ***Un livre de raison pour les convaincus de la foi***

Ainsi, pour ne pas laisser de côté les thèmes secondaires de notre propos, la Bible est fondamentalement un livre de conviction à partir d'une expérimentation par certains de l'utilité pour l'homme de sa relation avec Dieu. Pour ceux-ci dont le nombre grandit sans cesse, c'est un livre dont tout, ensemble et détails, rend raison de « l'espérance ainsi suscitée » de par la relation créateur créature (cf. 1 P 3, 15). Seulement, prenons garde de ne pas oublier à ce niveau universel la réalité des contraires et de la contrariété. La Bible recèle, et même avec insistance, une contre-bible en elle. Elle ne dégage sa positivité toute divine en vue de l'homme qu'en combattant, du début à la fin et sans cesse, l'impiété et l'injustice qui sont à l'œuvre, y compris dans la communauté choisie des convaincus de la création. La Bible apparaît alors comme une instruction du Créateur à l'humanité sur cette réalité fondamentale de la contrariété du bien et du mal de laquelle dérivent tant de misères et de violences. Il n'y a pas de document humain qui prêche aussi peu que la Bible le flanc à l'idéalisme. Le Créateur n'est pas un idéaliste. Les lecteurs de ses œuvres non plus.

### **Aristote à la rescousse de la Bible**

Sans doute un peu étonnant pour la plupart, l'appel à Aristote en notre recherche se justifie par deux raisons au moment où nous venons d'aborder le souci divin de la réalité que la création introduit dans la Bible. La première est que la gestion des contraires est la base de la méthode d'Aristote, qui est le fondateur de la visée scientifique préoccupée du seul réel en tout ce qui concerne la connaissance dont nous sommes capables. La seconde raison est qu'Aristote a fini par devenir au Moyen Âge le philosophe par excellence dans le tout de la théologie catholique, conférant ainsi une crédibilité renforcée à l'attachement de celle-ci à la Parole du Créateur dans la Bible. Nous pensons ici particulièrement à Thomas d'Aquin. Reprenons donc ces deux points, l'attachement au réel d'Aristote, puis l'apport de ce même attachement à la théologie catholique. Leur examen nous conduira à une évaluation sereine et positive de l'apport mutuel de la conviction de foi fondée en raison et de la science comme responsabilité de la raison.

### ***Aristote dans l'éveil scientifique de la Grèce***

Revenant donc à Aristote, situons-le tout d'abord dans le miracle de l'éveil de la pensée réfléchie sur elle-même dans la Grèce antique. Cette société est dotée d'une religion naturelle ordinaire, mais ici remarquablement charpentée autour de l'Olympe, et appuyée par une foisonnante fécondité populaire, qu'on appelle de façon réductrice « mythologie ». Un courant naît non à l'ombre des temples et de leurs oracles ni des cultes domestiques, mais dans la fièvre des agoras, des tribunaux, des écoles. On cherche à y comprendre le monde pour s'en mieux servir, par exemple par l'arithmétique, mais aussi pour le plaisir de la connaissance et de la vertu. Dans un premier temps, celui qui a été désigné comme celui des « présocratiques », frappés par la beauté sauvage de l'univers, ces penseurs s'appuient sur les grandes forces de la nature pour fonder leur vision des choses. Des noms sont inscrits dans nos mémoires : Thalès, Pythagore, Empédocle, Héraclite, Parménide. Tout un milieu se constitue de la sorte, particulièrement à Athènes, celui des sophistes, ces manieurs de *sophia*, c'est-à-dire de sagesse, tous azimuts. Deux réactions, qui sont de vraies révolutions intellectuelles, mettent de l'ordre en cet engouement sympathique, mais finalement décevant et même trompeur. Toutes les deux ramènent ces spéculations à l'homme même, celle du bien, avec Socrate et Platon (470-399 et 428-347), deux purs Athéniens, puis celle du vrai, avec notre Stagirite, un importé (384-322). Ce dernier, qui achève cette lente montée du

savoir, a donc la double tâche de contrer les confusions esthétiques des premiers, mais aussi le dualisme des moralistes de la caverne, incapables de joindre les opinions du fond de celle-ci et les idées, dont l'idée du Bien, dans le grand jour.

On le comprend, le tout, qui a demandé trois siècles et deux révolutions mentales, aboutit à un acquis qui ne cessera d'être utilisé sans être jamais vraiment dépassé. Il est fait de la contrariété de Socrate-Platon et d'Aristote. Il est fait d'un souverain respect de la réalité des choses en cette logique mise au point par ce dernier. Caractérisons brièvement cet acquis, sans pouvoir ici-même en démontrer les mécanismes d'intelligence.

### ***Respect du réel et maîtrise de la gestion des contraires par la logique***

Il convient absolument de ne pas faire d'Aristote un métaphysicien, un penseur qui construit un système au-delà de la physique, de la nature. Le vrai titre de son ouvrage, du reste capital, déformé par un disciple, Alexandre d'Aphrodise (un Latin de la fin du II<sup>e</sup> siècle apr. Jésus-Christ), est *Philosophie première* : ce titre annonce non pas une réflexion qui viendrait après tout ce qui aurait été démontré par observation, mais à l'inverse comme ce sans quoi rien n'aurait pu être démontré de la sorte. Certes, on ne peut synthétiser cet en-deçà que sur la base de ce qui a été démontré, c'est-à-dire observé et analysé. Mais l'examen des conditions de possibilité des démonstrations n'ajoute rien aux résultats de celles-ci sinon de la clarté et de la solidité.

Ce point, tout à fait décisif, conduit à une seconde précision. Les ouvrages d'Aristote, dans leur quasi-totalité, sont des travaux d'observation concernant les réalités du monde ambiant : depuis les *Parties des animaux*, c'est-à-dire la biologie, jusqu'à la cosmographie, dans les *Météores* ; la curiosité aristotélicienne déborde la nature dite par nous matérielle et aborde ce que traitent nos sciences dites humaines, la politique, l'éthique, la psychologie. La connaissance du vrai s'investit d'abord et toujours, dans l'observation des phénomènes quels qu'ils soient.

Troisième point, ces phénomènes n'ont pas leur raison d'être hors d'eux-mêmes, comme sont les fameuses idées du prédécesseur Platon. Du reste, il vaut mieux, en aristotélicien authentique, parler de *res*, de « choses », que de phénomènes, terme kantien tout à fait anachronique. Chaque chose, qu'elle soit cosmologique ou anthropologique, dans la réalité matérielle ou dans la pensée, est en elle-même un être fait de contraires : elle est à la fois substantielle, ferme en elle-même de par son essence, οὐσία, et différenciée en elle-même de tout son environnement par neuf propriétés qui l'individualisent, comme d'être ici, maintenant, actif, passif, en relation, ce qu'on appelle les « genres de l'être ». De même, chaque chose a en elle-même la raison de sa mobilité, ce qu'elle est en son essence étant l'acte premier de son devenir. Ainsi un homme est dès sa conception âme et corps parce que son acte premier d'être une âme dans un corps, ce qui de fait préside à toute sa croissance.

Quatrièmement – nous nous arrêterons là –, cette structure extrêmement complexe de la diversité réelle est connaissable de façon vraie, par la mise en ordre des propositions relevant de l'observation par le raisonnement du syllogisme. Celui-ci est l'art de trouver un accord, le moyen terme – « Socrate est mortel » –, entre deux propositions véritablement différentes, la majeure – « tout homme est mortel » – et la mineure – « Socrate est homme ». Cet exemple n'est qu'un pâle modèle pour écolier de ce que le syllogisme peut conférer à un texte qui a la vérité pour but à réaliser. Des suites complexes de paragraphes ont avantage à se mouler sur cette organisation de la pensée dans un traité qui se veut sérieux en quelque discipline que ce soit.

### ***Aristote bras séculier de la théologie catholique universitaire***

La réception de l'héritage aristotélicien confirme son originalité et, aussi, la permanente influence de son respect logique du réel qui fait collaborer observation sensible et intelligence déductive dans la quête de la vérité. De fait, toujours rattrapé dans l'histoire de la pensée et encore de nos jours par le platonisme, qui apparaît comme plus spirituel, son matérialisme analytique (attention, je ne dis pas « matérialisme dialectique ») lui donne de rebondir comme s'il n'était finalement pas possible de s'en passer. La réflexion sur la Bible des auteurs chrétiens, objet de la discipline qui s'appelle « patristique », commence par ignorer les fameuses « catégories », c'est-à-dire, les cadres directeurs du savoir. Trop matériel ! Nous, on a la foi ! C'est la réalité de la création où s'inscrit encore plus radicalement l'incarnation de Dieu qui, en fermant au bout du compte la porte à Platon, la rouvre subrepticement à son contraire. Ainsi Irénée, Origène et Tertullien contre la Gnose. Ainsi Cyrille d'Alexandrie contre l'arien radical, Eunome, et son syllogisme : « *Tout engendré est précédé par son engendreur. Or le Christ est engendré. Donc il est précédé par son engendreur* ». Qui voit la faille, qu'il lève le doigt ! Vous avez trente secondes ! Les siècles passent. L'islam, qui a transmis pour une part Aristote à l'Occident, attaque la doctrine chrétienne par la psychologie : Averroès (Andalousie et Maroc, 1126-1198) supprime la contrariété interne de l'intelligence fait d'un intellect agent et d'un intellect passif, ne gardant que sa passivité. Associé à toute l'université qui naît à cette époque dans la chrétienté, mais avec une totale détermination, Thomas d'Aquin (1225-1274) développe deux sommes de tout le savoir chrétien à partir de ce fléchissement significatif concernant l'âme humaine : la *Somme contre les gentils* (lisons l'islam), mais aussi la *Somme théologique* pour l'éviter aux chrétiens. Il avait commenté quasi toute l'œuvre d'Aristote exactement comme l'Évangile de saint Jean. De ce travail en cet environnement culturel date la collaboration intime du « Philosophe » et de la théologie chrétienne. Pour le meilleur, sans doute, mais non sans des résistances et des réactions apparues en chemin. Rien n'est jamais simple entre contraires même accordés dans une véritable collaboration.

### ***Un contraire décisif et éclairant : la question du commencement***

Ce qui est sûr avec le respect aristotélicien du réel est que les syncrétismes n'y sont pas possibles. De deux contraires peuvent être logiquement produits de nouveaux êtres, mais les contraires restent eux-mêmes. Ainsi Bible et Aristote ne se mélangent pas. Une preuve en est donnée précisément avec le traitement de la création. Aboutissement de la *Philosophie première*, Dieu est bien créateur du monde comme Νόησις νόησεως, « Pensée de la pensée », mais un commencement d'un monde, œuvre ponctuelle de Dieu, n'est pas pensable pour elle. Thomas d'Aquin interprète cette impossibilité comme ce qui fait que la création qui a un commencement est une révélation biblique, une connaissance donnée directement par Dieu à ceux et celles qui, précisément, ont commencé à croire en lui. Le Dieu biblique n'annihile rien du temps des hommes en se manifestant leur créateur. Du reste, Aristote n'est pas à incriminer d'une négligence ou d'une erreur en ce domaine. Bien au contraire. Cette incapacité reconnue manifeste l'honnêteté intellectuelle du philosophe non investi d'une révélation.

Aristote n'est pas Moïse. Il n'a pas été choisi pour voir le buisson flamber. Mais il lui a été donné de saisir avec une lucidité exemplaire que toute réalité est un buisson de problèmes qu'il est possible à l'intelligence d'élucider par sa raison. De même le Big Bang n'est pas un acte de foi tout fait, mais Dieu peut donner la connaissance qui le voit flamber sans se

consumer et qui fait entendre et comprendre ce qu'est en sa plénitude la création comme la chance donnée à tout et à tous d'exister et de progresser dans l'existence.

### **La réalité du vrai et la menace idéologique**

#### ***Le progrès de la rationalité biblique et scientifique***

La présentation des deux rameaux forts du buisson de problèmes et de sa possible incandescence dans l'acceptation de la création datée est sinon achevée, du moins bouclée. Nous n'y sommes parvenus qu'en nous pliant à la pesée des durées longues. Pendant des siècles, Bible révélée à l'humanité et réflexion raisonnable de l'humanité sur elle-même et son monde se sont ignorées, suivant leur chemin propre fait de combats traversés. Leur rencontre advient avec l'évangélisation de la Planète. Il y a quinze cents ans, Aristote se détache par son réalisme logique du gros de la philosophie qui hésite entre matérialisme épicurien et couple bien distinct de stoïcisme et de néo-platonisme, bref, d'idéalisme. Il devient par là un bouclier de la Bible sous la forme d'une philosophie sur laquelle s'adosse la théologie, laquelle devient l'interprétation autorisée des Saintes Écritures par l'Église et ses universités à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. On le constate, cette alliance, étonnante, se fait par le moyen terme du parti pris de part et d'autre de ne pas sortir de la contrainte des choses ; pour la théologie, ce refus du non-réel se joue dans le respect de la lettre et du fait historique. Pour Aristote, c'est la bonne gestion des contraires par l'élaboration de la logique, où s'inscrit aussi la mathématique. Le moins qu'on puisse dire est que le Buisson de la connaissance humaine, partagée entre Bible et science, est puissamment vivant entre nos deux rameaux documentaires. Au moment où nous en sommes, ceux-ci se renforcent l'un l'autre en dégageant en eux-mêmes des secteurs d'explication, disons des traités, répartis eux-mêmes en questions. Ainsi pour la théologie, l'exégèse, le dogme, la morale, pour les philosophes scientifiques, la logique, la physique, la biologie, la mathématique.

#### ***Idéologisation et conflit***

Mais une insurrection se prépare de part et d'autre avec la Renaissance et ce qui s'ensuit, dans l'université avec les Réformes, et chez les scientifiques grâce au développement inattendu de leur domaine par les grandes découvertes. Je renvoie pour ce qui se produit alors au livre que notre confrère Philippe Mikaëloff m'a mis entre les mains : de Georges Minois, docteur en histoire, *L'Église et la science. Histoire d'un Malentendu* (1991). Je ne fais ici, personnellement, que souligner dans ce dossier très fouillé, qui, de plus, conduit à un apaisement, la part qui revient à Aristote, du reste nullement oublié par l'auteur. Philosophiquement donc, la balance penche dès lors vers ce qui libère d'un réalisme devenu pesant à force de prendre sur son dos la théologie de l'Église. D'une façon générale, Platon, avec son Académie, reprend le dessus.

De ce point de vue, dans la compréhension des choses et des faits, l'idéologie, c'est-à-dire l'art d'absolutiser un point de vue idéal sur la totalité des données, prévaut sur ce qui est rabaisé d'autant, l'observation. De nouveaux systèmes, en cosmographie comme en biologie apparaissent. Les grands noms sont Newton, Darwin, sans pouvoir oublier Einstein ni, déjà le poussant dans l'ombre, Georges Lemaître et l'univers en expansion, qui conduit par rétroversion au Big Bang. Les idéologies ont du bon et, de toute façon, on ne peut s'en passer dans l'invention des hypothèses. Mais elles peuvent aussi être dévastatrices, trop d'exemples depuis un siècle le démontrent et dans tous les domaines. Mais à l'inverse, les instruments, y compris ceux de la mathématique, confirmant nos capacités d'observation et de classement des objets, leur ont maintenu de fournir la preuve de la vérité de ce qu'on en dit. Voilà ce qu'il

en est pour les savants et la science. Pour ce qui est de la théologie et de la Bible, les deux conciles du Vatican (1869-1970 et 1962-1965), tenus au plus fort de l'idéologie rationaliste, ont profondément modifié le statut de leur rapport mutuel. D'une part, le premier établit qu'il n'est de foi que la foi qui s'appuie sur la raison. C'est la constitution *Dei Filius*. D'autre part, le second, revalorise la Parole de Dieu, et Dieu même son auteur, comme première source de la Révélation du salut de l'humanité, lui soumettant l'autorité de la théologie.

Nous en sommes là. Le Buisson des rapports de la Bible et de la science, pendant les cinq siècles des Temps modernes, a pu devenir un champ de forces contraires, conviction de foi contre raison triomphante. De ces très rudes débats menés depuis les Lumières, les deux réalités finalement sont sorties fortifiées. Personne ne peut plus songer aujourd'hui à abattre l'adversaire idéologisé. Personne n'en a plus envie. Des deux côtés, il y a plutôt ceci : en toutes disciplines, divino-humaines ou humano-divines à la manière d'Aristote, faire avancer les connaissances. Il en est tellement besoin. Telle est l'encyclopédie du XXI<sup>e</sup> siècle. Non plus « écraser l'infâme », mais « sauvons l'humanité ». À chaque temps suffit substantiellement sa peine.

### Du créateur

Et de me poser la question. Avec mes propos, le Buisson de problèmes s'est-il mis à flamber sans se consumer ? Moïse, en s'approchant de lui après s'être déchaussé, y a entendu le message de la libération du peuple signé par le feu qui ne détruit rien. Grâce à la contrariété, deux fois mise en lumière positive en cette communication, je puis simplement dire non. Ma substance n'est pas d'être Moïse. Mais en jésuite que je suis, certes en relation de cohérence avec Moïse, et affecté par Lison, je puis dire quelque mots de celui sans lequel je n'aurais pu dire quoi que ce soit sur le sujet à traiter. C'est le créateur qu'il convient d'indiquer maintenant.

Ce que j'en sais est ignatien, c'est-à-dire né en même temps que le conflit rappelé ci-dessus. Le support en est, tirée de la fin des *Exercices spirituels*, une contemplation qui a pour ambition « d'obtenir l'amour ». Je suis donc placé au milieu de la Cour céleste. Ainsi entouré, je suis conduit à me rappeler tous les bienfaits réels, reçus dans ma condition humaine et comme baptisé et chrétien, puis à rapporter tout à Dieu. Rien en tout cela qui sorte d'une bonne et simple action de grâces. Mais ce Dieu, qui est-ce ? Que fait-il ? C'est la question de la petite Lison. Se contente-t-il de donner, donner et encore donner ? Oui, mais non pas seulement. Je suis invité à une considération ne serait-ce que d'un seul de ces dons. Eh bien, ce donné, si humble qu'il soit, Dieu non divisible y est tout entier présent. Mieux, Il y agit. Mieux, Il se glorifie lui-même dans la beauté, la bonté et la vérité de ce simple don. C'est là une considération de philosophie première pleinement personnalisée à mon profit. Dieu s'y manifeste comme un tu au tu que je suis pour lui. C'est comme cela que le Buisson se met à flamber sans se consumer. Personne ni rien ne peut empêcher le tu divin de continuer ainsi l'aventure biblique. L'invention platonicienne qu'est l'Académie, avec ou sans Aristote, peut même y contribuer.

*Mardi 19 septembre 2017*

**Communication de Philippe MIKAELOFF, membre titulaire**

## **VOLTAIRE ET LE BLASPHEME DU CHEVALIER DE LA BARRE**

Nous allons évoquer la condamnation à mort pour blasphème par la justice royale de Louis XV, il y a 250 ans, d'un jeune noble, le chevalier de La Barre. Le blasphème, surnommé autrefois « péché de bouche », est une parole ou une manifestation qui outrage la religion. Il a été remis à l'ordre du jour par les caricatures du journal *Charlie Hebdo*. Rien ne peut justifier les assassinats de janvier 2015. Or, la plupart des pays musulmans se sont sentis insultés par les caricatures de leur prophète.

Le blasphème pose donc encore un problème : depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, en France, ont été édictés de nombreux textes royaux contre le blasphème, d'ailleurs étroitement lié autrefois à la notion de lèse-majesté. Le délit de blasphème fut aboli par l'assemblée constituante en 1791 à la suite du combat de Voltaire. Or, la loi de 1819 dans son article 8 rétablit un délit spécifique d'outrage à la morale publique et religieuse. Donc, sous le Second Empire, les tribunaux avaient rétabli le délit de blasphème. Il faudra attendre la Troisième République pour que soit votée le 29 juillet 1881 la loi sur la liberté de la presse, qui mit fin au délit d'outrage à la morale publique et religieuse. Mais la difficile question du blasphème n'était pas résolue. En effet, comment délimiter la frontière entre ce qui relève du débat d'idées et ce qui est une insulte aux croyants ? Actuellement la loi française, soutien de la liberté d'expression, ne réprime pas les outrages à la religion même si les fidèles en sont les victimes indirectes. Toutefois la justice européenne a tendance à privilégier un certain respect des croyances religieuses et incite la presse à la retenue. C'est dire qu'aujourd'hui encore la question du blasphème prête à discussion.

Nous allons donc revivre ensemble le drame du chevalier de La Barre, condamné à mort pour blasphème, exécuté le 1<sup>er</sup> juillet 1766. Voltaire alors âgé de 72 ans, réfugié à Ferney écrivit deux semaines après l'exécution : « Le royaume de France est un pays où l'on commet de sang-froid et en allant danser des barbaries qui feraient frémir des sauvages ivres ».

Voltaire fut étroitement lié à cette triste affaire, d'abord parce que, le 1<sup>er</sup> juillet 1766, un exemplaire de son *Dictionnaire philosophique portatif* fut brûlé avec le corps du chevalier ; ensuite parce que, scandalisé par le jugement du parlement de Paris et du tribunal d'Abbeville, Voltaire se dressa pour qu'on réhabilite de La Barre. Il n'y a pas de portrait de ce jeune chevalier de La Barre. En sa mémoire, des francs-maçons firent ériger en 1905 une statue en bronze du chevalier avec le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire devant la basilique du Sacré-Cœur. On la déplacera square Nadar en 1926, mais elle finira par être fondue en 1941.

Sans retracer la biographie très longue de Voltaire, je voudrais évoquer quelques traits de ce personnage aux facettes multiples, ce qui permettra de mieux comprendre cette histoire. La vie de Voltaire fut longue de 84 années, très active. Né en 1694 à Paris, il est mort en 1778. Il a donc vécu sous trois rois de France : Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Ce fut le célèbre philosophe des lumières, défenseur de la tolérance, de la liberté d'expression, partisan d'une monarchie libérale, ennemi du fanatisme religieux. Il a produit une somme impressionnante d'écrits. De nature courageuse, il sera à deux reprises par lettre de cachet



embastillé par le pouvoir royal : d'abord en 1717, onze mois durant, à l'âge de 23 ans, pour avoir écrit des vers satiriques sur le Régent. Ensuite en 1726, après une altercation avec le puissant chevalier de Rohan. Ce dernier l'avait auparavant fait rouer de coups de gourdin par ses laquais, humiliation que Voltaire n'oubliera jamais. Mais chétif, Voltaire n'était pas de taille à affronter physiquement un tel adversaire. Il put quitter la Bastille à condition de s'exiler en Angleterre. Voltaire fut un homme complexe dont certains aspects ont été plus ou moins oubliés. Ainsi, tout au long de sa vie, il n'a jamais caché son dédain pour le peuple et son désir d'acquérir de la fortune. Il va commencer par empocher plus de 500 000 livres à la suite de la manipulation plus ou moins illicite d'une loterie. Il s'enrichira ensuite par diverses spéculations financières, guidées par des banquiers, les frères Pâris.

Dans *L'essai sur l'esprit des mœurs et l'esprit des nations*, Voltaire a tenu des propos racistes sur les noirs. Je le cite : « leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que les nègres et les négresses transplantés dans des pays plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce ». Voltaire a donc une face cachée. En effet il était à la fois misogyne, violemment homophobe, antijuif et islamophobe. Voltaire, qui n'était pas athée, mais déiste et même panthéiste, fut hostile à toutes les religions. D'abord au christianisme dont il souhaitait la disparition car ce n'était pour lui que superstition et fanatisme. Il écrivait : « Tant qu'il y aura des fripons et des imbéciles, il y aura des religions. La nôtre est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui n'ait jamais infecté le monde ». C'est dans cet esprit antireligieux qu'il faut voir les relations de Voltaire avec le judaïsme. Il écrit, je le cite : « C'est à regret que je parle des juifs. Cette nation est à bien des égards la plus détestable qui ait jamais souillé la terre ». Cette détestation porte sur les Hébreux de l'*Ancien Testament* et non sur les juifs en général, notamment ses contemporains. Même s'il s'est contredit à ce sujet à plusieurs reprises, on peut estimer que Voltaire fut réellement judéophobe. Le mot antisémite n'existait pas au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voltaire reprochait aux juifs d'avoir inventé le monothéisme et de se prendre pour le peuple élu. En 1942, grâce à des fonds allemands, le gouvernement de Vichy a publié un ouvrage intitulé *Voltaire antijuif*, avec de nombreux textes de lui. Également hostile à la religion musulmane, Voltaire a écrit une tragédie sur le fanatisme de Mahomet. Dans cette tragédie, il a transformé le prophète en monstre de perfidie et de cruauté. À partir de 1761 et jusqu'à la fin de sa vie, prudemment installé à la frontière franco-suisse dans son château de Ferney, Voltaire va s'impliquer dans une dizaine d'affaires pour lutter contre l'injustice royale et l'arbitraire. Les trois premières injustices contre lesquelles il se dresse seront les affaires Calas, Sirven et de La Barre.

En effet Voltaire apprend que, par ordre du parlement de Toulouse le 22 mars 1761, un commerçant aisé, protestant, Jean Calas, vient de subir le supplice de la roue, puis a été étranglé et brûlé parce qu'il aurait assassiné son fils aîné qui voulait se convertir au catholicisme. Voltaire se rend compte qu'en réalité Calas a été condamné sans preuve, de façon expéditive, qu'il a nié même sous la torture être l'auteur de ce crime. Des témoignages persuadent Voltaire de son innocence car l'enquête a été bâclée, les juges ont été influencés par le fanatisme ambiant. Il demande la réhabilitation de Jean Calas et l'acquittement du reste de la famille. Alors, en 1763, il publie son traité sur la tolérance. Pendant trois ans il va mener une intense campagne par écrit auprès de tous les gens importants de France et d'Europe. La sentence du parlement n'étant pas susceptible d'appel, le seul recours était le

conseil présidé par le roi, que Voltaire va solliciter. Depuis Ferney, il réussit à faire casser l'arrêt du Parlement, à faire indemniser la famille de Calas trois ans après son exécution. On ne saura jamais la vérité sur cette affaire. Ensuite Voltaire réussit à faire réhabiliter Sirven, un autre protestant, notaire à Castres, condamné par contumace le 20 mars 1764 à être pendu avec sa femme pour le meurtre de leur fille handicapée mentale, qu'on trouva morte dans le puits de leur demeure. L'autopsie n'avait révélé aucune trace de violence. Or, on accusait les parents de l'avoir assassinée pour l'empêcher de se convertir. Après plusieurs procès, Voltaire put obtenir leur acquittement. C'est plus tard que Voltaire est mis au courant de l'exécution du chevalier de La Barre ; cette injustice l'a tout de suite scandalisé, parce qu'il s'est senti directement impliqué puisqu'on a brûlé le corps du chevalier avec son *Dictionnaire philosophique* dont le jeune de La Barre possédait un exemplaire. Une fois informé de la monstruosité de cette exécution, la conscience de Voltaire ne connaît plus de repos et jusqu'au dernier jour de sa vie, il va se battre pour la réhabilitation de ce jeune noble dont nous allons maintenant relater le drame.

Les La Barre, famille noble, sont installés depuis 1638 à Ferolles, proche de Brie-Comte-Robert car Antoine Lefèvre, conseiller au parlement de Paris, acquiert la terre, le château et la seigneurie de La Barre. Le jeune chevalier François Jean Lefèvre, né en 1747, est son arrière-petit-fils. Ses parents, rentiers, avaient une fortune de plus de 40 000 livres de rentes par an, héritée du grand-père qui fut Lieutenant Général des armées. Ils auront sept enfants, dont seuls survivront deux garçons, le jeune chevalier et son frère aîné qui sera lui-même mousquetaire du roi. À l'âge de 9 ans, il perd sa mère tandis que son père dilapide sa fortune. Il doit faire face aux usuriers qui l'obligent à vider de leurs meubles progressivement toutes les pièces du château. L'hiver, ses deux enfants ont eu froid. C'est le curé de Ferolles qui leur a donné un enseignement rudimentaire. À l'âge de 17 ans, le jeune chevalier se retrouve orphelin de père. Il est recueilli en avril 1762 par une cousine, Anne Marguerite Feydeau, qui dirige à Abbeville l'Abbaye de Willancourt (abbaye qui n'existe plus). C'est une femme aisée, cultivée et séduisante d'une quarantaine d'années, dont nous n'avons pas retrouvé de portrait. Elle a de nombreuses relations à Abbeville et à Paris parmi la noblesse et les dignitaires du parlement. Abbeville sur les bords de la Somme était alors une ville de 17 000 habitants, active, avec une industrie de textile et des commerces. Sa population était très religieuse et même superstitieuse. Constatant les lacunes dans l'éducation du jeune chevalier, l'Abbesse, généreuse, va lui procurer des maîtres pour apprendre l'écriture, les armes et la danse. Le chevalier se lie d'amitié avec des nobles de son âge, d'Etallonde, fils d'un parlementaire, le fils du seigneur Belleval, magistrat, son jeune cousin Moisnel et d'autres. Des rumeurs circulent dans Abbeville sur leur compte. Ils auraient clamé que la religion est bonne pour les niais, ils chanteraient des refrains blasphématoires dans lesquels la Vierge n'est qu'une putain. Ces jeunes nobles trouvaient sans doute dans la provocation anti religieuse qui choquait les gens une manière d'exprimer leur indépendance d'esprit contre cette société immuable dont le catholicisme était le symbole, influencés par les écrits de Voltaire, des philosophes contemporains censurés. Il s'était donc développé une hostilité générale à l'égard de ces jeunes nobles privilégiés, surtout envers ce jeune de La Barre considéré comme un étranger à Abbeville.

Deux hommes avaient conçu une réelle animosité contre lui : le seigneur de Belleval, magistrat influent, homme de la cinquantaine, amateur de femmes, courtisait l'abbesse de Willancourt. Il se sentit écarté par celle-ci après l'arrivée du chevalier. L'autre, Duval de Soicourt (dont nous n'avons pas trouvé de portrait), était un petit homme rond, mayeur

d'Abbeville qui assumait également les fonctions d'assesseur du Lieutenant criminel et de juge. Mais roturier, il n'était pas admis dans le cercle des relations de l'abbesse, notamment dans les réceptions où se retrouvaient tous ceux qui comptaient à Abbeville. Ambitieux, il aspirait à acquérir un titre de noblesse pour services rendus au roi. Dangereux, aigri, il va utiliser l'affaire de La Barre pour faire reconnaître ses mérites. Au courant des rumeurs de blasphèmes qui circulent à Abbeville sur ces jeunes nobles, et à l'affût, l'occasion va se présenter de pouvoir agir contre eux. Le 6 juin 1765, jour de la fête Dieu, une procession parcourt Abbeville. L'assesseur criminel Duval de Soicourt y assiste. Une foule dense remplit la place du marché s'agenouillant avant que le Saint-Sacrement arrive à sa hauteur. Or, trois jeunes gens pressés devançant cette procession sans ôter leurs chapeaux ni s'agenouiller, semble-t-il sans suite. C'est ainsi qu'une statue du chevalier de La Barre inaugurée en 2001 square Nadar à Paris le représente, ayant gardé son chapeau et ne s'étant pas agenouillé.

Deux mois plus tard, un Christ de bois peint en blanc, placé sur le Pont neuf à Abbeville est mutilé : des coups ont été portés aux jambes, au thorax, qui ont arraché la peinture blanche et creusé le bois de sillons. Cet acte de vandalisme scandalise la population d'autant que, la même semaine, on constate qu'un autre crucifix situé dans le cimetière d'Abbeville a été souillé. Duval de Soicourt, accompagné du procureur du roi Hecquet entièrement sous sa coupe et d'un greffier, se rendent sur les lieux pour ouvrir une action de justice. Monseigneur de La Motte, évêque d'Amiens, préside alors à l'église une cérémonie de réparation en présence des autorités d'Abbeville. Il fait un appel en chaire à la dénonciation et s'écrie : « Ces coupables se sont rendus dignes des derniers supplices en ce monde et des peines éternelles dans l'autre ». Autrement dit, il appelle le pouvoir royal à punir sévèrement. Les monitoires en chaire avaient pour but de faire venir des témoins vers les juges. Ils se présentèrent nombreux, plus de cinquante, devant Duval de Soicourt et le procureur. Toutes les dénonciations furent relevées par huissier. On les a conservées, ainsi que les comptes rendus des interrogatoires de l'instruction et les jugements prononcés.

Plusieurs témoins avaient identifié trois jeunes nobles : d'Etallonde, Moisnel et le chevalier de La Barre, qui se serait même vanté d'être passé devant la procession du Saint-Sacrement sans se découvrir. Ces jeunes gens aisés et d'autres de leurs amis étaient connus pour leurs frasques et leurs provocations. Toujours d'après les témoins, ils se seraient fait remarquer par des chansons irrespectueuses de la religion. Par contre, aucun témoin pour la mutilation du Christ du Pont Neuf et la profanation du cimetière ne fut trouvé. Pourtant, Duval de Soicourt ordonna que les deux procès, celui pour blasphème et celui sur la mutilation du crucifix, soient joints afin d'aboutir à un seul jugement. Mais il craignait les hautes relations parisiennes de l'abbesse de Willancourt. Prudemment, avec le procureur Hecquet, ils s'adressèrent donc au procureur général du Parlement de Paris, Joly de Fleury, qui leur demanda de poursuivre l'instruction avec la plus grande rigueur, réponse que l'on a conservée dans les archives. À ce stade, l'affaire aurait pu se terminer par une simple réprimande, mais telle n'était pas la volonté du lieutenant criminel. Soutenu par le procureur général du parlement de Paris, Duval de Soicourt fait lancer en septembre 1765 un décret de prise de corps contre ces trois accusés.

Nous allons nous arrêter quelques instants car on ne peut comprendre ce drame sans rappeler son contexte en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. À l'époque, la justice du roi était fondée sur l'arbitraire contre lequel se dressait Voltaire. Le roi délégua sa justice à des juges, dont ce Duval de Soicourt. Un inculpé ne disposait pas de l'assistance d'un avocat ou d'un juriste. De plus, il était tenu dans l'ignorance des motifs de l'accusation jusqu'au jugement. Souvent

les témoignages servaient de preuves. En 1766, Louis XV a 56 ans, et c'est encore un bel homme. Mais ce n'est plus Louis le Bien-Aimé car les critiques montent en ce temps de disette dans les campagnes, époque de gêne aussi pour bien des familles nobles. Le peuple est au courant des dépenses somptueuses du roi pour ses fêtes, ses voyages, ses maîtresses. On sait ce qu'il en est de la maison du Parc-aux-Cerfs, des nombreuses filles qui s'y succèdent avec la complicité de la Marquise de Pompadour.

La Marquise de Pompadour a protégé les philosophes et toujours soutenu Voltaire. Mais elle meurt de tuberculose en 1764. Le Parlement de Paris, qui s'en est pris à la doctrine des Jésuites, les avait fait expulser cette année là et, dès lors, il s'attaque aux philosophes. Les relations de Louis XV avec le Parlement de Paris étaient houleuses. En 1765, le roi avait dit aux parlementaires : « J'ai lu vos remontrances, ne m'en adressez jamais de semblables [...] Je ne dois de comptes à personne [...] En ma personne seule réside la puissance souveraine ». Après la disparition de la Marquise de Pompadour, il s'établit entre le roi, son entourage et le Parlement une véritable surenchère où chacun veut montrer qu'il est le plus attaché à la défense de la religion. Le Parlement ordonne de brûler les livres dangereux, dont l'*Encyclopédie*. C'est pourquoi le procureur général du roi, Joly de Fleury, a reçu l'ordre du vice-chancelier Maupeou de laisser passer la justice la plus rigoureuse sur cette affaire d'Abbeville car on a eu vent en haut lieu de l'affaire du chevalier de La Barre.

Nous sommes donc en septembre 1765. Un décret de prise de corps a été lancé contre les trois accusés. Le père du premier, d'Etallonde, noble, lui-même magistrat, ne se faisant plus d'illusion, a fait fuir son fils à l'abri en Hollande. Les deux autres, La Barre et Moisnel qui n'a pas encore 17 ans, sont conduits en prison au château de Ponthieu à Abbeville et enfermés au cachot. Or, une ordonnance de Louis XIV du 30 juillet 1666 stipulait que les blasphémateurs ne devaient plus subir la peine de mort, mais un certain nombre de châtiments corporels, comme la lèvre supérieure coupée, la langue tranchée ou le pilori. Toutefois, on laissait la liberté aux juges dans les cas extraordinaires de prononcer la peine capitale, ce qu'ils avaient fait à plusieurs reprises. Le juge Duval de Soicourt, au courant, va s'appuyer sur une ordonnance royale de 1670 l'autorisant à tenir secrète l'accusation. Cette ordonnance précisait que le juge n'a pas à établir la vérité par des preuves, mais que les déclarations des témoins ou les aveux de l'accusé suffisent, obtenus si nécessaire par la question. Après quelques semaines de cachot à l'isolement, le jeune Moisnel craque, acceptant d'avouer tout ce que l'on voulait, accusant d'Etallonde en fuite d'avoir mutilé le crucifix du Pont Neuf.

Mais le chevalier de La Barre, assis inconfortablement sur une sellette en bois, répond avec calme à plusieurs interrogatoires de Denis de Soicourt et du procureur Hecquet. Ces interrogatoires sont relevés par un huissier dont nous avons conservé tous les comptes rendus. Il reconnaît que le jour de la Fête-Dieu, pressé d'aller dîner à l'Abbaye, il a doublé la procession sans s'agenouiller ni ôter son chapeau, mais sans aucune intention d'insulter. Il nie avoir dit à un témoin à confesse « je dis ce que je veux ». Il nie avoir traité en public la Vierge de putain. Le soir où le crucifix du Pont Neuf a été mutilé, il affirme qu'il n'avait pas quitté l'Abbaye, ce qu'il prouve par témoins. Il nie avoir gardé une hostie à la communion pour la piquer et voir s'il en sortirait du sang, mais il reconnaît qu'il considère l'hostie comme un simple morceau de cire. Il admet avoir chanté des chansons blasphématoires entre jeunes gens sous l'effet de boissons alcoolisées. Il admet avoir prêté à des amis des livres scandaleux. En effet, on va saisir à l'Abbaye ses livres, notamment le livre d'Helvetius, *De l'esprit* (publié en 1758), à qui on reprochait ses opinions matérialistes et athées. À la

Sorbonne, on l'avait condamné. Le Parlement avait décidé un arrêt de brûlure. Helvetius en danger quitta donc la France et se réfugia en Prusse.

On reproche surtout au chevalier de La Barre d'avoir en sa possession le *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire. Après la disparition de la marquise de Pompadour, Voltaire est menacé. Il est considéré comme l'antéchrist. Or, cette année-là, l'assemblée du clergé a condamné tous les écrits des philosophes. Le Parlement de Paris et son procureur général, Joly de Fleury, sont des ennemis déclarés des philosophes. Au total, Duval de Soicourt tient son accusation de blasphèmes et d'hérésie contre le chevalier. L'affaire est devenue politique : Voltaire est au centre de cette bataille. Prudent, il est à l'abri dans son château de Ferney, protégé par son immense notoriété et ses nombreuses relations. De son côté, se rendant compte du danger qui menace son parent, l'Abbesse de Willancourt multiplie les démarches par écrit auprès de toutes ses relations parlementaires et se rend même à Paris. D'Ormesson, ancien avocat général, homme influent, agira de tout son poids sur le procureur général du parlement pour obtenir la clémence. Mais Joly de Fleury, soumis à des pressions contradictoires, tout en faisant semblant de céder donne pour consigne de poursuivre le procès à Abbeville car la cour royale veut une sanction contre les blasphémateurs et les philosophes, à condition de ne pas mobiliser l'opinion publique. Un tribunal est donc constitué à Abbeville, comportant trois juges avec Denis de Soicourt et deux juges sous son influence directe. Les deux accusés étaient au cachot depuis plusieurs mois. Pour la première fois, ils vont découvrir ce qu'on leur reproche, ne disposant toujours pas d'un avocat. De nouvelles audiences ont lieu au procès : le récolement des témoins, c'est-à-dire une dernière confrontation avec les témoins, a lieu. Ils n'osent pas regarder le chevalier en face et la plupart se rétractent. Finalement, il ne restera plus rien de l'accusation concernant le crucifix du Pont Neuf. La plupart des délations ont disparu. Ne reste que le blasphème lors de la procession le jour de la fête Dieu et deux chansons litigieuses. La Barre a assuré sa défense avec lucidité et dignité. Le jeune Moïsnel, au procès cette fois, s'est rétracté avec courage. Le 28 février 1766, après la réquisition du procureur Hecquet qui demande la condamnation aux galères à perpétuité pour le chevalier, la sentence des trois juges tombe : d'Etallonde est condamné à mort par contumace. Le chevalier de La Barre est condamné à la peine capitale après avoir subi la question ordinaire et la question extraordinaire.

Le chevalier de La Barre se pourvoit de suite en appel devant le parlement de Paris. Il est transféré discrètement en berline à la Conciergerie de Paris, prison sombre et humide, avec le jeune Moïsnel. En juin 1766 se réunit la grande chambre du Parlement de Paris : on doit y juger trente-six affaires. L'affaire de La Barre est la 23<sup>e</sup>. Juste avant la comparution du chevalier, une blanchisseuse accusée d'avoir volé deux chemises est condamnée à être battue aux verges à différents carrefours de Paris, puis à être marquée au fer chaud. Le chevalier de La Barre comparait alors devant les conseillers : le conseiller Pasquier réclame la confirmation du jugement d'Abbeville, pérorant contre les philosophes et Voltaire. En quelques minutes, la décision est rendue de rejeter l'appel par 15 voix sur 25, arrêt que signa de suite le président du Parlement.

Mise au courant, l'Abbesse de Willancourt venue à Paris ameuté ses amis. Monseigneur de La Motte, évêque d'Amiens, demande lui-même la clémence. Seul le roi maintenant pourrait accorder sa grâce. Le vice-chancelier de Maupéou soumet cette requête à Louis XV qui refuse avec cette justification ironique que si le Parlement avait condamné en 1757 Damiens, coupable de lèse-majesté humaine, il ne pouvait épargner un coupable de lèse-majesté divine. Effectivement, Damiens avait été exécuté par le bourreau Samson pour

avoir blessé le roi avec un canif à Versailles. Fin juin, discrètement, La Barre est à nouveau transféré à Abbeville. À 5 heures du matin, le 1<sup>er</sup> juillet 1766, on le réveille pour le conduire à la chambre des tortures et le soumettre à la question ordinaire. Allongé, ses chevilles et ses jambes sont serrées entre des planches de chêne. Le bourreau se saisit d'une masse et enfonce successivement quatre coins en bois. La douleur est intense, le chevalier se couvre de sueur. Duval de Soicourt l'interroge alors à nouveau sur l'affaire du crucifix et d'éventuels complices. La Barre nie avec obstination, et innocente Moïnel qui sera libéré. Le médecin-chef s'inquiète pour sa vie. Il insiste pour qu'on ne passe pas à la question extraordinaire. On a choisi comme confesseur un dominicain, le père Bosquier, qui vient assister le chevalier et l'invite à se confesser ; impressionné par son calme, il accepte de partager un dernier repas avec lui. On avait fait venir à Abbeville cinq bourreaux : le célèbre Charles Henri Sanson assisté de ses deux fils, ainsi que le bourreau d'Amiens et celui de Rouen. Dans l'après-midi, les bourreaux entrent dans le cachot. On le revêt d'une chemise, tête et pieds nus, on lui passe une corde au cou. Ils accrochent un écriteau qui couvre son dos et sa poitrine, et sur lequel on lit : « Impie, blasphémateur, sacrilège exécration et abominable ». On fait monter le chevalier resté calme dans un tombereau, assis sur une chaise, car après la question il se tenait à peine debout. Une foule nombreuse sous la pluie ce jour-là avait rempli dès le matin les rues d'Abbeville. Elle insulte et menace le chevalier à son passage. Arrivé sur le parvis de l'église Saint-Wulfram, on l'oblige à s'agenouiller et à faire amende honorable à haute voix. Il semble que le bourreau fit seulement semblant de lui couper la langue. Sur la place du marché on avait dressé un échafaud. On aide le chevalier à gravir les marches. Les cloches sonnent le glas. Le père Bosquier présente un crucifix. Le bourreau coupe alors une partie de ses cheveux, enlève la corde qu'il avait au cou, lui lie les mains par derrière et lui bande les yeux en lui faisant relever le menton. Après avoir balancé plusieurs fois son épée, il lui tranche la tête d'un seul coup. La foule battit des mains. Elle applaudit encore lorsque le bourreau saisit cette tête qu'il montra après avoir retiré le bandeau. Ensuite, on plaça la tête sur le bûcher, le corps par-dessus avec le *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire, le tout recouvert de paille et de bois auquel on mit le feu.

On sait que le frère du chevalier fut obligé de vendre leur château, car il dut payer tous les frais de justice, y compris les émoluments élevés des bourreaux dont on a conservé le détail. Il y figure la facturation de la langue tranchée.

Mis au courant de cette exécution, Voltaire écrivit de suite à d'Alembert et à Diderot pour leur demander de l'informer. Il se rend compte qu'il a été mis en cause dans ce jugement politique. Il se sent coupable de la mort du chevalier et dès lors, sa conscience ne le laissera plus en paix. Deux semaines après l'exécution, il publie un pamphlet intitulé : « Relation de la mort du chevalier de La Barre » qu'il signe Monsieur Cassen, adressé à Monsieur le Marquis de Beccaria, où il fustige l'arbitraire de la justice royale. Avec toute son énergie, malade, il va se battre pour obtenir la réhabilitation du chevalier, multipliant les lettres en France et en Europe pour ameuter l'opinion publique. À Paris, les magistrats s'inquiétaient de l'indignation qui gagnait les salons et les cours d'Europe. Lorsque Duval de Soicourt se rend à Paris pour réclamer sa récompense, un titre de noblesse, le procureur général du parlement refuse de le recevoir et le démet de ses fonctions. Il mourra cinq ans après le chevalier de La Barre. À la mort de Louis XV en 1774, Voltaire redouble d'effort, comptant sur le nouveau roi. Il écrit alors : « Les Calas, les Sirven et les de La Barre ont déchiré mon cœur ». En 1775, Voltaire publie un deuxième texte pour faire fléchir le roi Louis XVI : « Le



cri du sang innocent au roi très chrétien en son conseil ». Trois ans plus tard, en 1778, Voltaire meurt sans avoir obtenu de Louis XVI la réhabilitation du chevalier.

Il va falloir attendre la révolution. Le code pénal adopté en septembre 1791 supprimera tous les délits d'hérésie, de blasphème et de lèse-majesté. Après la mort du roi Louis XVI, la convention nationale, par un décret de novembre 1794, réhabilitera enfin le chevalier de La Barre.

À Abbeville, sur les berges du canal de la Somme, fut érigé en 1907 un monument à la mémoire du chevalier de La Barre. En France, plus de 60 rues et places portent le nom de « de La Barre » pour lui rendre hommage, mais je note qu'à Lyon, ce n'est pas le cas.

**Mardi 26 septembre 2017**

**Communication de Marc TRILLET †, membre titulaire émérite**

lue par **Véronique LENOIR-TRILLET**

*Notre confrère Marc Trillet est décédé le 18 août de cette année. Mais il avait préparé la communication qu'il devait présenter en septembre à l'Académie. Ce texte a été lu à la séance du 26 septembre par sa fille, Madame Véronique Lenoir-Trillet.*

## **AU THÉÂTRE AVEC LE MARQUIS**

Alors que Sade note dans ses *Mémoires de Charenton* : « les entractes de ma vie ont été trop longs », il devient difficile de ne pas considérer celle-ci comme un long déroulement théâtral malgré (ou grâce à) vingt-sept ans passés dans onze prisons.

Donatien Alphonse François, marquis de Sade, est né à Paris le 2 juin 1740 dans une famille de la noblesse, et se trouve proche du roi par sa mère. Nous ne serons donc point étonnés de le retrouver, dès l'âge de sept ans, au collège Louis-le-Grand, modèle de l'enseignement d'alors, et fréquenté par les enfants de la même origine. Il convient également d'insister sur le fait qu'on y donnait de nombreuses représentations dramatiques auxquelles participaient les élèves comme acteurs et spectateurs. D'emblée, le jeune Sade se montre le plus passionné de ceux-ci en tant que lecteur, auteur, acteur, spectateur, metteur en scène, voire souffleur ! Il devient aisé de comprendre pourquoi les biographes insistent aujourd'hui sur l'importance de cette première expérience dans l'œuvre tout entière du Marquis.

Il épousera mademoiselle de Montreuil le 17 mai 1763, sa carrière de libertin déjà bien commencée, ce qui l'amènera à être incarcéré quelques années plus tard : il s'agit de l'affaire d'Arcueil.

Le dimanche de Pâques 3 avril 1768, à 9 h du matin, Monsieur de Sade, très élégant, accoste une mendicante, Rose Keller, qui, après discussion, accepte de le suivre pour – je cite – « faire ma chambre ». La malheureuse sera flagellée et suppliciée jusqu'à l'orgasme du flagellateur, qui se fouette lui-même et se montre très fier de supporter la douleur beaucoup mieux que sa victime. Il aura, entre autres, complètement changé sa tenue vestimentaire au préalable. Fierté témoignant d'un orgueil extrême, souci vestimentaire que nous retrouverons dans toute sa carrière théâtrale. N'est-ce pas là désir d'être supérieur à l'autre à tout prix ? N'est-ce pas là un trait fondamental de Sade que nous retrouverons dans son théâtre ?

Si l'on se borne à une activité purement théâtrale, elle comprend une vingtaine de pièces, sans grand intérêt d'ailleurs, et longtemps ignorées. Ce fut le grand mérite de Guillaume Apollinaire que de les faire découvrir dès 1909 dans son ouvrage consacré au Marquis. Deux toutefois méritent d'être envisagées par leur accueil et les discussions qu'elles ont suscitées.

*Oxtiern*, dont la première a eu lieu le 22 octobre 1791 avec un « succès » lié, d'après son auteur, « aux cabales et aux femmes dont je disais du mal ». Succès fort balancé, cela va sans dire. La pièce met en scène un grand seigneur suédois, libertin déterminé, d'une atrocité révoltante, « plus scélérat et plus vil que Lovelace », stipule un long article de la revue *Le Moniteur* du 6 novembre. Celui-ci mentionne en outre que le second acte fut perturbé par des cris de « baissez le rideau ! » d'un spectateur fort mécontent, ce qui n'interrompit toutefois

pas la représentation. L'espoir d'un avenir théâtral renaîtra pour Sade en janvier 1792 avec les répétitions du *Suborneur*, mais des patriotes en bonnet rouge feront irruption dès la première. Sade, résigné, écrira le 7 avril : « je suis né pour ces choses-là ».

Il faudrait peut-être également citer quelques *Historiettes, contes et fabliaux*, dont la structure et les thèmes évoquent le théâtre. Parmi ceux-ci, *Émilie de Tourville*, *Le Président mystifié*, et surtout *Augustine de Villebranche* qui, selon Gilbert Lely, « nous permet d'imaginer le théâtre ». *Le Président mystifié* est une cruelle satire dirigée contre un magistrat et rappelle « l'aventure fumeuse de 1768 », autrement dit celle d'Arcueil.

Mais revenons en arrière dans sa biographie. Au château de Lacoste (Vaucluse), Sade a entrepris de grands travaux en 1765 et aménagé un théâtre. Il ouvrira également une autre salle en 1768, au château, tout proche, de Mazan, et engagera dès 1772 une troupe complète pour jouer dans les deux salles. En novembre 1771, avec son épouse et ses enfants, il habite à Lacoste, ainsi que sa belle-sœur Anne Prospère de Launay de Montreuil, qui est aussi sa maîtresse depuis peu et le demeurera jusqu'à sa mort prématurée dans un couvent, en 1781, âgée de 28 ans.

On connaît la liste et le calendrier des spectacles montés en été 1772, grâce à Annie Le Brun qui les présente dans son album en les comparant à ceux de la Comédie-Française. La même année, la liste est de cent vingt-cinq spectacles à Lacoste et Mazan, dont neuf furent donnés aussi à la Comédie-Française. Annie Le Brun parle à ce propos de « tour de force » effectué par Sade, devant un nombre impressionnant de pièces jouées pendant un seul mois. Plus tard, ce sera une série d'aventures, la fuite en Italie avec Anne-Prospère qui se fera passer pour sa femme, la détention au fort de Miolans dont il s'évadera, et finalement, le retour à Lacoste en juillet 1776. Il y engage comme cuisinières deux jeunes filles, venues de Montpellier. Comme il ne déguste pas que leurs repas, surtout avec la plus jolie, le père est mis au courant, vient les réclamer, tire deux coups de pistolet sur Sade et le manque au cours d'une chasse à l'homme dans le château, digne d'une pièce bouffonne. D'autant plus bouffonne que, j'allais oublier un détail, amusant, ce brave homme s'appelait... Trillet ! Il n'empêche qu'il portera plainte, que le Marquis sera arrêté et passera seize mois au château de Vincennes, en 1777-1778.

C'est au cours de cette incarcération qu'il écrira le *Dialogue entre un prêtre et un moribond*, typique de la théâtralisation de sa pensée et tout autant proche du théâtre que de la philosophie. Après la fin paisible du moribond philosophe, « les femmes entrèrent et le prédicant devint dans leurs bras un homme corrompu pour n'avoir su expliquer ce que c'était que la nature corrompue ». A. Le Brun voit dans ce « coup de théâtre du corps » l'origine de ce qu'elle appelle « le premier théâtre de l'athéisme », et G. Lely en fait une attaque contre ce qu'il nomme « la toison étincelante de la subjectivité de l'homme ».

L'œuvre littéraire majeure de Sade, *Les cent vingt journées de Sodome ou l'école du libertinage*, fut écrite à la Bastille à partir du 22 octobre 1785 et rédigé en vingt soirées. Pour la mettre à l'abri des révolutionnaires, Sade en recopia le manuscrit sous forme d'une bande de douze mètres de long, composée de trente-trois feuilles rédigées des deux côtés. Perdu, puis retrouvé, le manuscrit de ce qui n'est pas à proprement parler une pièce de théâtre, mais plutôt un journal présenté par quatre « historiennes », fut mis en scène et joué pour la première fois à Charenton. On y découvre quarante-deux personnages, hommes et femmes rassemblés, au fond de la Forêt-Noire, dans le château de Silling, haut lieu de la débauche, soumis aux caprices pervers de quatre aristocrates qui les réunissent chaque jour, de cinq à dix heures du soir, dans une salle minutieusement décrite et restituée par Roland Barthes avec

la reprise d'une illustration imaginaire dans son ouvrage consacré à *Sade, Fourier et Loyola*, « trois fondateurs de langue ». Elle s'organise avec la Parole sur son trône, les énonciateurs sur leurs ottomanes, chacun ayant à ses pieds un quatrain de sujets avec qui ils font corps, selon une expression appréciée des lecteurs... L'orgie qui s'ensuit se déroule dans le plus grand salon préparé dès le matin, somptueusement meublé et fleuri, et orné de beaux miroirs car on apprécie beaucoup de partager son image et celle des autres.

Le rôle des costumes dans l'œuvre de Sade est considérable : souvenons-nous que, lors de la séance de fouet avec Rose Keller, nous le retrouvions torse nu, sous un gilet sans manches, un mouchoir blanc noué autour de la tête. Ne s'agit-il pas déjà là de costumes de théâtre ?

À Silling trône la Parole. Je cite Roland Barthes : « les premiers auditeurs deviennent les énonciateurs, ce qui est le propre de l'écriture ». L'exposé porte avant tout sur le langage, dans un mouvement dit caractéristique de l'écriture. Le reste du temps est consacré aux repas et à la deuxième activité... Mais tout ici est parole et écriture. Ainsi, le théâtre n'est pas un lieu courant, mais un « espace de transformation où s'engendre un second texte dans une sorte de mouvement perpétuel qui, en dernière analyse, apparaît le propre de l'écriture ».

Enfin, je ne saurais mieux dire sur Silling et sa référence au théâtre et à la mise en scène de son propre univers par Sade, qu'en me référant à Béatrice Didier qui en fait « le lieu clos où s'exprime le désir par le discours et [...] triomphe de l'espace, du temps et de la mort ».

Si, pour de nombreux critiques, il s'agit là des plus belles pages de Sade, il en va tout différemment à son époque, où les détracteurs sont nombreux. Parmi ceux-ci, le plus acharné n'est autre que Restif de la Bretonne, strict contemporain du Marquis, écrivain lui-même, bien piètre d'ailleurs, mais parfait pornographe. Ceci pourrait expliquer sa haine, qui s'exprime sans cesse, jusqu'à lui faire écrire une « *Anti-Justine* ».

Après diverses tribulations, nous arrivons à 1795 et à la publication, sous anonymat, de *La Philosophie dans le boudoir ou Les Instituteurs immoraux*, destinée à l'éducation des jeunes demoiselles. La date en est discutable, la plus probable étant 1793. Même discussion sur le lieu où se déroule l'action : peut-être chez les époux Saint-Ange à la campagne et en l'absence du mari. Regardons également ce texte sous l'angle de sa théâtralité. Selon les commentateurs, l'expression littéraire se situerait entre le théâtre de société, autrement dit le théâtre érotique, et le théâtre dit « à la Voltaire ». L'intensité dramatique au cours des sept dialogues acquiert un degré important, mais chaque partenaire peut être qualifié « d'instrument », n'ayant aucun rapport avec le monde qui l'entoure. Cet ouvrage mérite certainement – et Jean Deprun y insiste – un « degré nouveau d'intensité dramatique » dans les idées de Sade, les disant « lancées » selon une métaphore très « sadienne ».

Je trouve en outre particulièrement intéressant le rapport établi par G. Lely avec telle ou telle scène de Shakespeare à propos de cette œuvre, par sa forme dialoguée, si bien qu'il imagine les phrases de « rayonnante obscénité » dans la bouche de telle ou telle héroïne du dramaturge anglais. J'ajoute que certains critiques britanniques partagent cette opinion.

Ensuite, ce sont les prisons du Régime révolutionnaire ; puis de nouvelles arrestations, pour se retrouver à Sainte-Pélagie, d'où la famille obtiendra le transfert à la maison de santé de Charenton pour trois mille francs. Il y arrive, c'est la seconde fois, le 27 avril 1803, et il y demeurera jusqu'à sa mort.

L'hospice civil de Charenton est, selon l'expression de Jean-Jacques Pauvert, « le jardin privé de François Simonin de Coulmiers », physiquement monstrueux, car c'est un nain difforme et disproportionné, mais intelligent et autoritaire, accomplissant parfaitement sa tâche directoriale, et en rapport d'intérêt, plus que d'amitié, avec Sade. En dépit de quelques

dissensions, cette captivité s'avère sans précédent pour le Marquis qui s'y livre à une double activité créatrice, théâtrale bien sûr, mais également thérapeutique (ce que nous verrons plus loin), bien discutable d'ailleurs puisque, parmi les prisonniers, on compte aussi des malades mentaux, des caractériels et des névropathes, comme en témoigne la thèse d'Esquirol.

Le théâtre était situé au-dessous de la salle des femmes aliénées, et comprenait scène, fosse d'orchestre, parterre, chaise et loges. Des bals, des concerts et bien des représentations théâtrales y seront donnés, sous la direction du Marquis, jusqu'en 1812 toutefois, où il s'en verra privé et n'y participera plus guère que comme « conseiller de l'ombre », anonyme ou parfois discret professeur.

Mais sur la scène de Charenton, Sade se targue d'une autre activité, celle-ci thérapeutique, puisque, avance-t-il, « de vrais fous jouent de vrais rôles ». C'est ainsi que, dans une lettre du 4 mai 1811, il attribue « aux pièces la guérison de plus de cinquante malades ». En réalité, la « guérison sadienne » ne peut guère être reconnue en raison de l'énorme diversité du diagnostic et surtout du désir du « thérapeute ». Ce fut donc là une seconde raison de critiques acharnées, celle d'Esquirol étant certainement plus valable que celles qui viennent d'ignares en la matière. Il a en effet publié en 1805 sa thèse consacrée aux « passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale », et reviendra plus tard sur ces « moyens curatifs », après avoir ouvert une clinique psychiatrique à Paris.

De façon précise, nous avons aujourd'hui des réflexions de certains spectateurs de l'époque. C'est ainsi qu'un ancien officier de cavalerie, Hippolyte de Colins, termine sa description en se demandant « quels sont les insensés, ceux qui président ou ceux qui sont les acteurs ». Et il ajoute des réflexions peu amènes sur Monsieur de Coulmiers et le Marquis.

On doit par ailleurs à Annie Le Brun de rapporter dans son album deux témoignages émanant de l'époque, ceux d'Armand de Rochefort et de mademoiselle Flore, tous deux spectateurs par hasard. Je cite leurs conclusions. Pour mademoiselle Flore, ancienne actrice : « Je sortis de cette comédie de fous avec un serrement de cœur et il m'en est toujours resté une impression pénible ». Pour Armand de Rochefort : « Après les prodiges que j'avais vus, j'eus besoin de sortir de cette maison pour être bien sûr moi-même d'avoir conservé ma raison ».

Quoi qu'il en soit, Sade décline progressivement, interrompt toute activité dès 1812, en compagnie de Marie-Constantine Quesnet, elle-même ancienne actrice, autorisée à le rejoindre dès 1806. Il décèdera le 2 décembre 1814, dans un contexte pathologique difficile à préciser, âgé de 74 ans.

Il me paraît intéressant de citer la cinquième part de son testament, rédigée le 30 janvier 1806, car on peut y voir une caractéristique de sa psychologie : « La fosse une fois recouverte, il sera semé dessus des glands, afin que par la suite, le terrain se trouvant regarni et le taillis se retrouvant fourré, les traces de ma tombe disparaissent de la surface de la terre, comme je me flatte que ma mémoire disparaisse de l'esprit des hommes ». On peut voir dans cette farouche grandeur un ultime scénario qui, d'ailleurs, ne se réalisera pas, car les funérailles s'effectueront normalement au cimetière de l'asile.

Et nous atteignons notre époque et l'importance considérable qu'a prise Sade dans la littérature contemporaine. En ce qui concerne le théâtre, je retiendrai deux pièces, d'ailleurs étrangères (mais peut-être en existe-t-il d'autres ?) : *Marat-Sade*, de l'Allemand Peter Weiss, date de 1954 et sa traduction de l'année suivante. En résumé, on y voit les malades de Charenton, sous l'égide de Sade, jouer une pièce sur la Révolution française et la mort

de Marat. Le rôle de Sade demeure parfaitement inventé car, dans la réalité, il s'est borné à prononcer l'éloge funèbre de Marat.

Le *Madame de Sade* du très grand écrivain japonais Yukio Mishima, publié au Japon en 1969 et en français en 1976, est bien plus important pour nous, d'autant qu'il comporte une postface de l'auteur, que je cite : « se posa l'énigme de comprendre comment la Marquise, si fidèle à son mari jusqu'alors, ait pu l'abandonner juste au moment où il retrouvait la liberté ». Mishima ajoute que la pièce pourrait s'intituler « Sade vu à travers le regard des femmes ». Celles-ci sont au nombre de six, et le Marquis apparaît à la fin, lamentable et en loques. La dernière réplique est celle de son épouse : « S'il vous plaît, dites-lui qu'il s'en aille. Et dites-lui encore ceci : la Marquise de Sade ne vous reverra jamais ». Marguerite Yourcenar, dans son ouvrage consacré à Mishima, affirme qu'il s'agit d'un « tour de force ». Madame de Sade, qui « a aimé en lui le mal incarné a-t-elle maintenant peur de son mari ? Le mystère se referme avec le rideau ».

Je n'ai pas jusqu'ici envisagé l'excellent essai de Simone de Beauvoir, « Faut-il brûler Sade ? », pour la raison que son auteur ne s'y intéresse pas au théâtre. Je veux cependant en rappeler les deux dernières phrases : « Ce qui fait la suprême valeur de son témoignage, c'est qu'il nous inquiète. Il nous oblige à remettre en question le problème qui, sous d'autres figures, hante ce temps : le vrai rapport de l'homme à l'homme ». Et je ne saurais mieux conclure qu'avec Roland Barthes : « la passion de Sade, toute sa vie, ne fut nullement l'érotique (l'érotique est bien autre chose qu'une passion), ce fut le théâtre ».

### Bibliographie

- APOLLINAIRE Guillaume, *L'œuvre du Marquis de Sade*, Collection des Classiques galants, Paris, 1909.
- BARTHES Roland, *Sade, Fourier, Loyola*, éd. du Seuil, Paris, 1971.
- BATAILLE Georges, *La littérature et le mal*, Gallimard, Paris, 1957.
- BEAUVOIR Simone de, *Faut-il brûler Sade ?*, Gallimard, Paris, 1955.
- DEPRUN Jean, *Sade et l'Abbé Brugier. De Descartes au romantisme*, 1987.
- DIDIER Béatrice, *Le château intérieur de Sade*, Europe, Paris, 1972.
- LE BRUN Annie, *Soudain un bloc d'abîme, Sade*, Paris, 1986.
- LE BRUN Annie, *Petits et grands théâtres du Marquis de Sade*, Album exposition, Paris Art Center, 1989.
- LE BRUN Annie, *On n'enchaîne pas les volcans*, Gallimard, Paris, 2006.
- LELY Gilbert, *Vie du Marquis de Sade*, Garnier, Paris, 1982.
- PAUVERT Jean-Jacques, *Sade vivant*, tomes I-III, Robert Laffont, Paris, 1986-1990.
- YOURCENAR Marguerite, *Mishima ou la vision du vide*, Gallimard, Paris, 1980.



*Mardi 3 octobre 2017*

**Conférence de Jean-Dominique DURAND** <sup>1</sup>, *Adjoint au maire de Lyon*

## LA DIPLOMATIE PONTIFICALE

### **COMPTE RENDU DE SÉANCE** [Extraits]

Le conférencier commence par rappeler le rôle de la diplomatie vaticane dans le règlement du conflit qui opposait depuis 1961 les États-Unis et Cuba. Il précise qu'il convient de séparer dans les termes le Saint-Siège de l'État du Vatican, état de plein droit qui entretient des relations diplomatiques avec 174 états sur les 189 représentés à l'ONU, et qui est représenté dans les organisations internationales. Le Saint-Siège dispose d'une souveraineté territoriale reconnue depuis les accords du Latran de 1929, d'un drapeau, d'une monnaie (celle de l'Italie, mais avec une frappe autonome), et surtout d'une diplomatie grâce à laquelle le pape peut jouer sur deux registres : l'État du Vatican, dont il est le souverain, et le Saint-Siège lié à la personne du pape. Cette diplomatie s'appuie aussi sur les voyages du pape.

Les moyens de cette diplomatie hors normes ne reposent pas sur des moyens économiques ou militaires, mais sur la qualité des hommes : le pape, le Secrétaire d'État (presque toujours un diplomate), les nonces, qui sont des prêtres formés au sein de l'Académie pontificale ecclésiastique, les évêques, les religieux des congrégations et les organisations de laïcs, comme la communauté de Sant'Egidio, compétente notamment en matière de médiation internationale. Les moyens juridiques se fondent sur la signature de concordats bilatéraux qui garantissent la liberté de l'Église. La parole, à travers les encycliques, les messages de Noël et les discours lors des JMJ, et la prière sont d'autres moyens d'action.

Le Vatican mène une diplomatie interventionniste, dont le bilan mitigé lors des deux guerres mondiales ne doit pas faire oublier les interventions plus ou moins discrètes pour humaniser la guerre. Plus récemment, des interventions ont abouti à des résultats, comme lors de la crise de Cuba en 1962 ou lors du conflit entre le Chili et l'Argentine en 1978. Pour la Terre sainte, après s'être opposé à la création d'Israël, le Vatican œuvre pour une solution qui permettrait aux trois religions de vivre ensemble. Enfin, si le Saint-Siège n'est pas parvenu à faire mentionner les racines chrétiennes de l'Europe dans le Traité de Lisbonne, l'article 17 définit les rapports avec les Églises. Une diplomatie d'influence plus efficace est illustrée par son action en faveur de la construction européenne, de la réconciliation franco-allemande et son rôle dans la politique concernant le bloc de l'Est avec la signature des accords d'Helsinki. On retrouve la diplomatie vaticane dans les discussions sur l'aide au développement et sur le désarmement avec la limite de la notion de guerre légitime et celle du devoir d'intervention militaire, comme ce fut le cas dans les conflits liés à l'ex-Yougoslavie.

En conclusion, la diplomatie pontificale apparaît singulière et à nulle autre pareille. Le catholicisme est la seule religion à jouer un tel rôle parce que l'Église n'est pas liée à tel ou tel régime politique et que le pape joue un rôle de vigie.

(CR établi par Jean-Pol Donné, Secrétaire général de la classe des Lettres),

---

1. J.-D. Durand a été élu membre d'honneur associé de l'Académie de Lyon le 5 décembre 2017.

*Mardi 10 octobre 2017*

**Communication de Michel ZINK, membre d'honneur associé**

*Membre de l'Institut,  
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*<sup>1</sup>

## LA VOIX FÉMININE DANS LA POÉSIE MÉDIÉVALE

On désigne traditionnellement sous le nom de « chansons de femmes » tout un courant du lyrisme médiéval, qui apparaît en même temps que les langues modernes de l'Europe, traverse tout le Moyen Âge et irrigue ensuite nos chansons populaires. C'est ce courant qui va nous occuper. J'aurais pu poser en guise de titre une question, tout à fait pertinente s'agissant de ces chansons : pourquoi les chansons de femmes sont-elles des chansons d'hommes ? Ou tout au moins : les chansons de femmes sont-elles des chansons d'hommes ? Courageux mais non téméraire, j'y ai cependant renoncé, craignant d'être traité comme Orphée par les bacchantes dans une ville que les soupçons jetés par Mireille Huchon sur l'attribution des poèmes de Louise Labbé a justement irritée.

Et pourtant...

Quelle est la chanson populaire française la plus connue ? *Auprès de ma blonde*. Cette chanson du XVIII<sup>e</sup> siècle est une chanson de soldats, une marche militaire. Le rythme à deux temps très marqués est celui des troupes marchant au pas. Encore aujourd'hui, on peut l'entendre jouer lors du défilé du 14 juillet, lors des cérémonies du 11 novembre et du 8 mai. Les couplets et le refrain font entendre deux voix différentes. On entend dans le refrain celle d'un soldat qui se languit de dormir auprès de sa blonde, et dans les couplets celle d'une jeune femme dont le mari est prisonnier des Hollandais avec lesquels la France était en guerre. Le refrain est court (un seul vers), les strophes sont plus longues et elles sont nombreuses. D'où l'impression que cette chanson de marche, cette chanson de soldats, est une chanson de femme. La voix féminine y domine, mais c'est fondamentalement une chanson d'hommes. Des hommes qui espèrent que leurs femmes ou leurs amies restées au pays leur sont fidèles pendant qu'ils sont au loin, prisonniers peut-être, sans pouvoir rentrer à la maison. *Auprès de ma blonde* est une chanson de femmes parce que c'est une chanson d'hommes.

*Auprès de ma blonde* est une vieille chanson. Elle n'a cependant guère plus de trois cents ans. Mais la relation complexe entre les chansons d'amour des femmes et les chansons d'amour des hommes est beaucoup plus ancienne. C'est d'elle que je vais parler.

Je ne remonterai même pas au commencement. Il est si vieux qu'il y a à peine un commencement. Et l'histoire serait trop longue. Tout autour de la Méditerranée aussi bien que dans d'autres parties du monde et jusqu'en Chine, on trouve une tradition très ancienne de chansons de femmes qui sont souvent les plus anciens spécimens conservés de chansons d'amour. Mais j'en reste à ma période, le Moyen Âge, qui est une manière de début, malgré son nom, puisqu'il voit soit la naissance soit la révélation à nos yeux des langues modernes de

---

1. Michel Zink a été élu à l'Académie française le 14 décembre 2017.

l'Europe, et donc de leurs littératures : naissance des langues romanes, nées des déformations du latin parlé, mais aussi, de notre point de vue, révélation à notre connaissance des langues germaniques, dont nous savons bien peu de chose avant que la christianisation y introduise l'alphabet latin.

Je commence donc (je terminerai aussi, d'ailleurs) avec le Moyen Âge. Mais je me permets d'attirer l'attention d'abord sur un trait bien connu de la littérature antique. Les deux genres poétiques majeurs de cette littérature sont, selon Aristote, l'épopée et la tragédie. Pour autant que nous le sachions, ces poèmes épiques et tragiques ont pour auteurs des hommes. Pourtant, ils présentent la passion amoureuse comme une expérience essentiellement féminine. Euripide, Apollonios de Rhodes ou Virgile sont des hommes. Mais ils peignent l'amour de Déjanire, de Médée, de Didon, pour Héraclès, pour Jason, pour Énée, et non l'inverse. Les hommes connaissent le désir érotique, comme celui d'Achille pour Briséis ou d'Ulysse pour Calypso. Ils connaissent l'affection conjugale, comme celle d'Hector pour Andromaque ou, malgré Calypso, d'Ulysse pour Pénélope. Mais l'amour comme passion semble essentiellement féminin.

Revenons au Moyen Âge. Il n'a pas inventé l'amour, comme on l'a dit. Mais il marque un changement dans l'idée de l'amour. La poésie a été un vecteur important de ce changement. Et la répartition entre chansons d'hommes et chansons de femmes est devenue un élément important dans le paysage poétique de l'amour, si je puis dire.

Le changement dans l'idée de l'amour a été essentiellement une conséquence du christianisme. Il ne s'est nullement réduit à une défiance ou à une condamnation de l'éros et de l'amour physique. Dans l'ordre poétique, l'effet a plutôt été inverse. Dans un monde chrétien, l'inspiration poétique ne pouvait plus être attribuée à Apollon ou aux Muses. La poésie n'était plus un langage sacré permettant une communication avec les dieux, puisque le Dieu unique était supposé s'être incarné, avoir vécu parmi les hommes, leur avoir directement parlé. Pour rendre compte de l'inspiration poétique, on a fait de l'amour sa source et l'amour est devenu pour la première fois la grande affaire de la poésie. Il l'est encore au point que pour nous le mot même de poésie renvoie d'abord à la poésie d'amour. Le lyrisme amoureux a cessé d'être un genre mineur, mais pour venir au contraire se placer au centre et au cœur de la poésie.

Comme chacun sait, cette nouvelle forme du lyrisme d'amour apparaît dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle avec les troubadours de langue d'oc. Ce n'est pas mon sujet ici de parler des troubadours et de la *fin'amor*, que nous appelons amour courtois. J'attire seulement l'attention sur deux ou trois points.

D'abord, au cœur de la conception de la *fin'amor* se trouve l'idée que la nature même de l'amour est d'être un sentiment contradictoire. L'amour est à la fois une exaltation et une angoisse. Il est vain de vouloir séparer l'une de l'autre. Il n'est pas d'amour, si malheureux soit-il, qui n'ait son exaltation. Il n'y a pas d'amour, si heureux soit-il, qui n'ait son inquiétude. Le désir, par définition, désire être assouvi, mais il sait que l'assouvissement tue le désir et que ce qu'il désire, c'est sa propre mort. En outre, ces poètes sont des poètes chrétiens, sans cesse déchirés entre un idéal de chasteté et le désir amoureux, et qui tentent constamment de trouver une légitimité à l'amour charnel et de définir sa place parmi toutes les formes de l'amour : l'amour de Dieu, l'amour du prochain, la charité, l'amour qu'ils appellent « naturel » et qui est l'amour pour les personnes de sa famille, en premier lieu l'amour des

parents pour les enfants et des enfants pour les parents, qui est un amour charnel en ce sens qu'il tient à la chair et au sang, mais qui n'est pas un amour érotique, etc.

Deuxième point : la poésie médiévale considère, d'une façon générale, que le langage poétique doit présenter une similarité avec le sens du poème. Comment le langage poétique peut-il être similaire à l'amour ? En étant aussi tendu et contradictoire que l'amour, aussi pénible en même temps que délicieux. C'est une des raisons pour lesquelles les poèmes des troubadours qui ont adopté le style du *trobar clus* (style poétique « fermé », c'est-à-dire obscur) sont compliqués, exigeants, difficiles, parfois hermétiques, parfois délibérément rugueux, écorchant l'oreille par des accumulations de monosyllabes et de grappes de consonnes : tout ce que condamnera Malherbe au nom d'un idéal de fluidité limpide.

Troisièmement, cet amour anxieux et sophistiqué, à la fois brûlant et respectueux, est fondamentalement l'amour d'un homme pour une femme. Le point de vue du poète est un point de vue masculin. On attend de la femme aimée qu'elle récompense son soupirant s'il a fait la preuve de la profondeur de son amour et de sa fidélité, mais cet amoureux, le poète, ne s'intéresse nullement en retour au désir qu'éprouve ou n'éprouve pas celle qu'il aime. Elle n'est même pas supposée en éprouver. Cette attitude est en contradiction avec les conceptions religieuses et médicales de l'époque. En dépit de l'expérience commune, on pensait au Moyen Âge que les femmes sont plus dominées que les hommes par l'instinct sexuel. Pourquoi ? Parce qu'elles étaient supposées être moins cérébrales que les hommes, moins rationnelles et, par voie de conséquence, plus soumises à la partie physique et animale de leur personnalité : après tout, Ève a été faite à partir de la côte d'Adam, non de son cerveau. C'est pourquoi la littérature cléricale est volontiers grivoise, alors que la littérature courtoise ne l'est généralement pas.

Voilà quelques traits de cette nouvelle poésie d'amour, qui devait influencer si profondément la civilisation européenne. Mais qu'en est-il de cette voix féminine de l'amour qui s'entend depuis l'Antiquité, même dans des poèmes composés par des hommes ?

La voix féminine est la première voix que nous entendons, des décennies et peut-être des siècles avant l'époque du premier troubadour, dans la poésie lyrique médiévale en langue vernaculaire. Dès le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, le pape Léon IX ordonne aux clercs d'interdire « les chants et les danses des femmes dans les églises et sur leur parvis (*atrium*) ». Nous trouvons d'autres allusions à des chants et à des danses de femmes à partir du début du VI<sup>e</sup> siècle, par exemple dans les homélies de l'évêque Césaire d'Arles. Bien sûr, ce ne sont que des allusions. Nous ne savons rien des chansons elles-mêmes. C'étaient des chansons vernaculaires, mais des chansons en latin : au VI<sup>e</sup> siècle, les langues romanes ne se sont pas encore séparées du latin ; au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, elles sont encore peu différentes du latin vernaculaire. Malgré tout, nous sommes certains, grâce à ces témoignages, de l'existence de ce que nous appellerions aujourd'hui des chants populaires et des danses populaires de femmes, comme ceux qui existent dans toutes les civilisations du monde.

Mais moins de deux siècles plus tard, nous trouvons les premiers fragments de telles chansons. Ils apparaissent comme des citations à la fin de poèmes en arabe, ou parfois en hébreu, de Al-Andalus, la partie de l'Espagne conquise et occupée par les Arabes. Ces courtes citations constituent la pointe finale, appelée *khardja*, d'un type de poèmes strophiques appelés *muwwasha* ou *zadjal*. Normalement, cette pointe finale est en arabe ou en hébreu, comme le reste du poème. Mais parfois, elle est en dialecte mozarabe, la langue romane de la population indigène conquise et soumise – en vieil espagnol, si on le veut le dire ainsi.

Or, toutes les *khardjas* en langue romane sont des citations (peut-être des refains) de chansons amoureuses de femmes. Par exemple :

Ô toi qui es brun, ô délices des yeux !  
Qui pourra supporter l'absence, mon ami ?

\*\*\*

Voici venue la Pâque,  
Et moi sans lui,  
Et moi sans lui,  
Le cœur brisé.

\*\*\*

Ô ma mère, mon bel ami  
s'en va pour ne plus revenir !  
Dis-moi, que dois-je faire, ô ma mère,  
si ma peine ne s'apaise pas.

\*\*\*

Il s'en va et ne veut pas me dire  
Un seul mot !  
Avec ce feu aux entrailles,  
Ô ma mère,  
Non je ne pourrai pas dormir.

On remarque que le ton est toujours le même : grave, mélancolique, avec un mélange de sensualité et d'innocence. La jeune fille ou la jeune femme attend la venue de l'aimé ou pleure son départ, mais on la devine souvent négligée ou abandonnée. Elle confesse ouvertement son désir. Cependant on a l'impression que ce n'est pas par impudeur, mais au contraire parce qu'elle est trop innocente ou trop ignorante pour y voir quelque chose de mal, comme Agnès dans *L'école des femmes*. Loin d'être l'effet de la lecture impressionniste et anachronique du critique moderne, ces caractères – tristesse, sensualité, candeur – sont ceux qui définissent de façon délibérée et systématique les chansons de femmes médiévales, c'est-à-dire les chansons attribuées à des femmes et placées dans la bouche d'une femme. Tout au moins le type le plus universellement répandu de ces chansons, que l'on trouve dans toute l'Europe pendant tout le Moyen Âge et au-delà. Il y a un autre type, grivois et souvent obscène, principalement illustré par les chansons de la mal-mariée, mais il faut avouer qu'il n'a connu de vrai développement qu'en France, en langue d'oïl.

Nous n'avons pas de raison de soupçonner les *khardjas* en langue romane de n'être pas des extraits de véritables chansons de femmes, de chansons effectivement composées et chantées par des femmes. Mais ce qui est certain, c'est qu'elles sont citées dans des chansons composées par des hommes. Dans ces chansons, l'impression qu'elles sont supposées produire est obtenue par contraste. La langue romane contraste avec l'arabe. La simplicité de la chanson populaire contraste avec le poème sophistiqué qui la cite. La chanson d'amour contraste avec le panégyrique que sont souvent les *muwwashas*. La référence à la fête chrétienne de Pâques dans l'une des *khardjas* contraste avec le contexte islamique du poème où elle est insérée. Le poète masculin renforce de toutes les façons le contraste entre la voix féminine et sa propre voix de façon à renforcer les effets de son propre poème.

C'était dans l'Espagne du XI<sup>e</sup> siècle. Moins d'un siècle plus tard, la poésie des troubadours s'épanouissait au nord des Pyrénées. Bientôt elle sera dans toute l'Europe un modèle pour la poésie et un idéal pour l'amour. Les Catalans et les Italiens composeront longtemps leurs poèmes d'amour en langue d'oc. Les Français, les Allemands, les Galiciens et les Portugais, un peu plus tard les Castillans, imiteront les chansons des troubadours dans leur propre langue. Un roi norvégien envoie une sorte d'ambassadeur dans le sud de la France pour recueillir des

informations sur la poésie des troubadours. On se rappelle les caractères de cette poésie et de la *fin' amor* : une poésie sophistiquée, consciente d'elle-même, aristocratique dans son esprit ; une attention subtile au désir érotique ; un immense respect pour la femme aimée ; mais une indifférence surprenante (ou pas si surprenante que cela) pour ce que cette dame si respectée et si redoutée peut désirer ou ne pas désirer elle-même. Quelle différence avec les *khardjas* si simples et si constamment à l'écoute du désir féminin !

Cependant, en dépit de l'immense succès de la poésie des troubadours et de la *fin' amor*, les chansons de femmes ne disparaissent pas. Au contraire, de nouvelles formes de ces chansons surgissent dans différentes parties de l'Europe, toujours avec les mêmes caractéristiques de simplicité et de sensualité candide. Bien sûr, elles contrastent partout avec la poésie courtoise. Vous devinez donc ce que je crois deviner. Si ces chansons de femmes ont été soigneusement composées ou collectées pour être copiées dans les manuscrits avec la poésie courtoise (sans quoi nous en aurions perdu la trace), ne serait-ce pas pour la même raison qui a poussé les poètes arabes d'Al-Andalus à citer en guise de *khardjas* des chansons de femme en langue romane : pour l'effet de contraste ?

Pour abrégé, je me contente de deux exemples de chansons de femmes, les *cantigas de amigos* galiciennes-portugaises, qui fleurissent à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, et les chansons de toile françaises, qui connaissent une petite mode au début du même siècle, mais semblent plus anciennes ou du moins prétendent l'être. Les *cantigas de amigos* sont généralement associées à la baie de Vigo, près de Saint-Jacques de Compostelle et très souvent à l'île de Saint-Siméon et à son ermitage au milieu de la baie :

Seiam'eu na ermida de San Simion  
E cercaronmi as ondas que grandes son  
*Eu atendo meu amig'! E verra ?*

Estando na ermida ant'o altar,  
Cercaronmi as ondas grandes do mar.  
*Eu atendo meu amig'! E verra ?*

E cercaronmi as ondas que grandes son ;  
Nen ei i barqueiro nen remador.  
*Eu atendo meu amig'! E verra ?*

E cercaronmi as ondas do alto mar ;  
Non ei i barqueiro nen sei remar.  
*Eu atendo meu amig'! E verra ?*

Non ei i barqueiro nen remador :  
Morrerei eu, fremosa, no mar major.  
*Eu atendo meu amig'! E verra ?*  
(Meendinho)

Me voilà à l'ermitage de Saint-Siméon,  
Entourée des vagues qui sont grandes,  
*Dans l'attente de mon ami. Viendra-t-il ?*

Me tenant dans l'ermitage devant l'autel,  
Entourée des grandes vagues de la mer,  
*Dans l'attente de mon ami. Viendra-t-il ?*

Entourée des vagues qui sont grandes,  
Sans batelier ni rameur,  
*Dans l'attente de mon ami. Viendra-t-il ?*

Entourée des vagues de la haute mer,  
sans batelier et sans rameur,  
*Dans l'attente de mon ami. Viendra-t-il ?*

Sans batelier ni rameur :  
Je mourrai, tremblante, dans la grande mer,  
*Dans l'attente de mon ami. Viendra-t-il ?*

\*\*\*

Ondas do mar de Vigo,  
Se vistes meu amigo,  
*E, ai Deus, se verra cedo !*

Ondas do mar levado,  
Se vistes meu amado,  
*E, ai Deus, se verra cedo !*

Se vistes meu amigo,  
O por que eu sospiro,  
*E, ai Deus, se verra cedo !*

Se vistes meu amado,  
O porque ei gran coidado,  
*E, ai Deus, se verra cedo !*

(Martin Codax 1)

Vagues de la mer de Vigo,  
Avez-vous vu mon ami ?  
*Hélas, mon Dieu, viendra-t-il bientôt ?*

Vagues qui gonflent la mer,  
Avez-vous vu mon ami ?  
*Hélas, mon Dieu, viendra-t-il bientôt ?*

Avez-vous vu mon ami,  
Celui pour qui je soupire ?  
*Hélas, mon Dieu, viendra-t-il bientôt ?*

Avez-vous vu mon ami,  
Celui pour qui j'ai grande inquiétude ?  
*Hélas, mon Dieu, viendra-t-il bientôt ?*

\*\*\*



Ai ondas que eu vin veer,  
Se me saberedes dizer  
*Por que tarda meu amigo sen min.*

Ai ondas que eu vin mirar,  
Se me saberedes contar  
*Por que tarda meu amigo sen min.*  
(Martin Codax 7)

Ô vagues que je suis venue voir,  
Sauriez-vous me dire  
*Pourquoi mon ami tarde loin de moi ?*

Ô vagues que je suis venue contempler,  
Sauriez-vous me conter  
*Pourquoi mon ami tarde loin de moi ?*

Les *cantigas de amigos* sont des chansons relativement récentes : celles que nous connaissons ne remontent pas plus haut que le XIII<sup>e</sup> siècle, à un moment où la poésie des troubadours d'oc est déjà sur le déclin. Mais la parenté de ton et même de situation avec certaines *khardjas* donnent l'impression d'une continuité : des chansons de séparation et de mélancolie, d'amour simplement avoué, sans réticence et sans complaisance, sans subtilité de l'expression ou de l'introspection. Une simplicité accentuée par des traits que nous associons aux chansons populaires. Non seulement le ton uni, direct, sans métaphores, mais aussi, dans la construction strophique et la versification, la répétition et la variation dans la répétition : les reprises de vers de strophe en strophe, l'importance du refrain, bien que la question du refrain soit compliquée, puisque le mot n'implique pas en lui-même la répétition, mais désigne une partie « retranchée » de la strophe (*refrangere*) et qu'il existe en effet, surtout en langue d'oïl, des chansons dont le refrain change de strophe en strophe et n'est donc pas répété.

Mais ce qui frappe aussi, c'est que les auteurs de ces *cantigas de amigos* sont connus et que ce sont des hommes : Meendinho, le grand Martín Codax, le roi Dom Denis de Portugal. La tradition manuscrite attribue aussi une chanson de ce type en occitan (392, 5a), proche des chansons 1 et 7 de Martin Codax, bien que colorée par l'esprit courtois et d'allure moins « populaire » que les chansons galiciennes, au troubadour Raimbaut de Vaqueiras (actif entre 1180 et 1205 – ce qui montrerait, si l'attribution était fondée, que le genre est plus ancien que les spécimens galiciens conservés ne le laissent supposer). Toutefois, l'attribution n'est pas certaine et peut être due au fait que Raimbaut aime le style popularisant et les écarts stylistiques et linguistiques, comme le montrent plusieurs de ses pièces (*Kalenda maia*, *Gaita be*, *gaiteta del chastel*, ou son *descort* plurilingue). En tout cas, si l'attribution est fondée, cette chanson de femme a pour auteur un homme. Si elle ne l'est pas, le copiste qui en est responsable a jugé bon de l'attribuer à un homme, et non à une femme troubadour, à une *trobairitz* :

Altas undas que venez suz la mar,  
Que fay lo vent çay e lay demenar,  
De mun amic sabez novas comtar,  
Qui lay passet ? No lo vei retornar !  
*Et oy Deu, d'amor !*  
*Ad hora'm dona joi et ad hora dolor !*

Oy, aura dulza, qui vens dever lai  
Un mun amic dorm e sejojn'e jai,  
Del dolz aleyn un beure m'aporta'y !  
*Et oy Deu, d'amor !*  
*Ad hora'm dona joi et ad hora dolor !*

Mal amar fai vassal d'estran pais,  
Car en plor tornan e sos jocs e sos ris.  
Ja nun cudey mun amic me trays,  
Qu'eu li doney ço que d'amor me quis.  
*Et oy Deu, d'amor !*  
*Ad hora'm dona joi et ad hora dolor !*

Hautes vagues qui venez sur la mer,  
Que le vent agite en tout sens,  
De mon ami savez-vous me conter des nouvelles,  
Lui qui a franchi la mer ? Je ne le vois pas revenir !  
*Hélas, mon Dieu, l'amour !*  
*Parfois il me donne de la joie, parfois de la douleur !*

Ô, douce brise, qui vient de là  
Où mon ami dort et séjourne et couche,  
Apporte-moi une gorgée de sa douce haleine !  
*Hélas, mon Dieu, l'amour !*  
*Parfois il me donne de la joie, parfois de la douleur !*

Il fait mal d'aimer un chevalier d'un pays étranger,  
Car ses jeux et ses rires d'amour tournent en pleurs.  
Je n'aurais cru que mon ami me trahirait,  
Car je lui ai donné tout ce qu'il m'a demandé d'amour.  
*Hélas, mon Dieu, l'amour !*  
*Parfois il me donne de la joie, parfois de la douleur !*

Cette chanson est comme une chanson de la mer de Vigo qui serait amplifiée par le recours à des motifs familiers au lyrisme médiéval (le vent qui souffle du pays de l'être

aimé) et particulièrement aux chansons de femmes : l'amour pour un mercenaire étranger (*soudoier*), thème essentiel des chansons de toile et fréquent aussi dans la littérature narrative, par exemple dans le lai d'*Eliduc* de Marie de France et dans le roman d'*Ille et Galeron* de Gautier d'Arras, dont le canevas est le même.

Mon deuxième exemple est celui des chansons de toile françaises, qui semblent avoir connu une petite vogue au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces chansons narratives mettent en scène une jeune femme occupée à ses travaux d'aiguille en attendant la venue incertaine de son ami. Plusieurs de celles que nous connaissons nous sont parvenues parce qu'elles sont citées dans le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* de Jean Renart, qui se vante dans le prologue d'être le premier à avoir farci son roman de chansons, toujours adaptées au contexte et à la personnalité du chanteur. Il fait chanter des chansons de toile par une mère et une fille qui vivent retirées et ignorantes du monde dans leur modeste château et qui, travaillant elles-mêmes à leur broderie, s'excusent d'abord de chanter au prétexte que ces chansons sont vieilles et passées de mode : « C'était autrefois que les dames et les reines travaillaient à leur tapisserie en chantant des chansons d'histoire. » Jean Renart, auteur malicieux et même mystificateur, comme l'indique son sobriquet, sous lequel son identité n'a jamais pu être percée, crée donc un effet de miroir et utilise les chansons de toile pour que leur archaïsme peigne leurs chanteuses comme des provinciales démodées.

De fait, les chansons de toile produisent une impression d'ancienneté, qui s'accorde admirablement avec le ton de candeur passionnée qu'elles partagent avec les autres chansons de femme. Elles sont souvent en décasyllabes et toujours composées de strophes monorimées, parfois même monoassonancées, comme si elles étaient des fragments de chansons de geste, avec parfois des archaïsmes de langue, d'expression, presque trop beaux pour être vrais ou des mélodies répétitives analogues à la psalmodie des chansons de geste. Mais soudain surgissent un trait de mœurs moderne ou une mélodie sophistiquée, comme le sont d'ailleurs aussi celles des *cantigas de amigos*, si simples pourtant, de Martín Codax, si bien qu'on peut se demander si l'archaïsme n'est pas surjoué.

En voici une qui semble bien ancienne, antérieure même à la nasalisation complète des voyelles, puisqu'elle admet l'assonance du o nasalisé et de celui qui ne l'est pas. Elle emploie l'expression « Francs de France », qui remonte à l'époque carolingienne. Peut-elle vraiment être si vieille que cela ? On en doute. Mais cet archaïsme peut-être exagéré va de pair avec des mœurs antérieures à la *fin' amor*. C'est la jeune fille qui s'humilie pour supplier son amant de lui revenir. On la dit « belle », mais c'est la beauté de l'homme que la chanson décrit :

*Belle Erembourg*

Quant vient en mai, que l'on dit as lons jors,  
Que Franc de France repairent de roi cort,  
Reynauz repaire devant el premier front.  
Si s'en passa lez lo meis Arembor,  
Ainz n'en dengna le chief drecier amont.

*E, Raynaut amis !*

Bele Erembors a la fenestre au jor  
Sor ses genolz tient paile de color.  
Voit Frans de France qui repairent de cort  
Et voir Raynaut devant, el premier front :  
En haut parole si a dit sa raison.

*E, Raynaut amis !*

« Amis Raynaut, j'ai ja veü cel jor,  
Se passissoiz selon mon père tor,  
Dolanz fussiez se ne parlasse a vos.  
- Jal mesfaïstes, fille d'empereor,

Quant vient le mois de mai, que l'on dit aux longs jours,  
Que les Francs de France reviennent de la cour du roi,  
Renaud revient devant, au premier rang.  
Il passa devant la maison d'Erembourg,  
Mais ne daigna pas lever la tête.

*Hélas, Renaud, mon ami !*

Belle Erembourg à la fenêtre, au jour,  
Sur ses genoux tient une soie colorée.  
Elle voit les Francs de France qui reviennent de la cour  
Et voit Renaud devant, au premier rang :  
À voix haute elle a dit ce qu'elle avait sur le cœur.

*Hélas, Renaud, mon ami !*

« Ami Renaud, j'ai connu le temps  
Où, si vous passiez devant la tour de mon père,  
Vous auriez été triste que je ne vous parle pas.  
- Vous avez mal agi, fille d'empereur,

Autrui amastes, si obliastes nos.

*E, Raynaut amis !*

– Sire Raynaud, je m’en escondirai  
A cent puceles sor sainz vos jurerai  
A .XXX. dames que avuec moi menrai,  
C’onques nul home fors vostre cors n’amai.  
Prennez l’emmende et je vos baiseraï. »

*E, Raynaut amis !*

Li cuens Raynaud en monta lo degré,  
Gros par espaulles, greles par lo baudré ;  
Blond ot lo poil, menu recercelé :  
En nule terre n’ot si biau bacheler.  
Voit l’Erembors, si comence a plorer.

*E, Raynaut amis !*

Li cuens Raynaud est montez en la tor,  
Si s’est assis en .I. lit point a flors,  
Dejoste lui se siet bele Erembors ;  
Lors recommence lors premières amors.

*E, Raynaut amis !*

Mais en voici une autre qui est en octosyllabes, non en décasyllabes, dont l’héroïne ne brode pas mais « lit en un livre », tandis que son ami est au tournoi, non à la guerre, et qui contient un élément proprement courtois : en apprenant la mort de son ami, la belle Doette décide de fonder un couvent d’amour où elle se retirera et qui n’accueillera que les amants fidèles. Quant à la mélodie, elle est riche en mélismes et en ornements. Une chanson qui joue moins la carte de l’ancienneté, mais qui n’en est pas moins l’ancêtre de *Malborough s’en va-t-en guerre* :

*Belle Doette*

Bele Doette as fenestres se siet,  
Lit en un livre, mais au cuer ne l’en tient :  
De son ami Doon il resovient,  
Q’en autres terres est alez tornoier.

*E or en ai dol.*

Vous en avez aimé un autre et nous avez oublié.

*Hélas, Renaud, mon ami !*

– Seigneur Renaud, je m’en justifierai :  
Avec cent jeunes filles je vous jurerai sur des reliques,  
Avec trente dames que j’amènerai avec moi,  
Que je n’ai jamais aimé d’autre homme que vous.  
Acceptez cette justification et je vous baiseraï. »

*Hélas, Renaud, mon ami !*

Le comte Renaud monta l’escalier,  
Large d’épaules, les hanches étroites ;  
Il avait les cheveux blonds, finement bouclés :  
En aucun pays il n’y avait de si beau jeune homme.  
Erembourg le voit, elle se met à pleurer.

*Hélas, Renaud, mon ami !*

Le comte Renaud est monté dans la tour,  
S’est assis en un lit orné de broderies à fleurs.  
À ses côté s’assied belle Erembourg ;  
Alors ils recommencent leurs premières amors.

*Hélas, Renaud, mon ami !*

Belle Doette est assise à la fenêtre,  
Lit en un livre, mais son cœur est ailleurs :  
De son ami Doon il lui souvient,  
Parti pour des tournois en terre étrangère.

*Et maintenant j’en ai deuil.*

Une dernière chanson de toile, sans toile ni brodeuse, mais si émouvante que je la cite. Émouvante, parce qu’elle est triste malgré sa fin heureuse. L’héroïne est la triste Oriour, non la gaie Gaiete. Le scribe le sentait : c’est à elle qu’il pensait. Dans le manuscrit unique, il a écrit une fois Oriour au lieu de Gaiete. Pourquoi triste ? Parce qu’elle perd sa sœur ? Parce que ce n’est pas elle que Gérard a choisie ? Parce qu’elle craint que Gaiete ne connaisse pas le bonheur qu’elle attend auprès de ce garçon qui revient de son jeu brutal et l’enlève sans un mot ? Gaiete dit qu’il l’aime. C’est elle qui le dit. Et puis, cet admirable refrain, dont Mario Roques disait qu’il avait pu inspirer celui du *Pont Mirabeau* d’Apollinaire :

*Gaiete et Oriour*

Lou samedi a soir fat la semaine.  
Gaiete et Oriour, serors germaine,  
Main et main vont baigner a la fontaine.

*Vante l’ore et li raim crollent,  
Ki s’entraiment soweif dorment.*

L’anfes Gerairs revient de la cuitainne.  
S’ait choisi Gaiete sor la fontaine,  
Antre ces bras l’ait pris, soueif l’a strainte.

*Vante l’ore et li raim crollent,  
Ki s’entraiment soweif dorment.*

Le samedi soir finit la semaine.  
Gaiete et Oriour, sœurs germaines,  
Main dans la main vont se baigner à la fontaine.

*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s’aiment dorment doucement.*

Le jeune Gérard revient de la quintaine.  
Il a repéré Gaiete près de la fontaine,  
Dans ses bras il l’a prise, doucement l’a étreinte.

*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s’aiment dorment doucement.*

« Quant auras, Oriour, de l'ague prise,  
Reva toi en arriere, bien seis la ville.  
Je remainrai Gerairt, ke bien me priset. »  
*Vante l'ore et li raim crollent,  
Ki s'entramment soweif dorment.*

Or s'an vat Oriour teinte et marrie.  
Des euls s'en vat plorant, de cuer sospire,  
Cant Gaiete sa suer n'anmoinet mie.  
*Vante l'ore et li raim crollent,  
Ki s'entramment soweif dorment.*

« Laise, fait Oriour, com mar fui nee !  
J'ai laxiet ma serour an la vallée.  
L'anfes Gerairs l'anmoine an sa contrée. »  
*Vante l'ore et li raim crollent,  
Ki s'entramment soweif dorment.*

L'anfes Gerairs et Gaie s'an sont torneit.  
Lor droit chemin ont pris vers la citeit.  
Tantost com il i vint l'ait espouseit.  
*Vante l'ore et li raim crollent,  
Ki s'entramment soweif dorment.*

« Quand tu auras, Oriour, puisé de l'eau,  
Retourne sur tes pas, tu sais bien le chemin de la ville.  
Je resteraï avec Gérard : il m'aime bien. »  
*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s'aiment dorment doucement.*

Alors Oriour s'en va, pâle et triste.  
Des yeux elle s'en va pleurant, du cœur elle soupire,  
Car Gaiete, sa sœur, elle ne l'emmène pas.  
*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s'aiment dorment doucement.*

« Pauvre de moi, dit Oriour, née pour le malheur !  
J'ai laissé ma sœur dans la vallée.  
Le jeune Gérard l'emmène en sa contrée.  
*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s'aiment dorment doucement.*

Le jeune Gérard et Gaiete s'en sont allés.  
Ils ont pris le droit chemin vers la cité.  
Sitôt arrivés, il l'a épousée.  
*Que souffle le vent, que ploie la ramée,  
Ceux qui s'aiment dorment doucement.*

Nous avons fait défiler, à la fois trop longuement et trop vite, beaucoup de chansons de femmes, d'époques et de langues diverses. Elles ont toutes la même tonalité, où l'on peut entendre la voix féminine. Et pourtant, chaque fois que l'on peut mettre sur elles le nom d'un auteur, c'est un homme. Les *khardjas* en langue romane sont citées dans des poèmes masculins. Les auteurs connus de *cantigas de amigos* sont des hommes. Les seules chansons de toile attribuées le sont à un certain Audefroï le Bâtard. Parmi celles qui sont anonymes, il en est une dont l'auteur parle en son nom propre dans la dernière strophe. C'est un homme. Après avoir chanté l'histoire de *Oriolanz en haut solier* (Oriolant dans une chambre haute), il conclut :

Ne sai que plus vos en devis.  
Ensi avengne a toz amis.  
Et je, qui ceste chanson fis  
Sor la rive de mer pansis,  
Comanz a Deu bele Aelis.

Je ne sais que vous en dire de plus.  
Qu'ainsi advienne à tous les amants.  
Et moi, qui ai composé cette chanson  
Sur la rive de la mer, mélancolique,  
Je recommande à Dieu la belle Aélis.

Une chanson française « de croisade », *Chanterai por mon corage*, dit de façon particulièrement touchante la candide frustration sensuelle de la jeune femme dont l'ami est à la croisade :

Sa chemise qu'ot vestue  
M'envoia por embracier.  
La nuit, quant s'amor m'argüe,  
La met delez moi couchier,  
Toute nuit a ma char nue,  
Por mes malz assoagier.

La chemise qu'il avait revêtue,  
Il me l'a envoyée pour que je l'embrasse.  
La nuit, quand son amour m'aiguillonne,  
Je la mets à coucher auprès de moi,  
Toute la nuit contre ma chair nue,  
Pour adoucir mes douleurs.

Ces vers sont encore plus torrides qu'ils ne paraissent, car cette chemise grattait : c'était le cilice que les croisés portaient pendant la première étape de leur pèlerinage (c'était le mot qu'on employait) en signe de pénitence. La jeune femme a visiblement accompagné son ami pendant cette étape et rapporté le cilice.

Cette chanson est attribuée par un manuscrit au trouvère Guiot de Dijon. Impossible, a-t-on dit : la voix féminine est si reconnaissable ! Mais, comme dans le cas de Raimbaut de Vaqueiras, les manuscrits n'ont pas hésité à attribuer une telle chanson à un homme.

Cela ne veut pas dire que les chansons de femmes sont toutes composées par des hommes, mais qu'elles peuvent l'être, de même que les chansons d'hommes peuvent être composées

par des femmes : à l'exception d'une strophe de la comtesse de Die, qui présente les traits des chansons de femmes, les chansons des *trobairitz* sont des chansons d'homme « retournées » et ressemblent aux chansons des troubadours hommes.

Les caractéristiques de la voix amoureuse féminine (simplicité et parfois gaucherie, avec candide de la sensualité) vont de pair avec une tonalité archaïque, revendiquée et cultivée par les chansons de toile, et avec une tonalité populaire, qui s'exprime aussi, du moins en français, dans le registre grivois des chansons de la mal mariée, des chansons narratives et dialoguées de rencontre amoureuse ou des chansons à danser, qui, quand elles sont attribuées, le sont toujours à des hommes.

Ces deux registres se retrouvent plus tard dans la chanson populaire. La similitude entre le poème de Christine de Pizan *Seulette sui et seulette demeure*, et la chanson *A qui dir'elle sa pensée / La fille qui n'a pas d'ami* est telle qu'on croit souvent que cette chanson est de Christine. C'est pourtant l'une des chansons populaires ou au ton de chanson populaire rassemblées dans deux beaux manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle, celui de Paris et celui de Bayeux, qui sont en eux-mêmes une illustration de ce système poétique contrasté, puisque ce sont des manuscrits de cour contenant un type de poésie qui ne l'est pas.

Dans ces deux recueils, les chansons de femmes sont extrêmement nombreuses. C'est que la voix féminine se fait de plus en plus entendre à mesure que les chansons deviennent populaires. Le narrateur homme, toujours présent dans les chansons médiévales de rencontre amoureuse (chansons de la mal mariée ou pastourelles), disparaît. On ne l'entend ni dans *Derrière chez nous il y a un étang*, ni dans *Mon père avait cinq-cents moutons*, ni dans *En passant par la Lorraine*, qui est une marche militaire, comme *Auprès de ma blonde*, mais où la voix masculine, celle des trois capitaines, a disparu : il ne reste que celle de la *vilaine* en sabots. Seule *Auprès de ma blonde* fait entendre, nous l'avons vu, les deux voix dans l'alternance des strophes et du refrain, comme, au Moyen Âge, le refrain et le couplet de nombreux rondeaux à danser.

Dans le lyrisme médiéval, voix féminine et voix masculine sont donc bien distinctes, mais elles le sont au sein d'un système poétique reposant sur le contraste entre les deux, comme un chant choral repose sur le contraste entre les voix hautes et les voix graves, et comme les *muwwashahs* et les *zadjals* se dotent de *khardjas* romanes précisément pour obtenir un effet de contraste. À la sophistication aristocratique de la poésie courtoise répondait en contraste une poésie simple, d'allure populaire, à laquelle la tradition des chansons de femmes prêtait sa fraîcheur. La brève mode des chansons de toile dans le premier tiers du xiii<sup>e</sup> siècle et la façon dont elles sont citées dans le roman de Jean Renart ou les manuscrits de cour qui au xv<sup>e</sup> siècle recueillent des chansons « populaires », parmi lesquelles beaucoup de chansons de femmes, montrent bien comment fonctionne un tel système.

Il reste que la répartition entre la voix féminine et la voix masculine ne correspond pas au Moyen Âge à une répartition entre poètes et poétesses. Christine de Pizan est une femme, mais une femme qui se dit, dans la *Mutación de Fortune*, « virilisée » par son veuvage et qui a composé sur commande des poèmes d'amour au masculin. La voix poétique est sexuée, mais la voix seule. Chaque sexe peut prendre la place de l'autre. Il faut bien avouer qu'ils ne le font pas à part égale et que l'un est plus envahissant que l'autre. Mais c'est déjà beaucoup pour un homme que de vouloir tenir la place d'une femme.

*Mardi 17 octobre 2017*

**Communication de Pierre SCHUSTER, membre correspondant**

## POURQUOI LE TINTORET ?

### **RÉSUMÉ**

Le seizième siècle est pour Venise à la fois l'apogée de sa glorieuse histoire, marqué par la victoire de Lépante en 1571, et le début d'un lent déclin, jusqu'à sa conquête par les troupes de Bonaparte en 1797 qui la cède comme une vulgaire monnaie d'échange aux Autrichiens. C'est aussi le siècle d'or dans bien des domaines artistiques : la musique (Monteverdi, premier opéra), l'architecture (Palladio), la peinture.

Trois maîtres éclaboussent ce siècle de leur talent : le vieux Titien (1488-1576), Véronèse (1528-1588), et le Tintoret (1517-1594). À l'ombre de ces trois géants personne ne résiste, pas même le talentueux Lorenzo Lotto.

Le Louvre a consacré en 2009 à ces géants une exposition *comparative*, intitulée *Rivalités à Venise*, d'où Titien, l'immense portraitiste, ressortait vainqueur. Mais comparaison n'est pas raison, d'autant plus que le format des toiles du Tintoret empêchait leur transport. Tintoret est beaucoup plus à l'aise dans les immenses compositions où la figure humaine se tord à la façon des maniéristes, que dans l'intimité du portrait, ou la grâce architecturale classique.

Jacopo Robusti, dit le Tintoret, est le plus vénitien des peintres. Né et mort à la Sérénissime il y a fait l'intégralité de sa carrière à l'exception d'une courte escapade à Mantoue chez les Gonzague. Il a vécu dans le quartier secret du Cannareggio, entouré de sa femme et de ses sept enfants, dont deux sont devenus ses collaborateurs, Marietta et Domenico.

Il travaille la couleur, les formes et les clairs-obscur comme personne avant lui, préfigurant parfois le Caravage.

Sa longue carrière est extrêmement productive, des dizaines de toiles immenses qui ornent les églises de Venise. À l'aide de nombreuses projections, Pierre Schuster analyse les principales œuvres du Tintoret à Venise, en commençant par les sept *Cènes*, avant d'examiner les toiles, aujourd'hui déplacées, de la *Scuola grande di San Marco*, avant de se rendre, entre autres, à la *Scuola Grande di San Rocco* – sa « Chapelle Sixtine » –, à la *Chiesa della Madonna dell'Orto* et son chef-d'œuvre : *la Présentation de la Vierge au Temple*, et au Palais des Doges.

Le Tintoret repose pour l'éternité sous une dalle modeste, en compagnie de ses deux enfants collaborateurs, en l'église de la Madonna dell'Orto, à quelques pas de son éblouissant chef-d'œuvre, *la Présentation de la Vierge au Temple*.



**Mardi 21 novembre 2017**

**Discours de réception de Gilbert KIRKORIAN,**

*membre titulaire élu le 6 décembre 2016*

## MÉTHODES D'ÉVALUATION DES THÉRAPEUTIQUES EN MÉDECINE

Si la médecine a acquis une certaine maîtrise dans les méthodes de diagnostic et de traitement des maladies, elle éprouve toujours quelques difficultés à en affirmer l'efficacité et la nocivité. Pour ceux qui en doutent, il suffit d'observer l'effervescence médiatique dès qu'il s'agit d'affirmer ou de contester l'efficacité des statines, des vaccins, des examens de dépistage systématique ou bien de dénoncer la nocivité des particules fines, du Mediator ou du glyphosate. Sur ces sujets et sur beaucoup d'autres, on peut se poser la question de savoir pourquoi les avis divergent, pourquoi les arguments scientifiques ne parviennent pas à concilier des points de vue aussi opposés.

Pour en comprendre la problématique, chacun devrait se poser la question qui m'obsède depuis le début de ma pratique médicale : comment sait-on ce que l'on sait ? Étienne Klein affirme qu'auparavant, on ne savait pas que l'on ne savait pas, mais il ne précise pas à quel moment on peut affirmer que l'on sait, et sur quels critères<sup>1</sup> ? En d'autres termes, en médecine, quelles sont les méthodes capables de démontrer l'efficacité ou la nocivité d'un médicament ou d'une stratégie de traitement ? La réponse n'est pas simple comme on va le voir.

Dans le domaine de la santé, on pourrait imaginer que le combat contre la maladie repose sur une compréhension approfondie de ses causes et de la succession des événements qui conduisent à leurs effets morbides. En conséquence, il suffirait de les connaître précisément pour en contrarier le déclenchement ou briser l'enchaînement des phénomènes pernicieux. Sans nul doute, des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières décennies qui ont permis de décrypter nombre de situations auparavant incompréhensibles. Pourtant, pour de nombreuses maladies, les mécanismes restent complexes, difficiles à déchiffrer et c'est par l'observation perspicace que de nouvelles connaissances émergent plutôt que par une réelle compréhension des causes.

On a par exemple certainement compris dès la préhistoire qu'on ne pouvait pas vivre sans manger ni boire, qu'on pouvait tuer un animal ou un homme avec une arme, et que l'ingestion de certaines plantes, et plus particulièrement de certains champignons, pouvait tuer. Il a certainement été beaucoup plus difficile d'affirmer l'effet bénéfique de substances ou de comportements. Il est vrai qu'on a découvert des cicatrices de trépanation réalisées du vivant du sujet dès la préhistoire, mais on ne voit pas qu'elles aient pu être évaluées dans la perspective d'un bienfait sur la santé. Une situation m'a paru intéressante. Il est dit que dans l'Inde ancienne, en raison de la précocité des relations sexuelles entre adolescents, la procréation n'apparaissait pas liée à l'union entre un homme et une femme, d'où une conception matrilineaire de la famille qui persiste encore dans certaines régions

---

1. É. Klein. *Discours sur l'origine de l'univers*, Flammarion, Paris, 2010.

de l'Himalaya<sup>2</sup>. On a dû progressivement constater que sans relation sexuelle, une femme n'enfantait jamais. On comprend qu'en l'absence de laboratoire du CNRS ou de l'INSERM, il est possible de déduire de situations particulières une connaissance d'ordre général solide alors même que les raisons biologiques en font totalement défaut. Ici, c'est la constatation de similarités fortes, d'une reproductibilité constante qui impose l'idée d'efficacité ou de nocivité. Mais comment faire quand on ne parvient pas à établir des relations fortes, quand le lien entre cause et conséquence n'est plus direct et individuel mais complexe et occasionnel, quand tout peut se produire en dépit des meilleures précautions ?

Les premiers progrès en ce sens se sont faits à partir de constatations fortuites, certes analysées avec perspicacité, mais souvent sans l'élaboration d'une méthode *a priori*. Il s'est alors agi d'une évaluation plus intuitive que scientifique au sens actuel du terme. Un exemple illustre parfaitement ce point. Il s'agit de celui de l'inoculation de la variole. Dans une de ses lettres philosophiques, Voltaire la décrit très bien avec l'humour qu'on lui connaît : « *On dit doucement dans l'Europe chrétienne que les Anglais sont des fous et des enragés : des fous, parce qu'ils donnent la petite vérole à leurs enfants pour les empêcher de l'avoir [...], des enragés, parce qu'ils communiquent de gaieté de cœur à ces enfants une maladie certaine et affreuse dans la vue de prévenir un mal incertain [...]* »<sup>3</sup>. Ce qui m'intéresse encore ici, c'est que Voltaire fournit quelques informations quantitatives : « *De tous ceux qui sont inoculés en Turquie ou en Angleterre, aucun ne meurt, personne n'est marqué, aucun n'a la petite vérole une seconde fois* ».

On voit poindre ici une vision nouvelle de l'évaluation de l'efficacité d'une mesure médicale argumentée uniquement par une analyse de populations et la sollicitation de valeurs numériques. Dès 1809, la vaccination jennérienne utilisant les pustules de la vaccine, une maladie des bovidés proche la variole, sera imposée dans les écoles publiques du Massachusetts sous peine d'amende. Songez qu'à l'époque, on ne connaissait ni les virus ni l'immunité. On aurait du mal aujourd'hui à diffuser, voire à imposer un traitement dont on ne comprendrait pas au moins partiellement le mécanisme d'action.

La période moderne commence avec de grandes études de population : les études observationnelles, les études cas-témoins et les études randomisées. Les études observationnelles s'adressent à des populations au sein desquelles on sépare les sujets selon leurs caractéristiques. La méthode consiste alors à comptabiliser des événements-cibles au cours d'un suivi de quelques années et de les confronter aux caractéristiques initiales dans le but d'essayer de démêler l'écheveau des causes et des conséquences. Le problème est que ces études sont très sensibles à ce que l'on appelle des facteurs confondants, c'est-à-dire des facteurs de confusion qui peuvent orienter à tort vers des causes qui n'en sont pas et méconnaître des causes occultes ou invisibles. Au mieux peuvent-elles suggérer un lien de causalité sans jamais pouvoir l'affirmer avec certitude.

L'un des exemples les plus connus est celui de l'étude de Framingham commencée aux États-Unis en 1946 et qui a étudié une population d'environ 5 000 personnes jusqu'à leur mort dans le but de rechercher les causes des événements cardiovasculaires. Cette étude a permis d'identifier ce que l'on a appelé des facteurs de risque cardiovasculaires, entre autres l'âge, le tabac, la cholestérolémie, la glycémie. À titre d'exemple, le tableau suivant montre

---

2. Jacques Dupuis. *Histoire de l'Inde*, Editions Kailash, 1996.

3. Voltaire. *Lettres philosophiques. Onzième lettre : Sur l'insertion de la petite vérole*.

la proportion d'hommes âgés de 60 ans victimes d'un évènement coronarien au terme d'un suivi de 6 ans selon le niveau initial de leur tension artérielle et de leur cholestérolémie<sup>4</sup>.

TA systolique (mmHg)	105	120	135	150	165	180	195
Cholestérolémie (mg/L)							
185	4,8	5,7	6,8	8,1	9,6	11,3	13,4
210	5,2	6,2	7,4	8,8	10,4	12,3	14,4
235	5,7	6,8	8,1	9,5	11,3	13,3	15,6
260	6,2	7,4	8,8	10,4	12,2	14,4	16,8
285	6,7	8,0	9,5	11,2	13,2	15,5	18,1
310	7,3	8,7	10,3	12,2	14,3	16,8	19,5
335	8,0	9,5	11,2	13,2	15,5	18,1	21,0

*Homme de 60 ans, probabilité de développer une maladie coronarienne dans les six ans (en %)*

L'analyse d'une colonne puis d'une ligne permet d'en comprendre la construction. Ainsi, la première ligne décrit les sujets dont la cholestérolémie est de 1,85 g/L. On constate que le risque de maladie coronaire augmente progressivement avec la tension artérielle systolique depuis 4,8% pour une tension artérielle de 105 mmHg jusqu'à 13,4% pour une tension artérielle de 195 mmHg. La troisième colonne décrit les sujets dont la tension artérielle est de 135 mmHg. On constate que le risque de maladie coronaire avec l'élévation de la cholestérolémie passe progressivement de 6,8% à 11,2% selon le niveau de tension artérielle. Aucune case ne donne une valeur de 0 ou de 100%. Ainsi, aucun sujet ne peut être sûr d'être indemne ou victime d'un dommage. On ne se trouve donc pas ici dans le registre de la démonstration d'une causalité directe et certaine mais bien dans une tentative de décryptage d'associations statistiques dont la signification reste mystérieuse. Ce qu'il convient de comprendre dans cet exemple, c'est que d'une colonne ou d'une ligne à l'autre, les sujets ne sont pas les mêmes. En conséquence, rien ne prouve sur ce seul constat qu'une diminution de cholestérolémie ou de tension artérielle chez un sujet précis diminue ipso facto son niveau de risque. Par exemple, on pourrait constater que les sujets dont les cheveux sont blancs font plus souvent un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral. Pourtant, il est peu probable qu'en leur teignant les cheveux, on les en protège. Comment affirmer sur ces bases avoir découvert une causalité ? C'est bien le problème des études observationnelles de ne pouvoir identifier avec suffisamment de force la ou les causes certaines.

Les études cas-témoins sont un peu plus complexes. Elles analysent les évènements cibles constatés à un moment donné et recherchent dans le passé les anomalies qui seraient susceptibles de les expliquer. L'un des exemples les plus connus est celui de la mort subite du nourrisson. La méthode consiste à comparer une population de nourrissons décédés subitement à une population considérée comme identique de nourrissons qui ne sont pas décédés subitement. Ici, le problème réside dans la pertinence de la population témoin, un exercice particulièrement périlleux et dont il est difficile de montrer la pertinence. Ces études restent très sensibles au risque de biais occultes ou invisibles. Malgré cela, elles sont aujourd'hui très prisées pour des raisons de praticabilité. En effet, elles nécessitent

4. T. Gordon, P. Sorlie, W.B. Kannel, « Coronary heart disease, atherothrombotic brain infarction, intermittent claudication – A multivariate analysis of some factors related to their incidence », in *The Framingham study*, 16-year followup. Section 27, U.S. Govt. Print. Office, 1971.

des populations de faible effectif, dont la réalisation est beaucoup moins coûteuse que celle d'études portant sur de grandes populations.

Les études randomisées, avec tirage aléatoire d'échantillons de population, ont l'avantage de mieux maîtriser les facteurs de confusion, qu'ils soient visibles ou invisibles, dans la mesure où ils sont répartis sans caractère systématique entre les deux groupes traités et non traités. Leur histoire commence véritablement avec la découverte de la streptomycine en 1943<sup>5</sup>. Très rapidement, on en constate une grande efficacité sur la tuberculose, chez le cobaye initialement, puis chez l'homme. Mais l'homme n'est pas un cobaye et il n'est pas possible de se passer d'expériences en situation. Les premiers essais ont consisté à traiter les patients au fil du courant, sans ordre particulier. On avait par exemple constaté que les patients atteints de méningite tuberculeuse mouraient tous, sans exception. Sous streptomycine, quelques uns pouvaient en guérir, ce qui s'avérait très encourageant. Par contre, les formes moins évoluées ne montraient pas une évolution stéréotypée, on avait assisté à des rémissions, voire à des guérisons spontanées. Comment dans ces cas affirmer l'efficacité de l'antibiotique ? Les améliorations étaient-elles dues au seul médicament, ou bien n'étaient-elles pas dues à l'évolution naturelle de la maladie ? D'autres facteurs ne pouvaient-ils pas être invoqués ? Par exemple, les sujets les moins favorisés socialement pouvaient avoir une maladie plus évoluée et en même temps un accès plus difficile au traitement. En d'autres termes, comment faire pour comparer ce qui est comparable, pour attribuer au seul traitement ce qui lui revient sans aucune interférence notamment avec l'évolution naturelle de la maladie ?

C'est alors qu'une idée appliquée en son temps à l'agriculture a refait surface. Dans les années 1920, divers statisticiens avec pour chef de file un statisticien britannique, Ronald Aymler Fischer, avaient proposé un modèle expérimental destiné à éviter les biais dans l'évaluation des effets de produits innovants en agriculture par l'assignation aléatoire des parcelles cultivables : si on tire au sort les parcelles, la différence observée entre les parcelles traitées et les parcelles non traitées ne peut provenir que de l'effet du produit utilisé<sup>6</sup>. S'inspirant de ce concept, un autre statisticien britannique, Austin Bradford Hill, proposait de constituer un groupe de sujets témoins le plus possible semblable aux sujets traités mais qui ne recevraient pas le traitement. Le plus simple était de sélectionner au hasard, par un tirage au sort, les sujets traités et les sujets non traités. Ce concept justifié sur le plan scientifique se heurtait à un questionnement éthique, sur lequel je ne m'étendrai pas ici.

L'étude commença après une longue période de préparation tant technique que psychologique et politique. Les centres américains ne parvenant pas à se mettre d'accord sur la méthode, elle a été réalisée en Angleterre sous l'égide du Medical Research Council et sous l'autorité d'Austin Bradford Hill<sup>7</sup>. Dans cette étude publiée en 1948 et qui a porté sur 107 sujets, 52 ont constitué le groupe témoin et ont fait l'objet des soins courants de l'époque alors que 55 ont de plus été traités par la streptomycine. Au terme d'un suivi de 6 mois, 14 patients sont décédés dans le groupe témoin et 4 dans le groupe traité, soit respectivement 27% et 7%. Parallèlement, la radiographie du thorax montrait une amélioration jugée considérable chez 51% des sujets traités contre 8% chez les témoins.

---

5. Jacques Gonzales, « Il y a cinquante ans naissait la streptomycine », communication présentée à la séance du 23 octobre 1993 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

6. R.A. Fischer, *Statistical methods for research workers*, Oliver and Boyd, Edinburgh, 1925.

7. « Streptomycin treatment of pulmonary tuberculosis. A medical research council investigation », *Br. Med. J.* 2, 1948, p. 779-782.

Ces résultats ont provoqué un émoi considérable dans la communauté médicale. Pour la première fois, il était possible de montrer l'effet d'un médicament indépendamment de tout biais, de toute difficulté d'interprétation grâce à la présence d'un groupe témoin. La publication a créé un précédent qui allait être largement exploité par la suite et qui sert depuis de modèle à l'évaluation des thérapeutiques en médecine : l'étude contrôlée, comparative, avec allocation des patients par tirage au sort, ce que l'on a dénommé de l'anglicisme d'étude randomisée, devenait la référence des méthodes d'évaluation. A partir de cette date, un nombre croissant d'études similaires a apporté sa contribution à la construction d'une médecine expérimentale pour ainsi dire, fondée sur des études de populations avec tirage au sort des patients.

Dans la suite de cet exposé, je vais développer des arguments pour contester certains aspects de cette vision triomphaliste qui a pourtant acquis aujourd'hui droit de cité. Avant d'en développer l'argumentation, je voudrais maintenant détailler une autre étude sans originalité particulière mais utilisant les mêmes principes, et en analyser les résultats. L'étude PROSPER, il s'agit d'un acronyme, a étudié l'effet d'un médicament qui abaisse la cholestérolémie, c'est-à-dire la concentration plasmatique en cholestérol, la pravastatine, sur la survenue d'événements cardiovasculaires<sup>8</sup>. Dans cette étude, 5 804 sujets ont été inclus. Ils avaient été sélectionnés en raison d'un âge allant de 70 à 82 ans et de la présence de plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire. Cette population a été séparée par tirage au sort en deux échantillons, l'un composé de 2 913 sujets qui recevaient un comprimé inactif, le placebo, l'autre composé de 2 891 sujets traités par pravastatine. Ni les patients, ni leurs médecins ne connaissaient le groupe auquel ils étaient assignés. Les événements survenus durant une période moyenne de 3,2 ans ont été comptabilisés. Il s'agissait d'un critère appelé composite, associant les décès cardiovasculaires, les infarctus du myocarde non mortels et les accidents vasculaires cérébraux. Ici, ces événements sont survenus sous placebo chez 473 sujets sur 2 913 soit chez 16,2%, et sous pravastatine chez 408 patients sur 2 891 soit 14,1%. Les auteurs en concluent que la pravastatine réduit la fréquence des événements cardiovasculaires de 16,2 à 14,1%, soit une réduction de 2,1%.

	Placebo (2 913 patients)	Pravastatine (2 891 patients)	p
Critère composite	473 (16,2%)	408 (14,1%)	0,014

Les questions qui doivent être mises en avant au regard de ce résultat sont les suivantes : la réduction observée est-elle réelle, est-elle importante, peut-on la généraliser et la revendiquer comme un progrès majeur de la connaissance ?

Tout d'abord, ce résultat n'est pas un résultat réel. Pour le comprendre, il convient de formuler la question telle qu'elle devrait être posée. L'idéal serait de pouvoir remonter à la population d'origine, connaître les proportions de sujets victimes de l'évènement avec et sans traitement dans l'ensemble de la population. Que seraient devenus les 5 804 sujets si aucun d'entre eux n'avait reçu le médicament et que seraient-ils devenus si tous l'avaient reçu ? On pourrait alors en connaître les effets réels, de plus sujet par sujet. Mais pour parvenir à cet objectif, il faudrait réaliser l'expérience deux fois, une fois sans traitement, puis une deuxième fois sous traitement, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour cela, il faudrait revenir en

8. J. Shepherd, G.J. Blauw, M.B. Murphy *et al.*, « Pravastatin in elderly individuals at risk of vascular disease (PROSPER): a randomised controlled trial », *The Lancet* 360, 2002, p. 1623-1630.

arrière dans le temps, rembobiner la pellicule pour ainsi dire et refaire l'expérience. On aurait alors le résultat réel. En pratique, cette expérience est impossible. Mais comment faire alors ?

C'est ici qu'entre en jeu la méthode du tirage au sort. Elle consiste à séparer la population mère en deux échantillons, l'un sans traitement, l'autre sous traitement, en faisant la supposition que les deux échantillons montreraient le même taux d'évènement en l'absence de médicament, et que toute différence constatée entre les deux groupes devrait être le reflet de son seul effet. Malheureusement, il n'en est rien. En effet, par l'effet du tirage au sort, le couple d'échantillons obtenu n'en est qu'un seul parmi de multiples combinaisons possibles. Un autre tirage au sort aurait probablement désigné un autre échantillon et produit un autre résultat qui pourrait en être proche mais qui pourrait également s'avérer contraire. Le nombre de combinaisons possible est vertigineux. Vous pourriez imaginer qu'il est de quelques centaines ou de quelques milliers comme ce roi qui proposait pour récompense de doubler le nombre de grains à chaque case d'un échiquier. En réalité, le nombre de couples possibles est ici de  $1,5 \cdot 10^{1745}$ . Ainsi, le tirage au sort a désigné un couple de valeurs isolé parmi  $1,5 \cdot 10^{1745}$  possibles. Comment remonter aux valeurs réelles, ce que l'on appelle une démarche inférentielle ? A l'évidence, la mission est définitivement impossible. De façon incontournable, les valeurs réelles sont inconnaissables. Deux possibilités peuvent alors être prises en considération. La première consiste à renoncer, à accepter que tout cela est vain, que l'on ne pourra jamais connaître l'efficacité du médicament et qu'il faut en rester là. Aujourd'hui, une telle position serait considérée comme de l'intégrisme le plus extrême. Mais qui peut en juger ? La deuxième possibilité consiste à construire un mode de représentation symbolique, ce que l'on appelle un modèle, une construction intellectuelle certes subtile mais qu'il faudra absolument se garder de transformer en une vérité, ce qui est malheureusement trop souvent le cas. On entre maintenant dans le monde de l'incertain, le monde des probabilités, un monde d'une autre nature que le monde réel comme le disait à juste titre James Clerk Maxwell. Certains qualifient la médecine fondée sur ces valeurs numériques comme une médecine factuelle, mais si les données observées par ce prisme sont bien factuelles, le sens qu'on peut leur donner ne l'est pas. Friedrich Nietzsche affirmait qu'il n'y a pas de faits, il n'y a que des interprétations<sup>9</sup>. Nous entrons donc maintenant dans le monde de l'interprétation de données incertaines.

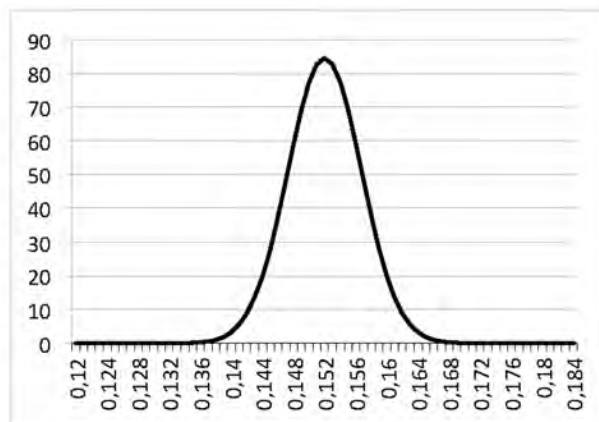
Toute difficulté n'a pas pour autant disparu. Dans cette perspective, ce que l'on souhaiterait légitimement savoir, c'est la probabilité que le médicament soit efficace, qu'il soit inefficace voire qu'il soit nuisible. Malheureusement, ces probabilités sont également hors d'atteinte. On ne sait pas les calculer. Il faut donc, si j'ose dire, tricher.

La solution proposée par Ronald Aymler Fischer a consisté à contourner la difficulté par une construction intellectuelle, ce qu'il a appelé un test d'hypothèse. La question peut alors se poser de la façon suivante. Je ne sais pas si le médicament exerce un effet, mais je fais l'hypothèse qu'il n'en exerce pas, ce qui est appelée l'hypothèse nulle ou  $H_0$ . Cette hypothèse simplifie les choses. En effet, si le médicament est inefficace, on en revient à une population de 5 804 sujets chez lesquels vont survenir un nombre d'évènements connu, il correspond à la somme des évènements constatés, ici 473 et 408, soit 881 évènements et un pourcentage de 15,2%. Au sein de cette population, les multiples couples d'échantillons sont bien identifiables, ils montrent des valeurs réparties selon une courbe normale, appelée courbe de Laplace-Gauss, centrée ici sur la valeur de 15,2%.

---

9. Friedrich Nietzsche, *Œuvres posthumes*.





La question peut alors être formulée de la façon suivante : étant donné une population de 5 804 sujets dont 15,2% sont victimes d'un événement, quelle est la probabilité de sélectionner en son sein deux échantillons qui montrent des pourcentages situés respectivement en-deçà de 14,1% et au-delà de 16,2%. Cette probabilité est appelée  $p$ , en anglais on la désigne par la  $p$ -value. Il s'agit de la probabilité d'observer des valeurs au moins aussi éloignées l'une de l'autre que celles qui ont été observées sous l'hypothèse nulle<sup>10</sup>. C'est ce  $p$  qui est devenu en pratique l'alpha et l'oméga de l'évaluation des thérapeutiques en médecine.

Dans l'étude PROSPER, la valeur en est de 0,014. En d'autres termes, dans l'hypothèse où le traitement serait inefficace, il y a environ une chance sur mille d'observer les valeurs observées ou des valeurs plus extrêmes.

La question se pose alors de définir un seuil, une valeur en-deçà de laquelle on considère que le résultat traduit une réalité et se situe au-delà des fluctuations d'échantillonnage. Par convention, c'est-à-dire de façon arbitraire, la médecine se fonde sur une valeur de 0,05, c'est-à-dire de 5%. Ainsi, si la valeur de  $p$  est inférieure à 5%, alors la différence observée est retenue comme peu probablement liée au hasard sous l'hypothèse nulle. On en conclut qu'il est peu probable que le traitement soit inefficace, donc qu'il est efficace. On dit alors que la différence observée est significative. On peut se poser la question de savoir comment on peut conclure scientifiquement sur l'effet d'un médicament selon un seuil arbitraire et une probabilité qui n'est pas la probabilité d'effet. La question est pertinente. Mais c'est la logique en vigueur. J'insiste sur un point. Dans ce modèle probabiliste, le degré de significativité ne porte pas sur l'amplitude du résultat, si minime soit-elle, mais sur sa crédibilité. Un résultat peut donc être significatif malgré une amplitude d'effet très faible.

Selon la terminologie courante, on doit donc conclure de l'étude PROSPER que la pravastatine réduit significativement la survenue des événements cardiovasculaires. Ce résultat n'est pas le résultat réel qui reste inaccessible. Il s'agit d'un résultat probabiliste. Il n'existe aucun moyen d'en vérifier l'exactitude. On en reste à une représentation de la réalité qui n'aura de valeur que celle qu'on veut bien lui accorder. Il ne peut être question, de mon point de vue, d'affirmer qu'on a démontré le bénéfice du médicament comme cela est rapporté abusivement par la communauté médicale, la grande presse et les autorités de santé, mais bien d'en rester à une probabilité d'effet d'amplitude inconnue. Comment faire pour

10. J.H. Ware, F. Mosteller, F. Delgado, C. Donnelly, J.A. Ingelfinger,  $P$  value, in *Medical uses of statistics*, John C. Bailar et Frederick Mosteller éd., 2<sup>e</sup> éd., NEJM Books, Boston (Ma), 1992.

passer de cette probabilité des données sous l'hypothèse nulle à une probabilité d'effet sur la base des données ? Eh bien, on ne sait pas. C'est par pure convention que l'on accepte ce résultat comme le résultat final alors qu'il ne répond pas à une question légitime. John Maynard Keynes qualifie la probabilité de croyance rationnelle, c'est-à-dire ce que l'on peut croire de mieux au regard des observations obtenues ici par le filtre d'un tirage au sort<sup>11</sup>. La diffusion de ces résultats dans le grand public devrait légitimement en convenir.

Comme pour corroborer mes affirmations, la société américaine de statistiques a publié en 2016 une mise au point sur l'utilisation des tests de signification statistique<sup>12</sup>. J'en isole ici deux phrases :

« 2. La valeur de  $p$  ne mesure **pas la probabilité** que l'hypothèse d'étude soit vraie, ou la probabilité que les données aient été produites par le seul hasard ...

5. La valeur de  $p$ , ou la signification statistique, ne mesure pas la taille d'un effet ou l'importance d'un résultat »

On ne saurait mieux dire, et j'espère vous avoir convaincu ainsi de la validité de mon argumentation. Il est vrai que Cicéron, il y a deux millénaires, portait déjà un avertissement sur l'utilisation abusive des probabilités : « *Est-il rien de plus indigne d'un philosophe de la nature que d'attribuer à des choses incertaines une signification certaine ?* »<sup>13</sup>.

D'autres éléments d'interprétation doivent être abordés. Tout d'abord, l'effet tel qu'il est mesuré est un effet global. D'une part, il ne permet de préjuger des effets individuels. Les études épidémiologiques n'ont pas été conçues dans cette intention. D'autre part, il ne permet pas d'exclure un effet nocif chez un certain nombre de sujets, effet qui serait surcompensé par un effet favorable chez d'autres. Il est important d'insister sur ce point : une étude portant sur des populations ne peut en aucun cas conclure sur un résultat favorable ou défavorable concernant tous les sujets, mais seulement sur un effet moyen et selon une répartition impossible à déterminer.

Par ailleurs, l'étude PROSPER a porté sur une période de 3 ans, et tous les patients n'ont même pas été suivis sur une période de temps identique. À l'évidence, on ne dispose d'aucune information sur l'effet du médicament chez les quelques 85% de sujets qui n'ont présenté aucun événement au cours de cette période et il est impossible de conclure sur son effet sur une vie entière. En conséquence, on peut en déduire que le médicament est inutile chez une majorité de ceux qui le prennent sur une période de 3 ans.

Autre difficulté, les résultats ne peuvent être jugés que dans les conditions de l'étude. Si l'on souhaite connaître l'effet du médicament, même probabilisé, chez des sujets porteurs de caractéristiques différentes, à d'autres doses, selon une périodicité différente, selon une durée différente ou sur des périodes de temps différentes, il faudrait refaire l'étude pour chaque question, ce qui clairement irréaliste. En d'autres termes, les études randomisées sont incapables de répondre à une multitude de questions pratiques et ne peuvent être acceptées qu'en l'état, sans aucune possibilité d'interprétation en dehors des conditions de leur réalisation.

11. John Maynard Keynes, *A treatise on probability*, Macmillan and Co., Londres, 1921.

12. J. Ronald, L. Wasserstein, Nicole A. Lazar, « The ASA's statement on p-values: context, process, and purposes », *The American Statistician* 70, 2016, p. 129-133.

13. Marcus Tullius Cicero, *De divinatione*.

D'autres critiques peuvent être apportées. La pertinence des cibles désignées par les auteurs n'est pas toujours évidente. Dans l'étude PROSPER, la cible principale a porté sur ce que l'on appelle une cible composite, composée elle-même de plusieurs cibles qui se recoupent et au sein desquels on ne s'y retrouve pas : décès cardiovasculaire, infarctus du myocarde non mortel, accident vasculaire cérébral. Cette façon de présenter est très partielle et peut cacher des résultats moins reluisants. Ainsi, dans cette même étude, le nombre de décès est pratiquement identique dans les deux groupes.

	Placebo (2 913 patients)	Pravastatine (2 891 patients)	p
Décès de toute cause	306 (10,5%)	298 (10,3%)	0,74

Dans leur article, les auteurs n'insistent pas sur ce résultat. Probablement parce qu'il est moins triomphaliste que le résultat portant sur l'indice composite, lequel n'a probablement pas été choisi par hasard.

D'autres critiques non moins importantes peuvent être mises en avant. Par exemple, il est habituel dans toute étude de population, comme dans les sondages d'opinion, de faire appel à des populations représentatives. Dans la plupart des études portant sur des médicaments, aucune précaution n'est prise pour respecter ce principe. De telle sorte qu'il paraît difficile d'en généraliser les résultats à d'autres populations, présentes et à venir. Les études sur les statines qui ont été réalisées dans les années 1990 sont-elles toujours pertinentes aujourd'hui, alors que les comportements alimentaires et le traitement des maladies vasculaire a connu quelques évolutions ? Il est impossible de l'affirmer.

Si l'on ajoute à toutes ces critiques le fait que peu d'études font l'objet de contrôles, qu'il n'y a pas de commissaire au compte sauf concernant les études surveillées par la FDA, que la fraude aux publications est probablement beaucoup plus répandue qu'on ne le dit (selon l'adage *publish or perish*), que les revues filtrent les articles beaucoup plus qu'on ne le dit, en en recalant un nombre incontrôlable pour de purs motifs éditoriaux, on comprend que la dimension scientifique de la connaissance médicale puisse être quelque peu contestée.

Je souhaiterais maintenant vous montrer les résultats de quelques études qui me paraissent assez emblématiques des difficultés que peut éprouver le grand public pour les comprendre dès lors que les données brutes n'en sont pas divulguées. Voici une étude parmi d'autres qui porte sur le dépistage du cancer du sein, dépistage qui fait beaucoup parler aujourd'hui. Il s'agit d'une étude réalisée par plusieurs centres en Suède<sup>14</sup>. Elle a porté sur plus de 247 010 femmes suivies pour certaines jusqu'à 20 ans. Un dépistage systématique a été proposé à 129 750 d'entre elles et ne l'a pas été aux 117 260 autres. Une difficulté tient au fait que celles auxquelles le dépistage a été proposé n'en ont pas toutes eu, et que celles auxquelles il n'a pas été proposé ont pu le faire réaliser. L'analyse se fait selon l'assignation initiale, ce que l'on appelle une analyse en intention de traiter. Les résultats que vous entendez dans la grande presse ne portent que sur la mortalité par cancer du sein. Comme l'indice composite précédemment, il s'agit d'un choix communément accepté par les médecins mais que personnellement je conteste. En effet, l'objet d'une mesure médicale ne doit pas être parcellisé. Ce qui m'importe, c'est de savoir si je vais mourir, et pas nécessairement de savoir de quoi je vais mourir. Chacun devrait pouvoir en juger. De plus, le dépistage et

14. L. J Nyström, I. Andersson, N. Bjurstram *et al.*, « Long-term effects of mammography screening: updated overview of the Swedish randomized trials », *Lancet* 359, 2002, p. 909-919.

éventuellement le traitement de la maladie peuvent provoquer par eux-mêmes des décès occultés par la seule mesure de la mortalité par cancer.

	Absence de dépistage (117 260 femmes)	Dépistage (129 750 femmes)	
Décès par cancer du sein	847 (0,72%)	795 (0,61%)	<0,05
Décès toute cause	20 945 (17,86%)	23 398 (17,26%)	Non significatif

Dans cette étude, la probabilité de décès par cancer du sein est de 0,72% sans dépistage, et de 0,61% avec dépistage, soit une différence de 1 pour mille. De mon point de vue, cette différence reste marginale mais comme elle est significative sur le plan probabiliste, elle est présentée comme une avancée médicale majeure par les auteurs et par la presse, ainsi que par les autorités de santé. La mortalité totale est de 17,86% sans dépistage et de 17,26% avec dépistage, soit une différence de 6 pour 1 000. Cette différence est à la limite de la significativité, le p est mal précisé dans l'article. En d'autres termes, la mortalité par cancer n'est que de 4% de la mortalité totale et il paraît difficile de la réduire considérablement en agissant exclusivement sur la prise en charge du cancer du sein. Savoir si ces résultats doivent faire conseiller ou non le dépistage reste affaire de choix personnel, mais il me paraît important que ces données sources soient connues par le public plutôt que de recourir à des concepts sans support numérique précis.

Les résultats des études portant sur le dépistage du cancer de la prostate sont présentés par les media comme contradictoires. En réalité, cette contradiction ne porte pas sur les nombres de décès de toute cause, elle ne porte que sur les décès par cancer de la prostate. Ainsi, sans l'étude européenne ERSPC, la différence de mortalité par cancer de prostate après un suivi médian de 11 ans est là encore de un pour mille, et elle est significative. Cependant, il n'y a pas de diminution significative de la mortalité de toute cause<sup>15</sup>.

*Étude ERSPC : nombre de décès*

<i>Décès</i>	<i>Absence de dépistage</i> (89 352 hommes)	<i>Dépistage</i> (72 891 hommes)	<i>p</i>
Par cancer de la prostate	462 (0,52%)	299 (0,41%)	0,003
Toutes causes	17 256 (19,31%)	13 917 (19,09%)	Non significatif

Dans l'étude américaine PLCO, la différence entre les décès par cancer de prostate à 10 ans n'est pas significative, elle est même un peu supérieure dans le groupe avec dépistage<sup>16</sup>. Les auteurs n'ont pas jugé utile de préciser la mortalité de toute cause, ce qui personnellement me choque mais n'émeut pas la communauté médicale.

*Étude PLCO : nombre de décès*

<i>Décès</i>	<i>Absence de dépistage</i> (38 350 hommes)	<i>Dépistage</i> (38 343 hommes)	<i>p</i>
Par cancer de la prostate	82 (0,21%)	92 (0,24%)	Non significatif

15. F.H. Schröder, J. Hugosson, M.J. Roobol *et al.*, « Prostate-cancer mortality at 11 years of follow-up », *N. Engl. J. Med.* 366, 2012, 981-990.

16. G.L. Andriole, E.D. Crawford, R.L. Grubb *et al.*, « Mortality results from a randomized prostate-cancer screening trial », *N. Engl. J. Med.* 360, 2009, 1310-1319.

En d'autres termes, on ne peut pas parler de discordance entre ces deux études en termes de mortalité totale puisque l'une ne montre pas de différence significative et que l'autre ne la rapporte pas. Là encore, je plaide pour une diffusion des résultats bruts plutôt que sur une présentation non quantifiée qui ne permet pas une prise de décision éclairée.

Je vais maintenant montrer les résultats de deux études qui sont en lien avec des membres de cette noble assemblée. La première porte sur le pontage aorto-coronarien que Philippe Mikaeloff connaît particulièrement puisqu'il s'agit d'un geste qu'il a réalisé de multiples fois. Il s'agit d'une méta-analyse, c'est-à-dire d'un regroupement de plusieurs études portant au total sur 2 649 patients<sup>17</sup>. La question portait sur l'impact de la chirurgie de pontage à améliorer la survie des sujets atteints de rétrécissements sur leurs artères coronaires. L'analyse a été réalisée en intention de traiter. En effet, les sujets inclus n'étaient pas des sujets handicapés par des douleurs thoraciques au point de limiter leurs capacités physiques, auquel cas le geste chirurgical apparaissait approprié. Il s'agissait de sujets dont la plainte était modérée, voire nulle mais chez lesquels des rétrécissements sur les artères coronaires avait été dépistés par exemple à l'occasion d'examens de dépistage non nécessairement motivés par des symptômes. La proposition leur a été faite d'accepter un tirage au sort à l'issue duquel les uns seraient opérés et les autres ne le seraient pas en première intention. Par contre, un geste chirurgical pouvait être réalisé ultérieurement dès lors que des symptômes le justifiaient. En d'autres termes, la question ne portait pas sur l'utilité du pontage en tant que traitement considéré par lui-même, mais dans le cadre d'une stratégie, ce qui correspond bien au principe de l'intention de traiter. Les courbes montrent que les patients opérés d'emblée ont eu globalement une mortalité moindre, portant surtout sur la période de 4 à 8 ans, la différence entre les deux groupes atteint alors environ 5%. A 10 ans, il n'y a plus de différence.

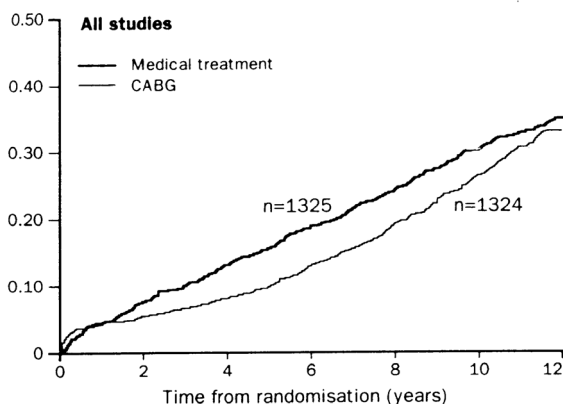


Figure 2: **Survival curve for overall population**

Il existe une discrète surmortalité initiale. C'est dans cette période que Neil Armstrong est décédé, un mois après un geste de pontage coronaire alors qu'il n'éprouvait selon mes sources aucun symptôme. Celui qui a fait faire un grand saut à l'humanité n'a pas résisté au pontage aorto-coronarien.

17. S. Yusuf, D. Zucker, P. Peduzzi *et al.*, « Effect of coronary artery bypass graft surgery on survival: overview of 10-year results from randomised trials by the Coronary Artery Bypass Graft Surgery Trialists Collaboration », *The Lancet* 344, 1994, 563-570.

L'étude MANTRA a également porté sur des sujets atteints d'une forme de maladie coronaire. Ils devaient subir un geste d'angioplastie coronaire<sup>18</sup>. Pour une moitié des patients, et sans qu'ils le sachent, des congrégations de plusieurs religions priaient à leur intention, contrairement aux sujets de l'autre moitié de patients. Au cours d'un suivi de 180 jours, les courbes ne montrent aucune divergence. De nombreuses études randomisées portant sur la prière, que ce soit par le sujet ou par d'autres, ont été réalisées aux États Unis avec des résultats mitigés, mais qui vont pour la plupart dans le sens d'une absence d'efficacité. Bien entendu, je ne porte aucun jugement en la matière, les volontés de Dieu sont impénétrables, mais je suppose que le père Dominique Bertrand sera intéressé de connaître ces études.

Les études randomisées font des émules. Une économiste française, Esther Duflo, utilise pour essayer d'éradiquer la pauvreté en Inde. Esther Duflo, a été recrutée par le MIT, a fait partie des économistes de l'entourage de Barack Obama. Elle a été pressentie pour le prix Nobel d'économie en 2017, mais ne l'a pas eu. Je dois avouer ne pas avoir de compétence pour juger ses travaux. Mais si la démarche est intéressante, j'imagine avec difficulté comment les résultats pourront en être généralisés à d'autres populations que celles qui ont fait l'objet de ses travaux.

J'ai longuement détaillé les études randomisées après avoir été plus évasif sur les études observationnelles et les études cas-témoins. La question se pose de la hiérarchisation de la validité de leurs conclusions. À titre d'exemple, des études observationnelles suggéraient que les femmes non ménopausées étaient peu affectées par les maladies cardiovasculaires et que le traitement substitutif de la ménopause les en protégeait. Pourtant, des études randomisées plus récentes conduisent au constat inverse. C'est entre autres cette dernière conclusion qui a conduit les agences de santé à le déconseiller. La littérature médicale rapporte plusieurs situations similaires de discordance entre les résultats des études observationnelles et les études randomisées. La communauté médicale a décidé que les résultats des études randomisées définiraient le niveau de validité scientifique le plus élevé. En conséquence, elle devrait conseiller la plus grande défiance vis-à-vis des études observationnelles dans l'attente de l'étude randomisée correspondante. Pourtant, les connaissances issues d'études non randomisées sont quotidiennement portées à la connaissance du grand public avec la même assurance que si elles étaient du plus haut niveau de validité scientifique. Là encore, il convient que le public soit informé de l'absence de réelle cohérence dans la diffusion médiatique des résultats de grandes études et qu'il s'informe au moins autant sur la méthode que sur les résultats.

En conclusion, je voudrais insister sur le sens de mon exposé.

Il ne s'agit pas nécessairement de critiquer, de remettre en question gratuitement, mais bien de faire connaître les clés d'une meilleure compréhension des enjeux de la décision médicale. J'affirme que, s'il en a la motivation, chacun peut lire la littérature originale sur tout traitement qui lui est proposé et se forger un point de vue fondé sur une connaissance de nature scientifique, avec toutes les fragilités que cela comporte. Le médecin a malheureusement trop tendance à se fonder sur des habitudes, à transformer les probabilités en certitude. Il m'apparaît important que le patient exerce un contre-pouvoir pertinent. J'espère lui avoir apporté ici quelques arguments et instruments.

---

18. M.W. Krucoff, S.W. Crater, D. Gallup *et al.*, « Music, imagery, touch, and prayer as adjuncts to interventional cardiac care: the Monitoring and Actualisation of Noetic Trainings (MANTRA) II randomised study », *The Lancet* 366, 2005, p. 211-217.



*Mardi 17 novembre 2017, un « Quart d'heure » de l'Académie*

**Jean-Paul MARTIN**, *membre titulaire*

## **NAISSANCE D'UNE ASTRONOMIE DITE « MULTI-MESSAGERS »**

*(Ondes gravitationnelles, ondes électromagnétiques)*

### **Dernière danse d'un couple d'étoiles à neutrons**

Une nouvelle fenêtre s'est ouverte sur l'Univers le 14 septembre 2015, à 11h51, heure de Paris (9h51 GMT), lorsque les deux détecteurs jumeaux de LIGO (Laser Interferometer Gravitational-wave Observatory) situés aux États-Unis, à Livingston en Louisiane, et Hanford, dans l'État de Washington, permirent l'observation d'ondes gravitationnelles provenant d'une collision de deux trous noirs. Pour la première fois, des scientifiques observaient des ondulations de l'espace-temps, appelées ondes gravitationnelles, produites par un événement cataclysmique dans l'Univers. Cette découverte confirmait une prédiction majeure de la théorie de la Relativité Générale énoncée par Albert Einstein en 1915, cent ans plus tôt. Les ondes gravitationnelles détectées avaient été produites pendant la dernière fraction de seconde précédant la fusion de deux trous noirs en un trou noir unique, plus massif. D'autres détections de la coalescence de deux trous noirs seront faites par les détecteurs de LIGO : le 26 décembre 2015, puis le 4 janvier 2017 et le 8 juin 2017.

À partir du début du mois d'août 2017 le détecteur de Virgo situé en Europe (à Cascina près de Pise), redémarrait après une longue période d'améliorations. Peu de temps après, il enregistrait le 14 août 2017, en même temps que les détecteurs de LIGO, des ondes gravitationnelles provenant de la coalescence de deux trous noirs. L'association de ces trois détecteurs permettait alors, « par triangulation », de localiser la source de cet événement avec une bien meilleure précision que dans les cas précédents.

Le chemin fait en deux années était considérable, mais un événement scientifique exceptionnel allait se produire le 17 août 2017 à 14h41 (heure de Paris), par l'observation d'un signal d'ondes gravitationnelles d'un type totalement nouveau. Cette fois, le signal détecté était d'une durée bien plus longue que dans le cas de la fusion de trous noirs (une centaine de secondes contre une fraction de seconde), signe que les deux objets qui finissaient par fusionner étaient différents de ceux détectés jusqu'à présent. L'analyse détaillée des données indiquera que les masses des deux objets sont comprises entre 1,1 et 1,6 fois la masse du Soleil, ce qui correspond à celles des étoiles à neutrons.

Les étoiles à neutrons sont des vestiges d'étoiles massives. Une étoile géante meurt en explosant, donnant ainsi naissance à une supernova. Ce phénomène extrêmement lumineux ne dure que quelques jours à quelques semaines. Une fois l'explosion terminée, il ne reste plus qu'un cœur, très dense, composé presque uniquement de neutrons, c'est une étoile à neutrons. Celle-ci a la taille d'une ville comme Londres, mais une petite cuillère de sa matière pèse environ un milliard de tonnes : les étoiles à neutrons sont les étoiles les plus petites et les plus denses connues à ce jour. Tout comme les étoiles ordinaires dont elles sont issues,

certaines évoluent en couple. Elles orbitent alors l'une autour de l'autre et se rapprochent lentement en perdant de l'énergie sous forme d'ondes gravitationnelles, ce phénomène finit par s'accélérer jusqu'à la fusion.

Presque au même moment que la détection des ondes gravitationnelles du 17 août 2017 (provenant de la fusion de deux étoiles à neutrons) et de manière indépendante, le satellite Fermi de la Nasa enregistra un sursaut gamma (un flash de rayonnement très énergétique) et lança immédiatement une alerte aux autres systèmes d'observation. Ce flash fut détecté environ 2 secondes après la fin du signal d'ondes gravitationnelles, indiquant un lien fort entre ces deux événements. Par ailleurs l'analyse des données du satellite Fermi indiqua une origine spatiale compatible avec la localisation obtenue par les détecteurs de Virgo et de LIGO. Ce sursaut gamma fut également observé par le satellite Integral de l'Agence Spatiale Européenne (ESA).

Cette source fut localisée dans le ciel en exploitant les temps d'arrivée et l'amplitude des signaux mesurés dans les trois détecteurs d'ondes gravitationnelles (les deux détecteurs de LIGO aux États-Unis et celui de Virgo en Europe). La zone ainsi déterminée était des dizaines de fois plus restreinte que celle établie par le satellite Fermi. Elle fut communiquée à près de 90 groupes d'astronomes pour qu'ils pointent leurs instruments dans cette direction. Douze heures plus tard, une équipe de physiciens utilisant le télescope américain Swope au Chili annonçait la découverte d'un nouveau point lumineux dans la galaxie NGC 4993, située à 130 millions d'années-lumière de la Terre. Très rapidement, ce résultat fut confirmé par d'autres télescopes de manière indépendante. À leur suite, de nombreux autres instruments réalisèrent des observations, dont ceux de l'ESO au Chili, ou le télescope spatial Hubble.

Cette zone fut alors scrutée sans relâche et les premières analyses des spectres lumineux montrèrent qu'il ne s'agissait pas d'une Supernova mais d'un type d'objet encore jamais observé, constitué de matière très chaude qui refroidit et dont la luminosité décroît rapidement. Selon les modèles, la matière éjectée par la fusion de deux étoiles à neutrons est le siège de réactions nucléaires aboutissant à la formation de noyaux atomiques plus lourds que le fer (comme l'or, le plomb, etc.), grâce à l'abondance de neutrons. Cette matière très chaude et radioactive se disperse alors, émettant de la lumière dans toutes les longueurs d'onde, initialement très bleue puis rougissant au fur et à mesure que la matière refroidit en se dispersant. Appelée Kilonova, ce phénomène jusqu'ici uniquement prédit par la théorie était ainsi confirmé de manière convaincante (on lui donnera le nom de Kilonova AT 2017gfo). On a donc observé l'un des principaux processus de formation des éléments chimiques les plus lourds de l'Univers !

Cet ensemble d'observations a permis également de mieux comprendre la physique des étoiles à neutrons et d'éliminer certains modèles théoriques extrêmes mais aussi de mesurer d'une nouvelle manière la constante de Hubble, décrivant la vitesse d'expansion de l'Univers.

Une partie des acteurs principaux de ces découvertes fut rapidement récompensée : Alain Brillet, à l'origine du projet Virgo, et Thibault Damour, théoricien, spécialiste de la Relativité Générale, furent lauréats, en septembre 2017, de la médaille d'or du CNRS ; ils furent récompensés pour leurs « contributions majeures à la détection des ondes gravitationnelles ».

Le Prix Nobel de Physique fut attribué, en octobre 2017, à Rainer Weiss (MIT), Barry Barish (Caltech), et Kip Thorne (Caltech). Ils furent récompensés pour « leur contribution cruciale aux deux détecteurs de LIGO et à l'observation d'ondes gravitationnelles »

Ces premiers et très importants résultats, qui couvrent des disciplines variées (physique nucléaire, astrophysique, cosmologie, gravitation), illustrent le potentiel d'une astronomie naissante, s'appuyant sur deux types de messagers cosmiques : les ondes gravitationnelles et les ondes électromagnétiques comme la lumière ou les rayons gamma (et peut-être un jour les particules telles que les neutrinos ou les rayons cosmiques).

Nous venons d'assister à l'avènement d'une astronomie dite « multi-messagers ». Une moisson de résultats en est issue : d'une solution à l'énigme des sursauts gamma à celle de l'origine des éléments chimiques les plus lourds (comme le plomb, l'or ou le platine), en passant par l'étude des propriétés des étoiles à neutrons ou par une mesure indépendante de la vitesse d'expansion de l'Univers. Mais ce n'est que le tout début d'une nouvelle astronomie qui va grandement améliorer notre connaissance actuelle de l'Univers.

*Mardi 28 novembre 2017*

**Communication de Marguerite YON-CALVET, membre titulaire**

## LES SEPT MERVEILLES DU MONDE

*« Tout le monde a entendu parler des “Sept Merveilles du monde”, mais bien peu de gens les ont toutes vues de leurs yeux. Pour cela, il faut aller jusqu’en Perse, traverser l’Euphrate, voyager en Égypte, passer quelque temps chez les Éléens de Grèce, retourner à Halicarnasse en Carie, cingler vers Rhodes et voir Éphèse en Ionie ».*

Voilà ce qu’écrivait au <sup>v</sup><sup>e</sup> s. de notre ère un certain Philon de Byzance<sup>1</sup>. On ne saurait mieux évoquer à la fois la célébrité universelle du concept, et la distance qui tenait alors ces merveilles dans un monde fantastique et inaccessible. Depuis plus de 2 200 ans, les *Merveilles du monde* apparaissent çà et là dans la littérature occidentale, le plus souvent simplement sous forme d’allusion ou d’évocation ; parfois, des poètes leur ont consacré des poèmes entiers, comme Victor Hugo (*La Légende des siècles*, X), et elles ont inspiré les peintres. Elles continuent à susciter l’intérêt, et une abondante littérature<sup>2</sup>. Mais leur histoire présente des discordances qu’on aimerait éclaircir, notamment en ce qui concerne les merveilles de l’Orient mésopotamien. Il n’est pas sans intérêt de s’interroger encore sur leur raison d’être, leur nature, et même sur leur devenir et leur postérité.

La liste canonique qui est arrivée jusqu’à nous à travers les siècles se présente ainsi :

1. *Pyramide(s) de Gizeh,*
2. *Jardins suspendus de Babylone,*
3. *Statue de Zeus à Olympie,*
4. *Mausolée d’Halicarnasse,*
5. *Temple d’Artémis à Éphèse,*
6. *Colosse de Rhodes,*
7. *Phare d’Alexandrie.*

### Constitution de la liste antique

Première question : comment s’est constituée la liste canonique et d’où vient elle ? Une liste d’œuvres architecturales ou d’œuvres d’art exceptionnelles paraît avoir été établie à l’époque hellénistique – au <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle av. J.-C. – dans l’Alexandrie des Ptolémées, qui est alors le foyer d’un extraordinaire bouillonnement intellectuel. Dans son désir de prendre le pas sur d’autres foyers culturels comme Athènes ou Pergame, c’est le creuset de la pensée et d’un savoir qui se veut mondial. À cette époque est créé le *Musée* (palais des muses) avec la *Bibliothèque* qui avait pour objectif de rassembler la totalité des ouvrages qui ont été

---

1. Ce Philon de Byzance n’est pas, comme on l’a cru longtemps, le scientifique du même nom qui vivait au <sup>iii</sup><sup>e</sup> s. av. J.-C., dont on ne compte plus les inventions, et qui est connu par ses traités sur les leviers, les automates, les clepsydres, les fortifications... Celui-ci semble être un érudit du <sup>v</sup><sup>e</sup> s. après J.-C., qui a fait probablement un travail de compilation à partir de textes antérieurs (aujourd’hui perdus).

2. Voir par exemple J.-P. Adam et N. Blanc, *Les Sept Merveilles du monde*, Paris, 1989, ou le volume *Dossiers d’Archéologie* n° 202, avril 1995, etc.

écrits. On a alors le désir de réunir en un même lieu tout le savoir universel, en mettant à contribution historiens, philologues, géomètres, géographes, astronomes... ; on s'occupe de rassembler toute la littérature aussi bien que le savoir technique, de traduire en grec les textes étrangers : c'est alors, par exemple, vers 270, qu'est traduite en grec la Bible hébraïque, devenue la *Septante*)...

L'idée est venue de dresser un bref répertoire, facile à mémoriser, des réalisations les plus spectaculaires du génie humain : c'est la formalisation de ce répertoire qui donne naissance à une liste de « Sept merveilles ». On attribue parfois cette liste au poète Callimaque de Cyrène (315-244), qui en donne la première attestation connue (est-il l'inventeur de la liste ?), mais le texte est perdu en partie ; sur un fragment, on lit seulement τὰ ἐπὶ θεά[ματα...] et la mention des *Pyramides*, du *Temple d'Éphèse* et du *Mausolée*, le reste du texte ayant disparu.

Dans la symbolique des nombres, le 7 et ses dérivés ont une longue histoire. Au Proche Orient, il est fréquent en particulier dans l'univers biblique : les 7 jours de la création du monde (*Genèse*, I), les 7 piliers de la Sagesse (*Proverbes* (IX,1-6), etc. Dans le monde grec, le 7 évoque la symbolique des Pythagoriciens ; on trouve aussi les 7 sages de la Grèce ou la liste des 7 plus belles tragédies antiques. Et encore aujourd'hui, outre les 7 péchés capitaux ou les 7 jours de la semaine, on a les 7 couleurs de l'arc-en-ciel – on les doit, je crois, à Isaac Newton qui a été inspiré par les 7 notes de la gamme –, jusqu'aux 7 nains de *Blanche-Neige*, ou aux *Sept boules de cristal* de Tintin... Mais ce qui importe c'est que, parmi les réalisations humaines, les Alexandrins ont voulu choisir quelques œuvres exceptionnelles.

De nombreux auteurs d'époque hellénistique et romaine emploient en grec l'expression : τὰ ἐπὶ θεάματα τῆς οἰκουμένης [γῆς], c'est-à-dire : « sept choses dignes d'être vues sur la terre habitée » ; en latin on parle de *mirabilia mundi* (Pline, X), ce qui est devenu en français « merveilles du monde ». Mais par la suite on trouve la formule τὰ ἐπὶ θαύματα του κόσμου (« sept choses qui suscitent l'admiration dans l'univers »). Le monde habité (c'est-à-dire le monde connu et civilisé des Grecs) s'élargit à l'univers tout entier (*kosmos*) : et on passe du simple sens de « voir » (= l'observation objective d'une réalité intéressante) à l'idée de voir quelque chose qui dépasse la réalité normale et suscite l'admiration. L'idée initiale, qui était celle d'une « curiosité », fait place à l'idée d' « admiration du génie humain », qui s'y substitue.

La liste a varié avec le temps et les témoignages. Il est impossible de rappeler ici tous les auteurs grecs et latins qui y font des allusions ou en donnent une description, ou ceux qui constituent leur propre liste : l'historien Diodore de Sicile, le géographe Strabon, Vitruve le théoricien de l'architecture romaine, Pline l'Ancien, Pausanias le voyageur, le poète latin Martial, et tant d'autres moins connus. Pour retracer l'élaboration de la liste, on convoque parfois Hérodote qui, au v<sup>e</sup> s. av. J.-C., décrivait avec admiration des sites qu'il disait avoir vus au cours de ses voyages, tels les remparts de Babylone (I, 180) ou les pyramides d'Égypte (II, 127, 136). Mais nulle part il ne les classe, ni ne donne de liste qui supposerait un choix.

À vrai dire, le répertoire des sept Merveilles ne s'est pas imposé tout de suite. Pour l'Antiquité, on a les éléments, souvent fragmentaires, de diverses listes. La plus ancienne liste complète connue (puisque celle de Callimaque est perdue) n'est pas une sèche énumération, mais un poème : au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Antipatros de Sidon évoque dans une épigramme six monuments fameux qu'il dit avoir vus, mais c'est simplement pour conclure à la gloire d'un septième, le *temple d'Artémis* à Éphèse, qui rivaliserait avec le mont Olympe lui-même :

« J'ai contemplé les **murs de l'antique Babylone**, sur lesquels courent les chars,  
et le **Zeus** des bords de l'Alphée,  
ainsi que les **Jardins suspendus**, et le **colosse d'Hélios**,

*et l'immense construction des hautes pyramides,  
et le magnifique tombeau de Mausole. Mais quand je vis  
la demeure d'Artémis qui s'élançe jusqu'aux nues,  
tout le reste fut rejeté dans l'ombre et je dis : "Vois ! Mis à part l'Olympe,  
le Soleil n'a encore jamais rien contemplé de tel". »* (Anthologie palatine, IX, 58)

Mais – peut-être sous la pression des rois Ptolémées qui régnaient en Égypte – il est apparu comme nécessaire de proposer à l'admiration générale une réalisation architecturale récente considérée comme exceptionnelle, construite par le pouvoir royal au début du III<sup>e</sup> s. : le Phare d'Alexandrie. Et pour éviter d'avoir huit merveilles, il fallait supprimer quelque chose. Ce qui disparaît, c'est une des deux mentions mésopotamiennes, celle des Remparts de Babylone : on arrive alors à ce qui devient la *liste canonique* parvenue jusqu'à nous. Mais d'autres listes continuent à circuler parallèlement et, au V<sup>e</sup> s. après J.-C., la liste de Philon de Byzance reprend celle d'Antipatros (avec les Remparts, et sans le Phare).

Philon ajoute à la liste une description des monuments. Mais à vrai dire, l'aspect descriptif est assez décevant, d'une grande platitude, sans beaucoup de précisions techniques, ni même de notations pittoresques.

### Quelles merveilles ?

Pour la plupart, les monuments sont facilement identifiables et localisables (voir *Fig. 1*).

Les témoignages citent généralement en premier lieu la (ou les) *pyramide(s)* de Gizeh en Égypte, construite(s) vers 2650/2500 av. J.-C. (Ancien Empire) : selon les cas, on évoque l'ensemble ou on se focalise sur la plus haute et la plus ancienne, celle de Khéops. Mais peu importe. Célèbres dans l'antiquité, les pyramides faisaient déjà au V<sup>e</sup> s. l'admiration d'Hérodote ; elles sont citées par les géographes et historiens antiques<sup>3</sup> comme un élément connu du paysage, visible par tous, à moins de 200 km d'Alexandrie.

Laissons de côté pour le moment le cas de la lointaine *Babylone* et des *Jardins suspendus* dont l'identification mérite discussion. J'y reviendrai.

Les cinq autres « merveilles », c'est-à-dire la majorité, se trouvent dans le monde grec, et sont relativement récentes au moment où se constitue la liste : leur construction s'étale sur à peine un siècle et demi (de 437 à 290 av. J.-C.). Les auteurs de la liste, et les gens des milieux intellectuels d'Alexandrie et des capitales hellénistiques, pouvaient les voir de leurs yeux. L'une est en Grèce même (Olympie), les quatre dernières se trouvent sur les rives de la Méditerranée grecque (Halicarnasse, Éphèse, Rhodes, Alexandrie), là où se concentrent les pouvoirs politiques du monde hellénistique : c'est-à-dire les capitales de la côte d'Asie et du Delta du Nil.

La *statue de Zeus* se trouvait dans un lieu connu de tous, qui fait figure de centre du monde puisqu'il s'agit d'Olympie, en Élide, où se rassemblaient tous les quatre ans pour les Jeux Olympiques les athlètes du monde entier (il s'agit bien sûr du monde civilisé panhellénique). La statue monumentale du dieu, haute de 12 m, était une statue *chrysléphantine* (c'est-à-dire plaquée d'or et d'ivoire), œuvre du grand Phidias lui-même (437 av. J.-C.). Elle représentait Zeus assis : « *on ne pouvait s'empêcher, en voyant Zeus, de penser que, s'il s'était mis debout, il aurait soulevé le toit de l'édifice* » (Strabon). Des monnaies de la province d'Olympie, l'Élide, en donnent la seule image antique qu'on connaisse, mais par chance, au I<sup>er</sup> s., Pausanias (V, 11, 1-9) décrit la statue de façon relativement détaillée : le dieu est assis dans un fauteuil, tenant une statuette de victoire et un sceptre surmonté d'un aigle.

3. E.g. Diodore II, 1 : « ... ces pyramides qui ont été mises au nombre des sept travaux admirables » [... αἱ κατασκευαὶ τῶν πυραμίδων τῶν ἀναγραφομένων ἐν τοῖς ἑπτὰ θαυμαζομένοις ἔργοις].



Le « *Mausolée* » est le tombeau de Mausole, mort en 353 ; il était roi de Carie, et satrape – c'est-à-dire gouverneur – du roi perse Artaxerxès III. Sur le site de sa capitale Halicarnasse (aujourd'hui *Bodrum*), l'emplacement du *Mausolée* est bien identifié par les fouilles britanniques du XIX<sup>e</sup> s. Construit en 355 av. J.-C. par Artémise, la veuve inconsolable, le monument est décrit par Pline (avec des mesures aussi précises que discutables, semble-t-il). C'était un monument d'environ 50 m de haut, en marbre blanc : en haut, 36 colonnes de 9 m de haut supportaient une pyramide surmontée d'un quadrigé de marbre. Il était orné de frises sculptées représentant des combats contre les Amazones, les Centaures, etc., et de quelque trois cents statues, œuvres des plus grands sculpteurs du temps – Léocharès, Bryaxis, Scopas... – (conservées au British Museum) ; l'une de ces statues (inv. 1857,1220.232) est souvent interprétée comme le portrait du roi Mausole lui-même.

Le *temple d'Artémis* (Diane des Romains, déesse sœur d'Apollon) à Éphèse avait été construit vers 560 av. J.-C. par le roi de Lydie, le richissime Crésus lui-même, et contenait une statue d'Artémis d'un type assez caractéristique, au corps recouvert de symboles de la fertilité. Le temple, aux dimensions considérables (Long. 138 × larg. 72 m)<sup>4</sup>, était entouré de deux rangées de colonnes ioniques hautes de 18 m et plaquées d'or. Les dimensions de l'*Artémision* et son luxe l'avaient rendu immédiatement célèbre, mais il avait été incendié en 356 par un certain Érostrate ; interrogé sous la torture, l'incendiaire expliquait qu'il cherchait à tout prix à rendre son nom célèbre, et qu'il n'avait pas trouvé d'autre moyen pour y parvenir ! Mais le temple a été très vite reconstruit à l'identique, au milieu du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. : ses caractères et son aspect au moment de l'élaboration de la liste des Merveilles au III<sup>e</sup> s. restent donc bien ceux du temple de Crésus.

Le *Colosse* de Rhodes était une statue d'*Hélios* (= le Soleil) qui dominait le port. Construite en 303 av. J.-C.<sup>9</sup>, elle était haute de 30 m environ (Pline, Philon), faite de près de 13 tonnes de bronze et 8 tonnes de fer sur une structure en bois, le tout sur une base en marbre (Strabon). Mais on manque d'éléments descriptifs précis : la plupart des auteurs se contentent d'allusions... On sait que le colosse était debout ; on lui restitue généralement une couronne entourée de rayons, rappelant les attributs d'Hélios sur les monnaies, et un bras levé brandissant une lampe ou un flambeau. À la fin du Moyen Âge apparaît l'idée bizarre que la statue, qui dominait l'entrée du port, pouvait avoir un pied sur chaque jetée, ce qui faisait comme une porte sous laquelle passaient les bateaux ; cette idée a connu un certain succès à partir du XVI<sup>e</sup> s.<sup>5</sup> Les archéologues britanniques en ont démontré l'impossibilité technique (d'après les observations des fonds marins dans la baie de Rhodes, l'écartement des jetées antiques est de plus de 40 m, ce qui rend impossible un tel « grand écart » pour une statue de 32 m de haut). Plus personne n'y croit aujourd'hui, et on est revenu à une attitude plus vraisemblable<sup>6</sup>.

Le *Phare* doit son nom à l'îlot de *Pharos* sur lequel il était construit, à l'entrée du port d'Alexandrie. Entrepris par Ptolémée I<sup>er</sup> comme une construction de prestige, il est achevé en 290 par son fils Ptolémée II. On en a plusieurs descriptions (Strabon au I<sup>er</sup> s., ou le voyageur

4. À titre de comparaison, le Parthénon du V<sup>e</sup> s. à Athènes mesure environ 70 × 30 m, pour une hauteur de 10 m.

5. Tradition rapportée par un pèlerin italien de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Nicolas de Martoni ; voir par exemple « *Le colosse aux jambes écartées* » ou « *Le colosse de Rhodes* », gravure du peintre hollandais Maarten van Heemskerck, dans la série des *Sept Merveilles du monde*, 1572.

6. Voir au XX<sup>e</sup> s. la version de Salvador Dali (1954, Kunstmuseum de Berne) ; cf. une version d'aujourd'hui plus classique, dans J.-Cl. Golvin, *L'Antiquité retrouvée*, éd. Errance, 2003.

marocain Ibn Battuta au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> s.), et il est figuré sur des monnaies d'époque romaine. C'était une tour en pierre de près de 120 m de haut<sup>7</sup>. Il était fait de trois parties superposées : une base de section carrée (30 m de côté à la base), légèrement pyramidale, haute de 70 m ; une partie octogonale de 35 m de haut ; et une tour ronde de 9 m portant une statue (de Zeus ?). Le feu était visible à une distance de 50 km.

Reste donc le cas particulier de Babylone et des Jardins suspendus, moins faciles à identifier du premier coup. Il y a une discordance entre les premières listes connues – comportant les Remparts de Babylone et les Jardins suspendus (non localisés), mais non le Phare d'Alexandrie – et la liste canonique d'où les Remparts ont disparu et où figure le Phare.



Figure 1. Les sites des « merveilles ».

La carte de répartition géographique des « Merveilles » (Fig. 1) fait bien ressortir la place privilégiée accordée aux monuments du monde grec, et surtout à ceux qui bordent la Méditerranée orientale hellénique ; même les pyramides de Gizeh n'étaient pas très loin d'Alexandrie, et accessibles aux visiteurs grecs. Mais il y a une exception qui nous conduit à l'est, jusqu'en Mésopotamie. Dans le monde grec du <sup>iii</sup><sup>e</sup> s., le lointain Orient mésopotamien bénéficie d'une *aura* particulière. Et le souvenir des empires assyrien et babylonien, plusieurs siècles après leur disparition<sup>8</sup>, continue à véhiculer une image de puissance politique et militaire, en même temps que celle de raffinement et de réussite technique, avec de grandes villes remarquables par leurs proportions, leur luxe, leur art de vivre. C'est loin, et entouré d'une auréole légendaire.

Babylone<sup>9</sup> était une ville ancienne, sur la rive gauche de l'Euphrate. Au 1<sup>er</sup> millénaire, à la période dite « néo-babylonienne », elle redevient quelque temps la capitale d'un empire

7. Comparer par exemple avec le phare de Cordouan à l'embouchure de la Gironde, haut de 68 m, ou le phare d'Eckmühl (Finistère), de 60 m.

8. En 539, Cyrus le Grand, roi des Perses et des Mèdes, s'empare de la Mésopotamie, qui fera partie de l'empire perse achéménide jusqu'à la conquête d'Alexandre (victoire sur Darius III en 331).

9. Le nom (en grec : Βαβυλώνη) signifie en akkadien « porte de dieu » ou « des dieux ». La Bible fait de Babylone la ville de toutes les perversions, des excès, de la débauche ; c'est la prostituée de l'Apocalypse (17.1 : « Babylone la grande, mère des prostituées et des abominations de la terre »). Sur

puissant, et la ville cosmopolite est devenue au cours des siècles une ville de légende<sup>10</sup>. Au début du VI<sup>e</sup> s., elle est reconstruite et restaurée par le roi Nabuchodonosor II<sup>11</sup>, et sous son règne (605-562) Babylone connaît une de ses périodes les plus glorieuses.

Ce qui frappait les voyageurs arrivant à Babylone, c'était d'abord son imposant mur d'enceinte. Au milieu du V<sup>e</sup> s., les remparts sont longuement décrits avec admiration par Hérodote : « [la] ville, située dans une grande plaine, est de forme carrée. [...] Le mur d'enceinte] est si magnifique que nous n'en connaissons pas d'autre qu'on puisse lui comparer » (I, 178-183). Et les remparts de Babylone figurent dans les premières listes des Merveilles. Le poète Antipatros (voir plus haut) évoque au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. leurs dimensions : « J'ai contemplé les murs de l'antique Babylone, sur lesquels courent les chars ». La notation est reprise, et amplifiée, de génération en génération ; des siècles plus tard, le mur est décrit ainsi par Philon de Byzance : « Le rempart a plus de quatre-vingts pieds de haut [= plus de 25 m], et quatre quadriges peuvent circuler de front sur le chemin de ronde qui court au sommet. » À la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> s., les archéologues allemands ont mené à Babylone de très importants travaux. La superbe mise en scène du *Vorderasiatisches Museum* de Berlin dans l'île des musées montre une reconstitution « grandeur nature » d'une partie des remparts : la voie processionnelle menant à la *Porte d'Ishtar*, avec son décor de briques émaillées orné d'animaux en relief, est très spectaculaire.

Assez vite, comme on l'a vu, dans certaines listes les Remparts de Babylone disparaissent au profit du Phare. Il fallait pourtant conserver l'évocation de la légendaire Babylone. L'imaginaire grec situait les Jardins suspendus (non localisés dans la première liste) dans un Orient lointain et mystérieux, en Mésopotamie le plus souvent, ou parfois en Perse. Dans une tradition qui deviendra la « liste canonique », on accole donc le nom de la ville aux fameux jardins qui, eux aussi, se sont éloignés dans un passé légendaire : ils sont alors combinés avec le nom de Babylone en une seule réalité mythique : ainsi apparaissent les « Jardins suspendus de Babylone ». Les historiens grecs Ctésias de Cnide et Diodore de Sicile les attribuent à Sémiramis « reine de Babylone » – mais c'est une reine légendaire, un peu divine –, et les jardins eux-mêmes deviennent mythiques.

Dans la réalité, où étaient ces jardins ? De tels aménagements devraient avoir laissé des traces. Ce n'est pas au titre de la botanique que les jardins suspendus sont intégrés à toutes les listes, et décrits dans la tradition classique ; à l'exception des « palmiers » (φοῖνικες) imputrescibles qui servent à faire les poutres supportant les terrasses, aucune essence de plante n'est précisée par Philon, et l'évocation de la végétation manque de pittoresque et de précision : « il y pousse les arbres que l'on cultive habituellement dans les jardins, ainsi que toute sorte de fleurs très variées ». En réalité les Jardins – déjà remarquables par les performances techniques et architecturales que sont les terrasses, les étages superposés de jardins construits sur des arcades et où poussent de grands arbres – doivent leur qualité de « Merveille » à leur système hydraulique très élaboré : il est question dans les textes

---

les témoignages de la tradition littéraire gréco-romaine, voir M.-A. et Y. Calvet, « Babylone, merveille du monde », in *Architecture et poésie dans le monde grec, Hommage à G. Roux*, Lyon, 1989, p. 91-106.

10. L'image mythique de Babylone doit beaucoup à la tradition biblique de la tour de Babel (Genèse 11). On y retrouve l'*Etemenanki* reconstruite à la fin du VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. : c'est une tour carrée à degrés (une *ziggurat* ; cf. description d'Hérodote I, 178-183), et non une tour hélicoïdale comme celle qui a été popularisée dans la peinture occidentale (e.g. Brueghel, 1563) à partir d'un autre modèle architectural d'Orient (tel le minaret de la mosquée abbasside de Samarra, construite au IX<sup>e</sup> s.).

11. Celui qui a détruit le temple de Jérusalem en 587, et déporté les Juifs à Babylone (2-Rois XXV,8).

de réseaux d'aqueducs et de canalisations amenant l'eau, parfois de loin, et surtout d'un ingénieux système à vis pour hisser l'eau aux terrasses supérieures. Comme dit Philon : « *c'est un chef-d'œuvre [...] qui renverse les lois de la nature* ».

Une hypothèse ingénieuse, proposée dans les années 1990 par Stéphanie Dalley (Oxford)<sup>12</sup>, est celle d'une autre localisation de ces *Jardins suspendus* dans l'Orient mésopotamien. Elle nous conduit plus au nord, à Ninive (*Fig. 1*), la capitale assyrienne sur la rive gauche du Tigre (aujourd'hui dans la banlieue est de Mossoul). La confusion entre les deux capitales, Ninive et Babylone, n'est pas rare chez les auteurs grecs ou latins : ainsi l'historien Ctésias de Cnide (qui pourtant a voyagé en Babylonie), repris par Diodore (II,4), situe la ville de Ninive sur l'Euphrate).

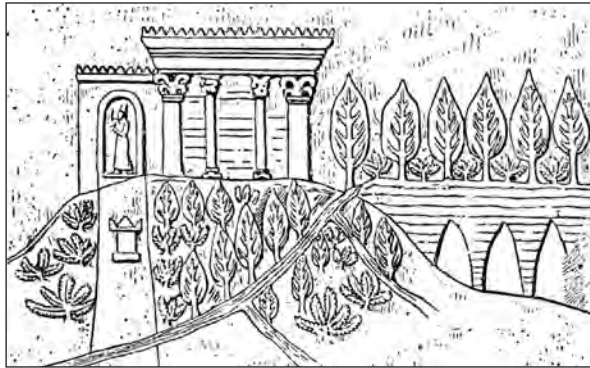


Figure 2. Les jardins de Sennachérib à Ninive (dessin d'après un relief du « Palais sans rival »).

Du site de Ninive, occupé dès le néolithique, il restait au XIX<sup>e</sup> s. deux tells (tell Kuyundjik et Nebi Yunus). Les fouilles britanniques de 1845-1847 y ont révélé une grande ville, reconstruite au VII<sup>e</sup> s. par Sennachérib (roi de 705 à 681) pour être la nouvelle capitale assyrienne. Les textes assyriens font de ce roi un grand bâtisseur, à qui l'on doit un programme ambitieux de développement architectural et urbain de sa capitale, qui s'étendait sur 750 hectares, entourée d'un rempart de 12 km. Ils mentionnent la construction d'un impressionnant palais, destiné à « *provoquer l'admiration de tous les peuples* », et auquel Sennacherib lui-même a donné le beau nom de « *Palais sans rival* »<sup>13</sup>. Les frises sculptées qui le décoraient ont rendu célèbre une iconographie remarquable, où le roi décrit ses campagnes militaires victorieuses, mais aussi ses travaux de construction. On y voit notamment la représentation de jardins (*Fig. 2*), avec une mise en scène architecturale où les aménagements destinés à faire circuler l'eau paraissent tenir une place importante. Les textes gravés sur les murs du palais ou déposés dans les fondations en racontent la construction, depuis le terrassement du site et les transports de matériaux, jusqu'aux aménagements de canaux, de vergers, de jardins... En effet, Sennacherib avait entrepris de construire de grands parcs, à plusieurs niveaux de terrasses, et pour fournir en eau ses jardins il avait fait creuser des canaux depuis les montagnes du nord-est, aménagé des barrages, édifié des aqueducs. Mais surtout, il évoque la mise au point de machines hydrauliques et de mécanismes à vis pour faire monter l'eau du Tigre jusqu'au niveau des terrasses supérieures.

12. *The Mystery of the Hanging Garden of Babylon: An Elusive World Wonder Traced*, Oxford, 2013.

13. S. Lackenbacher, *Le Palais sans rival*, 1990, p. 98 ; cf. A. Kirk Grayson & J. Novotny, *The Royal Inscriptions of Sennacherib, King of Assyria (704-681 BC)*, Part 1, Winona Lake (Indiana), 2012.

Des siècles plus tard, les légendaires *Jardins suspendus* sont évoqués par les auteurs classiques occidentaux. Strabon et Flavius Josèphe parlent de plusieurs étages de terrasses sur lesquelles sont plantés des arbres, Diodore (II, 10) d'un magnifique jardin fait de plusieurs niveaux superposés appuyés sur des arcades, avec d'épais sols artificiels qui portent des plantations, de grands arbres, avec des canaux, des aqueducs, des colonnades, et « *un mur creux depuis le haut jusqu'en bas ; et dans l'épaisseur de ce mur on avait placé des machines hydrauliques qui faisaient monter du fleuve une grande quantité d'eau pour arroser, de sorte que, du dehors, on n'apercevait rien de toute cette construction* ». Pour Philon, « *ce qu'on appelle le Jardin suspendu [κῆπος κρεμαστὸς], avec ses plantes, croît dans les airs [...]. Des piliers de pierre soutiennent le jardin par-dessous [...]. Une grande masse de terre est accumulée en couche épaisse [...] ; on passe la charrue au-dessus de la tête de ceux qui se promènent sous la colonnade de soutènement* » ; il parle lui aussi de tout un système hydraulique destiné à l'irrigation, avec des réservoirs, des aqueducs construits, des canaux, et une machinerie pour faire monter l'eau sous pression par un système de vis sans fin : « *Des canalisations conduisent les eaux : tantôt elles s'élancent depuis le haut [...], tantôt on les contraint à remonter en spirales, à l'aide de mécanismes qui la font courir autour de l'hélice des machines ; les eaux, élevées dans de grandes et nombreuses fontaines, arrosent le jardin tout entier* », etc.

À la lumière des textes cunéiformes et des descriptions des historiens grecs, les découvertes de Ninive paraissent particulièrement significatives. Vues de loin, et après quelques siècles, les images mythiques des grandes cités mésopotamiennes se sont superposées, et elles ont été rassemblées dans l'imaginaire occidental sous le nom le plus symbolique et le plus connu, celui de Babylone. Et voilà pourquoi la suggestion est tentante de penser que les « *jardins suspendus* », que leurs réalisations techniques faisaient figurer parmi les merveilles du monde étaient plutôt à Ninive, même si cette interprétation ne peut pas être absolument démontrée.

### Critères et devenir des « merveilles »

Ce tour d'horizon met bien en relief les critères qui ont présidé au choix de ces exceptionnels lieux de curiosité, dont la liste nous a été transmise sans que les auteurs les explicitent.

Un premier critère est celui de la **performance technique**. « *Chef-d'œuvre [φιλοτέχνημα] [...], qui renverse les lois de la nature...* », écrivait Philon. Il ne s'agit nullement, on l'a vu, de « merveilles naturelles », mais de la maîtrise des difficultés techniques par le génie humain. On est essentiellement dans les domaines de l'architecture ou des sciences de l'ingénieur.

Le deuxième critère est le **gigantisme** de ces réalisations : la pyramide de Khéops, qui atteint une hauteur d'environ 140 m (ce qui pour un tombeau dépasse l'ordinaire !), se compose d'une extraordinaire masse de pierres qu'il a fallu transporter et hisser ; le colosse de Rhodes était une statue en bronze de plus de 30 m de haut ; l'Artémision d'Éphèse occupait au sol la surface de quatre Parthénons ; le Phare d'Alexandrie était deux fois plus haut que les phares actuels des côtes françaises, etc.

Une autre notion à retenir – ce qui en fait un troisième critère – est le lien avec l'importance politique, culturelle, économique d'un **pouvoir absolu**. La « merveille » est le symbole d'une idéologie royale et contribue à son prestige (cf. encore Philon : « *... un chef-d'œuvre somptueux, vraiment royal* »). On pense à l'*aura* qui entoure l'Égypte des premiers pharaons, à la puissance légendaire de Babylone, au prestige de la Grèce classique...

En définitive, que sont devenues ces « Merveilles » ? Car on se pose plus rarement la question de leur devenir.

Sur les sept merveilles de la liste canonique, trois ont complètement disparu. Après la chute des empires assyro-babyloniens, les *Jardins suspendus* ont dû se dégrader peu à peu faute d'entretien, et on a même fini par oublier jusqu'à leur véritable emplacement. Mais ils ont marqué les esprits, et leur postérité s'est maintenue dans l'imaginaire occidental. On peut rappeler que la tradition de jardins dignes d'admiration est liée aussi aux jardins des empires qui ont suivi, tels ceux des rois perses avec lesquels certains auteurs anciens les ont parfois confondus. L'image des jardins des palais d'Orient où l'on vient « goûter l'ombre et le frais »<sup>14</sup> est transmise au monde arabe et à l'Occident où elle devient un *topos* littéraire, et on peut même voir une filiation (peut-être inconsciente) qui conduit aux Jardins et aux Grandes Eaux de Versailles – chef-d'œuvre royal s'il en fut –, avec la prouesse technique que constitue par exemple la machine de Marly (inaugurée en 1684) pour pomper les eaux de la Seine<sup>15</sup>.

Il ne reste rien non plus des statues monumentales. Le *Zeus d'Olympie*, statue de culte d'un temple païen, risque gros quand, à la fin du IV<sup>e</sup> s. l'empereur Théodose, promoteur du christianisme, ferme les temples et brise les statues, symboles du paganisme. Des esthètes se sont efforcés au nom de l'art de sauver la statue comme œuvre de Phidias, et elle est transportée à Constantinople dans la collection d'un amateur d'art ; mais elle disparaît en 461 dans un incendie. On dit que son attitude assise en majesté est à l'origine du schéma iconographique de puissance et de maîtrise que l'on retrouve dans le *Christ Pantocrator* de l'art byzantin (e.g. à Constantinople, mosaïque de Sainte-Sophie au VI<sup>e</sup> s.) ; on évoque encore l'attitude de la statue d'Abraham Lincoln à Washington par D. Chester French au *Lincoln Memorial* (le bâtiment est lui-même construit en forme de temple grec).

Le *Colosse de Rhodes*, quant à lui, est resté debout moins d'un siècle. Vers 225, un tremblement de terre l'abat, et les débris sont laissés sur place. Au VII<sup>e</sup> s., un raid du calife arabe Moawiya le détruit définitivement, et le métal (une vingtaine de tonnes de bronze et de fer) est vendu à un marchand : le transport aurait nécessité 900 chameaux ! Mais l'image que l'on s'est faite du *Colosse* debout brandissant sa lumière a traversé les siècles, et cette tradition iconographique aurait, dit-on, inspiré Bartholdi (1886) créant la statue de la *Liberté* de New York.

Trois autres « merveilles » – toutes trois des réalisations architecturales aujourd'hui disparues – ont, quant à elles, laissé sur le terrain des traces que l'archéologie a pu identifier avec assez de certitude. Leur emplacement est donc connu, ainsi que la preuve de leurs dimensions exceptionnelles.

Le *Mausolée d'Halicarnasse*, abandonné au IV<sup>e</sup> s. de notre ère, est victime d'un séisme au XI<sup>e</sup> s. ; ses pierres ont servi à la construction du « château Saint-Pierre » de Bodrum par les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (début XV<sup>e</sup> siècle). Mais il est pourtant passé à la postérité, puisque le nom de « mausolée » est resté pour désigner un tombeau monumental.

14. J. de La Fontaine, *Fables*, livre XI, fable 4, « Le songe d'un habitant du Mogol » (rêve oriental inspiré par le *Gulistan* du poète persan Saadi).

15. « Cette machine immense qui frappe d'étonnement tous ceux qui la voient, par l'énormité de sa construction, est une grande chose qui fera toujours un honneur infini à son Inventeur, malgré ses défauts », *Encyclopédie*, 4<sup>e</sup> vol., Recueil de Planches, 1767, p. 361-362 (qui renvoie à [Bélidor], *L'Architecture hydraulique*, 1739, tome II, page 196).



Le Temple d'Artémis à Éphèse, pillé au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. par des invasions barbares (les Goths), est finalement incendié par les Chrétiens en 401, avec, semble-t-il, les encouragements de Jean Chrysostome, alors archevêque de Constantinople.

Le Phare d'Alexandrie a fonctionné longtemps – près de 17 siècles –, mais il est détruit au début du XIV<sup>e</sup> s. par un tremblement de terre. Au XV<sup>e</sup> s., ses ruines servent de carrière pour construire la forteresse de QaitBey, à l'entrée du port. Depuis une cinquantaine d'années, divers programmes de fouilles sous-marines s'y intéressent, et les plongeurs anglais, égyptiens, français continuent à en trouver des débris sous l'eau. Et le petit îlot alexandrin de *Pharos*, par l'intermédiaire du latin *pharus*, nous a laissé son nom pour désigner les « phares ».

Les champions toutes catégories de la pérennité, ce sont les immortelles *Pyramides de Gizeh*, la seule des sept « Merveilles » antiques qui subsiste encore. Elles avaient déjà plus de 2 200 ans lorsque la liste a été constituée ; elles en ont aujourd'hui plus de 4 500, et peuvent encore tenir longtemps, même si elle sont menacées par l'extension de la banlieue du Caire qui arrive aujourd'hui presque à leurs pieds... La pyramide de I.M. Pei inaugurée en 1988 dans la cour Napoléon du Louvre est un peu leur lointaine descendante, mais de proportions beaucoup plus modestes avec ses quelque 21 m de haut.

\* \* \*

Ces merveilles restent virtuellement comme des œuvres parfaites, témoignage des possibilités du génie humain. C'est pourquoi, au cours des siècles, chacun a pu continuer à proposer sa propre liste de *Sept Merveilles*, choisies souvent parmi des monuments exceptionnels et inaccessibles : pour ne citer qu'un exemple, au VI<sup>e</sup> s. l'évêque et historien Grégoire de Tours y incluait l'*Arche de Noé* et le *Temple de Salomon à Jérusalem* (il n'avait vu ni l'une ni l'autre !).

Par la suite, cette idée de sélectionner et de classer quelques monuments exceptionnels a continué à enthousiasmer des générations, et on en voit toujours des applications au XXI<sup>e</sup> s. Parmi d'innombrables classements, je citerai un exemple récent. En 2007, « *Sept nouvelles merveilles du monde* » ont été désignées au moyen d'un vote par internet, organisé par la *New Seven Wonders Foundation*, liée à la *New Open World Corporation*. L'opération était due à l'initiative de l'homme d'affaires suisse Bernard Weber et d'une entreprise de marketing. Les résultats proclamés le 7 juillet 2007 à Lisbonne ont donné, dans l'ordre : la Grande muraille de Chine (III<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.) ; Pétra en Jordanie (IV<sup>e</sup> av.-III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) ; la statue du Christ rédempteur à Rio, Brésil (1929-1931) ; la ville de Machu Picchu au Pérou (XV<sup>e</sup> s.) ; la pyramide maya de Chichen Itza au Mexique (XII<sup>e</sup> s.) ; le Colisée à Rome, Italie (I<sup>er</sup> s. après J.-C.) ; le Taj Mahal en Inde (XVII<sup>e</sup> s.). L'Égypte avait élevé une protestation parce qu'on n'y retrouvait pas les Pyramides : « *C'est probablement une conspiration contre l'Égypte, sa civilisation et ses monuments* », écrivait un éditorialiste dans un quotidien. Les Pyramides, du haut de leurs 4 500 ans, ont donc été réintégrées au titre de « *8<sup>e</sup> merveille honoraire* ».

Et le classement publié en 2014 par la même institution, après un vote sur internet, d'une liste des « *7 villes merveilles du monde* » – par ordre alphabétique : Beyrouth (Liban), Doha (Qatar), Durban (Afrique du Sud), La Havane (Cuba), Kuala Lumpur (Malaisie), La Paz (Bolivie), Vigan (Philippines) – montre que le concept, ici appliqué aux « villes », continue à passionner le monde moderne et n'est pas près de s'éteindre.

*Mardi 12 décembre 2017*

**Communication de Nathalie FOURNIER, membre titulaire**

**LE TRAITÉ DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE**  
**PAR LOUIS MEIGRET, LYONNAIS (1550)**  
**LA PREMIÈRE GRAMMAIRE DU FRANÇAIS ÉCRITE EN FRANÇAIS**

*Le trétté de la grammere françoëze*, par Louis Meigrêt Liónoës, [qui paraît] A Paris, Chés Chrestien Wechel, à la rue saint / Jean de Beauvais, à l'enseignée / du Cheual volant, M.D.L [1550], est la première grammaire du français en français <sup>1</sup>.

C'est une grammaire d'une nouveauté radicale, au moins pour trois raisons :

- son affirmation de la dignité et de l'excellence du français, en tant que langue objet (langue cible) et langue de description (métalangue) ;
- son orthographe réformée, vivement contestée dès la parution de la grammaire et qui est une des raisons de son insuccès ;
- l'ambition et la puissance théorique de la description grammaticale : Meigret est un grand lecteur de la tradition antique et notamment de Priscien, qu'il adapte à la rénovation de la grammaire.

Notre communication comportera trois parties, plus une placée au seuil de l'ensemble, rappelant Meigret lui-même, qui annonce « huit parties [d'oraison], outre les articles ». Avant donc d'examiner les questions proprement linguistiques, « nous dépêcherons » <sup>2</sup> le cas Meigret.

**0. Qui est « Louis Meigrêt Liónoës » ? (ca 1500-ca 1558)**

Louis Meigret est né vers 1500 (plutôt avant qu'après) à Lyon, dans une famille de notables et de célèbres juristes, influente par les biens et par les emplois, et qui jouit d'une position en vue à Lyon et dans l'entourage du roi François I<sup>er</sup>.

***Les frères Meigret***

Louis Meigret a trois demi-frères du premier mariage de son père Antoine Meigret : Lambert, valet de chambre ordinaire et conseiller du roi François I<sup>er</sup>, Jean, célèbre avocat et haut magistrat au Parlement, et Aimé, dominicain (il est entré en 1500 au couvent des frères prêcheurs de Sainte-Marie de Confort) et docteur en théologie. Il a deux frères, nés du second mariage de son père, Laurent, dit « le Magnifique », banquier et valet de chambre du roi, et Gabriel, qui est un des réformés notables de la ville de Lyon en 1562 et le seul à avoir une postérité. Hausmann résume ainsi la situation familiale :

« Deux valets de chambre du roi François I<sup>er</sup> [Lambert et Laurent], un haut magistrat au Parlement [Jean], un docteur en théologie [Aimé], voilà comment se présente la famille Meigret en 1521. La situation ne peut pas être meilleure. Or, dès 1524, nous assistons à la

---

1. Nous citons Meigret dans l'édition originale de 1550, avec son orthographe particulière, mais aussi dans l'édition plus accessible, en orthographe moderne, donnée par F.-J. Hausman en 1980.

2. Meigret : « Mais avant que de vider rien des huit parties [d'oraison], nous dépêcherons les articles » (1980, p. 21 [6.3]).

chute successive de tous les frères, dont un seul, Jean, le magistrat arrivera à se relever. Deux facteurs sont à l'origine de cette chute : l'argent et la religion. » (1980, p. 5).

Cette famille va donc perdre sa position éminente, pour des facteurs à la fois religieux et politico-financiers.

Sur le plan religieux, c'est le sermon prononcé le 25 avril 1524 à Grenoble par Aimé Meigret, sermon imprégné de convictions luthériennes et dont les retombées seront terribles pour sa famille. Aimé Meigret est jeté en prison et y reste de 1525 à 1527 ; relâché et exilé, il meurt à Strasbourg en 1527.

Sur le plan financier, c'est la chute de Lambert Meigret, frère aîné d'Aimé, valet de chambre et conseiller du roi, puis contrôleur général des guerres en 1521, qui est accusé de malversations et emprisonné. C'est aussi Laurent Meigret, banquier fastueux, arrêté en 1532 pour des mobiles autant financiers que religieux ; condamné en 1534, il fait amende honorable ; ses biens sont confisqués et il est banni pour cinq ans du royaume ; calviniste convaincu, il se réfugie à Genève.

Louis Meigret est inquiet avec ses frères, il a été emprisonné avec son frère Laurent en mars 1532, sous l'accusation d'avoir mangé de la viande pendant le carême. On perd alors sa trace jusqu'à sa première publication en 1540, et on ne sait pas s'il est resté en France ou s'il est parti pour Genève<sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'il nourrit des sympathies assumées pour la Réforme, ce dont témoigne la devise qui clôt toutes ses œuvres, y compris les traductions, ainsi que la plupart de ses préfaces : « *A VN SEVL DIEV / HONEVR E GLOËRE* » (À Dieu seul / honneur et gloire), ce qui est la devise de la Réforme : *Soli Deo honor et gloria*<sup>4</sup>.

L'activité de Meigret comme traducteur et linguiste dure de 1530 à 1558. Sa grammaire (1550) signe la fin de son activité linguistique et il tombe alors malade (il parle d'une « fièvre quarte »). Sa dernière publication paraît en 1558 chez Jean de Tournes, à Lyon ; il s'agit de l'ensemble, magnifiquement composé, de l'*Histoire* de Polybe, traduite par Meigret d'après le texte grec.

Avec le Polybe de 1548, on perd les traces de Meigret ; on ne sait pas s'il est mort à Paris ou à Lyon, ni s'il a vécu les troubles religieux de Lyon.

### ***Meigret traducteur***

Dès 1531, Meigret mène une activité de traducteur, d'abord pour des mécènes privés. Entre 1540 et 1558, il publiera onze traductions – du grec, du latin, de l'italien et de l'allemand –, mais il est surtout traducteur du latin (Pline l'Ancien, Columelle, Cicéron, Salluste et Porcius Latro).

Il traduit des textes relevant de différents domaines<sup>5</sup> :

- l'art militaire (traduction de Polybe),
- les sciences physiques et naturelles (Pline l'Ancien, Columelle),

3. Pour la biographie de Meigret, voir Hausmann (1980) et son introduction à son édition du *Traité* (1980, p. IX).

4. Hausmann, 1980, p. 63-64.

5. On peut trouver l'influence de son activité de traducteur dans sa grammaire, notamment dans le chapitre *Des Noms* et la longue section consacrée à la morphologie nominale et à la façon d'adapter au français les mots latins. Meigret examine les dérivés latins en *-cus*, *-eus* et *-arius* et leur traduction en français (*Mathematicus* > *Mathématique* ou *Mathématicien* ; *Cesareus* > *Çezarien* ; *Notarius* > *Notaire*) [...], ce qui lui permet d'énoncer la consigne de l'adaptation morphologique des termes empruntés à la « naïve grâce française ». Ronsard et du Bellay énoncent au même moment la même consigne de francisation des termes empruntés.

– les textes littéraires à caractère rhétorique et moral (Cicéron, Porcius Latro, le *Catilina* de Salluste, le *Menteur* de Lucien).

### **Meigret linguiste**

Meigret est connu comme le premier grammairien du français à avoir écrit une grammaire, étape décisive dans la grammatisation du français. Il est également connu comme un réformateur radical de l'orthographe. Sa traduction, à partir du grec, du *Menteur* de Lucien, imprimée en 1578 en orthographe réformée par Wechel, le fait entrer avec fracas dans « la bataille de l'orthographe » (Hausmann) et dans une querelle violente avec Guillaume des Autels, dans laquelle il est défendu par Jacques Peletier du Mans. Et c'est en partie à cause de son orthographe que le *Traité de la grammaire française*, rédigé pendant l'hiver 1548/1549 et publié en 1550, n'a pas eu le succès que Meigret en attendait ; ce dont témoigne le commentaire de Robert Estienne au début de son *Traité* de 1557, qui rapporte que :

« plusieurs desirans auoir ample cognoissance de nostre langue Francoise, se sont plains a nous de ce qu'ils ne pouoyent aiseement saider de la Grammaire Francoise de Maistre Lois Maigret (a cause des grans changemens qu'ils y voyoyent, fort contraires a ce qu'ils en auoyent ia apprins, principalement quant a la droicte escripture). » (Au Lecteur, 1557, p. 3).

### **1. Le *Traité* de Meigret (1550) et la grammatisation et l'institution du français**

Si le *Traité* de Meigret tient une telle place dans l'histoire du français, c'est qu'il s'inscrit dans le mouvement de promotion des vernaculaires<sup>6</sup> à la Renaissance, qui affirme leur dignité et leur légitimité par rapport au latin.

#### ***La place de Meigret dans la « grammatisation » des vernaculaires au XVI<sup>e</sup> siècle***

Il faut replacer le *traité* de Meigret dans l'histoire de la grammaire française, qui s'inscrit elle-même dans ce que S. Auroux a appelé la « grammatisation » des vernaculaires. Par « grammatisation », on entend l'outillage technologique, c'est-à-dire métalinguistique, d'une langue à des fins de description :

« Par grammatisation, on doit entendre, au sens propre, le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire. » (Auroux, 1994 : 109).

C'est à partir du xv<sup>e</sup> siècle que commence le grand mouvement de grammatisation des vernaculaires, des vernaculaires européens, mais plus largement de toutes les langues du monde, à partir d'une seule tradition linguistique initiale, la tradition gréco-latine<sup>7</sup>. La grammaire de Meigret prend ainsi place parmi les premières grammaires des vernaculaires européens :

- italien : Alberti, *Grammatica della lingua toscana* (rédaction 1435-1441),
- espagnol : Nebrija, *Grammática de la lengua castellana*, 1492, Salamanque,
- français : Meigret, *Le traité de la grammaire française*, 1550, Paris,
- allemand: Ickelsamer, *Eine Teüstche Grammatica...*, 1534, Nuremberg,
- portugais : Oliveira, *Grammatica da lingoagem portuguesa*, 1536, Lisbonne,

6. Par *vernaculaire* (de *vernaculus*, « esclave né dans la maison »), on entend les langues parlées (italien, espagnol, français, allemand...) par opposition au latin.

7. Les grandes découvertes ont amené la grammatisation simultanée des langues du monde. S. Auroux cite ainsi la description grammaticale des langues amérindiennes par les missionnaires jésuites : en 1547 est écrite la première grammaire du nahuatl et, au xvi<sup>e</sup> siècle, on jouait Lope de Vega en nahuatl au séminaire de Mexico.

Figure 1. Meigret 1550,  
page de titre.



- anglais: John Hart, *An Orthographie*, 1569, Londres ; William Bullokar, *William Bullokarz pamphlet for grammar*, 1586, Londres.

Elle est également un des premiers jalons, et des plus significatifs, de la tradition grammaticale française ; celle-ci commence au xvi<sup>e</sup> siècle avec une série d'ouvrages qui se distinguent selon la métalangue choisie :

(i) Grammaire du français en anglais, à destination des Anglais :

1530, John Palsgrave, *Lesclaircissement de la langue françoise*, Londres, Richard Pynson et John Hauki.

(ii) Grammaires du français en latin, pour les Français ou les étrangers :

1531, Jacobus Sylvius (Jacques Dubois), *In linguam Gallicam Isagoge, una cum ejusdem Grammatica Latino-gallica* [Introduction à la langue française, avec une grammaire latino-française], Paris, Robert Estienne : grammaire latino-centrée ;

1558, Jean Garnier, *Institutio Gallicae linguae* [Institution de la langue française], Genève, Jean Crispin : grammaire française élémentaire en latin, pour les Allemands ;

1561, Jean Pillot, *Gallicae Linguae Institutio* [Institution de la langue française], Paris, Etienne Groulleau ; grammaire du français en latin pour les étrangers, 1<sup>re</sup> éd. 1550 ;

1586, Antoine Cauchie, *Grammatica Gallica* [Grammaire française], Strasbourg, Bernard Jobin : grammaire du français en latin et allemand, à destination des Allemands ;

1598, Johannes Serreius, *Grammatica gallica*, Strasbourg, A. Bertram.

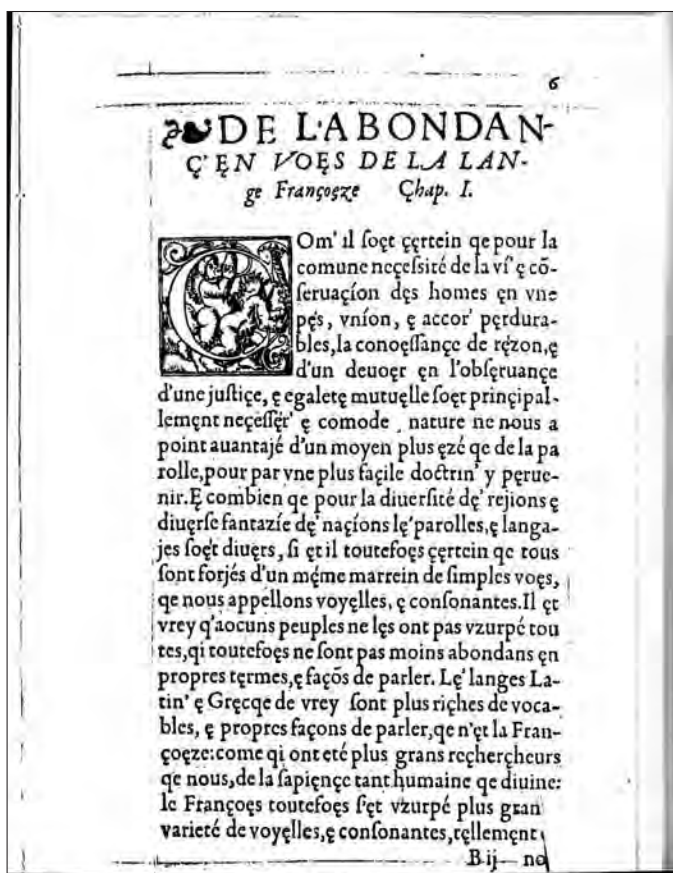


Figure 2. Meigret 1550, page 6.

(iii) Grammaires du français en français :

1550, Meigret, *Le tretté de la grammere françoëze*, Paris, Chretien Wechel.

1557, Robert Estienne, *Traicte de la grâmaire Françoise*, Genève [Robert Estienne].

1562, Petrus Ramus [Pierre de la Ramée], *Gramere*, Paris, André Wechel.

1572, Petrus Ramus [Pierre de la Ramée], *Grammaire*, Paris, André Wechel.

1586, Jean Bosquet, *Elemens ou Institutions de la Langue Françoise*, Mons, Charles Michel.

### ***Le Traité et l'institution du français comme langue***

Meigret s'inscrit dans le grand mouvement humaniste de « défense et illustration de la langue française », dont l'enjeu est de saisir et constituer la langue française par rapport au latin et par rapport aux dialectes qui la composent ; c'est ce que R. Balibar appelle l'« institution » du français comme langue<sup>8</sup>, langue des Français et langue de l'État.

Ronsard définit parfaitement ce qui fait la force de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : langue « florissante » et « naturelle », langue du Prince et des élites dirigeantes, langue des populations urbaines entreprenantes, langue de l'activité économique :

8. Avec R. Balibar (1985), nous prendrons « institution » au sens actif de « fondation » ; pour elle, l'acte fondateur de l'institution du français sont les *Serments de Strasbourg* (842).



« C'est autre chose d'écrire en une langue florissante qui est pour le present receue du peuple, villes, bourgades & citez, comme vive & naturelle, approuvee des Roys, des Princes, des Senateurs, marchands & trafiqueurs, & de composer en une langue morte, muette & ensevelie sous le silence de tant d'espaces d'ans, laquelle ne s'apprend plus qu'à l'escole par le fouet & par la lecture des livres. » (Ronsard, Préface posthume à *la Franciade*, 1587, cit. Clerico, 1999, p. 152).

Meigret ouvre son *Traité* par un plaidoyer semblable en faveur de la dignité du français et son efficacité ; il développe plusieurs arguments :

(i) *Le français est une langue qui fonctionne et qui peut et mérite d'être décrite comme langue cible.*

Son bon fonctionnement, garanti par le fait que les hommes parlent et se comprennent, prouve que le français a des règles, une « propriété » et un « assemblément », qui peut être rapporté à « la conception de l'entendement » et permet sa description ; c'est l'affirmation qui ouvre l'avis *Aux Lecteurs* :

« Combien que d'une pauvre considération la plus grande partie de nos Français soit en fantaisie que la poursuite d'une grammaire soit trop difficile et presque impossible en notre langue: je n'en ai pas pourtant si désespéré que je n'aie fait quelque diligence d'en chercher quelques moyens et règles. Ce que je ne pense point avoir fait sans propos, ni d'outrecuidance : vu qu'il est impossible à toute nation du monde de contracter par paroles, les uns avec les autres, deviser des raisons des arts et sciences: donner noms propres aux choses, distinguer les temps entre eux, les substances des accidents, et les actions des passions: ni de finalement conférer ensemble des propriétés de toutes choses, soit par le discours de l'autorité de la sapience divine, ou par celui de la raison humaine, [sans] que la propriété n'y soit observée, avec un assemblément fait de si bon ordre qu'une intelligence s'en ensuive telle que notre affection la veut exprimer suivant la conception de l'entendement. » (1980, p. 1 [0.1]).

(ii) *Le français peut servir de métalangue (langue de description), aussi bien que le grec ou le latin*

Meigret reprend ici la revendication des humanistes et des lettrés : aucun domaine du savoir n'est inaccessible au français, ni art, ni science, ni même la théologie (le français est un des enjeux des querelles religieuses)<sup>9</sup>:

« Or est-il que notre langue est aujourd'hui si enrichie par la profession et expérience des langues latine et grecque, qu'il n'est point d'art ni science si difficile et subtile, ni même cette tant haute théologie (quoiqu'elle lui soit défendue, portant la peine de la coulpe d'autrui) dont elle ne puisse traiter amplement et élégamment. Parquoi il nous faut confesser qu'elle a en soi quelque ordre, par lequel nous pouvons distinguer les parties dont sont composés tous langages, et la réduire à quelques règles. » (1980, p. 1 [0.12]).

Le choix du français comme métalangue grammaticale ne s'imposera pas avant le début du XVII<sup>e</sup> siècle ; Pillot (1561) et Cauchie (1586) écrivent encore en latin leur *Isagoge* et leur

---

9. Un des enjeux des querelles religieuses est le choix du latin ou de la langue vulgaire comme langue religieuse. Les réformés, depuis Luther, veulent que le vulgaire soit la langue du culte et de l'accès aux textes sacrés. Quelques dates : 1523, *Nouveau Testament* traduit en français par Lefèvre d'Étaples ; 1532, *Bible* d'Olivetan (cousin de Calvin) : août 1523, interdiction par la Sorbonne des traductions de la Bible.

*Grammatica gallica* ; Jean Masset (1606) écrit une grammaire bilingue latin/français<sup>10</sup>. Et Maupas, en 1618, sent encore le besoin de justifier son choix du français<sup>11</sup> :

« Il y en a eu assez qui eussent trouvé meilleur que je l'eusse écrite en langue latine, et assez me l'ont dit, & vrayement il ne m'eust pas plus coûté. Mais ne leur desplaie, leur advis n'est pas bon. Car par dessus l'exemple des plus fameux Grammairiens antique[s], qui tous ont écrit en leur langue, Theodore Gaze, Chrysoloras en Grec, Varro, Quintilian, Priscian, Donat en Latin, estant de la bien-seance à chacun d'orner la Sparte qu'il a rencontrée : Encor la raison d'une plus estendue utilité y souscript, à laquelle j'ay eu plus d'esgard qu'à tout. Est-il question, je vous prie, de ne servir qu'à ceux qui entendent le latin ? Ains j'en ay enseigné maints de diverses nations, & differens langages, bien qu'ils ne sceussent point de latin, neant-moins leur baillant leçon de ma Grammaire, & la leur interpretant dextrement, je leur en ay fait comprendre et practiquer heureusement les reigles à leur grand advancement et satisfaction : Le mesme m'a esté attesté avoir esté fait en d'autres villes par les habiles maîtres de la langue. » (*Epitre*, 1618).

Face à ce français, langue cible et métalangue, Meigret adopte dans son traité une position qui fait également événement, la position de descripteur inclus<sup>12</sup>. Il revendique son appartenance à la communauté linguistique des Français et s'inclut, par le *nous*, dans la communauté des locuteurs dont il décrit la langue, comme en témoigne le passage de *les Français à nous* :

« Au regard des patronymiques dont Priscien parle subséquemment, les Français n'en usent point: ni n'en forment en cette signification. Il est vrai que nous formons bien des noms propres les adjectifs de secte: comme de Mahumet, Mahumetiste, d'Aristote, Aristoteliq. » (1980, p. 26).

et de *le français à notre langue* :

« le français toutefois s'est usurpé plus grande variété de voyelles et consonantes, tellement que nous prononçons en notre langue des vocables que le latin ni le grec ne sauraient écrire par leurs caractères. » (1980, p. 6).

Le *nous* d'inclusion s'imposera après Meigret chez Estienne (1557), Ramus (1572), Bosquet (1586), etc :

« En nostre langue Françoise nous avons vingt et deux lettres, lesquelles nous divisons comme les Latins, en deux parties: en Voyelles et Consonantes. » (Estienne, 1557, p. 5).

## 2. Le *Trètté* et la réforme de l'orthographe : « la nayue ecritture Francoëze »

Meigret s'est fait connaître très tôt par sa volonté de réformer l'orthographe française. Avant sa grammaire de 1550, intégralement écrite en orthographe nouvelle, il a publié en 1542 un *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*, chez Denis Janot. Le traité est imprimé en orthographe ordinaire, et seuls les exemples sont en orthographe réformée (le traité avait connu une première version en 1531, mais avait été refusé par les imprimeurs, à cause de la radicalité de son orthographe).

10. *Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise*, par Jean Masset, mis en latin par le mesme authœur pour le soulagement des étrangers, Paris, David Douceur, 1606 (publié avec le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot).

11. Charles Maupas, *Grammaire & syntaxe françoise*, Orléans, Olivier Boynard & Jean Nyon, 1618 (2<sup>e</sup> éd.).

12. Delesalle & Mazière, 2003, p. 49.

En 1548, il publie chez Chrestien Wechel sa traduction du *Menteur* de Lucien, « avec une Ecriture q'adrant à la prolaçon Françoeeze: e les rézons » et précédé d'une longue préface<sup>13</sup>.

Meigret fonde sa réforme sur les principes suivants :

- (i) une écriture **nouvelle** rendant compte de la spécificité du français, et non pas une écriture héritée, qui est en fait une écriture d'emprunt et ne peut rendre compte de « l'usage de parler » français ;
- (ii) une écriture qui consacre la priorité de l'oral et qui est fondée sur un **principe phonographique** : « l'écriture [est] la vraie image de la parole » ;
- (iii) une écriture **commune** à tous, qui amène à une bonne prononciation de la langue française, aussi bien le Picard que le « naïf Beauceron ».

Meigret affirme ces principes avec fermeté et verve, ridiculisant la « grande bêtise et sottise opiniâtreté » des tenants de l'orthographe ancienne, qu'il compare à des ânes, des peintres insensés ou des médecins ignorants :

« Or est-il qu'aujourd'hui les Français ont tant étrangé l'écriture, en une grande partie de vocables, de l'usage de parler: tant par une superfluité de lettres que par la confusion de leur puissance (comme autrefois je vous l'ai assez montré) qu'il n'est possible de dresser sur elle aucune façon de grammaire que ce ne fût à notre confusion. Car qui sera l'homme au monde qui ne m'estime bien inconsideré, si je viens à dire (comme la raison de la prononciation me forcerait) qu'en notre langue, s ne doit pas être prononcée en *beste* [bête], *feste* [fête] et *traystre* [traître], là où elle le doit être en *pęste*, *ręste*, *triste*, et que *i*, *n* ne doivent pas être proférées en *formoient* [formaient] là où nous les devons prononcer en *moien* [moyen] ni semblablement / en *veult* [veult], [alors] que *deult* requiert être prononcé ? Et ainsi d'autres infinis vocables ? Quelle raison saurions-nous mettre en avant pour couvrir cette grande bêtise et sottise opiniâtreté ? Sinon que nous recourrions soudain à la franchise commune des ânes, alléguant que c'est l'usage qui est une vraie couverture d'un sac mouillé.

« Car, comme l'écriture ne soit que la vraie image de la parole, à bonne raison on l'estimera fausse et abusive si elle ne lui est conforme par un assemblément de lettres convenant au bâtiment des voix. Je crois qu'il n'y a celui de nous qui ne tînt les peintres pour insensés si, pour faire le vrai portrait de l'homme, ils lui peignaient au milieu du front une queue de veau et des tétasses aux épaules : ou lui entassent des cornes de bœuf aux genoux: qui sont toutes choses qu'on ne voit point au vif. Comme quoi donc nous sauverons-nous de moquerie en l'écriture d'*estoient*, vu qu'onques Français bien appris n'y prononçât *s*, ni *i*, ni *n*: et auquel l'écriture est de huit lettres, là où la prononciation n'est que de cinq voix : car nous disons *etoęt* [étaient]. Quelle convenance y trouvez-vous donc du vif à son image ? Quelle raison saurions-nous mettre en avant qu'elle ne soit aussi monstrueuse qu'est cette autre, de l'homme ?

« Suivant donc le devoir que doit l'écriture à la prononciation : et préférant la vérité aux fausses opinions et mécontentements des hommes invétérés en leur abus, je m'efforcerais de faire cadrer les lettres et l'écriture aux voix et à la prononciation, sans avoir égard aux lois sophistiques des dérivaçons et différences : auxquelles se soumettent plus que jamais aucuns des nôtres, comme boeufs au joug, sans avoir, au demeurant, aucune considération de la lecture. Tellement que tout ainsi que je m'efforce de décharger notre écriture des lettres superflues et la rendre lisible suivant l'usage de la prolaçon: ceux-là au contraire ne lui pensent pas faire peu d'honneur en la parant de plumes d'autrui pour la déguiser: de sorte que vous en trouverez qui ne sont pas en moindre altercation [pour savoir] si *b* est plus

13. *Le menteur, ou l'incrédule de Lucian*, traduit de grec en fra[n]çoes par Louis Meigret Lionoes, avec une écriture q'adrant à la prolaçon françoeeze, e les rézons, chés Chrestian Wechel, 1548. L'ouvrage est au fonds ancien de la Bibliothèque Municipale de Lyon, avec l'*ex-libris* de Pierre Adamoli. Hausmann donne l'avis *Aux Lecteurs*, en orthographe modernisée, à la suite de son édition de la grammaire (1980, p. 143-159).

convenant au mot *ecrire*, que *p*: et si *escribre* [n'] est point meilleur que *escripre*, que seraient deux médecins ignorants, si la cigüe est plus nourrissante pour l'homme que le sublimé : car tout ainsi qu'ils lui sont mortels, aussi sont ces autres lettres à la vraie prononciation du mot *ecrire*. » (1980, p. 2-3 [0.4-6]).

La réforme est fondée sur un principe phonographique, « faire cadrer les lettres et l'écriture aux voix de la prononciation », qui a trois conséquences :

(i) **La suppression des lettres muettes**

Fort de la volonté de « décharger notre écriture des lettres superflues », Meigret refuse les lettres muettes qui signalent « la dérivation » (c'est-à-dire l'étymologie) comme « la formaison des dérivatifs »<sup>14</sup> (c'est-à-dire la morphologie dérivationnelle). Il brocarde ainsi ceux qu'il appelle les « Français Latins » [21.21], qui veulent maintenir le français dans l'asservissement au latin dans le seul but de faire étalage de leur savoir et de « montrer par là qu'ils ont fort profité es langues latine et grecque » (p. 2 [0.7]) ; tels sont ceux qui écrivent *aeste* pour *été* (latin : *aestas*)<sup>15</sup> ou *loup/loupve*, alors que *loup* « fait *louve* pour son féminin et non pas *loupve*, comme nos écrivains en abusent)<sup>16</sup> ».

(ii) **La clarification de « la puissance » des lettres**

Pour remédier à « la confusion de leur puissance », deux principes corollaires sont posés :

- qu'à une lettre corresponde un seul son (une seule « voix »), et que la même voix soit marquée par la même lettre ;
- qu'à des lettres différentes correspondent des sons différents et que des sons différents soient marqués par des lettres différentes.

(iii) **La nécessité d'inventer de nouvelles graphies**

Meigret donne un tableau de ses graphies (1550, p. 15) :

a	g ga ou gamma
ç ouuert.	ch cha aspiré
e clos	d de
i Latin.	t te
o ouuert	th the aspiré
ou clos	f, s, es
u	z zed
y Grec de même puissance que l'i	çh çe
b be	l el
p pe	m em
f ef	n en
ph phi	ñ en molle
u conso.	r er
c ca Latin	i ji consonante
k ca Grec, ou kappa	x, cs, ks, gs, ix
q qu	

a	g ga ou gamma
ç ouuert	ch cha aspiré
e clos	d de
i Latin	t te
o ouuert	th the aspiré
ou clos	s, ç, f, es
u	z zed
y Grec, de même puissance que l'i	çh çe
b be	l el
p pe	l el molle
f ef	m em
ph phi	n en
u conso.[nante][v]	ñ en molle
c ca Latin	r er
k ca Grec, ou kappa	i ji consonante
q qu	x, cs, ks, gs, ix

Figure 3. Meigret 1550, p. 15.

14. 1980, p. 29 [9.37].

15. « Où est l'homme qui ne s'émerveillât de l'écriture de *aeste* pour lequel nous ne prononçons qu'*été* : tellement que l'écriture surpasse la prononciation de deux tiers: qui sont les deux lettres *a, s*, que la prolation n'a point. Et si quelqu'un me met en avant, comme par nécessité il faut qu'il fasse, que c'est pour montrer la dérivation du mot latin *aestas* : il me semble qu'il serait beaucoup meilleur de garder la prononciation entière latine ou française en l'écriture, que, en ne gardant ni l'une ni l'autre, faire une écriture corrompue : car aussitôt devinerait-on *été* sur l'écriture d'*aestas* que sur celle d'*aeste* » (1980, p. 18 [4.2]).

16. 1980, p. 38 [13.6].

Nous pouvons illustrer ces graphies par des exemples (tirés des premières pages du *Traité*).

• **Les « voyelles » : le  $\epsilon$  ouvert = [ɛ]**

Le principe « même son / même graphie » est appliqué pour le *e* ouvert [ɛ], écrit uniformément  $\epsilon$  : *gramm $\epsilon$ re* [grammaire] ; *f $\epsilon$ t* [fait] ;  *$\epsilon$ t* [est] ;  $\epsilon$  [et] ; *r $\epsilon$ zon* [raison], *m $\epsilon$ zon* [maison] ; *Alexandre s $\epsilon$ t s $\epsilon$ s s $\epsilon$ t ars liberaos, tout ainsi qe tu l $\epsilon$ s s $\epsilon$ s* [Alexandre sait ses sept arts liberaux, tout ainsi que tu les sais].

• **Les « diphtonges » : le cas de  $o\epsilon$**

Une des questions les plus épineuses, et qui ne sera (mal) réglée qu'avec la graphie *ai*, dite de Voltaire, enregistrée par le dictionnaire de l'Académie de 1835, est celle de la graphie *oi* et de la prononciation des mots comme *roi*, *loi*, *voix*, *étoit*. La « *vo $\epsilon$*  » (= son) correspondant à la graphie *oi* est communément [wɛ] au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Meigret ferraille donc contre la graphie *oi* et demande *o $\epsilon$*  : *nostre lange Franço $\epsilon$ ze, les vo $\epsilon$ s, le ro $\epsilon$*  : (voir Avis au Lecteur, 1980, p. 3).

• **Les « consonantes »**

Toujours en vertu du principe « même son/même graphie » :

la lettre *c* a toujours le son [k] : *chacune, doctrine,  $\epsilon$ crire, confuzion, courafec $\epsilon$ ion, compozic $\epsilon$ ion, prolac $\epsilon$ ion* ;

la lettre *ç* a toujours le son [s] : *fa $\epsilon$ on, ne $\epsilon$ cessité, çete, enfa $\epsilon$ çe, scienc $\epsilon$ s, concep $\epsilon$ ion, na $\epsilon$ cion, sapienc $\epsilon$*  ;

la lettre *g* a toujours le son [g] : *lange* [langue], *langaje, degyzer, disting $\epsilon$ r* ;

la lettre *j* (= i consonne) a toujours le son [ʒ] : *uzage, langaje, decharjer, dilijence, theolojie* ;

la lettre *q* a toujours le son [k] : *qe, qelqe* ;

la lettre *z* a toujours le son [z] ; et le son [z] est toujours écrit *z* : *m $\epsilon$ zon, l'uzage, fantazie, dez $\epsilon$ spere, rézon*.

• **Les « lettres superflûes » : le cas du *s* muet**

Meigret écrit : *eto $\epsilon$ t* (et non *estoit*) ; *montré* (et non *monstré*) ; *b $\epsilon$ tize* (et non *bestise*), *batiment* (et non *bastiment*) ; *ecrire* (et non *escrire*) ; *siences* (et non *scienc $\epsilon$ s*). Quand le *s* est maintenu, il est prononcé comme dans *monstrueuse*.

Meigret est parfaitement conscient de ce que son orthographe nouvelle peut désorienter les lecteurs, mais fait passer le principe phonographique au-dessus des habitudes de lecture : « plusieurs se plaignent de l'écriture que j'ai observée (combien qu'elle ne soit pas du tout selon que requérait la rigueur de la prononciation) en la translation du *Menteur* de Lucien: comme qui se trouvent perplexes et en peine à cause de sa nouveauté, tant pour le changement d'aucunes lettres que pour la rature de leur superfluité. Il est vrai que la naïve écriture, et qui est faite autre que l'ancienne, donne quelque trouble pour sa nouvelle face à la mémoire de ceux qui l'ont prompte de la langue par un long usage, la voyant étrange et autre que celle qu'ils ont accoutumée: tellement qu'ils auront plutôt deviné *veno $\epsilon$ t*, *allo $\epsilon$ t* sur l'écriture de *venoient*, *alloient* que sur cette autre mienne, et pareillement *loyaos* sur celle de *loyaux*: [...] Au demeurant, je ne trouve point de loi qui défende d'écrire comme l'on prononce, autrement pour néant aurait-on inventé les lettres avec leurs puissances : ni ne vois point de raison par laquelle on me puisse persuader qu'on doive écrire une écriture qu'on ne lit point. » (1980, p. 11 [2.25]).

17. Au xvii<sup>e</sup> siècle, Chiflet enregistre la prononciation [wɛ] : « *Voir, le soir, le Roy, moy, boire*. Lisez *voair, soair, roet, moet, boaire* » (1659, p. 192). La prononciation [wa] est acceptée dans les dictionnaires à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Féraud écrit en 1761 : *coeffe.coiffé* > prononcez *koa-fé*.

### **Pour ou contre Meigret**

Parmi les réformateurs de l'orthographe, il faut compter Ramus (Jacques Dubois), qui publie en 1562 chez André Wechel une *Gramere*, en orthographe réformée ; puis en 1575, toujours chez André Wechel, une *Grammaire* en deux colonnes, contrastant l'orthographe usuelle et l'orthographe réformée de son édition de 1562. Ramus défend, comme Meigret, le fait « quil faille escrire comme lon parle » :

« lescripture [...] est messagere et truchemane de la voix, comme la voix est de la pensee: et tout ainsi que la parolle est menteuse, qui ne respond a la pensee, ainsi le scripture est trompeuse qui ne respond a la voix. A ceste cause ceste facon descrire *Maistre, Monstroient, Royaulx*, que nous proferons *Metre, Montroet, Royaus*, et generalmente toute semblable escripture ne respondante a la voix, se doitb corriger et reduire a la verite. » (*Grammaire*, 1572, p. 16).

Les autres grammairiens adoptent une position plus traditionnelle, à commencer par Estienne en 1557, qui s'en justifie dans l'épître liminaire de sa grammaire. S'il n'adopte pas l'orthographe de Meigret, c'est parce que cette orthographe nouvelle est inutilisable et il entend s'en tenir à la manière commune d'écrire :

« Que si en tout nous ne contentons les lecteurs, principalement ceulx qui veulent que l'escripture suyue sa pronontiation, nous n'en voulons pourtant debatre avec eulx, ains les prions qu'en paix ils mettent peine de mieulx faire, sans changer la plus commune & receue escripture, pronontiation, & maniere de parler conforme au langage de nos plus anciens bien exercez en nostre dicte langue. » (1557, p. 3-4).

### **Rénovation de l'orthographe et institution du français**

Il faut inscrire cette rénovation de l'orthographe dans l'entreprise, qui est celle de Meigret, d'autonomisation du français à l'égard du latin et de régulation de la langue, en prenant pour principe « l'usage de parler ». Pour Meigret, le bon locuteur est « un François naturel, & natif de France », et il brocarde dans sa grammaire aussi bien les écrivains latinisants, qu'il appelle les « Français Latins » que « les praticiens » (= les juristes), qui utilisent *iceluy* et *icelle* au lieu de *le, la, les* [21.28]), les femmes et « les efféminés mignons » (= les courtisans italianisants) et leur « douillete et efféminée façon de parler » [2.3], « la niaise prononciation [des] Parisiens » qui prononcent *e* ouvert pour *e* clos (*donerçs, doneriçs*: pour *donerez, doneriez* [2.3]), le « menu peuple de Paris », et ses « adverbes locaux » *illçc, illçcques*, et *yla* [.52.5], les « prêcheurs » (= les prédicateurs) et leurs « circonlocutions : comme *plût a Dieu, je voudroç* et *a la miene volonté* » [52.8].

Le but de Meigret est de promouvoir « la règle commune d'un langage » (p. 86 [32.3]), une langue qui soit d'« une commune intelligence », c'est-à-dire compréhensible par tous [59.10]). C'est ainsi qu'il qualifie de « désordre de parler » les formes en *-i* des prétérits parfaits (*j'aimis, tu aimis*) :

« Par quoi il s'ensuit que tout ainsi que la loi doit vider tous différends et controversies qui sont entre les hommes, la règle commune aussi d'un langage devra vider les différends qui y entretiennent: suivant laquelle je dis que tous verbes terminés en *er* en leur infinitif devront (sans nul excepter) garder au prétérit les susdites terminaisons. Suivant donc la règle, il nous faut confesser qu'*alimes, frapimes, çhassimes, donimes, çymimes* et leurs semblables avec toutes leurs personnes par *i* comme *çymit, donit, frapit* sont procédés d'erreur et d'ignorance de la formaison des verbes de la première conjugaison en *er*. » (1980, p. 86-87 [32.2-3]).



### 3. Le « bâtiment de notre langage » et l'invention de l'article

Nous l'avons dit plus haut, la grammatisation des vernaculaires se fait par le transfert à ceux-ci des cadres descriptifs de la tradition latine. Mais ce transfert n'est pas sans poser problème et nécessite une adaptation pour rendre compte de ce que Meigret appelle « le bâtimēt de notre langage<sup>18</sup> », dont l'exemple le plus frappant est celui des cas et de la déclinaison, qui a pour conséquence l'invention de la catégorie de l'article. Et c'est là que la capacité d'innovation de Meigret apparaît à l'évidence.

#### *L'adaptation au français des cas et de la déclinaison*

La *grammatica latino-gallica* de Sylvius (1531) offre un des premiers exemples du transfert des cas au français. Sylvius écrit que « les cas, au singulier et au pluriel, chez nous, tous ont une seule terminaison [...] et diffèrent par les articles ». Les articles sont ainsi considérés comme des marques externes de la morphologie du nom, indiquant le genre, le nombre et le cas. Sylvius donne ainsi la déclinaison du nom *maître* en français :

« Nominatiuo hic magister, lè maïstrè. Genitiuo magistri dè, et du maïstrè. Datiuo magistro a, et aù maïstrè. Accusatiuo magistrum, lè maïstrè. Vocatiuo ô magister, o maïstrè. Ablatiuo, magistro, dè et du maïstrè. Pluraliter nominatiuo magistri, les maïstrès. Genitiuo magistrorum, des maïstrès. Datiuo magistris, aùs maïstrès. Accusatiuo magistros, les maïstrès. Vocatiuo ô magistri, o maïstrès. Ablatiuo à magistris, des maïstrès. Sic masculina alia, et etiam neutra. » (*Grammatica latino-gallica*, 1531, p. 96).

« Au nominatif : *hic magister, lè maïstrè* ; au génitif : *magistri dè, et du maïstrè* ; au datif : *magistro a, et aù maïstrè* ; à l'accusatif : *magistrum, lè maïstrè* ; au vocatif : *ô magister, o maïstrè* ; à l'ablatif : *magistro, dè et du maïstrè*.

« Au pluriel, au nominatif : *magistri, les maïstrès* ; au génitif : *magistorum, des maïstrès* ; au datif : *magistris, aùs maïstrès* ; à l'accusatif : *magistros, les maïstrès* ; au vocatif : *ô magistri, o maïstrès* ; à l'ablatif : *à magistris, des maïstrès*. » (trad. C. Demaizière, 1998, p. 311-312).

Vingt-cinq ans après Sylvius, Meigret adopte une position tout à fait novatrice. Il est le premier à affirmer qu'il n'y a pas de cas en français :

« Or échoit-il au nom quatre accidens seulement en la langue française : qui sont espèce, genre, nombre et figure : au regard des cas [*cases*], la langue française ne les connaît point : parce que les noms français ne changent point leur fin. » (Livre II, *Des Noms*, 1980, p. 23 [8.2]).

Meigret est cohérent avec ce principe : s'il n'y a pas de cas, il n'y a pas de déclinaison ; l'article ne peut donc être considéré comme un indicateur casuel mais comme une catégorie de mots à part entière, une partie d'oraison, selon la terminologie de l'époque. C'est à Meigret que revient le geste fondateur d'inventer une nouvelle catégorie, l'article, et de l'introduire au seuil des parties du discours :

« Or faut-il entendre que pour la nécessité du bâtiment de notre langage il y peut entrevenir huit parties outre les articles : qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. Mais avant que de vider rien des huit parties, nous dépêcherons les articles.

« La langue française n'a véritablement que deux articles du singulier : qui sont *le* pour le masculin : et *la* pour le féminin, qui ont en commun *les* pour leur pluriel. » (1980, p. 21[6.3] 7.1)].

Meigret est le seul parmi les premiers grammairiens du français à se débarrasser complètement du cas et de la déclinaison et le premier à ajouter une nouvelle partie du

18. 1550, p. 144 ; 1980, p. 141 [59.13].

discours, l'article, à la liste canonique de la tradition latine. Ceci ne fera plus difficulté après lui, et l'article entre de droit dans la liste de parties du discours avec Robert Estienne, qui pour autant ne renonce pas à la déclinaison, qui est, dit-il, marquée par les articles.

« Quant aux déclinaisons, nous n'en auons point a vray dire : car puis qu'il n'y a qu'vng cas ou terminaison pour le singulier, et vng autre pour le pluriel, comme ci deuant est dict, comment se declineroyent ils ? Mais pour cognoistre les cas et déclinaisons, nous nous seruons des articles comme dict est.

« Articles sont petis mots d'vne syllabe, faisans vng mot, desquels on se sert pour donner a cognoistre les cas des Latins qu'ils appellent nominatif, genitif, datif, accusatif, ablatif, ainsi que ci dessus est dict. Les deux principaulx et qui proprement doibuent estre nommez articles, sont *Le* pour les masculins, et *La* pour les femenins singuliers, qui ont pour le pluriel soit masculin, soit femenin, *les*. [...]

« Exemple du singulier masculin :

Le nominatif,	<i>Le maistre.</i>
Genitif,	<i>De maistre, du maistre.</i>
Datif,	<i>A maistre, au maistre.</i>
Accusatif,	<i>Le maistre.</i>
Vocatif,	<i>Maistre, sans article.</i>
Ablatif,	<i>De maistre, du maistre.</i>

« Le pluriel :

Nominatif,	<i>Les maistres.</i>
Genitif	<i>De maistres, ou Des maistres.</i>
Datif,	<i>A maistres, ou Aux maistres.</i>
Accusatif,	<i>Les maistres.</i>
Vocatif,	<i>Maistres, sans article.</i>
Ablatif,	<i>De maistres, ou Des maistres.</i> » (1557, p. 17-19)

C'est le début de la longue et complexe histoire de l'article dans la grammaire française.

### Conclusion

« Louis Meigrêt Líonoës » jouit d'une position singulière dans l'histoire de la grammaire française ; c'est, comme le dit D. Kibbee « l'un des plus grands noms dans l'histoire de la grammaire et dans celle de Lyon »<sup>19</sup>. Auteur de la première grammaire du français en français et rénovateur radical de l'orthographe, il est à la fois un disciple et un passeur de la tradition antique et un rénovateur résolu, qui n'hésite pas à bouleverser les cadres hérités pour ne retenir que les notions adaptées à « la langue française ». Nous en avons pris deux exemples, parmi les plus éclatants : son combat pour la rénovation de l'écriture et son refus des cas et de la déclinaison, avec l'invention de l'article.

Sa position est également singulière, parce que son *Traité*, après avoir exercé une influence très importante au xvi<sup>e</sup> siècle, influence assumée par Ramus (pour l'orthographe) et par Robert Estienne, influence qui se poursuivra sans être revendiquée au début du xvii<sup>e</sup> siècle (Maupas), connaîtra ensuite une très longue éclipse, et on rendra à Franz-Josef Hausmann le mérite d'avoir rendu le texte accessible avec son édition de 1980.

Enfin, il faut replacer l'entreprise de Meigrêt non seulement dans l'établissement de la tradition grammaticale en France mais dans les politiques linguistiques de son époque. D. Kibbee (2003) rappelle ainsi que Meigrêt est contemporain de la célèbre *Ordonnance de*

19. 2003, p. 74.

Villers-Cotterêts de 1539, signée par François I<sup>er</sup>, qui impose, pour des raisons de clarté et d'intelligibilité, de « prononcer et expedier tous actes en langaige françoys » :

« Article 110. Que les arretz soient clers et entendibles Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desd. Arretz, nous voullons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aulcune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

« Article 111. De prononcer et expedier tous actes en langaige françoys. Et pour ce que telles choses sont souventesfoys advenues sur l'intelligence des motz latins contenuz esd. Arretz, nous voulons que doresnavant tous arretz ensemble toutes aultres procedures, soient de nos courtz souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploictz de justice ou qui en deppendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non aultrement »<sup>20</sup>.

C'est dans ce contexte, rappelle D. Kibbee<sup>21</sup>, que « Meigret s'est donné pour tâche de composer des règles pour la langue française ». Meigret est très sensible à « l'inconvénient que présente une langue mal réglée », et il veut fonder « le nayf françoës » sur un principe de cohérence interne et sur l'usage commun de parler. En ce sens son entreprise s'inscrit dans la création d'une langue nationale.

### Bibliographie indicative

#### Ouvrages de Meigret

*Le trètté de la gramme françoëze*, par Louis Meigret Lionoës, [qui paraît] A Paris, Chés Chrestien Wechel, à la rue saint /Jean de Beauvais, à l'enseigne / du Cheual volant, M.D.L [1550] (disponible sur Gallica).

Louis MEIGRET, *Le Traité de la Grammaire française* (1550), édition établie selon l'orthographe moderne par Franz Josef HAUSMANN, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1980.

#### Bibliographie critique

AUROUX, S., *La Révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga, 1994.

BAGGIONI, D., *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot, 1997.

BALIBAR, R., *L'Institution du français. Essai sur la colinguisme des Caroligiens à la République*, Paris, PUF, 1985.

CHAURAND, J. (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999.

DELESALLE S. & MAZIÈRE, F., « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale », dans *Lyon et l'illustration de la langue française*, G. Defaux (dir.) Lyon, ENS éditions, 2003, p. 47-62.

HAUSMANN, F. J., *Louis Meigret, Humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1980.

KIBBEE, D.-A., « Louis Meigret lyonnais et les politiques de la langue française à la Renaissance », dans *Lyon et l'illustration de la langue française*, G. Defaux (dir.), Lyon, ENS éditions, 2003, p. 63-75.

---

20. Tous les commentateurs ont relevé l'ambiguïté de la locution finale « en langage maternel francoys » : désigne-t-elle la langue française – c'est-à-dire la langue de la capitale et de l'Île-de-France, à l'exclusion des dialectes et langues régionales – ?, ou toute langue ou variété de langue (y compris parlers locaux et dialectes) dont on use dans les provinces rattachées au royaume de France ?

21. 2003, p. 69-70.

*Mardi 19 décembre 2017*

**Conférence de Bruno DAVID, Président du Muséum national**

## LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

### **COMPTE RENDU DE SÉANCE** [Extraits]

Bruno David, président du Muséum national depuis septembre 2015, dédie sa conférence à son père, notre confrère récemment disparu Louis David, et définit de façon lapidaire le but du Muséum : « émerveiller pour instruire ». Il rappelle les dates de création : le Jardin des Plantes par Richelieu en 1635, la ménagerie en 1794, le musée de l'Homme en 1838.

Le Muséum national d'Histoire naturelle – établissement de recherche et de diffusion de la culture scientifique naturaliste, dont le siège est au Jardin des Plantes (57, rue Cuvier, 75005 Paris) – comprend actuellement 2 000 personnes, 700 hectares de foncier, 5 000 animaux à nourrir...

Les cinq objectifs de cet établissement sont les suivants :

1. la **conservation** et l'**archivage des collections**, par exemple le grand herbier de 8 000 000 planches (le plus grand du monde), les collections du musée de l'Homme, les deux millions d'ouvrages, de très anciens manuscrits... ;
2. la **recherche** (il y a environ 200 chercheurs), domaine dans lequel il est le premier musée au monde ;
3. la **diffusion de la connaissance** auprès du grand public, grâce aux collections permanentes de plantes et d'animaux, et aux expositions temporaires ;
4. l'**enseignement**, pour lequel le Muséum est un établissement universitaire qui délivre tous les titres universitaires, et qui d'autre part forme des enseignants du primaire et du secondaire (3 000 par an) ;
5. l'**expertise**, dont un exemple récent est une expertise sur les loups en France (la population possible de loups en France est de 3 000, il y en a actuellement 300).

B. David décrit ensuite, avec de magnifiques images, les différents sites du Muséum à Paris et dans la région parisienne – la grande galerie de l'évolution, les serres du Jardin des Plantes, le jardin zoologique, le musée de l'Homme au Trocadéro, les jardins de Meudon –, puis les sites de province – les deux stations de biologie marine de Bretagne, le parc de la Haute Touche en Indre-et-Loire, le jardin botanique alpin « la Jaÿsinia » de Samoëns en Haute-Savoie, l'Abri Pataud en Dordogne...

Il envisage enfin la politique générale du développement du Muséum et son évolution, par exemple la rédaction d'un manifeste rédigé par une équipe interdisciplinaire destinée à sensibiliser le grand public sur les sciences naturelles.

(CR établi par Claude Jean-Blain, Secrétaire général de la classe des Sciences)

*Mardi 10 mars 2015, Un « Quart d'heure » de l'Académie*

**Georges BOULON**, *membre titulaire*

**LES SOURCES DE LUMIÈRE BLANCHE ASSOCIANT  
UNE DIODE LED BLEUE ET UN MATÉRIAU LUMINESCENT**  
*Les diodes LED bleues couronnées par le Prix Nobel de Physique 2014*

Le 7 octobre 2014, le prestigieux Comité Nobel de l'Académie Royale des Sciences de Suède a attribué le Prix Nobel de Physique aux trois chercheurs japonais (*Fig. 1*) :

– Isamu Akasaki, 85 ans, professeur à l'Université Meijo et « *Distinguished Professor* » à l'Université de Nagoya,

– Hiroshi Amano, 54 ans, professeur à l'université de Nagoya,

– Shuji Nakamura, 60 ans, professeur à l'université de Californie à Santa Barbara, né au Japon, qui fit des études à l'Université de Tokushima et eut auparavant des activités de recherche chez Nichia Chemical Industries Ltd. Shuji Nakamura s'était auparavant distingué par une attaque judiciaire envers sa Compagnie japonaise arguant qu'il n'avait touché que l'équivalent de quelques euros sur près des 500 millions d'euros de profits de sa compagnie Nichia avec le développement des diodes bleues à **base de nitrures** dont il était l'auteur du brevet d'exploitation. Finalement, après bien des péripéties, il obtint gain de cause en 2005 et reçut quelques millions d'euros alors qu'entre temps il était déjà devenu citoyen américain en 2000.

Leur principal mérite est d'avoir recherché dans les années 1980 et réussi en 1992 à mettre au point les LED (*Light Emitting Diode*), diodes électroluminescentes émettrices de lumière bleue (*Fig. 2*).

L'avancée scientifique tient à la mise en évidence de matériaux semi-conducteurs qui sont excités par une tension électrique et non pas par une source de lumière. A cette époque on ne connaissait que les semi-conducteurs dans le domaine d'énergie faible du proche infrarouge et le passage dans le domaine d'énergie beaucoup plus élevé du bleu et du violet paraissait alors une barrière infranchissable. Les chercheurs japonais réussirent à synthétiser les nitrures de gallium (GaN) et les alliages de nitrures d'indium (InGaN) ou d'aluminium (AlGaN) dont les émissions lumineuses dans les diodes sont très intenses dans le proche ultra-violet, le violet et le bleu, de grande durée de vie, relativement économiques et surtout **éliminant** la vapeur de mercure très toxique des tubes luminescents utilisés jusqu'alors pour l'éclairage.

Le Comité Nobel a justifié ainsi cette découverte : « *L'avènement des LED bleues introduit des alternatives plus durables et plus efficaces aux anciennes sources d'éclairage. C'est une contribution humanitaire puisque un quart environ de la consommation d'électricité dans le monde est utilisée à des fins d'éclairage. Les LED contribuent à économiser les ressources de la terre* ».

En fait, on connaissait les diodes rouges et vertes depuis 1962 (*Fig. 3*), mais sans lumière bleue, on ne pouvait pas créer de lampes blanches par l'addition des trois couleurs fondamentales bleue, verte et rouge (*Fig. 4*).

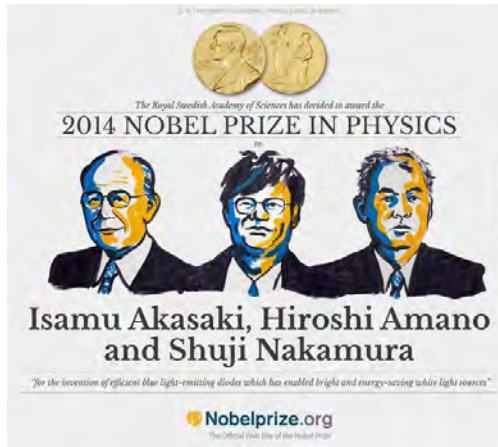


Figure 1. Attribution du Prix Nobel de Physique 2014.



Figure 2. Diode LED émettrice de lumière bleue.



Figure 3. Diodes émettrices de lumière bleue, verte et rouge.

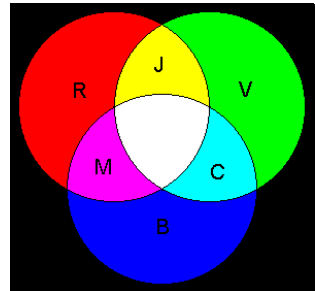
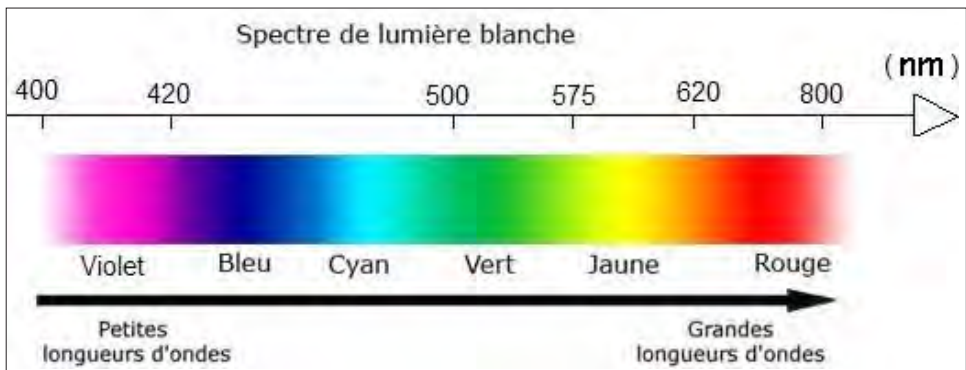


Figure 4. B : bleu, V : vert, R : rouge ; B+V+R=blanc ; M : magellan, C : cyan, J : jaune.



Grandes Fréquences  $\nu$   
Photons de grandes énergies E en eV

Petites fréquences  $\nu$   
Photons de petites énergies E en eV

Figure 5. Le spectre coloré de la lumière blanche en longueur d'onde exprimée en nm. On précise aussi la variation des fréquences en hertz et donc des énergies de photons E exprimées souvent en eV (électronvolt). A  $\lambda = 400$  nm correspond  $E=3,1$  eV et à  $\lambda = 800$  nm correspond une énergie plus faible de  $E= 1,6$  eV.



La découverte d'une diode LED bleue en 1994 a permis d'abord la mise au point de sources de lumière blanche à **émission spontanée** beaucoup moins consommatrices d'énergie que les éclairages traditionnels puis de développer l'**émission stimulée** de ces nitrures donnant lieu à des sources lasers bleues ( $\lambda = 405 \text{ nm}$ ) appliquées rapidement après 2003 aux lecteurs de disques optiques « **Blu-ray** » (BD) de plus grande capacité que ceux utilisant les sources lasers dans le proche infrarouge à  $\lambda = 780 \text{ nm}$  (DVD pour Digital Versatile Disc) et le rouge à  $\lambda = 650 \text{ nm}$  (CD pour Compact Disc) en raison de sa longueur d'onde plus petite entraînant une tâche de diffraction plus petite (diamètre du spot laser : 290 nm) sur la spirale du disque de lecture et donc une augmentation notable du volume d'information stocké dans les alvéoles gravées en surface.

Nous allons illustrer dans cet article essentiellement l'avancée relative aux sources de lumière blanche associant une diode LED bleue avec un luminophore de grenat  $\text{Y}_3\text{Al}_5\text{O}_{12}$  (YAG) dopé par l'ion cérium  $\text{Ce}^{3+}$ .

### Un peu de physique et de luminescence cristalline

Dans l'histoire des sciences la compréhension de la lumière a donné lieu à de nombreuses interprétations. Il a fallu attendre les expériences d'interférences des trous de Thomas Young en 1807 et de diffraction d'Augustin Fresnel en 1815 pour imposer le modèle vibratoire de l'onde lumineuse. La nature électro-magnétique de la lumière fut ensuite précisée en 1869 par James Clerk Maxwell. Dans le domaine spectral du visible, cette onde est caractérisée par une longueur d'onde  $\lambda$ , comprise entre 400 nm (0,4  $\mu\text{m}$ ) dans le violet et 750 nm (0,75  $\mu\text{m}$ ) dans le rouge (Fig. 5) et donc aussi d'une fréquence  $\nu$  en Hertz constituée à la fois d'un champ électrique transversal à la direction de la propagation et d'un champ magnétique se propageant à la vitesse constante  $c = 299\,792\,458 \text{ km/s}$  dans le vide, indépendante du référentiel dans lequel on la mesure dans l'espace et dans le temps. La vitesse est inférieure dans les milieux transparents selon la valeur de l'indice de réfraction  $n$  supérieur à l'unité.

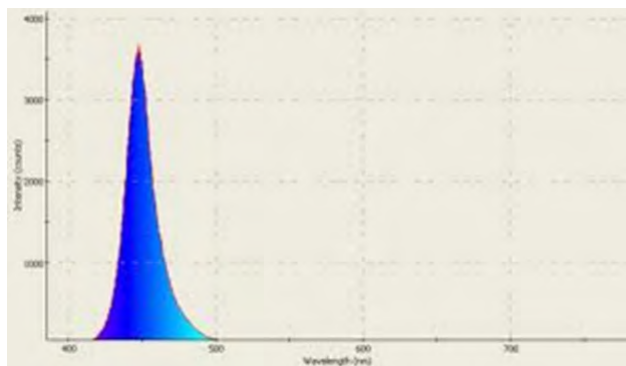


Figure 6. Profil spectral entre 400 nm et 700 nm de la raie d'émission issue d'une diode LED bleue maximale à  $\lambda = 450 \text{ nm}$ .



Figure 7. Cristal de grenat  $\text{Y}_3\text{Al}_5\text{O}_{12}$  dopé par l'ion terre rare cérium  $\text{Ce}^{3+}$  tiré par la technique de Czochralski de longueur 10 cm. Le domaine spectral bleu de l'éclairage naturel de la lumière visible excite naturellement la luminescence jaune de l'ion  $\text{Ce}^{3+}$ .

Le profil spectral de la raie d'émission spontanée bleue issue d'une diode à base de GaN est montré sur la *Figure 6*. Le maximum est situé à  $\lambda = 450$  nm. On voit que cette source n'est pas monochromatique.

On a donc recherché parmi les matériaux inorganiques les plus stables des cristaux dopés par des ions luminescents comme les lanthanides (terres rares de configuration  $4f^n$  ou  $5d$  : cérium  $Ce^{3+}$ , europium  $Eu^{3+}$ ,  $Eu^{2+}$ , terbium  $Tb^{3+}$ ) ou les ions de transition de configuration  $3d^n$  ( $Cr^{3+}$ ,  $Ti^{3+}$ ,  $Mn^{2+}$ , ...) ou aussi les ions isoélectroniques du mercure de configuration  $s^2$  (thallium  $Tl^+$ , plomb  $Pb^{2+}$ , bismuth  $Bi^{3+}$ ), ceux qui absorbent le bleu à 450 nm et qui émettent donc naturellement une luminescence intense dans le visible de plus grande longueur d'onde donc de plus faible énergie. Le mieux adapté est, aujourd'hui, le grenat d'yttrium et d'aluminium de formule  $Y_3Al_5O_{12}$  (YAG) dopé par l'ion cérium  $Ce^{3+}$  ( $4f^1$ ) (*Fig. 7*) dont la raie d'absorption à 450 nm correspond à une transition permise par les règles de sélection quantiques avec l'excitation du seul électron de la configuration  $4f$  de l'ion  $Ce^{3+}$  vers le niveau supérieure de la configuration excitée  $5d$  (transition inter-configurationnelle) et dont la transition inverse conduit l'électron de  $5d$  vers  $4f$  en émettant une bande large intense caractérisé par un maximum à  $\lambda=550$  nm dans le jaune. Les spectres d'absorption et d'émission de ce luminophore YAG dopé par l'ion  $Ce^{3+}$  sont représentés sur la *Figure 8*.

C'est d'ailleurs ce même cristal de YAG dopé par le néodyme  $Nd^{3+}$  ou par l'ytterbium  $Yb^{3+}$  qui donne les sources laser à l'état solide les plus connues.

À ce stade, on se doit de rappeler le modèle du photon associé à l'onde de longueur d'onde  $\lambda$  introduit par Albert Einstein en 1905, pour expliquer les mécanismes d'absorption et d'émission lors de l'interaction lumière-matière. C'est pour interpréter l'effet photo électrique avec l'émission d'électrons par un métal éclairé par un faisceau lumineux mis en évidence par Hertz en 1887 puis analysé quantitativement par Lenard en 1905 qu'Albert Einstein introduit le modèle corpusculaire des quanta d'énergie de Max Planck. En effet, cette expérience ne pouvait pas être interprétée par le modèle vibratoire. On parle depuis de photons et de dualisme onde-corpuscule de la lumière. L'énergie  $E$  du photon est proportionnelle à la fréquence  $\nu$  de l'onde ( $E = h\nu = hc/\lambda$  en eV, électronvolt =  $1,6 \times 10^{-19}$  Joule),  $h$  est la constante de Planck  $6,6226 \times 10^{-34}$  Joules-seconde,  $c$  la célérité de la lumière  $2,997 \times 10^8$  m  $s^{-1}$ , et donc inversement proportionnelle à sa longueur d'onde  $\lambda$  (*Fig. 5*). Les photons bleus des diodes à base de nitrures permettent ainsi le « pompage optique » des ions  $Ce^{3+}$ , ions dopants du grenat YAG en substitution des ions yttrium  $Y^{3+}$  dans la matrice cristalline dont l'émission des photons est de plus faible énergie  $E$  donc du côté des grandes  $\lambda$ .

### Production de sources de lumière blanche

Deux solutions sont possibles pour produire la lumière blanche : soit l'addition des 3 diodes bleue, verte et rouge, soit l'addition d'une diode bleue et d'un matériau luminescent excité par le bleu émettant du vert, du jaune et du rouge. C'est cette deuxième solution plus économique qui a été rapidement adoptée pour les sources de lumière blanche en choisissant les LED bleues qui jouent deux rôles en délivrant, d'une part, directement une partie de leur énergie bleue et, d'autre part, en excitant avec l'autre partie, la luminescence intense dans le vert et le jaune de l'ion dopant  $Ce^{3+}$  dans le cristal YAG (*Fig. 9*). L'addition de ces émissions donne du blanc. Toutefois, il manque du rouge comme on peut s'en rendre compte sur la partie droite de la *Figure 9* où l'on précise la décomposition des couleurs dans le visible. Actuellement, les laboratoires travaillent activement sur cette recherche d'addition du rouge pour améliorer le rendu des couleurs des sources de lumière blanche, voire même pour substituer le grenat dopé  $Ce^{3+}$  par d'autres luminophores.

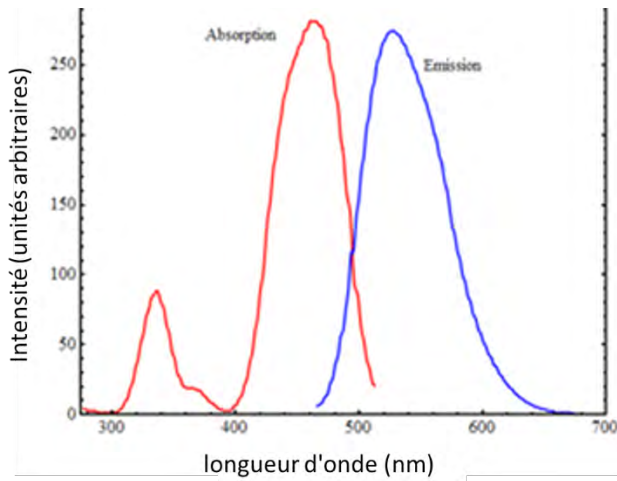


Figure 8. Spectre d'absorption dans le proche UV et le bleu ( $4f^1$  à  $5d$ ) et spectre d'émission de l'ion  $Ce^{3+}$  inséré dans le cristal de YAG sous excitation bleue à 450 nm ( $5d$  à  $4f^1$ ).

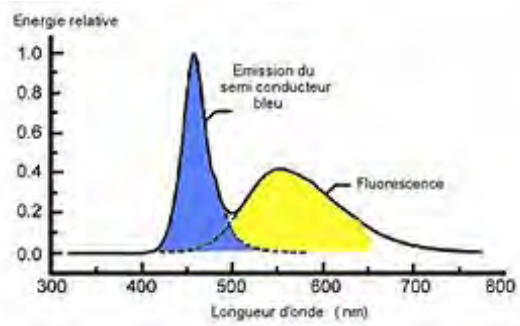
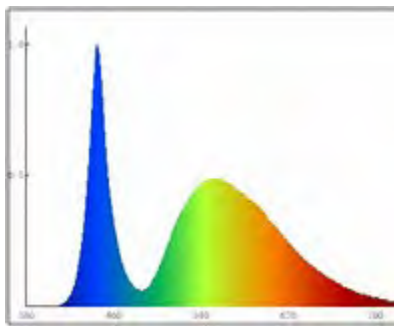


Figure 9. A gauche, la LED de nitrure de gallium produit directement du bleu à 450 nm ainsi que l'excitation de la fluorescence jaune à bande large du cristal de YAG dopé par l'ion cérium vers 550 nm. A droite, on montre la décomposition des couleurs du spectre de la source dans le visible entre 400 nm et 700 nm.

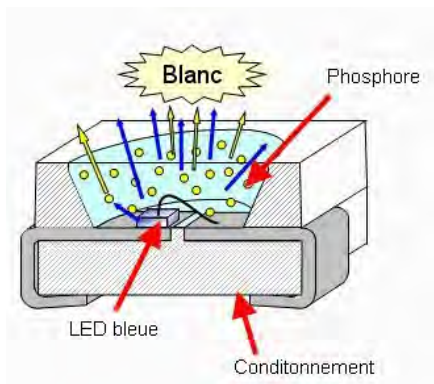


Figure 10. Schéma d'une LED bleue montrant la disposition de la LED entourée de particules du luminophore YAG dopé par l'ion  $Ce^{3+}$ .



Figure 11.

La *Figure 10* montre un schéma d'une LED bleue entourée de micro-cristaux du luminophore appelé aussi phosphore de YAG dopé par l'ion  $Ce^{3+}$ . Dans la plupart des sources de lumière blanche ces microcristaux sont synthétisés directement en phase solide sous forme de poudre. Pour les sources de haute puissance on cherche à insérer des cristaux découpés dans le monocristal de la boule cristalline de la *Figure 7* ou d'une céramique transparente dopée aussi par  $Ce^{3+}$ .

### Utilisation des LED émettrices de lumière blanche

La LED bleue a bouleversé nos moyens d'éclairage en permettant la mise au point de sources de lumière blanche d'émission beaucoup moins consommatrices d'énergie que les éclairages traditionnels. On peut les observer dans notre environnement quotidien pour l'éclairage des maisons, des établissements publics, des phares de voitures, la fabrication des torches ou encore des feux de signalisation (*Fig. 11*).

On retrouve en fait le même principe de production de la lumière blanche qu'avec les tubes luminescents ou les lampes compactes (*Fig. 12*) dans lesquels le gaz mercure émet de l'UV qui excite les trois luminophores émettant les trois couleurs fondamentales bleue, verte et rouge, donc au total du blanc. La *Figure 13* représente le spectre d'émission de ces tubes et lampes compactes dans le visible.

### Évolution des sources d'éclairage

Pour comprendre l'importance de l'éclairage par diodes LED bleues, il faut rappeler rapidement l'évolution des sources d'éclairage. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les lampes à incandescence, d'origine thermique, inventées en 1879 par Joseph Swan avec le filament de carbone et améliorées par Thomas Edison, avec le filament de tungstène, ont connu un succès considérable. Toutefois leur durée de vie est limitée, la consommation électrique est élevée et le rendement lumineux du spectre visible faible à la température d'utilisation du fil de tungstène d'environ 3000K. On voit en effet sur la *Figure 14* que le spectre visible utile pour l'éclairage ne recouvre que partiellement la répartition d'énergie totale interprétée par la loi de Planck (1900), le maximum se trouvant dans l'IR, expliquant la quantité de chaleur importante dégagée par les lampes à incandescence et donc le rendement lumineux dans le visible très faible. En voie de disparition, on continue tout de même de les utiliser dans nos appartements.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les voies d'excitation électronique qui donnent un essor nouveau à l'éclairage avec les lampes à décharge électrique dans les gaz par les lampes à vapeur de mercure (Hg) émettant surtout du bleu, les lampes à vapeur de sodium (Na) émettant du jaune développées pour les espaces publiques ou encore les tubes des enseignes lumineuses contenant des vapeurs de mercure (bleu), de sodium (jaune) et de néon (Ne) qui émet du rose.

Une autre source de lumière s'est rapidement répandue après la seconde guerre mondiale avec le tube luminescent de lumière blanche combinant l'excitation électronique du gaz mercure dans l'UV qui révèlent les émissions bleue, verte et rouge de trois matériaux luminescents déposés sur les parois internes d'un tube en verre, lequel ne laisse pas passer l'ultra-violet mais seulement les trois émissions du visible et dont la somme est une lumière blanche (*Fig. 12 et 13*).

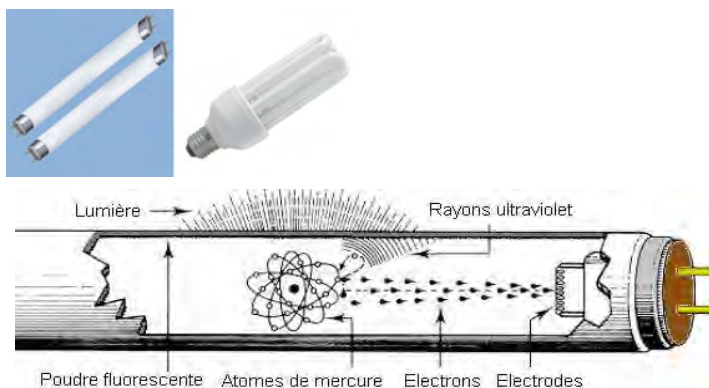


Figure 12. Tubes lumineux et lampe lumineuse compacte recouverts de trois luminophores B, V, R sous forme de poudres, excités par les radiations UV de la vapeur de mercure.

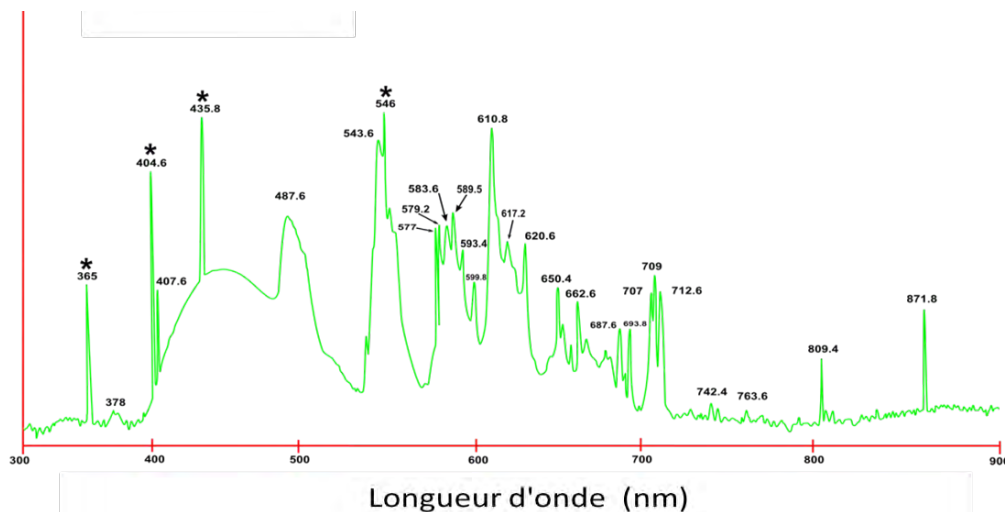


Figure 13. Spectre d'émission d'un tube lumineux dans le proche UV, le visible et le proche IR où l'on reconnaît la superposition des raies spectrales fines du mercure et les trois bandes d'émission des trois luminophores B, V, R déposés sur la périphérie du tube :  
 le luminophore bleu B émet la bande large vers 450 nm de l'ion europium  $\text{Eu}^{2+}$  dans  $\text{BaMgAl}_{10}\text{O}_{17}$ ; le luminophore vert V émet la bande vers 540 nm de l'ion terbium  $\text{Tb}^{3+}$  dans  $\text{LaPO}_4$  contenant aussi l'ion cérium  $\text{Ce}^{3+}$  qui absorbe efficacement l'UV et transfère l'énergie à l'ion  $\text{Tb}^{3+}$ ; le luminophore rouge R émet la bande vers 610 nm de l'ion  $\text{Eu}^{3+}$  dans  $\text{Y}_2\text{O}_3$ .

Finalement, aujourd'hui l'avènement des diodes LED bleues associées au luminophore YAG dopé par le cérium  $\text{Ce}^{3+}$  introduit des alternatives plus durables et plus efficaces aux anciennes sources d'éclairage comme le montre clairement la Figure 15 où le flux lumineux est exprimé en lumen par Watt fourni à la source, le lumen étant l'unité photométrique liée à la perception visuelle humaine de la lumière.

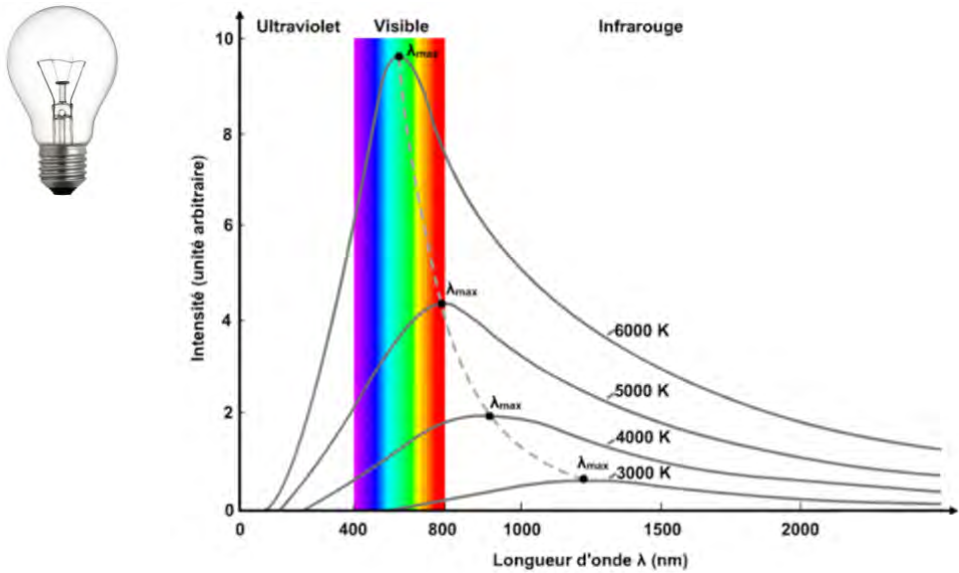


Figure 14. Distribution de luminance énergétique spectrale du rayonnement thermique du corps noir à l'équilibre thermique en fonction de sa température thermodynamique en K. La température d'utilisation d'une lampe à incandescence à filament de tungstène est de l'ordre de 3000K, n'autorisant qu'un rendement lumineux très faible dans le visible.

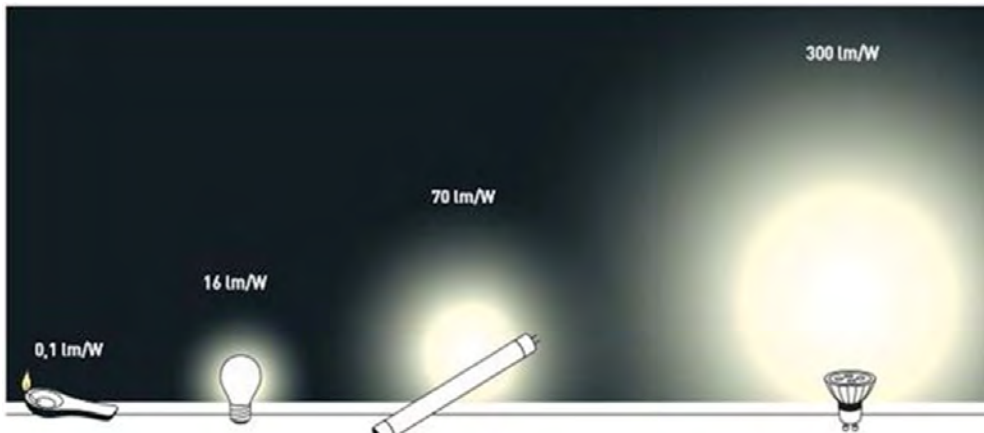


Figure 15. Comparaison des flux lumineux en lumen/Watt produits par la lampes à huile, l'ampoule incandescente, le tube luminescent et la diode LED bleue.

### Conclusion

L'attribution du Prix Nobel de Physique en octobre 2014 a mis en avant l'intérêt de la mise au point de sources de lumière blanche constituées de diodes LED bleues **émettant à 450 nm** associées aux cristaux luminescents de grenat YAG dopé par l'ion Cérium  $\text{Ce}^{3+}$ . C'est une contribution humanitaire essentielle puisqu'un quart environ de la consommation d'électricité dans le monde est utilisée à des fins d'éclairage et que ces sources sont beaucoup moins consommatrices d'énergie que les éclairages traditionnels. En outre, les diodes LED ne polluent pas comme les tubes luminescents contenant du mercure, et peuvent même **être alimentées par des cellules solaires**. L'enjeu pour l'humanité est donc considérable.





*Troisième partie*

**HISTOIRE ET PATRIMOINE  
DE L'ACADÉMIE**

*Les interventions et les recherches consacrées à l'Académie lyonnaise, à son histoire, ses activités, son patrimoine, ou concernant l'un des académiciens, ont été regroupées dans cette troisième partie.*



*Mardi 10 janvier 2017*

**Discours inaugural de Nicole DOCKÈS-LALLEMENT, Présidente**

**LA LECTURE DU *DES DÉLITS ET DES PEINES* DE BECCARIA  
PAR BENOÎT GOY, ACADEMICIEN LYONNAIS**

Beaucoup ont entendu parler de l'ouvrage de Cesare Beccaria Bonesana paru en 1764, le célèbre *Des délits et des peines* qui connut un succès fulgurant à travers toute l'Europe et que l'on ne cesse de commenter et de publier, étonnant succès de librairie que l'on trouve toujours en éditions savantes comme en éditions de poche. La notoriété de l'ouvrage est justifiée ; sa parution marque un tournant, on pourrait même parler d'une rupture dans la réflexion pénale occidentale. Beccaria n'est pas le seul à proposer une réforme profonde de la justice criminelle. Dès avant 1764, on peut signaler quelques améliorations en Europe, mais son ouvrage entraîne l'opinion publique, cristallise la prise de conscience des législateurs qui multiplient les réformes, y compris en France sous Louis XVI.

Tout juriste a rencontré Beccaria au cours de ses études. Celui qui enseigne les grands principes du droit pénal actuel, national et international, explique qu'ils ont été formulés de manière claire dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 7, 8, 9), directement inspirés par Beccaria que tous les rédacteurs de cette déclaration admiraient. Les codes de droit pénal français (code pénal de 1791, code du 3 brumaire an IV qui s'intitule *Code des délits et des peines*, référence directe à notre auteur, puis avec quelques réserves le code pénal de 1810, le code pénal de 1994), sans oublier les codes d'instruction criminelle (1808) et de procédure pénale (1958) les ont conservés ; d'ailleurs la d.d.h.c. de 1789 fait partie de notre constitution et ses principes se retrouvent dans les grands textes internationaux, tels la Convention européenne des droits de l'homme et différents textes de l'ONU. Les faits ne respectent pas toujours ces principes universels, le débat est loin d'être clos. Discutées depuis l'Antiquité par juristes et philosophes, les questions soulevées par Beccaria n'ont guère perdu de leur actualité.

Dès sa parution, *Dei delitti e delle pene* connaît un succès immédiat qui s'amplifie et rayonne dans toute l'Europe avec la traduction française terminée dans les derniers jours de l'année 1765. Un avocat de notre Académie, Benoît Goy, s'y intéresse tout de suite. De famille lyonnaise, Benoît Goy (17 août 1704-26 septembre 1784) est fils d'un avocat, recteur de l'hôpital de la Charité, échevin en 1721 et 1722, Abraham Goy (1653-1733) et de Suzanne Trollier (1673-1748), de la branche des Trollier de Saint-Romain. Il choisit la même profession que son père, s'inscrit au barreau en 1726 comme avocat en parlement, à la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. Il cumule cette fonction avec celles de substitut du procureur du roi au tribunal de la Conservation, membre de l'officialité métropolitaine, recteur de la Charité. Syndic de l'ordre des avocats en 1753, il en devient secrétaire en 1764 et enfin, tardivement, il est élu bâtonnier (1770-1772). Il n'a presque rien publié, ne semble pas non plus avoir été un avocat très occupé. Érudit et bibliophile, il lègue sa bibliothèque à un de ses confrères académiciens, Jean François Armand Riolz, qui s'empresse de la vendre. Elle est riche d'ouvrages de théologie, de droit, de philosophes

comme Sénèque et Cicéron, Machiavel, Hobbes et Grotius ; on s'étonne de la quasi absence des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ceci s'explique peut-être par une préemption de Riolo avant la mise en vente.

Membre de l'Académie de Lyon de 1746 à 1784, Goy est très présent et laisse de nombreux travaux qu'il semble réserver à ses confrères ; l'Académie conserve vingt-cinq manuscrits dont il est l'auteur. Plusieurs concernent le droit, la formation des magistrats et des avocats. Deux commentent l'œuvre de Beccaria (voir en *Annexe, infra*, p. 349-365) ; écrits sous forme de lettres, ce sont les réflexions d'un homme mûr, âgé de plus de soixante ans, cultivé, et qui se tient au courant des dernières publications. Il comprend l'importance de l'ouvrage, mais n'est pas convaincu par certaines réformes radicales proposées. Aussi, dans deux textes restés inédits que nous avons la chance d'avoir conservés comme manuscrits, il construit une réfutation des points proposés par Beccaria qui le choquent : l'abolition de la peine de mort et la suppression de la torture dans la procédure criminelle. Comme le note Goy, et comme le rappellent encore, à notre époque, d'éminents spécialistes de droit pénal, Beccaria n'a aucune expérience judiciaire. Est-il compétent pour parler en ce domaine ?

Sans doute faut-il d'abord, avant d'étudier les critiques formulées par Goy, comprendre comment l'ouvrage de Beccaria, malgré cette fameuse « inexpérience », a conquis cette notoriété qui explique l'intérêt de l'avocat lyonnais et de l'Académie.

### **Les tribulations du *Des délits et des peines***

Le livre paraît de manière anonyme en italien (si l'on excepte une centaine d'ouvrages en 1766), comme dans la traduction française de fin 1765 ; Goy commence par avouer qu'il ignore quel en est l'auteur. Mais, en Italie comme en France, le monde des Lettres connaît son nom et Goy l'apprend vite ; il le rajoute dans la marge de son manuscrit. En fait l'ouvrage de Beccaria lui est parvenu dans une traduction en français qui a un peu dénaturé le projet initial de l'auteur.

#### ***Le Dei delitti e delle pene de Beccaria***

Le succès de l'œuvre de Beccaria s'explique en partie par les circonstances qui entourent sa rédaction. En ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Milanais est agité par de fortes tensions politiques. Possession autrichienne depuis la fin de la Guerre de succession d'Espagne, il est administré par l'impératrice consort Marie-Thérèse [1717-(1740-45)1780], héritière de la Maison d'Autriche ; remarquable femme de pouvoir, elle s'appuie sur un nouveau cadastre, réforme la fiscalité milanaise, et centralise l'administration. Le président du sénat milanais, d'une ancienne famille de l'aristocratie, Gabriele Verri se bat pour défendre les prérogatives du patriciat milanais qui remontent à Charles Quint. Paradoxalement, les transformations autrichiennes sont soutenues par de jeunes aristocrates milanais, en révolte ouverte contre leurs pères, lecteurs des philosophes français, partisans d'une monarchie éclairée. Parmi eux se trouve Cesare Beccaria Bonesana (1738-1794), fils d'une famille noble qui vient d'être intégrée récemment, en 1759, au patriciat, petit groupe privilégié au sein duquel se recrutent les membres du sénat milanais (sa mère, Maria Visconti di Saliceto, est issue de ce patriciat). Son père envisage pour lui une brillante carrière car il est titulaire du doctorat en droit romain et canonique (*in utroque jure*) de l'université de Pavie, titre qui lui ouvre l'accès au sénat. Cependant, en voulant épouser une jeune Sicilienne ni riche, ni noble, Teresa Blasco, Cesare met en péril ce beau projet. Son père s'oppose à cette union. Cesare s'obstine et le mariage

est célébré (février 1761). Il est alors chassé du palais familial et se retrouve dans un grand dénuement.

C'est à ce moment que Beccaria rencontre les fils du très conservateur président du Sénat : Pietro Verri (1728-1797), de dix ans son aîné – actif prosélyte des Lumières à Milan, et qui, lui aussi, s'est marié contre la volonté de son père –, et Alessandro Verri (1741-1816), à peine plus jeune que Beccaria. Les deux frères détestent leur père, *paterfamilias* tyrannique, incarnation du sénat, corps intermédiaire aux prérogatives périmées. Excellent mathématicien, Beccaria les séduit par ses qualités intellectuelles. Ensemble, en 1761, ils fondent une académie dynamique, l'*Accademia dei pugni*, dont l'objet est le combat pour les Lumières ; ensemble ils lisent les philosophes, débattent des progrès scientifiques, des nécessaires réformes politiques et publient une revue *Il Caffè* pour diffuser leurs idées. Il s'agit d'abattre la science du droit, mélange d'un droit romain séculaire et mal compris, et d'un droit canonique qui devrait être écarté des affaires séculières, et de la remplacer par l'économie politique. Le premier ouvrage publié par Beccaria porte sur la monnaie, *Du désordre des monnaies dans l'État de Milan et du moyen d'y remédier* (1762)<sup>1</sup>. Au milieu de cette effervescence de lectures et de discussions, encouragé par ses amis, Beccaria conçoit *Dei delitti e delle pene* dont Pietro Verri fait une copie propre qu'il confie à un éditeur de Livourne en 1764. Moins dynamique Beccaria avoue que, sans lui, il aurait peut-être jeté le manuscrit au feu<sup>2</sup>.

Le livre connaît un rapide succès. Il incarne avec fougue le courant humaniste qui s'indigne de la cruauté de la procédure et des peines criminelles. Il défend aussi les idées politiques des Lumières ; il attaque le despotisme intermédiaire, celui des juges et des privilégiés « *d'autant plus cruel qu'il est moins assuré* », critiqué et remis en cause. Cinq éditions en italien se succèdent avec, à chaque fois, des corrections. Mais la notoriété s'accompagne de scandale. Le père Ferdinando Facchinei publie un livre où Beccaria est accusé de fanatisme, d'imposture, d'impiété, de blasphème. Ces imprécations inquiètent Beccaria. Il explique qu'il veut réveiller les consciences mais n'a pas « *l'âme d'un martyr* » [(Beccaria, 26 janvier 1766, p. 221)]. Son angoisse s'accroît lorsqu'il est frappé d'une mise à l'*Index* partielle pour avoir opposé la justice divine et la justice humaine et distingué péché et infraction pénale (7 février 1766, mise à l'*index* maintenue encore lors de la révision de 1900 !). Heureusement, le comte Karl von Firmian, gouverneur du Milanais, partisan des Lumières, le protège. Les peurs de Beccaria ne sont pas aussi ridicules que le prétendront les frères Verri ; à la même époque Voltaire craint aussi pour sa sécurité, et s'est retiré à Rolle, au pays de Vaud<sup>3</sup>.

La cinquième édition de *Dei delitti e delle pene* parue en 1766 est la dernière édition supervisée par Beccaria, celle de référence pour ceux qui étudient actuellement l'œuvre de Beccaria. Face à la postérité étonnante de son œuvre, Beccaria manifeste une certaine indifférence. Avec la publication de la traduction française, son œuvre lui échappe d'une certaine manière.

### **La mutation en Traité des délits et des peines**

En France, les critiques du système pénal formulées par Beccaria sont d'une brûlante actualité. Voltaire s'est engagé dans la lutte contre des excès de la justice criminelle, il a

1. Tiran 2014.

2. Beccaria, 26 janvier 1766, p. 224.

3. Son *Dictionnaire philosophique* a été l'une des causes de la condamnation du chevalier de La Barre).



médiatisé les affaires célèbres dans lesquelles la justice séculière, aveuglée par des motifs religieux, avec une procédure d'instruction mal conduite, a prononcé des condamnations cruelles et injustifiées : le protestant Jean Calas a été condamné et exécuté les 9 et 10 mars 1762, l'affaire Sirven n'est pas terminée et le chevalier de La Barre, accusé de blasphème, arrêté en août 1765, est exécuté en juillet 1766<sup>4</sup>. Aussi *Dei delitti e delle pene* est-il lu dès sa parution, commenté et admiré, avant même d'être traduit en français<sup>5</sup>. On s'interroge sur l'identité de son auteur. Par le barnabite Paolo Frisi, qui est à la fois membre correspondant de l'Académie des sciences et de notre Académie et membre de l'*Accademia dei Pugni*, d'Alembert découvre le livre et l'auteur ; il est enthousiaste et annonce à Paolo Frisi que l'ouvrage va être traduit en français. La traduction faite à partir de la 3<sup>e</sup> édition, avec les dernières corrections de 1766 envoyées par Beccaria à d'Alembert, paraît dans les derniers jours de 1765 avec comme date 1766.

Benoît Goy connaît le traducteur, il s'agit d'un Lyonnais, l'abbé André Morellet, qui garde un souvenir mitigé de son passage au collège de la Trinité et de ses peines corporelles ; il vit à Paris, dans le milieu des philosophes et connaît l'italien. Il est vrai qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle une stricte fidélité au texte primitif n'est pas exigée ; mais Morellet se comporte avec désinvolture. Il néglige la préface originale (préface sans doute rédigée par Pietro Verri) et en rédige une lui-même ; bouleverse l'ordre des chapitres, en crée de nouveaux, composés de phrases prises à droite et à gauche, glisse les transitions réclamées par cette nouvelle présentation. Il change le titre en *Traité des délits et des peines*, donc le présente comme un traité juridique, avec une partie sur la procédure et une sur les infractions et leurs peines. Il ne consulte pas l'auteur et explique que son œuvre est offerte à l'humanité, chacun a donc droit de faire ce qu'il veut de ce cadeau (*Tdp*, p. xi-xii). La transformation globale n'est pas légère. L'abbé commet même une sorte de contresens en inventant un chapitre sur le crime de lèse-majesté que justement, Beccaria avait voulu passer sous silence, pour se taire sur les crimes de lèse-majesté divine, crimes qui selon lui, n'en sont pas. Si d'Alembert soutient Morellet, d'autres comme Grimm ou Diderot sont indignés<sup>6</sup>. Plus jeune que lui, non intégré dans le milieu des philosophes français, Beccaria a la courtoisie de remercier le *traduttore, traditore* et lui adresse mille compliments ; il écrit qu'il tiendra compte de son plan dans les éditions futures. Morellet le croit, prépare même une traduction italienne de sa propre version (t. I, p. 56). Les politesses de Beccaria ne doivent pas nous tromper, il n'y eut pas de sixième édition surveillée par Beccaria, il n'a jamais repris le plan de la traduction française, et encore moins la version préparée en italien par Morellet. Il ne s'est plus occupé de son œuvre et l'a laissé rééditer en italien comme en français et dans d'autres langues sans s'y intéresser.

Il est difficile d'interpréter cette attitude. Est-il effrayé par la mise à l'*Index* partielle de son ouvrage ? A-t-il pensé que le triomphe de *Des délits et des peines* n'était guère le sien ? La première version a été relue et corrigée par Pietro Verri, le travail de Morellet l'a ensuite profondément transformée. Cet homme que l'on décrit comme timide et renfermé, s'est peut-être dévalorisé à ses propres yeux. Alors que son livre connaît un succès étonnant, il ne semble guère apprécier cette célébrité. Invité de manière pressante à Paris, sur les conseils des frères Verri qui voient là l'occasion de s'intégrer dans le monde des philosophes, il accepte et part avec Alessandro. Toutes les portes leur sont ouvertes, il aurait dû, en principe,

4. Voir la communication de Philippe Mikaëlloff dans ce volume, p. 123.

5. Grimm, t. vi, p. 329-337.

6. Diderot, *O.C.*, t. iv, p. 60 ; Grimm, t. vi, p. 424-5.

rester six mois à Paris. Mais il supporte mal le voyage ; séparé de sa jeune femme laissée en Italie, il est sombre et taciturne. Il explique préférer la compagnie de sa femme aux salons de la patrie de la philosophie. Toujours est-il qu'arrivé à Paris le 18 octobre 1766, atteint semble-t-il par une dépression dont il se plaindra assez longtemps, il en repart dès le 27 novembre pour rentrer à Milan. Il ne prend même pas le temps de faire halte auprès du patriarche de Ferney, qui pourtant vient de publier le *Commentaire sur le livre des délits et des peines* (1766) qui ajoute à sa célébrité. Il déçoit Voltaire, il déçoit ses admirateurs parisiens, il déçoit les Verri qui l'accusent de manque de courage et c'est la fin de leur belle amitié. Notons que, malgré les critiques acerbes qu'ils formulèrent sur Beccaria, les frères Verri lui reconnaîtront toujours la paternité de *Des délits et des peines*. Après son retour à Milan, Beccaria mène ensuite une vie assez retirée ; il reçoit une charge de professeur d'économie politique, rédige un nouvel ouvrage, traduit aussi en français par Morellet, *Recherches sur le style*, qui est assez mal accueilli par la critique ; alors il s'arrête de publier. Ses cours d'économie politique ne paraîtront qu'après sa mort. Il entre au service de l'administration autrichienne comme Pietro Verri, mais chacun mène sa carrière de son côté. Constatons que l'ouvrage de Beccaria a conquis par sa seule force un succès qui dure encore, son auteur semble n'avoir rien fait pour assurer sa promotion.

Quelles que soient les libertés que s'est données Morellet, il est certain que sa version, devient une sorte de vulgate de l'ouvrage. La plupart des rééditions de l'œuvre de Beccaria, même celles en italien, reprennent son plan. Il faut attendre deux siècles pour que Franco Venturi revienne au texte de Beccaria, à cette 5<sup>e</sup> édition de 1766, qui est celle que l'on étudie maintenant.

### La lecture du *Traité des délits et des peines* par Benoît Goy

C'est donc à travers la traduction restructurée par Morellet que Goy découvre les idées du Milanais. L'édition qu'il a eue entre les mains est une édition in-12, de 1766, avec faux lieu Philadelphie, que l'on trouve à la Bibliothèque municipale de Lyon et à celle de Genève (mais non à la BnF). Goy ne s'interroge pas sur la fidélité du traducteur ; au contraire il apprécie l'ordonnement de Morellet qui plaît au juriste et estime que cette « *division générale de l'ouvrage* » c'est-à-dire la restructuration complète, « *ne peut qu'augmenter sa réputation* » (Ms 150, f°10 r°). De toute façon, pour ce qui nous intéresse, sur les deux chapitres précis que Goy étudie, à savoir la peine de mort et la question, la traduction de Morellet n'a guère bousculé le texte.

Notons tout de suite que, s'il réfute de nombreuses assertions de Beccaria, Goy reconnaît à l'ouvrage des qualités et ne se montre ni agressif, ni méprisant. Dans son premier manuscrit, il conclut « *quoique en contradiction avec l'auteur du traité des délits et des peines je m'empresserai toujours de payer le tribut d'estime et d'admiration dû à son ouvrage qui renferme des vérités sublimes et des traits de lumière d'une force singulière* » (Ms 150 f°19 v°) ; il commence le second en prenant ses distances à l'égard de la *Réfutation* de Muyart de Vouglans et ne veut pas s'associer « *à la vivacité de ses reproches* » ; il affirme : « *On ne peut s'empêcher de rendre justice comme je l'ai fait dans ma première lettre aux profondes idées, à l'énergie non seulement de l'expression mais même du raisonnement de l'auteur* » [(Ms 150 f°42)]. Son ton est mesuré. En juriste, il s'interroge sur les passages consacrés aux peines et à la procédure. Dans ce domaine précis, l'ouvrage l'inquiète : selon lui, avec ses idéaux, l'auteur a semé « *des fleurs sur le précipice* » et ces fleurs empreintes d'humanité risquent d'entraîner la société au fond du gouffre. Ici Goy reproche à Beccaria d'être un de

ces nouveaux philosophes contre lesquels il s'élève à plusieurs reprises et qui, font naître plus de doute que de vérité (Ms 150, f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup>). Il désapprouve le caractère idéologique de son discours qui en appelle avant tout à l'humanité, valeur trop à la mode, qui aveugle la raison et oublie la religion et le maintien de l'ordre public {(Ms 150, f<sup>o</sup> 42 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>)}. Avant d'étudier la peine de mort et la question, Goy interroge la légitimité du droit de punir selon Beccaria.

### ***Le fondement du droit de punir***

Plus que juridique, l'œuvre de Beccaria se veut avant tout politique et philosophique ; tout repose sur une analyse du fondement du droit de punir. Selon lui, les lois criminelles de son temps résultent d'une « *mer immense d'erreurs* » (*Tdp*, § 16, p. 113), de longs siècles au cours desquels la loi du plus fort et la raison des tyrans ont imposé leurs règles. Appuyé sur un droit romain anachronique, sur des commentaires abscons empilés les uns sur les autres, le droit du xviii<sup>e</sup> siècle n'est qu'une « *monstrueuse production des siècles les plus barbares* ». En conséquence, ce que l'on considère comme le droit pénal n'est que le résultat de préjugés qui ne servent qu'à protéger un petit nombre de puissants et leurs pouvoirs. Cette idée se retrouve chez bien des philosophes<sup>7</sup>.

Pour Beccaria, grand lecteur de Rousseau, seul est légitime le droit de punir, prévu dans le contrat social et les lois qui en découlent. Du principe de l'égalité de tous devant la loi découle que les délits et les peines doivent être les mêmes pour tous (égalité devant la loi) et définis de manière rigoureuse (légalité des délits et des peines). N'est reconnu comme délit que la violation du contrat social. Aussi fait-il une distinction entre l'infraction, atteinte à l'utilité publique, et le péché, faute religieuse ou morale (laïcisation du droit pénal). La justice criminelle séculière ne doit sanctionner que les dommages causés à la société, dommages qui peuvent se mesurer de manière objective (*Tdp*, § 24, p. 147-9) ; ils sont seuls de la compétence d'une philosophie humaine (*Tdp*, § 37, p. 207). Alors que le péché ne relève que de Dieu. Montesquieu l'a déjà écrit, « *tout s'y passe entre l'homme et Dieu [...] il faut faire honorer la divinité et ne la venger jamais* » (*Esprit des lois*, XII, 4), reprise par Voltaire : – « *Votre illustre Montesquieu a dit : Il faut honorer la divinité et non la venger* » ; – cette idée est devenue slogan. Ainsi supprime-t-il un grand nombre de délits, notamment les délits religieux qui sont de son temps punis de la manière la plus barbare.

Les peines, toujours proportionnelles aux infractions ne doivent pas être manifestations d'un pouvoir arbitraire, mais être prévues par la loi ; le législateur doit avoir un double souci : protéger la société et respecter l'individu dans toute la mesure du possible. Dans le contrat social, le droit de punir repose sur une concession faite par chaque citoyen qui n'abandonne que le minimum de liberté nécessaire au maintien de l'ordre public (voir le contrat social de Locke) ; aussi la peine doit-elle être la plus légère possible tout en assurant l'obéissance aux lois. Beccaria réprovoque les peines cruelles et s'efforce d'en démontrer l'inefficacité pour la société.

Avec une vision plus respectueuse du droit de son temps, Goy s'élève contre cette mise en accusation radicale. Pour lui, les lois criminelles représentent un droit de pays civilisé, longuement et sagement élaboré, une science juridique (« jurisprudence ») « *rédigée avec la plus grande sagacité* » (Ms 150, f<sup>o</sup>10 v<sup>o</sup>). La pratique judiciaire est en principe sage et modérée ; en droit criminel, écrit-il, la règle veut que « *l'opinion la plus douce soit toujours suivie* » (Ms 150 f<sup>o</sup> 12).

7. [Diderot, *O.C.*, t. IV, p. 55-57 ; 61].

Il accepte cependant quelques critiques ; réaliste, il pense qu'aucune institution humaine n'est parfaite. C'est son argument favori, qui se veut réaliste. Il est vrai qu'il existe de rares criminalistes répressifs, mais ils ne représentent pas toute l'école criminelle ; que la législation présente des lacunes ; que la procédure peut être trop longue (éternel reproche !), mais n'est-ce pas « *précautions justes et nécessaires lorsqu'il s'agit de la vie et de l'honneur des citoyens* » ? (Ms 150 f°11). Enfin, les reproches formulés par Beccaria s'adressent à la justice criminelle italienne qui a hérité de « toutes les subtilités, les arguties » du droit romain et du droit canonique. Optimiste, Goy estime que la France a su s'en détacher. Mais il rappelle que législateurs et magistrats, comme « *l'Être suprême dont ils tiennent place* » ont un devoir, pour servir l'intérêt général, un devoir qui découle du contrat social dont il admet l'existence, celui de punir (*ibid.*).

### **Le débat sur la peine de mort**

Le premier manuscrit de Goy après l'étude du droit de punir en général s'attarde sur l'idée d'abolir la peine de mort. Pour Beccaria, « *la peine de mort n'est autorisée par aucun droit, [...] la mort d'un citoyen n'est ni utile, ni nécessaire* » (*Tdp*, § 15, p. 98). Souvent appliquée de manière atroce, elle est le symbole des peines cruelles et inutiles qu'aucun contrat social ne justifie. À ce propos, sans le citer car tout son ouvrage est rédigé sans la moindre référence, il répond à la fameuse question de Rousseau : « *comment les particuliers n'ayant point droit de disposer de leur propre vie peuvent transmettre au souverain ce même droit qu'ils n'ont pas ?* ». On connaît la position de Rousseau ; si le citoyen fait la guerre à la société, il en devient un ennemi, qui se met hors du contrat social et alors on peut le supprimer (*Du contrat social*, II, 5, Du droit de vie et de mort). Beccaria refuse ce raisonnement : sa réponse est bien différente ; puisqu'il est interdit de se suicider, on ne peut transférer un droit que l'on n'a pas ; personne ne peut abandonner entre les mains du souverain le droit de lui ôter la vie.

Il admet cependant une exception : en temps de crise, si l'existence d'un citoyen met en danger le gouvernement, alors seulement dans ce cas, la nation peut le considérer comme un ennemi auquel on fait la guerre ; en un mot, Beccaria accepte la peine de mort en matière politique. Plus tard, Robespierre reprend ce point de vue en s'opposant à la peine de mort pour les crimes de droit commun mais en la conservant pour ceux qui mettent en danger la nouvelle constitution ; on sait les périls d'une pareille conception contre laquelle luttera le XIX<sup>e</sup> siècle.

Le but de Beccaria reste cependant très clair ; en période de stabilité, « *la mort d'un citoyen n'est ni utile, ni nécessaire* », et il s'indigne devant ces magistrats et ministres qui croient éloigner du meurtre en ordonnant « *un meurtre public* », en multipliant les actes de barbarie, et envoient à la mort « *avec indifférence et tranquillité* ». Supprimer la peine de mort est possible : sous la République, Rome ne mettait pas à mort un citoyen ; à l'époque moderne, la Russie, pendant le règne d'Élisabeth 1<sup>re</sup> (1741-1761) arrivée au pouvoir par un coup d'État non violent, n'a effectué aucune exécution capitale.

Tout en gardant l'idée que le droit de punir se justifie par le contrat social, Goy répond à Beccaria en s'appuyant sur une conception différente du contrat social ; pour être protégé, l'individu accepte de se soumettre aux lois communes nécessaires au maintien de l'ordre ; le droit de punir, y compris de prononcer la mort, vient de ce contrat. Promettre d'obéir aux lois suppose l'acceptation du châtement prévu par elles en cas de désobéissance. Ici encore, il accepte quelques critiques. Il reconnaît que la peine de mort est parfois prononcée abusivement, mais il énumère les actes atroces pour lesquels elle est la seule envisageable :

« le sacrilège, le viol en certains cas [*sic*], l'incendie prémédité, l'assassinat de guet-apens, le vol et le meurtre sur les grands chemins, le faux de la part des officiers publics, le poison, les vols et les concussions d'un homme en place qui aura ruiné des provinces entières » (Ms 150, f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>-16).

Il faut noter que Goy cite en premier le sacrilège ; ce qui est tout à fait contraire à la sécularisation de la justice criminelle préconisée par Beccaria. Habilement Goy se sert de cette volonté de sécularisation pour accuser Beccaria de sophisme (Ms 150, f<sup>o</sup> 13 v<sup>o</sup>) : l'interdiction du suicide n'est qu'une interdiction religieuse ; le suicide n'est pas considéré comme une infraction en droit romain. Donc, en droit séculier, chacun peut disposer de sa vie et éventuellement remettre au souverain le droit de la lui ôter s'il viole le contrat social. Reprenant aussi l'argument utilitariste de Beccaria, Goy estime que dans tous les cas qu'il énumère, la peine de mort trois fois utile : elle punit le coupable, elle retranche du corps social un élément qui pourrait le corrompre, elle fait de la prévention par l'exemple (Ms 150, f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup>).

Sur la question de la prévention, les arguments de Beccaria et de Goy divergent complètement ; chacun pense nécessaire d'infliger une peine exemplaire qui évite autant que faire se peut la répétition de l'infraction, mais les moyens de frapper l'imagination du public sont bien différents chez Goy et chez Beccaria. Pour Beccaria, répétons-le, la peine a un double but ; elle doit protéger d'une part la société et d'autre part l'individu. Elle doit donc détourner d'éventuelles nouvelles infractions tout en protégeant l'individu contre les excès du pouvoir, contre la vengeance privée, contre les peines inutiles. La peine de mort ne répare rien, on ne peut revenir sur le mal qui a été commis ; mais on doit tout faire pour éviter qu'il ne se reproduise. Afin de protéger la société, la peine doit avant tout être préventive. Aussi préconise-t-il de substituer à la peine de mort un esclavage perpétuel au service de la communauté. Selon lui, ce châtiment serait encore plus efficace sur le plan de l'exemplarité. Dans cette optique, il part du postulat selon lequel ce « *n'est pas l'intensité de la peine qui fait le plus grand effet sur l'esprit humain, mais sa durée* » (*Tdp*, §16, p. 100). Se voulant rationnel et convaincant, sur un sujet qui, il le sait, ne fera pas l'unanimité, il consacre plusieurs pages à en décrire les avantages. Par le travail de toute sa vie, le coupable répare le dommage qu'il a causé à la société ; on peut ainsi le conserver sans danger pour les autres et avec un certain profit (*Tdp*, §16, p. 100). Cette vision utilitariste de la peine déjà développée par Thomas More est reprise par Voltaire (*Commentaire...*, 1766, p. 52-53) avec son sens de la formule lapidaire « *un homme pendu n'est bon à rien* » et il ajoute que la mort du condamné « *ne fait du bien qu'au bourreau que l'on paye pour tuer les hommes en public* ». Par sa durée, cette peine rappelle de manière permanente les dangers qui menacent d'éventuels coupables ; l'esclavage d'un seul homme est plus efficace qu'une série d'exécutions capitales rapides et dont le souvenir s'efface (*Tdp*, §16, p. 104). Enfin, et l'on imagine combien cette raison est importante pour notre auteur, elle « *effraie plus celui qui en est le témoin, que celui qui la souffre* » (*ibid.* p. 105). Bref, on ne pourrait trouver un châtiment qui suscite une meilleure prévention, et, en outre, il évite une trop grande cruauté pour le condamné ; son malheur est de longue durée mais supportable.

Loin de se laisser aller à ce qu'il considère comme de la sensiblerie, Goy a une conception de l'exemplarité complètement opposée. Alors que Beccaria cherche surtout à frapper l'imagination du public, Goy veut un châtiment qui atteigne de manière cruelle et rigoureuse le corps du délinquant, le spectacle n'en sera que plus dissuasif. Il ne retient qu'un des conseils de Beccaria : pour être exemplaire, la peine doit être longue. Puisqu'une exécution rapide,

qui ne dure qu'un instant, est vite oubliée, il n'hésite pas à proposer des mises à mort lentes et solennelles. Il accumule tortures, gibet, roue, feux, déshonneur pour toutes les générations qui suivent, même si cela ne doit guère frapper les criminels endurcis, même si cela ne retient que très peu de monde (Ms 150, f° 18). Goy compare même les exécutions capitales aux sermons des prédicateurs qui n'ont que peu d'effets mais qu'il n'est pas question de supprimer (Ms 150, f° 18 r°). Les procès-verbaux de l'Académie ne nous apprennent rien sur les réactions des confrères ecclésiastiques de Goy qui n'ont, sans doute, guère apprécié cet amalgame. Ce qui le conduit à cette proposition assez effarante : puisqu'il ne croit guère à l'efficacité de l'exemplarité, le spectacle doit être d'autant plus effrayant. Il partage cette conviction avec nombre de contemporains. Outre les criminalistes les plus célèbres, un philosophe comme Diderot écrit qu'on « *ne saurait rendre l'appareil des supplices trop effrayant. Un cadavre que l'on déchire fait plus d'impression que l'homme vivant à qui l'on coupe la tête* » (sur art. 212).

Voici donc la réponse que Goy donne au « philosophe à l'âme sensible qui protège les monstres » (Ms 150, f° 16 v°). Goy n'est pas seul à accuser le Milanais de sentimentalisme à l'égard de la lie de la terre. Pour Diderot, c'est faire beaucoup de bruit pour rien. Selon lui, il n'y a pas trois cents exécutions capitales par an dans le royaume de France, sans doute ne compte-t-il pas les exécutions prévôtales ; ce chiffre de 300 ne représente qu'un infime pourcentage de la population. Or, souligne-t-il, il existe toute sorte de causes de mortalité qui font beaucoup plus de dégâts : une tuile, un grand vent, une femme de mauvaise vie malade, un mauvais médecin, voire un bon, des voitures, et la liste s'allonge, auxquels on ne prête aucune attention alors qu'elles tuent des hommes de bien alors que ces exécutions touchent des hommes convaincus de crimes, ou tout au moins fort suspects (sur art. 206). Muyart de Vouglans publie en 1767 une critique virulente de ce « *Plaidoyer fait en faveur de cette malheureuse Portion du genre humain, qui en est le fléau, qui la deshonne, & en est quelquefois même la destructrice* », « *qui fait le procès de toutes les Nations policées ; qui n'épargne ni les Législateurs, ni les Magistrats, ni les Jurisconsultes ; qui ne respecte pas même les Maximes sacrées du Gouvernement, des Mœurs, & de la Religion* », « *qui ose s'ériger en Précepteur du genre humain ; qui du fond de son cabinet entreprend de tracer des Loix à toutes les Nations* ». Il le condamne comme dangereux à la fois sur le plan moral, sur le plan religieux et sur le plan politique. Cette violence, qui le fait baptiser de nos jours comme « *l'anti-Beccaria* », incite Goy à reprendre la plume pour répéter le bien qu'il pense de l'auteur, de son style, mais surtout pour l'attaquer sur un second point, le refus de la torture.

### **Le débat sur la torture**

Le débat n'est pas nouveau et, depuis longtemps, les détracteurs de la question en ont montré les limites. Ici, il ne s'agit pas d'une peine, quoi qu'en disent Goy et Beccaria, mais d'un moyen procédural pour obtenir une preuve. Si ce tourment est injuste et inefficace, pourquoi le conserver ? « *Il y a peu de discussion plus intéressante pour l'humanité* », souligne Goy. C'est pourquoi, il lui consacre sa *Seconde lettre*, plus longue, plus référencée, très argumentée. Pour définir la torture, Goy reprend la définition d'Ulpien « *tourment que l'on fait souffrir à un accusé pour tirer de lui l'aveu de la vérité* » (D., 47, 10, 15, 41 ; Ms 150 f° 43). Elle est toujours utilisée au XVIII<sup>e</sup> siècle ; lors de la rédaction de l'ordonnance criminelle de 1670, malgré des doutes sérieux exprimés sur son utilité par Pussort et Lamoignon, la torture est maintenue dans deux cas : la question préparatoire (ou provisoire) destinée à obtenir des aveux (titre XIX, art.1), la question préalable (qualifiée aussi de définitive) à



laquelle on soumet un condamné à mort pour obtenir le nom de ses complices (titre XIX, art. 3), voire l'aveu d'autres délits, écrit Goy.

Comme Beccaria ne cite pas ses sources, Goy prend la peine de se référer aux auteurs anciens qui ont élevé des doutes sur l'efficacité de la mise à la question. Déjà Ulpien souligne l'incertitude des preuves ainsi obtenues ; celui qui a la force de supporter la douleur et celui qui ne l'a pas sont tous deux conduits à mentir. Dans les tourments, il n'y a guère de place pour la vérité (D., 48, 18, 1, 23) ; Cicéron (*Pro Sylla*, 28), puis Saint Augustin (*La cité de Dieu*, XIX, 6j) sont du même avis (Ms 150, f° 43 v°) ; à l'époque moderne, des juristes fort compétents comme Jean Wier (xvi<sup>e</sup> siècle) et Augustin Nicolas, conseiller au parlement de Besançon (à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle), qui écrit qu'il est peu logique de croire qu'une preuve imparfaite peut devenir parfaite en lui ajoutant une nouvelle preuve imparfaite, enfin le célèbre discours prononcé par J.M.A. Servan, avocat général, à l'audience d'ouverture du parlement de Grenoble en 1766 qui souligne que les meilleurs gouvernements ont supprimé la torture judiciaire et que la raison humaine soutenue par de grands philosophes l'ont dénoncée. Goy admet qu'il est facile de trouver des exemples d'innocents condamnés et d'âmes fortes qui affrontent la mort sans faiblir ; il reprend les exemples tirés de Montaigne (*Essais*, II, 5). Appuyé sur ces arguments, Beccaria conclut que la douleur n'est pas un critère de vérité. C'est le « *plus sûr moyen de condamner les innocents faibles & d'absoudre les scélérats robustes* » (*Tdp*, §12, p. 61-66).

Après cette pléiade d'auteurs sérieux, Beccaria énonce encore de nouveaux arguments, dont des arguments juridiques. Soumettre un prévenu à la question est contraire aux principes généraux du droit criminel. Le juge ne doit pas infliger de peine avant d'avoir la preuve de la culpabilité et avant que la condamnation soit prononcée, or la question est une peine. Il est une règle qui impose de ne pas contraindre un accusé à témoigner contre soi-même. Le droit lui-même ne croit pas que la vérité sort de la torture ; elle est inutile puisque l'aveu obtenu dans les tourments n'est pas valable et doit être réitéré une fois sorti de la question. Il est vrai que le supplicé peut craindre d'être à nouveau soumis à la torture, ce qui est autorisé dans de nombreux pays (*Tdp*, §12, p. 67) ; ce qui est interdit de manière explicite en France, mais cette interdiction ne semble pas avoir été toujours respectée. Enfin, avec toute sa logique, Beccaria ajoute que, puisque l'on veut que la peine soit exemplaire, il faut qu'elle soit publique ; ce qui n'est pas le cas de la torture qui se cache dans des « *boucheries secrètes établies dans l'obscurité des prisons* » (*Tdp*, § 12, p. 58).

Goy a ainsi dressé un tableau assez complet des arguments formulés par des auteurs à l'autorité incontestable et par Beccaria ; tous en appellent à la raison devant l'incertitude des résultats et les contradictions juridiques et à l'humanité pour discréditer la question. Pourtant, il ne s'estime pas convaincu et énumère ensuite ses objections et les motifs pour lesquels il pense la torture judiciaire nécessaire. Il écarte les motifs invoqués par « humanité » et ne veut se référer qu'à la seule raison (Ms 150 f° 42 v°). Volontairement, il néglige ce qui pourrait contredire sa démonstration : il écarte les auteurs qui doutent de l'efficacité de la torture pour obtenir la vérité en prétendant qu'ils ont été mal compris (Ms150, f°47 r°). Il ne parle pas des nations européennes qui ont supprimé la torture au xviii<sup>e</sup> siècle (Angleterre en principe en 1641, Suède en 1734 ; Prusse en 1740). Les arguments de Goy sont de deux sortes : d'une part, la question a toujours été utilisée et elle l'est par des nations « *policées* », civilisées ; d'autre part, la législation l'encadre strictement et elle n'est employée que contre des coupables, c'est une peine.

Le premier argument utilise l'histoire ; l'usage de la torture est très ancien et répandu dans toutes les nations « policées ». Pratiquée dès l'Antiquité, elle avait été abandonnée dans les « *temps barbares* », c'est-à-dire pendant un long Haut Moyen Âge et elle est réapparue alors que l'État se structurait et que la science du droit était en pleine renaissance. Le pouvoir a alors pris conscience de l'incertitude des ordalies, épreuves physiques relevant d'un soi-disant jugement de Dieu. En devenant plus « civilisé », il a abandonné les pratiques superstitieuses pour élaborer un système rationnel dont fait partie la question, qui, pour Goy, est, « *bien plus conforme, quoi qu'on puisse dire, aux lois de la justice et de l'humanité* » (Ms 150, f° 45 v°). Goy n'a pas tort ; au XIII<sup>e</sup> siècle, afin de protéger l'accusé, le législateur a exigé une preuve objective, rationnelle, « *plus claire que le jour à midi* » avant de prononcer une condamnation. Cette règle s'est retournée contre les accusés ; si les indices étaient insuffisants, afin d'extirper un aveu, considéré comme la meilleure des preuves, on recourait à la question. Goy peut donc affirmer que l'usage de la torture est un progrès par rapport aux ordalies et ainsi réfuter Beccaria qui estime que les deux méthodes donnent des résultats tout aussi peu crédibles (*Tdp*, §12, p. 61-62).

Ensuite il analyse les circonstances dans lesquelles est utilisée la torture à son époque et estime que l'on fait un usage raisonnable de la question préparatoire (Ms 150, f° 46 v°). Son application est soumise à des conditions très strictes et doit être considérée comme un châtement (entre la peine de mort et les galères). Goy dresse la liste de ces conditions. Il est intéressant de noter que la plupart de celles qu'il mentionne se trouvent dans le titre XIX de l'ordonnance criminelle de 1670 mais qu'il ne s'y réfère à aucun moment ; il préfère les références au droit romain, peut-être parce qu'il considère que même dans le domaine de la procédure pénale, le Lyonnais demeure pays de droit écrit. Ensuite, les cas de torture sont rares. Selon Goy, ce problème ne concerne qu'une infime minorité de prévenus ; il n'y a que 4 % des criminels qui sont passés à la question (Ms 150, f° 46 v°). Enfin Goy répond au dernier argument : pour préconiser l'abolition de la torture, tous les auteurs cités envisagent l'hypothèse d'éventuels innocents soumis à la torture. La réponse est de la même veine que celle apportée pour la peine de mort ; il se peut que quelques innocents aient été condamnés injustement ; mais à cela aussi, il trouve une réponse. « *Ces exemples quoique recueillis avidement sont rares* ». Et la question n'est pas seule coupable de cette sorte de bavure. L'erreur judiciaire est humaine, il arrive que des innocents soient condamnés sans torture comme avec torture. Avec un fatalisme qui laisse rêveur, Goy conclut « *Il n'appartient qu'à Dieu de ne pas se tromper dans ses jugements* » (Ms 150 f° 46 v-47 r°).

Justifier la question préparatoire a demandé d'assez longs développements, Goy est beaucoup plus rapide pour la question préalable sur laquelle il est encore plus convaincu d'avoir raison. Elle ne s'applique qu'à un condamné à mort, donc quelqu'un qui ne l'intéresse guère et pour lequel il lui semble qu'il n'a pas à se justifier. Il se contente de répondre directement à Beccaria qui trouve injuste et inefficace de tourmenter un homme pour lui faire dénoncer ses complices, injuste car c'est le faire souffrir pour le crime des autres, inutile car il peut dénoncer n'importe qui et que ses complices ont eu la prudence de s'enfuir au loin (*Tdp*, §12, p. 70). À cela, les répliques semblent évidentes à Goy ; considérant la question comme une peine supplémentaire, il ne faut pas craindre de l'appliquer à un scélérat ; il estime que le « patient » dénoncera de vrais complices (la logique de cette affirmation est douteuse). Enfin et, sur ce point, il retrouve Diderot, qui est, lui aussi, favorable à la question préalable, d'une part les complices risquent de revenir, en outre s'ils sont partis, ils sont dangereux où qu'ils

se trouvent et cela ne peut laisser un juge indifférent. S'il faut être humain, on doit l'être pour tous les hommes dans tous les pays (Ms 150, f<sup>o</sup> 47 v<sup>o</sup> ; Diderot, *O.C.*, t. iv, p. 65-6).

Finalement, Goy demeure attaché à la torture considérée comme une peine ; il reprend le principe de l'exemplarité de la peine et dans la mesure où il doute de son efficacité, il ne voit qu'un moyen d'inspirer la crainte, la cruauté.

Les compliments que Goy adresse au *Traité des délits et des peines* révèlent une certaine ouverture d'esprit que l'on ne retrouve pas chez les grands criminalistes que sont Muyart de Vouglans et Jousse. Mais sur les deux points inspirés par un souci humaniste que sont l'abolition de la peine de mort et celle de la torture, Goy demeure ferme. Nous ne connaissons pas les réactions des Académiciens. Cependant lorsque, en 1781, Michel Servan, le célèbre juriste dauphinois, vient à l'Académie de Lyon, pour illustrer les grands progrès de la raison humaine, il prononce un éloge sincère du livre de Beccaria et condamne l'attachement aux vieilles règles périmées du droit pénal romain dont notamment la question ; il est alors applaudi et soutenu par un auditoire convaincu. Les plaidoyers de Goy semblent oubliés.

### Conclusion

Au nom du réalisme, même lorsqu'ils apprécient son discours, les contemporains de Beccaria sont loin de croire à une possible influence de ses idées sur la science criminelle. L'un des premiers, le peintre Ramsay, correspondant de Diderot, affiche son scepticisme. Il prédit que les belles intentions du Milanais lui vaudront l'estime des partisans de la raison, hommes de bonne volonté, mais naïfs et sans pouvoir. Il considère son livre comme une utopie, une république à la Platon qui ne repose sur aucune expérience et n'aura jamais aucune influence sur la politique réelle. Cruellement, il assimile les cris du philosophe à ceux de l'innocent supplicié sur la roue qui ne l'empêchent pas de mourir (Diderot, *O.C.*, t. iv, p. 57-8 et 60). Grimm qui, tout de suite, a exprimé son intérêt pour l'ouvrage, n'envisage rien de mieux qu'un résultat lointain, reporté 150 ou 200 ans plus tard ; il espère que dans le « petit coin qu'on appelle l'Europe » certaines superstitions auront disparu (Grimm, t. vi, p. 426). Diderot et Voltaire, plus lucides ou plus optimistes, pensent que le meilleur moyen d'aboutir à un changement est de conquérir l'opinion publique. Pour Diderot, le livre bien écrit, enthousiaste et concis devrait « convaincre le vulgaire » qui pèsera sur le politique. Quant à Voltaire, il espère jusqu'au bout que la publicité finira par arrêter la « rage du fanatisme » et il double le prix offert par la Société économique de Berne pour la rédaction d'un code pénal et publie un texte sur le sujet. Encore maintenant certains historiens doutent de l'influence de Beccaria. Peuvent-ils affirmer qu'il est seulement arrivé au bon moment, alors que l'ancien droit avait montré ses limites ? La plupart des juristes ne le pensent pas. En 1856, pour l'édition du centenaire, Faustin Hélie écrivait qu'en Europe, il était considéré « *comme l'instrument puissant qui a détruit les vieilles législations, comme le point de départ des réformes* ».

Il semble que l'influence de Beccaria a dépassé largement le monde théorique de la philosophie et il n'a pas fallu attendre les deux siècles prédits par Grimm pour le constater. Il n'est pas question ici de rappeler ce que lui doivent les grands principes qui structurent le nouveau droit pénal apparu à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Sur les deux seuls points étudiés par Goy, le bilan est réel. En 1772, Gustave III de Suède supprime la torture en faisant référence au livre de Beccaria. En 1786, sous l'influence directe et avouée des idées de Beccaria, le grand-duc de Toscane, Léopold 1<sup>er</sup> promulgue un nouveau code pénal, la *Leopoldina*, et abolit les mutilations, la torture et la peine de mort sur ses terres où la dernière exécution a eu lieu en

1774. Son frère l'empereur Joseph II accorde sa grâce à tous les condamnés à mort à partir du moment où, l'impératrice Marie-Thérèse étant décédée, il exerce effectivement le pouvoir et il supprime la peine de mort en 1787. Lorsque Léopold succède à son frère comme empereur, il nomme une commission réunie en vue de la réforme du système criminel, commission au sein de laquelle se trouve Beccaria et Paolo Frisi ; les discussions sont vives car cinq membres veulent conserver la peine de mort qu'ils estiment dissuasive, et trois d'entre eux veulent la supprimer. Léopold meurt subitement et son fils François II abandonne le projet de réforme. La liste des réformes s'allonge : la Suède, la Prusse, l'Espagne limitent le nombre de crimes punis de la peine capitale. En France, Louis XVI abolit la question préparatoire le 24 août 1780 et la question préalable le 1<sup>er</sup> mai 1788. Il soumet les condamnations à la peine capitale à des conditions strictes qui n'existaient pas auparavant : motivations des décisions, vote avec trois voix de majorité, et surtout un délai minimum d'un mois accordé entre le jugement et l'exécution, laissant le temps d'un recours en grâce, alors qu'auparavant l'exécution des sentences était immédiate (déclaration du 1<sup>er</sup> mai 1788). Ensuite, les débats révolutionnaires sont animés par les principes du *Traité des délits et des peines*.

Incontestablement, malgré les arguments de Goy, malgré ceux de Muyart de Vouglans, la torture a été supprimée dans la plupart des États européens et aucun législateur n'a osé lui redonner force légale. L'abolition de la peine de mort a été beaucoup plus cahotique. Faut-il rappeler que, malgré l'admiration qu'elle avait pour l'œuvre de Beccaria dont on retrouve des phrases dans son *Instruction*, Catherine II a rétabli la peine de mort en Russie en 1762. En 1803, l'empereur François II la restaure dans ceux de ses États où elle avait été supprimée et Grimm avait raison, il fallut plus de deux siècles pour que la France l'abolisse. Elle existe encore dans de nombreux pays et continue de faire débat comme lorsque l'Académie de Lyon écoutait Goy, puis applaudissait Servan.

### Sources

*Manuscrits de Benoît Goy* [voir transcriptions dans ce volume : ANNEXE, infra p. 349-365]  
 Observations en forme de lettres sur le Traité des délits et des peines traduit de l'italien, éd. 1766, lu à l'Académie le 19 août 1766, Ms 150, f° 9-19.  
 Seconde lettre sur le traité des délits et des peines Archives Académie SBLA Lyon, Ms150, f° 42-47.

### Œuvres de Beccaria

*Traité des délits et des peines*, nouvelle édition plus correcte que les précédentes, Philadelphie : s.n., 1766, XL-239 p. in-12 [Tdp].  
 AUDEGEAN Philippe, *Des délits et des peines, Dei delitti e delle pene*, ENS éd., 2009.  
 FIRPO Luigi, FRANCONI Gianni et alii, *Edizione nazionale delle opere di Cesare Beccaria*, Milano : Mediolanica, 1984-2014 [Beccaria, O.C., EN].  
*Lettre à Morellet*, 26 janvier 1766, O.C., EN, t. IV, p. 219-228.

### Bibliographie sommaire

BADINTER Élisabeth, *Le pouvoir au féminin, Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780), l'impératrice reine*, Paris : Flammarion, nov. 2016.  
 CARBASSE Jean-Marie, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris : PUF, 2014.  
 DIDEROT Denis, *Observations sur l'Instruction de S.M. impériale aux députés pour la confection des lois*, (1774). « Lettre de Ramsay à Diderot » ; « Des Recherches sur le stile de Beccaria » DIDEROT, O.C., éd. Jean Assézat, Paris : Garnier, t. IV, *Miscellanea philosophiques*.

- GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et artistique*, éd. Maurice Tourneux, Paris : Garnier frères, 1879.
- MORELLET André, « Lettre à Beccaria du 3 janvier 1766 », *Lettres d'André Morellet*, éd. D. Medlin, J.-C. David, P. Leclerc, Oxford : Voltaire Foundation, 1991, t. I, p. 42 et sq.
- MUYART DE VOUGLANS Pierre-François, *Réfutation des principes hasardés dans le Traité des délits et peines*, traduit de l'italien, Lausanne, & Paris : Desaint, 1767.
- SAINT-PIERRE Dominique, Notice « GOY Benoît », in *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon, 1700-2016*, Lyon : éditions de l'Académie, 2017.
- SERVAN Joseph Michel Antoine, *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, Genève [Grenoble ou Paris : P.É.G. Durand], 1767. *Discours sur le progrès des connaissances humaines en général, & celui de la morale et de la législation en particulier*, lu dans une assemblée publique de l'Académie de Lyon, 1781.
- TIRAN André, « La monnaie et les prix dans la pensée italienne au dix-huitième siècle », in Jérôme BLANC et Ludovic DESMEDT, *Les pensées monétaires dans l'histoire. L'Europe, 1517-1776*, Paris : Classiques Garnier, 2014, p. 645-699
- VOLTAIRE, *Commentaire sur le livre des délits et des peines par un avocat de province*, 1766.

Une bibliographie plus complète et des références détaillées se trouvent dans l'article « Le droit pénal autrement : à propos *Des délits et des peines* », *Mélanges Jean-Pierre Poly*, Mare et Martin (à paraître).

*Mardi 10 février 2017*

**Communication de Jean-Pol DONNÉ, membre titulaire**

### **LES PENIN, 170 ANS DE MÉDAILLES À LYON (1830-2000)**

De 1837 au début du <sup>XXI</sup><sup>e</sup> siècle, on trouve la signature PENIN sur des médailles gravées à Lyon. Quatre générations de médailleurs – Marius, Ludovic, Adolphe et Paul Penin, auxquels il convient d'ajouter Alexandre Poncet, gendre de Ludovic Penin – ont largement contribué à faire de Lyon l'un des centres de création et de fabrication de médailles en France, avec Paris et Saumur (Pichard et Balme depuis 1833). À Lyon comme à Saumur cette activité s'inscrit dans la tradition de fabrication d'objets religieux depuis le <sup>XVII</sup><sup>e</sup> siècle.

À la veille de la Révolution, de nombreux sculpteurs ou graveurs œuvrent à Lyon dans les ateliers spécialisés dans la production d'ornements d'église et d'objets de dévotion dont la renommée s'étend à toute l'Europe. Ils trouvent aussi de nouvelles occasions d'exercer leur art dans les fabriques de boutons métalliques, qui se développent rapidement avec la diffusion des perfectionnements techniques d'estampage ramenés d'Angleterre par Paul Lecour en 1757<sup>1</sup>. À proximité de Lyon, la création à la même époque (1764) de la manufacture royale d'armes de Saint-Étienne s'appuie sur une longue pratique du travail du métal dans cette ville et devient véritable pépinière de graveurs. Enfin, la confection des rouleaux pour l'impression des étoffes emploie de nombreux graveurs dans la région.

#### **Marius PENIN (1807-1883)**

C'est peut-être cette activité qui attira Marius Penin à Lyon afin d'exploiter, nous dit Jean Beyssac<sup>2</sup> sans plus de précisions, « *un procédé nouveau, découvert par lui, pour l'impression et le moirage des étoffes* ». Marius, Ponce, Jean-Baptiste Penin était né le 15 août 1807 à Barjols dans le département du Var, où son père Joseph, Louis<sup>3</sup> (1780-1819) était marchand orfèvre. Le berceau de la famille se situe en Poitou ; son grand-père Louis Penin (1749-1792), originaire de La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) s'était installé près de Barjols, à Tavernes, en 1775. Nous ne sommes pas renseignés sur les études poursuivies par Marius Penin. Tout au plus peut-on penser que son père lui a transmis sa foi profonde et son adhésion à la cause royaliste qui lui avait valu le 19 août 1814 la *Décoration du Lys*, largement décernée par Louis XVIII à partir du 9 mai 1814 aux gardes nationaux restés fidèles aux Bourbons et qui prêtaient le serment de « fidélité à Dieu et au Roi pour toujours ». Peu après la mort de son père, le 22 octobre 1819<sup>4</sup>, le jeune Marius part à Nîmes pour travailler dans une maison d'orfèvrerie dans laquelle il se forme l'art de ciselure. C'est à Nîmes qu'il noue de profonds

---

1. Natalis Rondot, *Les graveurs du nom de Mouterde et le monnayage de métal de cloche pur*, Lyon, 1880, p. 16.

2. J. Beyssac, « Marius et Ludovic Penin, Ciseleurs et médailleurs lyonnais », *Revue du Lyonnais* 5<sup>e</sup> série, n° 32, 1901, p. 82-111, 186-213, 289-301.

3. Né à Tavernes (Var), près de Brignols, où son père Louis était menuisier..

4. Le 22 octobre 1819, et non 1815 comme l'indique par erreur Beyssac.



liens d'amitié avec le poète Jean Reboul (1794-1864), catholique fervent et monarchiste affirmé, qui contribua à l'affermir dans ses convictions religieuses et politiques.

Marius Penin, qui exerçait l'activité de graveur depuis 1825<sup>5</sup>, s'installe à Lyon, au plus tard en 1828<sup>6</sup>, et entre dans la Maison Margery, 5, rue de la Reine (actuelle rue Franklin), spécialisée dans la fabrication de médailles religieuses, répertoriée parmi les « fabricants de bijouterie fausse », nous dirions « de fantaisie ». Devant se contenter de travailler des métaux communs, ces ateliers bénéficiaient d'une tolérance qui leur permettait d'échapper au monopole de la Monnaie de Paris pour la frappe de médailles instauré sous Henri III (1585). En 1830, au moment de son mariage (le 24 mars) avec Marie Madeleine Souchon, originaire de Draguignan, fille d'un ancien gendarme, et de la légitimation de leur fils, Louis, né le 8 janvier de la même année, Marius Penin se déclare graveur sur métaux et habite 2, rue Lanterne. Alors âgé de 23 ans, il semble évoluer dans un milieu artistique : l'un des témoins de son mariage exerce le métier de graveur en taille douce, un autre est musicien. La première médaille éditée portant sa signature associe les effigies de saint Pierre et de saint Paul. On peut remarquer son relief important, qui témoigne d'une formation de ciseleur plus que de graveur en médaille. D'ailleurs, quoique maîtrisant parfaitement la gravure de relief plus tenu, Marius Penin n'abandonnera pas le recours au relief vigoureux, sans doute pour mettre en valeur l'élément principal de sa médaille, comme il le fait pour la médaille (exposée au Salon de 1843) du Deuxième centenaire du Vœu des échevins de 1843. En 1837, il commence à exposer quelques œuvres au Salon de la Société des Amis des Arts dont c'est la deuxième édition. Jusqu'en 1854, il participera régulièrement à ces expositions, au Palais Saint-Pierre, pour l'organisation desquelles la Société a été constituée en 1836 autour de quelques amateurs, dont Alphonse Dupasquier<sup>7</sup>, médecin et chimiste, académicien de 1828 à 1848. Le Salon de 1838 lui offre l'occasion d'exposer la médaille du Deuxième centenaire du vœu de Louis XIII consacrant le royaume France à la Vierge, en remerciement de la grossesse d'Anne d'Autriche qui porte le futur Louis XIV.

Au Salon de 1839, il présente deux médailles importantes : l'une célébrant l'adoption des mesures métriques, l'autre à l'effigie de son ami Jean Reboul. Cette dernière lui vaut une critique très fouillée dans la *Revue du Lyonnais*. L'article, non signé, qui commence par déplorer le départ à Paris d'un graveur lyonnais de talent, Joseph Dantzell, continue par cette affirmation « *voici un autre artiste dont le talent saura bien vite se faire jour. M. Penin...* »<sup>8</sup>. L'analyse de la médaille débute par cette appréciation : « *Le travail de M. Penin mérite des éloges. La tête a de la ressemblance, le dessin en est remarquable, les contours sont moelleux, et l'exécution est généralement bien entendue* ». Seules sont relevées quelques imperfections comme le modelé trop arrondi de la joue, l'arrangement trop conventionnel de la chevelure et l'utilisation, dans la légende, d'un U au lieu du V.

5. Date mentionnée lors de la demande d'attribution d'un poinçon de fabricant d'ouvrage d'or et d'argent par son fils Ludovic en 1867: Maryannick Chalabi et Marie-Reine Jazé-Charvolin, *Poinçons des fabricants d'ouvrages d'or et d'argent, Lyon 1798-1940*, Paris, 1993, p. 201.

6. Henri Hours, « La dynastie des Penin, médailleurs lyonnais », *Bulletin de la Société française de Numismatique*, mai 1976, p. 58.

7. Il est l'auteur de *L'Art à Lyon en 1836*, revue critique de la première exposition de la Société des Amis des Arts, Lyon, 1837.

8. « Numismatique, Médailles de Geoffroy Saint-Hilaire par Dantzell et de J. Reboul, de Nîmes, par Penin », *Revue du Lyonnais* 10, 1839, p. 112-114.

L'imposante médaille (70 mm de diamètre) célébrant l'obligation de l'usage exclusif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840, du système métrique en France imposé par une loi du 4 juillet 1837, nous amène à nous pencher sur le statut du graveur de cette époque. Plus qu'un simple artisan, puisqu'il signe ses œuvres, le graveur n'est pas encore un artiste à part entière qui serait totalement libre de leur composition. Pour cette médaille, Marius Penin a dû, à la demande de son éditeur lyonnais Pierre Marie Gonon, se conformer au projet établi, l'An VII, par l'Institut de France sollicité par le Conseil des Cinq-Cents :

« *Le côté principal de la médaille représentera la France, sous la figure d'une femme debout, offrant de la main droite un mètre et de la gauche un kilogramme. La légende sera A TOUS LES TEMPS A TOUS LES PEUPLES. Pour que la médaille porte un étalon quelconque de nos nouvelles mesures, la figure de la France sera posée sur une plinthe de cinq centimètres de longueur, sur laquelle on lira : CINQ CENTIMETRES, elle sera divisée en cinq parties et chaque partie en dix millimètres. La figure du mètre sera divisée en dix parties. Le revers de la médaille offrira le globe de la Terre, dont l'axe sera incliné de 45 degrés ; un compas ouvert aura l'une de ses pointes sur l'équateur, et l'autre sur le pôle septentrional, pour indiquer que c'est le quart du méridien qui a servi de base à la fixation du mètre, la constellation de la Petite Ourse placée au-dessus du pôle de la terre rappellera que c'est vers l'étoile polaire qu'ont été dirigées toutes les observations astronomiques relatives à cette mesure. La légende sera UNITE DES MESURES DIX MILLIONIEME DU QUART DE MERIDIEN. Le diamètre sera de sept centimètres* »<sup>9</sup>.

Marius Penin ne s'est pas contenté de suivre ces indications précises, puisqu'il a très heureusement modifié la composition du revers en ajoutant un génie ailé planant sur le globe terrestre afin de déterminer la longueur du quart de méridien, ce qui justifie la mention *invenit et fecit* qui précède sa signature. La finesse et l'élégance de ces médailles montrent que Marius Penin maîtrise parfaitement l'art de la taille directe sur acier doux du type principal de la médaille en relief. Une fois trempé, ce poinçon permet, après « enfonçage » la fabrication du coin, ou matrice en creux, destinée, après d'éventuelles retouches, à marquer de son empreinte une rondelle de métal, ou flan, à l'aide d'un balancier. L'usage du poinçon, outre qu'il permet au graveur d'avoir sous les yeux la médaille telle qu'elle apparaîtra, offre l'avantage de pouvoir refaire un coin en cas de fêlure ou même de cassure, accident fréquent à l'époque, comme ce fut le cas lors de la genèse de la médaille de l'Académie par Chavanne en 1806.

À partir de 1840, Marius Penin s'impose à Lyon comme graveur en médailles. Il n'a qu'un seul rival sérieux en la personne de Michel Schmitt (1807-1890), ancien élève de Pradier à l'École des Beaux-arts de Paris, devenu directeur de l'école municipale de dessin du Petit-Collège en 1848. C'est donc à l'un de ces deux graveurs qu'on peut s'adresser pour la commande de médailles ou de jetons. Ces derniers, destinés à reconnaître et, quelque peu, rémunérer l'action des administrateurs d'institutions ou de sociétés commerciales connaissent alors une grande vogue dont profite Marius Penin. Sur les 78 numéros du catalogue de son œuvre, établi par Beyssac, 29 renvoient à des jetons. Pour la même période, Schmitt n'en grave que 8. Parmi les jetons signés Marius Penin, on peut retenir quelques exemples particulièrement remarquables. Le premier, celui de l'éphémère *Société des Imprimeurs*, fondée en 1840 autour de notre confrère Louis Perrin (Acad. 1860-1865), avec les portraits

9. *Médaille commémorative de l'établissement du système métrique et de son usage exclusif, publiée à Lyon par P. M. Gonon dessinée et gravée par Marius Penin, Lyon, 1840.*



Figure 1. Médaille de Ludovic Penin gravée par son père Marius en 1868 (cuivre, ø 41 mm).



Figure 2. Avers de la médaille de Lyon par Adolphe Penin, 1920 (cuivre argenté, ø 51 mm).



Figure 3. Avers de la médaille du Bimillénaire de Lyon, par Paul Penin, 1958 (argent, ø 50 mm).

Collection particulière, photos de l'auteur.

superposés de Gutenberg et Senefelder l'inventeur de la lithographie, fut présenté au Salon de 1840. Viennent ensuite ceux (avec deux variantes de légende) du *Courrier de Lyon*, au lion héraldique particulièrement saisissant. Celui de la *Caisse d'Épargne de Lyon* daté de 1847 par Vacheron<sup>10</sup>, dont le texte de la légende, tiré de la Bible (*Livre des Proverbes* VI, 6), VADE AD FORMICAM O PIGER... (« *va vers la fourmi, paresseux...*»), pourtant probablement proposé par le conseil d'administration lors de la commande, fut mal accueilli, comme fut remarquée l'absence de chef sur les armes de Lyon. Et en 1853 un nouveau jeton, de même composition, mais avec le retour du chef aux fleurs de lis et la suppression du mot PIGER dans la citation biblique, fut commandé à un graveur parisien, Albert Barre.

La genèse du jeton du *Dispensaire général de Lyon*, étudiée par le Docteur Navarre<sup>11</sup>, apporte de précieux renseignements. La décision de faire frapper un jeton donne lieu à de longs débats quant au principe même et surtout sur le motif à représenter. Pour le Dispensaire, la discussion dura plusieurs années, avant qu'une commission décide, en 1854, de l'illustrer de la scène du Bon Samaritain et d'une citation tirée de la Bible. L'autorisation du préfet, nécessaire pour faire frapper un jeton, n'est accordée qu'après modification du revers où une simple inscription remplace les armes de Lyon dont le chef portait des fleurs de lis et non les abeilles impériales. Finalement, la confection des coins (comprenant la gravure et probablement la fourniture et le traitement de l'acier) est confiée à Marius Penin, pour une somme de 1 000 francs, c'est-à-dire approximativement le salaire annuel d'un menuisier. Le jeton enfin frappé fit aussitôt l'objet de critiques portant sur la composition de l'avers avec une trop grande importance accordée au paysage et la présence d'un grènetis qui réduisaient la scène principale. Devant les réticences de Marius Penin à revoir sa composition, la gravure d'une nouvelle version est confiée à son fils Ludovic.

À côté des médailles religieuses qu'il réalise pour diverses congrégations, Marius Penin se voit attribuer la commande de médailles commémoratives importantes pour l'histoire de Lyon. Après la médaille célébrant le deuxième centenaire du *Vœu des Échevins* de 1643, la médaille commémorative, d'une grande sobriété, de l'*Inauguration de la statue de la Vierge*<sup>12</sup> de Fabisch (Acad. 1857-1886), le 8 décembre 1852, sur le clocher de la chapelle de Fourvière connut une diffusion exceptionnelle. En 1855, la pose de la *Première pierre de la rue Impériale* offrit à Marius Penin l'occasion de ceindre de feuilles de mûrier la tête de profil de la ville de Lyon. La longue inscription du revers est l'œuvre de notre confrère Alphonse de Boissieu (Acad. 1848-1886). Pour le jeton de la société, Marius Penin associa l'avers de la médaille à un revers représentant un quadrigé triomphant surgissant de la perspective de la rue bordée d'immeubles.

L'année suivante, la pose de la *Première pierre du Palais du Commerce* lui vaut la commande des coins de trois médailles<sup>13</sup> : deux médailles frappées à trois exemplaires en or, soixante en argent, et quatre cent quatre en bronze au module de 68 mm, pour les officiels, avec la façade du bâtiment et sur l'autre face, l'effigie de Napoléon III pour l'une

10. Édouard. Vacheron, « Description d'un médaillier lyonnais – Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lyon », *Revue du Lyonnais*, 2<sup>e</sup> série, n° 31, 1865, p. 67-68.

11. Pierre-Just Navarre, *Le Livre d'or du Dispensaire général de Lyon*, Lyon, 1906.

12. Sur les médailles de Fourvière, voir Georges Tricou, « Fourvière et ses médailles », *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, janvier-février 1901, p. 169-179.

13. Étienne Léon Gabriel Charvet, « Médailles et jetons de la ville de Lyon », *La Gazette Numismatique française*, Chalons, 1907-1909, n°s 187-189.

et la composition de la Compagnie des Agents de Change et une petite médaille frappée à mille cinq-cents exemplaires distribués à l'assistance. La confection des coins revint à 5 000 francs réglés à Marius Penin. L'observation minutieuse de ces médailles apporte plusieurs enseignements. Tout d'abord, la façade représentée n'est pas celle finalement élevée puisque les projets ont été modifiés, tant pour la forme des toitures que pour le motif du frontispice central. La date qui figure sur les exemplaires en bronze n'est pas celle de la cérémonie présidée par l'Empereur et avancée du 25 au 15 mars, seuls vingt-cinq exemplaires en argent ont été corrigés à la main. La différence de traitement de la barbe de l'empereur entre les exemplaires de grands module et ceux de petit module s'explique par les remarques faites par les autorités, qui demandèrent à Marius Penin de retoucher son coin – ce qui montre l'attention portée à l'image impériale. Enfin, l'Académie participa à cette cérémonie en fournissant un exemplaire de son jeton, placé dans la pierre de fondation avec de nombreuses monnaies du règne de Napoléon III et des jetons de sociétés savantes, industrielles ou commerciales. Une dernière médaille, en forme de navette, nous conforte dans la prudence avec laquelle il faut considérer les dates mentionnées sur des médailles commémoratives composées, gravées et frappées longtemps avant l'événement. Celle qu'a dessinée notre confrère Tony Desjardins (Acad. 1855-1882), architecte diocésain, et gravée par Marius Penin pour la Pose de la première pierre du séminaire Saint-Irénée, porte la date prévue du 7 juillet 1855, alors que la cérémonie fut reportée au 14 à la suite de l'indisposition du cardinal de Bonald.

On ne peut quitter Marius Penin sans évoquer deux autres aspects révélateurs tant de ses talents de graveur et de ciseleur que de sa personnalité : l'épée d'honneur offerte au général Nicolas Oudinot, chef du corps expéditionnaire envoyé avec succès par la France en avril 1849 à Rome pour y rétablir l'autorité du pape Pie IX et les monnaies apocryphes à l'effigie du comte de Chambord. Marius Penin, connu pour sa foi profonde et ses opinions royalistes ardentes, était tout désigné pour concevoir et ciseler dans un bloc d'acier, sur une composition de Tony Desjardins, l'épée d'honneur destinée au général Oudinot pour laquelle une commission présidée par Humbert Ferrand, dans laquelle on retrouve Fabisch et Alphonse de Boissieu avait ouvert une souscription couronné de succès. La poignée associe le Christ, qui remet les clés à Saint Pierre, une statuette de Constantin, une scène de la bataille du Pont Milvius, Charlemagne, et un bas-relief représentant la remise des clés de Rome à Pie IX par le général Oudinot. Lors de la remise de l'épée, l'ami de Penin, le poète Reboul, joignit une poésie composée pour l'occasion. C'est l'attachement commun à la cause légitimiste qui rapprocha, dès 1843<sup>14</sup>, Marius Penin et Amand Chaurand qui s'intéressait aux médailles. Au début de 1851, les partisans du comte de Chambord diffusèrent une lettre-manifeste qu'il avait adressée au député Berryer depuis Venise. Amand Chaurand conçut alors le projet d'en faire graver les passages principaux sur une médaille qui serait proposée par souscription, au prix de 10 francs, afin de réunir les fonds destinés à créer un journal royaliste en Ardèche. Marius Penin se mit aussitôt au travail et grava les poinçons de cette médaille en réussissant, fait unique dans l'histoire de la numismatique, à réunir six cent soixante-cinq mots, parfaitement lisibles à la loupe, disposés en deux colonnes dans une bordure de quatre-vingt-huit fleurs de lis, sur un flan de 60 mm de diamètre. Le projet n'aboutit pas et il faut attendre 1983 pour que l'avertissement soit, sur proposition du baron Chaurand, frappé dans les ateliers Penin pour commémorer le centième anniversaire de la mort du comte de Chambord. Marius n'en resta

---

14. Louis Chaurand, *Cinq siècles de chronique familiale (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, 1986, p. 169, 193-194, 208.



pas là et, en 1858, il entreprit, encouragé par Amand Chaurand, la gravure de coins pour la frappe de pièces de monnaie aux armes de France et à l'effigie du comte de Chambord entourée de la légende HENRI V ROI DE FRANCE. Marius Penin réside alors à Barjols où il venait de se retirer, laissant son atelier à son fils Louis, qui se fait appeler Ludovic, lui permettant ainsi d'exprimer en toute indépendance ses talents de médailleur.

### Ludovic PENIN (1830-1868)

En 1860, une nouvelle initiale – L – associée au nom de Penin apparaît sur les médailles commémorant la bénédiction de la statue Notre-Dame de France au Puy-en-Velay. Ces premières médailles signées par Ludovic (Louis pour l'état-civil) Penin à connaître une large diffusion montrent l'effacement de Marius au profit de son fils aîné né à Lyon en 1830.

À la différence de son père, qui regrettait de ne pas en avoir bénéficié, Ludovic Penin reçut une formation littéraire et artistique poussée. À la fin de ses études au collège de Mélan à Taninges (Haute-Savoie), alors dirigé par les Jésuites, ayant acquis une solide culture classique, il est admis à l'École impériale des beaux-arts de Lyon en 1848. Il suit, en particulier, les cours de gravure en taille-douce de Vibert (Acad. 1844-1860) et ceux de sculpture de Fabisch qu'il considère comme son maître. Son travail et son talent lui permettent de collectionner les prix de sculpture et d'ornement avant de recevoir en 1850 la médaille d'or du premier prix de sculpture de la première division pour une statue en ronde bosse, Le Christ au tombeau. Tout en approfondissant la technique de gravure en médaille aux côtés de son père, Ludovic Penin participe activement à la vie religieuse, politique et artistique de Lyon. C'est ainsi qu'il collabore régulièrement, sous la forme de critiques non signées, à *La Gazette de Lyon* jusqu'à sa suppression par décret impérial le 20 octobre 1860. C'est d'ailleurs pour un des fervents de *La Gazette* qu'il met en pratique la maîtrise de la ciselure acquise auprès de son père en créant l'épée offerte à Noël Le Mire lors de sa nomination dans l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (1859).

*La Bénédiction de la statue de Notre-Dame de France* au Puy-en-Velay offre à Ludovic Penin l'occasion de se faire connaître dans toute la France. Cette statue colossale de Jean-Marie Bonnassieux, de 16 mètres de haut, coulée avec le fer des canons pris à Sébastopol, attire de nombreux fidèles à la suite des 120 000 pèlerins venus le jour de son inauguration. Déclinée en trois versions de modules différents, de 68 à 24 mm de diamètre, elle porte de nombreux éléments qu'on retrouve sur les médailles de Ludovic Penin : les champs semés d'étoiles ou de croisettes, des légendes en caractères latin ou en caractères gothiques. Enfin, et surtout, comme son père, Ludovic Penin ne fait aucune concession sur la qualité des petites médailles achetées par les pèlerins les plus modestes. Toute sa vie, il œuvrera pour produire des médailles religieuses de qualité, contrastant avec l'apparence souvent grossière des médailles de dévotions proposées jusqu'alors. De plus, loin de se contenter de quelques compositions stéréotypées, il grave de nombreux revers originaux souvent illustrés de scènes tirées de la Bible. Il soigne aussi particulièrement les légendes, souvent latines, qui accompagnent le type principal. On peut, comme l'on remarqué ses contemporains, dire que Ludovic Penin a rendu ses lettres de noblesse à la médaille religieuse. Ces efforts lui permirent de recevoir de très nombreuses commandes émanant de divers centres de pèlerinage et de nombreuses congrégations. On lui doit une médaille pour Notre-Dame de Fourvière qui connut un grand succès. Le pape Pie IX tint à marquer sa satisfaction en conférant, par un bref en date du 16 avril 1864, le titre honorifique de Graveur pontifical à Ludovic Penin et à l'encourager à poursuivre dans cette voie par un second bref du 19 décembre 1866.



Si les médailles religieuses sont largement majoritaires dans son œuvre, Ludovic Penin a continué à graver jetons, comme celui de la Chambre de Commerce de Lyon, et médailles, comme celle qui celle destinée aux comices agricoles présentant l'agriculture et l'industrie se tenant par la main accompagnées de la légende LEUR UNION FAIT LA FORTUNE DES NATIONS, dont le type, à peine modifié sera largement utilisé, sans signature, avec un revers de la Monnaie de Paris.

L'année 1867 est marquée par l'achat, le 28 janvier, de l'usine de frappe des Mouterde-Billion, route de Genas<sup>15</sup>. Cette acquisition doit permettre à Ludovic Penin de contrôler toutes les étapes de la fabrication de ses œuvres dont il était l'éditeur depuis 1860. Malheureusement, il meurt l'année suivante, le 16 mars 1858. Il est enterré au cimetière de Loyasse sous un monument dessiné par son ami l'architecte Léon Charvet et surmonté d'un buste en bronze de Fabisch.

Marius Penin revient à Lyon pour aider la veuve de Ludovic à poursuivre l'activité industrielle et commerciale de l'entreprise fondée par Ludovic. C'est alors qu'il grave une émouvante médaille à la mémoire de son fils (*Fig. 1*). Il achève les médailles composées par Ludovic et entreprend de former à l'art de la médaille un jeune sculpteur, Alexandre Poncet.

### Alexandre PONCET (1844-1913)

Né à Puteaux (Seine,auj. Hauts-de-Seine) en 1844, Alexandre Louis Poncet est arrivé à Lyon deux ans plus tard lorsque ses parents s'y sont installés. Nous sommes peu renseignés sur sa formation classique précédant son admission à l'École des Beaux-arts de Lyon. Doué pour le dessin, il choisit cependant de se former à la sculpture avec Dufraigne et Fabisch, qui le recommande à son ami Marius Penin. Ce choix s'avéra vite judicieux puisque, dès 1870, Marius Penin estima qu'Alexandre Poncet pouvait désormais composer et graver les nouvelles médailles de la Maison Penin que dirigeait avec autorité la veuve de Ludovic qui sut utiliser les matrices de son mari ou celles de son beau-père, en les associant quelquefois à des revers personnalisés. Les médailles éditées entre 1870 et 1878 portent souvent la mention L. PENIN, la marque commerciale que la Maison Penin a conservée.

Après son mariage, le 29 janvier 1878, avec Marie Émilie Penin (1860-1913), Alexandre Poncet devient l'associé de sa belle-mère. Ainsi naissent la société PENIN-PONCET et la signature PENIN-PONCET qu'on retrouve sur les médailles issues de nouvelles gravures, mais aussi sur des médailles composées avec des poinçons de Ludovic Penin. Tout naturellement, pour ses premières médailles, Alexandre Poncet, formé par Marius, s'inspire du style de Ludovic qui a contribué au succès de l'entreprise qui l'emploie. À la différence de Ludovic Penin, Poncet expose régulièrement ses œuvres au salon annuel de la Société des Amis des Arts. Ainsi, après avoir achevé la médaille du *Vœu de Fourvière*, éditée en 1872 à l'occasion de la pose de la première pierre de la basilique (vendue 10 Francs au profit de l'œuvre de Fourvière), il présente en 1875 celle de de la *Société des Hospitaliers-Veilleurs*, puis en 1880 celles du *Barreau de Lyon*. Dans ces années, le privilège de frappe des médailles par la Monnaie de Paris, de moins en moins respecté, est considérablement assoupli de fait en 1893<sup>16</sup> à la demande de Paul Doumer. Cette décision favorise la multiplication de frappes

15. Sur les Mouterde, voir *supra* note 1.

16. C'est à cette date que le Ministre des Finances, sur proposition de Paul Doumer, accepte le principe d'assouplir ce privilège, instauré sous Henri III (1585), réaffirmé par un arrêté du 5 germinal An XII (26 mars 1804), en acceptant que des autorisations de frappe soient « accordées aux artistes sérieux et aux maisons qui offraient des garanties contre la fraude » (*Journal Officiel*, 12 février 1893).

de médailles pour diverses associations, ou pour marquer des manifestations comme les concours musicaux ou sportifs.

Sans concurrence sérieuse à Lyon, la Maison Penin-Poncet dont la réputation de qualité, tant pour la gravure que pour la fabrication, est bien établie, voit ses commandes se multiplier et se diversifier. Dans l'histoire de la médaille en France, les années 1875-1890 sont marquées par un profond bouleversement initié par Hubert Ponscarme, tant dans la forme que dans la composition. Il abandonne les fonds miroirs au profit de fonds mats auxquels il lie les reliefs, supprime les listels encerclant la médaille et s'attache à renouveler les caractères de la légende pour lesquels il rejette l'aspect anguleux des lettres d'imprimerie. Les allégories vêtues à l'antique sont délaissées au profit de représentations de personnages ancrés dans leur siècle, et les portraits bénéficient d'un modelé plus fluide avec, le cas échéant une finition en argent mat. Quoique assez timidement, puisqu'il se contente souvent de réduire à un mince filet ses listels, Poncet fait évoluer ses compositions comme pour les médailles de l'*Association provinciale des architectes français*, du *Nouvelliste*, de la *Société lyonnaise des Beaux-Arts* ou, sur la fin de sa vie, celle de *Mourguet*. Si sa médaille du *Huitième centenaire de l'appel à la croisade* fait l'objet d'une large diffusion dans toute la France, il reste surtout connu à Lyon pour ses médailles plus traditionnelles, comme celles de l'*Élection du maître de l'Ordre des Dominicains*, dont l'avvers représentant Saint Thomas d'Aquin est repris par les Facultés catholiques, de la *Consécration de la basilique Notre-Dame de Fourvière*, ou le jeton des *Assurances mutuelles contre l'incendie*.

Alexandre Poncet pensait avoir trouvé un successeur en la personne de son fils, Henri-François Poncet (1879-1958) qui s'était formé avec Ponscarme et Roty avant de revenir travailler à ses côtés vers 1905. Henri est même associé à la Maison Penin-Poncet aux côtés d'Edmond Penin, fils de Ludovic (1862-1946) et, à partir de 1910, Alexandre Poncet n'expose plus que des dessins aux salons de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts. Henri Poncet, comme son père avant lui (en 1886) est admis à la Société de Géographie de Lyon en 1905. Il fait partie, avec Pierre Aubert, du Jury du salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts de Lyon en 1909. Son œuvre personnelle de médailleur reste peu importante et on ne peut lui attribuer qu'une médaille éditée : celle du *Cardinal Coullié*, exposée au salon de 1913. Henri Poncet, qui avait épousé en 1904 Marguerite Merceron-Vicat, petite-fille de Joseph Vicat fondateur de la Société des ciments Vicat (1865), se désintéresse de l'édition de médaille et entame une carrière d'industriel dans les sociétés de sa belle-famille. On peut ajouter que la tradition familiale, rapportée par une petite nièce d'Alexandre Poncet, voudrait qu'il se soit engagé au moment de son mariage à ce que ses enfants n'aient aucun droit sur la Maison Penin qui devrait revenir à un descendant de Ludovic.

### **Adolphe PENIN (1888-1985)**

Petit-fils de Ludovic Penin, Adolphe Penin (1888-1985), contrairement à son père Edmond, choisit d'embrasser la carrière de créateur de médailles. À la fin de ses études secondaires chez les Jésuites de la rue Sainte-Hélène, il entame sa formation artistique en 1905. D'abord élève des sculpteurs Pierre Aubert et Louis Prost (Acad. 1934-1935) à l'École des Beaux-arts de Lyon, il collectionne les récompenses : 1908, médailles de bronze de sculpture, d'esquisses et d'anatomie ; 1909, médailles d'argent de sculpture (2<sup>e</sup> prix), d'anatomie (1<sup>er</sup> prix) ; 1912, médaille de vermeil de la 1<sup>re</sup> division. Appelé au service militaire en 1910, il doit interrompre sa scolarité couronnée par la médaille de vermeil de la 1<sup>re</sup> division en 1912. Il est alors admis dans l'Atelier de gravure en médaille d'Auguste Patey à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. Patey, qui occupait aussi la charge de Graveur

général de la Monnaie de Paris, dans le sillage de Ponscarne, reste comme un maître du portrait caractérisé par un modelé très doux. Mais avant de pouvoir exprimer son talent, Adolphe Penin est mobilisé dans un régiment d'infanterie au début de la Guerre de 1914-1918. Blessé deux fois au cours de la bataille de la Marne, il l'est à nouveau très grièvement sur la Somme en 1916. Décoré de la Légion d'Honneur, de la Croix de Guerre avec palme et de la Médaille militaire, il est démobilisé en 1919.

Il commence sa carrière artistique avec la création d'une médaille pour la *Foire de Lyon* (1920), qui porte la marque de l'enseignement de Patey avec son modelé très fluide, le soin apporté au drapé et le souci de remplissage du champ. Cette médaille (*Fig. 2*), utilisée par la Ville jusqu'au début du <sup>xxi</sup>e siècle, fut choisie pour être remise, avec un revers composé par Paul Penin, aux chefs d'état participant au Sommet du G7 en 1996. C'est aussi l'époque où il compose la médaille du *Centenaire de l'École nationale des Mines de Saint-Étienne*, fêté seulement en 1921 en raison de la guerre. On peut observer le contraste de traitement entre les deux faces, avec un avers très chargé d'un paysage minier sur lequel l'ingénieur et le mineur se fondent, comme pour souligner leur complémentarité, et le revers sur lequel les outils de mineur se détachent nettement sur un fond plat. En 1928, le revers de la médaille offerte au *Docteur Vichot* à la veille de l'ouverture des nouveaux bâtiments de l'École dentaire met en valeur l'originalité de la façade de ce « palais de verre » qui se détache sur un soleil levant rayonnant. Le retour de la ligne droite et l'importance des légendes aux lettres dessinées spécialement montre qu'Adolphe Penin s'intéressa très tôt au courant Art déco qui séduisait alors ses anciens condisciples de l'École des Beaux-arts de Lyon : Bertola (Acad. 1949-1973), Linossier, Salendre ou Renard.

Comme son grand-père Ludovic, Adolphe Penin se spécialisa dans la création de médailles religieuses. On lui doit une remarquable collection de saints, les médailles « officielles » liées au sanctuaire de Lourdes ou les effigies des papes Pie XI et Pie XII. À son tour, Adolphe Penin se vit décerner le titre de « graveur pontifical » par Pie XI.

Trop absorbé par la direction de l'affaire familiale – qui continuait à éditer, outre ses propres créations, les médailles gravées par Ludovic Penin ou Alexandre Poncet –, Adolphe Penin, qui ne signa qu'un trop petit nombre de médailles de grand module, eut la satisfaction de voir son fils Paul embrasser à son tour la carrière de médailleur.

### Paul PENIN (1921-2017)<sup>17</sup>

Après des études classiques à l'école Ozanam qui, à partir des classes secondaires, conduisait ses élèves au Lycée Ampère, tout en complétant cet enseignement par des études surveillées, Paul Penin entre en 1939 à l'École des Beaux-arts de Lyon où il devient l'élève du sculpteur Louis Bertola. Mais dès 1941, il doit rejoindre les Chantiers de Jeunesse avant d'être appelé par le Service du Travail Obligatoire qui l'affecte en 1943 dans une usine allemande à Suresnes, dont il s'évade en franchissant la ligne de démarcation caché dans un placard du wagon-restaurant. Contraint à vivre dans la clandestinité, il retrouve l'École des Beaux-arts après la Libération. Lauréat en 1945 du Prix Chenavard et du Prix de Paris<sup>18</sup>, il est admis la même année à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. Il entre dans la classe de Gravure en Médailles d'Henri Dropsy. Ce maître prestigieux et exigeant

17. Paul Penin est décédé quelques mois après cette communication, le 19 août 2017.

18. Le concours du Prix de Paris, institué en 1876 par la Ville de Lyon, offrait chaque année à ses deux lauréats (un sculpteur et un peintre) une bourse pour poursuivre leur formation à l'École nationale des beaux-arts de Paris pendant trois ans.

le conforte dans l'idée de la nécessité d'acquérir une technique rigoureuse, et l'encourage à fréquenter les œuvres de ses devanciers. Lauréat du Concours Lemaire, logiste au Concours du Prix de Rome de Gravure en Médailles de 1948, il quitte, non sans regrets, l'effervescence artistique de Paris pour seconder son père, avant de lui succéder à la tête de la Société Penin qu'il dirigea de 1950 à 1990.

Dès lors il en assure la bonne marche – gravure de plus de deux mille médailles, pour la plupart religieuses – tout en poursuivant son œuvre purement artistique : sculptures, médaillons ou médailles de grand module. C'est la médaille du *Bimillénaire de Lyon* en 1958 (Fig. 3) qui attira l'attention du grand public sur Paul Penin. Vendue par le Syndicat d'Initiative de Lyon, elle connut un exceptionnel succès pour une médaille tirée à cinq cents exemplaires en argent et trois mille cinq cents en bronze. La Ville a offert une médaille en or au président René Coty et au général De Gaulle alors président du Conseil. La médaille du professeur Pierre Croizat (Acad. 1979-1987) en 1969 lui apporta la commande de nombreuses effigies de médecins<sup>19</sup>, dont il parvient à saisir la personnalité grâce à des séances de pose complétées par de longs entretiens. Pour ces portraits, comme pour la représentation de bâtiments, fidèle à l'enseignement de son « patron » Dropsy, Paul Penin « oublie » sa formation de sculpteur et s'attache à éviter la facilité d'un relief accentué pour adopter un modelé ténu. C'est la composition de la médaille, avec la recherche d'un angle original, qui lui donne la profondeur recherchée. À cet égard, la médaille du *Bicentenaire de l'École vétérinaire de Lyon* (1962), avec la recherche de plans équilibrés, ou celle de l'*Auditorium Maurice Ravel* (1975) avec son revers présentant le théâtre antique sont des modèles du genre. La vision de l'artiste l'emporte sur la représentation minutieuse, mais quelque peu sèches des plans en élévation des façades comme on les appréciait au XIX<sup>e</sup> siècle. Le monde économique n'est pas absent de l'œuvre de Paul Penin qui modèle de nombreuses médailles pour la Caisse d'Épargne, le Comité des banques, des sociétés de transport et des sociétés industrielles. Lorsque le commanditaire lui en laisse la liberté, il opte pour des compositions originales, comme pour le revers de la médaille du *Centenaire de la société Durrschmidt* (1964), ou pour la médaille offerte à Gaston Lafond, le fondateur des *Transports urbains de Lyon* (1960). De grand module (123 mm), cette fonte nous montre un géant nu qui écarte des rochers pour ouvrir la voie à un autobus qui passe entre ses jambes.

Sa formation de sculpteur lui a aussi permis de remporter le concours ouvert pour de nombreux monuments, comme le grand bas-relief du groupe scolaire de Pont-de-Chérury, ou de grands médaillons, tels les bustes d'André Philip et Édouard Herriot (Acad. 1936-1957) placés aux Lycées Herriot et Ampère, de Francisque Collomb (stèle à Saint-Rambert-en-Bugey) ou de Charles Hernu, qui ornent stèles ou murs de notre région. On lui doit aussi le buste en ronde bosse de Ninon Vallin pour le foyer de l'opéra de Lyon, aujourd'hui déposé à la mairie de Millery (Rhône). L'importance de son œuvre, rapidement reconnue, lui vaut d'être nommé chevalier des Arts et Lettres le 20 août 1970.

Paul Penin ne s'est pas pour autant enfermé dans son atelier, et il a largement participé à la vie de son quartier et de cette ville de Lyon, où son trisaïeul Marius avait su s'imposer par son talent. Il préside activement le Comité d'Intérêt local de Montchat de 1970 à 1991. Il est élu au Conseil Municipal de Lyon de 1983 à 1989, et à celui du 3<sup>e</sup> Arrondissement de 1989 à 1995. Il est nommé chevalier des Arts et Lettres le 20 août 1970.

19. On peut citer celles des professeurs Tapernoux (1971), Mounier-Kuhn (1972) et Traeger (1986), membres de l'Académie. Paul Penin a offert à l'Académie les plâtres, fontes, poinçons ou matrices et les médailles à leur effigie.

En 1991, aucun de ses enfants n'ayant suivi les traces de leurs ancêtres, Paul Penin doit se résoudre à céder son entreprise. Cela ne met pas fin à sa carrière de médailleur, ce qui lui permit d'être l'auteur de la médaille du tricentenaire de notre compagnie. D'abord reprise par la société Marleix-Redon qui a tenu à pouvoir utiliser le nom PENIN MÉDAILLES, la firme fut rachetée en 2000 par Monsieur Didier Giard, descendant d'une famille de fabricants de médailles religieuses établie à Paris depuis 1887. Peu soucieux de bénéficier du nom prestigieux des Penin, le nouveau propriétaire lui donne le nom de TERRITOIRE MÉTAL, avant sa disparition après liquidation, et la fin de son activité à Lyon.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage à Paul Penin qui se préoccupe, depuis une vingtaine d'années, du devenir de l'œuvre des Penin. Grâce à ses dons généreux, les collections du musée des Beaux-Arts de Lyon, du musée historique de Lyon, musée Gadagne, du musée d'Art religieux de Fourvière et de notre académie se sont enrichies de nombreux documents numismatiques précieux qui étaient restés en sa possession. Souvenons-nous de ses paroles pour défendre la médaille : « *La médaille, art si mal connu, soit-disant art aristocratique réservé à une élite. Eh bien non ! C'est un art essentiellement démocratique qui, par son format, trouve sa place dans toutes les mains. La médaille est un art intime, familier, non d'apparat. Elle est à la portée de tous et est diffusée dans le monde entier* »<sup>20</sup>.

---

20. Paul Penin, lors de l'inauguration d'une exposition consacrée aux Penin, le 27 février 2001, en présence de Raymond Barre.

**Mardi 16 mai 2017, un « Quart d'heure » de l'Académie,**  
**Gérard BRUYÈRE, membre titulaire**

## LE GRAND SALON DU PALAIS SAINT-JEAN

*Depuis 1975, l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon siège dans les locaux du Palais Saint-Jean. Les séances publiques ordinaires se tiennent dans le Grand salon, dont les fenêtres ouvrent sur la terrasse face à la cathédrale et sur le quai de Saône.*

Le grand salon de compagnie (*Fig. 1*) de l'ancien archevêché – l'actuel palais Saint-Jean – a été aménagé vers 1761-1770. Long de 15,87 m sur 8,18 m de large, il est entièrement couvert de lambris à l'exception du plafond. Il se distingue par une large voussure, ornée d'une guirlande de fleurs, que ponctuent, aux angles et au centre des longs côtés, des reliefs en stuc aux formes chantournées. L'iconographie de ces reliefs, où sont figurées les vertus théologiques (*La Foi, La Charité*) et les vertus cardinales (*Prudence, Tempérance, Force et Justice*), renvoie à la qualité d'ecclésiastique du commanditaire, l'archevêque de Lyon. Des trophées en plâtre doré (emblèmes des Arts) retombent dans les angles. Sept reliefs en stuc, pris dans des cadres dorés, sont placés en trumeaux au-dessus des portes, des glaces et de la cheminée adossée au centre de la face nord du salon. On y reconnaît les allégories des arts libéraux (*L'Architecture, L'Astronomie, etc.*).



*Figure 1. Le grand salon au lendemain des lois de séparation de l'Église et de l'État (Rogatin Le Nail, Lyon, architecture et décoration aux dix-septième et dix-huitième siècles, Paris, s.d. [1909].*



Sur la foi du rapport d'expertise relatif à l'état des bâtiments de l'archevêché, rapport dressé le 6 juillet 1761, à la suite de l'élévation d'Antoine Malvin de Montazet (1713-1788) au siège archiépiscopal de Lyon, on attribue l'aménagement du grand salon à Toussaint Loyer (1724-1807). Cependant, les preuves manquent, ni plan ni marché n'ayant été retrouvé. François-Régis Cottin était d'avis de rendre à Jacques Germain Soufflot (1713-1780) la conception de ce salon, Soufflot qui appela Toussaint Loyer à Lyon, en 1747, pour diriger les travaux de la maison canoniale des génovéfains. On se rappelle, en outre, que Soufflot avait été chargé par le cardinal de Tencin (1680-1758) d'aménager le palais archiépiscopal (construction du corps de logis et des deux portails au nord ; aménagement de l'escalier de l'entrée nord-est). Il n'est pas inutile, enfin, de faire remarquer que Loyer avait choisi un parti tout différent pour le salon de l'hôtel de Varey, réalisation contemporaine qui se signale par une allégeance presque servile à la doctrine néoclassique.

Jusqu'ici, aucun auteur ne s'est vraiment intéressé à la place importante qui est faite à la sculpture dans ce décor. L'on est frappé, pourtant, de la qualité des reliefs en stuc, tant du point de vue de la composition que du modelé. Une possible attribution à l'académicien Antoine Michel Perrache (1726-1779) paraît sérieusement envisageable. L'identification des modèles que nous avons entreprise demande à être poursuivie. Pour la guirlande, il faudra rechercher du côté des ornemanistes spécialisés dans la fleur, tel le trop peu connu Antoine Chassignolle ou Chassignolle.

#### BIBLIOGRAPHIE

Gilbert GARDES, *Le Palais archiépiscopal de Lyon, palais St-Jean, et le château d'Oullins, collège St-Thomas d'Aquin, maison de ville et maison de campagne des archevêques de Lyon*, Lyon, CAUE, 1980, 103 p., ill. en noir.

François-Régis COTTIN, « Le Palais archiépiscopal de ses origines à la Révolution », dans *Le palais Saint-Jean : urbanisme, architecture, ameublement, collections*, catalogue de l'exposition organisée par les archives municipales de Lyon, Palais Saint-Jean, 27 novembre 1992-31 janvier 1993, Lyon, Archives municipales, 1992 (Les dossiers des Archives municipales ; 4), p. 41-60, notes p. 215-218, 5 fig. en noir.

Gérard BRUYÈRE, « Catalogue de l'exposition », dans *Le palais Saint-Jean : urbanisme, architecture, ameublement, collections*, Lyon, Archives municipales, 1992, p. [226]-284, ill. en noir et en coul. (Les dossiers des Archives municipales ; 4).

*Mardi 7 novembre 2017*

**Communication de Philippe DUFIEUX, membre correspondant**

## **LE RÊVE GOTHIQUE D'ANTOINE-MARIE CHENAVARD (1787-1883)**

### **COMPTE RENDU DE SÉANCE** [Extraits]

Le conférencier rappelle d'abord quelques éléments de la vie d'Antoine-Marie Chenavard (1787-1883), architecte surtout connu à Lyon pour la construction du *Grand Théâtre* [inauguré en 1831, aujourd'hui *Opéra de Lyon*]. Après de longues études à Lyon, puis à l'École des Beaux-Arts de Paris, il fait un long séjour en Italie (1816-1818). Il est nommé architecte du département du Rhône et du diocèse de Lyon (1820), puis professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts de Lyon (1823).

Son discours de réception à l'Académie de Lyon (1831) est un plaidoyer en faveur de l'art classique, mais Chenavard subit pourtant l'influence du style « troubadour » représenté à Lyon par les peintres Pierre Révoil et Fleury Richard<sup>1</sup>. Le courant du gothique troubadour ou néo-gothique inspire ses chantiers de restauration. Il commence en 1832 à s'intéresser à la cathédrale Saint-Jean, alors dans un état déplorable malgré quelques travaux de restauration entrepris sous l'impulsion du cardinal Fesch. Il fait construire la chaire, mais ses efforts portent surtout sur le Palais Saint-Jean [où siège l'Académie depuis 1975], palais épiscopal, dont il remodèle la façade et restaure le « Grand salon ».

Mais ce sont surtout les cathédrales de Viviers, Chalon-sur-Saône et Belley qui accaparent son attention. Chenavard fit entièrement reconstruire la façade de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, en imposant deux tours carrées symétriques dans le style gothique flamboyant. À Belley, il poussa peu à peu à une grande reconstruction de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste dans le style gothique du chœur afin de concrétiser un premier essai de « cathédrale idéale ». Devant les critiques condamnant les mutilations du bâtiment, en particulier la destruction de la façade et des voûtes romanes de la nef, et le coût des travaux, Chenavard doit démissionner. Il est même accusé, non sans raisons, par Viollet-le-Duc de ne pas connaître les principes fondamentaux de l'architecture gothique. Plus tard, on lui reprochera de dénaturer l'aspect de l'édifice en proposant une couverture avec des tuiles creuses comme à Lyon ou Vienne.

Ces critiques, que Chenavard balaie d'un revers de main en parlant de l'incompétence de l'opinion publique, préfigurent la querelle qui se développe dans les années 1840-1860 à propos de la restauration des monuments médiévaux. Chenavard apparaît dès 1820 comme l'un des précurseurs de la théorie de l'unité de style.

(CR établi par Jean-Pol Donné et Jacques Hochmann,  
Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres).

---

1. Tous deux ont été élus à l'Académie de Lyon en 1809.

**Mardi 17 novembre 2017, un « Quart d’heure » de l’Académie,  
Jean-Marc GOHIER, membre correspondant**

**PIERRE POIVRE (1719-1786) :  
MANUSCRITS À L’ACADÉMIE ; LE DOMAINE DE LA FRÉTA**

Pierre Poivre (1719-1786), qui fut mandaté par la Compagnie des Indes Orientales à la recherche d’épices (1748-1756), nommé en 1766 « Intendant des Isles de France et Bourbon » [auj. Île Maurice et Île de la Réunion], rentre en France en 1772. C’était un physiocrate – la physiocratie fonde le développement économique sur l’agriculture et prône la liberté du commerce et de l’industrie. Il fut membre de notre académie, élu en 1759. Françoise Poivre, son épouse, avait commandé au peintre lyonnais Alexis Grogard son portrait en plusieurs exemplaires ; l’un d’eux fut offert à l’Académie, mais il a disparu ; un autre (*Fig. 1*), qui avait été offert à un planteur ami de Pierre Poivre, est conservé à Port-Louis (Île Maurice).

Cette intervention portera d’une part sur les manuscrits conservés par nos archives, et d’autre part sur l’état actuel de sa propriété de La Fréta à Saint-Romain-au-Mont-d’Or. Elle commence par un bref rappel de la biographie <sup>1</sup> de Pierre Poivre (ou Le Poivre).



*Figure 1. Portrait de Pierre Poivre (1719-1786) par Alexis Grogard.  
Société Royale des Arts et des Sciences de l’Île Maurice,  
avec l’aimable autorisation du président, Pierre Baissac.*

Des recherches appuyées sur les travaux de Michel Dürr ont permis de retrouver dans les archives de l’Académie neuf manuscrits, dont cinq sont autographes (l’un est signé), ce qui représente 101 pages de sa main.

1. Voir J.-M. Gohier, notice dans le *Dictionnaire des Académiciens*, 2017, p.1049-1054.

- 1759, « *Discours sur le commerce* » [discours de réception, 23 janvier 1759 (Fig. 2)], 15 pages (Ac.Ms187 f°19).
- 1760, « *Recherches sur la méthode suivie par les fabriquans indiens de la côte de Coromandel dans la peinture des toiles de coton* », 14 pages (Ac.Ms189 f°51).
- 1761, « *Manière nouvelle de décreuser la soye sans altérer ni sa qualité ni son lustre* », 9 pages autographes avec signature (Ac.Ms176 Pièce 5 f°45. Fig. 3).
- 1762, « *Observations sur le mémoire n° 10 qui a remporté le prix de l'Académie, en indiquant un nouveau moyen éprouvé de décreuser les soyes sans savon* », 9 pages autographes (Ac.Ms176 Pièce 4 f°37).
- 1763, « *Observations sur l'état de l'agriculture chès différens peuples de l'Afrique et d'Asie* », 31 pages autographes (Ac.Ms226 f°32).
- 1764, « *suite de Observations sur l'état de l'agriculture...* », 37 pages autographes (Ac. Ms226 f°50).
- 1765, « *Analyse des discours du 2<sup>ème</sup> semestre de 1765* », 15 pages autographes (Ac. s267 I f°26).
- 1768, « *Discours prononcé par M. Poivre à son arrivée à son arrivée à l'isle de France, aux habitans de la colonie, assemblés au gouvernement. au Conseil Supérieur de l'Isle de France* », 12 pages (Ac.Ms128 f°63).
- 1768, « *Discours prononcé par M. Poivre dans cette isle au nouveau conseil supérieur de la d. isle de France* », 19 pages (AC.Ms128 f°73).



Figure 2. En-tête du discours de réception à l'Académie de Pierre Poivre, le 5 mai 1759 (Ac.Ms187 f°19).

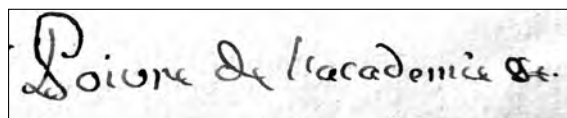


Figure 3. La seule signature que nous ayons de Pierre Poivre. Manuscrit de la « *Manière nouvelle de décreuser la soye sans altérer ni sa qualité ni son lustre* », 1761 (Ac.Ms176 Pièce 5 f°45).

Elles se classent en deux catégories :

1. des exposés d'idées dans lesquels il développe, à partir de ses propres expériences de voyageur, ses analyses économiques, géostratégiques et philosophiques nourries de la pensée des physiocrates ;
2. des exposés plus techniques sur la production des étoffes en Asie, l'Histoire naturelle (principalement la botanique avec l'intérêt des plantes et les possibilités de leurs introductions) et l'agriculture en Afrique et en Asie.

Pierre Poivre acquiert en 1758 le domaine de La Fréta à Saint-Romain-au-Mont-d'Or. Il fait édifier une vaste demeure, avec une chapelle, un jardin chinois, un cabinet de curiosités..., et entreprend l'aménagement d'un jardin à la française. Il acquiert de nouvelles terres pour avoir une exploitation agricole d'une quinzaine d'hectares. Il s'y retirera en « ermite » : « Cette vie qui me sépare pour ainsi dire de la société des hommes me plaît infiniment. [...] Je suis content de ma vie d'ermite et je n'ambitionne rien au-delà ». Mais il loue en 1785 un appartement à Lyon place Louis-le-Grand (auj. place Bellecour), où il meurt au début de 1786. Le domaine de la Fréta est revendu en 1788 par Françoise Poivre.

Dans l'état actuel de la propriété, rappelons que les bâtiments, à l'exception de la chapelle, ne sont pas ceux qui ont été édifiés pour Pierre Poivre. La maison d'habitation, rendue inhabitable après un éboulement provoqué en 1853 par la construction de la ligne de chemin de fer PLM, a été démolie en 1885 et remplacée par la demeure qu'on voit aujourd'hui. Dans le jardin, outre le nymphée et ses éléments sculptés et le bassin circulaire, il faut noter les galeries souterraines, vraisemblablement destinées à l'alimentation en eau du domaine. Les actuels propriétaires font des efforts pour sauvegarder le site, qui est partiellement (« à l'exclusion de la maison et de ses dépendances ») inscrit au titre des monuments historiques depuis le 20 janvier de cette année : « ... le jardin de Pierre Poivre et les parcelles sur lesquelles il se trouve, y compris le réseau hydraulique, le nymphée et ses éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosités, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre et terrassements, et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir ».

\* \* \*

Au cours de la discussion académique qui suit l'exposé (compte rendu établi par Jean-Pol Donné et Jacques Hochmann, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres) est évoquée l'hypothèse selon laquelle Françoise Robin, l'épouse de Pierre Poivre, aurait inspiré à Bernardin de Saint-Pierre, outre une vive passion, le personnage de Virginie ; pour le conférencier, cette tradition n'est, à sa connaissance, confirmée par aucun texte. Quant aux jardins de la Fréta, les plans datés de 1786 permettraient de les reconstituer tels qu'ils étaient au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est pas le souhait des propriétaires. Le nymphée a été restauré il y a une vingtaine d'années, ce qui a valu un prix décerné par le Conseil général du Rhône.

*Mardi 12 décembre 2017, un « Quart d'heure » de l'Académie,  
Pierre CRÉPEL, membre titulaire*

## L'ACADÉMIE ET LA RÉVOLUTION RUSSE

Cette année 2017 a vu le centenaire des révolutions russes dites de février et d'octobre. Il nous a semblé intéressant de regarder comment l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon avait, en son temps (donc autour de 1917), apprécié l'événement, ses causes et ses conséquences. Nous avons essayé de nous abstenir d'interprétations tant idéologiques que modernes à cet égard, laissant le lecteur juger selon ses options personnelles.

Après une explicitation des sources, nous suivrons un plan chronologique et terminerons par un résumé des arguments avancés par les académiciens de l'époque.

### *Sources*

Les académiciens lyonnais se sont exprimés à l'intérieur même de la compagnie et aussi dans des cadres divers, par exemple à la Société d'économie politique ou par la publication de brochures. Sans nous livrer à une recension exhaustive de leurs écrits, nous avons privilégié les plus explicites et les plus académiques, en particulier les deux discours de réception de Pierre VILLARD et de Jules MILLEVOYE. Mais d'autres personnages interviennent activement dans ce champ : Auguste ISAAC, Ennemond MOREL, René GARRAUD, Charles JACQUIER, etc. Le *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon (1700-2016)* en donne des biographies assez précises auxquelles nous renvoyons, ce qui nous permet de nous concentrer sur le sujet explicite de la Révolution russe.

Nos sources se limitent donc aux *Mémoires* de l'Académie, 3<sup>e</sup> série, t. 15-20 (1915-1931) [en ligne sur *Gallica*], aux Registres manuscrits des séances de l'Académie, aux publications de Pierre Villard<sup>1</sup>, au discours de réception de Jules Millevoye, le 30 mai 1922. Nous avons aussi consulté les Archives personnelles de Pierre Villard (prêtées par Bruno Permezal, que nous remercions ici).

Pierre Villard (1<sup>er</sup> juin 1857-21 juillet 1930) jouant un rôle central dans cet exposé, nous résumons brièvement ici la notice publiée dans le *Dictionnaire des Académiciens*<sup>2</sup>.

Il a obtenu le 1<sup>er</sup> prix au concours général en 1874 (sur les relations entre la France et l'Autriche, 1740-1780), et il a soutenu son doctorat en droit en 1885 (traitant des administrateurs des sociétés anonymes), il est devenu avocat, puis a vécu de ses rentes. C'était un personnage très lettré : sa bibliothèque, inventoriée par Claudius Roux, comportait 18 000 volumes ; il parlait plusieurs langues (l'anglais, l'allemand, mais pas le russe) ; il a effectué de nombreux voyages (y compris aux États-Unis, mais pas en Russie). Il était membre de nombreuses sociétés (économie politique, géographie, anthropologie, amis de l'université, etc.). Nous verrons plus loin ses options politiques, mais il faut tout de suite préciser qu'il était proche d'Auguste Isaac, d'Edouard Aynard, c'est-à-dire de ceux que Jacques Hochmann

---

1. Il s'agit essentiellement des brochures cotées 441822-441827 à la BM de Lyon, qui, s'étendant sur une quarantaine d'années, mettent en perspective son discours de réception du 23 avril 1918.

2. Elle est due à Marguerite Yon-Calvet, *Dictionnaire...* (2017), p. 1328-1331.



appelle le « patronat paternaliste lyonnais d'inspiration catholique »<sup>3</sup>, marqué par Ozanam, l'abbé Rambaud (même si, personnellement, Pierre Villard était en partie agnostique). Dreyfusard, préoccupé par la question sociale, partisan ensuite de la Société des Nations, il ne faisait donc pas partie des « monarchistes réactionnaires ». Il est élu à l'Académie le 1<sup>er</sup> juin 1915, prononce son discours de réception le 23 avril 1918, et reste assez actif au sein de la compagnie, présentant plusieurs communications (non publiées) ; mais il n'en est devenu ni président ni secrétaire.

Plusieurs publications de Pierre Villard sont directement liées à notre sujet :

- Eugène Richter, *Où mène le socialisme. Journal d'un ouvrier* (traduit de l'allemand par P. Villard), Paris, Le Soudier, 1892, 82 p.
- *Les expériences communistes aux États-Unis*, Lyon, A. Bonnaviat, 1893, 34 p. (rapport à la Société d'économie politique le 2 décembre 1892).
- « Dans cent ans », rapport sur Richet, *Annales de la Soc. d'éco. po. de Lyon*, 1897, p. 149-194.
- *La grève des chemins de fer et le Syndicalisme*, Lyon, L. Bonnaviat, 1910, 36 p. (rapport à la Société d'économie politique le 28 octobre 1910).
- Discours de réception à l'Académie de Lyon : « Les expériences communistes et la révolution russe », 23 avril 1918 (*Mém.* 3<sup>e</sup> série, t. 16, 1919, p. 337-362).
- *Communisme, bien-être et liberté*, Lyon, A. Rey, 1919, 52 p.
- *Le dixième anniversaire du communisme russe*, Lyon, L. Bonnaviat, 1928, 22 p. (exposé à la Société d'économie politique le 15 janvier 1928).

### 1. L'Académie et les mouvements socialistes avant 1914

Bien entendu, surtout à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Académie s'est préoccupée à diverses occasions du travail, des ouvriers et de « la question sociale » (Alfred Léger, Nicolas Ducarre, Paul Rougier), des canuts et de l'industrie de la soie (notamment avec les prix sur l'éloge de Jacquard), du saint-simonisme et des courants voisins, des sociétés de secours mutuels (Ernest Pariset, Paul Rougier), voire des conditions des femmes ouvrières (Arlès-Dufour, Jérôme Morin ; il y a même eu un prix sur le sujet). Ce n'est pas le lieu d'examiner tous ces mémoires, souvent intéressants, qui témoignent d'une époque.

L'Académie n'a pas à prendre de positions politiques, mais on sait bien qu'indirectement une association, même savante, n'est jamais totalement neutre et il est clair que l'Académie est assez proche du catholicisme social tel qu'il est exprimé par Albert de Mun ou dans l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII : celui-ci déplore alors la condition ouvrière, mais combat frontalement le socialisme. Les études exposées et les positions exprimées sont toujours le fait de patrons, d'avocats, de médecins, de religieux ; jamais aucun ouvrier n'a été invité à l'Académie à présenter comment il voyait la vie, le travail, le pouvoir.

Dans cette première partie, nous nous contenterons d'évoquer les brochures de Pierre Villard, lesquelles sont assez caractéristiques de la pensée de la plupart de ces acteurs.

Commençons par la brochure traduite de Richter – *Où mène le socialisme* (1892) –, très diffusée en Allemagne (le pays où les mouvements socialistes sont les plus forts). La trame en est la suivante. L'auteur imagine que le socialisme a triomphé en Allemagne et dans la presque totalité de l'Europe (mais pas aux États-Unis). Un petit relieur, acquis à ces idées, décide de tenir un journal pour transmettre ce grand moment à la postérité, mais la situation se dégrade (assez rapidement) et tourne naturellement à la catastrophe. Pierre Villard décide de traduire cette brochure en français et la fait préfacier par Paul Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Voici deux extraits de cette préface, qui résument bien les points de vue de l'auteur, du traducteur et du préfacier :

3. Conférence de présentation du *Dictionnaire* à la librairie Terre des Livres, le 20 avril 2017.

« L'effroyable monotonie de la vie nouvelle, la servitude physique et mentale, l'interdiction absolue de tout espoir d'amélioration personnelle, l'impossibilité de toute initiative propre, l'extinction du foyer domestique, les obstacles aux relations et aux joies de famille, la conscience de la nullité individuelle dans ce grand tout qui enserme la personne humaine de ses implacables règlements, un ensemble de conditions affadissantes et énervantes, voilà ce que, avec beaucoup d'art et de vérité, par une gradation insensible, nous montre Eugène Richter. » (p. I-II) [...]

« Le socialisme d'État, le socialisme de la chaire, le socialisme chrétien, toutes ces variétés inconscientes ou hypocrites du socialisme pur et simple, tous ces complices ou ces précurseurs du Collectivisme, doivent être combattus résolument, sans défaillance, par tous ceux qui tiennent à la civilisation, c'est-à-dire non seulement à un ensemble précieux de biens matériels, mais à la liberté intellectuelle et morale.

« Il n'y a pas à transiger avec le socialisme, il n'y a qu'à le repousser. Tous les moyens artificiels de supprimer ou de réduire l'inégalité sont des attentats à la libre expansion du talent, de l'activité et des progrès mêmes du genre humain. » [p. VII].

Pierre Villard s'est renseigné de près sur les tentatives de créer des communautés de volontaires s'inspirant des idées nouvelles. La brochure *Les expériences communistes aux États-Unis* (1893) en rend compte ; certains aspects en seront repris dans le discours de réception à l'Académie en 1918. Voici les deux points qui s'en dégagent :

Les communautés communistes anciennes (d'inspiration purement humaine), celles lancées par Owen, Fourier, Cabet furent toutes des échecs, et il n'en reste plus rien. Les communautés communistes actuelles (d'inspiration religieuse) restent au contraire souvent actives : il y en a six aux États-Unis, Pierre Villard en décrit quatre : Harmonistes, Inspirationnistes, Shakers, Perfectionnistes. Et il conclut : « *Les associations communistes qui y ont prospéré sont des congrégations religieuses. Elles vivent, sous l'inspiration de croyances qu'on ne verra jamais figurer dans le programme socialiste. C'est la foi religieuse qui les soutient ; pas plus que la foi socialiste, elle ne peut supprimer l'intérêt personnel, mais elle le déplace.* » [p. 19].

**Dans cent ans** (1897) : « *Comment améliorer la condition des hommes ? Réponse : il ne s'agit pas d'une question de répartition, le seul vrai moyen consiste à "arracher à la nature quelques-uns de ses secrets, et à la contraindre de nous mieux servir"* » [...] « *Les principaux progrès [...] sont venus de là. La science et ses applications à l'industrie ont sensiblement amélioré notre situation ; nous ne nous sommes guère améliorés nous-mêmes. Et j'en conclus qu'il ne faut pas trop compter sur cette transformation des sentiments humains qu'escomptent les socialistes, dont ils ont si grand besoin pour leurs systèmes.* » (p. 158-159).

Pierre Villard examine ensuite pas à pas l'ouvrage de Charles Richet, de même titre. Pour l'essentiel, ce dernier prolonge les courbes statistiques, méthode certes discutable, mais souvent la seule possible quand on veut imaginer l'avenir. « *Pour l'équilibre de l'Europe, le fait capital est l'accroissement probable de la Russie. D'après les chiffres de M. Richet, la Russie compterait dans cent ans plus du tiers de la population de l'Europe. Si, comme il est probable, elle est alors devenue maîtresse de la plus grande partie de l'Asie, elle formera l'empire le plus colossal que le monde ait jamais vu. [...] Elle peut, il est vrai, se disloquer [...]. En tout cas, unie ou non dans un même empire, la race slave qui compte, en dehors de la Russie, un si grand nombre d'habitants de l'Autriche-Hongrie et de la péninsule des Balkans, a devant elle un magnifique avenir. / « La race anglo-saxonne pourra seule lui être comparée » (p. 163-164). [...] « L'Asie restera, il est vrai, le plus peuplé des continents, mais*

*peuplé par des races différentes qui ne paraissent généralement pas pouvoir rivaliser, pour les qualités supérieures du caractère et de l'esprit, avec les races européennes.* » (p. 166) [...] « *Il ne semble pas que la Chine soit appelée à devenir une des puissances qui dirigeront le monde ; il est plus probable qu'elle tombera, plus ou moins lentement, sous le protectorat de la Russie.* » (p. 166-167).

Une remarque s'impose ici. Vers 1900, la plupart des écrivains et même des savants (mais pas tous) croyaient à l'existence de « races » chez l'homme, concept confus qui exprimait autant des habitudes et des cultures que des différences considérées comme héréditaires. Cette façon de voir, évidemment erronée, ne signifiait pas forcément que ces auteurs étaient « racistes », au sens actuel de ce terme, mais elle justifiait en général une organisation du monde fort compatible avec toutes sortes de colonialismes.

Pour en revenir au volet politique et social de notre article, Pierre Villard concluait : « *La conquête du pouvoir politique par les socialistes est commencée ; elle peut conduire la civilisation à des désastres, elle peut nous imposer des lois implacables pour faucher les supériorités sociales comme Tarquin fauchait les fleurs qui dépassaient les épis de son champ. Il importe que la science vienne à notre aide et permette de subvenir aux besoins de la masse sans rabaisser l'élite au niveau d'une basse et universelle médiocrité.* » (p. 183).

**La grève des chemins de fer et le Syndicalisme (1910).** Pierre Villard avait fait dès 1884 un rapport à la Société d'économie politique sur « *la loi du 21 mars 1884, loi qui a donné une existence légale aux syndicats ouvriers* », il y avait signalé « deux dangers » : 1) que ceux-ci deviennent une force rivale de l'État ; 2) qu'ils exercent une autorité tyrannique sur l'ensemble des ouvriers (p. 3). Il s'était prononcé contre la fédération des syndicats : « *je regrettais qu'on n'eût pas attendu pour autoriser les fédérations et syndicats d'avoir vu à l'œuvre les syndicats particuliers* » (p. 4).

L'auteur de la brochure présente alors à sa façon la grève des cheminots, en affirmant d'emblée : « *les deux dangers que je vous signalais en 1884 se sont réalisés* » (p. 5) ; pour lui, les syndicats font de la politique, en faveur du socialisme et de l'anarchie, « *les intérêts professionnels ont passé au second plan, la révolution sociale au premier* » (p. 6). Il distingue, dans la CGT, les « *syndiqués actifs* » et les « *syndiqués moutonnants* » (p. 7) et demande de prendre garde à « *la puissance d'activité des minorités* » (p. 7), il dénonce, à l'intérieur de la CGT, des « *syndicats fantômes* » destinés à truquer la règle de la majorité (p. 8) ; les syndicats violent systématiquement « *des lois qui devraient préserver en France la liberté du travail* » (p. 9) par l'intimidation, la terreur, la « *chasse aux renards* » ; et malheureusement, en face, on assiste à la « *faiblesse de nos derniers gouvernants* » (p. 10), la violence des syndicalistes est impunie ou amnistiée (notamment par la loi du 18 juin 1919).

Bien qu'il soit « *toujours péniblement affecté de toutes les privations* » que subissent les ouvriers, Pierre Villard reprend son raisonnement, déjà maintes fois exprimé, selon lequel « *il n'y a pas dans le monde, même dans un pays relativement riche comme la France, de la richesse ni même de l'aisance pour tous* ». Il regarde alors les salaires des cheminots comme au-dessus de la moyenne et ajoute : « *Les employés des chemins de fer sont également privilégiés pour les retraites* » (p. 17). Comme les actionnaires y sont moins bien rétribués qu'ailleurs (p. 18), les compagnies ne pourraient pas satisfaire aux revendications des agitateurs (p. 21). Donc, en fait, « *derrière le relèvement des salaires, qui leur servait de prétexte, un certain nombre de fanatiques [cherchaient] la révolution sociale* » (p. 23). La conclusion est sans appel : « *Il faut donc limiter le droit de grève pour ces deux grands services des postes et des chemins de fer* » (p. 29). « *Enfin, il faudrait dissoudre la CGT* » (p. 32),

car c'est un gouvernement d'insurrection et Pierre Villard ajoute : « *il est singulier qu'après avoir dissous tant d'autres congrégations, on laisse subsister celle-là* » (p. 32). « *Il n'y a rien de plus sacré dans ce monde que la légitime défense. Défendons-le contre une minorité factieuse, sachant que nous défendons contre elle, non seulement la justice et les intérêts de notre pays, mais aussi la civilisation, cette civilisation si précieuse, et si péniblement acquise à travers les siècles, que nous ne devons pas laisser saboter, pas même par cette élite de travailleurs en révolution, que les briquetiers de la Seine-et-Oise, les chapeliers réunis du Mans, et les tonneliers de Tours ont mis à la tête de la Confédération générale du travail, pour tyranniser et bouleverser la France* » (p. 35-36).

## 2. L'Académie, l'Europe et la Russie avant 1917

La Révolution russe n'est pas seulement une révolution sociale, c'est aussi une révolution russe. Il est donc nécessaire de voir comment les académiciens de Lyon voyaient la Russie et son rôle dans l'Europe et le monde au début du xx<sup>e</sup> siècle.

Pour cela, nous allons seulement consulter le t. 15 (1915) des *Mémoires* de l'Académie, le premier qui soit publié après les débuts de la Grande Guerre. Sans trop de surprise, on y constate une hostilité frontale à tout ce qui est plus ou moins allemand, et cela dans des termes très violents et qui outrepassent même largement ce qu'on pourrait attendre des intellectuels élégants que sont en principe des académiciens. Les deux titres suivants suffiront à s'en donner une idée :

– « La mentalité teutonne à la lumière des idées de Pascal », par le Dr. P.-Just Navarre, p. 361-387 (11 mai 1915)

– « De l'Influence de la corporation judéo-allemande des marchands de tableaux de Paris sur l'art français », par M. Tony Tollet, p. 389-412 (6 juillet 1915).

Nous nous appesantirons davantage sur la contribution d'Auguste Isaac et d'Ennemond Morel, « Les Droits de la France dans le Levant à l'issue de la guerre 1914-1915 », p. 333-344 (27 avril et 4 mai 1915). En voici quelques passages cités ou résumés. « *L'influence de la France au Levant a donc été, depuis quatre siècles, établie sur la triple base de la religion, de la politique et du commerce.* » (p. 334). Les Allemands et les Turcs vont perdre ; l'Italie, l'Angleterre, les États-Unis sont nos alliés, mais ils conviendra de défendre nos droits face à eux le moment venu..., mais surtout le problème principal (nous sommes en 1915, bien avant la victoire des bolcheviques), c'est la Russie : « *Les prétentions de la Russie, centre actuel de la religion orthodoxe, sur cette région, reposent sur une tradition historique conforme non seulement aux aspirations religieuses de ses peuples, mais aussi aux visées lointaines d'expansion qui ont toujours hanté la diplomatie moscovite, et l'on sait que de tous les États de l'Europe, c'est la Russie qui, par la forme immuable de son Gouvernement et par la stabilité des hommes d'État qui dirigent sa politique extérieure [sic], peut le plus efficacement nourrir les longs espoirs et en poursuivre la réalisation.* » (p. 336).

« *Le grand et fastueux empire russe aurait vite fait de prendre pied dans cette colonie cosmopolite mi-pieuse, mi-mendicante, qui vit aux Lieux-Saints et des Lieux-Saints qu'elle entoure de foi, de misère et de paresse* » (Étienne Lamy)

« *Il n'est pas contesté que, de toutes les religions, la religion orthodoxe russe est la plus intolérante, la plus absorbante et la plus tyrannique : elle ne laisse aucune place à la liberté de conscience. Elle éblouit et elle domine, elle asservit.* » (p. 338) [...] « *La France doit avoir la côte de Syrie entre le Sinaï et le Taurus* » (p. 343) [...] « *Si la Russie, notre alliée, qui nous rend actuellement des services dont la valeur est incommensurable, si la Russie s'opposait absolument à nous y laisser prendre la première place, celle qui nous revient, il faudrait, en*

*tout cas, ne pas la lui céder : elle pourra cueillir ailleurs aux dépens de l'empire turc, des fruits assez beaux pour renoncer à celui-là [...] » (p. 344).*

### 3. L'Académie et la Révolution d'Octobre

On ne trouve pas dans les registres, fin 1917, de trace de réaction ou de discussion à chaud relative à l'événement. La première intervention explicite est contenue dans le discours de réception de Pierre Villard, le 23 avril 1918.

Après un développement sur les expériences communistes du XIX<sup>e</sup> siècle, il en vient à la Révolution d'Octobre et évoque, pour commencer, la paix de Brest-Litovsk (p. 355) et la perte du tiers de la population russe ; surtout, il ajoute ceci : La Russie « *a trahi la Serbie et la Belgique, rompu, au risque de faire triompher le militarisme allemand, les engagements pris avec la France et l'Angleterre ; et nous ne pouvons pas, même ici, parler de cette paix sans indignation et sans colère, car si nous traversons des jours d'angoisse, si nos provinces sont de nouveau envahies, si nos armées perdent en ce moment des flots de sang, c'est à elle que nous le devons.* » (p. 356). Suit une description de la Russie actuelle, inspirée du *Journal de Genève* du 23 février 1918, dont voici les extraits les plus significatifs : « *les petits bourgeois s'enfuient, vivent dans les forêts* ». « *La terre n'est ni ensemencée ni cultivée* ». « *En fait, Lénine, Trotski et leurs comparses ne constituent qu'un gouvernement fantôme, qui n'est obéi nulle part.* » « *L'État russe n'existe plus. Il n'y a plus qu'un[e] poussière anarchique, secouée par de terribles convulsions et menacée par la famine.* » (p. 357) La politique industrielle est en chute libre : « *les ouvriers pillent et vendent les matériaux des installations et les métaux des machines* » (p. 359), les soldats « *dévalisent les grands magasins, marquant une prédilection pour les entrepôts de vins* » (p. 360). Et voici la conclusion : « *Les conducteurs du peuple russe ne cachent pas leur intention de répandre ces principes dans le monde occidental, où les idées sociales sont plus et mieux développées qu'en Russie. Ils traînent ce malheureux pays, qui répand une odeur de crasse, d'ivrognerie et de cruauté, au Golgotha, afin de le crucifier pour la rédemption du monde.* » (p. 362)

**Communisme, bien-être et liberté (1919).** La brochure publiée l'année suivante développe les mêmes idées. « *Si les circonstances ne changent pas, Petrograd ne pourra pas survivre à l'hiver prochain. La Russie reviendra à ce qu'elle a été il y a mille ans.* » (p. 22) ; « *environ trois cents chefs bolchevicks réussissent à exploiter cet immense pays. Leur méthode est de régner par la famine qui anémie la population saine et rend toute résistance impossible.* » (p. 23) ; « *Le peuple est à peu près unanime à souhaiter la fin de ce régime abominable. Il espère toujours une intervention étrangère. Quand il a appris que l'Entente y renonçait, son désespoir a été immense* » (p. 23).

### 4. L'Académie et les grèves de 1920

Ce qui préoccupe les académiciens de Lyon, ce n'est pas uniquement une révolution lointaine, ce sont aussi les conséquences possibles de cet événement sur la France. Or, précisément, au lendemain de la guerre, en 1919 et 1920, se déroulent dans l'hexagone des grèves assez dures, dont les observateurs estiment parfois qu'elles ont pour objectif de renverser le gouvernement et d'instaurer en France un régime proche de celui des bolcheviques. Cela est explicite dans plusieurs communications et tout spécialement dans le discours de réception de Jules Millevoye, le 30 mai 1922, « *Une page d'histoire contemporaine, les grèves révolutionnaires de 1920* » (*Mém.* 18, 1924, p. 103-130).



Le Bâtonnier Jules Millevoye (1852-1930) a été élu à l'Académie le 3 juin 1919<sup>4</sup>. Il a assez peu publié et son discours de réception constitue sa seule contribution écrite dans les *Mémoires*. Plus qu'aux grèves de 1920 en elles-mêmes, ce discours est consacré à la défense et illustration de la façon dont la bourgeoisie lyonnaise s'est organisée pour les contrer. L'auteur exalte ainsi l'« Union civique » créée en octobre 1919, et dont il donne le programme en annexe ; en voici deux extraits : « *Il est impossible de ne pas voir et il serait puéril de nier la gravité du péril que le bolchevisme fait courir à la société. En France, il prépare la révolution par la grève générale, et, pour les assauts futurs, il a déjà, à Paris, sa garde rouge. Les fauteurs d'anarchie ne sont dans le pays qu'une infime minorité, ils le savent. Ils savent aussi qu'en Russie quelques milliers d'exaltés et de bandits dominant par l'épouvante un peuple immense. Ils prétendent faire de la France une autre Russie, conquérir le pouvoir par la violence et le conserver par la terreur.* » (p. 125). [...] « *Notre but. - C'est d'abord de rendre inefficace toute tentative de grève générale.* » (p. 125), « *leur opposer la force [...] Nous voulons seulement créer une force auxiliaire qui, en toutes occasions, sera à la disposition des autorités civiles et militaires. M. Clemenceau l'a dit : "Entre les bolchévistes et nous, c'est une question de force".* » (p. 126). Le corps du discours de réception est très explicite et annonce la couleur d'entrée : « *Dans les milieux qui, ouvertement, préparaient le grand soir, qu'ils illumineraient, comme il l'a été en Russie, par les incendies des palais et des villages, on croyait n'avoir à compter qu'avec les forces de police et avec l'armée, - et dans celle-ci on se flattait qu'il se produirait bien des défections. Mais les bourgeois (et avec quel mépris ce mot était prononcé), ils n'étaient considérés que comme une quantité négligeable. Leur veulerie était devenue un axiome. Ils pouvaient pérorer dans les assemblées législatives, ou dans leurs cercles ; réclamer la protection du Gouvernement ; mais se défendre eux-mêmes : personne ne les en croyait capables.*

« *Or, tandis que les extrémistes étaient restés, pour la plupart, embusqués dans quelque usine [sic], ces bourgeois, ils avaient fait la guerre. Ils y avaient puisé des réserves d'énergie. La jeunesse des écoles avait senti souffler sur elle tous les grands vents de l'air. Tous avaient pris conscience d'eux-mêmes, et ils étaient décidés à prouver qu'ils étaient des mâles, qu'ils sauraient défendre leurs femmes et leurs sœurs, et que, de même qu'ils avaient sauvé la patrie de l'esclavage allemand, ils sauraient la préserver de la tyrannie communiste. Il suffisait de coordonner ces bonnes volontés, de les organiser, de les mobiliser pour en faire une force contre laquelle l'assaut de la révolution viendrait se briser. / C'est Lyon qui a pris l'initiative de créer cette organisation. C'est de Lyon qu'elle s'est répandue sur toute la France. C'est elle qui a joué le rôle décisif dans les grèves révolutionnaires de mai 1920.* » (p. 103-104).

L'auteur évoque ensuite à sa façon les grèves de 1919-1920 et juge ainsi le comportement des ouvriers : « *Ils obéissent parce qu'ils craignent pour eux, pour leurs femmes et leurs enfants les injures, les coups, la chaussette à clous, tous ces moyens de persuasion qu'emploient les communistes.* » (p. 106). Cependant, il faut bien le reconnaître : « *en 1919, l'immense majorité des ouvriers acceptait le mot d'ordre des révolutionnaires* ». (p. 106). Pour lui, la contre-attaque s'impose donc : « *Mais, le jour où les chefs extrémistes, se croyant les maîtres de l'heure, ont engagé l'action, en décrétant la grève révolutionnaire, ils ont trouvé en face d'eux, à côté du Gouvernement, la bourgeoisie organisée, prête elle aussi à la lutte ; et ce sont les bourgeois si méprisés, qui ont vaincu.* » (p. 107). Après avoir noté que, dans d'autres pays, la bourgeoisie a su s'organiser, Jules Millevoye expose les débuts

4. Notice par Michel Dürr, *Dictionnaire...* (2017), p. 882-883.



de l'initiative lyonnaise. Le point de départ, c'est la « Conférence au Village », présidée par le bâtonnier Garraud (1849-1930), qui avait été président de l'Académie en 1907 et 1911<sup>5</sup>, celle-ci est qualifiée de « *la plus active parmi les Sociétés patriotiques* » pendant la guerre. Jules Millevoye précise : « *Dans toute l'étendue du département elle n'avait laissé aucune occasion de prendre contact avec les ouvriers. Depuis l'armistice elle se consacrait avec la même ardeur à la lutte contre les idées subversives.* » [...] « *C'est à Lyon, au mois de juin 1919, à une réunion du Comité de la Conférence au Village, que la proposition de créer les Unions civiques a pour la première fois été discutée.* », il s'agissait « *de créer une force auxiliaire des pouvoirs publics* » (p. 109). L'auteur ajoute qu'à Lyon, cette idée « *avait trouvé en M[aitr]e Jacquier le plus convaincu et le plus éloquent des défenseurs* » (p. 110) : il s'agit de Charles Jacquier (1845-1928), président de l'Académie en 1917 et 1919<sup>6</sup>. Parmi ses plus ardents partisans, figurait aussi l'académicien Ennemond Morel (1847-1934), vice-président de la Chambre de commerce<sup>7</sup>. En d'autres termes, la plupart des membres influents de l'Académie sont engagés au plus haut niveau de cette Union civique.

Jules Millevoye donne ensuite sa description et son appréciation des grèves ouvrières. Après un appel à la répression impitoyable contre la CGT (p. 121-122) et un plaidoyer pour le « *progrès des Syndicats indépendants qui, s'abstenant de politique, ne s'occupent que d'intérêts professionnels, et qui demandent l'amélioration du sort des ouvriers, non plus à la lutte des classes, mais à l'entente, pour la prospérité commune, entre employeurs et employés* » (p. 123), l'auteur conclut comme suit : « *la victoire de / mai 1920 a été complète* » (p. 123-124), « *Sans doute la France peut être fière d'être considérée par l'Internationale révolutionnaire comme la forteresse de l'ordre, et que, après avoir été la terre d'élection où l'anarchie moscovite s'était flattée de planter tout d'abord son drapeau, elle soit aujourd'hui de tous les pays du monde celui qui se sent le plus à l'abri du péril bolcheviste.* [...] *Conservons, dans notre bourgeoisie, cette volonté d'action, qui nous ont donné la victoire.*» (p. 124)<sup>8</sup>

### 5. L'Académie, les communistes et les socialistes après 1920

Comme presque tous ses amis, Pierre Villard était persuadé que la révolution bolchevique ne durerait pas et s'effondrerait par le pourrissement intérieur et les attaques extérieures. Or ce n'est pas le cas, il s'interroge à ce sujet dans une nouvelle brochure.

#### ***Le dixième anniversaire du communisme russe (1928)***

« *C'est un événement aussi grave qu'imprévu. Il paraissait impossible, lorsque les bolcheviks se sont emparés du pouvoir, qu'ils pussent le garder longtemps* » (p. 1). Pour quelles raisons ? Outre toutes sortes de contraintes qu'il évoque, Pierre Villard note un « *fléchissement des principes* », c'est ce qu'on appelle la NEP (Nouvelle économie politique, décidée par Lénine), dont il expose les cinq principes (p. 6-7). En particulier : « *Le gouvernement soviétique renonça au monopole du commerce intérieur et à celui de l'industrie légère* » (p. 6). L'auteur y voit une défaite des bolcheviques, car ce n'est plus du « *communisme* », mais du « *socialisme d'État* ». Il se pose la question des évolutions ultérieures ; il voit se

5. Notice par Nicole Dockès-Lallement, *Dictionnaire...* (2017), p. 558-562.

6. Notice par Dominique Saint-Pierre dans le *Dictionnaire...* (2017), p. 693-694.

7. Notice par Gérard Chavancy, *Dictionnaire...* (2017), p. 914-916.

8. Pour une mise en contexte plus précise, nous renvoyons à l'étude que les historiens Maurice Moissonnier et André Boulmier ont consacrée à ce discours, « *La bourgeoisie lyonnaise aux origines de l'Union Civique de 1920 ?* », *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n° 4, 1981, p. 106-136.

dessiner deux tendances : « une fraction de ce parti, représentée par le Géorgien Staline, son secrétaire général Kalénine, Boukharine, surtout Rykov, commissaire à l'industrie, se rend compte de la nécessité d'élargir la NEP et de renoncer à la propagande extérieure » (p. 20). En face, au contraire, on trouve les exaltés : Trotsky, Kamenev, Zinovieff, Radek, Rakowsky. Nous lui laissons bien entendu la responsabilité de cette analyse (où Staline apparaîtrait donc plutôt comme un modéré), sa prédiction est prudente sur l'issue de ces conflits : il est bien difficile de prévoir qui l'emportera des partisans de Staline ou de Trotsky (p. 21)

En conclusion, Pierre Villard écrit que, pendant ce temps, aux États-Unis, il n'y a pas de communistes, mais une prospérité triomphale [il n'a pas prévu la crise de 1929 toute proche, mais il n'est pas le seul], et il ajoute : « Dès à présent, nous pouvons dire que le communisme a fait faillite en Russie, que le socialisme d'État n'y réussit pas et qu'en dépit de *L'Humanité*, les lois fondamentales de l'économie politique restent debout, distribuant la richesse aux peuples qui la respectent, la pauvreté et la souffrance à ceux qui la violent. » (p. 22). Il n'est pas inutile de confirmer cette ambiance par deux extraits du *Journal* d'Auguste Isaac<sup>9</sup>

« 11 novembre 1927, Lyon. *Visite de mon ami Pierre Villard. Entretien sur les erreurs des partis conservateurs depuis 1890, sur la chimère de la restauration monarchique en 1893, sur les sottises de la démocratie. Villard pense comme moi que tout le mal tient du suffrage universel qu'il aurait fallu hiérarchiser. C'est une force déchaînée sans contrepoids, qui [mine] le régime parlementaire et accumule les fautes, quand ce ne sont pas les crimes. / Vouloir restaurer la monarchie est folie, mais Villard croit que des dictatures deviendront nécessaires. Comment ? Quand ? et une fois au pouvoir comment les en faire descendre ? »*

« 22 juillet 1930. *J'ai appris hier soir la mort de mon ami Pierre Villard [...]. C'était un lettré, un érudit, un grand amateur d'Histoire et d'études économiques. Il avait en horreur les théories socialistes, et spécialement marxistes. C'était le dernier des bourgeois libéraux. / En ces dernières années, il s'intéressait surtout à la marche de la révolution soviétique qu'il tenait en particulière horreur. »*

### **Conclusion. Résumé des arguments**

Si l'on tente un peu de recul par rapport aux analyses conduites par Pierre Villard et par les académiciens qui se sont exprimés au sujet des idées et actions communistes, socialistes ou bolcheviques entre 1892 et 1930, on s'aperçoit que leurs perceptions sont stables dans le temps. Les projets pour l'avenir et les expériences en cours ne trouvent à leurs yeux aucune grâce, aucun point positif même partiellement, pas même d'excuses. Les arguments de fond se réduisent à quelques points.

1) La pauvreté (certes regrettable) n'est pas une question de répartition ; elle vient du fait que, sur Terre, il n'y en a pas assez pour tout le monde.

2) Il y a deux systèmes et deux seulement : le premier, c'est l'étatisation absolue de tout, autrement appelé « communisme » ou « collectivisme » ; le second, c'est le régime de la propriété et de la liberté, celui qui règne en Europe occidentale et aux États-Unis. Le lecteur de la fin du xx<sup>e</sup> siècle ou du début du xxi<sup>e</sup> s'étonne évidemment qu'il ne soit jamais envisagé de « troisièmes voies », de systèmes qui nous rappellent aujourd'hui des expériences certes très diverses, comme le « socialisme suédois », les variantes du « keynésianisme », le « socialisme à visage humain », les « fronts populaires » ou l'« union de la gauche ». Quand sont évoquées, occasionnellement, des propositions de nationalisations limitées aux mines ou aux chemins de fer, elles sont toujours repoussées énergiquement comme des doigts mis dans l'engrenage du collectivisme absolu.

9. Transcription tirée des archives personnelles de Pierre Villard.

3) Seul l'intérêt personnel est créateur de richesse. En conséquence, dans tous ces régimes d'égalitarisme collectiviste, il n'y a plus aucune motivation pour rien, donc cela ne peut que tourner à la catastrophe. Il faut donc combattre frontalement ces systèmes par tous les moyens, y compris la dictature.

4) Le salut pour les pauvres ne viendra que du développement des sciences et techniques.

### *Épilogue*

À partir des années trente du xx<sup>e</sup> siècle, les idées socialistes ou communistes sont peu abordées dans les séances de l'Académie. Sans prétendre ici avoir procédé à un dépouillement exhaustif des *Mémoires* et des registres, on reste un peu étonné de cette rareté. Certes, l'Académie n'a pas à prendre position sur les questions politiques (le contraire ne serait d'ailleurs pas souhaitable) et il est probable que de nombreuses discussions ont eu lieu « hors séance » entre divers membres, notamment, pour la France, au moment du Front Populaire, à la Libération ou lors des gouvernements d'union de la gauche, ou lors de crises importantes au plan international. Il existe, ponctuellement, des interventions relatives à l'URSS, au Vietnam, à la Chine, mais elles sont assez peu fréquentes. Les appréciations sont en général négatives, mais plus nuancées que celles des mémoires examinés ci-dessus. Dans les manuscrits conservés par l'Académie, nous avons seulement trouvé sur la question un texte (d'ailleurs en désordre et sans doute incomplet)<sup>10</sup> assez général et philosophique, non hostile et un peu étrange, sans auteur ni date (probablement du xx<sup>e</sup> siècle), évoquant au passage Shakespeare et Ibsen, dont nous ignorons s'il correspond à une discussion académique.

En revanche, nous avons trouvé à une époque plus récente une trace de débat dans le même esprit que ceux vus plus haut autour de 1917 :

20 novembre 1973. Conférence de M. Alban Vistel, Compagnon de la Libération : « Le Chili » (*Mém.*, t. 29, p. 163-165).

*« Le Conférencier n'a voulu se placer que sur le plan rigoureusement historique. Répondant aux questions qui lui furent posées sur l'actualité il décrit rapidement les erreurs commises par le Gouvernement d'Unité Populaire. Erreurs conduisant à l'effondrement économique, à l'exacerbation des haines sociales. Le Président Allende se laissant déborder par l'extrémisme utopique des éléments de son propre parti et du M.I.R. Le danger d'anarchie, la menace grandissante d'un "pouvoir parallèle" selon la vieille thèse léniniste, tout ceci contribua à faire basculer l'importante classe moyenne dans l'opposition et il est indéniable que la majorité des Chiliens a réclamé l'intervention de l'Armée. »*

Voici la variante qu'on trouve dans le registre manuscrit, d'où il semble ressortir que Salvador Allende était du côté de la dictature et Augusto Pinochet de celui de la liberté : *« Le récent renversement du gouvernement par l'Armée a été justifié par l'effondrement économique où se trouvait plongé le pays, par les très grandes menaces que faisaient peser des bandes armées de plus en plus nombreuses, et par le développement du caractère totalitaire du régime. L'intervention de l'Armée a donc rencontré un assentiment très général de la population ».*

Tous les auteurs cités ci-dessus ont affirmé à un endroit ou un autre de leurs interventions qu'ils se gardaient de faire de la politique. Le lecteur jugera si cette intention a vraiment été suivie d'effet.

10. Ms 384, f. 1-3 et quelques pages non numérotées.

**Pierre CRÉPEL**, *membre titulaire, archiviste,*  
**et Yannis HAUSBERG**

*En hommage à Louis David*

## **LES BUREAUX DE L'ACADÉMIE (1700-2018)**

Louis David, archiviste de l'Académie jusqu'à son décès le 15 octobre 2016, avait établi des listes de présidents et de secrétaires de la compagnie. Nous les avons vérifiées, complétées et y avons ajouté celles des trésoriers, bibliothécaires ou archivistes, ainsi que celles des autres membres des bureaux dont les fonctions ont été plus récemment créées.

### **Le bureau actuel**

Aujourd'hui (2018) le bureau de l'Académie se compose des tâches suivantes :

- le président annuel, le vice-président (qui le supplée et lui succède) et le président passé,
- le secrétaire de la classe des sciences et son adjoint,
- le secrétaire de la classe des lettres et son adjoint,
- le trésorier et son adjoint,
- le bibliothécaire et son adjoint,
- l'archiviste et son adjoint,

S'y ajoutent depuis quelques années :

- le chancelier et le vice-chancelier,
- le responsable des relations avec la Conférence nationale des académies,
- le responsable des publications,
- le responsable du site internet.

### **Plan de cet instrument de travail**

Depuis que l'Académie s'est structurée de façon formelle, les présidents (ou directeurs), les secrétaires ont toujours existé, les fonctions de bibliothécaire, d'archiviste et de trésorier ont été ajoutées ultérieurement. Il y a d'abord eu deux académies informelles (1700 et 1713) puis officielles (1724), qui ont fusionné en 1758. La compagnie a été supprimée en 1793 puis, reconstituée en 1800, elle a plusieurs fois changé de règlements, parfois de façon significative. Il n'est donc pas possible de fournir un seul tableau des membres des bureaux. Nous en donnerons donc plusieurs selon les époques, précédés d'explications synthétiques du fonctionnement. Le découpage des chapitres que nous proposons (**A1-A6**) est inspiré des dossiers confectionnés par Louis David.

**A1-A2.** *Académie des sciences et belles-lettres* (ASBL), 1700-1758. Elle n'a de véritable organisation qu'à partir de 1714.

**A3.** *Académie des beaux-arts* (ABA), 1713-1758. Elle ne se constitue en académie (au sens où nous entendons ce terme) qu'à partir de 1736 et elle prend le nom de Société royale en 1748.

**A4.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (ASBLA), 1758-1793.

- A5.** *Athénée*, puis de nouveau *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (ASBLA), 1800-1847. Elle change souvent de règlements de façon notable lors de ses premières années; elle commence ses publications de comptes rendus puis de mémoires
- A6.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (ASBLA), 1848-2018. Cette période se caractérise par la division clairement affirmée des deux classes en *sections*, où les académiciens sont répartis en *fauteuils* ; les publications des *Mémoires* sont bien identifiées (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries). La répartition des membres et la conception des bureaux changent peu, mais de nouveaux postes sont créés à la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

### Rapide histoire des bureaux

Les relevés qui suivent sont établis à partir des sources primaires (registres, règlements, etc.), qui seront précisées au fur et à mesure.

Parmi les sources secondaires qui nous ont aidés, il faut d'abord signaler l'ouvrage publié à l'occasion du Tricentenaire sous la direction de Louis David, *Trois siècles d'histoire lyonnaise. 1700-2000. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 2000). Bien entendu, nous avons aussi consulté l'ouvrage classique de Jean-Baptiste Dumas, *Histoire de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (2 vol., Giberton et Brun, Lyon, 1840), mais il convient de ne pas toujours le croire sur parole, surtout en ce qui concerne l'Académie des beaux-arts. Le résultat auquel nous sommes parvenus est, à grands traits et à quelques exceptions près, le suivant.

#### Ancien Régime

Avant 1758, chacune des deux académies – l'ASBL, plutôt littéraire (les mots sont trompeurs), 25 titulaires, et l'ABA, plutôt scientifique, 30 titulaires – a un *directeur annuel* et un *secrétaire perpétuel* ; ils ne sont qu'occasionnellement suppléés. C'est en principe le secrétaire qui s'occupe de l'argent, des livres et des manuscrits.

À partir de la fusion de 1758, l'ASBLA compte 40 titulaires et elle est divisée en deux classes: « *Sciences* » (soit approximativement les membres issus de l'ABA) et « *Belles-Lettres et Arts* » ou « *Lettres* » (soit à peu près les membres issus de l'ASBL). Le *directeur* devient *semestriel*, avec alternance *sciences/lettres*. Il y a *deux secrétaires perpétuels* – un de chaque classe – qui continuent à gérer la trésorerie et la bibliothèque. Mais en 1776, notamment en raison du legs Adamoli (très gros fonds d'ouvrages, de manuscrits et d'objets d'art, qui doit être mis à la disposition du public), apparaît explicitement le poste de *bibliothécaire*, voire celui de *bibliothécaire adjoint* ; il peut être cumulé avec le secrétariat.

#### Après la Révolution

L'académie est dissoute de 1793 à 1800. À sa reconstitution, après une période de tâtonnements, on revient grosso modo au fonctionnement antérieur, mais on appelle président ce qu'on appelait directeur, et le *président* est *semestriel*, avec une alternance sciences / lettres. Il y a toujours un *secrétaire par classe*, chacun étant en général assisté d'un *adjoint*. Mais, à certains moments, les tâches sont assumées par un secrétaire *perpétuel* ou *général* pour l'ensemble, assisté d'un adjoint pour les sciences et d'un adjoint pour les lettres. Le bureau comporte enfin aussi un *trésorier* à part entière.

À partir de 1827 (et jusqu'à nos jours), la *présidence* devient *annuelle*, mais on élit en général (en décembre un an sur deux) *deux* présidents pour *deux* ans (un de sciences, un de lettres), qui se succèdent et se suppléent mutuellement. La formule se modifie légèrement en 1991, où l'on élit chaque année en décembre un *vice-président* pour l'année qui vient, lequel devient président l'année d'après, toujours avec l'alternance sciences / lettres. On revient

définitivement à la formule d'un secrétaire (et d'un adjoint) par classe à partir de 1842. Rien ne change pour la trésorerie.

L'académie reconstituée met un quart de siècle à récupérer ses fonds de livres, manuscrits et œuvres d'art, à peu près au moment où elle s'installe au Palais des Arts (ou Palais Saint-Pierre) en 1824 pour un siècle et demi. Après une période de transition, ceux-ci sont conservés au sein d'une bibliothèque nouvellement créée, en partie commune avec d'autres institutions (Société de médecine, etc.) : la *Bibliothèque du Palais des Arts* (BPA) qui existe de 1831 à 1912. C'est donc le bibliothécaire de la BPA qui est chargé de ces fonds. Celui-ci sera toujours un académicien, proposé par l'ASBLA et accepté par les autres autorités. Néanmoins, en 1850, l'académie décide de nommer en son sein un « *archiviste* » distinct ou non du bibliothécaire. En 1912, la BPA est fusionnée avec la Bibliothèque de la Ville, mais l'Académie, qui restait propriétaire de ses fonds, peut les reprendre à part, ce qu'elle fait. Ceux-ci sont alors traités par un académicien, appelé, selon les moments, bibliothécaire ou archiviste ou bibliothécaire-archiviste ou archiviste-bibliothécaire, assisté éventuellement d'un adjoint. Après la Deuxième Guerre mondiale, le dynamisme de l'Académie fléchissant dangereusement jusqu'aux années 1975 environ (année de l'installation au Palais Saint-Jean), celle-ci se voit obligée de céder en 1960 la plus grosse partie de ses fonds (dont celui d'Adamoli) à la Bibliothèque municipale et à la Bibliothèque universitaire, mais cela n'a pas d'incidence sur la composition du bureau.

C'est seulement à partir de la fin du xx<sup>e</sup> siècle que sont créés de nouveaux postes au bureau : chancelier (1992), chargé des relations avec la Conférence nationale des académies (CNA) (1993), divers postes d'adjoints supplémentaires, etc.

#### *Abréviations*

ABA :	Académie des beaux-arts
adj. :	adjoint
ASBL :	Académie des sciences et belles-lettres
ASBLA :	Académie des sciences, belles-lettres et arts
BPA :	Bibliothèque du Palais des Arts
CNA :	Conférence nationale des académies
L ou BLA :	classe des lettres ou classe des belles-lettres et arts
S :	classe des sciences
SG :	secrétaire général

Les noms des académiciens sont cités avec l'orthographe du *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon (1700-2016)*, (Dominique Saint-Pierre dir., éditions de l'Académie, 2017. Nous avons indiqué les initiales des prénoms, lorsqu'il pouvait y avoir une confusion.

\*

## **A1-A2. Académie des sciences et belles-lettres, 1700-1758**

### **Les sources**

L'Académie des sciences et belles-lettres (ASBL), créée en 1700, se réunit d'abord de façon informelle, et n'obtient de lettres patentes qu'en 1724. Elle est soutenue par un *protecteur*, qui appartient à la famille de Villeroy. L'abbé Pernetti (1696-1777), qui y est élu en 1748, a connu les fondateurs et a travaillé sérieusement sur son histoire, il nous a notamment laissé un volume manuscrit rendant compte des séances (Ms 301). À propos



des premières années, Pernetti avoue : « *Nous n'avons aucun monument des Travaux de l'Academie, soit qu'on ait perdu les Registres, soit qu'on ne fut pas encore dans l'usage d'en avoir* » (Ms 301 p. 16). Bien entendu, il existe d'autres sources indirectes, dispersées.

Nous ne possédons de registres qu'à partir de 1714 (cote Ms 265 pour les registres de 1714 à 1739, cote Ms 266 à partir de 1740), l'ASBL ne publie ni « *Mémoires* », ni « *Comptes rendus des séances* ». Ces registres, ou procès-verbaux des séances, commencent le 2 janvier 1714 (Ms 265, f. 23), mais il y a quelques lacunes dans les premières décennies, en particulier entre le 8 mai 1725 et le 21 novembre 1730 (Ms 265, f. 98). Des informations de substitution se trouvent dans le répertoire signalé ci-dessus de l'abbé Pernetti (Ms 301). Pour diverses années, on ne sait pas si les registres sont lacunaires ou si l'Académie vaquait assez longtemps – par exemple 29 août-13 décembre 1718 : « *premiere seance de l'Academie apres la St Martin* » (Ms 265 f. 62v) ; en 1719, il n'y a rien après le 22 août (Ms 265 f. 69r) ; en 1720, les assemblées sont interrompues de septembre à décembre (Ms 265 f. 80r) ; mêmes manques aussi entre le 26 mai 1721 et le 5 janvier 1722, entre le 18 mai 1722 et le 25 janvier 1723, entre le 21 juin 1723 et le 1<sup>er</sup> juillet 1724 (sauf 13 décembre 1723).

Enfin, les premiers règlements ne nous sont pas connus et apparemment Pernetti ne les avait pas non plus (Ms 301 p. 20). En tout cas, les registres nous montrent que l'ASBL avait en temps normal un *directeur* et un *secrétaire*.

### Les directeurs

On ne sait pas s'il y a eu un directeur avant 1714 ; au vu du petit nombre d'académiciens et du fonctionnement peu formel, cela n'a pas grande importance. À la séance du 2 janvier 1714 est écrit : « *Directeur. M. Dugas, pour 3 mois. Secretaire perpetuel Brossete.* » (Ms 265 f. 23r). Le 4 avril, le registre mentionne ceci :

« *Monsieur le president Dugas ayant été nommé Directeur de l'Academie pour trois mois, il a prié la compagnie de lui donner un successeur. Surquoi la Compagnie ayant délibéré, on a nommé tout d'une voix Mr Aubert pour Directeur pendant le même tems de trois mois; et on a arrêté que tous les trois mois on choisira un nouveau Directeur.* » (Ms 265 f. 28r),

et le 3 juillet : « *Mr Aubert Directeur a demandé qu'on nommât un Directeur. Et Mr De la Valette a été choisi unanimement.* » Mais l'Académie n'a pas de séance entre celle du 3 août et celle de rentrée du 17 novembre et visiblement la Valette reste directeur jusqu'à la séance du 27 décembre 1714, où on lit : « *L'assemblée a nommé unanimement Monsieur de Serre pour Directeur pendant les trois mois prochains* » (Ms 265 f. 3r). Nous n'avons plus trouvé de trace d'élection dans les registres, et de Serre semble rester directeur jusqu'au 4 janvier 1718:

« *Monseigneur l'Archeveque a dit ensuite que Mr De Serre Directeur étant a Paris, et que sa fonction etant finie il falloit proceder a l'Election d'un nouveau Directeur pour la présente année 1718. Ce qui a été fait par Billets, et la compagnie a nommé tout d'une voix Mr le President Dugaz pour Directeur; qui a pris place a la droite de Mgr L'Archeveque.* » (Ms 265 f. 51r)

Voici la présentation complémentaire qu'en fait Pernetti:

« *M. De Serres qui etoit Directeur depuis plusieurs annees avoit demandé souvent un successeur et n'avoit pû l'obtenir; Le voyage qu'il fit à Paris decida la Compagnie, Elle nomma par scrutin M. Dugaz Directeur: C'est la 1<sup>ere</sup> fois qu'il est parlé de scrutin dans cette Academie* » (Ms 301 p. 20)

Le directeur et le secrétaire peuvent être suppléés occasionnellement ; nous n'en ferons pas le relevé ici, mais il faut noter la décision suivante, toujours le 4 janvier 1718:

« Mgr [l'archevêque de Villeroy] a représenté à la compagnie, qu'un article de nos Reglemens portoit, qu'en l'absence du Directeur, celui qui l'avoit été immédiatement auparavant, en feroit les fonctions mais que comme Mr De Serre qui sortoit de charge, étoit actuellement à Paris, il étoit à propos de nommer un Vice-Directeur. La Compagnie a nommé Mr de Glatigny le Pere, Avocat General, qui a pris sa place à la gauche de Mgr. » (Ms 265 f. 51r).

Ce n'est, semble-t-il, qu'une mesure ponctuelle. L'usage de suppléer le directeur, en cas d'absence, par le directeur de l'année précédente (éventuellement appelé alors vice-directeur) se prolonge. Nous n'indiquerons ces suppléances dans le tableau ci-dessous que lorsqu'elles durent un nombre important de séances.

Les élections des directeurs ont lieu en général à la mi-décembre et on les trouve facilement sur les registres. Nous ne donnons ici que les cas exceptionnels (autres dates ou absences de registres).

1719 : élection le 7 mars 1719 (Ms 265 f. 66r et Ms 301, p. 22), le directeur 1718, Dugas, restant en fonction jusqu'au 28 février 1719.

1720, 1723, 1724 : aucune date d'élection n'été trouvée.

1721-1722 : source Ms 301, p. 26.

1726 : le directeur n'a pas été identifié.

1727-1730 : source Ms 301, p. 45, 48, 50, 53.

### Les secrétaires

En ce qui concerne le secrétariat, l'affaire est plus simple, car c'est Brossette (1671-1743) qui l'assure depuis le début, comme il l'exprime à maintes reprises. Toutefois, il lui arrive de se faire suppléer, puis, lorsqu'il devient trop âgé, d'être remplacé par Fleurieu. À la séance du 18 décembre 1724, le registre nous informe de l'élection d'un suppléant : « *La compagnie ayant considéré que le secretaire pouvoit être obligé de par ses affaires, de ne point assister à l'Academie, on a nommé M. De Billy, pour substitut du secretaire, en son absence.* » Brossette cumule néanmoins les fonctions de directeur et de secrétaire en 1733, même s'il est remplacé au moins une fois par De Billy « *secretaire en second* » [« en second » est barré] à la séance publique du 29 novembre (Ms 265 f. 144v).

En 1738, Brossette est parfois suppléé par Jacques Annibal Claret de Fleurieu de La Tourrette (1692-1776) [dans les registres de cette époque, ce dernier est appelé « La Tourrette », mais dans les registres ultérieurs, il est appelé « Fleurieu », et c'est son fils Marc Antoine (1729-1793) qui est nommé « La Tourrette »]. Fleurieu remplace définitivement Brossette à partir du 13 janvier 1739, à la demande de celui-ci ; il est élu le 20 janvier.

Pour les années 1740-1744, Fleurieu étant « *prévôt des marchands* » (c'est-à-dire maire de Lyon), il est lui-même remplacé en attendant la fin de son mandat au consulat. C'est alors G. Glatigny aîné qui est élu le 12 janvier 1740 (Ms 301 p. 90). Mais celui-ci, étant élu directeur pour 1742, doit être à son tour suppléé par Antoine François Regnault pour l'année (9 janvier 1742). En 1743 et 1744, le registre est en général écrit de la main de Glatigny, qui a fini son année de directorat. Fleurieu reprend le secrétariat en 1745, jusqu'à la dernière séance qui a lieu le 5 septembre 1758. En effet, à la rentrée de novembre, l'ASBL fusionne avec la Société royale (ou Académie des beaux-arts).

Années	Directeur	Secrétaire
1700-1713	–	Brossette
1714	Dugas L., Aubert, de La Valette	Brossette
1715-1717	Serres	Brossette
1718	Dugas L. Glatigny “le pere” vice-directeur	Brossette
1719	Ponsainpierre (Duperron de) Glatigny “le pere” “continué” vice directeur	Brossette
1720	Aubert	Brossette
1721	Aubert “continué Directeur malgré ses représentations”	Brossette
1722	Jacques Annibal Claret de Fleurieu de La Tourrette	Brossette
1723	Glatigny G. (aîné)	Brossette
1724	Glatigny G. (aîné)	Brossette, parfois Billy
1725	Laisné	Brossette
1726	?	Brossette
1727	Aubert	Brossette
1728	Ponsainpierre (Duperron de)	Brossette
1729	Fleurieu de La Tourrette	Brossette
1730	Pestalozzi J. J.	Brossette
1731	Glatigny M. “le cadet”	Brossette
1732	Dugas L. “le père”	Brossette
1733	Faramant	Brossette
1734	Dugas P. “le fils”	Brossette
1735	Brossette	Brossette
1736	Grollier de Servières	Brossette
1737	Bertin	Brossette
1738	Trollier	Brossette, parfois suppléé par Fleurieu
1739	Aulas	Fleurieu
1740	Dugas L. “le père”, suppléé par Aulas vice-directeur à partir du 22 novembre	Glatigny G. (aîné)
1741	Pianelli de la Valette L. IV, dit M. de Charly	Glatigny G. (aîné)
1742	Glatigny G. (aîné)	Regnaud Ant. Fr.
1743	Regnaud A. F.	Glatigny G. (aîné)
1744	Ponsainpierre (Duperron de)	Glatigny G. (aîné)
1745	Pallu	Fleurieu, parfois suppléé
1746	Dugas P. fils	Fleurieu
1747	Lacroix-Laval	Fleurieu
1748	Regnaud de Parcieu J. A.	Fleurieu
1749	Bollioud-Mermet	Fleurieu, suppléé par Glatigny jusqu’au 29 avril
1750	Mathon de la Cour J.	Fleurieu, suppléé par Glatigny jusqu’au 17 mars
1751	Aulas	Fleurieu, suppléé par Glatigny du 2 mars au 22 juin
1752	Fleurieu, suppléé par Aulas à partir du 5 septembre	Glatigny G. (aîné)

1753	Blanchet de Pravieux	Fleurieu
1754	Bordes Ch.	Fleurieu
1755	Goy	Fleurieu
1756	Pernetti	Fleurieu
1757	Boffin de Pusignieu	Fleurieu
1758	Bory	Fleurieu

\*

### A3. Académie des beaux-arts, 1713-1758

L'Académie des beaux-arts (ABA) est créée en 1713, sous la forme d'une *Société du concert*, elle obtient des lettres patentes en 1724, elle ne fonctionne pas comme une vraie académie, même si elle organise des conférences occasionnelles. Le 12 avril 1736, elle scinde ses activités en deux groupes largement indépendants : la Société du concert et la *Société des conférences*. C'est cette dernière qu'on peut considérer comme une « académie », elle commence ses registres ce jour-là (comme cela est indiqué dès la page 3 desdits registres), ceux-ci constituent notre source principale. Ils portent les cotes Ms 266, t. 22-24 pour 1736-1755 et Ms 265 pour 1756-1758. L'ABA prend le 24 juillet 1748 le nom de Société royale (1748-1758), jusqu'à sa fusion avec l'Académie des sciences et belles-lettres (ASBL). La dernière séance a lieu le 9 septembre 1758.

#### *Le directeur et le président*

La Société des conférences de l'Académie des beaux-arts élit, dès le 12 avril 1736, Camille Perrichon comme « *directeur* », mais c'est un titre plutôt honorifique ; celui-ci ne vient pas aux séances et les assemblées sont présidées par J. P. Christin comme le plus ancien. Pour pallier ce défaut, l'Académie élit le 7 janvier 1737 un « *président* », Grollier de Servières, « *pour y présider en l'absence de Mr. le Directeur* ». Grollier est maintenu le 16 décembre 1737 président pour l'année suivante. Les élections du nouveau président ont lieu régulièrement en décembre.

Le 15 juillet 1739, on annonce que l'académie va « *en corps faire sa visite a Mr. Pallu Intendant a l'occasion de son arrivée a Lyon comme nouvel Intendant de cette ville & comme Directeur de L'académie des Beaux Arts* ». On ne trouve pas dans les registres de trace antérieure d'une élection de Pallu comme membre ni comme directeur (en revanche, il est élu « académicien honoraire » dans les formes à l'ASBL le 11 août 1739). Pallu préside certaines séances à partir du 29 juillet 1739. Le 5 août 1739, Perrichon passe académicien honoraire. La fonction de *président* est supprimée le 27 novembre 1743 à la demande de Pallu, il y a seulement un *directeur* annuel, mais de fait en 1744, les registres notent toujours la présence d'un directeur (Pallu) et d'un président (Borde). Le nom de président disparaît à partir de 1745. Désormais, en l'absence du directeur, la séance est présidée par « *l'ancien directeur* » ; c'est parfois, à défaut, « *par le plus ancien* » membre.

#### *Le secrétaire*

La Société du concert et la Société des conférences ont un protecteur commun, le duc de Villeroy, qui l'est également de l'ASBL. On ne trouve pas dans les registres de mention de « bureau ». En revanche, la Société du concert a des « *officiers* », ce qui constitue (sous un autre nom) un bureau. Dans l'*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*

pour 1742 (p. 176), on en trouve une liste : un directeur, un inspecteur, un trésorier, un bibliothécaire, six commissaires syndics et un maître de musique, J. P. Christin en est le bibliothécaire. Mais l'organisation de la Société du concert est hors de notre propos.

Dès le début de la Société des conférences, « l'assemblée a choisi et nommé d'une commune voix pour son Secrétaire perpétuel Mr Christin ancien Inspecteur de l'Académie à present son Bibliothécaire perpétuel » (Registre, p. 4). Le 22 décembre 1751, Christin est élu directeur pour 1752. Il est remplacé (pour l'année) comme secrétaire par Ruolz « et a son deffaut par Mr. Bollioud ».

L'année 1755 marque un tournant. Christin conserve le secrétariat en titre jusqu'à sa mort le 19 janvier 1755, il officie même les 3 et 10 janvier. Il est remplacé officiellement par Bollioud le 14 février. Cette année-là, le directeur élu de l'ABA est Soufflot, mais celui-ci quitte presque tout de suite Lyon pour Paris et ne dirige les débats que jusqu'au 24 janvier ; il est ensuite remplacé par l'ancien directeur Clapasson. Ainsi, Clapasson et Bollioud doivent-ils gérer en catastrophe l'affaire Tolomas-D'Alembert qui éclate en janvier 1755: le père jésuite Tolomas avait insulté le savant et auteur de l'article « Collège » de l'*Encyclopédie*, à la séance de rentrée du collège de la Trinité le 30 novembre 1754.

La fonction de trésorier de la Société des conférences n'apparaît pas dans les registres, il est possible que cette tâche soit assurée par le « trésorier » de la Société du concert, puisque les deux sociétés forment l'Académie des beaux-arts. Cependant, dans l'*Almanach* pour 1757, à la suite du nom de Bollioud, il est indiqué « Secrétaire perpétuel, & Trésorier de la Société royale » (p. 128). En ce qui concerne la tâche de « bibliothécaire », on lit, mais uniquement dans la rubrique « Concert de l'Académie des beaux-arts » : « Bibliothécaire perpétuel. Bergiron de Fort-Michon » (p. 131).

Il faut ajouter l'existence, consignée dans les annuaires, de personnes, non membres de l'académie, chargées de certaines tâches. Dans nos termes actuels, ce seraient, selon les cas, des artisans ou des salariés. Par exemple, dans l'*Almanach* pour 1757, il est écrit (p. 130) :

« M. Delaroché, Libraire-imprimeur de la Société royale.

M. Coignet, Garde des Cabinets de la Société royale, Pensionné de la Ville [...],

Le Sr. Pierre Casati, Artiste pour les Instrumens de Physique à l'usage de la Société royale »

Coignet est aussi « Garde de la Bibliothèque » pour la Société du concert (p. 131).

Année	Directeur	Président annuel (en l'absence du directeur)	Secrétaire
1736	Perrichon (absent)		Christin
1737	Perrichon (absent)	Grollier de Servières	Christin
1738	Perrichon (absent)	Grollier de Servières	Christin
1739	Perrichon / Pallu	Duclos	Christin
1740	Pallu	Ruolz	Christin
1741	Pallu	L. Dugas	Christin
1742	Pallu	Bollioud-Mermet	Christin
1743	Pallu	L. Borde	Christin
1744	Pallu	L. Borde	Christin

Année	Directeur	Secrétaire
1745	J. Mathon de la Cour	Christin
1746	Abbé de Lacroix	Christin
1747	Abbé de Valernod	Christin
1748	Delorme	Christin
1749	J.A. Regnaud de Parcieux	Christin
1750	Cayer	Christin
1751	Garnier	Christin
1752	Christin	Ruolz et, à défaut, Bollioud
1753	Deville, souvent suppléé par Christin	Christin, souvent suppléé par Ruolz ou Bollioud
1754	Clapasson	Christin, souvent suppléé par Ruolz ou Bollioud
1755	Soufflot, puis Clapasson	Christin, puis Bollioud
1756	Noyel de Belleroye	Bollioud
1757	Pestalozzi	Bollioud
1758	L. Beraud	Bollioud

\*

#### **A4. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 1758-1793**

##### **La mise en place**

À la fusion des deux académies, les membres titulaires sont au nombre de 40, répartis en deux classes de 20: Sciences (« *Mathématiques, physique et arts qui sont relatifs à ces Sciences* », c'est-à-dire, à quelques exceptions près, issus de la Société royale) et Lettres (« *Belles-lettres et arts qui en dépendent* », c'est-à-dire issus de l'ASBL). Du fait des membres communs aux deux académies et des départs ou des vétéranes, tous les académiciens de l'une ou de l'autre compagnie retrouvent une place dans la nouvelle. Chacune de ces classes a un secrétaire; le directeur devient *semestriel* –en principe de la classe des Lettres le premier semestre, de celle des Sciences le second semestre. Notons que l'Académie des beaux-arts continue à part ses activités de concert, au moins jusqu'en 1773, comme le mentionnent en particulier les almanachs. Sur ce sujet, qui sort de notre cadre, on peut se reporter à la thèse de Bénédicte Hertz, *Le grand motet dans les pratiques musicales lyonnaises (1713-1773)*, Université Lyon 2, 7 juillet 2010.

La première séance a lieu le 14 novembre 1758. Fleurieu est nommé *directeur* pour la fin de l'année et continue ses fonctions au 1<sup>er</sup> semestre 1759. Bollioud est *secrétaire*. À partir de juillet 1759, le secrétariat est assuré tantôt par Bollioud (Sciences), tantôt par Fleurieu (Lettres), sans qu'on voie de trace de nouvelle élection pour cette tâche. Bollioud était secrétaire de la Société royale (académie scientifique) et Fleurieu de l'ASBL (académie littéraire), c'est donc en quelque sorte la continuation de la situation antérieure.



À la séance du 20 janvier 1767, on annonce que Fleurieu démissionne du secrétariat en raison de son âge ; l'Académie fait alors passer Bollioud secrétaire de la classe des Lettres et c'est Marc Antoine Claret de La Tourrette (le fils de Fleurieu) qui devient secrétaire de la classe des Sciences jusqu'à la Révolution. En raison de son âge, Bollioud demande à passer la main pour le secrétariat de la classe des Lettres, mais il continue son travail sur l'histoire de la compagnie et les notices de ses membres (ce qui va donner un manuscrit important, jamais publié, mais conservé au Ms 271). Le registre relate longuement la réflexion de l'Académie en date du 10 décembre 1776, et le successeur Bory est élu à la séance suivante le 17 décembre. La situation reste inchangée jusqu'en 1792 : La Tourrette et Bory alternent les tâches du secrétariat qui incluent la tenue des registres.

En ce qui concerne la *trésorerie*, à la séance du 7 janvier 1777, Bollioud présente « le compte en recette et dépense, qu'il a tenu comme secrétaire, pendant le cours de l'année 1776 ». C'est Bory qui prend sa suite en tant que trésorier de fait, comme cela est confirmé à la séance du 28 janvier 1777 :

« *Mr Goy nommé par delibération de la compagnie du 7. J.er Commissaire conjointement avec Mrs les officiers pour regler la forme sous laquelle les fonds qui avoient été confiés a Mr Bollioud seroient remis à Mr de Bory qui s'en chargeroit a l'avenir a apporté le projet de quittance [...]* »

Les almanachs ne mentionnent pas les fonctions de « *trésorier* ». Jusqu'en 1777, ils ne mentionnent non plus ni « *bibliothécaire* » ni « *archiviste* ». Ces fonctions, elles aussi, sont en général assurées par les secrétaires perpétuels, mais la situation évolue fin 1776-début 1777, comme nous le précisons un peu plus loin. Comme à l'époque de l'ABA, les almanachs indiquent, après les listes des membres ordinaires, vétérans et associés, un certain nombre de tâches assurées par des personnes extérieures : libraires, imprimeurs, relieurs, mais aussi « *Garde des Cabinets* » (ex. Coignet en 1761), « *Artiste pour les Instrumens de Physique* » (ex. Pierre Casati en 1761). Ces fonctions n'ont rien à voir avec le bureau.

**Tableau des directeurs et secrétaires**

Année	Directeur 1 <sup>er</sup> semestre	Directeur 2 <sup>nd</sup> semestre	Secrétaire sciences	Secrétaire lettres
1758	–	Fleurieu	Bollioud	
1759	Fleurieu	Noyel de Belleruche	Bollioud	Fleurieu
1760	Lacroix	Valernod	Bollioud	Fleurieu
1761	Ch. Borde	La Tourrette	Bollioud	Fleurieu
1762	Goy	Collomb	Bollioud	Fleurieu
1763	Bory	Rast	Bollioud	Fleurieu
1764	Pernetti	Pouteau	Bollioud	Fleurieu
1765	Nonnotte	Poivre	Bollioud	Fleurieu
1766	Geneve	Delorme	Bollioud	Fleurieu
1767	Ch. Borde	Devillers	La Tourrette	Bollioud
1768	Boffin de Pusignieu	Lallié	La Tourrette	Bollioud
1769	Terrasson de La Barollière	Grassot	La Tourrette	Bollioud
1770	Brosses	Loyer	La Tourrette	Bollioud
1771	Flesselles	Gavinet	La Tourrette	Bollioud

Année	Directeur 1 <sup>er</sup> semestre	Directeur 2 <sup>nd</sup> semestre	Secrétaire sciences	Secrétaire lettres
1772	Sozzi	Valernod	La Tourrette	Bollioud
1773	Mongez	Brisson	La Tourrette	Bollioud
1774	Campigneulles	Collomb	La Tourrette	Bollioud
1775	Jacquet	Rast	La Tourrette	Bollioud
1776	Barou du Soleil	Montmorillon	La Tourrette	Bollioud
1777	Perrache	La Tourrette	La Tourrette	Bory
1778	Lacroix	Le Camus	La Tourrette	Bory
1779	Prost de Royer	Jars	La Tourrette	Bory
1780	La Serre	Montluel	La Tourrette	Bory
1781	Bruyset	Lefevre	La Tourrette	Bory
1782	Millanois	Willermoz	La Tourrette	Bory
1783	Castillon	Collomb	La Tourrette	Bory
1784	Ch. Jos. Mathon de La Cour	Abbé Roux	La Tourrette	Bory
1785	Terrasson de La Barollière	Devillers	La Tourrette	Bory
1786	Delandine	Gilibert	La Tourrette	Bory
1787	Gaudin	Tissier	La Tourrette	Bory
1788	Deschamp	Vittet	La Tourrette	Bory
1789	Vasselier	Rozier	La Tourrette	Bory
1790	Palerne de Savy	Jars	La Tourrette	Bory
1791	Jaquet	Tabard	La Tourrette	Bory
1792	Delandine	Boulard	La Tourrette	Bory (mort le 15 mars)
1793	Boulard		La Tourrette	

### Bibliothécaires, archivistes

Le legs du fonds Adamoli (1707-1769) et les conditions tumultueuses de sa réalisation effective exigent sans doute une meilleure organisation de la bibliothèque. Le 19 novembre 1776, le directeur dit

*« qu'il conviendrait peut être à l'académie de donner au public des preuves de son zèle, en procédant à la nomination d'un bibliothécaire.*

*« Néanmoins, avant d'aller au scrutin, l'académie a arrêté en outre, que celui de MM. les académiciens qui seroit nommé, demeureroit engagé à se conformer à la délibération qu'elle arrêteroit, concernant les fonctions qui doivent être attribuées au bibliothécaire, sans s'écarter des statuts et réglemens du corps [...]*

*« Après quoi M. Le directeur ayant requis le scrutin, on y a procédé et à la plus grande pluralité des voix, M. L'abbé Mongés a été nommé commissaire, avec titre et fonctions de bibliothécaire.»*

Antoine Mongez figure en effet comme bibliothécaire dès l'*Almanach* pour 1777, jusqu'à celui pour 1783. Il meurt le 13 novembre 1783, sa mort est annoncée à la séance de rentrée du 18 novembre, on procède à son remplacement « *sans délai* » :

« on a d'abord procédé par scrutin a la place de Bibliothécaire et le Secrétaire des belles lettres y a été nommé, mais sur la représentation qu'il a faite que le logement ne luy suffiroit pas pour sa femme et pour luy et qu'en conséquence il n'accepteroit point l'honneur qu'on vouloit luy faire, l'Académie ayant cru entrevoir qu'il y auroit possibilité physique de pouvoir l'y arranger et l'ayant engagé a se rendre aux vœux de la compagnie, le Secrétaire n'a pu se défendre d'accepter sous la condition pendant que le logement pourroit luy convenir par des arrangements dont la compagnie auroit la complaisance de s'occuper.»

À cette même séance, on nomme un nouveau « *Garde des archives et cabinets* », M. Muguet, pour remplacer Coignet décédé. Bory est effectivement noté « *Bibliothécaire* » à partir de l'*Almanach* pour 1784. Mais le 15 mars 1785, il envisage sa démission de la fonction de bibliothécaire :

« *Après quoi M. de Bory a représenté que M. le prévot des marchands, ayant dit à quelques académiciens que le Consulat se refusoit à céder dans l'hotel de ville, une ou deux chambres qui lui seroient d'une indispensable nécessité pour pouvoir occuper avec M[a]d[am]e son épouse, l'appartement du bibliothécaire, il se verroit contraint de renoncer à exercer les fonctions de cette place. sur quoi l'académie a cru ne devoir prendre encore sur cela aucun parti deffinitif, et a invité M. de Bory a faire une derniere démarche auprès du Consulat. Elle a arreté en même tems que la compagnie seroit extraordinairement convoquée, Mardy prochain, pour délibérer sur le rapport que lui feroit Mr de Bory.* »

Le 22 mars, la solution suivante est trouvée : Bory « *a dit qu'il offroit de conserver cette place a laquelle l'académie luy avoit fait l'honneur de le nommer si elle vouloit luy donner un Bibliotécaire adjoint .* » L'académie adopte cette proposition à l'unanimité et élit à ce poste « *M. De Landine dont le zèle et les travaux l'avoient aidé et suppléé jusque' alors dans les fonctions de Bibliotécaire, qui connoissoit les livres de la Bibliothéque et qui même avoit pris la peine d'en faire le catalogue* ». Delandine est effectivement noté comme « *Bibliothécaire adjoint* » à partir de l'*Almanach* pour 1786, et il intervient souvent sur ces questions dans les séances. Nous explicitons plus loin la situation en 1792-1793.

Dates	Bibliothécaire	Bibliothécaire adjoint
19 novembre 1776-13 novembre 1783	Mongez	
18 novembre 1783-22 mars 1785	Bory	
22 mars 1785-15 mars 1792	Bory	Delandine
20 mars 1792-13 août 1793	Delandine	Tabard

### La situation en 1792-1793

À partir de 1792, l'Académie vit une situation incertaine. Les activités du secrétaire, du trésorier et du bibliothécaire étant enchevêtrées, nous allons ici les évoquer ensemble. La dernière séance signée de la main de Bory est celle du 7 février 1792 ; il meurt le 15 mars 1792. C'est à la séance du 20 mars 1792 qu'on annonce son décès (Registre 1789-1792, p. 198-201 et l'annexe qui suit).

« *Le secretaire en fonction [La Tourrette], a dit que le jour même de sa mort, M. De Bory, qui sentoit approcher sa fin, lui avoit remis, 1° Les livres de compte, qu'il étoit chargé de tenir en recettes et dépenses, pour la compagnie; 2° un ancien livre de M. Bollioud, son prédécesseur [...]*

« [...] on a unanimement arrêté les articles suivants ;

1° *L'académie ne sera point extraordinairement convoquée pour déclarer vacantes les places d'académicien et de secr. perp. que remplissoit M. de bory, ne paroissant aucunement nécessaire, dans l'incertitude des circonstances où elle se trouve, ainsi que tous les corps litteraires du royaume, de nommer quant à présent, à ces deux places./.*

2° *arrêt, que conformément aux réglemens, le secretaire de la cl. des sciences, suppleroit pour la tenue des régistres et les autres fonctions attribuées aux deux secrétaires, à l'exception néanmoins des recettes et des dépenses, dont il supplioit l'académie de le dispenser; vû qu'il étoit déjà chargé de celles qui concernent les fondations des prix, et qui ne doivent pas être confondues./.*

3° *On a nommé, pour tenir le compte en recettes et dépenses M. delandine, directeur actuel et bibliothécaire, et il a été dit qu'en conséquence, les livres de comptes de MM. Bollioud et de Bory, seroient remis à cet académicien, ainsi que la promesse de M. de Montribloud [...]* »

À partir du 14 février 1792, c'est toujours La Tourrette qui tient la plume, sauf le 5 juin (« *Castillon remplissant les fonctions de secretaire, en l'absence de M. de la tourrette* ») et le 3 juillet (« *Delandine en l'absence de M. de la Tourrette* »). Mais le 20 novembre 1792, vu « *ses forces, sa santé, son âge* », La Tourrette demande un successeur. L'Académie refuse sa démission, mais prend un certain nombre de décisions pour soulager ses charges. Ainsi, du 27 novembre 1792 au 5 février 1793, c'est l'abbé Roux qui tient les registres ; mais La Tourrette reprend la plume à partir du 19 février 1793 jusqu'à la suppression (séance du 13 août, qui « *n'a pas eu lieu* »), il est seulement suppléé par Roux le 19 mars (en partie) et du 23 avril au 11 juin: elles sont signées « *Roux en l'absence du secrétaire perpétuel* », ou « *Roux sur la réquisition du secrétaire perpétuel présent à la séance* ».

On trouve, au début du registre de 1793, une confirmation des décisions précédentes ; il y figure un extrait de l'*Almanach* pour 1792 (p. 192-204) relatif à l'Académie et à ses listes, corrigé de la main de La Tourrette en vue de l'*Almanach* pour 1793 (corrections manuscrites datant donc de la fin de 1792). La Tourrette y est « *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences* ». Bory était « *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Belles-Lettres & Bibliothécaire* », mais évidemment son nom est rayé avec, en marge, la mention manuscrite : « *mort 15 mars 1792* ». Aucun autre académicien n'est noté comme secrétaire des lettres. Pour Delandine, qui était noté « *Bibliothécaire adjoint* », la mention « *adjoint* » est barrée. Pour Tabard, est ajoutée la mention manuscrite : « *Bibliothécaire adjoint, Commissaire pour la garde des archives et effets appartenants à l'acad.* »

\*

## A5. Athénée puis Académie, 1800-1847

### La réorganisation de l'Académie.

#### Présidents et secrétaires (an VIII - début de l'an XI)

L'académie est reconstituée par le préfet Verninac sous le nom d'*Athénée* le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), c'est-à-dire quelques jours après le passage de Napoléon Bonaparte à Lyon (29 juin). L'organisation des premières années est tâtonnante, mais des bureaux sont annoncés dès les almanachs pour les ans IX-XI (le trésorier n'y est pas mentionné).

Le nom d'« académie » revient rapidement dans l'usage. Les bureaux ne sont pas indiqués dans les almanachs, de l'an XII jusqu'à 1809 compris; mais on peut les reconstituer par les registres. Ils réapparaissent dans l'*Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône* à partir de celui pour 1810. Nous présentons ici les *présidents* et *secrétaires*, et nous examinerons à la fin de cette section les trésoriers et archivistes.

« Le 24 messidor an VIII, à la première assemblée de l'Athénée reconstitué, on procède à la formation du bureau :

- Verninac est proclamé président à l'unanimité ;
- Delaurencin est nommé vice-président ;
- Roux est nommé secrétaire de la classe des Sciences ;
- Berenger est nommé secrétaire de la classe des Belles-Lettres. On adjoint à celui-ci Delandine. »

Mais, dès le 3 thermidor, c'est-à-dire à la séance suivante :

« Les citoyens Bérenger et Delandine exposent que des raisons majeures les mettent dans l'impossibilité de remplir les fonctions de secrétaire. N'ayant pu les déterminer à retirer leur démission, l'assemblée nomme Pitt secrétaire pour la classe des Belles-Lettres. »

Année	Président	Vice-président	Secrétaire sciences	Secrétaire lettres
an VIII	Verninac	J. Laurencin	Roux	Pitt
an IX (1800-1801)	Verninac	J. Laurencin	Roux	Pitt
an X (1801-1802)	Najac élu le 3 brumaire)	J. Laurencin	Roux	Pitt
an XI (1802-1803), jusqu'au 3 ventôse	Bureaux de Pusy élu le 21 nivôse	Dubois élu le 5 pluviôse	Roux réélu le 21 nivôse, Mollet adjoint	Rambaud élu le 5 pluviôse, Dumas adjoint

### La recherche d'une stabilité, à partir de l'an XI

Un moment important est l'établissement d'un règlement longuement discuté au cours de l'hiver XI, frimaire, nivôse, pluviôse et ventôse. Il est arrêté les 30 frimaire an XI (21 décembre 1802) et 3 ventôse an XI (22 février 1803). « Le Bureau de l'académie est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier » (art. XVIII).

#### La présidence

Le président devient en théorie semestriel, comme l'indique la suite du règlement :

« Le président et le vice-président sont changés toutes les années, sans pouvoir être ni continués ni réélus avant trois ans. Ils sont choisis l'un dans la section des sciences, l'autre dans la section des belles-lettres et arts. Chacun remplit les fonctions de président pendant six mois et pendant les six autres mois supplée le président en cas d'absence. [...] » (art. XIX)

L'application concrète de cet article est douteuse. Parfois, on ne voit pas de vice-président élu ; d'autres fois, le président officie presque toute l'année et le vice-président occasionnellement, l'un et l'autre pouvant être suppléés par un autre académicien. La situation ne devient claire qu'à partir de 1811. Par exemple, Petit est encore président à la séance de rentrée du 5 frimaire an XIV, mais c'est pour l'élection de Petetin qui officie dans la foulée jusqu'à la fin de l'an XIV (dernière année écourtée du calendrier républicain). Petetin est en principe président en 1806, mais il est souvent suppléé par Tissier, Petit, Tabard, Loyer

et Acher « *faisant fonction de président* ». En 1807, Vitet et Tabard se partagent la présidence sans qu'on puisse vraiment dire que l'un officie le premier semestre et l'autre le second. En 1808, Mollet préside presque toute l'année et Béranger seulement trois séances.

### ***Un seul secrétaire perpétuel***

À partir de la fin 1802 et pour vingt ans, sinon trente, le secrétariat va être partagé, sous diverses formes, entre trois hommes : Roux, Mollet et Dumas. L'abbé Roux est élu secrétaire de la classe des sciences le 21 nivôse an XI (11 janvier 1803), avec Mollet comme adjoint. Puis, le 26 pluviôse an XI (15 février 1803), on lit dans le registre :

« *Le président rappelle qu'il y avait eu convocation pour le choix d'un secrétaire dans la section des belles lettres.*

« *Un des membres a renouvelé la proposition, faite dans une séance précédente, de n'avoir pour les deux sections qu'un même secrétaire, qui serait perpétuel ; et il a demandé si le bureau avait délibéré sur cette proposition. Le bureau ne s'en est pas occupé.* »

Cette possibilité existe dans le règlement :

« § 93.[...] *Chaque secrétaire a un secrétaire-adjoint, qui le remplace en cas d'absence. Les secrétaires-adjoints font partie intégrante du Bureau, mais seulement quand ils exercent en remplacement.*

§ 94. *Pourra néanmoins l'académie ne nommer qu'un seul secrétaire: et ce cas arrivant, les deux adjoints feront partie du Bureau dans toutes les circonstances* » (extrait du règlement réimprimé en 1809, Lyon, Ballanche, p. 19-20).

Le 3 ventôse an XI (22 février 1803), l'Académie décide que Roux sera *secrétaire perpétuel* pour les deux classes, position qu'il va conserver jusqu'au 19 mars 1811. Cette fonction de secrétaire perpétuel global va cesser d'exister de 1811 à 1825, reprise ensuite par Dumas jusqu'à 1841, puis disparaît. Roux est souvent suppléé par Mollet de décembre 1805 jusqu'au 14 avril 1807.

### **Présidents et secrétaires (an XI-an XIV, puis 1806-1811)**

Année	Président	Vice-président	Secrétaire perpétuel	Secrétaire adj. sciences	Secrétaire adj. lettres
an XI, à partir du 3 ventôse	Bureaux de Pusy	Dubois	Roux	Mollet	Dumas
an XII (1803-1804)	Dubois	Bureaux de Pusy	Roux	Mollet	Dumas
an XIII (1804-1805)	Delandine (suppléé en germinal et floréal)	Petit (au 24 floréal an XIII)	Roux	Mollet	Dumas
frimaire an XIV (décembre 1805)	Petit, puis Petetin	[pas vu de VP]	Roux (suppléé par Mollet)	Mollet	Dumas

*[Rappelons que l'an XIV ne dure que 3 mois (d'automne), le calendrier grégorien étant rétabli au 1<sup>er</sup> janvier 1806. Comme l'Académie vaque au début de l'automne, puis à Noël, les séances de l'an XIV ne durent en fait que trois semaines, du 5 au 26 frimaire.]*

1806	Petetin	[pas vu de VP]	Roux suppléé	Mollet	Dumas
1807	Vitet	Tabard	Roux suppléé jusqu'au 14 avril	Mollet	Dumas
1808	Mollet	Béranger	Roux	Mollet	Dumas
1809	Béranger	Tabard	Roux	Mollet	Dumas



1810	Tabard	Vouty	Roux	Mollet	Dumas
1811	Martin l'Ainé	Nompère de Champagny	Roux	Mollet	Dumas

### Les présidents semestriels (1811-1825)

C'est en décembre, chaque année, qu'on élit les *deux* présidents de l'année suivante – on dit alors « *président pour la classe des sciences* » et « *président pour la classe des lettres* » (le terme vice-président sort de l'usage) –, et ils se succèdent en principe dans cet ordre. Mais les présidents ne prennent pas leur fonction au début de janvier et au début de juillet ; les premiers peuvent commencer dès décembre, et ils sont en outre assez souvent suppléés (il serait trop long de préciser les dates exactes au cas par cas : elles sont consignées dans les registres). L'élection n'est pas une pure formalité par consensus, il est fréquent qu'au bout de trois tours de scrutin, à la séance du début de décembre, aucune majorité des trois-quarts n'apparaisse et que l'élection soit remise à quinzaine à la majorité simple. En outre, plusieurs élus refusent la charge. Avant de donner le tableau général, voici les principales entorses au fonctionnement normal.

#### *Quelques faux présidents*

Roux (qui a démissionné du secrétariat, voir plus bas) est élu président, ainsi que Rambaud, le 3 décembre 1811, mais il décline cet honneur le 10, « *refus motivé sur l'état actuel de sa santé* ». On décide encore « *une députation de quelques membres pour essayer d'ébranler et de changer la résolution de notre collègue* », mais rien n'y fait et le 24 décembre, la compagnie élit Cartier pour la présidence du 1<sup>er</sup> semestre 1812.

En 1812, Cartier n'est en pratique président que jusqu'en avril ; il est remplacé par Rambaud, parfois suppléé par Tabard. En 1814, Parat préside toute l'année. En 1815, Cochet est président au 1<sup>er</sup> semestre, mais le président change souvent au 2<sup>e</sup> (Rieussec, Tabard, Cartier), et Laurencin, qui avait été élu, ne revient que le 5 décembre.

Le 3 décembre 1816, le procès-verbal porte : « *il est d'abord question de nommer deux présidents pour l'année prochaine. Mrs Raymond et Dumas sont élus, l'un pour le premier semestre de l'année 1817, et l'autre pour le deuxième semestre de la même année.* » Mais le 17 décembre on lit une lettre de Raymond envoyée de Saint-Vallier pour décliner cette élection « *à raison d'une surdité dont il est atteint et qui paraît s'aggraver de plus en plus. L'Académie affligée du refus de Mr Raymond, et surtout du motif sur lequel il est fondé, charge Mr Dumas président du second semestre, de la présider pendant l'année entière 1817.* » Ce qu'il va faire (sauf suppléances).

L'élection des présidents semestriels pour 1818 a lieu le 16 décembre 1817. Martin le jeune, élu, refuse ; il y a un nouveau scrutin et sont élus Desgaultière pour le 1<sup>er</sup> semestre et Cochard pour le 2<sup>e</sup>. Desgaultière est effectivement président dès le 23 décembre 1817 jusqu'à la séance publique du 26 mai, mais suppléé par Rieussec (20 janvier), Bérenger (24 février), Delandine (7 et 28 avril). Cochard est président à partir du 2 juin, mais il est remplacé par Desgaultière (9 juin, 21 juillet, 11 août), et par Delandine (30 juin, 14 juillet, 18 août). Clerc préside dès le 22 décembre 1818.

Sainte-Marie (S) et F. Richard (L) sont élus le 5 décembre 1820, respectivement pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> semestres 1821. Le 12 décembre, Sainte-Marie décline son élection, mais la compagnie souhaite qu'il revienne sur sa position. En fait, il ne va jamais présider et tout

le 1<sup>er</sup> semestre 1821 il est suppléé par Poupar et Grogner, ponctuellement par F. Richard, Bérenger, Cochard et Guerre.

Le 7 décembre 1824, c'est Gilibert qui est élu à l'unanimité président (S) pour le 1<sup>er</sup> semestre 1825, mais il décline l'offre et c'est Bugnard qui le devient à sa place.

### ***Les secrétaires et leurs adjoints, retour aux secrétaires par classe***

Le 26 mars 1811, on fait état d'une lettre de l'abbé Roux présentant sa démission : « *À la lecture de cette lettre, l'Académie a été frappée d'un vif sentiment de déplaisir. Elle se demande qui pourra remplacer cet homme. Elle décide d'envoyer une députation chez Mr. Roux afin de lui demander qu'il retire sa démission.* » Le 2 avril, l'Académie est contrainte de constater le maintien de sa décision et renvoie l'élection « *après la prochaine séance publique* ».

Le 11 juin 1811, après avoir élu Mollet secrétaire de la classe des sciences et Dumas secrétaire de la classe des lettres, on procède à l'élection des secrétaires-adjoints : Ennemond Eynard en sciences et Piestre en lettres. Mais les secrétaires-adjoints ne figurent pas dans les listes de bureaux sur les annuaires de la ville. En fait, ils vont peu entrer en fonctions. Eynard tient la plume assez souvent du 1<sup>er</sup> février au 12 juillet 1814, mais il ne vient presque plus à partir de 1815. Le 21 mai 1816, le bureau se propose d'aller le voir chez lui pour l'implorer de donner son tribut annuel ; plus généralement, l'académie envisage de considérer comme vacantes les places des académiciens absents, mais il faut attendre le 7 décembre 1824 pour qu'Eynard devienne émérite.

Le 3 décembre 1816, « *le secrétaire adjoint pour la section des lettres, Mr Piestre, s'étant retiré à Paris, et la place ayant été déclarée vacante, le scrutin est ouvert pour le choix d'un nouveau secrétaire adjoint. Mr Ballanche réunit les vœux et les suffrages de ses collègues.* » Ballanche vient de terminer son semestre de présidence.

Si maintenant l'on regarde de près les registres, on s'aperçoit qu'on ne voit plus que l'écriture de Mollet, puis surtout celle de Dumas, à partir de la fin de la présidence de celui-ci, en décembre 1817. Lorsqu'il est absent, la plume n'est jamais tenue par l'un de ces secrétaires-adjoints, mais par tel ou tel académicien qui est dit « *faisant fonction de secrétaire* » ; c'est assez souvent Richard de Laprade, de 1818 à 1822, ou occasionnellement quelques autres (Clerc, Gilibert, Chantelauze, Torombert, Achard-James...). On peut donc considérer que cette fonction de secrétaire-adjoint n'existe pas vraiment lors de ces années.

Mollet, qui se mettait en retrait, est maintenant parti pour Aix et devient émérite le 6 décembre 1825. L'Académie va alors revenir pour quinze ans à la formule d'un secrétaire perpétuel (le très investi J.B. Dumas) et de deux adjoints, l'un pour les sciences, l'autre pour les lettres.

Voici donc la reconstitution que nous avons obtenue à partir des registres.

Année	Président 1 <sup>er</sup> semestre	Président 2 <sup>e</sup> semestre	Secrétaire sciences	Secrétaire lettres
1811 à partir du 11 juin	Martin l'aîné (S)	Nompère de Champagny (L)	Mollet (adjoint Enn. Eynard)	Dumas (adoint Piestre)
1812	Cartier (S)	Rambaud (L)	Mollet	Dumas
1813	Eynard (S)	P.E. Béraud (L)	Mollet	Dumas
1814	Parat (S)	Parat (S)	Mollet (adjoint Enn. Eynard)	Dumas
1825	Bugnard (S)	Bréghot du Lut (L)	Mollet	Dumas

Année	Président 1 <sup>er</sup> semestre	Président 2 <sup>e</sup> semestre	Secrétaire sciences	Secrétaire lettres
1815	Cochet (S)	F. Laurencin (L), en général suppléé	Mollet	Dumas
1816	Artaud (S)	Ballanche (L)	Mollet	Dumas
1817	Dumas (L)	Dumas (L)	Mollet	Dumas, (adjoint Ballanche)
1818	Desgautières (S)	Cochard (L)	Mollet	Dumas
1819	Clerc (S)	Guerre (L)	Mollet	Dumas
1820	Grogner (S)	Poupar (L)	Mollet	Dumas
1821	Sainte-Marie (S), suppléé	Fleury Richard	Mollet	Dumas
1822	Guillemet (S)	Chantelauze (L)	Mollet	Dumas
1823	Richard de La Prade (S)	Monier (L)	Mollet	Dumas
1824	Régny (S)	Achard (L)	Mollet	Dumas
1825	Bugnard (S)	Bréghot du Lut (L)	Mollet	Dumas

### Président annuel et « secrétaire perpétuel » à partir de 1826

En 1826, le président devient annuel, de fait puis de droit. Voici comment se produit ce changement progressif. Le 6 décembre 1825, Balbis (S) est élu président pour le premier semestre 1826 et Trélis (L) pour le second semestre. « *Il n'accepte pas son élection. Mais l'académie, espérant qu'il ne persisterait pas dans son refus, n'a pas jugé convenable de pourvoir séance tenante à son remplacement.* » De fait, Balbis préside toute l'année (sauf quand il est remplacé par Bréghot en juin pour absence). Le 5 décembre 1826, Bredin (S) est élu président pour le 1<sup>er</sup> semestre 1827 et Péricaud (L) pour le second. Mais la règle change : à partir du 16 janvier 1827, « *1<sup>o</sup>. Les présidens et vice-présidens seront nommés pour un an de la même manière qu'ils étaient nommés pour six mois et pour remplir les mêmes fonctions.* ». En conséquence, Bredin (S) va présider toute l'année 1827 (il est suppléé une fois par Balbis le 7 août), et Péricaud (L) toute l'année 1828 (sauf jusqu'au 12 février et occasionnellement les 1<sup>er</sup> juillet et 18 novembre, où c'est encore Bredin). Alors commence l'usage d'élire deux présidents (un de chaque classe) en décembre tous les deux ans : l'un pour l'année qui vient, l'autre pour l'année suivante, chacun pouvant suppléer l'autre. En d'autres termes, l'Académie a un président (S) les années impaires (2n+1) et un président (L) les années paires (2n+2), tous deux étant élus en décembre de l'année précédente (2n). Toutefois, il existe des situations particulières que nous exposons ci-dessous, et en particulier, la mort de Torombert va faire qu'à partir de 1830 ce sont au contraire les présidents (S) qui officient les années paires et les présidents (L) les années impaires... jusqu'à 1940.

### Dumas « secrétaire perpétuel » à partir de 1826

Nous n'insisterons pas ici sur les nombreuses modifications des règlements (voir L. David, p. 53-55). Le règlement compliqué de 1830, dans les art. 95-121 (Dumas, t. I, p. 407-413), définit les fonctions des secrétaires et secrétaires-adjoints qui sont nommés pour dix ans et rééligibles. Comme au début du siècle, par suite de la vacance de l'un des secrétaires (sciences ou lettres), « *l'Académie aura la faculté de cumuler dans la personne de l'autre Secrétaire le titre et les fonctions précédemment divisés entre les deux* » (art. 115), on l'appelle « *secrétaire perpétuel* », celui-ci a alors un adjoint dans chaque classe. Le passage à

l'éméritat de Mollet, secrétaire de la classe des sciences, le 6 décembre 1825, rend donc cette combinaison possible et effectivement, à partir de janvier 1826, on lit sur les registres, à la fin de la liste des présents, de sa main : « *Dumas, secrétaire perpétuel* ». Celui-ci écrit d'ailleurs dans son ouvrage (t. I, p. 386-387) : « *une trop flatteuse unanimité des suffrages me nomma secrétaire-perpétuel* », mais nous n'avons pas trouvé trace de l'élection dans les registres. Cette situation va durer jusqu'en 1841 inclus, où l'on repasse à deux secrétaires.

### **1829-1831. Mort d'un président élu**

Le 2 décembre 1828, le registre précise :

« *Au troisième tour de scrutin M. Prunelle est nommé Président de la première année.*

*M. Torombert au second tour de scrutin est nommé président pour la seconde année.*

*Suivant les réglemens, le premier a été choisi dans la classe des sciences et le second dans celle des Belles-lettres et arts. Ils rempliront tour-à-tour et l'un pour l'autre les fonctions de Vice-président. »*

Mais Torombert ne va jamais présider et meurt le 8 mai 1829. L'Académie doit donc procéder à une élection le 1<sup>er</sup> décembre 1829, pour élire les présidents 1830 et 1831. À partir de 1830, les présidents des années paires sont de la classe des sciences et ceux des années impaires de la classe des belles-lettres et arts. Les annuaires portent (chaque année) les mentions « *président* », « *vice-président* », mais les registres indiquent souvent pour deux ans « *président pour la classe des sciences* » et « *président pour la classe des lettres* » : l'explication précédente montre que cela revient au même.

### **1834-1835. Refus de présidence**

Le 3 décembre 1833 :

« *Au troisième tour, M. Chenavard recueille l'unanimité des suffrages ; il est proclamé président pour la section des sciences. Trois autres scrutins consécutifs ont lieu pour la nomination du président dans la section des lettres, sans qu'aucun membre ne réunisse les trois quarts des voix exigés par le Règlement. L'élection est en conséquence renvoyée à la quinzaine. »*

De toute façon, pour l'année 1834 c'est Chenavard (S) qui préside. Nous n'avons pas trouvé de nouvelles élections au début 1834. Chenavard est absent au début de l'année, et suppléé par divers autres académiciens dont Legendre-Héral le 21 janvier. Il ne prend ses fonctions qu'à partir de la séance du 25 février, et ce jusqu'à la fin d'année sauf en de rares cas (notamment le 17 juin où Legendre-Héral préside). Mais le 13 janvier 1835,

« *M. Legendre-Héral écrit que ses nombreux travaux ne lui permettent pas de remplir les fonctions de président, et il demande à être remplacé. L'Académie ne croit pas pouvoir refuser d'accepter cette démission ; mais elle charge le secrétaire de témoigner ses regrets à M. le Gendre-Héral ; elle arrête en même temps qu'il sera procédé à son remplacement dans la séance prochaine. »*

Donc Legendre-Héral refuse la présidence pour l'année qu'il devait assurer (1835), mais il a commencé à présider deux mois l'année précédente (1834) où il était apparemment vice-président. Boullée (L) est élu le 20 janvier 1835 et « *entre sur-le-champ en fonctions* ». Pour tout compliquer, aux séances d'élections les 2 juin et 1<sup>er</sup> décembre 1835, Chenavard va changer de classe et passer dans celle des lettres, pendant son année d'ancien président et vice-président.

### **1841-1842. Refus de présidence et retour aux secrétaires par classe**

La dernière séance où le « *secrétaire perpétuel* » J.B. Dumas tient la plume est celle du 20 avril 1841 (mais il ne devient membre émérite qu'en 1844) ; ensuite il n'y a plus de

mention de « *secrétaire perpétuel* ». Ceux qui rédigent les procès-verbaux écrivent ensuite « *secrétaire* ». Le 7 décembre 1841, Imbert (S) et Dumas (L) sont élus présidents pour 1842 et 1843. Mais le 14 décembre, « *M. Dumas refuse d'accepter la place de Président* ». L'élection est renvoyée au 21 décembre, où Léopold de Ruolz est élu président (L) en remplacement de Dumas. Imbert préside toute l'année 1842, mais il se pose alors un problème de cumul car il est secrétaire, et ce 21 décembre 1841, « *M. Boullée demande qu'on procède également au remplacement provisoire, dans les fonctions de secrétaire, de M. Imbert, nommé aussi président dans l'avant dernière séance.* » Cela donne lieu à contestation :

« *Cette proposition est combattue par plusieurs membres comme contraire à l'usage de l'Académie et à ses règlements, lesquels ne reconnaissent point de secrétaire provisoire.*

« *Les mêmes académiciens invoquent plusieurs précédents : M. Cochard étant trésorier, ne fut point remplacé dans ses dernières fonctions lorsqu'il fut appelé à la présidence ; il en fut de même de M. Dumas, alors secrétaire perpétuel, etc.*

« *Après avoir entendu plusieurs orateurs pour et contre, la question mise aux voix, l'Académie se prononce pour le rejet de la proposition* ».

Le mardi 11 janvier 1842 :

« *Le Secrétaire en fonction [Bréghot, pour la classe des lettres] lit encore une lettre de M. Imbert contenant sa démission de la place de Secrétaire qu'il occupe en ce moment, car fonctions étant incompatibles (suivant M. Imbert) avec celles de Président qui viennent de lui être déférées.*

« *L'Académie, tout d'une voix, rejette cette démission et déclare que conformément aux précédents invoqués dans la dernière séance M. Imbert conservera les deux emplois.*

« *Le même académicien occupant pour la première fois le fauteuil de président, remercie par un discours écrit l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant cette dignité.*

« *M. de Ruolz prononce à son tour des remerciements semblables.*

« *Les deux discours, qui seront annexés au présent procès-verbal, sont écoutés avec le plus vif intérêt, et l'assemblée en témoigne sa satisfaction par des applaudissements réitérés.* »

Le 22 février 1842 :

« *M. Boullée réclame la priorité pour une proposition relative à l'exécution du Règlement. Cette proposition appuyée par M. Fournet à ce que l'Académie procède à l'élection de deux secrétaires adjoints qui sont nécessaires pour compléter le bureau. Suivant M. Boullée, il y a urgence.*

« *La discussion s'établit. Quelques membres soutiennent que l'urgence alléguée n'existe pas, et que, d'ailleurs, les élections ne peuvent avoir lieu que dans les séances qui leur sont spécialement consacrées.*

« *On passe aux voix, et la majorité se prononce en faveur du renvoi de la nomination aux prochaines élections.* »

C'est donc le 14 juin 1842 qu'il est procédé à la nomination des deux secrétaires adjoints Pravaz (S) et Grandperret (L). Mais le feuilleton continue, le 29 novembre 1842 :

« *M. de Ruolz envoie par une lettre sa démission des fonctions de président de l'Académie. L'Académie n'accepte point cette démission et arrête que M. de Ruolz sera prié de la retirer.*

« *Même décision à l'égard de la démission des fonctions de secrétaire offerte de vive voix par le Secrétaire tenant la plume [Bréghot].* »

Le 6 décembre 1842, on annonce que « *M. de Ruolz persiste dans la démission qu'il a donné des fonctions de président* ». Le 13 décembre, « *M. de Montherot obtient plus des trois quarts des suffrages et est en conséquence proclamé président* ». Et le 20 décembre, Montherot accepte.

Un règlement voté le 25 novembre 1845 pour le 1<sup>er</sup> janvier 1846 (voir David, p. 57) ne change pas les bureaux. Celui de 1847, qui réorganise les classes avec la constitution de fauteuils, non plus, nous le verrons dans le chapitre suivant.

Voici donc les tableaux récapitulatifs. Pour les années normales à partir de 1830, nous avons indiqué les présidents pour deux ans: le premier (S) officie l'année paire, le second (L) l'année impaire. Pour les cas particuliers, nous avons procédé année par année.

Année/s	Président	Secrétaire perpétuel.	Secrétaire adjoint Sciences	Secrétaire adjoint Lettres
1826	Balbis (S)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1827-1828	Bredin (S) V-P Péricaud (L)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1829	Prunelle (S) V-P Torombert (L)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1830-1831	Richard de Laprade (S) Rieussec (L)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1832-1833	Viricel (S) Grandperret (L)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1834	Chenavard (S), suppléé au début par Legendre-Héral (L)	Dumas	Tabareau	Bréghot du Lut
1835	Boullée (L)	Dumas	Tabareau démissionnaire le 2 juin 1835	Bréghot du Lut
1836-1837	Polinière (S) Guerre (L)	Dumas	Pichard (1836) Leymerie (1837)	Bréghot du Lut
1838-1839	Dupasquier (S) Terme (L)	Dumas	Leymerie	Bréghot du Lut
1840-1841	Soulacroix (S) Achard-James (L)	Dumas	Imbert	Bréghot du Lut

Années	Président (sciences)	Secrétaire Sciences (et adjoint)	Secrétaire Lettres (et adjoint)
1842-1843	Imbert (S) Montherot (L)	Imbert (Pravaz)	Bréghot du Lut (Grandperret)
1844-1845	Polinière (S) Terme (L)	Imbert (Pravaz)	Grandperret (Victor de Laprade)
1846-1847	Brachet (S) Menoux (L)	Imbert (Pravaz)	Grandperret (Victor de Laprade)

### Trésoriers

La situation des trésoriers est plus facile à décrire, car ils ont de longs mandats, en pratique jusqu'à leur démission, en général pour raisons de santé ou d'âge. Bruyset est élu le 3 thermidor an VIII. Caminet est nommé le 22 décembre 1807 en remplacement de Bruyset qu'il suppléait depuis un an environ. Il démissionne pour raisons de santé le 1<sup>er</sup> décembre



1812, séance où il est remplacé par Cochard, qui va rester trésorier une vingtaine d'années. En 1832-1834 Cochard reste trésorier, mais il est aidé puis suppléé par Devillas, son adjoint. Ce dernier est élu trésorier le 2 juin 1834 et le reste plus de dix ans jusqu'à sa mort. Il est alors remplacé par Boullée.

Dates	Trésorier
3 thermidor an VIII - 22 décembre 1807	Bruyset
22 décembre 1807 - 1 <sup>er</sup> décembre 1812	Caminet
1 <sup>er</sup> décembre 1812 - 2 juin 1834	Cochard (adj. Devillas, à partir du 7 août 1832)
2 juin 1834 - 30 octobre 1845 (mort)	Devillas
16 décembre 1845 - 27 août 1850	Boullée

### Bibliothécaires

Le bureau ne comporte pas de bibliothécaires ni d'archivistes ; néanmoins ces fonctions existent de fait. À l'époque de la Révolution, quand l'Académie est supprimée, ses fonds sont en principe versés aux bibliothèques publiques, mais dans des circonstances floues, précaires et aléatoires. Ils sont alors souvent mélangés à ceux de la ville, voire ceux du Lycée.

On peut en avoir un aperçu dans divers ouvrages ou catalogues, par exemple dans ceux de Delandine (voir *Mémoires* 2016, p. 147-165, où l'on trouvera les références pour ce qui suit). En d'autres termes, les ouvrages et manuscrits de l'Académie sont apparemment gérés par le bibliothécaire de la Ville (ou un adjoint), qui est en général lui-même académicien : notamment Delandine ou Poupard. C'est ensuite grâce à l'accord du maire de l'époque, le baron Rambaud, que l'Académie s'installe au Palais Saint-Pierre le 29 juin 1824, et qu'elle récupère par vagues successives ses fonds l'année suivante malgré, semble-t-il, les réticences de Poupard. Si l'on examine de près les ouvrages et manuscrits, on note alors un important travail effectué par le trésorier Cochard et le secrétaire Jean-Baptiste Dumas.

Quelques années plus tard, en 1831, est fondée la Bibliothèque du Palais des Arts (BPA), où sont conservés les fonds de l'Académie (qui en garde néanmoins la propriété). Les bibliothécaires nommés sont alors Pichard (1831-1836), Comarmond (1837-1841), Monfalcon (1841-1847). Viendront ensuite Fraisse, Soulyard et Saint-Lager, dont nous dirons un mot dans la section suivante. Une étude systématique de la BPA serait nécessaire, et nous espérons mettre en place un groupe de travail à ce sujet, en lien avec la Bibliothèque municipale et les Archives municipales et départementales.

### Commissions

Comme sous l'Ancien Régime, des académiciens peuvent être désignés pour d'autres fonctions (jurys des prix, etc.), ponctuelles ou semi-permanentes, qui n'entraînent aucunement l'appartenance au bureau. Montherot, beau-frère de Lamartine et grand versificateur, s'est souvent moqué de ces commissions et de la complication des règlements : les registres et manuscrits fourmillent de ses parodies. Nous n'en donnons pas la liste ici, mais certaines d'entre elles ont une grande importance dans l'organisation concrète de l'Académie.

C'est le cas du *Comité de présentation*, qui fonctionne dès le début du siècle et prépare l'élection des nouveaux membres : on élit cinq membres par classe et le rapporteur du comité donne ses conclusions avant le vote en séance plénière. D'autre part, à la suite du testament du *Major General* Claude Martin (mort en 1800), l'Académie est chargée de la mise en place de l'école de *La Martinière*, des commissions diverses vont fonctionner très régulièrement

pendant presque toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Notons enfin que l'Académie, qui avait un « protecteur » au XVIII<sup>e</sup> siècle, est placée sous l'égide d'un personnage important à partir de sa reconstitution : c'est d'abord l'Empereur, puis généralement le maire de Lyon ; celui-ci est d'ailleurs mentionné comme « président d'honneur » à partir de l'*Annuaire* pour 1847.

\*

## A6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 1848-2018

### *La réorganisation de 1847*

Le règlement décidé en janvier-mars 1847 réorganise l'Académie. La classe des sciences comprend trois sections et celle des lettres quatre. Chaque section comporte un certain nombre de « fauteuils », ce qui fait en tout 24 places de « titulaires » en sciences et 28 en lettres. Il faut y ajouter les « titulaires émérites », académiciens élus depuis un certain temps (aujourd'hui : 20 ans) et qui libèrent leur fauteuil.

Quelques volumes de *Mémoires* (1<sup>re</sup> série) ont été publiés depuis 1845 ; on décide bientôt de passer à une périodicité quasi-annuelle (2<sup>e</sup> série) en deux collections différentes (1851-1892) : Sciences (31 vol.) et Lettres (28 vol.). Les bureaux se composent des présidents, secrétaires et trésoriers ; un poste d'archiviste est créé en 1850. Comme nous l'avons dit pour l'époque précédente, les ouvrages imprimés et manuscrits sont conservés de 1831 à 1912 au sein de la Bibliothèque du Palais des Arts.

### *La réorganisation de 1892*

La réorganisation de l'Académie décidée le 3 mai 1892 ne change pas la composition des bureaux ; elle concerne surtout les publications : remplacement de la 2<sup>e</sup> série des *Mémoires* – qui comportait des volumes séparés pour Sciences et Lettres – par une 3<sup>e</sup> série unique, qui devient annuelle à partir de 1892 (soit, en tout, 55 numéros de 1892 à 2000) ; création d'une autre collection : *Rapports, fondations, concours, notices biographiques* (9 volumes de 1892 à 1926), qui cesse par décision du 8 février 1927. À partir de 2001 les *Mémoires*, toujours annuels, portent le nom de 4<sup>e</sup> série : t. 1 (2001), etc.

Jusqu'en 1939, on élit en décembre des années impaires (2n-1) deux présidents pour les deux ans qui suivent ; le président des années paires (2n) est de la classe des sciences et celui des années impaires (2n+1) de la classe des lettres. Les autres postes ont des mandats beaucoup plus longs. Le fonctionnement de l'académie est évidemment perturbé par les guerres, mais moins que celui d'autres institutions. Le dynamisme de la compagnie accuse en revanche diverses variations, avec un déclin très net au cours des trois décennies 1945-1975 : le nombre et la dimension des volumes de *Mémoires* en témoigne.

### *Présentation des tableaux*

La composition des bureaux est donnée presque systématiquement au début des volumes des *Mémoires*, mais il convient de les vérifier dans les registres. Les élections des bureaux académiques ont lieu habituellement en décembre, sauf exceptions. Nous n'indiquons les références que lors d'événements particuliers : décès ou démissions, remplacements, etc. Pour éviter les tableaux trop longs, nous les avons scindés – en partie arbitrairement – en plusieurs périodes : 1848-1891, 1892-1913, 1914-1939, 1940-1944, 1945-1974, 1975-1986, 1987-2018. Et, pour éviter les tableaux trop larges, nous présentons d'abord les *présidents* et *secrétaires*, ensuite les *trésoriers*, puis les *archivistes* et *bibliothécaires* et, pour terminer, les

nouvelles fonctions récentes, à savoir celles de *chanceliers* et de *chargés des relations avec les autres académies*.

Au sujet de questions particulières, l'Académie nomme des commissions soit ponctuelles, soit à terme. Par exemple, dans l'entre-deux-guerres, il existe les commissions suivantes : *Publication / Présentation / Prix et fondations / Démarches / Entretien de l'Album / Commission de l'inventaire / Finances / Contentieux*. En outre, comme auparavant, la compagnie peut confier diverses tâches à des membres extérieurs, rétribués ou non (secrétaires administratives, stagiaires, etc.). Des informations sont consignées à cet égard dans les volumes imprimés et dans les registres. Un inventaire constituerait un gros travail hors du cadre de cet instrument de travail ; au reste, la participation à ces commissions ou tâches n'implique aucunement une appartenance au bureau.

### Présidents et secrétaires 1848-1891

Nous nous contentons ici de signaler les principaux événements qui sortent du cadre régulier. Lorsqu'un président ou un secrétaire meurt ou démissionne, l'Académie peut décider d'attendre la prochaine séance régulière d'élection, ou au contraire de pourvoir à un remplacement.

En 1848-1849, Briot, secrétaire adjoint des sciences, annonce son départ le 12 décembre 1848, et il est remplacé le 13 février 1849 par Pigeon. En 1851 Menoux, qui n'est élu que plus tard, préside à partir du 25 novembre. Grégorj (L) est élu le 2 décembre 1851 comme l'un des deux présidents et il devrait donc officier en 1853, mais il décède le 27 mai 1852 et Menoux (L) est élu à sa place le 22 juin 1852). Thiollière est élu secrétaire adjoint de la classe des sciences le 9 décembre 1851, mais, comme il n'a pas encore lu son discours de réception, l'élection est annulée et reportée à la 1<sup>re</sup> séance de février 1852 ; mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les registres.

Durieu (L), élu pour 1868-1869, devait présider l'année 1869, mais sa mort est annoncée le 9 mars 1868 ; c'est Guillard (L) qui est élu le 2 juin 1868 et qui va officier l'année suivante. En 1870, le secrétariat des lettres est assuré par Fraisse, mais celui-ci meurt le 26 juin 1870; puis Heinrich est élu le 11 décembre 1870, avec pour adjoint A. Mollière, démissionnaire le 7 mars 1871. Le secrétariat des lettres est donc perturbé en cette période où la France l'est aussi.

Marmy (S), mort le 16 février 1884, ne peut assurer que le début de sa présidence de l'année, et c'est Delocre (S) qui est élu le 11 mars pour lui succéder, en attendant la présidence littéraire de 1885 par A. Mollière.

Années	Président S (années paires) Président L (années impaires)	Secrétaire S (et adjoints)	Secrétaire L (et adjoints)
1848-1849	Jourdan (S) Benoît (L)	Bineau (Briot, puis Pigeon)	Grandperret "secrétaire général" (Victor de Laprade)
1850-1851	Pravaz (S) Bonnardet, puis Menoux (L)	Bineau (Pigeon)	Grandperret "secrétaire général" (Victor de Laprade)
1852-1853	Guimet (S) Menoux (L)	Bineau (?)	Fraisse (Dareste)
1854-1855	Saint-Clair Dupont (S) Sauzet (L)	Bineau (Hénon)	Fraisse (Dareste)
1856-1857	Bonnet (S) Bouillier (L)	Bineau (Hénon)	Fraisse (Dareste)
1858-1859	Rougier (S) Sauzet (L)	Bineau (Hénon)	Fraisse (Dareste)

Années	Président S (années paires) Président L (années impaires)	Secrétaire S (et adjoints)	Secrétaire L (et adjoints)
1860-1861	Pétrequin (S) A. Gilardin (L)	Faivre (Hénon)	Fraisse (Dareste)
1862-1863	Barrier (S) Sauzet (L)	Faivre (Hénon)	Fraisse (Dareste)
1864-1865	E. Tisserant (S) Dareste (L)	Faivre (Hénon)	Fraisse (Guillard)
1866-1867	Potton (S) Sauzet (L)	Faivre (Hénon)	Fraisse (Guillard)
1868-1869	Th. Perrin (S) Guillard (L)	Faivre (Hénon)	Fraisse (Guillard)
1870-1871	Hénon (S) Victor de Laprade (L)	Faivre (Dumortier)	Fraisse, puis Heinrich (adj. A. Mollière, démissionnaire le 7 mars 1871)
1872 -1873	Desgranges (S) Onofrio (L)	Faivre (Dumortier)	Heinrich (Guimet)
1874-1875	Th. Aynard (S) Sauzet (L)	Faivre (Dumortier)	Heinrich (Guimet)
1876-1877	B. Teissier (S) Hignard (L)	Faivre (Jules Michel)	Heinrich (L. Roux)
1878-1879	Faivre (S), mort 24 juin 1879 Desjardins (L)	Bonnel (J. Michel, puis Loir élu le 7 janvier 1879)	Heinrich (L. Roux)
1880-1881	Bouchacourt (S) Ferraz (L)	Bonnel (Loir)	Heinrich (Guimet, 20 janvier 1880)
1882-1883	Loir (S) P. Rougier (L)	Bonnel (Allégret)	Heinrich (Guimet)
1884-1885	Marmy (S), puis Delocre (S) A. Mollière (L)	Bonnel (Allégret)	Heinrich (Guimet)
1886-1887	Locard (S) Caillemer (L)	Bonnel (Allégret)	Heinrich mort 19 mai 1887 (Guimet)
1888-1889	B. Teissier (S) Léon Roux (L)	Bonnel (Allégret)	Vachez (Guimet)

### Présidents et secrétaires 1892-1913

Pour les années qui suivent, le fonctionnement est identique. Les cas particuliers se concentrent sur 1908-1911. Le 14 janvier 1908 Gabriel Roux, secrétaire adjoint pour les sciences, « *donne sa démission de membre titulaire, pour des raisons d'ordre personnel* », ce qui entraîne la vacance de sa fonction. Nous n'avons pas vu qu'il soit remplacé avant l'élection de Navarre le 7 décembre 1909.

Vachez, secrétaire de la classe des lettres, meurt le 18 février 1910 ; son adjoint A. Poidebard est élu le 7 juin 1910 pour le remplacer. Le poste de secrétaire adjoint devient donc vacant, il est pourvu par Camille Latreille le 6 décembre 1910.

Pour la présidence, Canat de Chizy (S) et Dubreuil (L) sont élus le 7 décembre 1909 et doivent officier respectivement en 1910 et 1911. Canbat préside effectivement la majorité des séances en 1910, Dubreuil le supplée les 3 mai et 5 juillet. Mais, à l'automne, en raison des pressions de la mairie pour un transfert de l'Académie (ou du moins de sa bibliothèque) au Palais Saint-Jean, Dubreuil, qui est avocat de la ville, doit donner sa démission le 8 novembre (nous verrons le détail de cette question un peu plus bas, au paragraphe sur la bibliothèque); c'est Garraud (L) qui est élu le 6 décembre pour présider à sa place en 1911.

Années	Président S (années paires) Président L (années impaires)	Secrétaire S (et adjoints)	Secrétaire L (et adjoints)
1892-1893	Sicard (S) Charpin-Feugerolles (L)	J. Bonnel (Allégret)	Vachez (Guimet)
1894-1895	Valson (S) Cazenove (L)	J. Bonnel (Allégret)	Vachez (A. Bleton)
1896-1897	Ollier (S) Beaune (L)	J. Bonnel (Allégret)	Vachez (A. Bleton)
1898-1899	Lafon (S) Armand-Calliat (L)	J. Bonnel (Horand)	Vachez (A. Bleton)
1900-1901	Ollier (S) Beaune (L)	J. Bonnel (Horand)	Vachez (A. Bleton)
1902-1903	Bondet (S) Léon Malo (L)	Horand (G. Roux)	Vachez (A. Bleton)
1904-1905	Vincent (S) Vachez (L)	Horand (G. Roux)	A. Bleton (Baudrier)
1906-1907	Tavernier (S) Garraud (L)	Horand (G. Roux)	Vachez (Baudrier)
1908-1909	Aubert (S) Caillemer (L)	Horand (G. Roux, démissionne le 14 janvier 1908)	Vachez (A. Poidebard)
1910-1911	Canat de Chizy (S) Dubreuil, puis Garraud (L)	Horand (Navarre)	Vachez, puis A. Poidebard (A. Poidebard, puis C. Latreille)
1912-1913	Mas (S) A. Isaac (L)	Horand (Navarre)	Poidebard (Latreille)

### Présidents et secrétaires 1914-1939

La Première Guerre mondiale ne modifie pas le fonctionnement de l'Académie. Le tableau suivant est donc identique dans sa forme à ceux qui précèdent. Comme toujours, il y a quelques particularités et imprévus.

Le 4 décembre 1917, Lesbre et Guimet sont élus présidents pour 1918-1919, mais Émile Guimet meurt le 12 octobre 1918 avant d'avoir pu prendre possession du fauteuil présidentiel. Jacquier est désigné pour assumer une nouvelle fois la présidence en 1919. En 1920, Armand est souvent absent, comme il le reconnaît au début de son compte rendu des travaux de l'année (t. 17, p. 259).

Navarre démissionne du secrétariat des sciences pour raison de santé le 6 décembre 1921 (il va mourir le 17 janvier 1922), et il est remplacé par Claudius Roux, qui va quitter la fonction de bibliothécaire.

Le secrétaire de la classe des lettres Alexandre Poidebard décède le 19 mars 1925, alors qu'il est en fonction, mais nous n'avons pas vu d'élection avant le 1<sup>er</sup> décembre 1925 où Buche (qui était président) prend le secrétariat des lettres. De toute façon, à partir du 10 mars c'est Cl. Roux qui tient la plume à toutes les séances.

En raison de la mort de Grignard le 13 décembre 1935 (donc à la fin de son année de présidence), Longevialle reprend la présidence et prononce le compte rendu des travaux de l'année 1935.

Années	Président S (années paires) Président L (années impaires)	Secrétaire S (et adjoint)	Secrétaire L (et adjoint)
1914-1915	Navarre (S) Latreille (L)	Horand (Peuch)	Poidebard (Sallès)
1916-1917	Leclerc (S) Jacquier (L)	Horand (Peuch)	Poidebard (Sallès)
1918-1919	Lesbre (S) [Guimet] en fait Jacquier (L)	Navarre (Peuch)	Poidebard (Sallès)
1920-1921	Armand (S) E. Morel (L)	Navarre (Peuch, émérite le 3 mai 1921)	Poidebard (Sallès)
1922-1923	Mollard (S) Sallès (L)	Cl. Roux (Locard)	Poidebard (Buche, puis Vial élu le 9 janvier 1923)
1924-1925	Audry (S) Buche (L)	Cl. Roux (Locard)	Poidebard, mort le 19 mars 1925
1926-1927	Guiart (S) Mariéjol (L)	Cl. Roux (Lesbre)	Buche (Sallès)
1928-1929	Rigollot (S) Tollet (L)	Cl. Roux (Lesbre)	Buche (Sallès)
1930-1931	Goullioud (S) Germain de Montauzan (L)	Cl. Roux (Cadéac)	Buche (Sallès)
1932-1933	Cadéac (S) Rogniat (L)	Cl. Roux (Guiart)	Buche (Sallès)
1934-1935	Grignard (S) Longevialle (L)	Cl. Roux (Guiart)	Buche (Sallès)
1936-1937	Lépine (S) Varille (L)	Cl. Roux (Guiart)	Buche (Sallès)
1938-1939	Lannois (S) Rivet (L)	Cl. Roux (Guiart)	Buche (Basse)

### Années de guerre (1940-1944)

Le 7 novembre 1939 (« 1<sup>re</sup> séance de la guerre »), l'Académie décide :

« Les élections sont également reportées sine die ; les pouvoirs du Bureau et des Commissions actuellement en fonctions sont prorogés aussi sine die ».

Une grande partie des PV de la période de guerre a disparu, la liste en est insérée par Claudius Roux dans le *Registre*, t. 30 (1939-1948) au début de l'année 1940. Nous n'avons pas vu d'élection en décembre 1939 (date normale pour le renouvellement tous les deux ans des présidents). Au vu des PV subsistants, il semble que Lannois (S) et Rivet (L) se sont partagé la présidence pour les années 1940-1942: Lannois plutôt en 1940 et 1942, Rivet en 1941, du moins probablement. On lit ensuite au 8 décembre 1942:

« *Renouvellement du bureau. Par suite du décès de M. le Dr Lannois [19 septembre 1942], président de la classe des sciences, et de l'état de santé de M. Rivet, président de la classe des belles-lettres et arts, qui demande à prendre du repos, il est procédé au renouvellement du bureau de l'Académie.* »

Meunier (S) et d'Hennezel (L) sont élus pour 1943-1944. Pour convenances personnelles, le président-Lettres officie la première année (1943) et le président-Sciences la seconde (1944). Les secrétaires sont élus pour quatre ans (1943-1946), ainsi que le trésorier et le bibliothécaire-archiviste (voir plus loin).



Années	Présidents	Secrétaires (S)	Secrétaires (L)
1940-1942	Lannois (S) et Rivet (L)	Cl. Roux (Guiart)	Buche (Basse)
1943-1944	d'Hennezel (L) en 1943 Meunier (S) en 1944	Cl. Roux (Guiart)	Basse (R. Poidebard)

### La situation après la guerre

L'Académie est moins active, après guerre, et il ne paraît que deux volumes de *Mémoires* en un quart de siècle (t. 25, 1949 et t. 26, 1959). Le t. 27, qui ne sort qu'en 1971, publie les listes d'académiciens de la décennie écoulée, puis une *liste de tous les académiciens depuis l'origine*. En revanche, lors de ces années de vaches maigres, la vie courante de la compagnie ne subit pas d'à-coup, et il y a même deux présidents de prestige : le maire Édouard Herriot en 1950, et le cardinal Gerlier en 1952.

Comme avant guerre, l'ASBLA de Lyon renouvelle tous les deux ans les présidents de ses deux classes, lesquels occupent le fauteuil à tour de rôle pendant une année. Le 5 décembre 1944 a lieu l'élection des présidents 1945 et 1946, Lepercq (S) et Morel-Journal (L), mais, on lit : « Pour convenances personnelles de M. Meunier [?], la présidence des séances, contrairement à l'usage, sera assurée en 1945 par la classe des sciences, en 1946 par la classe des lettres. » [les passages soulignés sont ajoutés au crayon d'une autre main que celle du secrétaire Martin Basse]. Ainsi, les présidents se succèdent toujours dans l'ordre Sciences-Lettres ; mais cela donne les années *impaires* pour les sciences et les années *paires* pour les lettres de 1945 à 1986. En 1986 et 1987, il va y avoir deux années de suite un président de la classe des Lettres et on va donc revenir aux sciences les années paires en 1988.

En 1959-1960, en fait, contrairement aux habitudes, la présidence n'est pas assurée la première année par le président-sciences et la seconde par le président-lettres. Les deux alternent tout au long, mais Roger Gros préside beaucoup plus souvent, à peu près les trois-quarts des séances. Le 13 décembre 1960, un nouveau bureau est élu. Hermann (S) et Basse (L) sont nommés présidents pour 1961-1962, et l'alternance usuelle reprend normalement.

### Le secrétariat et la succession de Claudius Roux

Jusque vers 1960, deux hommes font tourner la compagnie en assurant l'essentiel du secrétariat : Claudius Roux (1872-1961) en sciences et Martin Basse (1881-1963) en lettres. Signalons seulement un cas particulier : le secrétaire adjoint de la classe des lettres, Léon Vallas, qui meurt le 9 mai 1956, n'est remplacé qu'à la séance de renouvellement des bureaux du 4 décembre, par Louis Pize.

C'est le 1<sup>er</sup> décembre 1959 qu'on lit la décision suivante : « *M. Marcel Chamaraud est désigné pour le poste de secrétaire général de la classe des sciences, succédant à M. Claudius Roux passé à l'éméritat.* » Ce même jour, Bied est élu secrétaire adjoint. La date du passage à l'éméritat de C. Roux n'est pas claire dans les registres, mais on trouve, insérée après la séance du 10 novembre 1959, une lettre du Docteur Petouraud candidat à la place « *laissée libre par le passage à l'éméritat de M. Claudius Roux* ». Il est étrange de voir que le registre parle à la date du 2 juin 1959 de « *M. Richard Tagand secrétaire général de la classe des sciences* » et, à la date du 10 novembre, de « *M. Chamaraud, secrétaire général de la classe des sciences* ». L'élection du 1<sup>er</sup> décembre indique au contraire que Cl. Roux, qui est d'ailleurs présent, était encore secrétaire général et passait juste à l'éméritat. Nous n'avons trouvé dans ces registres aucune mention antérieure d'arrêt de ses fonctions. Les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 1959, il donne « *une communication sur ses souvenirs de présence à l'Académie* » (ainsi annoncée le 17 novembre) : des résumés sont rédigés de la main du secrétaire des lettres, Martin Basse, de cette « *communication pittoresque et documentée de M. Claudius Roux, élu en 1907, qui compte 53 ans de présence, au cours desquelles il a assisté à plus de 1500 [ou 500 ?]* »

*séances* ». Ce n'est pas fini. Après la séance du 5 avril 1960, est insérée une lettre de Cl. Roux datée du 12 avril, où il écrit ceci : « [vu l'absence de candidat pour me remplacer comme académicien,] *je demande, comme c'est mon droit, a conserver ma place de membre titulaire de la deuxième section* ». Il réitère sa demande le 23 mai, mais elle est refusée. Il est en général excusé au cours de cette année et habite Pérouges.

Chamaraud (et Bied) sont réélus secrétaires pour les sciences, mais il n'y a pas de candidat pour les lettres : « *Des candidatures sont sollicitées pour les postes de secrétaire général et de secrétaire adjoint de la classe des lettres.* » Martin Basse, élu président pour les lettres le 6 décembre 1960, ne doit officier qu'en 1962 ; il conserve alors le secrétariat, et les registres restent usuellement de sa main. Le 14 novembre 1961, il demande à être remplacé (après 27 ans de service). Henri Hours est élu secrétaire général pour les sciences avec Pize comme adjoint. H. Hours va tenir la plume régulièrement dans les registres. C'est d'ailleurs lui qui l'a déjà tenue le 7 novembre, séance présidée par Martin Basse qui y a lu un éloge de Claudius Roux, décédé le 19 juin.

Le 19 décembre 1967, l'Académie élit ses secrétaires : Maurice Jacob devient secrétaire général de la classe des sciences, avec Bied et Chamaraud pour adjoints ; Hours et Bied sont confirmés pour les lettres.

#### Présidents et secrétaires 1945-1974

Années	Présidents S (années paires) Présidents L (années impaires)	Secrétaire S (et adjoint)	Secrétaire L (et adjoint)
1945-1946	Lepercq (S) Morel-Journel (L)	Cl. Roux (Guiart)	Basse (R. Poidebard)
1947-1948	Thibaud (S) Lavallée (L)	Cl. Roux (Guiart)	Basse (R. Poidebard)
1949-1950	Patel (S) Herriot (L)	Cl. Roux (Guiart)	Basse (R. Poidebard)
1951-1952	Jung (S) Gerlier (L)	Cl. Roux (Chamaraud)	Basse (R. Poidebard)
1953-1954	Josserand (S) Chagny (L)	Cl. Roux (Chamaraud)	Basse (L. Vallas)
1955-1956	Tagand (S) Roland (L)	Cl. Roux (Chamaraud)	Basse (L. Vallas, mort le 9 mai 1956)
1957-1958	Garin (S) Tricou (L)	Cl. Roux (Chamaraud)	Basse (Pize)
1959-1960	Santy (S) Gros (L)	Roux, puis Chamaraud (Bied)	Basse (Pize)
1961-1962	Hermann (S) Basse (L)	Chamaraud (Bied)	Basse, puis Hours (Pize)
1963-1964	Tapernoux (S) Pize (L)	Chamaraud (Bied)	Hours (Pize)
1965-1966	Bertoye (S) Michaud (L)	Chamaraud (Bied)	Hours (Pize)
1967-1968	Delattre (S) Cohendy (L)	Chamaraud, puis Jacob (Bied, avec Chamaraud)	Hours (Pize)
1969-1970	Chamaraud (S) Laurent (L)	Jacob (Bied)	Hours (Pize)
1971-1972	Guilleminet (S) Latreille (L)	Jacob (Bied)	Hours (Pize)
1973-1974	Jacob (S) Proton de La Chapelle (L)	Rizard (Bied)	Hours (Pize)

### Présidents et secrétaires 1975-1986

L'Académie siège au Palais Saint-Jean à partir du début 1975. La Bibliothèque municipale vient de déménager à la Part-Dieu et a laissé place à divers services comme les Archives municipales, mais l'Académie dispose de quelques salles qu'elle occupe toujours aujourd'hui.

Années	Président	Secrétaire S (et adjoint)	Secrétaire L (et adjoint)
1975	L. Revol (S)	Rizard (Bied)	Camelin (Pize)
1976	Hours (L)	(Bied)	(Pize)
1977-1978	Mounier-Kuhn (S) Perrod (L)	Chermette	Camelin
1979-1980	Courbier (S) Morel-Journel (L)	Chermette (Bost)	Camelin (Hours)
1981-1982	Hugonnier (S) Louis (L)	Chermette (Bost)	Reboul (Hours)
1983-1984	Bost (S) Camelin (L)	Chermette (Lartajet)	Reboul (Hours)
1985-1986	Latarjet (S) Mondésert (L)	Chermette (Martin)	Reboul (Perrachon)

### Présidents et secrétaires 1987-2018

Les présidents sont toujours élus deux par deux en décembre des années paires (1986, 1988 et 1990), pour les deux années qui viennent (1987-1988, etc.). Germain (S) et Labasse (L) sont élus le 2 décembre 1986 pour 1987-1988, mais, contrairement aux habitudes, c'est le président de la classe des lettres qui officie la première année (1987). On a donc deux fois de suite un président de la classe des lettres (1986 et 1987). On revient ainsi à l'alternance d'avant-guerre : Sciences les années paires, Lettres les années impaires.

Années	Président L (années impaires) Président S (années paires)	Secrétaire Général S (et adjoint)	Secrétaire Général L (et adjoint)
1987-1988	Labasse (L) Germain (S)	Chermette (A. Martin)	Reboul (Perrachon)
1989-1990	Pouilloux (L) David (S)	Chermette (Martin)	Reboul (Perrachon)

#### *Passage à une élection annuelle*

Il existe quelques petites fluctuations sur la composition du bureau : tantôt c'est le président de l'année précédente, tantôt celui de l'année suivante, tantôt les deux qui en sont membres. Le 4 décembre 1990, on élit encore deux présidents : Reboul (L) et Waldmann (S). Toutefois, l'adoption d'un nouveau règlement les 14 mai et 11 juin 1991 modifie le mode d'élection des présidents. Désormais, on choisit en décembre une seule personne, qui sera *vice-président* l'année qui suit, puis président l'année d'après. Ainsi, Waldmann est confirmé pour 1992 et Gabriel Pérouse est vice-président pour 1992, donc président 1993. Ce mode de scrutin n'a pas changé depuis lors : il y a toujours un secrétaire et un secrétaire adjoint pour chaque classe, en principe élus pour quatre ans. À partir de 1995, le président de l'année précédente fait aussi partie du bureau.

**Les premières femmes**

C'est seulement le 1<sup>er</sup> décembre 1987 que l'Académie élit une femme, et même deux, comme *titulaires* : Danièle Gautheron (S) et Myriam Bros (L). La première femme secrétaire de classe (Lettres) est Yvonne Lambert-Faivre à partir de 2005 ; la première femme présidente Marguerite Yon en 2015.

Années	Président L (années impaires) Président S (années paires)	Secrétaire Général S (et adjoint)	Secrétaire Général L (et adjoint)
1991	Reboul (L)	Chermette (Ruhla)	Malapert (Filleul)
1992	Waldmann (S)	Chermette (Ruhla)	Reboul (Bragard)
1993	Pérouse (L)	Chermette (Ruhla)	Bragard (Laferrère)
1994	Boidin (S)	Chermette (Ruhla)	Bragard (Laferrère)
1995	Chavanne (L)	Chermette (Ruhla)	Bragard (Laferrère)
1996	Bouchet (S)	Chermette (Ruhla)	Bragard (Filleul)
1997	Laferrère (L)	Ruhla (Laviolette)	Bragard (Filleul)
1998	Martin A. (S)	Ruhla (Laviolette)	Filleul (Buet)
1999	Malapert (L)	Ruhla (Laviolette)	Filleul (Buet)
2000	David (S)	Ruhla (Laviolette)	Filleul (Buet)
2001	Favre (L)	Ruhla (Laviolette)	Buet (Filleul)
2002	Trillet (S)	Ruhla (Laviolette)	Buet (Filleul)
2003	Corneloup (L)	Ruhla (Laviolette)	Buet (Filleul)
2004	Remillieux (S)	Ruhla (Laviolette)	Buet (Filleul)
2005	D. Lambert (L)	Pajonk (Lebreton)	Y. Lambert (Buet)
2006	Mongereau (S)	Pajonk (Lebreton)	Y. Lambert (Buet)
2007	Gutton (L)	Pajonk (Lebreton)	Y. Lambert (Buet)
2008	Neidhardt (S)	Pajonk (Lebreton)	Y. Lambert (Buet)
2009	Le Guern (L)	Lebreton (J.P. Martin)	Y. Lambert (N. Dockès)
2010	Pajonk (S)	Lebreton (J.P. Martin)	Y. Lambert (N. Dockès)
2011	Bertrand (L)	Lebreton (J.P. Martin)	N. Dockès (Y. Lambert)
2012	Jean-Blain (S)	Lebreton (J.P. Martin)	Dockès (Y. Lambert)
2014	Normand (S)	Sibille (J.P. Martin)	Dockès (Donné)
2015	Yon (L)	Sibille (J.P. Martin)	Dockès (Donné)
2016	Crépel (S)	Sibille (J.P. Martin)	Donné (Hochmann)
2017	Dockès (L)	Jean-Blain (J. Chevallier)	Donné (Hochmann)
2018	Barale (S)	Jean-Blain (J. Chevallier)	Donné (Hochmann)

**Autres membres des bureaux**

Nous allons maintenant donner les listes des autres membres des bureaux, en commençant par les trésoriers, dont la fonction existait depuis 1800. En 1850 est créé un poste d'archiviste. Les fonctions de bibliothécaire sont un peu plus délicates à expliquer, comme nous le verrons plus bas. Enfin, dans les années 1990 apparaissent de nouvelles fonctions : un chancelier et un chargé des relations avec les autres académies.

### Trésoriers

Le 9 avril 1850, Boullée donne sa démission de la fonction de trésorier, en raison d'absences futures prévues ; mais le 16 avril, l'Académie le réélit quand même jusqu'à son départ de Lyon. C'est le 27 août qu'il donne sa démission définitive. Guimet lui succède le 19 novembre 1850, mais étant élu le 2 novembre 1851 président pour la classe des sciences pour les années 1852-1853, il passe la main à « Alexandre » Jordan (Alexis) qui prend la place dès le 9 novembre. Le 10 juin 1856, « M. Alexandre Jordan ayant donné sa démission de trésorier et se proposant de quitter Lyon dans très-peu de jours, on procède à l'élection de son successeur. M. D'Aigueperse est nommé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin. » Ensuite, d'Aigueperse décède le 10 mars 1861 et Perroud est élu le 9 avril. Il démissionne le 5 décembre 1876 ; il est remplacé par Morin-Pons, puis Jean Perrin prend le relais pour un quart de siècle à partir de 1890.

Nous indiquons les dates, sauf s'il s'agit d'une élection en décembre pour prise d'effet à partir de l'année qui suit. Les trésoriers restent en général en fonction assez longtemps. Un seul cas particulier est à signaler, celui où le trésorier est élu président et cède provisoirement sa place, avant de la reprendre après sa présidence. La séance d'élection du 5 décembre 1950 (dont le procès verbal a pris l'eau, mais reste lisible quant à la partie consacrée aux élections) précise ceci : « M. Richard Tagand est élu trésorier pour les années 1951-1952. Il est spécifié que M. Louis Jung conservera pendant ses deux années de présidence tous pouvoirs pour les opérations financières [...] ». Jung redevient trésorier à la fin de ses deux années de présidence ; il est explicitement réélu le 2 décembre 1952.

Dates	Trésorier
16 décembre 1845 - 27 août 1850	Boullée
19 novembre 1850 - 9 novembre 1851	Guimet
9 novembre 1851 - 10 juin 1856	A. Jordan
10 juin 1856 - 10 mars 1861	d'Aigueperse
9 avril 1861 - 5 décembre 1876	Perroud
5 décembre 1876 - 3 décembre 1889	Morin-Pons
3 décembre 1889 - 10 juin 1914 (décès)	J. Perrin
7 juillet 1914 - 1 <sup>er</sup> février 1916 (maire)	Beyssac
1 <sup>er</sup> février 1916 - 10 février 1920 (député)	A. Isaac
10 février 1920 - 27 février 1933	De Sparre
28 mars 1933- 7 décembre 1937 (démission)	Tricou
7 décembre 1937 - 14 janvier 1969	Jung (sauf Tagand pour 1951-1952)
14 janvier 1969-1978	Morel-Journal
1979-1980	Jacob

Le poste de trésorier-adjoint n'apparaît qu'en 1981. Les mandats sont en principe de quatre ans, renouvelables. En 2014, le trésorier (Feuga) et le trésorier-adjoint (Mongereau) sont morts le même jour, le 5 juin.

Années	Trésorier	Trésorier-adjoint
1981-1991	Jacob	Morel-Journal
1992-1995	Jacob	Filleul
2015-2018	Agnès	Lagarde

Années	Trésorier	Trésorier-adjoint
1996	Jacob	A. Martin
1997-1998	Jacob	Renault
1999-2006	A. Martin	Robatel
2007	Feuga	Robatel
2008	Feuga	Fayette
2009	Feuga	Robatel
2010-2012	Feuga	Mongereau
2013-2014	Feuga, puis Agnès	Mongereau, puis Lagarde
2015-2018	Agnès	Lagarde

### Bibliothécaires et archivistes

Rappelons que, de 1831 à 1912, les fonds de l'Académie sont conservés et traités par le bibliothécaire du Palais des Arts ou son adjoint. Après Monfalcon, c'est Fraisse qui occupe ce poste (1849-1870), aidé par Jean-Vital de Valous à partir de 1854. Ensuite, Joséphin Souлары devient adjoint (1868-1870), puis bibliothécaire en titre (1870-1882), et enfin c'est Saint-Lager (1882-1912).

Le 9 avril 1850, l'Académie décide néanmoins de se doter d'un archiviste, « *adjoint au bureau* » dont les tâches sont précisées. Le 16, elle nomme à ce poste Mulsant, qui va y rester une trentaine d'années, jusqu'à sa mort. L'archiviste est noté comme « *membre du bureau* » dans l'*Annuaire du département du Rhône* à partir de l'édition de 1853.

Le 11 mai 1880, le registre note :

« *M. Desjardins communique à la compagnie une observation relative à l'état de santé de notre honoré collègue M. Mulsant, et demande s'il n'y aurait pas lieu de lui adjoindre un de nos confrères pour le service de nos archives. M. Bonnel répond que grâce à l'adjonction de l'employé que nous avons pris l'année dernière, le service n'est pas en souffrance.* »

Mulsant décède le 4 novembre 1880. Le 11 janvier 1881, « *M. Locard est nommé bibliothécaire archiviste* ». Il s'agit d'Arnould Locard (1841-1904), qui démissionne à la fin de l'année. Saint-Lager est élu le 6 décembre 1881 ; il va rester à ce poste jusqu'à la fin 1911 et cumuler ainsi cette fonction avec celle de bibliothécaire de la BPA.

Dates	Archiviste
16 avril 1850 - 4 novembre 1880	Mulsant
11 janvier 1881 - 6 décembre 1881	A. Locard
1882-1911	Saint-Lager

### Après la Bibliothèque du Palais des Arts

La Bibliothèque du Palais des Arts fusionne avec la Bibliothèque de la Ville en 1912 et l'Académie reprend alors ses fonds. Mais l'affaire ne s'est pas faite en douceur. Déjà le 19 juillet 1910 :

« *M. le président rappelle la lettre adressée par M. Cantinelli, bibliothécaire de la ville, et fait ressortir la nécessité, pour mettre de l'ordre dans notre bibliothèque, d'adjoindre à M. Saint-Lager MM. Desvernay et Claudius Roux, comme bibliothécaires adjoints. La*



*proposition est mise aux voix et adoptée. »*

Néanmoins, les tractations se poursuivent. La ville vient d'acquérir l'ancien archevêché (le Palais Saint-Jean) et compte y installer la Bibliothèque municipale, ainsi que celle du Palais des Arts. La situation, vue par l'Académie, est décrite dans le procès-verbal du 8 novembre 1910, elle entraîne (comme nous l'avons évoqué plus haut) la démission de Dubreuil pour la présidence. Nous reviendrons sur ces questions dans une étude ultérieure.

Le 5 décembre 1911,

*« M. le Président invite l'Académie à désigner deux de ses membres pour remplir les fonctions de bibliothécaires à la place de M. Saint-Lager, nommé bibliothécaire honoraire. M. Roux est nommé bibliothécaire, chargé spécialement du soin des livres. M. Desvernay est nommé aux mêmes fonctions avec mandat d'assurer la conservation des manuscrits et des objets d'art. »*

Les dénominations d'« archiviste » et de « bibliothécaire », ou les deux à la fois, fluctuent, sans qu'il s'agisse toujours de deux personnes différentes. F. Desvernay meurt le 27 novembre 1917 et Claudius Roux se retrouve seul bibliothécaire ; mais quatre ans plus tard, ayant remplacé Navarre comme secrétaire de la classe de sciences le 6 décembre 1921, il ne peut raisonnablement continuer à s'occuper de la bibliothèque. Celle-ci est visiblement en crise au début des années 1920. Le 13 décembre 1921, Cl. Roux présente un rapport sur son état, constatant notamment la quasi-absence de lecteurs ; une commission est désignée et décide sa fermeture temporaire. Le 7 février 1922, Vial ayant refusé la fonction de bibliothécaire, une nouvelle élection a lieu et Buche accepte la tâche. Il est aidé par l'abbé Jean-Baptiste Martin (non académicien) ; mais celui-ci meurt et, à la séance du 5 décembre 1922, on lit son don de 300 000 fiches alphabétiques pour un dictionnaire de biographie et de bibliographie lyonnaises. Buche est élu président pour 1924-1925 (donc en fait en 1925) le 4 décembre 1923. Les registres semblent ensuite muets sur la bibliothèque. Le 3 décembre 1929, est désigné pour le poste de bibliothécaire « M. Lesbre en remplacement de M. E. Vial démissionnaire » ; il est réélu pour quatre ans le 5 décembre 1933. Le 7 décembre 1937, on élit « M. Claudius Roux bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. Lesbre, démissionnaire, et de Mlle Brun qui a été invitée par lettre recommandée de M. le Président en date du 30 septembre dernier à cesser ses fonctions d'aide-bibliothécaire à partir de fin décembre courant ». Roux cumule donc cette place avec celle de secrétaire.

Dans les années d'après-guerre l'Académie vivote, et les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste continuent à être habituellement fusionnées. Le 2 décembre 1952, Claudius Roux (par ailleurs secrétaire de la classe des sciences) est (ré)élu pour quatre ans (1953-1956) «archiviste-bibliothécaire», idem le 4 décembre 1956, il le reste visiblement jusqu'à son passage à l'éméritat le 1er décembre 1959. Ensuite, la situation n'est pas claire, les élections des bureaux ne mentionnent plus d'archiviste-bibliothécaire pendant une dizaine d'années. D'ailleurs, le 14 juin 1960, l'Académie, dont les locaux se voient réduits, décide (sur rapport de Tricou) d'offrir le fonds Adamoli à la Bibliothèque municipale et les revues anciennes à la Bibliothèque universitaire, ce qui est exécuté dans la foulée. La tâche de bibliothécaire ou d'archiviste est donc très allégée et, comme de plus les *Mémoires* ne sont plus publiés, on conçoit la discrétion des procès-verbaux sur cette question.

Années	Archiviste ou Bibliothécaire
1912-1917	Cl. Roux (S) / Desvernay (BLA)
1918-1921	Cl. Roux
1922-1923	Buche
1924-1929	Vial (?)
1930-1937	Lesbre
1937-1960	Cl. Roux
1960-1970	[apparemment personne]

### *L'ère Wasmer*

À la demande du Général Laurent, le 8 février 1970, le colonel Wasmer (non académicien) fait le catalogue de la bibliothèque. Le 1<sup>er</sup> décembre 1970, après avoir remercié pour son catalogue le colonel Wasmer (qui ne sera élu membre titulaire que le 3 juin 1975), l'Académie décide à l'unanimité qu'il sera « *bibliothécaire de l'Académie, avec jouissance, à titre personnel, de toutes les prérogatives aux membres correspondants* » (voir aussi R. Wasmer « La bibliothèque de l'ASBLA de Lyon », séance du 5 décembre 1972, *Mémoires*, t. 29, p. 89-115, ). C'est lui, en particulier, qui effectue le déménagement du Palais Saint-Pierre au Palais Saint-Jean à la charnière 1974-1975. À sa mort, il est remplacé par Henri Hours.

Années	Archiviste-bibliothécaire
1971-1973	[Wasmer] bibliothécaire
1974-1978	Wasmer bibliothécaire (Camelin élu archiviste le 4 décembre 1973 pour 1974, devient SG sciences en 1975)
1979-1984	Wasmer, décédé le 17 février 1984
1985-1986	Hours

À partir du 2 juin 1987, est définitivement décidée une distinction entre archiviste et bibliothécaire et chacun a un adjoint (exceptionnellement, en 1989-1990, les places d'archiviste et de bibliothécaire sont fusionnées en « *archiviste-bibliothécaire* » et remplies par Mondésert). À partir de 2010, l'archiviste-adjoint est « *chargé du site internet* ». Les bibliothécaires et archivistes sont souvent aidés par des employées à temps partiel, ou des stagiaires ou des bénévoles, que l'Académie doit remercier ici.

Années	Archiviste (et adjoint)	Bibliothécaire (et adjoint)
1987-1988	Hours (Gonin)	Mondésert (Latarjet)
1989-1990	Mondésert (Gonin)	Mondésert (Latarjet)
1991	David (Gonin)	Bost (Latarjet)
1992-1994	David (Favre)	Bost (Latarjet)
1995-1996	David (Favre)	Bost (Burdy)
1997-1998	David (Favre)	Burdy (Bost)
1999	Gutton (Favre)	Burdy (Bost)
2000	Gutton (Trillet)	Burdy (Bost)
2017-2018	Crépel (Jean-Blain)	Saint-Pierre (D. Reynaud)

Années	Archiviste (et adjoint)	Bibliothécaire (et adjoint)
2001-2006	Gutton (Dürr)	Burdy (Dürr)
2007-2009	David (Dürr)	Burdy (Dürr)
2010-2012	David (Jean-Blain)	Burdy (Dürr)
2013-2014	David (Jean-Blain)	Crépel (Burdy)
2015	David (Jean-Blain)	Bruyère (Burdy)
2016	David (Jean-Blain)	Burdy (Saint-Pierre)
2017-2018	Crépel (Jean-Blain)	Saint-Pierre (D. Reynaud)

### Chanceliers, relations avec les autres académies (CNA)

Pour l'année 1992, est introduite la place de « *chancelier* », élu pour quatre ans et « *chargé de la gestion de l'Académie dans la continuité* [alors que le président change tous les ans], *il assure la permanence des contacts avec l'extérieur et, en particulier, avec les pouvoirs publics* » (art. 39 du règlement) ; pour l'année 1993 est introduite celle de « *chargé des relations avec les autres académies* » (CNA = Conférence nationale des Académies). Le poste de « *vice-chancelier* » est créé pour l'année 2009.

Années	Chancelier	Vice-chancelier	CNA
1992	Malapert	–	–
1993-1997	Malapert	–	Reboul
1998-2001	Mongereau	–	Reboul
2001-2005	Mongereau	–	Malapert
2006	Trillet	–	Malapert
2007-2008	Mongereau	–	Malapert
2009-2012	Fayette	David	Mongereau
2013-2014	Pajonk	Duchamp	Mongereau, puis Lagarde
2015-2016	Pajonk	Duchamp	Lagarde
2017-2018	Duchamp	Azéma	Lagarde

*Quatrième partie*

**JOURNÉE « AUTOUR DES DICTIONNAIRES »**

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE LYON

Palais Saint-Jean

4, avenue Adolphe Max - 69005 Lyon

[www.academie-sbls-lyon.fr](http://www.academie-sbls-lyon.fr) [secretariat@academie-sbls-lyon.fr](mailto:secretariat@academie-sbls-lyon.fr)



*Tricentenaire de la naissance*

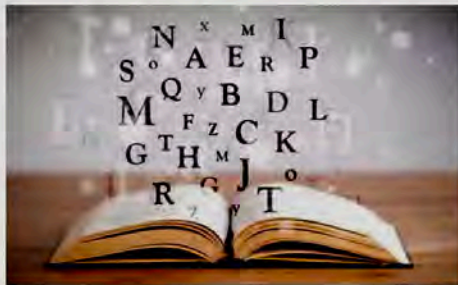
*de Jean Le Rond d'Alembert (16 nov. 1717-29 oct. 1783)*

***Autour des Dictionnaires***

**jeudi 16 novembre 2017**

**Palais Saint-Jean**

**4, avenue Adolphe Max - 69005 Lyon**



JOURNÉE « *AUTOUR DES DICTIONNAIRES* », jeudi 16 novembre 2017

## Programme

*Présidence : Dominique SAINT-PIERRE*

- 9 h Nicole DOCKÈS-LALLEMENT : Introduction.
- 9 h 15 Marguerite YON-CALVET : « Lexiques multilingues et archéologie orientale ».
- 9 h 45 Chantal Marie AGNÈS : « De l'utilité d'un dictionnaire chinois : entre divination et diplomatie ».
- 10 h 15 *Pause*
- 10 h 30 Nathalie FOURNIER : « Les premiers dictionnaires monolingues du français au XVII<sup>e</sup> siècle et la question de l'orthographe ».
- 11 h Laurent THIROUIN : « Furetière contre les auteurs (et pour la littérature) ».
- 11 h 30 Denis REYNAUD : « Le Lexique des jeux d'Ancien Régime ».

*Présidence : Marguerite YON-CALVET*

- 14 h 15 Pierre CRÉPEL : « Oui, il y a eu une Encyclopédie Diderot-D'Alembert à Lyon ».
- 14 h 45 Philippe DUFIEUX : « Une entreprise d'idées au service de l'histoire de Lyon : le dictionnaire des architectes de Léon Charvet ».
- 15 h 15 Dominique SAINT-PIERRE : « Le Dictionnaire historique des académiciens de Lyon ».
- 15 h 45 Philippe JAUSSAUD, « Le dictionnaire des "savanturiers" du Muséum : une aventure collective ».
- 16 h *Pause*
- 16 h 30 Jean-Dominique DURAND et Claude PRUDHOMME : « Écrire un dictionnaire sur le catholicisme ».
- 17 h 00 Philippe PAILLARD : « Autour du projet du Dictionnaire des institutions lyonnaises ».

## INTRODUCTION

Le travail qui nous a réunis pendant à peine plus de trois ans sous la houlette bienveillante de Dominique Saint-Pierre, dictionnariste averti, a éveillé notre intérêt pour les dictionnaires. Cet intérêt est aussi celui d'un large public, si l'on en croit les nombreuses sorties de cette sorte d'ouvrage qui font la joie des éditeurs, des libraires et des lecteurs. Les dictionnaires de tout genre se multiplient et cette journée où plusieurs très récents ou à paraître sont évoqués en est la preuve. Célébrer d'Alembert avec la diversité des dictionnaires est un bel hommage.

Mais si l'actualité éditoriale a retenu notre attention, il a paru passionnant de remonter aux origines de cette forme de présentation du savoir et des mots, notamment dans l'histoire ancienne de l'Orient Proche et Extrême. Grâce à Marguerite YON-CALVET, nous découvrons une grande diversité de conceptions de dictionnaires ; de la plus haute Antiquité à nos jours, le Proche Orient a suscité des modes de classement des mots qui ont assez tôt pris une forme multilingue dans cette Mésopotamie où se côtoyaient tant de peuples. C'est un voisin de celle-ci qui nous a légué l'arbitraire alphabet découvert au Levant à Ougarit, alphabet sur lequel s'appuient encore toutes les écritures occidentales et la plupart des dictionnaires qu'elles ont inspirés, si bien qu'on a pu qualifier l'alphabet de « tyran des dictionnaires »<sup>1</sup>. Il n'est pas étonnant que les archéologues lyonnais spécialistes du Proche-Orient aient eu l'idée à leur tour de rédiger des dictionnaires multilingues, tels ceux qui inventorient des termes d'architecture et de céramique de leur région d'études, outils indispensables à tous ceux qui participent à des fouilles. Si elle ne repose pas sur un alphabet, l'écriture chinoise a inspiré aussi dès les temps les plus anciens des classements par clés, rimes, et traits de pinceau. La science de Chantal-Marie AGNÈS nous montre comment la curiosité des étrangers a développé l'analyse de la langue et de l'écriture chinoises et permit, ici aussi, la rédaction de vocabulaires multilingues.

La diversité de méthodes et d'objets que recouvre maintenant le moule « dictionnaires » montre qu'il n'est pas facile de définir un dictionnaire. Le mot lui-même est assez récent. Créé par le latin médiéval, vers le XII<sup>e</sup> siècle, en même temps que *vocabularium*, terme à peu près synonyme, *dictionarium* signifie alors ensemble de mots. Le premier livre intitulé *Dictionarium* est l'œuvre du grand Robert Estienne (1503 ?-1559)<sup>2</sup> qui publie un dictionnaire des mots latins, expliqués en latin<sup>3</sup>, avec des mots grecs pour les étymologies et des traductions

---

1. Alain Rey, *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Plon, coll. Bouquins, 2011, p. 43.

2. Celui qui demanda au typographe Claude Garamont [souvent écrit Garamond] (1499-1561) des caractères grecs pour pouvoir éditer des textes grecs.

3. *Dictionarium, seu Latinae linguae thesaurus*, Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1531, 2 vol. in f<sup>o</sup>, 24-940 [i.e. 880] f. 2<sup>e</sup> éd., 2 vol. in f<sup>o</sup> [4]-816 ; 817-1544 [36] f.



en français. Il poursuit avec un dictionnaire latin-français<sup>4</sup> où l'ordre alphabétique est suivi, mais il s'agit plus d'un répertoire d'expressions composées de plusieurs mots, que d'un répertoire de mots. Ensuite, il compose un dictionnaire français-latin, une forme simplifiée du dictionnaire latin-français à l'intention des plus jeunes, et un dictionnaire des noms propres<sup>5</sup>. Le mot est lancé et entre dans la langue française.

En ce xvi<sup>e</sup> siècle, l'usage de langues vernaculaires, à caractère national, se développe non seulement en littérature, mais dans les actes officiels<sup>6</sup>. Se manifeste le besoin de les encadrer, de les théoriser et de les protéger. Fondée à Florence en 1582, l'une des premières, l'*Accademia della Crusca*, a pour vocation de normaliser la langue de Dante et de Pétrarque ; elle est chargée d'éliminer le son (*crusca*) de la belle farine blanche, et rédige le premier dictionnaire de la langue italienne en 1612 (*Vocabulario*). Défendre la langue et rédiger un dictionnaire de mots semblent alors missions d'académie<sup>7</sup>. Tout naturellement, en 1635, lorsqu'il envisage d'ordonner la langue française, en fondant l'Académie française, Richelieu espère résoudre rapidement cette question. On sait combien fut lent le travail de cette noble institution, pourtant bénéficiaire d'un monopole. Plus rapide, en 1680, Richelet édite un dictionnaire à Genève chez Jean Herman Widerhol<sup>8</sup>. Au sein même de l'Académie française, Antoine Furetière s'impatiente tellement qu'il prépare son propre *Dictionnaire universel*, qui se veut non pas un dictionnaire de mots, mais un dictionnaire de choses, une pédagogie du réel, au service de la connaissance. Il fait paraître des éléments de son projet, est alors exclu de l'Académie française et s'épuise dans un combat contre tous. L'ouvrage sort après sa mort, en 1690, chez Reinier Leers à Rotterdam, avec une préface de Pierre Bayle.

Finalement, l'Académie française ne publie la première édition de son dictionnaire qu'en 1694. Mais par ce travail et les éditions suivantes, elle fixe l'orthographe, objet de tentatives d'innovations largement débattues. Les œuvres de Richelet, Furetière et de l'Académie française nées dans la compétition forment ce « tryptique fondateur » qu'évoque Nathalie FOURNIER ; elle illustre avec humour et science les cocasses débats sur l'orthographe (que notre époque s'échine à perpétuer). L'analyse des riches définitions de Furetière par Laurent THIROUIN nous permet de mieux comprendre l'esprit de ce champion de la connaissance, et évite aux lecteurs trop pressés les faux sens sur des mots comme « Lettres », « auteur », « écrivain ».

Les extraits du passionnant *Nomenclator du joueur d'Ancien Régime* de Denis REYNAUD – dont nous espérons l'édition – viennent aussi nous apprendre comment éviter faux sens,

4. *Dictionarium latinogallicum*, Parisiis : ex officina Roberti Stephani, 1538, in f°, II-758 p. ; 2<sup>e</sup> éd. Lutetia : ex officina Rob. Stephani, 1544, in f°, 731 p.

5. *Dictionnaire françois-latin*, contenant les motz et manières de parler françois, tournez en latin, Paris, impr. de R. Estienne, 1539, in-f°, 523 [i.e. 527] p. ; publié en 1539 avec la date de 1540 comme date d'impression. *La Manière de tourner toutes espèces de noms latins, en nostre langue françoise*. A l'utilite des jeunes enfans, estudians es bonnes lettres, Parisiis apud Franciscum Stephanum. 1540. *Dictionarium priorum nominum...*, Parisiis : ex officina R. Stephani, 1541, in-4°, 585 p.

6. Voir, pour la France, l'ordonnance de François 1<sup>er</sup>, dite *Ordonnance de Villers-Cotterêts* de 1539.

7. Les académies n'ont pas pour unique objet la défense de la langue. En 1459, fondation de l'Académie platonicienne par Cosme de Médicis ; Marsile Ficin, qui étudie la philosophie de Platon et de Plotin en est le directeur. Plus tard à Rome, en 1603, est fondée l'*Accademia dei Lincei* (les lynx), académie à vocation scientifique qui soutint Galilée.

8. *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, Genève : Jean Herman Widerhold, 1680, 4-11-560 p.

voire contresens. À partir d'une étonnante recension des termes de jeux, nous découvrons les origines d'expressions encore employées comme le sens oublié de certains mots. Avec le mot « Académie », choix bienvenu s'il en est, un bel exemple argumenté de riches citations nous est donné. Dans le langage courant, au xvii<sup>e</sup> siècle et même après, l'Académie était une maison de jeux au mieux, un tripot en réalité. Ainsi le comprenaient fort bien nos amis anglais. Avec le *Nomenclator*, le vocabulaire souvent perdu du joueur prépare-t-il sa renaissance ?

Si la pédagogie de la langue semble l'objet des premiers dictionnaires dans la France des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, la diversification se développe. Furetière commence à ouvrir le sien sur les sciences et les arts. Mais c'est Pierre Bayle (1647-1709) –celui qui a soutenu ce même Furetière et rédigé une préface pour son dictionnaire – qui, avec le *Dictionnaire historique et critique*<sup>9</sup>, crée vraiment un genre nouveau, un dictionnaire d'idées, de philosophie qui traite de la liberté de pensée, de la vérité, expose les discussions philosophiques, scientifiques, religieuses avec de longs commentaires et citations. Véritable succès de librairie, cette œuvre est vite traduite en anglais et en allemand, de nombreuses fois rééditée. Il fallait lui rendre hommage aussi au début de cette journée. N'a-t-il pas été le modèle de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot ? Cette dernière devait être évoquée le jour où l'on célèbre le tricentenaire de la naissance de d'Alembert. Notre spécialiste de la question, Pierre CRÉPEL souligne que, devant le succès de cette œuvre monumentale, plusieurs libraires ont vite choisi d'en proposer des rééditions plus abordables soit in-4°, soit in-8°. Avant de mettre en route ces rééditions, un toilettage se révéla nécessaire. À Lyon, fut confié à l'un de nos confrères, l'abbé La Serre, le soin de cette mise à jour. Parfois l'abbé se permit des ajouts ou modifications de sa plume, dont Pierre Crépel donne des exemples qu'il a pu vérifier avec les manuscrits de notre Académie.

À l'époque moderne, la mode est aux dictionnaires. Le nombre des interventions de cette journée a interdit d'en ajouter une supplémentaire. Comme nous n'aurons pas le temps d'en parler, je profite de cette introduction pour rappeler que les juristes aussi ont utilisé cette forme didactique. Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle sont publiés des *vocabularia* des deux droits (romain et canonique). Paraissent au xvii<sup>e</sup> siècle des ouvrages intitulés *Dictionnaire de droit civil et canonique* : Thaumais en 1645, Brillon en 1697<sup>10</sup>. Enfin, parce que le droit romain est supplanté par les coutumes, la législation royale et les sentences des tribunaux, reprenant l'œuvre de son père, Claude Joseph de Ferrière rédige le *Dictionnaire de droit et de pratique* (1740). Pour les officialités, Durand de Maillane donne le célèbre *Dictionnaire de droit canonique* (1761). À la fin de l'Ancien Régime, pour la somme juridique qu'il dirige, Joseph Nicolas Guyot préfère parler de *Répertoire [...] de jurisprudence...*<sup>11</sup> ; cependant il semble normal de le classer dans les dictionnaires car l'ordre alphabétique y est respecté. Le xix<sup>e</sup> siècle continue et s'épanouit avec les *Répertoire* de Pierre Antoine Merlin, puis de Désiré Dalloz, encyclopédies juridiques qui s'appuient sur des analyses historiques et sont toujours aujourd'hui des références.

De manière générale, le xix<sup>e</sup> siècle semble avoir été le siècle des dictionnaires ; il suffit de citer Émile Littré, le plus illustre des lexicographes, et Pierre Larousse, soucieux de pédagogie efficace, dont le patronyme est devenu un nom commun. À Lyon, l'architecte

9. 1<sup>re</sup> éd. 1697, à Rotterdam chez Reinier Leers, 2 t. en 4 vol., in f°.

10. *Nouveau dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique*.

11. 1775-1783, 64 vol. in-8° ; 2<sup>e</sup> éd. 1783-1785, 17 vol. in-4°.

Léon Charvet (1830-1916), membre de la Société académique d'architecture de Lyon et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, publie un gros dictionnaire des architectes (au sens large) lyonnais, riche de renseignements sur les hommes et les édifices de notre ville. Philippe DUFIEUX a choisi de nous faire découvrir la valeur de cette recension.

Enfin, les auteurs de quelques dictionnaires très récents, exemples de la vitalité du genre, ont accepté de venir nous parler de leur travail. Avec l'analyse du dictionnaire biographique, *Du jardin au Muséum*, qu'il a rédigé à l'aide des travaux d'Édouard-Raoul Brygoo, Philippe JAUSSAUD illustre la vie et les métamorphoses d'une institution prestigieuse. Pour *Le Monde du catholicisme* publié cette année, Jean-Dominique DURAND et Claude PRUDHOMME expliquent comment ils ont conçu un dictionnaire historique étendu aux débats contemporains. Pédagogique, il s'adresse à un large public avec de pertinentes annexes : des chiffres qui montrent l'évolution du « monde catholique », des repères historiques et, surtout, des itinéraires thématiques, sorte de mode d'emploi, qui stimulent la lecture. La conception de ce dictionnaire prouve combien les idées enrichissent cette sorte d'ouvrage. Évidemment, notre *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon 1700-2016*, tout récemment sorti des presses de l'imprimeur, reflet de trois siècles d'histoire lyonnaise, est aussi évoqué dans cette journée. À peine publié, il continue de se bonifier par de nouvelles recherches et des compléments que Dominique SAINT-PIERRE regroupe et classe. Le tour d'horizon se conclut par un nouvel appel à investigations ; le futur des dictionnaires lyonnais est illustré par le projet de *Dictionnaire des institutions lyonnaises* initié par Philippe PAILLARD.

Avant de donner la parole aux intervenants grâce auxquels ce tour d'horizon sur les dictionnaires peut être aussi large et que nous remercions d'avoir accepté de participer à cette journée, en conclusion, il semble utile de chercher une définition de ce mot « dictionnaire » qui puisse couvrir la diversité rencontrée.

Par essence, tout dictionnaire est une combinaison de mots, d'idées, la plupart du temps d'auteurs, donc d'écritures. Son unité vient du projet global défini par plusieurs éléments : le choix entre un dictionnaire de mots ou un dictionnaire de choses, entre une pédagogie de la langue ou une pédagogie du réel, ou l'association des deux ; les lecteurs espérés ; le domaine et les méthodes d'investigation. Le dictionnaire se veut souvent une sorte de miroir du monde réel, ainsi que le définissait Michel Leiris.

Il est naturel de terminer en se référant à Alain Rey auquel rendre hommage aujourd'hui est un devoir et un plaisir. Dans son *Dictionnaire amoureux des dictionnaires* (p. 315), après avoir qualifié le dictionnaire de « OCNI » (objet culturel non identifié), il emprunte une définition à sa femme Josette Rey-Debove (1929-2005), avec laquelle il collabora de longues années aux éditions Robert. Suivant un ordre alphabétique –faut-il le dire ?–, le dictionnaire serait :

- un projet didactique,
- tronçonné en éléments séparables (chacun se suffisant à lui-même),
- un ouvrage structuré avec une double structure : structure de l'ensemble, structure de chaque élément qui se retrouve identique dans chacun.

Cette simple définition peut s'appliquer, nous semble-t-il, à tous les dictionnaires qui ont retenu notre attention.

*Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »*

**Marguerite YON-CALVET**, *membre titulaire*

## LEXIQUES MULTILINGUES ET ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Puisque, en fonction de la chronologie, cette présentation inaugure la journée consacrée aux « Dictionnaires » à travers les âges, et sous le regard bienveillant de Jean Le Rond d'Alembert qui aurait 300 ans aujourd'hui, je commencerai par rendre hommage à Émile Littré, en rappelant les définitions du vénérable *Dictionnaire de la Langue française*<sup>1</sup>. Sous l'appel « *Dictionnaire* » on lit :

- « 1. *Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification.* [citations...].
- « 2. *On donne aussi le nom de dictionnaire à des encyclopédies qui contiennent par ordre alphabétique ou par ordre de matières une science ou tout ce qui concerne un art [...]* ».

Voyons comment ces définitions peuvent s'appliquer aux recherches actuelles sur le Proche Orient antique.

### Encyclopédies antiques

Le besoin de répertoire des objets sous forme encyclopédique, de réunir un savoir présenté selon des listes, est ancien, attesté au moins depuis le 3<sup>e</sup> millénaire en Mésopotamie.

J'évoquerai d'abord les tablettes cunéiformes qui portent les *textes lexicographiques* dits *HAR-ra=hubullu*, diffusés à travers le Proche Orient antique<sup>2</sup>. La version canonique complète du *HAR-ra=hubullu* comporte vingt-quatre tablettes. Les exemplaires anciens que l'on connaît datent du début du 2<sup>e</sup> millénaire, mais les éléments sont hérités du 3<sup>e</sup> millénaire, et on continue à les recopier au 1<sup>er</sup> millénaire. Il s'agit déjà d'une sorte d'encyclopédie, rassemblant des données naturelles ou culturelles ; elle se compose de listes de mots classés par sujets (« *par ordre de matière* » dirait Littré) : noms d'animaux, d'oiseaux, de plantes, de minéraux, de véhicules terrestres et maritimes, d'astres, etc. Les listes sont écrites en sumérien, traduites en akkadien<sup>3</sup>. À titre d'exemple, le texte de la tablette n° 16 (*Fig. 1*) énumère des pierres rares et précieuses : hématite, diorite, albâtre, agate, lapis-lazuli, cornaline... Pour chaque pierre sont listées les nuances ou variantes connues – « dure », « claire », « brillante » –, ainsi que leur utilisation – « sceau(-cylindre) », « perle », etc. (456 entrées, avec leur traduction). La liste commence ainsi :

---

1. 1<sup>re</sup> éd., 4 vol., 1863-1872.

2. Benno Landsberger, « The Series HAR-ra="hubullu" », *Materials for the Sumerian lexicon*, Rome : Pontificium Institutum Biblicum, 1957, p. 5-11.

3. Sumérien, langue de Basse Mésopotamie, attestée depuis environ 3000 av. J.-C., et conservée au 2<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. comme langue savante ; akkadien, langue sémitique mésopotamienne introduite à la fin du 3<sup>e</sup> millénaire.

[l. 1 sqq] : «**na**<sub>4</sub> = *abnu* [« pierre »].  
 « *Hématite. Hématite brillante, hématite éclatante, hématite de belle qualité, hématite dure, hématite mate* [magnétite]. *Noyau d'hématite, sceau-cylindre d'hématite, bloc d'hématite, perle réniforme d'hématite...* » [...] [l. 52 sqq] : « *Lapis lazuli pur; lapis-lazuli clair...* »  
 [...], etc.



Figure 1. Encyclopédie HAR-ra=hubullu :  
 tablette n° 16 consacrée aux pierres, trouvée à Uruk (Mésopotamie du sud) :  
 Copie au 1<sup>er</sup> millénaire avant J.-C. d'un original du début du 2<sup>e</sup> millénaire. Musée du Louvre AO 7662.



Figure 2. Un abécédaire d'Ougarit (côte du Levant). Musée de Damas [inv. RS 12.063].

La plupart des archives des villes antiques du Proche Orient ont livré des copies de cette encyclopédie. Largement diffusée pendant des siècles, elle est éventuellement adaptée au lieu où elle se trouve grâce à des traductions en d'autres langues. Ainsi à Ougarit (Ras Shamra), sur la côte méditerranéenne de Syrie, des fragments d'une version bilingue (RS 2.[23] +) de la fin du 2<sup>e</sup> millénaire traduisent le *sumérien*, non pas en *akkadien*, mais en *hourrite*<sup>4</sup> qui est la deuxième 2<sup>e</sup> langue parlée à Ougarit. Au 1<sup>er</sup> millénaire, F. Thureau-Dangin signale même des exemplaires accompagnés d'une transcription en lettres grecques<sup>5</sup>.

4. Les Hourrites, une population venue du Caucase établie au 2<sup>e</sup> millénaire en Syrie du Nord, compte une importante communauté à Ougarit.

5. F. Thureau-Dangin, « Vocabulaires de Ras Shamra », *Syria* 12, 1931, p. 225-266.

À côté du *HAR-ra=Hubullu* – le plus répandu –, on trouve d'autres lexiques, ou « Vocabulaires », sur des tablettes écrites en cunéiformes, qui donnent des équivalences dans d'autres langues. Ainsi une tablette d'Ougarit du XIII<sup>e</sup> s. [RS 20.123+] porte sur quatre colonnes un vocabulaire indiquant des mots en quatre langues : le sumérien est traduit en akkadien, hourrite et ougaritique. En voici un extrait :

<i>sumérien</i>	<i>akkadien</i>	<i>hourrite</i>	<i>ougaritique</i>	<i>[signification]</i>
[...]				
<b>nu</b> :	<i>a-mi-lu</i> :	<i>tar-šu-wa-an-ni</i> :	<i>bu-nu-šu</i>	[« homme »]
<b>nita<sub>2</sub></b> :	<i>zi-ka-rum</i> :	<i>tu-ru-hi</i>	:	<i>da-ka-rum</i> [« mâle »]
[...]				

selon la transcription du premier éditeur, Jean Nougayrol, qui rappelle également que « *les scribes de Boghaz-Keuï ajoutaient, dans le même esprit, une colonne hittite, et ceux de Tell el-Amarna, une colonne égyptienne* »<sup>6</sup>.

Enfin, une autre série de documents cunéiformes se recommande ici pour une autre raison. Ce sont de petites tablettes trouvées à Ougarit<sup>7</sup> qui, vers 1200 av. J.-C., portent la liste des signes graphiques du premier « alphabet » connu (Fig. 2). Ce type de document présente pour la première fois dans l'histoire les signes graphiques (= c'est-à-dire les *lettres*) dans un certain ordre, qui est aujourd'hui répandu sur la planète. Bien sûr, l'abécédaire a évolué et la forme des signes n'est plus la même, à travers le *phénicien* (qui passe du cunéiforme ougaritique imprimé dans l'argile à un graphisme linéaire), puis de là, par le *grec* (en s'adaptant à la langue), jusqu'au *latin*. Mais l'ordre dans lequel sont présentés les signes graphiques s'est maintenu : ainsi, l'ordre *alphabétique* de tous les dictionnaires du monde écrits aujourd'hui en caractères latins dérive en ligne directe de ces abécédaires attestés sur la côte syrienne il y a plus de 3 000 ans.

### Dictionnaires archéologiques de la *Maison de l'Orient*

J'en viens à une autre manière de lier le Proche Orient antique et l'idée de « Dictionnaire », en présentant deux volumes que l'Institut français d'Archéologie du Proche Orient à Beyrouth (IFAB) et la Maison de l'Orient à Lyon (MOM) ont publiés en 1977 et 1981, à l'intention des chercheurs en archéologie orientale. L'un de ces volumes concerne l'*architecture*, l'autre la *céramique*. C'est Olivier Aurenche, professeur de préhistoire du Proche Orient à l'université Lyon-2, qui avait lancé au milieu des années 1970 le projet de dictionnaires d'archéologie orientale. La rédaction et la mise au point des définitions ont donné lieu à des colloques et réunions de travail à l'université de Saint-Étienne et à la Maison de l'Orient (Lyon), réunissant une vingtaine de participants français et étrangers qui travaillaient dans diverses régions du Proche Orient : archéologues, architectes, céramologues, linguistes...

Conventionnellement, dans l'espace et dans le temps, le domaine d'activité de la discipline académique dite « *Archéologie orientale* » va de la Grèce à la vallée de l'Indus, et de la Préhistoire à l'époque romaine. Mais il est convenu aussi que sont exclus deux domaines

6. « Nouveaux textes accadiens de Ras Shamra », *CRAIBL* 104, 1960, 163-171 (ici p. 168-169).

7. On a trouvé au moins une douzaine d'abécédaires : cf. M. Yon, *The City of Ugarit at Tell Ras Shamra*, 2006, p. 124-125 ; G. Saadé, *Ougarit et son royaume*, 2011, p. 153-155.



scientifiques qui ont leurs propres règles et leur propre vocabulaire, et pour lesquels il existe une grande quantité d'institutions de recherche qui ont produits toutes sortes de *Manuels* et de *Dictionnaires* : c'est d'une part l'Égypte pharaonique (très schématiquement, c'est l'Égypte de 2700 à 300 av. J.-C.), et d'autre part le monde de l'architecture et de la céramique grecques et romaines d'époque historique. En revanche, l'Égypte prédynastique [avant – 2700] et la Grèce préhistorique [avant – 1000], dont les techniques architecturales et céramiques relèvent des mêmes traditions que celles des civilisations du Proche Orient voisin, relèvent aussi du même vocabulaire, et ont donc été prises en compte dans ce programme.

Plusieurs raisons nous ont incités à entreprendre la réalisation de ces *Dictionnaires*, qui répondaient à une vraie demande. Tout d'abord, les archéologues qui fouillent au Proche Orient sont confrontés à des réalités matérielles – architecturales en particulier –, que les ouvriers de fouille désignent dans les langues locales par des termes dont l'archéologue ne sait pas toujours quel est l'équivalent dans sa propre langue. Et il faut rappeler aussi que le monde des spécialistes de l'archéologie orientale, qui est un très petit monde, est pourtant largement réparti à travers la planète : nous voisinons sur les chantiers de fouille d'Orient avec des missions de toutes nationalités, dont les membres s'expriment dans des langues diverses, aussi bien oralement sur le terrain et dans des colloques, que par écrit dans des revues et publications de fouilles.

Quelle que soit la langue, il est nécessaire de définir et d'expliquer avec précision des réalités techniques qui ne relèvent pas forcément d'un vocabulaire basique, pour les décrire et les analyser, et permettre des comparaisons avec les découvertes faites sur d'autres sites. Soit deux impératifs complémentaires : définir les critères qui permettent de décrire et d'identifier un élément (d'architecture par exemple...) lorsqu'on le trouve en fouille – souvent incomplet et isolé de ce qui pourrait l'expliquer –, et également comprendre ce que des spécialistes étrangers entendent exprimer en décrivant dans leur propre langue telle structure architecturale ou tel récipient de céramique trouvés sur un site comparable ou contemporain ; réciproquement, on a besoin de se faire comprendre d'eux.

La nécessité d'un lexique spécialisé nous apparaissait particulièrement évidente dans deux domaines essentiels de ce que livre un chantier archéologique : d'une part les restes architecturaux, d'autre part le mobilier céramique.

### ***Architecture orientale***

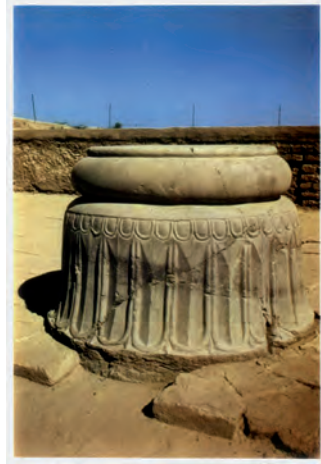
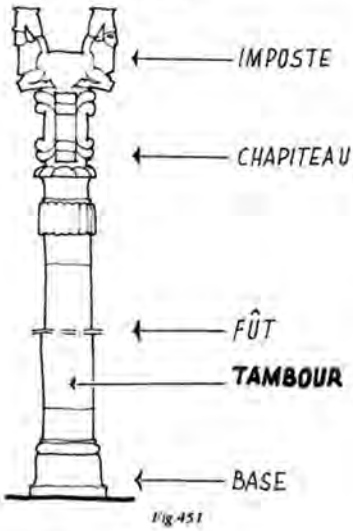
La première opération a concerné l'architecture<sup>8</sup>.

Il existait dans l'Orient ancien une architecture de pierre, très élaborée surtout dans les dernières phases (architecture achéménide par exemple : *Fig. 3*). Mais un des caractères frappants de l'architecture du Proche Orient, c'est aussi la permanence de techniques de construction qui, pendant des millénaires, ont privilégié l'usage de la terre crue – sous forme de pisé ou de briques –, et ceci jusqu'à la période moderne et les techniques du béton : c'est ce qui fait l'intérêt de l'approche dite *ethno-archéologique*<sup>9</sup>. Ainsi, à titre d'exemple, pour construire une nouvelle salle de travail de la maison de fouille de notre mission en Iran du

8. *Dictionnaire illustré multilingue de l'architecture du Proche Orient ancien*, dir. O. Aurenche, paru à Lyon en 1977.

9. L'ethno-archéologie consiste à expliquer les données concernant des civilisations disparues fournies par les fouilles archéologiques – objets, restes matériels divers... – par l'observation ethnographique de techniques ou de pratiques culturelles encore utilisées aujourd'hui par des populations vivantes, de préférence dans la même région et dans un environnement semblable.

**TAMBOUR (m.)**  
Élément \*monolithe de section circulaire constituant un élément du \*fût d'une \*colonne.



a. Notice \*tambour,  
*Dict. archit.* p. 164, détail : fig. 451.

b. Une \*base de l'Apadana de Suse (Iran),  
*Dict. archit.*, p. 55.

Figure 3. Architecture.



Figure 4. Vase en \*céramique \*modelé sur \*tournette  
par une \*potière d'un \*atelier de Kornos (Chypre), en 1980.  
*Dict. cér.*, p. 4 pl. I.

Nord (Tureng tepe), les ouvriers façonnaient des briques de terre crue en mélangeant de l'argile, de l'eau et de la paille, qu'ils piétinaient pendant des heures comme on le faisait 4 ou 5 000 ans plus tôt, avant de mouler les briques et de les mettre à sécher au soleil (*Dict. archit.*, p. 40-42 fig. 77-82 ; cf. p. 138-138, fig. 372-373 : « pisé ») ; et, à part quelques toitures en tôle ondulée, les maisons de terre du village (*ibid.*, p. 153 pl. 8) à la fin du xx<sup>e</sup> s. n'étaient pas très différentes de celles du 2<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. qu'on mettait au jour dans le chantier de fouille situé à quelques dizaines de mètres de là. Et les habitants du village avaient un vocabulaire spécifique pour désigner leurs matériaux, leurs outils, et leurs procédés de travail.

Le volume concernant l'architecture se compose de deux parties : un *Dictionnaire* (p. 9-186), qui donne de brèves *définitions* accompagnées de commentaires techniques et de quelques indications bibliographiques, et un *Lexique multilingue* (p. 187-390).

Dans la partie *Dictionnaire*, on s'est efforcé d'élaborer des définitions courtes, simples et synthétiques, sans piège linguistique pour nos collègues étrangers. Et les commentaires éventuels – technologiques ou archéologiques –, sont également réduits à l'essentiel. Cette brièveté a pour objectif de simplifier la compréhension pour le lecteur, et aussi de ne pas surcharger le volume, que nous voulions facile à transporter dans les bagages des archéologues.

Le complément indispensable des définitions est l'*illustration* ; les schémas théoriques dessinés par l'architecte-archéologue Olivier Callot ont aussi une valeur de description et sont destinés à compléter le texte, sans faire double emploi avec la définition écrite qu'ils permettent d'abrégier. Ainsi la notice « tambour » (*Fig. 3a*) est explicitée par un schéma théorique (*Dict. archit.*, p. 164, fig. 451), qui analyse les différents éléments d'une « colonne » (*ibid.*, p. 60, fig. 142), en l'occurrence une colonne achéménide en pierre (de l'*Apadana* du Palais royal de Suse, Iran) ; le même schéma est reproduit aux autres appels (renvois par astérisque), mettant chaque fois en évidence (en caractères gras) le terme d'appel (« base », « fût », « chapiteau », « imposte », etc.). Même chose pour les entrées « arc » (*ibid.*, p. 19-21, fig. 30) ou « charpente » (*ibid.*, p. 50, fig. 107) et leurs éléments constitutifs. Les noms de ces éléments ne figurent pas tous dans le court texte rédigé, mais seulement sur le dessin, suggérant ainsi qu'une définition de dictionnaire technique peut ne pas être faite seulement de mots. Des photos de restes architecturaux réels complètent les descriptions et les dessins : e.g. la photo d'une base de colonne (*Fig. 3b*) de l'*Apadana* de Suse (*ibid.*, p. 55, fig. 3b) du type de celle dont on a le schéma théorique (*Fig. 3a*).

Le *Lexique multilingue* (200 pages) constitue la 2<sup>e</sup> partie du volume. Dans le cas de l'architecture, compte tenu des régions où étaient menées les fouilles et des missions qui travaillaient alors dans ces régions, huit langues nous ont paru importantes : *allemand, anglais, arabe, grec, italien, persan, russe, turc*, même si tous les termes techniques n'existent pas dans toutes les langues. Le volume comporte donc huit lexiques doubles (français/allemand et allemand/français, etc.). Ces lexiques ont été établis en collaboration avec des collègues étrangers (eux-mêmes francophones), nos voisins de travail en Orient, et dont la plupart ont également participé aux réunions de travail pour les définitions.

### **Céramique orientale**

La suite du programme portait sur un *Dictionnaire de la céramique*<sup>10</sup>. Depuis l'invention de la cuisson de l'argile au 7<sup>e</sup> millénaire et celle du four de potier, des restes innombrables

10. *Dictionnaire illustré multilingue de la céramique du Proche Orient ancien*, dir. M. Yon, paru à Lyon en 1981.

de poterie imposent leur présence sur tous les chantiers d'Orient, le plus souvent sous la forme modeste du « tesson » universellement répandu. Par sa quantité, la céramique constitue le fossile directeur le plus significatif du mobilier archéologique, en particulier pour des périodes anciennes où l'absence de textes rend l'interprétation historique difficile. C'est ce qui a conduit la communauté archéologique à créer une discipline, la *céramologie*, qui possède, au moins dans les principales langues scientifiques, un vocabulaire spécifique.

Dans le *Dictionnaire de Céramique*, on retrouve les caractères essentiels du premier dictionnaire : définitions brèves et synthétiques, images pour compléter les définitions, aspect multilingue... Le recours à l'*ethnoarchéologie* est efficace. Ainsi, certaines techniques des potiers se sont maintenues, parfois pendant des millénaires, et l'observation de pratiques d'ateliers encore en usage aujourd'hui aide parfois à comprendre les restes archéologiques. C'est le cas par exemple de très anciens procédés de cuisson, sans four construit : les vases étalés sur le sol, entassés en plusieurs couches, sont ensuite recouverts de combustible et de terre. De telles installations, qu'on désigne en français comme « aires de cuisson » (*Dict. cér.*, p. 17-18, cf. « four » p. 101-102), sont restés en usage dans certains ateliers jusqu'à l'époque moderne : 5 000 ans séparent les deux photos reproduites aux figures 7 et 8 du *Dictionnaire* (p. 17), montrant le mode de cuisson attesté archéologiquement pour le 3<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. au Belouchistan, et celui que pratiquaient encore des potiers de 1976 dans le Delta de l'Indus. Là encore, l'*illustration* fait partie intégrante de la définition et de la démonstration, et le vocabulaire descriptif actuel peut s'appliquer aux restes antiques.

Autre exemple : dans des ateliers comme celui de Kornos à Chypre (*Dict. cér.*, p. 4 pl. I.), des femmes assuraient encore il y a quelques années la fabrication de vases utilitaires par modelage (*ibid.*, p. 156, fig. 282-283) sur tournette (*ibid.*, p. 237, fig. 424), selon une technique plusieurs fois millénaire (*Fig. 4*).

Le caractère encyclopédique du *Dictionnaire* se manifeste par la présence de descriptions techniques, par exemple dans tout ce qui concerne le traitement de l'argile et la fabrication des vases (voir les entrées « modelage / modelée (céramique) », « tour », « tournette », etc.), l'outillage (« estèque », etc.), les techniques de décor, ou la cuisson (« aires de cuisson », « four », etc.). On le voit aussi dans ce qui relève des descriptions morphologiques. La description d'une céramique analyse son aspect extérieur : forme générale et forme des éléments qui la composent (fond, panse, col, anses, etc.), couleur et mode de fabrication, décor, et elle définit les critères qui permettent conventionnellement de dire qu'un récipient doit être désigné comme une « amphore » (*Dict. cér.*, p. 19-20, fig. 10) ou une « cruche » (*ibid.*, p. 65, fig. 122-124).

D'où la nécessité d'un langage céramologique descriptif extrêmement précis, qui peut permettre d'identifier cet objet, et de le réintégrer dans un ensemble culturel daté et situé dans l'espace. D'où aussi une série d'entrées qu'on pourrait dire *géographiques*, concernant des catégories céramiques aux caractères bien reconnaissables, et portant le nom du site ou de la région où les archéologues ont identifié et défini un type : céramique de *Nagada* en Haute Égypte au 4<sup>e</sup> millénaire (*Dict. cér.*, p. 162-163, fig. 291), céramique de *Nuzi* en Mésopotamie du Nord (*ibid.*, p. 166-167, fig. 297) ou céramique *mycénienne* en Grèce (*ibid.*, p. 160-161, fig. 290) au 2<sup>e</sup> millénaire, etc., pour ne citer que ces exemples. Les descriptions sont chargées d'informations techniques, topographiques et chronologiques, qui peuvent témoigner d'influences culturelles ou d'échanges commerciaux et économiques entre des régions plus ou moins éloignées.

En ce qui concerne les *traductions* en langues étrangères, la situation est un peu différente de celle de l'architecture. L'architecture s'étudie sur le terrain et met souvent en cause des pratiques et des usages contemporains, désignés dans les langues locales des chantiers (en arabe, grec, persan, turc...). Mais en *céramologie*, la céramique archéologique est traitée souvent loin du chantier, dans les ateliers de la mission de fouille, voire en laboratoire. Les céramologues ont créé une langue de métier qui leur est propre, et dont les précisions n'ont d'intérêt et de signification que pour d'autres céramologues. Le caractère multilingue est donc moins étendu que dans le *Dictionnaire de l'architecture*. En fonction de nos travaux, nous nous sommes limités à quatre langues scientifiques très utilisées : *allemand, anglais, grec, italien*. La présentation des traductions diffère un peu de celle du *Dictionnaire d'architecture* : ici, les équivalents du français dans ces quatre langues sont présentés avec la notice elle-même. Seuls existent de façon séparée quatre index qui renvoient aux notices en français.

Plus de 4 000 ans après les « encyclopédies » mésopotamiennes, ces instruments de travail répondent à différentes acceptions du mot « Dictionnaire ». Ils sont à la fois des ***Dictionnaires de langue***, qui donnent le sens d'un mot, sa définition, et des ***Dictionnaires de type encyclopédique*** (« *qui donnent par ordre alphabétique une science ou tout ce qui concerne un art* », écrivait Littré) prenant en compte les explications techniques, les analyses morphologiques, le contexte historique et géographique... ; l'***illustration***, comme l'indique le titre même des volumes, en est un élément essentiel au même titre que les mots. En outre les ***Lexiques multilingues*** (donnant des listes de mots et leurs équivalents en d'autres langues) s'ajoutent aux définitions de Littré que nous avons citées en commençant, et leur confèrent une portée plus large.

## **DE L'UTILITÉ D'UN DICTIONNAIRE CHINOIS ENTRE DIVINATION ET DIPLOMATIE**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la « mise en dictionnaire » de la civilisation chinoise monopolise les deux extrémités de l'Eurasie. La spécificité de son écriture non alphabétique est discutée dans l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772), aux côtés de la pérégrination mongole de Rubruquis, alias Guillaume de Rubruck (1215-1295). Ce franciscain révélait au roi Louis IX que le Chinois traçait au pinceau des lignes pour créer une lettre.

Ces lignes, tracées depuis 1644 aux côtés de la nouvelle écriture semi alphabétique tartare-mandchoue de la dynastie allogène Qīng<sup>1</sup>, sont l'écriture millénaire des sujets d'ethnie Hân soumis alors au port de la natte. En 1717, en pleine « Querelle des rites chinois » déclenchée par le jésuite des États pontificaux Matteo Ricci (1552-1610), le deuxième empereur mandchou Kāngxī (1654-1722) vient d'imposer quatorze lignes multidirectionnelles réparties en deux carrés juxtaposés. Elles officialisent un imaginaire ancré aux quatre yeux d'un certain Cāng Jié de l'ère mythique dite « des trois Augustes et des cinq Empereurs ». Elles deviendront synonymes de « dictionnaire ».

Ce premier dictionnaire impérial, préfacé par Kāngxī lui-même une décennie avant la fin de son long règne, classifie en ordre croissant de traits près de 50 000 mots *hàn* sous 214 unités lexicales, les clés Kāngxī. La lecture de gauche à droite et en colonnes parallèles est vénérée par les yeux confucéens de la première classe sociale détentrice d'un écrit à préserver pour l'harmonie d'un peuple illettré. Cette insigne référence linguistique connaîtra plusieurs éditions grâce à l'habileté séculaire des héritiers de Bì Shēng (990-1051), créateur des caractères mobiles de cette écriture dite aujourd'hui sinitique. Elle atteindra les sphères dialectales où elles « *s'entendent fort bien en écrivant* », signe l'*Encyclopédie* à l'article « écriture ». « *Les Chinois écrivent beaucoup ; peut-être sont-ils le peuple qui a le plus écrit* » notera l'orientaliste parisien Maurice Courant (1865-1935), devenu académicien lyonnais à l'instar du sinophile Henri Bertin (1720-1792)<sup>2</sup>.

### **I. 214 Buis du Régent**

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les ordres missionnaires concurrentiels bataillent, malgré leur docte érudition, pour une « mise en dictionnaire » des mots *hàn* encore obscurs pour leurs yeux et

---

1. Au cours du texte, les mots *hàn* seront transcrits selon l'alphabet syllabique phonétique officiel.

2. D. Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon 1700-2016*, Lyon, 2017 ; C.-M. Agnès, *Lyon, Maurice Courant et l'enseignement de la langue de l'Extrême orient au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, BMO n° 5740.



oreilles dressés aux leçons alphabétiques. Louis XIV s’émancipe du *padroado* pontifical en envoyant à Pékin en 1685 six mathématiciens jésuites de l’Académie royale des sciences de Paris après la réception en 1684 de leur compagnon belge Philippe Couplet (1623-1693), et d’un premier Hàn, Shěn Fúzōng (1657-1692), converti et versé en latin. Malheureusement happé par l’orientaliste anglais Thomas Hyde (1636-1704), Shěn est providentiellement remplacé par un deuxième sujet de l’empereur Kāngxī, Huáng Jiāliù alias Arcade Huang (1679-1716). Contre toute attente Huáng, voué à la prêtrise sous la houlette du missionnaire Artus de Lionne (1655-1713), devient en 1704 interprète du Roi et premier maître de trois orientalistes, Nicolas Fréret (1688-1749), Joseph-Nicolas Delisle (1683-1745) et Étienne Fourmont (1683-1745). Sous la régence du duc d’Orléans, l’écriture hàn se taille trait par trait dans de petits morceaux de bois. L’empreinte civilisationnelle nommée Buis du Régent poinçonne les premières publications françaises de ces traits qualifiés d’*hieroglyphae*. Une étude bilingue *cum characteribus Sinensium* voit le jour en 1718 avec Fréret<sup>3</sup>. Fourmont publie en 1719 : *214 clefs de l’écriture chinoise ou caractères élémentaires de l’écriture chinoise*, étude complétée par le manuscrit du missionnaire jésuite Joseph de Prémare (1666-1736)<sup>4</sup>.



L’*Encyclopédie* enrichit son chapitre « Caractères et alphabets langues mortes et vivantes » de 214 Buis du Régent, sorte de pierre de Rosette à décoder pour les lecteurs. La planche titrée « clés chinoises » est un état du savoir européen au xviii<sup>e</sup> siècle, une *Notitia Lingua Sinicae* qui se lit de haut en bas et de droite à gauche. Elle représente une suite numérotée de 214 carrés spécifiques nourris de traits classés en ordre croissant (de un à dix-sept), 214 caractères élémentaires de l’écriture hàn. Le tracé s’ordonne autour d’un centre virtuel de gauche à droite, de haut en bas selon un levé de poignet convenu autour de huit traits fondamentaux que l’on épelle en guise de lettres (trait horizontal, vertical, jeté descendant de droite à gauche, appuyé descendant de gauche à droite, relevé, crochet, brisé et le point). Ainsi un carré ou un rectangle se décompte en trois traits (un vertical *shù*, un oblique *héngzhé* puis un horizontal *héng*). Cette règle facilite le nécessaire décomptage parfois laborieux de ces traits multidirectionnels. La prononciation des clés est systématiquement notée en lettres latines accentuées, consonnes et voyelles formant une curieuse phonétique syllabique à cinq

3. N. Fréret, *De la langue des Chinois. Réflexions sur les principes généraux de l’art d’écrire et en particulier sur les fondements de l’écriture chinoise*, Paris, 1718.

4. J. Prémare (de), *Notitia Lingua Sinicae*, 1720, publié à Malacca en 1831 ; E. Fourmont, *Meditationes Sinicae*, Paris, 1737 ; *Linguae Sinarum Mandarinicae hieroglyphicae grammatica duplex, latine & cum characteribus Sinensium. Item sinicorum regiae bibliothecae librorum catalogus*, Paris, H.-L. Guérin, Rollin fils, J. Bullot, 1742.

tons. La transcription empirique s'accompagne d'une traduction présentée par un neveu de Fourmont, Michel Le Roux Deshauterayes (1724 -1795), où circule l'idée du trait, du cœur, de la parole, de l'esprit, de la littérature...

Ce savoir des orientalistes s'est construit à l'aune de travaux fondateurs amorcés au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle par les missionnaires : un glossaire portugais-chinois du jésuite Ricci assisté de son compatriote Michele Ruggieri (1543-1607)<sup>5</sup>, un ouvrage en chinois du jésuite des Flandres Nicolas Trigault (1577-1628) publié en 1626 à Hangzhou, dont le titre – *Matériaux pour les oreilles et les yeux des lettrés occidentaux* – souligne la difficulté linguistique, et un demi-siècle plus tard, un vocabulaire chinois-latin de 7000 mots *hàn* du franciscain italien Basile de Gemona Brollo (1648-1704) réunis en 1699 sous sa propre transcription latine de *hàn tsé sŷ y* pour une *Interprétation occidentale des caractères chinois*. Ses *characteribus Sinensium* ne seront pas édités. Ils constitueront le *Manuscrit du Vatican*. La raison de ce labour est expliquée dans l'édition princeps lyonnaise de 1616 d'Horace Cardon<sup>6</sup> du journal de Ricci : « ... ni lettres grecques ni allemandes, ni diphtongues ; on ne fait aucune mention de voyelles ny de consonnantes ; mais ils ont leur caractere hieroglyphique de chaque mot, comme de chaque chose, et il n'y a pas moins de lettres que de mots, si que parmi eux diction, syllabe, element, est une même chose [...] sachez qu'une syllabe fait autant de mots [...] ». Ainsi chaque Buis du Régent, mot *hàn*, peut *in fine* se dénommer caractère-syllabe.

Ces 214 unités de lecture fondamentale signent également la trame d'un corpus civilisateur. Le désir d'organiser ces traits a depuis l'Antiquité fait lentement surgir une notion singulière de catégorie. Un ouvrage anonyme de l'ère des Royaumes combattants précédant l'avènement de la première dynastie impériale Qín (220-206) proposait alors seulement 19 catégories relevant du quotidien, sous un titre en 26 traits pour deux mots *ěr* et *yǎ* signifiant particules élégantes. Dès le début de l'ère chrétienne, la notion de clé classificatrice sera décrite par Xú Shěn (58-147) d'après une sédimentation de trois recueils lexicaux de l'ère du premier empereur Qín shǐ huáng dì (221-206), dont l'écrit de Cāng Jié du nom de l'empereur mythique. Son œuvre reconstituée présentait 9 353 mots *hàn*, sous le nombre considérable de 540 clés. Des siècles plus tard, en 1615, sous l'ère Wànlì de la dynastie chinoise Míng (1368-1644), paraît un corpus de 33 179 caractères. À l'inverse de Ricci, Trigault et Gemona ont pu décrypter son titre *zì huì* en 19 traits signifiant un « *Rassemblement de mots* » sous le nombre plus réduit de 214 clés reprenant des catégories sémantiques du *ěr yǎ* et de Xú Shěn. L'éventail d'une clé peut couvrir jusqu'à 200 mots *hàn*. Sa place dans le carré est variable : à gauche, à droite, en haut, en bas ou enchevêtrée. Son rôle énigmatique est en partie éclairé par sa traduction en deux syllabes : *bù*, caractère composé de la clé 163 *yì* de la Cité et *shǒu*, clé 185 de la tête. Ces 214 *bù shǒu*, parfois malaisés à repérer, servent à étoffer un carré de vie littéraire.

## II. « Mise en vêtement » des Clés Kāngxī

Le tracé des Buis du Régent appartient au style dit régulier. Il résulte de l'acte politique du premier empereur Qín, qui imposa l'écriture de son royaume aux scribes des six autres royautes vaincues. En tranchant ainsi un nœud gordien, son écriture sigillaire dite du petit

5. C.-M. Agnes, Matteo Ricci : genèse d'une transmission, *Mémoires de l'académie des Sciences, Lettres et arts de Lyon*, 2011.

6. D. F. de Riquebourg-Trigault, *Histoire de l'expédition chrestienne au royaume de la Chine*, Lyon, Horace Cardon, 1616

sceau *xiǎo zhuàn* s'est imposée avant l'ère chrétienne pour une efficacité administrative. Issue d'un tracé vieux de deux millénaires, bien avant l'usage du pinceau et la découverte du papier, elle relève d'une dynamique culturelle pratiquée sous la dynastie royale Shāng (1600-1046) sur des carapaces de tortue, omoplates de bovidés préalablement incisées avec un stylet de fer par des devins en quête d'une réponse céleste à une situation donnée. Relevées par des scribes, les craquelures et résonances de ces fines incisions soumises au feu au fil des cérémonies divinatoires engendrent une classification circonstancielle. Elles se retrouveront gravées différemment sur des bronzes rituels, des sceaux royaux, ou tracées sur de la soie, des lattes de bois, de bambous. L'ouvrage du philologue Xú Shěn confirme dans sa postface l'existence de huit codes de l'écriture *hàn* utilisés avant cette première dynastie impériale Qín : le grand sceau, le petit sceau, l'écriture lapidaire, l'écriture insecte, celle pour imprimer des sceaux, l'écriture pour faire des titres, l'écriture en forme de lance, le style clérical. Xú Shěn utilise le style « petit sceau » pour rappeler que seule la justesse d'un mot assure un bon gouvernement selon le précepte de Kǒngzǐ, le Confucius (551- 479) des jésuites, calligraphié dans ses *Entretiens* avec son très fidèle disciple Zǐlù (542-480) :

名不正則言不順言不順則事不成

Cette finalité politique se distille dans l'étude diachronique de Xú Shěn. Parmi les quatre mots – *shuō wén jiě zì* – du titre de son œuvre exprimant l'*Origine des caractères indécomposables et l'explication des caractères composés*, deux ont été choisis à bon escient : *wén* et *zì*. Le tracé de *wén* représente à l'origine un homme avec, au centre, son cœur. Il correspond à la clé 67 de quatre traits, quatre mouvements pour écrire l'idée de trace, d'écriture, de littérature, du concept même de Civilisation. Les quelques mots habillés de ce *wén* irriguent l'idée d'élégance, de majesté et de rayure (*fěi, bān, bīn*). Celui de *zì* dessine un enfant sous un toit. Aujourd'hui, calligraphié en 6 traits dont trois de la clé 39 *zǐ* de l'enfant, il signifie précisément un mot *hàn*. La clé de l'enfant habille plus de 24 autres caractères dont ceux de comète, saison, piété filiale, couvrir, creux, diligent, étudier (*bèi, jì, xiào, fū, kǒng, zī, xué*).



Ce *zì* est identique à celui utilisé pour le *zì huì* de 1615 et le *zì diǎn* de 1717. *huì* et *diǎn* complètent la notion de dictionnaire. Ce *huì* ébauchait le groin et les soies d'un animal, éléments alors vitaux pour l'homme de l'antiquité. Aujourd'hui de 13 traits, il symbolise le rassemblement de mots, l'indispensable nourriture littéraire. Sa clé 58, *jì* en 3 traits pour groin, surplombe un caractère de 8 traits *guǒ* « fruit, résultat », composé de la clé 75 du bois. La clé du groin habille trois autres *zì* correspondant à cochon, balai, tripode-vase rituel servant aux libations (*zhì, huì, yí*). Le *diǎn* ébauchait deux mains offrant un poème chanté calligraphié sur des tablettes de bambou encordées. Aujourd'hui stylisé en 8 traits, dont deux de la clé 12 *bā* du chiffre huit (symbolisant huit doigts) soutenant un autre caractère *qǔ* (poème chanté) composé de la clé 73 de la diction décrit un code. La clé *bā* habille une dizaine de mots dont commun, six, ensemble, instrument, soldat, avec, espérer (*gōng, liù, gòng, jù, bīng, yǔ, jì*).

La solennité de ce *zì* et *diǎn* se retrouve au VI<sup>e</sup> siècle dans l'œuvre pédagogique des *Mille caractères de la calligraphie de Wáng Xīzhī en poème rimé*, dit Classique des mille caractères *qiān zì wén* où l'on retrouve le *wén* de la Civilisation. Ce poème de 250 vers quadrisyllabiques où chaque caractère n'est utilisé qu'une seule fois présente assez vite ce *zì*,

comme l'œuvre d'une « mise en vêtements » 始制文字 / 乃服衣裳 et plus loin ce *diǎn* comme un rassemblement réussi de héros 既集典故 / 亦聚群英.

Les 214 impérieuses clés classificatrices, dont ces *wén, zǐ, jì, bā*, constituent donc le canevas sur lequel se forment près de 50 000 héros selon six méthodes recensées par Xú Shěn. Elles réussissent à exprimer à l'infini tout un champ sémantique au fil des néologismes sans jamais créer de nouveaux caractères. Ainsi, les lettrés traduisent tout concept à l'instar du moine Xuánzàng (602-664) qui, à partir de ses textes sanscrits rapportés des Indes, est devenu le grand traducteur de la terminologie bouddhique. Sur cette immuabilité des traits se greffe toute une syntaxe au service de cette langue non agglutinante (pas de changement morphologique), rythmée de particules euphoniques, interrogatives, de mots vides. La situation d'un carré imaginaire dans la phrase signe sa fonction grammaticale, le même mot pouvant être substantif, adjectif ou verbe. Cette polysémie grammaticale décuple la difficulté de définir un mot *hàn*, un *hàn zì*.

### III. « Mise en dictionnaire » des Buis du Régent

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré le vif intérêt européen suscité par l'édition *princeps* lyonnaise d'un premier roman chinois, deux ans après l'envoi auprès de l'académicien Pierre Poivre (1719-1786) de deux *Hàn* convertis<sup>7</sup>, le vœu de Louis XIV n'est toujours pas exaucé. Après les convulsions de la Révolution et face à la concurrence italienne d'un Antonio Montucci (1762-1829), le XIX<sup>e</sup> siècle voit un ordre de Napoléon le Grand adressé à l'ancien élève de Fourmont, Chrétien Joseph de Guignes (1759-1845), pour réaliser une « mise en dictionnaire ». En 1813, le titre *hàn* du *Manuscrit du Vatican* sera repris, et six pages accueilleront les 214 clés. Chaque Buis du Régent classé sera défini en latin et en français. Dès 1814, année du retour des jésuites, les 13 500 « héros » de ce dictionnaire trilingue seront éclairés au Collège de France par Jean-Pierre Abel-Rémusat (1788-1832), titulaire de la première chaire de Langue et Littérature chinoises et tartares-mandchoues créée à dessein<sup>8</sup>. En 1902, pour la toute jeune École française d'Extrême-Orient, cette romanisation empirique fut remplacée par celle du jésuite Séraphin Couvreur (1835-1919) après la publication de son dictionnaire – Le Couvreur (1884). Le diplomate anglais Herbert Giles (1845-1935) instaure le Wade-Giles en réformant celle de Thomas Wade (1818-1895).

Le refus des « Concessions internationales », pourtant génératrices d'un immense mouvement de traduction, va bouleverser ces codes européens et engendrer une langue nationale, le *pǔ tōng huà* (tout le monde – circule – parole). La défense de la Cité chinoise, assortie d'une lutte contre l'hétérogénéité vernaculaire encore source de publications pédagogiques au XIX<sup>e</sup> siècle, passera par une révolution littéraire, un exorde *ex-abrupto* pour la primauté de la Littérature dite vulgaire (romans, théâtre) sur celle qui est dite noble (poésie, prose), impénétrable aux oreilles. Le dialecte du nord sera le vivier d'une émancipation nationale. Pour la servir apparaît en 1958 un alphabet syllabique phonétique dit *pīn yīn* (épeler – sons), réduit à quatre tons hiérarchisés fixant les apertures. Nos lettres latines créent près de 400 syllabes coordonnées selon 23 consonnes aspirées ou non, dites

7. Hau kiou choaan, *Histoire chinoise*, Lyon, Benoit Duplain, 1766 ; C.-M. Agnes, *Hau kiou choaan, Comment la première traduction d'un roman chinois a vu le jour à Lyon en 1766 ; Hau kiou choaan, Un « livre de génie » fer de lance de la traduction sino-française ; Stage lyonnais de deux Pékinois au siècle de Pierre Poivre (1719-1786)*, in [hypotheses.org](http://hypotheses.org).

8. J.-P. Abel-Remusat, *Essai sur la langue et la littérature chinoises*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1811.

initiales (b / c' / ch / d / f / g / h / j / k' / l / m / n / p' / q' / r / s / sh / t' / w / x / y / z / zh) et 36 voyelles simples ou complexes dites finales ( a / ai / an / ang / ao / e / ei / en / eng / er / i / ia / ian / iang / iao / ie / in / ing / iong / iu / o / ong / ou / u / ua / uai / uan / uang / ui / un / uo / ü / üan / üe / ün). Ce jeu de phonèmes sera reconnu internationalement par l'ONU vingt ans plus tard. Les syllabes européennes de Maurice Courant, qui qualifiait d'unique ce principe de romanisation, trouvent une équivalence phonétique, sans l'ombre d'une majuscule, par un agrégat de cinq *zǐ* 莫里斯古恒 désormais *dictionnarisés mò lǐ sī gǔ héng* selon le *pīn yīn*<sup>9</sup>.

Trois siècles de *Meditationes sinicae* autour de cette « barbarie de langage », selon l'Encyclopédie, font surgir à l'orée du *xxi*<sup>e</sup> siècle un nouveau *thesor*. Fruit d'un binôme institutionnel – l'Institut Ricci de Taipei, issu de l'exil forcé des jésuites européens en 1949, et l'Institut Ricci de Paris –, ce dictionnaire chinois-français dit *Le Grand Ricci* après un « *Petit Ricci* » de 1976 rassemble une philologie éprouvée. Il offre l'indispensable table de correspondance entre le Wade utilisé dès l'origine des travaux et le *pīn yīn*. La recherche d'un *zǐ* s'effectue par la connaissance soit d'une romanisation, soit de sa clé, soit du nombre de ses traits. Il répertorie non seulement les Buis du Régent, mais l'enrichit d'expressions et de patronymes d'origine étrangère. Cette extension se réalise par une juxtaposition de *zǐ* menant à la traduction de substantifs, de mots adjectivés tels qu'inscription divinatoire, écriture sur bronze, écriture sigillaire ou plus complexe de titres d'œuvres.

Sa non-exhaustivité embellit l'éventail de son contenu. À la syllabe accentuée *fou*<sup>2</sup> (flotter) de 10 traits, dont trois de la clé de l'eau, s'agrippent trois *zǐ*, *cheng*<sup>1</sup> *lieou*<sup>4</sup> *ki*<sup>4</sup> (vie-six-récit) pour signaler le titre de l'unique roman de Shěn Fù (1763-*ca* 1809). La traduction retenue en sept mots – *Six récits au fil inconstant des jours* – rend hommage au sinologue Simon Leys<sup>10</sup>. Sous la syllabe *lǐ*<sup>3</sup>, clé du hameau en 7 traits, figure pour la première fois Lyon. Ses deux syllabes *lǐ*<sup>3</sup> et *ang*<sup>2</sup> (avec la clé du soleil), en 15 traits englobant son et sens, précèdent quatre *zǐ*, *ta*<sup>4</sup> *kung*<sup>1</sup> *hui*<sup>4</sup> *i*<sup>4</sup> (grand – public – réunion – discussion) pour désigner les conciles du Moyen-Âge. Les *pīn yīn* correspondants *fū shēng liù jì* et *lǐ áng dà kōng huì yì* illustrent bien leur impossibilité de parvenir à la cheville des pertinents traits *hàn*.

L'équipe Ricci traduit « dictionnaire » par *cí diǎn*. Précédant le *diǎn* du *Kāngxī*, ce *cí* trouve là son point d'orgue. Affecté du 2<sup>e</sup> ton, il s'habille à droite de la clé 166 *xīn* signifiant l'effort. *xīn* figure un fonctionnaire attitré qui « soumet à la question » le *zǐ* litigieux, un devoir cultuel pour conjurer une potentielle nocivité et habille des caractères signifiant erreur, âcre, distinguer, écarter, discuter (*gū, là, biàn, pì, biàn*). On retrouve ce *cí* de 19 traits dans un des vers du *Classique des mille caractères* : 容止若思 / 言辭安定 appelant aux références littéraires stabilisatrices de la pensée. Cette notion d'efficiencia civilisatrice est redite au *v*<sup>e</sup> siècle par Liú Xié (465-522) dans son étude pionnière d'esthétique littéraire *Le cœur de la*

9. M. Courant, *À propos du Système unique de transcription en lettres latines des caractères du dictionnaire de K'ang-hi*, 1899 ; *Système de transcription française des mots chinois* établi par M. Maurice Courant, 1925 ; *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais...*, Paris, Leroux, 1902-1912, 3 vol. ; *La langue chinoise parlée, grammaire du Kwan-hwa septentrional*, Paris, Lyon, Ernest Leroux, A. Rey, 1914 ; (kwan-hwa désormais classé sous *guān huà*) [ouvrage présent à la bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon].

10. C.-M. Agnès, *Le fonds chinois de l'Institut franco-chinois : un exemple de fortune littéraire*, Lyon, BMO n° 5818 ; *Le fonds chinois du Général Jacques Guillermez, un Que sais-je à explorer*, in [hypotheses.org](http://hypotheses.org).

*littérature et la sculpture des dragons wén xīn diāo lóng* : « ne pas répéter plus de trois fois des caractères de même radical », car il peut faire « crier les fantômes et pleuvoir du grain ». Le *ci* du Ricci, aussi forme de poème chanté au VII<sup>e</sup> siècle, est le second caractère choisi pour traduire « inscription divinatoire », le premier, *bǔ*, en deux traits (oblique court et un vertical) signant la clé de la divination. Les *bǔ ci*, précurseurs des *zì* du Kāngxī, animent les six *zì* du titre du Grand Ricci *Lì shì hàn fǎ cí diǎn* (Ri – patronyme – chinois – français – expressions – code) où *hàn* de 14 traits appartient à une liste de près de 300 *zì* habillés de la clé 85 de l'eau. Il est identique à celui du manuscrit du Vatican *hàn tsé sY̆y̆*. Ce *hàn* signifie la Civilisation du fleuve jaune qui conçut un musée du dictionnaire, l'ethnie Hân et leurs *zì* enseignés à l'École spéciale des langues orientales trois siècles après ceux du Levant. Les *Hàn zì* sont les *kan ji* japonais et les anciens *han ja* coréens.

\* \* \*

L'aventure de la « mise en dictionnaire » des *hàn zì*, des Buis du Régent, a graduellement établi un lien culturel sino-européen depuis le Moyen Âge, entraînant la traversée des signes d'un Extrême-Orient sinisé dans une métamorphose linguistique.

Le XXI<sup>e</sup> siècle voit surgir sur l'écran d'un ordinateur une liste de *hàn zì* à la suite d'une frappe sur le clavier latin d'une syllabe chinoise non accentuée. Le *Thresor Ricci*, animé en permanence par une insigne équipe scientifique de la sinologie française, insère de plus en plus de *ci* assortis de toute leur genèse, « prodigieuse antiquité » : ainsi s'exprimait le sinophile Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* portatif une décennie après son *Orphelin de la Chine*, inspiré de la traduction partielle d'une pièce mongole du XIII<sup>e</sup> siècle effectuée par le jésuite Prémare<sup>11</sup>. Traduire ce lacis sémantique revient à dénouer cette pensée en traits entrecroisés pour saisir tout l'implicite de l'inépuisable synergie entre leurs creux et reliefs. Interpréter c'est *fān yì* en 38 traits, deux *hàn zì* complexes : *fān*, s'envoler en 18 traits habillés de la clé 124 de plume et *yì* interpréter en 20 traits habillés de la clé 149 du discours, le même *yì* que celui du *Manuscrit du Vatican*. Tout un poème !

## DE L'UTILITÉ D'UN DICTIONNAIRE CHINOIS : ENTRE DIVINATION ET DIPLOMATIE

卜辭	Inscriptions divinatoires
海部	Particules élégantes
倉頡篇	Écrit de Cāng Jié

字林 (98-140) : 說文解字 Caractères élémentaires et caractères composés  
 劉勰 (465-522) : 文心雕龍 Cœur de la littérature et sculpture des dragons  
 沈頌王羲之書千字 1000 caractères de la calligraphie de Wang Xizhi en poème rimé, VII<sup>e</sup> siècle  
 紀昀 (1724-1805) : 趙氏孤兒 L'orphelin de la Chine  
 里昂大公會議 Conciles de Lyon, 1245, 1274  
 Ricci M. (1552-1610) : Lexique chinois-portugais, 1600  
 梅蘭竹 字彙 Rassemblement de mots, 1615  
 Trigault N. (1577-1628) : 西儒耳目資 Matériaux pour les occidentaux, Hangzhou, 1626  
 Broilo B. (1648 - 1704) : 漢字音譯 Interprétation occidentale des caractères chinois, Nankin, 1694  
 康熙字典, Dictionnaire Kāngxī, Pékin, 1717  
 沈復 (1763-1810) : 浮生六記 Six récits au fil inconstant des jours  
 Dictionnaire chinois, latin français, Paris, Imprimerie nationale, 1813  
 利氏漢法辭典 Grand Dictionnaire Ricci, Paris, 2001

11. J. de Prémare, *Tchao-chi-cou-eul ou Le petit orphelin de la maison de Tchao*, Pékin, 1735, déjà mentionné dans *Les Mémoires historiques de Sīmǎ Qiān* (145-86).



**Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »**

**Nathalie FOURNIER**, *membre titulaire*

## LES PREMIERS DICTIONNAIRES MONOLINGUES DU FRANÇAIS AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE ET LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE

Il est un lien nécessaire entre dictionnaire et graphie : faire un dictionnaire suppose en effet le choix d'une graphie pour le terme à définir (la « vedette » ou l'« entrée »), surtout si on adopte l'ordre alphabétique. Ce lien entre dictionnaire et graphie glisse vite vers un lien entre dictionnaire et orthographe, entendue comme une graphie répondant à une norme. On le voit nettement dans la définition donnée par le dictionnaire de l'Académie en 1694, ainsi que dans les exemples qui l'accompagnent :

« ORTHOGRAPHE. s.f. L'Art et la maniere d'escrire les mots correctement. *Enseigner l'orthographe. il sçait l'orthographe. il manque à l'orthographe. bonne orthographe. mauvaise orthographe.* »

Selon Jean Pruvost, fin connaisseur des dictionnaires, les lexicographes contemporains, des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles, font preuve, de la « sérénité propre à une norme globalement fixée »<sup>1</sup>. Le choix de la forme de l'entrée se fait sur la base de la fréquence ou d'une préférence justifiée ; les variantes sont bien répertoriées et les cas de concurrence de graphies sont rares : *clé* ou *clef* ; *cuillère* ou *cuiller* ; *assener* ou *asséner* ; *assoir* ou *asseoir*, etc.

Le cas des dictionnaires du xvii<sup>e</sup> siècle est sensiblement différent. Leurs auteurs se trouvent dans une situation de forte variation graphique et doivent prendre position dans les débats, ouverts au xvi<sup>e</sup> siècle et poursuivis avec intensité au siècle suivant, sur la question de l'orthographe<sup>2</sup>. Ils doivent ainsi faire un choix entre ce qu'ils appellent l'ancienne et la nouvelle orthographe, et c'est ce choix et ses raisons que nous examinerons à grands traits dans cette intervention, en donnant au dictionnaire de l'Académie la place qui lui revient.

Rappelons que lors de sa fondation par Richelieu en 1635, l'Académie française a reçu pour mission de « donner des règles certaines à notre langue », d'« observer » et de « compos[er] un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique » (*Statuts*, 24-26)<sup>3</sup>. De la commande d'outils métalinguistiques, seul le dictionnaire verra le jour en 1694, après une très longue période d'incubation, qui vit le travail s'interrompre et reprendre

1. 2006, p. 168. Pruvost souligne que cette « sérénité » a été ébranlée par la réforme de 1990 ; mais la timidité de cette réforme ne paraît pas de nature à susciter un choc durable.

2. La bibliographie est très abondante sur cette question ; on peut se reporter à l'*Histoire de la Langue française* de F. Brunot (tomes II, III et IV).

3. *Les Statuts de l'Académie* (1635) précisent :

« 24. La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

« 25. Les meilleurs auteurs de la langue française seront distribués aux Académiciens pour observer tant les dicions que les phrases qui peuvent servir de règles générales et en faire rapport à la Compagnie qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions.

plusieurs fois. La question de l'orthographe avait été abordée en 1635 par Chapelain qui proposait « Qu'on se tiendrait à l'orthographe reçue, pour ne pas troubler la lecture commune, & n'empêcher pas que les livres déjà imprimez ne fussent lûs avec facilité »<sup>4</sup>. Enfin, en 1673, l'Académie se saisit de la question de l'orthographe et décide d'adopter une orthographe unique et obligatoire pour ses membres et de rédiger des *Observations sur l'orthographe*, dont la composition fut confiée à Mezeray (ouvrage dont F. Brunot a une piètre opinion)<sup>5</sup>,

L'autorité, acceptée ou contestée, de l'Académie française sur l'orthographe ne s'est jamais démentie. C'est ainsi qu'en 1990 le Conseil supérieur de la langue française a constitué un groupe de travail chargé de faire des propositions de « retouches et aménagements correspondant à l'évolution de l'usage et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr » ; il en a confié la présidence à Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française. C'est Maurice Druon qui présente le rapport au Premier ministre et qui précise que, « à quelques réserves près [...] l'Académie, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Conseil [et] est disposée à les mettre en application dès la publication du 6<sup>e</sup> fascicule de son dictionnaire »<sup>6</sup>.

On sait que le célèbre *Dictionnaire de l'Académie*, paru en 1694, a été devancé par des concurrents plus rapides, le *Dictionnaire* de Pierre Richelet<sup>7</sup> et le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière<sup>8</sup>, tous deux parus à l'étranger, le premier à Genève en 1680 et le second à La Haye-Rotterdam en 1690, du fait du privilège de trente ans accordé à l'Académie en 1674. Ces trois ouvrages sont les premiers dictionnaires monolingues du français et constituent ce que J. Pruvost appelle « le triptyque fondateur » de la lexicographie française (2006).

« Dresser un Dictionnaire », selon l'expression de Chapelain<sup>9</sup>, suppose des choix ; il faut ainsi (i) établir une nomenclature (= la liste des termes qui seront définis), ce qui implique de choisir des domaines (de savoir et d'expérience) et de délimiter la langue décrite (c'est ce qui oppose un dictionnaire de langue comme celui de l'Académie à un dictionnaire *universel* ou encyclopédique comme celui de Furetière) ; (ii) ordonner la nomenclature ; c'est l'opposition

« 26. Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie. »

4. Cité par Pellisson & d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1743, t. I, p. 135.

5. Voir *HLF*, IV, 1, p. 105 sq.

6. L'ensemble du rapport est aisément accessible dans le *Journal Officiel* du 6 décembre 1990..

7. Le dictionnaire de Richelet est l'œuvre d'un petit groupe de particuliers (dont certains sont des transfuges de l'Académie française), qui décident de brûler la politesse à l'Académie ; le dictionnaire est commencé en 1677 et paraît fin 1679 ou début 1680 à Genève ; voir l'ouvrage de Gilles Petrequin, *Le « Dictionnaire français » de Pierre Richelet, Genève (1679-1680). Étude de métalexigraphie historique*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2009.

8. Sur le conflit violent qui opposa Furetière à l'Académie, voir l'introduction d'A. Rey à la réédition du *Dictionnaire universel*, Le Robert, 1978, ainsi que l'ouvrage de M. Roy-Garibal, *Le Parnasse et le Palais. L'œuvre de Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique de langue française (1649-1690)*, Paris, Champion, 2006.

9. Cité par Pellisson et d'Olivet, *op. cit.*, p. 132.

entre l'ordre alphabétique, adopté par Richelet et Furetière, et l'ordre « par racines »<sup>10</sup>, adopté par l'Académie en 1694, mais remplacé dès la seconde édition de 1718 par l'ordre alphabétique ; (iii) fixer la graphie des termes vedettes.

C'est ce dernier point qui nous intéressera ; nous examinerons comment est abordée la question de l'orthographe dans les dictionnaires de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, en contrastant les choix de l'Académie et ceux de Richelet, et en replaçant ces choix dans les débats des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles autour de la question de l'orthographe.

### **I. Les choix des dictionnaires entre « ancienne orthographe » et « orthographe nouvelle »**

Les choix que font les dictionnaires de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans une histoire controversée des graphies. Leurs auteurs héritent en effet de la grande opposition entre une orthographe « nouvelle » régie par un principe phonographique, dont le représentant le plus illustre est Meigret<sup>11</sup>, et une orthographe « ancienne » qui entend garder dans l'écriture la trace de l'histoire des mots et de leur potentiel morphologique<sup>12</sup>.

#### ***La question de « l'écriture » au xvi<sup>e</sup> siècle***

La question des graphies commence à se poser en tant que telle avec l'imprimerie, qui entraîne la diffusion et la normalisation des graphies<sup>13</sup>. Il s'agit de réduire et de réguler les excès de l'écriture manuscrite du moyen français, caractérisée par un alourdissement des graphies et notamment par l'inflation des lettres muettes (voyelles et surtout consonnes), à fonction étymologique et fonction diacritique (= distinctive) pour distinguer les mots et les prononciations<sup>14</sup>.

Les débats autour de l'orthographe commencent au xvi<sup>e</sup> siècle, dans les milieux érudits ; ce sont des débats très intenses auxquels prennent part imprimeurs, grammairiens et auteurs. Le problème qui est au cœur des débats est le rapport entre l'écrit et l'oral, entre les graphies et la prononciation. Deux positions s'opposent : l'affirmation d'un principe phonographique vs l'affirmation de l'autonomie du code écrit par rapport à l'oral et de la cohérence propre de l'écrit.

#### *Meigret et le principe phonographique*

Meigret est le représentant le plus illustre de la volonté de faire coïncider graphie et prononciation, fondée sur le principe que « l'écriture [est] la vraie image de la parole » :

---

10. C'est un ordre par « regroupement morphologique d'unités de la nomenclature » (J. Pruvost) ; c'est ainsi que dans l'Académie 1694, *ROI* se trouve sous la vedette *REGIR*, avec ce renvoi : « *ROY*, Voy. sous *REGIR* ». C'est l'ordre adopté par le *Dictionnaire du français contemporain* de Dubois (1966) ; sous l'entrée *CHAUSSER*, on trouve *se déchausser*, *rechausser*, *chausse-pied* ; également par le *Robert méthodique* (1982).

11. *Le trètté de la gramme française*, par Louis Meigret Lionoës, A Paris, Chés Chrestien Wechel, à la rue saint /lean de Beauvais, à l'enseigne / du Cheual volant, M.D.L [1550] ; Louis Meigret, *Le Traité de la Grammaire française* (1550), édition établie selon l'orthographe moderne par F.-J. Hausmann, Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1980.

12. À titre d'exemple, le mot *corps*, qui se prononce [kɔʁ] présente une consonne muette le *P*, qui renvoie à son étymon latin *corpus* et qui apparaît dans les dérivés : *corporel*, *corporation*, *incorporer*.

13. Voir Nina Catach, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1968.

14. À titre d'exemple de graphies à fonction diacritique, le moyen français a utilisé les consonnes muettes pour distinguer le *u* voyelle (= *u*) du *u* dit consonne (= *v*), avant l'invention des lettres *v* et *j* à la Renaissance ; on écrit ainsi *redoubter* ("redouter") et *fièbure* ("fièvre").

Car come l'écriture ne soët que la vray' imaje de la parolle, a bone reçon on l'estimera faof'ê abuziue, si elle ne luy èt conforme par vn assemblément de lèttres conuenantes au batiment de' voës (1550, f. 3r) » – nous citons le texte dans l'orthographe de Meigret – Car, comme l'écriture ne soit que la vraie image de la parole, à bonne raison on l'estimera fausse et abusive si elle ne lui est conforme par un assemblément de lettres convenant au bâtiment des voix. (1980, p. 2).

*Estienne et la « commune & receue écriture »*

Ces innovations orthographiques furent assez mal accueillies et les autres grammairiens adoptent une position plus traditionnelle, à commencer par Estienne en 1557, qui s'en justifie dans son épître liminaire<sup>15</sup>. S'il n'adopte pas l'orthographe de Meigret, c'est parce que cette orthographe nouvelle est inutilisable et il entend s'en tenir à la manière commune d'écrire :

« Que si en tout nous ne contentons les lecteurs, principalement ceulx qui veulent que l'écriture suyue sa pronontiation, nous n'en voulons pourtant debatre avec eulx, ains les prions qu'en paix ils mettent peine de mieulx faire, sans changer la plus commune & receue escripture, pronontiation, & maniere de parler conforme au langage de nos plus anciens bien exercez en nostre dicte langue. » (1557, p. 3-4).

« Que si en tout nous ne contentons les lecteurs, principalement ceux qui veulent que l'écriture suive sa prononciation, nous n'en voulons pourtant débattre avec eux, ains [mais] les prions qu'en paix ils mettent peine de mieux faire, sans changer la plus commune et reçue écriture, prononciation et manière de parler conforme au langage de nos plus anciens bien exercés en notre langue » (2003, p. 27)

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail des positions qui s'affrontent, mais apparaît bien l'opposition entre une orthographe qui entend se rapprocher au plus près de la prononciation et une orthographe qui veut conserver dans la forme des mots leur origine (d'où les graphies latinisantes étymologisantes), leur histoire (les graphies constituées au cours du moyen français), ainsi que leur potentiel morphologique dérivationnel (*poing / empoigner ; rabot / raboter...*).

**« Orthographe » (Académie), « ortographe » ou « ortografe » (Richelet)  
dans les dictionnaires de langue du XVII<sup>e</sup> siècle**

Les choix sont effectués sur fond de débat orthographique souvent vif, entre réformateurs de l'orthographe et conservateurs<sup>16</sup>, et l'opposition est nette entre Richelet, partisan d'une orthographe modernisée et allégée, et l'Académie, qui défend une orthographe conservatrice. Quant à Furetière, il a la même pratique orthographique que l'Académie ; il ne s'en explique pas explicitement, mais on peut voir dans son article « Orthographe » sa piètre estime pour les réformateurs :

« ORTHOGRAPHE. subst. fem. Terme de Grammaire. C'est la science qui décrit correctement les mots avec toutes les lettres convenables et nécessaires. Le premier qui a voulu changer l'orthographe fut Jacques Pelletier du Mans, qui soustint qu'il falloit escrire

15. Robert Estienne, *Traicté de la Grammaire Françoise*, L'Olivier de Rob. Estienne [Genève], 1557, édité par C. Demaizière, Champion, 2003.

16. Voir Brunot, *HLF*, IV, 1, livre II « La forme extérieure de la langue. L'orthographe », p. 178-149 ; Brunot donne en appendice (p. 150-167) des « spécimens orthographiques » d'hommes et de femmes célèbres de Henri IV à Mme Dacier.

comme on parle, et après luy Louïs Maigret, Pierre la Ramée dit Ramus, Jean Anthoine de Baif, et de nostre temps l'Esclache. Ces opinions ont esté traitées de ridicules. [...] ».

***Le Dictionnaire de Richelet (1680) et la position de juste « milieu »***

Comme l'Académie, mais sous une autre graphie, Richelet définit « l'ortographe » comme « l'art d'écrire les mots correctement » (art. ORTOGRAPHE). Dans son *Avertissement*, il annonce une position de juste milieu et présente ses innovations graphiques :

« Touchant l'Ortographe, on a gardé un milieu entre l'ancienne, & celle qui est tout à fait moderne, & qui défigure la Langue. On a seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnoissables quand elles en sont otées, & qui ne se prononçant point, embarrassent les Etrangers, & la plu-part des Provinciaux. On a écrit *avocat, batistere, batême, colère, mélancolie, plu, reçu, revuë, tisanne, tresor*, & non pas *advocat, baptistere, baptême, cholere, melancholie, pleu, receu, ptisane, thresor*.

« Dans la même vuë on retranche l's qui se trouve apres un e clair, & qui ne se prononce point, & on met un accent aigu sur l'e clair qui accompagnoit cette s : si bien que présentement on écrit *dédain, détruire, répondre*, & non pas *desdain, destruire, respondre*.

« On retranche aussi l's qui fait la syllabe longue, & qui ne se prononce point, soit que cette s se rencontre avec un e ouvert, ou avec quelque autre lettre, & on marque cet e ou cette autre lettre d'un circonflexe qui montre que la syllabe est longue. On écrit *Apôtre, jeûne, tempête*, & non pas *Apostre, jeusne, tempeste*. Cette dernière façon d'ortographier est contestée. Néanmoins, parce qu'elle empêche qu'on ne se trompe à la prononciation, & qu'elle est autorisée par d'habiles gens, j'ai trouvé à propos de la suivre si ce n'est à l'égard de certains mots qui sont si nuds lorsqu'on en a oté quelque lettre qu'on ne les reconnoît pas.

« [...] on change presque toujours l'y grec en i simple. On retranche la plu-part des lettres doubles & inutiles qui ne défigurent pas les mots lorsqu'elles en sont retranchées. On écrit *affaire, ataqer, ateindre, difficulté*, & non pas *affaire, attaquer, difficulté*, &c.

« Chacun se conduira là-dessus comme il le trouvera à propos. Je ne prétens prescrire de loix à personne. Je raporte seulement ce que j'ai vû pratiquer par d'habiles gens, & ce que j'ai appris de feu Monsieur d'Ablancourt l'un des plus excellens Esprits & des meilleurs Ecrivains de son siècle. [...] J'ai aussi tiré pour mon travail beaucoup de lumieres du judicieux Monsieur *Patru*, qui fait à fonds ce que nôtre Langue a de plus fin, & de plus délicat [...] »<sup>17</sup> (*Avertissement*).

Cet avertissement énonce clairement les principes qui sont ceux de Richelet. Il propose une réforme modérée de l'orthographe, qui tient le « milieu entre l'ancienne & celle qui est tout à fait moderne, & qui défigure la Langue » ; ce souci de ne pas défigurer la langue est moins esthétique que pratique : il s'agit de ne pas rendre, à force de changements, les mots « méconnaissables » par le lecteur et entraver la lecture.

Dans cet esprit, Richelet propose une série de changements : réduire les hiatus ; supprimer les consonnes muettes et les consonnes doubles ; utiliser le système compensatoire des accents ; changer l'y en i<sup>18</sup>.

17. Nous avons ajouté les italiques.

18. On constatera que l'orthographe de Richelet 1680 est audacieuse et plus réformatrice que notre orthographe usuelle, puisque nous écrivons *baptême, affaire, difficulté*.

- (i) Réduire les hiatus entre dans le principe de retranchement des « lettres qui ne se prononcent point », en l'occurrence le *E* des anciens hiatus ; on écrira ainsi *plu* (et non *pleu*), *reçu* (et non *receu*), *revuë* ;
- (ii) Supprimer les consonnes étymologiques muettes ; le *D* de *advocat*, écrit *avocat* ; le *P* de *baptême* et *baptistère*, écrits *batême*, *batistère* ; le *H* de *cholere* et *melancholie*, écrits *colère*, *mélancolie* ;
- (iii) Remplacer le *S* muet par l'accent aigu, quand il marque le timbre : *desdain*, *destruire* s'écriront *dédain*, *détruire* ; le remplacer par l'accent circonflexe, quand il marque l'allongement de la voyelle : *apostre*, *jeusne*, *tempeste* s'écriront *apôtre*, *jeûne*, *tempête* ;
- (iv) Simplifier « les lettres doubles & inutiles » et écrire *affaire*, *ataquer*, *dificulté* et non plus *affaire*, *attaquer*, *difficulté* ;
- (v) changer l'*y* en *i*, Richelet écrit ainsi : *Roi*, *roial*, *foi*, *loi*, *loial*, *loiauté*.

### **L'Académie et « l'ancienne Orthographe »**

En écho à l'*Avertissement* de Richelet, l'Académie explicite, dans sa *Préface*, la position de la compagnie sur la question de l'orthographe :

« L'Académie s'est attachée à l'ancienne Orthographe receuë parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots. C'est pourquoy elle a creu ne devoir pas autoriser le retranchement que des Particuliers, & principalement les Imprimeurs ont fait de quelques lettres, à la place desquelles ils ont introduit certaines figures qu'ils ont inventées, parce que ce retranchement oste tous les vestiges de l'Analogie & des rapports qui sont entre les mots qui viennent du Latin ou de quelque autre Langue. Ainsi elle a écrit les mots *Corps*, *Temps*, avec un *P*, & les mots *Teste*, *Honneste*, avec une *S*, pour faire voir qu'ils viennent du Latin *Tempus*, *Corpus*, *Testa*, *Honestus*. Et si un mesme mot se trouve escrit dans le Dictionnaire de deux manieres différentes, celle dont il sera escrit en lettres Capitales au commencement de l'Article est la seule que l'Académie approuve. Il est vray qu'il y a aussi quelques mots dans lesquels elle n'a pas conservé certaines Lettres Caracteristiques qui en marquent l'origine, comme dans les mots *Devoir*, *Fevrier*, qu'on escrivoit autrefois *Debvoir*, & *Febvrier*, pour marquer le rapport entre le Latin *Debere*, & *Februarius*. Mais l'usage l'a décidé au contraire ; Car il faut reconnoistre l'usage pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots. C'est l'usage qui nous mene insensiblement d'une manière d'ecrire à l'autre, & qui seul a le pouvoir de le faire. C'est ce qui a rendu inutiles les diverses tentatives qui ont esté faites pour la reformation de l'Orthographe depuis plus de cent cinquante ans par plusieurs particuliers qui ont fait des regles que personne n'a voulu observer. Ce n'est pas qu'ils ayent manqué de raisons apparentes pour deffendre leurs opinions qui sont toutes fondées sur ce principe, Qu'il faut que l'Ecriture represente la Prononciation ; Mais cette maxime n'est pas absolument veritable ; Car si elle avoit lieu il faudroit retrancher l'*R* finale des Verbes *Aymer*, *Ceder*, *Partir*, *Sortir*, & d'autres de pareille nature dans les occasions où on ne les prononce point, quoy qu'on ne laisse pas de les escrire. [...] Ce qui fait voir que l'Ecriture ne represente pas tousjours parfaitement la Prononciation [...] la Prononciation et l'Orthographe ne s'entendent pas tousjours ».

Les arguments de l'Académie en faveur de « l'ancienne orthographe » ne manquent pas de pertinence. Le premier argument est d'ordre *socio-linguistique* : l'Académie se fonde



sur l'usage des « gens de lettres » ; l'orthographe est ainsi un marqueur social collectif ; il n'est d'ailleurs pas permis à des « particuliers » de changer l'orthographe et l'Académie défend, comme le faisait Vaugelas dans ses *Remarques* en 1647, l'usage collectif contre les caprices des particuliers. Il faut reconnaître « l'Usage pour le Maistre de l'Orthographe » et l'orthographe est le bien commun des locuteurs.

L'Académie développe ensuite des arguments linguistiques, de trois ordres :

– Un argument *diachronique* : l'orthographe marque « l'Origine des mots » ; il permet de rattacher le français à sa langue mère, le latin, et donne à voir dans les mots la dimension historique du langage ; c'est ainsi que derrière *corps*, on peut lire, grâce au *p* muet et au *s* final, le latin *corpus*. Cet argument est d'autant plus remarquable que l'Académie écrit un dictionnaire strictement français et synchronique : dans les articles du dictionnaire, il n'y a pas d'étymologie et pas de latin, à la différence de Furetière. On comparera ainsi l'article ADVERTIR dans les deux dictionnaires :

« ADVERTIR. v. act. [...] Il vient du Latin *advertere* » (Furetière).

« ADVERTIR. v. act. Le *d* ne se prononce point. [...] » (Académie).

– Un argument *synchronique*, qui est « l'Analogie » : l'orthographe marque la cohérence des familles de mots par rapport à la base (*corps*, *corporel*, *incorporer*...) et va de pair avec le classement par racine.

– Un dernier argument, fondamental, est la revendication de l'*autonomie de l'écrit* vis-à-vis de l'oral. L'Académie prend ici le contre-pied du principe phonographique de Meigret : l'écriture n'est pas l'image de la parole, mais elle a son autonomie et ses propres règles. C'est dit très clairement : « l'Écriture ne représente pas toujours parfaitement la Prononciation », et c'est illustré par la graphie des infinitifs en *-er* et *-ir* : la lettre *R* est muette, mais c'est une marque de l'infinitif, distinctive du participe : *Aymer*, *Partir* vs *Aymé*, *parti*<sup>19</sup>.

On voit que l'Académie n'invoque pas l'argument esthétique de la beauté née de la complexité de la langue écrite, en l'opposant à l'appauvrissement que générerait la simplification de l'orthographe ; leur argument décisif est l'usage, en tant que pratique sociale commune à tous. L'orthographe consacre la graphie la plus communément admise, par une catégorie de locuteurs jugée représentative, et en l'occurrence dominante, « les gens de lettres ».

Brunot a un jugement très sévère sur le travail de l'Académie (*HLF*, IV, 1, p. 145) : l'orthographe du dictionnaire n'est, dit-il, ni l'orthographe de ses membres, ni celle de l'usage commun, et il rappelle la *Lettre sur l'ortografe* de Dangeau (1694) qui, lui-même académicien, désavoue ses collègues. À notre avis, ce jugement est injuste et méconnaît le projet de l'Académie qui est de faire un dictionnaire de « la langue commune », qui construise et établisse un usage commun.

19. Au xvii<sup>e</sup> siècle, infinitif et participe sont homophones, du fait de l'amuïssement du *r* final de l'infinitif. Vaugelas écrit : « on prononce *aller*, *courir*, comme si l'on escrivoit, *allé*, *couri* » (*Remarques*, 1647, p. 198), L'amuïssement du *r* final de l'infinitif est au xvi<sup>e</sup> siècle une prononciation populaire, selon Henri Estienne, qui condamne *il faut parlé bas*, *après souppé* (1582, p. 68 ; 1999, p. 334-335). Robert Estienne en 1557 soutient l'amuïssement : « en la fin elle [R] ne se prononce point quand le mot suyuant commence par vne consonante : comme, *Il ueult aller dehors*. comme si tu escriuois, *il ueult alle dehors* (1557, p. 8). Le débat va se poursuivre tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle, entre ceux qui préconisent l'amuïssement de *r* (Vaugelas, 1647) et ceux qui en recommandent la prononciation, même légère (Buffier, 1701) ; sur cette question, voir Thurot ([2012], II, p. 150-151).

## 2. Quelques exemples du traitement contrastif des graphies

chez Richelet et l'Académie : *baptisme* / *batême*

On peut illustrer les positions contrastées de Richelet et de l'Académie, par des exemples de graphies contrastives.

**Réduction des hiatus** : *eu* / *u*

<i>Richelet</i>	<i>Académie</i>	<i>Orthographe moderne</i>
<i>Vuë</i> ou <i>veuë</i>	<i>veuë</i>	<i>vue</i>
<i>Mûr</i> , <i>mûre</i> ou <i>meur</i> , et <i>meure</i> , adj. On écrit <i>mûr</i> et <i>meur</i> ; mais quoi qu'on écrive <i>meur</i> on prononce <i>mûr</i>	<i>meur</i> , <i>meure</i> , adj. On prononce <i>mur</i> et <i>mûre</i> .	<i>mûr</i> , <i>mûre</i>
<i>Seur</i> , <i>seure</i> , adj. Prononcez <i>sur</i> , <i>sûre</i>	<i>Seur</i> , <i>seure</i> , adj. (l' <i>E</i> ne se prononce point.)	<i>sûr</i> , <i>sûre</i>
<i>Deu</i> , <i>deuë</i> , adj. Prononcez <i>du</i> , et <i>duë</i> . Ce qu'on doit. [ <i>Argent deu</i> , <i>somme duë</i> .]	<i>Deu</i> , ou <i>dû</i> , <i>düe</i> . Part <i>Chose promise est chose dûë</i> .	<i>Argent dû</i> , <i>somme due</i>
<i>J'ai mu</i> ( <i>mouvoir</i> )	<i>meu</i> , <i>meiue</i> , part	<i>mu</i> , <i>mue</i>
<i>J'ai ému</i> ( <i>emouvoir</i> )	<i>esmu</i> , <i>üe</i> , part.	<i>ému</i> , <i>e</i>

**Y et I**

<i>Richelet</i>	<i>Académie</i>	<i>Orthographe moderne</i>
<i>Roi</i>	<i>roy</i>	<i>Roi</i>
<i>Royal</i>	<i>royale</i>	<i>royal</i>
<i>Royaume</i>	<i>royaume</i>	<i>royaume</i>
<i>Chimie</i>	<i>chymie</i>	<i>chimie</i>

**Consonnes muettes**

<i>Consonne</i>	<i>Richelet</i>	<i>Académie</i>	<i>Etymon latin</i>	<i>Orthogr. moderne</i>
<b>B</b>	<i>douter</i>	<i>douter</i>	<i>dubitare</i>	<i>douter</i>
	<i>devoir</i>	<i>devoir</i>	<i>debere</i>	<i>devoir</i>
<b>C</b>	<i>lait</i>	<i>lait</i>	latin pop. <i>lactem</i>	<i>lait</i>
	<i>fruit</i>	<i>fruit</i>	<i>fructus</i>	<i>fruit</i>
	<i>nuît</i>	<i>nuît</i>	<i>noctem</i>	<i>nuît</i>
<b>D</b>	<i>avocat</i>	<i>advocat</i>	<i>advocatus</i>	<i>avocat</i>
	<i>avis</i>	<i>advis</i> . Le <i>d</i> ne se prononce pas	<i>advisare</i> selon Ménage (1650) ; fausse étymologie	<i>avis</i>
	<i>avertir</i>	<i>advertir</i>	latin pop. ° <i>advertire</i>	<i>avertir</i>
	<i>avenir</i> vb & n	<i>avenir</i> vb & n	<i>advenire</i>	<i>advenir</i> vb <i>avenir</i> n
<b>H</b>	<i>colère</i>	<i>colere</i>	<i>cholera</i> < grec	<i>colère</i>
	<i>cronologie</i>	<i>chronologie</i>	<i>chronologia</i> < grec	<i>chronologie</i>
	<i>rétorique</i>	<i>rhetorique</i>	<i>rhetorica</i> < grec	<i>rhétorique</i>
<b>P</b>	<i>batême</i>	<i>baptisme</i>	<i>baptisma</i> < grec	<i>baptême</i>
	<i>batiser</i>	<i>baptiser</i>	<i>baptisare</i> < grec βαπτίζειν	<i>baptise</i>
	<i>tems</i> , ou <i>temps</i>	<i>temps</i>	<i>tempus</i>	<i>temps</i>
	<i>corps</i>	<i>corps</i>	<i>corpus</i>	<i>corps</i>

**Le S muet et l'accentuation**

<i>Consonne</i>	<i>Richelet</i>	<i>Académie</i>	<i>Orthogr. moderne</i>
→ <b>é</b> (accent aigu)	<i>émouvoir</i>	<i>esmouvoir</i>	<i>émouvoir</i>
	<i>dédain</i>	<i>desdain</i>	<i>dédain</i>
→ <b>ê</b> (accent circonflexe)	<i>tête</i>	<i>teste</i>	<i>tête</i>
	<i>bête</i>	<i>beste</i>	<i>bête</i>
	<i>honnête</i>	<i>honneste</i>	<i>honnête</i>
	<i>apôtre</i>	<i>apostre</i>	<i>apôtre</i>
	<i>jeûne</i>	<i>jeusne</i>	<i>jeûne</i>
	<i>bâton</i>	<i>baston</i>	<i>bâton</i>
	<i>bâtir</i>	<i>bastir</i>	<i>bâtir</i>

**Consonnes doubles**

<i>Consonne</i>	<i>Richelet</i>	<i>Académie</i>
<b>C</b>	<i>acuser</i>	<i>accuser</i>
	<i>accueil</i>	<i>accueil</i>
<b>D</b>	<i>addition</i>	<i>addition</i>
<b>F</b>	<i>éfigie</i>	<i>effigie</i>
	<i>éfacier</i>	<i>effacier</i>
	<i>défaire</i>	<i>deffaire</i>
	<i>afectier</i>	<i>affectier</i>
	<i>affaire</i>	<i>affaire</i>
	<i>difamer</i>	<i>diffamer</i>
	<i>diférer</i>	<i>différer</i>
	<i>dificulté</i>	<i>difficulté</i>
	<i>defendre</i>	<i>defendre</i>
	<i>chifre</i>	<i>chiffre</i>
<b>L</b>	<i>alonger</i>	<i>allonger</i>
	<i>Holande</i>	<i>Hollande</i>
<b>T</b>	<i>atacher</i>	<i>attacher</i>
	<i>ataquer</i>	<i>attaquer</i>
	<i>ateindre</i>	<i>atteindre</i>
	<i>atendre</i>	<i>attendre</i>
	<i>atention</i>	<i>attention</i>
	<i>jetter; ou jéter</i>	<i>jetter</i>

Nous concluons cette brève communication sur les rapports entre dictionnaire et orthographe par trois remarques.

Si dresser un dictionnaire impose de choisir la graphie du terme vedette, ce choix ne vaut norme que s'il émane d'une source auctoriale reconnue comme légitime. C'est le cas de l'Académie française, institution née de la volonté royale, mais ce n'est pas le cas de Richelet, simple « particulier » n'ayant pas autorité pour imposer ses graphies rénovées. Ce seront donc les éditions successives du dictionnaire de l'Académie qui légitimeront les évolutions de l'orthographe.

Le choix d'une norme graphique n'exclut pas la reconnaissance de la variation graphique. L'Académie le dit nettement dans sa préface : « *si un mesme mot se trouve escrit dans le Dictionnaire de deux manieres differents, celle dont il sera escrit en lettres Capitales au commencement de l'Article est la seule que l'Académie approuve* » ; la préface reconnaît donc la concurrence de graphies mais seule celle de l'entrée (en capitales) vaut norme.

Nos trois dictionnaires présentent ainsi des variantes dans le cours des articles. Richelet donne *CHIMIE* en entrée, mais écrit « *Defaillance*. Terme de Chymie » (art. *DEFAILLANCE*) et l'entrée *ORTHOGRAPHE* se trouve sous la forme *ortografe*, à l'occasion d'une intéressante réflexion sur la variation graphique et son rapport à l'usage :

« *PAVIE, pavi, pavis, s.m.* C'est une sorte de pêche qui ne se fend pas. Les uns écrivent *pavie*, et les autres *pavi*, ou *pavis* L'Auteur du Jardinier François page 64. et tous les autres qui ont écrit du jardinage écrivent *pavie*. Néanmoins, entre les habiles gens en langue vulgaire, les uns sont pour *pavi*, et quelques autres pour *pavis*. S'il m'est permis de dire mon sentiment sur l'ortografe de ces mots j'écrirois et je dirois *pavie* à l'exemple des savans jardiniers et des fruitiers qui parlent le mieux. »

Quant à Furetière, il donne l'entrée *ROY*, mais utilise *Roi* dans d'autres articles : « *Le lever du Roi* » (art. *LEVER*) ou « *La sœur du Roi* » (art. *MADAME*). Jusqu'à l'Académie qui donne l'entrée *LOY*, mais utilise *loi* dans la définition du verbe *TRANSGRESSER* : « Outrepasser, contrevenir a quelque ordre, à quelque loi. ».

Le dernier point à souligner est que le programme de l'Académie intègre la dimension diachronique du changement, dans la droite lignée de Vaugelas : « C'est l'usage [et non le caprice des particuliers] qui nous mene insensiblement d'une manière d'écrire à une autre », dit la Préface. Et si Richelet revient en partie sur ses modernisations graphiques, dans ses *Remarques* :

« *ORTOGRAPHE, s.f.* [Rem. sur le dict.] J'étois autrefois pour la nouvelle ortographe et je suis presentement pour celle qui n'est ni vieille, ni tout à fait moderne, par ce que c'est la plus-raisonnable et la plus-suivie. J'écrirois donc *Abbé, Abbaïe, abbaïsser, appeller, teste, feste*, etc. Enverité, l'esprit de l'homme est bien changeant ; Mais ce défaut est encore plus-supportable qu'une sote opiniâtreté à défendre une mauvaise cause et c'est ce qui me console. »,

l'Académie fera le chemin en sens inverse et se départira, dès la deuxième édition de 1718, de son conservatisme, écrivant dans la Préface :

« Il est certain que l'ancienne maniere d'écrire estoit fondée en raison, mais l'usage, qui en matiere de langue est plus fort que la raison, introduit peu à peu une maniere d'écrire toute nouvelle, l'ancienne nous eschappe tous les jours, et comme il ne faut point se presser de la rejeter, on ne doit pas non plus faire de trop gros efforts pour la retenir. »,

puis engagera des réformes orthographiques décisives, sous l'impulsion de d'Olivet dans la troisième édition de 1740, puis sous celle de Duclos dans la quatrième édition de 1762, réformes dont s'expliquent les préfaces successives (nous citons celle de 1740) :

« La profession que l'Académie a toujours faite, de se conformer à l'usage universellement reçu, soit dans la manière d'écrire les mots, soit en les qualifiant, l'a forcée d'admettre des changemens que le Public avait faits [...]. L'Académie s'est donc vue contrainte à faire dans cette nouvelle Edition, à son orthographe, plusieurs changemens qu'elle n'avait point jugé à propos d'adopter, lorsqu'elle donna l'Edition précédente. Il n'y a guère moins d'inconvéniens dans la pratique, à retenir obstinément l'ancienne orthographe, qu'à l'abandonner légèrement pour suivre de nouvelles manières d'écrire, qui ne font que commencer à s'introduire. » (Préface, 1740).

Au regard de la rénovation orthographique des deux éditions majeures du XVIII<sup>e</sup> siècle, force est de constater que les propositions de réforme de 1990, validées par l'Académie, sont bien timides et ne justifient pas le tollé qu'elles ont pu susciter.

### Bibliographie indicative

#### *Dictionnaires*

*Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, 1694, Paris : Jean-Baptiste Coignard.

Antoine FURETIÈRE (1690), *Dictionnaire universel*, La Haye, Rotterdam, Arnout & Reinier Lerris, 3 tomes ; réédition, S.N.L., Dictionnaire Le Robert, Paris, 1978.

César Pierre RICHELET (1680), *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 2 tomes ; Slatkine reprints, Genève, 1994.

#### *Sources critiques*

Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française*, tomes II, IV, Paris, Colin, 1966 [1911-1927].

Nina CATACH (dir), *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse, 1995.

André COLLINOT et Francine MAZIÈRE, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997.

Conseil Supérieur de la langue française, « Les rectifications de l'orthographe », Rapport présenté par Maurice Druon, *Journal officiel de la République française*, 1990, n° 100.

Jean PRUVOST, *Les Dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006.

Charles THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, 2 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1881-1883 ; réimpr. Genève, Slatkine, 2012.

## **FURETIÈRE CONTRE LES AUTEURS (ET POUR LA LITTÉRATURE)**

Les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle – et parmi eux, au premier chef, celui d’Antoine Furetière<sup>1</sup> – sont une mine pour l’historien des idées, ou le simple curieux de l’époque classique. Leur richesse est issue de leurs imperfections mêmes. L’art exigeant de la lexicographie étant encore balbutiant, tous ces ouvrages peinent à formuler des définitions. Ils compensent cette difficulté en multipliant les exemples, et au fil de l’alphabet redonnent ainsi vie à une société disparue, sous tous ses aspects. Les éléments négligés par les écrivains, pour cause d’inintérêt ou d’évidence (mais l’évidence d’une époque disparaît avec elle) reçoivent une inestimable documentation. Les lexicographes confondent enfin description et prescription, multipliant les jugements de valeur que leur tâche leur interdirait aujourd’hui. Ils sont tranquillement idéologues, lèvent le voile sur les convictions, les préjugés, les catégories mentales de leur temps.

Une preuve nous en est donnée par les articles relatifs à ce que nous appelons aujourd’hui « littérature », et plus généralement la production des écrivains.

La littérature est définie par Furetière comme la « doctrine, connaissance profonde des lettres ». Et l’article prend aussitôt pour exemple des personnages que notre histoire *littéraire* n’a pas véritablement mis en vedette. « Scaliger, Lipse, et autres critiques modernes étaient des gens *de grande littérature*, d’une érudition surprenante. » La *littérature* est ainsi le fait d’être lettré, une qualité de l’individu, et non pas un corpus de textes.

On a *de la littérature*, quand on connaît les lettres. Mais que sont les *lettres* pour Furetière ? Après avoir longuement parcouru tous les emplois juridiques du terme (*Lettres* de cachet, de grâce, de rémission, de pardon, d’abolition, de commutation de peine, de rappel...), le lexicographe en vient enfin à l’acception intellectuelle. La définition – lapidaire – ne peut manquer de nous surprendre :

« LETTRES, se dit aussi des Sciences ».

Les exemples suivent :

« C’est un homme de *Lettres*, il a été élevé dans les *Lettres*, il a des *Lettres*. Les Barbares sont ennemis des *Lettres*, ne les cultivent point. François I<sup>er</sup> a commencé à faire revivre les *Lettres* en France. On appelle *Mecenas*, ceux qui protègent les gens de *Lettres*, qui leur font du bien. » ;

---

1. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye/Rotterdam, Arnout et Leers, 1690.



et au cas où le doute subsisterait encore, Furetière prend fermement position sur les disciplines concernées par le terme :

« On appelle les *Lettres humaines*, et abusivement les *belles Lettres*, la connaissance des Poètes et des Orateurs ; au lieu que les vraies *belles Lettres* sont la Physique, la Géométrie et les sciences solides. ».

Le ton polémique de la remarque nous signale que les catégories sont en train d'évoluer. Mais pour le xvii<sup>e</sup> siècle, les choses sont claires, comme l'atteste encore l'expression familière de *République des Lettres*, que nous risquons de mal comprendre, mais que notre dictionnaire précise aussitôt :

« On dit aussi la République des Lettres, en parlant collectivement de tous les gens d'étude. ».

S'il fallait proposer un équivalent moderne de cette notion, ce serait très exactement celui de *communauté scientifique*.

Continuons notre enquête en nous tournant vers les « auteurs ». Le manque d'enthousiasme du lexicographe saute aux yeux ! Il faut attendre la sixième acception de l'article pour que soient enfin abordés les auteurs... de livres. « En fait de littérature... », se résigne Furetière, après avoir examiné tous les autres emplois du terme. On constate alors que les exemples donnés ont tous une composante négative :

« Il faut respecter davantage les *Auteurs* sacrés que les profanes [...]. Les *auteurs* latins ont beaucoup pillé les *auteurs* grecs. Cet homme s'est enfin érigé en *auteur*, s'est fait imprimer. Il y a bien plus de méchants *auteurs* que de bons. Cet *auteur* a été censuré [...]. Les *auteurs* sont sujets à se quereller et à se dire beaucoup d'injures. On dit aussi d'une femme qu'elle s'est érigée en *auteur*, quand elle a fait quelque livre ou pièce de théâtre. »

L'expression même « s'ériger en auteur » est quasi lexicalisée. Elle véhicule le sème de prétention, d'usurpation :

« On dit, avec le pronom personnel, *s'ériger en auteur*, en bel esprit, en censeur public, pour dire, Prendre, s'attribuer ces qualités. »

Le dictionnaire de Furetière atteste ici un phénomène caractéristique de la mentalité classique, le discrédit à l'endroit des auteurs, qui articule (comme l'a souligné Marc Fumaroli) trois types de préjugés : le préjugé nobiliaire contre l'artisanat servile des auteurs et de toute personne qui attend de sa plume un revenu financier ; le préjugé clérical contre le plaisir profane ; enfin la méfiance des savants, qui craignent toujours la transformation de l'éloquence en sophistique.

L'*auteur* est pour le classique une figure-repoussoir.

« Quand on voit le style naturel – s'exclame ainsi Blaise Pascal –, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un *auteur*, et on trouve un homme... ».

Quelle sera donc, dans le dictionnaire de Furetière, l'alternative lexicale ? On la trouve avec le vocable « écrivain ». Si, sous la plume du lexicographe, venaient naturellement des exemples désobligeants quand il fallait illustrer la notion d'auteur, il en va tout autrement pour les écrivains. Après avoir considéré la fonction la plus concrète, professionnelle, de l'écriture (« Les Sergents sont d'ordinaire de méchants écrivains, on ne peut lire leur écriture »), Furetière en vient à « ceux qui ont composé des livres, des ouvrages. » L'article prend alors un tour enthousiaste :

« Tite-Live, Hérodote, sont de fameux écrivains pour l'histoire. Nous ne manquons pas de bons écrivains en notre siècle. ».

Mais on comprend ce qui caractérise l'écrivain par rapport à l'auteur : le premier est celui qui *compose* ; l'autre, celui qui *publie*.

L'article « écrire » confirme cette hypothèse :

« ÉCRIRE signifie aussi, Rédiger par écrit ses pensées, ou ses lectures, pour s'en souvenir, ou les transmettre à la postérité. Cet homme écrit bien et poliment, il écrit avec netteté et jugement, il écrit savamment et avec facilité. Il écrit en prose et en vers, en grec et en latin, etc. »

Une fois encore, tous les exemples proposés sont positifs. L'explication est fournie ici de manière bien plus directe. La publication n'intervient en aucune sorte. Écrire implique deux publics : l'écrivain lui-même et la postérité. On écrit pour se souvenir de ses pensées, ou pour les faire connaître à ceux avec qui on ne pourra plus converser, parce qu'on sera mort. Un public en revanche est exclu de cette présentation : la société des contemporains. Avec celle-ci, un honnête homme échange par la parole ; il montre son esprit par sa conversation. Il ne présente pas ses livres sur la table d'une librairie.

On peut ainsi *écrire* (ce qui est louable) sans devenir *auteur* (ce qui est ridicule). À soi-même et à ses descendants, il n'est pas question de parler : on est donc excusé d'utiliser la plume. Avec ses contemporains, en revanche, l'acte de publier représente une double tare : une fuite devant l'acte le plus social, la conversation ; une recherche de la gloire pour son propre profit (et non pour sa mémoire) – une convoitise ridicule.

**Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »**

**Denis REYNAUD, membre titulaire**

## UN LEXIQUE DES JEUX D'ANCIEN RÉGIME

Au cours des vingt dernières années, au fil de mes lectures et de celles de quelques collègues compatissants (dont notre confrère Laurent Thirouin), j'ai constitué ce qui ne fut d'abord qu'un glossaire avant de devenir un lexique de plus de deux mille entrées : un « *Dictionnaire historique du vocabulaire du jeu sous l'Ancien Régime* ». Beaucoup des mots qu'il contient sont absents des dictionnaires d'alors ou d'aujourd'hui ; beaucoup sont ignorés ou mal définis par les éditions critiques.

Chaque entrée est composée :

- 1) d'une ou plusieurs définitions du terme ;
- 2) d'une série d'exemples rencontrés dans la littérature, classés par ordre chronologique ;
- 3) de renvois à d'autres entrées.

On peut imaginer à cette entreprise un triple intérêt :

– Souligner que, dans la société d'Ancien Régime, du moins dans ses couches supérieures, les jeux d'argent occupèrent une place considérable, qui produisit un lexique à la fois extrêmement riche et soumis à des effets de mode souvent très localisés, chronologiquement et géographiquement.

– Montrer qu'aujourd'hui encore la langue française est habitée par de nombreux termes de trictrac, de whist, d'homme, de pharaon, de lansquenet, de brelan, de piquet, de paume ou de billard, dont l'emploi métaphorique n'est plus perçu comme tel : « *bredouille* », « *case* », « *caser* », « *être en cheville* », « *faire la chouette* », « *contrecarrer* », « *contrer* », « *être sous la coupe de* », « *damer le pion* », « *écart* », « *échec* », « *à l'envi* », « *faire un impair* », « *impasse* », « *numéro* », « *partenaire* », « *être en passe de* », « *à point nommé* », « *primer* », « *être en prise* », « *voir de quoi il retourne* », « *jouer serré* », « *tabler sur* »... Nous vivons avec ces mots familiers en oubliant qu'ils sont des sortes de fossiles, ou les témoins d'une civilisation enfouie.

– Permettre de comprendre des textes qui, sans un minimum de culture spécialisée, sont désormais voués à rester totalement obscurs – telle cette tirade d'Alcippe dans *Les Fâcheux* de Molière (acte II, sc. II, v. 302-330 : « *Console-moi, Marquis, d'une étrange partie, / Qu'au piquet je perdis, hier, contre un Saint-Bouvain, / À qui je donnerais quinze points, et la main* », etc.), saturée de termes de piquet – ou mal compris, dans le cas de pages célèbres de Montaigne, Marivaux, ou même Stendhal et Balzac, chez qui « *accuser* », « *coucher* », « *prendre couleur* », « *école* » ou « *quadrille* » ont un sens tout différent de celui qu'on pourrait leur prêter.

Non publié, ce dictionnaire n'est sans doute pas publiable ; mais un exemplaire sera confié à l'indulgente protection de notre bibliothèque. À titre d'échantillon, voici une entrée qui suscitera peut-être l'intérêt de notre compagnie :

ACADÉMIE (s. f.):

1) « Se dit abusivement du berlan, ou des lieux publics où l'on reçoit toutes sortes de personnes

à jouer aux dés et aux cartes, ou à d'autres jeux défendus. Les juges de police sont obligés de veiller à ce que l'on ne tienne point des Académies

de jeu » (*Fur.*). « C'est une maison où l'on donne à jouer aux dés, aux cartes, et aux autres jeux où jouent d'honnêtes gens. Tenir académie, hanter les académies » (*Rich.*). Ce sens du mot est absent dans *Enc.* (sauf « l'académie des jeux de dés, du biribi et du hoca », in art. *Fêtes des princes de France*).

2) « En ce mois [mars 1609] se sont établies force nouvelles Académies de jeu, où les Bourgeois de tout âge exposent des sommes considérables, ce qui montre l'abondance, et en même temps la corruption des mœurs. [...] Le nommé Jonas a loué une maison pour tenir une de ces Académies au Faubourg St.-Germain, pendant l'espace de quinze jours durant la tenue de la Foire » (*L'Estoile, Henry IV*, II, 165). « Ou bien se vont jeter dans une Academie, Où l'un faict exercice de toute piperie » (*Viau [1621], Parnasse*, I, 148). « Défendons et interdisons à tous nos sujets de recevoir en leurs maisons les assemblées pour le jeu que l'on appelle Académies ou Brelans » (*Ordonnance de 1629*). « Pour moy qui d'argent n'avois mie, / Je fus droit à l'academie » (*Assoucy, Poésies*, 141). « Ceux qui hantent et fréquentent les Académies » (*Jollyvet, 1656*). « Dans ces maisons où on tient un honnête brelan ou académie de jeu, il s'en tient aussi une d'amour » (*Furetière, Roman*, 49). « Mais que cette maison soit une académie ouverte à toute sorte de gens... » (*Dancourt, Désolation*, sc. 1). « Un de mes amis me mena à une fameuse Académie qui n'était pas fort éloignée de chez moi, c'est au petit Hôtel de Crequi, lieu dangereux pour tout le monde » (*Courtitz, L. C. D. R.*, 1694, 391). « Je ne sais pourquoi les lieux publics où l'on joue ont usurpé le beau nom d'Académie, si ce n'est qu'on y apprend quelquefois au dépens de tout son bien, à gagner subtilement celui des autres » (*Dufresny, Amusements*, 1699, 77). « Ces lieux que l'on appelle fort improprement Académies mais beaucoup mieux du nom infâme de brelands » (*Delamare*, cité par *Trév.* 1734). « Huit académies royales bien régies feront certainement beaucoup moins de bruit que plus de 200 qui subsistent aujourd'hui malgré les défenses » (*Mém. à Dubois, 1722*, cité par *Freundlich*, 27). « Cette académie [l'hôtel de Transylvanie] se tenait alors au profit de M. le prince de R. » (*Prévost, Manon*, 96). « Si M. L... avait été reçu dans une académie de Lansquenet ou de Biribi, je n'en serais pas surpris ; mais dans l'Académie française, cela est un peu plus surprenant » (*J.-B. Rousseau*, lettre du 10 mars 1730). « Un banquier a raison de se figurer qu'un homme qui s'adresse

à lui pour chercher des académies parle de celles de jeu, et non des académies littéraires, où il n'y a rien à gagner pour lui » (*Montesquieu à Guasco*, 2 juillet 1749). « “Quelques-uns de mes amis m'entraînèrent dans des lieux où l'on donne à jouer, où il est permis de se ruiner. [...] Je n'allais à l'Académie que pour passer un quart d'heure. [...] Je me mis à courir les brelans, les tripots. Tous les jeux étaient bons pour moi, défendus ou non.” [...] Il lui promit de fuir l'Académie » (*Nougaret ?, Lucette*, 380-382). « Ce titre a été tellement prodigué en France, qu'on l'a donné pendant quelques années à des assemblées de joueurs, qu'on appelait autrefois des tripots. On disait académies de jeu » (*Voltaire, Questions*). « Les endroits où on taille, soit quartier général, redoute, académie ou collège » (*Antidote*, lett. 8). « As an *academy of play* may be found odd in the ears of those who have never been in France, it may be proper to observe here, that there are in Paris several public places for play, which are, each of them, under the supervision of a master or superintendent, and are called Academies: and as they are open to all comers, and nothing is paid by those who do not play, and only a trifling for the cards, by such as do, it is easy to conceive, that in a city so populous as Paris, they do not want for company. Now as the method of play, observed in these public rooms, is the standard for all private companies, it is with strict propriety, that this treatise, which is deduced from them, is called The Academy of Play » (*avertissement de The Academy of Play*, London, 1768). « It is the honour of Paris to take the lead in all the useless arts, but the toleration of such fatal *public academies*, is a refinement which we hope they will preserve the exclusive privilege of enjoying » (*Monthly Review*, July 1768, 67). « Appelé au mois d'août de cette année à la place de lieutenant de Police, je trouvais établies plusieurs académies et maisons dans lesquelles on donnait à jouer les jeux de commerce ou les jeux permis » (*Lenoir, 1774*, cité par *Freundlich*, 28). « Ils sortaient d'une académie de cartes, au-dessus d'un billard du coin de la rue. J'y montai » (*Restif, Nuits*, n°s 216-219). « Il n'est jamais entré dans une académie. Mais au fait, à quoi bon ? grâce aux progrès de la civilisation, on peut maintenant se ruiner en bonne société » (*Scribe, Écarté*, 1822, sc. 5).

– Esp. *garito* (*Cervantes, Quijote*, II, 49) ;  
*tablage*.

– Angl. *gaming-house*, *groom-porters*.

3) Voir « brelan », « club », « hôtel », « maison », « tripot ».

RÉFÉRENCES

- Antidote*, lett. 8 = *L'Antidote ou le Contrepoison des Chevaliers d'Industrie* [...], à Venise, 1768, éd. critique par D. Reynaud, Liverpool Online Series, 2008.
- Assoucy, *Poésies* = Charles d'ASSOUCY, *Poésies et lettres de Mr Dassoucy, contenant diverses pièces héroïques, satiriques et burlesques*, Paris, Louis Chamhoudry et Jean-Baptiste Loyson, 1653.
- Courttilz, L. C. D. R., 1694 = Gatien COURTILZ de SANDRAS, *Mémoires de Mr L.C.D.R. contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal de Richelieu, et du cardinal de Mazarin*, La Haye, chez Henry Van Bulderen, [1687], 5<sup>e</sup> éd., 1694.
- Dancourt, *Désolation* = Florent CARTON, dit DANCOURT, *La Désolation des Joueuses*, comédie en un acte, Paris, 1687.
- Delamare, cité par Trév. 1734 = Nicolas DELAMARE, *Traité de la Police* (3 vol., Paris 1705-1738), 2<sup>e</sup> éd., t. I, 1722, liv. 3, tit. 4 : « Des Jeux », p. 478-501
- Dufresny, *Amusements* = Charles RIVIÈRE dit Charles DUFRESNY, *Amusements sérieux et comiques*, Paris, 1699.
- Enc.* = *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de Lettres [dir. D. Diderot & J. Le Rond d'Alembert], Paris, 1751-1772.
- Furetière, *Roman* = Antoine FURETIÈRE, *Le Roman bourgeois*, Paris, chez Barbin, 1666.
- Fur.* = Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...* (éd. posthume, avec une préface de Pierre Bayle), 3 vol., La Haye & Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.
- Jollyvet, 1656 = Euverte JOLLYVET, *L'excellent jeu du tricque-trac*, [Troyes], 1656.
- L'Estoile, *Henry IV* = Pierre de L'ESTOILE, *Supplément au Journal du Règne d'Henry IV* [...] tiré sur un manuscrit du temps, s. l., 2 vol., 1736.
- Mém. à Dubois, 1722, cité par Freundlich, 27 = Mémoire pour le cardinal Dubois, 1722, cité par Francis Freundlich, *Le Monde du jeu au XVIII<sup>e</sup> s.*, Albin Michel, 1998, p. 27.
- Nougaret : Pierre Jean Baptiste NOUGARET, *Lucette ou les progrès du libertinage* [1765], *L'Enfer de la Bibliothèque Nationale*, tome 4, Fayard, 1986.
- Prévost, *Manon* = Abbé PRÉVOST, *L'Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, [1731], éd. Sgard, GF, 1995 (texte de 1753).
- Restif, *Nuits*, = Nicolas Edme RESTIF de LA BRETONNE, *Les Nuits de Paris, ou le Spectateur nocturne*, 8 vol., 1788-1794.
- Rich.* = Pierre RICHELET, *Dictionnaire françois*, 2 vol., Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.
- Scribe, *Écarté*, 1822 = Eugène SCRIBE, *L'Écarté*, pièce en un acte, Paris, 1822.
- Trév. = *Dictionnaire universel de Trévoux, françois et latin...*, 3<sup>e</sup> édition, 5 t., Nancy, 1734.
- Viau [1621], *Parnasse*, I, 148 = Théophile de VIAU. *Le Parnasse satyrique du sieur Théophile*, t. 1, Gand, 1861.
- Voltaire, *Questions* = VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie*, 1771.

**Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »**

**Pierre CRÉPEL, membre titulaire**

## **OUI, IL Y A EU UNE *ENCYCLOPÉDIE* DIDEROT-D'ALEMBERT À LYON**

« *Prospectus pour une étude micro-chirurgicale des rééditions de l'Encyclopédie, de son Supplément et de sa Table, sous format in-4° (Lyon, Paris, Neuchâtel, Genève, etc.) et de leur contrefaçon in-8° (Berne et Lausanne),*

*Où l'on va notamment s'attarder sur le libraire-imprimeur Joseph Duplain (de Lyon) et l'abbé Jean-Antoine La Serre, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. »*

*(par Pierre Crépel, archiviste de ladite académie)*

### **Introduction**

L'exposé<sup>1</sup> prononcé le 16 novembre 2017, jour même du tricentenaire de la naissance de D'Alembert, et l'avant-veille du beaujolais nouveau, se place dans le cadre de l'opération ENCCRE<sup>2</sup>, portée par l'Académie des sciences de Paris et inaugurée le 19 octobre 2017 sous la Coupole et à la Bibliothèque Mazarine.

Présentons brièvement cette initiative. Il existe déjà en ligne des versions « numériques » de l'*Encyclopédie*, soit « en mode image » (donc des photos des imprimés), soit « en mode texte » (c'est-à-dire des saisies, en général par des « petites mains asiatiques » fort peu payées pour cela). Elles sont peu regardantes sur l'édition de référence utilisée, elles comportent des fautes et, surtout, ces mises en ligne n'apportent pas vraiment de valeur ajoutée : pas ou guère d'annotations expliquant les termes non connus ou ayant changé de sens, le contexte, les variantes, etc. Elles incluent éventuellement des préfaces ou des études modernes de l'*Encyclopédie*. L'avantage principal de ces versions numériques est de pouvoir utiliser quelques moteurs de recherche, par exemple pour trouver quels sont les articles qui contiennent tel ou tel mot. En d'autres termes, ce ne sont pas des « éditions critiques et commentées ».

Le projet ENCCRE prend pour base une édition précise et soignée, qu'on peut considérer comme « la première » : c'est l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine qui est numérisé et transcrit, avec un processus de vérification des saisies. Pour chaque article est établie une « fiche d'identité » à partir de l'état matériel observé : désignants (domaine : tel « Astronomie », « Géographie »), auteurs des articles, renvois indiqués à d'autres passages de l'ouvrage, etc. Ensuite, chaque article doit être accompagné d'un « dossier critique » : chapeau général, discussion éventuelle sur le (ou les) auteur(s) et sur le domaine, plan, lexicque technique, enjeux, sources de l'auteur, examen des correspondances diverses internes à l'*Encyclopédie*.

Ce dossier doit aussi comporter un relevé précis des « métamorphoses », c'est-à-dire du devenir de l'article dans les éditions ultérieures. En effet, la première édition (à quelques variantes de tirage ou de corrections près), c'est l'*Encyclopédie* in-folio, édition dite de Paris (et Neuchâtel), 17 vol. de discours (1751-1765) et 11 vol. de planches (1762-1772).

---

1. Divers aspects ou des prolongements de cet article seront insérés sur le site ENCCRE.

2. Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie*. <http://enccre.academie-sciences.fr>.



Mais il y a ensuite le *Supplément*, 4 vol. de discours et 1 vol. de planches (1776-1777), la *Table* du pasteur Mouchon, 2 vol. (1780). Il existe aussi les trois éditions in-folio de Genève, Lucques et Livourne ; l'*Encyclopédie* in-4° « protestante et suisse » d'Yverdon (1770-1780), qui comporte beaucoup de différences. Nous avons ensuite les éditions in-4° et in-8° dont il va être question dans cet exposé, puis surtout la refonte par ordre de matières en environ deux cents volumes, qu'on appelle *Encyclopédie méthodique* (1782-1832).

Enfin, bien entendu, chaque article fait l'objet d'un appareil de notes explicatives, contextuelles, ou renvoyant à des études particulières ou transversales.

Le cadre est mis en place et public depuis le 19 octobre 2017. De nombreux articles sont maintenant traités comme il est dit ci-dessus, mais ce n'est qu'une minorité parmi les 75 000 environ... Et la centaine de collaborateurs ne suffisant pas, un appel au peuple est lancé pour accélérer le processus et compléter l'apparat critique.

L'exposé qui suit se concentre sur un aspect particulier : les éditions in-4° et in-8° de la fin des années 1770 et du début des années 1780.

### **Sources primaires utilisées**

L'édition in-folio de la Bibliothèque Mazarine,  
 les éditions in-4° et in-8° de la BM de Lyon,  
 l'édition in-8° de l'Académie,  
 les ouvrages de La Serre (BM de Lyon et Académie),  
 les manuscrits de La Serre,  
 l'éloge de La Serre par l'abbé Roux.

### **1. Le succès de l'*Encyclopédie* et la nécessité de rééditions moins chères**

Le premier processus encyclopédique s'étend sur un quart de siècle : contrat (1746), sortie du tome 1 (1751), première interdiction (1752), crise et seconde interdiction (1758-1759), premier volume de planches (1762), dernier volume de « discours » (1765), dernier volume de planches (1772). Tenir compte de l'ordre alphabétique est capital : un article commençant par la lettre A ne ressemble pas à un autre commençant par H et encore moins par W. Des rédacteurs sont morts, se sont fâchés, d'autres ont rejoint l'aventure ; il y en a eu en tout environ 150. Nous renvoyons à ENCCRE.

Pour les deux premières parties de cet exposé, nous résumons très brièvement le célèbre ouvrage de Robert Darnton, en ajoutant çà et là quelques remarques.

La souscription à la première *Encyclopédie* coûtait jusqu'à 1 400 livres. Pour donner une idée de ce que représente cette somme, la pension annuelle moyenne d'un académicien des sciences « pensionnaire » (les associés et adjoints ne gagnent rien) est de 1 200 livres ; le salaire moyen d'un ouvrier est d'une livre par jour, soit environ 300-350 par an. En d'autres termes, l'in-folio n'était accessible qu'aux seigneurs et aux grandes bibliothèques. Les entreprises de l'in-4° et de l'in-8° la proposent à bien moins cher, descendant à 340 livres, au prix certes d'une réduction drastique du nombre de planches (90% sont supprimées). C'est donc en général là que les couches aisées de la bourgeoisie et de l'aristocratie ont pu lire les articles de l'*Encyclopédie*. Les chiffres et diffusions des tirages le confirment, d'où l'importance d'étudier ces nouvelles éditions.

Le « Prospectus » de l'in-4°, publié dans la *Gazette de Leyde*, le 3 janvier 1777, développe les idées ci-dessus : « c'est sur-tout en cherchant à en diminuer le prix » qu'on diffusera l'ouvrage ; « cette cherté est occasionnée principalement par la multitude de Planches, dont la plus grande partie est inutile », or il est « facile de représenter par le Discours la plûpart des Machines, des Instrumens, des Végétaux, des Minéraux [...] » [nous leur laissons la

responsabilité de cette affirmation]. Quelques avantages de cet in-4° sont soulignés : intégration du *Supplément*, corrections, additions, explications des planches restantes jointes aux dites planches et non éparpillées dans les articles.

Il y aura, disons ou dit-on, trois éditions in-4°, souvent appelées « Pellet, de Genève », et une in-8°, toutes rencontrant un certain succès. Dans le prospectus ci-dessus, dans d'autres annonces de presse, dans les préfaces des volumes, on affirme notamment ce qui suit :

- l'in-4° contient toute l'*Encyclopédie* et tout le *Supplément* ;
- la « Nouvelle édition » et la « 3<sup>e</sup> édition », c'est pratiquement la même chose ;
- l'in-8° est exactement conforme à l'in-4° de Pellet ;
- les articles nouveaux sont notés « A.N. ».

Il ne faut rien en croire, comme nous allons le voir.

## 2. Le business des éditions in-4° et in-8° :

### Joseph Duplain, Panckoucke et la Société Typographique de Neuchâtel

Dans l'édition française de son ouvrage de 445 pages, R. Darnton en consacre plus de la moitié à l'in-4° et à l'in-8°. Il faut aussi consulter des études plus ciblées, par exemple celle de K. Hardesty Doig sur ces éditions et la thèse de Brigitte Garaud-Bacconnier sur Joseph Duplain. Limitons-nous ici à quelques citations-choc extraites des chapitres II-VII de Darnton. L'auteur s'appuie essentiellement sur les archives de la Société Typographique de Neuchâtel (STN).

L'in-4° est le fruit d'une entente (ou plutôt d'une multitude de mésententes, de coups bas et d'escroqueries) entre ce que nous appellerions trois éditeurs (libraires-imprimeurs, sociétés) : Joseph Duplain (Lyon), Panckoucke (Paris) et la STN. Il a d'abord fallu se procurer des autorisations pour reprendre les originaux, ce qui a été compliqué et scabreux.

Il ressort plutôt des études de Darnton que Joseph Duplain est le principal éditeur, mais cela se discute. Voici ce qu'il dit du personnage (p. 65) :

« Duplain est un des libraires les plus véreux dans l'une des villes où le commerce du livre est le plus malhonnête : Lyon sert de principal canal aux *mauvais livres* et *livres philosophiques* édités à Genève et à Lausanne et introduits clandestinement en France pour satisfaire les demandes de littérature inégale. »

mais les autres ne sont guère plus moraux :

Au début, il s'agit de réaliser une édition in-4°. Pour des raisons peu avouables, la page de titre donne un prête-nom : « Pellet à Genève ». Mais, le succès dépassant les espérances, les associés font deux éditions plutôt qu'une, puis ce qu'ils appellent « troisième édition ». Fabriquer tous ces volumes (36 de textes et 3 de planches) à des milliers d'exemplaires demande du papier, des typographes, des graveurs, etc. Il y a alors une multitude de ce que nous nommerions des sous-traitants, et les 39 volumes d'un même exemplaire sont imprimés de fait dans quantité d'ateliers différents, non seulement à Lyon et à Neuchâtel, mais à Grenoble, à Genève ou ailleurs. Voici une petite citation typique :

« Comme les feuilles sont assemblées en volumes et les volumes en séries sans ordre uniforme, chaque série est différente de toutes les autres et il n'y a jamais eu de 2<sup>e</sup> édition. En revanche, l'ouvrage est passé par 3 "états" qui correspondent *grosso modo* aux tirages de 4 000, 2 000 et 6 000 ex. » (p. 90)

Alors que s'impriment les volumes de l'in-4°, deux autres sociétés typographiques (Berne et Lausanne) menacent, puis effectuent, une édition encore moins chère in-8°, en principe identique à l'in-4°. Voici quelques passages qui montrent l'ambiance :

« Un éditeur peut essayer de vendre moins cher que son concurrent, de dénigrer la qualité de son produit, de couper ses voies d'approvisionnement, d'intimider ses distributeurs, de détourner ses

acheteurs éventuels en contestant son honnêteté ou son aptitude à les satisfaire ou finalement de faire saisir ses volumes par les douaniers, les corporations officielles ou la police » (p. 131)

Dans le cas présent, toutes ces techniques sont utilisées. Nous renvoyons le lecteur au livre de Darnton, dont la lecture aisée rappelle les policiers, les romans d'aventure. Il pourra se pénétrer des conditions de réalisation, il y verra qu'en matière d'optimisation fiscale, de sociétés-écrans, de cascades de sous-traitants, d'abus de biens sociaux, de fraudes douanières, d'opérations de com', de coups tordus, de précarité, de licenciements déguisés (pour employer des termes actuels), les post-modernes n'ont pas inventé grand chose. Quant aux ouvriers... :

« Les ouvriers du livre ne sont pas attachés à une firme. Ils vivent pour la plupart, au jour le jour et, bien que quelques-uns se fixent et fondent des familles, ils sont généralement des nomades. » (p. 163)

### **3. L'abbé Jean Antoine La Serre (vers 1734-1782), académicien de Lyon, chargé de l'édition**

Mais, avant d'imprimer le texte, il faut l'établir.

Or plusieurs difficultés se présentent. D'abord, si l'on supprime 90% des planches, il faut aussi supprimer les explications et les renvois à ces planches qui figurent dans divers articles. Ensuite, puisqu'il s'agit de fournir au lecteur l'*Encyclopédie* et le *Supplément*, il faut gérer un certain nombre de redites, de contradictions et d'incohérences entre ces deux ensembles, ou parfois à l'intérieur de l'un de ces deux ouvrages. Enfin, quelques promesses d'améliorations ayant été données, il faut au moins faire semblant d'en tenir quelques-unes.

C'est l'abbé La Serre qui est chargé de cette besogne. En 1777 l'abbé La Serre, ancien oratorien, est professeur d'éloquence au collège de la Trinité et membre de l'Académie de Lyon depuis le 16 novembre 1773. Il a prononcé son discours de réception le 7 décembre – nous en reparlerons. Il est relativement actif au sein de cette compagnie. On sait assez peu de choses sur lui, même pas sa date de naissance. Nous renvoyons à la notice du *Dictionnaire de l'Académie* (p. 735-736) par Denis Reynaud, où l'on trouvera la liste de ses publications et manuscrits, à laquelle il faut ajouter l'éloge de Billy (Ms 267-I f. 229-230), qui est perdu au milieu de son discours d'ouverture de directeur semestriel le 11 avril 1780. Ses écrits portent sur le goût, le style, l'éloquence, la poésie, et sont souvent liés à son enseignement. Il a la réputation d'un bon professeur, assez clair ; pour nous, aujourd'hui, ses ouvrages ont un certain intérêt, sans toutefois susciter l'enthousiasme.

Pour comprendre comment La Serre a mis au point les textes, organisé les transformations et sélectionné les planches de l'in-4°, il faudrait

1° comparer ligne à ligne son modèle (*Encyclopédie* in-folio + *Supplément*) et son édition ;

2° chercher systématiquement les sources d'archives disponibles, notamment revisiter sa correspondance avec la STN. Cela représenterait un travail considérable, dépassant largement le cadre de cet aperçu programmatique. Nous nous contenterons donc ici des premières pistes et de sondages – ce sera l'objet de la 4<sup>e</sup> partie –, mais avant cela, nous allons présenter la vision que Darnton a tirée du travail de ce littérateur, à partir des archives de la STN. Cet historien évoque la question à plusieurs reprises et y consacre même une partie de chapitre (p. 157-162). Son jugement sur La Serre est très négatif, peut-être exagéré. En voici quelques aspects brièvement résumés.

Après avoir rappelé ce que promet le prospectus de Duplain, il présente La Serre comme un « oratorien sans grand talent littéraire » (p. 158), ajoute qu'il reçoit 600 livres par volume, puis 3000 livres pour la correction de la 3<sup>e</sup> édition ; pour Darnton, La Serre était surtout

un ami de Duplain ! Son principal travail consistait à couper les références aux planches supprimées (p. 158). Suit un paragraphe très dépréciatif sur lui, notamment au sujet des articles « Apologue » (t. 3), « Naturel » (t. 22), « Testament » (t. 33). Sont citées des lettres de la STN à La Serre (19 oct. 1777) et à Duplain (30 juillet, 20 sept. 1777) harcelant La Serre, etc. Il y a aussi des lettres de La Serre à la STN, 4 août et 1<sup>er</sup> oct. 1777, à propos de l'article « Canathous [*sic*] », en fait «\*Canathos», où « *divinité* » a été malencontreusement remplacé par « *virginité* ».

La STN remanie elle-même des passages et souhaite que La Serre en fasse le moins possible ! Celui-ci profite-t-il de l'occasion en faisant ainsi de la publicité pour ses œuvres ? Lorsque Duplain (voir le prospectus de la 2<sup>e</sup> éd.) se rend compte d'une erreur de calibrage (p. 160) [il prévoyait 29 volumes de discours, alors qu'il y en aura 36], il « enjoint Lasserre d'abrégér discrètement certains articles. Tantôt coupant, tantôt condensant, celui-ci réussit à maintenir les huit premiers volumes à huit cents pages chacun. Mais cette manœuvre n'échappe pas au regard perçant des éditeurs rivaux. » (lettre de Gosse à la ST de Lausanne, 11 avril 1778) ; donc, à partir du t. 9, La Serre reçoit l'ordre de ne plus couper (Avis des éditeurs au t. 11, et lettre de La Serre à la STN du 4 août 1778).

La STN est plutôt aimable envers La Serre, mais le dénigre dans son dos auprès de Panckoucke. Darnton dit que les erreurs de La Serre sont reproduites dans la 3<sup>e</sup> éd. (t. 19) ; il estime qu'il est impossible d'en dire davantage et que les interventions de La Serre sont de pure fantaisie (p. 162). Sans qu'on prétende trancher aujourd'hui, ce jugement nous semble bien sévère, surtout au vu des conditions dans lesquelles l'abbé est contraint de travailler. Mais ce n'est pas l'avis de tout le monde.

En effet, dans son éloge de La Serre à l'Académie, lu tardivement le 24 avril 1787 (Ms 124 f. 341-351), l'abbé Roux, qui est son ami et le loue à tous les titres, affirme au contraire : « L'Édition de l'encyclopédie in 4<sup>o</sup> à Lyon, chez Duplain, fut faite sur son plan et par ses soins. mais les imprimeurs ayant voulu trop presser l'ouvrage, l'éditeur lui-même fût obligé de s'écarter de son plan, de le tronquer : de là les imperfections qui ont décrédité l'édition, quoiqu'elle eût pu devenir utile, si l'on avoit suivi exactement le prospectus.

Ce travail forcé épuisa la santé de M. La Serre, il mourût à Lyon, peu de tems après, dans la 48<sup>e</sup> année de son âge. »

#### **4. Comparaison des articles et des planches de l'in-folio, de l'in-4<sup>o</sup> et de l'in-8<sup>o</sup>**

Voyons maintenant le résultat sur les volumes eux-mêmes. Bien entendu, il ne peut être question de comparer le travail de La Serre à ceux de Diderot, D'Alembert et Jaucourt, ni même à ceux de Robinet (pour le *Supplément*) ou de Felice (pour Yverdon) : les trois premiers construisaient une encyclopédie essentiellement nouvelle, le quatrième un complément original, le cinquième une refonte avec beaucoup de changements. Au contraire, vu ce qu'on lui demande et les conditions auxquelles il est soumis, La Serre ne peut que se livrer à une sorte de bricolage. Ce n'est pourtant pas si simple, comme nous allons le montrer. La comparaison systématique terme à terme entre les originaux (*Encyclopédie* in-folio, *Supplément*) et les éditions in-4<sup>o</sup> exigerait un travail de bénédictin ; nous allons nous contenter de quelques sondages dans les 36 (+ 3) volumes.

Il faut bien entendu examiner dans quelle mesure les modifications annoncées dans le « Prospectus » sont effectivement réalisées. Mais il faut aussi voir ce qui a été modifié sans être annoncé, où sont les ajouts, les retraits, les changements. Nous serons aidés (très partiellement) par les récriminations des lecteurs et divers avertissements glissés dans certains

volumes. Mais, avant cela, il convient de réfléchir à la situation concrète dans laquelle se trouve La Serre.

Parlons d'abord de ce qu'on appelle des « textes d'escorte » de l'in-folio, c'est-à-dire des morceaux autres que les articles. Les éditeurs de l'in-4° reproduisent d'emblée le « Discours préliminaire » et les textes qui l'accompagnaient. Jusque-là, pas de problème ; enfin, n'exagérons rien : il y en a un pour l'explication des sigles des signatures des articles. En effet, beaucoup de rédacteurs principaux sont désignés par des lettres – (O) pour D'Alembert, etc. –, mais que faire quand (C) désigne l'abbé Pestré dans l'in-folio, et Courtépée dans le *Supplément* ? En outre, les \* (signe d'une intervention de l'éditeur : Diderot pour l'*Encyclopédie*, Robinet pour le *Supplément*) peuvent se mélanger. Plus généralement, les huit premiers volumes de l'édition originale de l'*Encyclopédie* sont précédés de préfaces ou d'avertissements, éventuellement suivis d'*errata*, etc. Par exemple, l'Avertissement du t. III (*Cha – Cons*) sert largement de réponse aux critiques des jésuites et à l'interdiction temporaire de 1752 ; il est donc très daté. Dans l'in-4°, comme on met à la fois les articles de l'in-folio et ceux du *Supplément* (1776-1777), on se trouve, au début de la lettre C, avec des textes de 1752 et d'autres qui sont postérieurs de 25 ans : l'Avertissement du t. III tomberait à plat et n'aurait aucun sens. C'est pourtant un écrit remarquable, alors que faire ? Les Avertissements de plusieurs des tomes suivants de l'in-folio contiennent des éloges (Montesquieu, du Marsais, l'abbé Mallet, Lenglet Du Fresnoy) : les éditeurs de l'in-4° ont décidé de les regrouper tous à la fin, au t. 36. Quant aux autres avertissements et *errata*, ils sont en général purement et simplement éliminés, de même que celui du *Supplément*, quitte à utiliser tel ou tel passage dans une note ou dans un article, surtout pour les *errata*. Ainsi l'histoire tourmentée, mais passionnante, de l'*Encyclopédie* est écrasée dans cette édition, qui fait d'un objet vivant un ouvrage d'apparence beaucoup plus inerte.

Autre casse-tête concret : l'intégration du *Supplément*. Il y a soit des ajouts d'entrées inexistantes dans l'original, soit des compléments ou des corrections à des articles qui s'y trouvaient déjà (ils sont alors précédés du signe §). En général, l'in-4° décide d'insérer ceux-ci à leur place alphabétique. On va donc trouver un article « \*Beau » (de Diderot), suivi d'un article « §Beau » (de Marmontel). Mais que faire quand celui du *Supplément* contredit, voire ridiculise, celui de l'original ? C'est en particulier le cas pour ceux de géographie des premiers volumes. Ils étaient très courts, voire désinvoltes, copiés en général dans Vosgien (*Dictionnaire géographique portatif*), éventuellement assaisonnés par une remarque sarcastique de Diderot. Bien des fois, il y avait des doublons involontaires, des erreurs manifestes. Dans ses *Lettres sur l'Encyclopédie*, parues en 1764, et portant sur les sept premiers volumes, l'abbé Saas, adversaire des Philosophes, s'était fait une joie de relever toutes les bourdes. Il n'y avait qu'à s'incliner, s'excuser et corriger ; c'est ce qu'a fait le *Supplément*. Alors, dans l'in-4°, va-t-on mettre côte à côte l'article de l'*Encyclopédie* et celui du *Supplément* qui le ridiculise ? Non : en général, ou bien on omet le premier, ou on les fusionne avec élégance. Mais ce n'est pas toujours si simple. Les éditeurs de l'in-4° doivent aussi remettre à leur place les « articles omis » qui se trouvent à la fin du t. XVII de l'in-folio, et trouver un endroit pour leurs propres articles oubliés.

Pour voir concrètement comment ils ont procédé, il faut d'abord se livrer à un examen de volumes réels, matériels. Prenons ceux qui sont conservés à la BM de Lyon. Parmi eux, il y a celui qui porte le tampon du Collège de la Trinité (cote 103022) et celui qui porte le tampon de l'Académie (cote 158659). On peut en voir le détail sur le catalogue [en ligne], et en outre ils sont numérisés entièrement. Ce sont des exemplaires hybrides ! Sur celui qui provient de

l'Académie (158659), les tomes portent tous la mention « troisième édition », avec la double adresse « A Genève, chez Pellet » et « A Neuchâtel, chez la Société typographique »..., sauf les t. 10, 17 et 36, qui portent « Nouvelle édition » avec la seule adresse (fausse) : « A Genève, chez Pellet ». Sur celui du Collège, il y a aussi un mélange, mais différent. Pour le tome III, par exemple, le 158659 comporte 942 pages alors que le 103022 n'en a que 910.

Les éditeurs de l'in-8° lancent leur édition avant que l'in-4° soit achevé. On lit sur la page de titre « Edition exactement conforme à celle de Pellet, in-quarto ». Mais l'Avertissement dit que ce n'est pas tout à fait vrai, qu'on a corrigé des choses, etc. ; on y parle de 29 volumes (!) et on annonce un 30<sup>e</sup>, un volume de « Supplément ». En fait, comme on l'a dit plus haut, il y en aura 36, autant dans l'in-4° que dans l'in-8°. Moralité : toute comparaison des séries doit bien préciser quels sont les exemplaires matériels utilisés.

Cela vaut tout particulièrement pour les additions annoncées. L'*Encyclopédie* in-folio comportait au t. XVII (p. 751-853) des articles omis, depuis « Actes d'Archaléus » jusqu'à « Vibration ». Ceux-ci ne nous semblent pas forcément repris dans l'in-4°, du moins à leur place alphabétique (on ne comprend pas pourquoi). Il existe diverses annonces dans les in-4° ; par exemple, au verso de la page de titre du t. 17 « Nouvelle édition », on lit : « Nous donnerons à la fin du dernier Volume, les Additions qui se trouvoient en celui-ci, dans l'Édition de M. Pellet ». De même existe un « *Avis des éditeurs* », au début du t. 36 « Nouvelle édition ». Les in-4° et in-8° ont également leurs additions et, bien qu'elles soient « exactement conforme[s] », les listes ne coïncident ni entre elles, ni avec celle de l'in-folio. Pour l'exemplaire in-4° coté 158659, les Additions se trouvent au t. 36, p. 491-513 et comportent une douzaine d'articles, de Chalaza à Uvage. Sur l'in-8° conservé à l'Académie de Lyon, elles sont aussi au t. 36, mais p. 748-779, bien plus nombreuses, commençant à « Abatardir ».

Les remarques précédentes donnent une idée des précautions à prendre pour effectuer des comparaisons fiables entre toutes ces versions de l'*Encyclopédie*. Nous nous contenterons ici d'aborder les articles « Acmella », « Apologue », « Beaujolois », « Camus », « Carpeau », « Crétiens », « Naturel ». Ce ne sont que des exemples, sur lesquels notre attention a pu être attirée par les avertissements des divers tomes, par des extraits de lettres publiés dans Darnton, mais aussi par des recherches au hasard ou ciblées, enfin par l'existence d'un document trouvé en complétant le catalogue des manuscrits de l'Académie rédigé par Michel Dürr.

« *Acmella* »

Revenons aux articles contradictoires entre l'*Encyclopédie* et le *Supplément* : que fait La Serre ? Il peut ne garder que le second, ou les fusionner, ou faire un autre choix. Voici un exemple. « \*Acmella » (I, 108b-109a), dans l'*Encyclopédie*, comporte des remarques originales (où certains commentateurs ont d'ailleurs voulu voir, en forçant un peu le trait, des prémices de la théorie de l'évolution) : Diderot y envisage que les propriétés de plantes ou d'animaux puissent avoir changé à travers les âges. Le *Supplément* donne un *Acemella* ou *Acmella* (I, 138a-b), signé de Lafosse, médecin de Montpellier, où n'est pas signalé (ni par le signe convenu « § », ni par une phrase) qu'il correspond à un ajout, une correction ou une variante de l'article original (il est possible que Robinet, l'éditeur du *Supplément*, ne s'en soit pas aperçu). Alors La Serre reproduit l'article du *Supplément*, *Acemella* (I, 385a-b), supprime celui de Diderot et se contente un peu plus loin d'écrire « \*Acmella. Voyez *Acemella* » (I, 432a). Mais cela débouche sur une incohérence. En effet, dans l'original, Diderot a donné un « \*Actaea » (I, 115a) qui se termine par une remarque sur l'éventualité que les propriétés de la plante se soient modifiées depuis Pline : c'est, ajoute-t-il, « une preuve des réflexions que



j'ai faites à l'art. acmella. Voyez Acmella ». Or « \*Actea » est reproduit dans l'in-4° (I, 454a), mais malheureusement le lecteur ne pourra y trouver l'article auquel le renvoi fait référence.

Pourquoi La Serre a-t-il procédé ainsi ? A-t-il estimé que le texte de Lafosse était meilleur et effaçait celui de Diderot ? A-t-il souhaité effacer quelques remarques osées de Diderot ? A-t-il seulement voulu économiser de la place ? Il ne le dit pas. Dans le t. 13 est insérée une lettre d'un médecin français qui déplore des coupures à « Acémella ». Si maintenant on cherche bien dans les 36 volumes, et qu'on va à « Plantes (observations sur les vertus des) », t. 26, p. 152a-b, non signé, lequel ne correspond ni à un article de l'in-folio ni à un autre du *Supplément*, on constate qu'une partie des idées du « \*Acmella » de Diderot s'y trouve sous une autre forme, par exemple : « Mais, dira-t-on, si les alimens salubres dégèrent en poison, de quoi vivront les animaux ? » L'auteur ajoute un peu plus loin : « On prétend que l'acmella ou l'acemella (voyez cet article) dissout la pierre [...] Mais l'acmella a-t-il eu ces qualités ? les a-t-il encore ? est-elle générale à toutes ces especes de plantes ? n'ont-elles pas dégénéré ? » Voilà donc un exemple de recomposition assez subtile opérée par La Serre et il faudrait donc les rechercher systématiquement dans tout l'in-4°, notamment en partant de toutes les audaces de Diderot mises au jour dans les ouvrages de Marie Leca-Tsiomis.

#### « Apologue »

L'in-folio contenait un article « Apologue », signé de l'abbé Mallet (G) I, 532b. Ce terme désigne une fable morale. L'objet principal de l'auteur consiste à discuter (et à contester) la vraisemblance des conversations et actions entre animaux. Mallet cite à cet égard le P. de Colonia, et surtout « feu M. de la Barre de l'académie des Belles Lettres » (Mémoires de cette académie, t. IX). Dans le *Supplément*, figure un « §Apologue », signé Marmontel (I, 484b), qui prend le contre-pied de Mallet et renvoie à son propre « Fable apologue » dans l'*Encyclopédie* d'origine (VI, 344b-349a), article long et émaillé de nombreuses citations. C'est donc un cas où (sur l'interprétation plus que sur les faits) le *Supplément* contredit partiellement l'*Encyclopédie*.

Dans l'in-4°, La Serre supprime les deux précédents et les remplace par un nouveau qu'il signe explicitement (III, 27b-31a) : « Cet article est tiré de la Poétique élémentaire de M. l'abbé La Serre » ; il ajoute à la signature une note qui reprend en quelque sorte les réflexions de Marmontel dans le *Supplément* :

« On a substitué cet article à celui de M. l'abbé Mallet, qui dispense l'apologue de la convenance des mœurs, & fait une regle de cette faute, échappée très-rarement à Phedre & à La Fontaine. Dans presque toutes leurs fables, ils ont eu l'attention d'observer les mœurs réelles ou idéales des animaux. »

Le texte est plus complet : au paragraphe « De la vraisemblance », il ajoute « De l'intérêt », « Des personnages », « De la longueur de la fable », « Du style » ; il contient une histoire de la fable. Ce nouvel article (qui, entre parenthèses, n'est pas signalé par la mention « A.N. ») ne nous semble pas si mauvais, et il se situe pleinement dans le domaine de compétences de La Serre, puisque c'est ce qu'il enseigne au Collège de la Trinité. Tout cela n'empêche pas La Serre de conserver l'art. « Fable apologue » de Marmontel.

#### « Beaujolois »

L'article « Beaujolois » de Diderot est très pauvre, mais exact : « petit pays de France entre la Saone & la Loire, le Lyonnais & la Bourgogne. Ville-franche en est la capitale. », et ce n'est qu'une version écourtée du *Dictionnaire* de Vosgien. Le *Supplément*, quant à lui, n'en dit rien. Certes, on peut trouver diverses informations intéressantes éparpillées dans l'ensemble de l'ouvrage, par exemple celle-ci à l'article « Femme mariée » de Boucher d'Argis :

« Les anciennes lois des Francs rendoient les maris beaucoup plus absolus ; mais les femmes obtinrent des privilèges pour n'être point battues : c'est ainsi que les ducs de Bourgogne en ordonnerent dans leur pays ; les statuts de Ville-Franche en Beaujolois font la même défense de battre les femmes. »

Aucune date n'est donnée pour ces statuts. Il est vrai que Vosgien semble dire le contraire dans son article « Ville-Franche » :

« Elle fut fondée par Humbert IV, Sire de Beaujeu, qui, pour attirer des habit. accorda entre autres privileges aux maris la permission de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang, pourvu que la mort ne s'ensuivit pas. »

Une certaine familiarité avec les ressorts du grand ouvrage, une certaine facilité à naviguer dans ses méandres aux endroits inattendus, sont nécessaires pour dénicher ces morceaux dispersés. Cette parenthèse sur les femmes du Beaujolais n'était pas dans nos intentions de départ ; revenons au sujet. L'abbé La Serre se trouve donc dans une situation délicate : il serait un peu ridicule pour une encyclopédie publiée à Lyon de ne rien dire du Beaujolais. Il ajoute donc un « Beaujolois », nouveau (t. IV, 637b-639b), non signé, assez long : une colonne et demi sur l'histoire, un tiers de colonne sur l'administration, deux colonnes et demi sur l'économie et une demi-colonne sur les lettres et les hommes célèbres. L'article se termine par un renvoi à une source :

« L'ouvrage le plus étendu que l'on ait sur le Beaujolois, est celui qui a été donné par M. Brisson, sous le titre de *Mémoires Historiques & Economiques sur le Beaujolois*, à Lyon chez Reguilliat, 1770. »

Dans la partie historique de l'ouvrage en question (p. 3-74), Brisson reconnaît (p. 4) avoir surtout compilé Moréri, mais il a aussi travaillé sur d'autres sources. Dans la seconde et principale section (p. 75-272), qui concerne les « Forces du Beaujolois » – c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie et la population –, l'auteur a, au contraire, largement puisé dans son expérience personnelle d'inspecteur des manufactures. L'article de l'*Encyclopédie* in-4° reprend des idées de l'ouvrage, mais ce n'est pas du couper-coller ; nous ignorons si l'auteur en est La Serre, Brisson lui-même ou quelqu'un d'autre.

Voici maintenant le passage sur les femmes dans l'in-4° et l'in-8° :

« Les anciens sires & barons de Beaujolois, profitans des circonstances favorables à leurs prétentions, dictoient dans leur pays des loix quelquefois absurdes & barbares, comme s'ils eussent voulu insulter à la raison & à l'humanité. Par exemple, dans un article des statuts donnés en 1374, aux habitans de Villefranche, le prince leur permettoit de battre leurs femmes jusqu'à la mort exclusivement, sans craindre ni amende, ni qu' l'on écoutât aucune plainte à cet égard.

Toutes ces institutions sont dans le mépris, où elles ont dû tomber en naissant. »

Bien que cet article Beaujolois soit nouveau, il n'est pas précédé de la mention « A.N. » contrairement à ce qui avait été dit dans l'Avertissement.

« *Camus* »

Comme nous l'avons dit, de nombreux articles de géographie ou d'histoire naturelle sont assez désinvoltes et comportent aussi des doublons involontaires, des erreurs factuelles qui font tache. Ici encore, La Serre navigue à vue entre la reproduction des deux articles, la fusion ou l'élimination du premier. Voici une variante amusante, où nous allons pouvoir admirer le nez de la femme de Genghis-Khan, à défaut de celui de Cléopâtre. L'article original de l'*Encyclopédie* (II, 581a) porte deux signatures : (H) = Toussaint et (O) = D'Alembert :

« CAMUS ou CAMARD, qui a le nez court ou creux, & enfoncé vers le milieu. Voyez Nez.

Les Tartares font grand cas des beautés camuses ; Rubruquis observe que la femme du grand cham Ienghis, beauté qui fit beaucoup de bruit en son tems, n'avait pour tout nez que deux petits trous.

(H). Ce Rubruquis étoit un religieux envoyé par saint Loüis, pour convertir le cham des Tartares ; nous avons la relation de son voyage, qui est très-curieuse, sur-tout pour des philosophes. (O) » Dans le *Supplément*, il existe un nouvel article « \*§Camus » (II, 163b), qui se moque ouvertement du précédent, en recopiant l'abbé Saas :

« Si l'auteur de cet article avoit lu cette relation de Rubruquis, il n'imputeroit pas à ce bon cordelier une fausseté qu'il n'a point avancée. Il n'a jamais vu les femmes du *Grand Cham Jeng-his* ou Genghizcan, car c'est assurément le même. Il n'alla dans les cours de Mangou-can & de Batoucan qu'en 1253, & il y avoit alors vingt-sept ans que Genghizcan leur aieul étoit mort. Il est bien vrai que Rubruquis dit que la femme de Scacatay, parent de Batoucan étoit camuse, & qu'elle sembloit n'avoir point du tout de nez ; mais il n'a pas dit un mot de la femme de Jeng-his-can, & il n'a dit d'aucune femme que pour tout nez *elle n'avoit que deux petits trous*. Cette relation de Rubruquis est très-peu exacte, comme M. l'abbé Lenglet en a averti dans sa Géographie, & comme je m'en suis assuré en la lisant. Rubruquis dit que Genghizcan avoit été forgeron, ce qui est faux ; il parle d'un *évêque Normand de Belleville, près de Rouen* ; il ajoute foi à des contes de vieille, & il en fait lui-même, c'est un très-mauvais antiquaire & géographe. *Lettres sur l'Encyclopédie.* »

Que fait La Serre ? Comme à quelques autres endroits de l'ouvrage, il entend regrouper des articles traitant des mêmes sujets et se contente donc (VI, 51a) de mettre ici :

« CAMUS ou CAMARD, qui a le nez court ou creux, & enfoncé vers le milieu. Voyez Nez. »

Si l'on va à Nez (XXII, 421b), on constate qu'est copié l'article original, sous le nom de « Nez camus ou Camard » (il y manque la signature (H) après « trous »), mais que celui du *Supplément* ne figure ni à « Camus », ni à « Nez ». La Serre n'a peut-être pas voulu ridiculiser Toussaint et D'Alembert.

« *Carpeau* »

Dans l'in-folio, après l'article « Carpe (Hist. nat. Ichtiolog.) », signé de Jaucourt (II, 694b-698a), il n'y a rien sur les poissons, on passe à « \*Carpée, s. m. (Hist. anc.) espece de pantomime ancienne... ». Rien non plus dans le *Supplément*, sauf un « Carpe (Hist. ecclés.) disciple de S. Paul... ». Mais dans l'in-4° et l'in-8° on trouve un long article « Carpeau » (VI, 372b-376a), non signé, relatif à un poisson de rivière ne vivant que dans la région de Lyon. Le contenu de l'article est intéressant : en plus de la description précise de ces poissons et de leurs localisations, on y examine les étranges caractéristiques de sexe, leur lien avec les carpes, leurs qualités gustatives. L'auteur cite, à la troisième personne, un mémoire de La Tourrette inséré dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier : la référence exacte est « Recherches et observations sur le Carpeau de Lyon », t. 6 (1775), p. 271-280, et on peut y trouver des compléments intéressants.

Quel est l'auteur de cet article ajouté ? La réponse se trouve dans les fonds de l'Académie : le manuscrit autographe de l'article, par La Tourrette (Marc Antoine) lui-même, est en effet conservé au Ms 352 f. 522-525. Il ne s'agit pas d'une copie, mais de la rédaction même de l'auteur, avec ses ratures et ses notes marginales ; il est probable qu'il a été ensuite copié au propre pour être donné à l'éditeur. En marge du f. 522r, on note en particulier : « extrait pour l'encyclopédie in 4° » et en travers au f. 525r : « N.a pour l'editeur il est parlé de ce poisson dans le commencement de l'art. Carpe, où l'on peut indiquer un renvoi à celui-ci ». À la fin, il y a aussi un petit article « Carpio ou Carpione », qui est aussi inséré dans l'in-4°. La Tourrette apparaît donc comme auteur de l'in-4°, ce qui n'était signalé dans aucune biographie. Darnton dit que ce botaniste, haute personnalité lyonnaise et secrétaire perpétuel de l'Académie de 1767 à 1793, était aussi inspecteur de la Librairie à Lyon ; il indique l'étendue de son secteur et les aides qu'il a pu fournir à Panckoucke et à Duplain (p. 132-134 et 398).

« *Crétins* »

On sait que l'article « Crétins » (IV, 459a), signé par D'Alembert en 1754, fut mal pris par les habitants du Valais. Il s'agissait des goitreux des Alpes, dont la maladie – nous le savons maintenant, mais on l'ignorait à l'époque – est due à un déficit en iode. D'Alembert s'appuyait sur un mémoire du marquis de Maugiron (baptisé « comte » par D'Alembert) lu à la Société royale de Lyon le 22 juillet 1750 ; il dut présenter un long paragraphe d'excuses dans l'*Avertissement* des éditeurs du tome VI (1756). L'encyclopédiste (qui n'a pas beaucoup voyagé) semble d'ailleurs douter ici de l'existence de ces goitreux et faire retomber la faute sur la Société royale ; il est vrai qu'entre temps il a eu maille à partir avec cette académie en raison de l'affaire Tolomas. Or l'in-4° ne reproduit pas les préfaces des volumes successifs de l'édition originale. À la place de cela, La Serre introduit une note de bas de page (t. IX, p. 904-905) qui apporte des informations complémentaires à partir d'un document ultérieur, la *Description historique et critique de l'Italie* de l'abbé Richard (1766) :

« Les Idiots à gros goîtres, nommés *Cretins* ne sont sûrement pas des êtres imaginaires : mais il ne faut pas les considérer comme une race qui se perpétue. Ce sont des malades de naissance, une sorte de monstres humains assez communs dans les parties des Alpes, où les goîtres sont fréquents, & dont les habitans boivent des eaux de sources froides ou de neiges fondues. L'on en trouve en Valais, notamment à Sion. Les regarde-t-on comme des anges tutélaires ? Voilà l'exagération. On les respecte comme des hommes malheureux. Voilà la vérité.

Lisez le voyage d'Italie par M. l'abbé Richard, vous trouverez, page 13, à l'article de Savoie, plusieurs détails concernant ces monstruosité humaines, & des recherches sur leur origine. »

On se reportera dans ENCCRE au dossier de l'article « Crétins » rédigé par Denis Reynaud, qui a étudié cette affaire beaucoup plus en détail.

« *Naturel* »

Il y a plusieurs articles « Naturel » dans l'in-folio, aux divers sens de ce mot, mais c'est surtout de l'article « Naturel (Beaux-Arts) » du *Supplément* (III, 21a-22b) qu'il va être question ici ; il est signé Sulzer. La Serre le reproduit (XXII, 238b-241a dans l'in-8°) et en ajoute un en trois morceaux (ou trois à la suite, si on préfère) « A.N. Naturel, Belles-Lettres. Du naturel dans le style » (241a-243a), « A.N., modele du style naturel » (243a-244a), « A.N. Du naturel dans les pensées » (244a-b). C'est (au point où nous en sommes de l'étude) le seul endroit où nous ayons trouvé cette mention « A.N. », pourtant annoncée comme générale pour les nouveaux articles dès le tome I. Le premier de ces sous-articles finit par : « Cet article nouveau est tiré d'un discours prononcé à l'académie de Lyon, par M. l'abbé La Serre, lors de sa réception. »

C'est une façon de parler : le Discours de réception de La Serre du 7 décembre 1773 est conservé dans les fonds de l'Académie (Ms 264 f. 158-165) ; le manuscrit autographe ne comporte pas de titre, mais le registre à ce jour donne le sujet suivant : « La sagesse du réglemant des académies qui ont substitué à l'usage de prononcer des remercimens, celui de prononcer un discours ». En fait, l'article de l'in-4° et de l'in-8° n'en reproduit que certains passages (242b-243a) et ajoute bien d'autres choses dont les idées sont issues des ouvrages de l'abbé.

Il serait intéressant de pointer systématiquement, dans tous les articles de l'in-4°, les passages extraits des œuvres imprimées ou manuscrites de La Serre : il s'agirait d'une tâche longue et minutieuse qui dépasse de loin ce petit exposé programmatique.

***La disparition des planches***

Venons-en à la différence principale entre l'*Encyclopédie* d'origine et l'in-4° (ou l'in-8°) : la réduction drastique du nombre de planches. Le « Prospectus » (cité plus haut) en a donné

les raisons avancées. Divers autres avertissements et annonces développent les mêmes idées, sans toutefois préciser bien clairement les critères de choix. Nous avons effectué un relevé exhaustif de ce qui a été conservé, lequel sera bientôt inséré sur le site ENCCRE : en voici un aperçu général.

Cette édition a pour vocation d'intégrer à la fois les 11 volumes de planches de l'*Encyclopédie* in-folio et le volume de celles du *Supplément*, du moins celles qui ont été retenues. Sont supprimées pratiquement toutes les planches d'arts et métiers, d'histoire naturelle, d'agriculture, des antiquités, de blason. Sont conservées celles qui concernent les mathématiques, l'art militaire, la marine, l'anatomie, l'architecture, la chimie, la chirurgie, la musique. Dans ces derniers cas, les planches semblent conservées entièrement, sauf exception comme « Sallon Spinola » en Architecture. Mais étrangement, on y a inséré quand même plusieurs planches d'arts et métiers (« Briqueterie », « Chauffournier », « Couvreur ») du *Supplément* ! Au t. III des Planches de l'in-8°, soit vol. 39, dans les « Observations » sur « Briqueterie » (p. 12-15), « Chauffournier » (p. 16-27), Couvreur » (p. 28-36), « Bagne de Brest » (p. 40-45), la seule justification ponctuelle que nous ayons trouvée concerne le Chauffournier :

« Quoique, d'après notre Prospectus, nous ayons pu supprimer les Planches qui expliquent les procédés du Chauffournier, nous les avons fait cependant graver à la prière de quelques-uns de nos souscripteurs, & en conséquence, nous donnons ici leur explication avec tous les développemens qu'elle exige. »

Peut-être ont-ils trouvé ce qu'on appelle aujourd'hui un *sponsor* ?

Un autre changement majeur est la réorganisation de la place des explications, entre les volumes de textes et les volumes de planches. On sait que, dans l'in-folio, les planches sont expliquées tantôt dans l'article auquel elles se réfèrent, tantôt à côté de la planche elle-même. L'in-4° et l'in-8° privilégient en général l'explication au plus près des planches, mais c'est moins systématique qu'il n'est affirmé.

### Conclusion

L'*Encyclopédie* in-4° (et son piratage in-8°) est-elle donc une entreprise de voyous, dont le texte est établi par un homme médiocre ? Est-elle si anecdotique qu'il soit inutile d'examiner son contenu ? Je crois qu'il faut répondre de façon nuancée à ces questions.

Comme l'a montré R. Darnton, ce sont ces éditions, bien plus que l'originale, qui ont permis de toucher un large public, et l'histoire de la vraie diffusion ne doit pas être négligée au profit de celle de la seule création. À fort peu près, le contenu de l'in-4° est le même que celui de l'*Encyclopédie* de Paris (et Neuchâtel), augmentée du *Supplément* et amputée des neuf dixièmes des *Planches* ; les ajouts sont infinitésimaux. En outre, l'histoire du processus encyclopédique, les dates de publications progressives sont ici écrasées. L'ordre alphabétique des volumes de « discours » (1751-1757, puis 1765), les préfaces successives de ces volumes, la publication tardive des *Planches* (1762-1772), celle du *Supplément* (1776-1777), tout cela est gommé, parfois présenté de façon trompeuse. La vie de l'*Encyclopédie*, les interactions de celle-ci avec le monde savant, politique et religieux n'apparaissent que çà et là : comment comprendre la dialectique entre l'*Encyclopédie* et le *Supplément* lorsque deux articles contradictoires de même nom de ces deux ouvrages, non datés, sont collés à la suite sans explications ? Il n'empêche que, lorsqu'on cherche bien, on trouve dans l'in-4° quelques passages nouveaux intéressants, surtout la marque implicite que le processus encyclopédique doit être continué, et la preuve que les ressources pour cela existent partout, même à Lyon !

Cette aventure complète ce qu'on sait sur les liens de l'*Encyclopédie* avec l'histoire de l'Académie ou plutôt des académies de Lyon. Par certains côtés, on pourra dire que notre académie a contribué à ouvrir le processus encyclopédique en s'associant l'abbé de Gua de Malves le 27 juillet 1746, sur la proposition de Quesnay, et à la fermer en fournissant au public une édition meilleur marché, largement diffusée, avec l'abbé La Serre et son ami Joseph Duplain. Elle conserve le seul exemplaire connu de la première circulaire envoyée aux contributeurs (voir la publication par Dürr et Favre 2000) ; certains académiciens ou personnages très liés à l'Académie sont intervenus de façon active, tels Bourgelat, Montucla, Savérien, Rast, Brisson, Willermoz..., et nous venons de voir qu'il faut y ajouter La Tourrette.

De nombreux auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* ont travaillé à partir de l'in-4° ou de l'in-8°. C'est une raison de plus pour étudier ces éditions.

### BIBLIOGRAPHIE

- Antoine François BRISSON, *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolois*, Avignon, "et se vent à Lyon chez V. Reguilliat", 1770, xvj + 272 p.
- Pierre CRÉPEL, « Académies et encyclopédies : l'exemple méconnu d'une académie des sciences à Lyon (1736-1758) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 136, juillet-septembre 2017, p. 33-50.
- Robert DARNTON, *The Business of Enlightenment* (1979) ; trad. fr. *L'Aventure de l'Encyclopédie*, Paris, Perrin, 1982.
- Michel DÜRR, Robert FAVRE, « Un texte inédit de l'abbé de Gua de Malves concernant la naissance de l'*Encyclopédie* », *Mémoires de l'ASBLA de Lyon* 3<sup>e</sup> série, t. 55, 2000, p. 50-68.
- Brigitte GARAUD-BACCONNIER, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, thèse (dir. Dominique Varry), Université Lyon-2, 26 octobre 2007.
- Kathleen HARDESTY DOIG, « The Quarto and Octavo Editions of the *Encyclopédie* », in F. Kafker, *Notable Encyclopedias of the Late Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, p. 117-142<sup>3</sup>.
- Marie LECA-TSIOMIS, *Écrire l'Encyclopédie*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999 (SVEC 375).
- Christine LEHMAN, *Gabriel François Venel (1723-1775). Sa place dans la chimie française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lille, ANRT, s.d., thèse souvenue le 28 janvier 2006 à l'université Paris-X.
- Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie*, Dijon, Des Ventes & Paris, Lambert, 1766.
- Madeleine PINAULT-SORENSEN, « À propos des graveurs et des planches de l'*Encyclopédie* de Lausanne et de Berne », in *Livres et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire*, sous la direction de Silvio Corsini, *Revue historique vaudoise*, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, t. 120, 2012, p. 67-92.
- [Abbé Jean SAAS], *Lettres sur l'Encyclopédie, pour servir de supplément aux sept volumes de ce dictionnaire*, Amsterdam, Tirion, 1764.
- Dominique SAINT-PIERRE (dir.), *Dictionnaire historique des Académiciens de Lyon (1700-2016)*, Lyon, éd. de l'Académie, 2017.
- Vosgien, *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, Libraires associés, 1749.

---

3. Ce remarquable article de K. Hardesty Doig examine, de façon bien plus fouillée que le présent texte, les nombreuses différences entre l'in-4° et les éditions originales. Il donne en particulier la liste des articles portant les mentions «A.N.» et contient des informations sur d'autres Lyonnais tels que Willermoz, l'abbé Rozier et l'archevêque Malvin de Montazet. Notre modeste contribution ne doit être considérée que comme une invitation à le lire, augmentée de quelques précisions sur l'abbé La Serre.



**Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »**

**Philippe DUFIEUX**, *membre correspondant*

## **UNE ENTREPRISE D'IDÉES AU SERVICE DE L'HISTOIRE DE LYON LE DICTIONNAIRE DES ARCHITECTES DE LÉON CHARVET**

[COMPTE RENDU]

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Léon Charvet réunit en un volume – sous le titre *Lyon artistique. Architectes : notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms* (Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, 436 p.) – l'essentiel des recherches qu'il a effectuées sur les architectes et les édifices lyonnais, recherches qui reposent sur un dépouillement considérable d'archives publiques et privées ainsi que d'un grand nombre de publications. Il fournit un outil de travail très pratique, qui s'ouvre sur deux dessins de Philibert Delorme : « Le bon architecte », et « Le mauvais architecte ». Les notices biographiques et bibliographiques de maîtres d'œuvres, praticiens, entrepreneurs, ingénieurs, puis d'architectes lorsque cette profession fut organisée, ainsi que des voyers de la Ville, y sont présentées par ordre alphabétique.

Même si son titre ne l'indique pas, il s'agit d'un « dictionnaire », dictionnaire biographique fort complet et sérieusement référencé. Y sont données de nombreuses précisions, comme la recension des travaux auxquels ils ont participé, les artistes avec lesquels ils ont collaboré, et souvent leur signature. Trois constructeurs romains ont droit à une notice, mais l'étude porte avant tout sur les hommes qui ont contribué à la réalisation des différents édifices lyonnais, depuis Audebert au X<sup>e</sup> siècle jusqu'à Viennois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Avec 9 notices pour les X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, 40 pour le XVI<sup>e</sup> siècle, 69 pour le XVII<sup>e</sup> siècle, 148 pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et 179 pour le XIX<sup>e</sup> siècle, le corpus est d'une grande utilité pour l'histoire lyonnaise et au-delà, car des architectes comme Philibert Delorme ou Soufflot ont travaillé souvent loin de notre région. Léon Charvet a choisi d'arrêter son étude aux architectes inscrits en 1885 au tableau de la Société académique d'architecture de Lyon ; il publie donc les notices d'un certain nombre d'architectes vivant encore à l'époque de la sortie de son livre.

L'ouvrage est facile à consulter. Il donne un répertoire chronologique par date présumée de naissance des personnages présentés (p. 425-431). Outre cette liste chronologique, il établit un inventaire des différents édifices lyonnais avec les noms de ceux qui ont participé à leur construction ou rénovation (p. 399-423). S'y trouve aussi une liste des voyers en titre de la Ville (p. 423). L'ouvrage est illustré par vingt portraits d'architectes, dont certains ont été membres de notre académie, tels Gaspard André, Louis Bresson, Antoine Marie Chenavard, Tony Desjardins, Casimir Échernier, Jacques Germain Soufflot ou Clair Tisseur. Bien d'autres confrères se retrouvent dans ce riche dictionnaire dont notre confrère Philippe Dufieux est venu nous parler.

Toute promenade dans Lyon devrait s'accompagner de la lecture de cet ouvrage.

CR établi par Nicole DOCKÈS-LALLEMENT

*Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »*

**Dominique SAINT-PIERRE**, *membre titulaire*

## **LE DICTIONNAIRE DES ACADÉMICIENS DE LYON LES RECHERCHES CONTINUENT**

Je ne ferai que quelques observations sur le *Dictionnaire des académiciens de Lyon* paru il y a 6 mois <sup>1</sup> (*Fig. 1*), pour ne pas répéter les propos que j'ai tenus dans une communication publiée dans les *Mémoires* 2016 de l'Académie <sup>2</sup>, et que l'on peut retrouver dans l'introduction du dictionnaire. Aujourd'hui, je vais plutôt m'attacher à décrire la future évolution de cet ouvrage.

Le dictionnaire, réalisé par 57 collaborateurs, comprend 824 notices d'académiciens titulaires, depuis la création de l'Académie en 1700. En d'autres termes, nous n'avons pas eu à choisir qui devait ou non faire l'objet d'une notice, contrairement à d'autres dictionnaires de personnes, comme le *Dictionnaire historique de Lyon* paru en 2010, ou les grands ouvrages comme la *Biographie universelle et moderne* de Michaud, le *Grand dictionnaire historique* de Moreri, ou encore le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle ou même les dictionnaires de Chandon, Feller ou le *Robert des noms propres*, le *Robert 2* rédigé par Alain Rey (et malheureusement non réédité).

C'est une illustration de l'histoire de Lyon pendant 316 ans, avec des incursions hors les murs, comme pour ce malheureux Jacques de Flesselles intendant de Lyon, qui va se faire tuer à Paris le 14 juillet 1789 comme prévôt des marchands. Incursion hors les murs avec la renommée de personnages d'envergure comme Ampère, Auguste Lumière, Guimet ou Charles Mérieux.

Ce dictionnaire a la caractéristique d'utiliser les ressources de l'Académie, à savoir les comptes rendus des séances et procès-verbaux tenus depuis 1714 et surtout, ce qui fait la richesse de notre institution, les milliers de manuscrits, les communications et rapports remis par leurs auteurs durant trois siècles, ainsi que la correspondance, dont le dernier classement a été effectué par Michel Dürr. Ces éléments ne sont pas dans le domaine public. J'y reviendrai.

Pour l'instant, nous envisageons de suivre l'évolution suivante : corriger des erreurs, apporter des compléments et rendre le dictionnaire plus vivant. Il n'est pas possible de lancer d'autres éditions, comme ont pu le faire Moreri, Vapereau, ou Larousse. L'expérience montre d'ailleurs que le nombre d'ajouts est exponentiel. Louis Moreri a commencé avec un seul volume en 1674 : il a terminé, lui ou ses successeurs, en 1759 avec 10 tomes. Gustave Vapereau a donné une dizaine d'éditions de son *Dictionnaire des contemporains*, chaque parution devenant plus importante.

---

1. D. Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon, 1700-2017*, éditions de l'Académie, Lyon, 2017

2. D. Saint-Pierre, dans *Mémoires* 16, 2016, p. 167-174

J'ai une petite expérience en la matière, car j'avais publié en 2003 un *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain*. Pour corriger quelques erreurs et surtout apporter des compléments, une seconde édition a vu le jour en 2011. Il contient 15 000 à 16 000 notices, peut-être seulement deux centaines de plus dans la seconde édition. En 2003, l'ouvrage avait une épaisseur de 3 cm; en 2011, c'est un pavé de plus de 6 cm d'épaisseur !

L'Académie ne peut se permettre ce que peuvent faire un Larousse ou un Robert. Nous avons donc adopté la solution suivante : nous mettrons le dictionnaire sur le site internet de notre institution, mais en ajoutant les éléments suivants.

Tout d'abord, il est indispensable d'ajouter une liste-éclair des notices. Pour l'instant, vous pouvez en glisser une dans le dictionnaire : elles sont disponibles au secrétariat de notre Académie. En outre, Nicole Dockès-Lallement vient de terminer un index général des noms. Nous allons étudier les conditions de sa communication.

Puis nous corrigerons des erreurs de forme ou de fond, qui pullulent dans ce genre d'ouvrages (c'est toujours un choc de trouver des inexactitudes dans un texte que l'on a rédigé ou relu). On me rétorquera qu'il ne fallait pas disposer de trois ans et demi pour cette rédaction, mais prendre plus de temps. Je répondrai à cet argument que les académiciens ne sont pas immortels, contrairement à la légende, et que mon souhait était que les rédacteurs voient la parution de leur travail. Neuf rédacteurs, et non des moindres, n'ont pas eu cette chance : Paul Feuga, Noël Mongereau, Charles Rulha, Henri Buet, André Martin, Armand Sarrazin, Jules Traeger, Michel Le Guern et Louis David nous ont quittés en 2016 et 2017.

Des ajouts sont à apporter. La mise en ligne permet de disposer de contributions beaucoup plus longues. Il faut aussi développer les notices de ceux qui ont disparu depuis la parution du volume – ils sont sept pour l'instant : Jean-François Perrin, Jack Bost, Michel Laferrère, Jacques Filleul, Marc Trillet, Henri Hours et René Waldmann –, car les notices des académiciens vivants ont été, par décence, volontairement allégées pour que l'on ne confonde pas dictionnaire historique et bottin mondain. Les futurs titulaires aussi devront apparaître au fil des ans. Les textes peuvent être rallongés, si de nouveaux travaux apparaissent. Je crois savoir, par exemple, que l'on travaille actuellement sur le père Laurent Béraud, jésuite et mathématicien.

Voici un exemple de complément utile. Lorsqu'il fallu rédiger la notice de Palerne de Savy, titulaire en 1785 après cinq ans de candidature, devenu maire de Lyon en 1790, Maryannick Lavigne-Louis, qui était chargée de cette rédaction, et moi-même avons cherché en vain son acte de décès. Certains auteurs le voyaient périr sur l'échafaud. Pour la majorité des historiens, il se serait retiré à Bourg-Argental où il se serait éteint vers 1825 ou 1835. Mais son nom ne paraissait pas dans l'état civil de cette commune. C'était quelque peu gênant d'ignorer comment le premier maire de cette cité, et un maire d'envergure dans une période historique, avait terminé sa vie. Je m'en étais inquiété dans l'introduction du dictionnaire. J'avais pu constater que Gérard Corneloup, dans une chronique parue dans *Le Progrès*, n'était pas plus informé que nous. À la suite d'un article de M. Lavigne-Louis évoquant cette interrogation, un descendant de Palerne de Savy s'est souvenu que son ancêtre avait aussi une petite maison à Millery. L'acte de décès a été retrouvé : Fleury Zacharie Simon Palerne de Savy, n'a pas été guillotiné, il est mort sereinement à son domicile de Millery le treize floréal an VI (2 mai 1798), soit 27 à 37 ans avant l'estimation des historiens. Que cette information soit rendue publique est utile, et si nous n'utilisons pas internet pour une seconde édition, elle resterait confidentielle.

Surtout, nous allons ajouter pour chaque notice des éléments iconographiques. Certains sont déjà énumérés dans les notices. Depuis des années, nos archivistes et bibliothécaires, ainsi que les rédacteurs, récoltent des images sur les académiciens. Quelques exemples :

– des **portraits** : ainsi Saturnin Arloing, Cogell, Bertin, Joseph Chinard, Jacques Annibal Claret, Jules Ward au piano (le tableau se trouve dans les réserves de l'Académie)... ;

– des **gravures** : Borde, Millanois, Vasselier, Vingtrinier, l'abbé Rozier, Aristide Dumont ou Arnould Locard ;

– des **bustes** : Barrier par Allouard, Dugas-Montbel, Glénard, Roland par Chinard, Seringe, Viricel : un buste en terre crue peinte de Prunelle par Daumier (il se trouve au musée d'Orsay) ; il existe un buste en marbre par Fabisch ; nous aurons des choix à faire : Marc Anthelme Petit, François Paul Villeroi, l'abbé Raynal qui veille sur les manuscrits, l'abbé Noirot, Louis Lortet, ou un buste de Tony Garnier que nous venons de repérer à la Société académique d'architecture.

– des **photos** (à partir de 1880) : Appleton, Bouteille alias Bragard, etc. Mais ne faut-il pas préférer les photos en situation, comme Falsan en 1884 chez lui, comme Brémond dans son bureau du *Progrès*, ou Chancrein fêtant une exposition, ou Combet-Descombes dans la rue, ou Commette à l'orgue, ou Gerlier à Agon, ou le comte de Montaigne de Poncins dans son domaine agricole, Paul Trillat en famille, Alexandre Lacassagne, photo de 1866 lorsqu'il est l'élève à l'école de santé militaire à Strasbourg, en 1872 quand il est professeur à Montpellier, puis en 1898 quand il est professeur à Lyon ;

– des **ex-libris**, comme ceux d'Artaud, Noyel, Basset de Chateaubourg, Claret de Fleurieux, Claret de la Tourette, Louis Perrin, le chiffre de Yemeniz, *ex-libris* de Mathieu Thomé, de Ponsaintpierre, de Justin Godart, la curieuse devise de Jacquier de Terrebasse... ;

– des **demeures**, souvent des châteaux : Champollon dans l'Ain pour Isidore Gilardin, château de Chapuys-Montlaville, château de Charpin-Fougerolles, château de Bully pour les Gillet ; ou la Belle Allemande, domaine de Vouty de la Tour (la tour a été détruite en 1973) ; ou encore l'hôtel de Cuzieu, 30 rue Saint-Hélène, où se trouvait le salon des Yemeniz ;

– des **noms de rues** ou de **voies** : ainsi pour Perrache, et bien d'autres ;

– des **médailles commémoratives, effigies et jetons armoriés**, recherchés et recueillis par Jean-Pol Donné : Bertoye, Tricou, Bénédicte Teissier dans son amphithéâtre à l'Hôtel-Dieu avec en arrière-plan le buste de son père Joseph Teissier (gravure de Paul Richer), etc. ;

– des **statues**, qui ont tendance à être fondues en période de guerre lorsqu'elles sont en métal : Bravais, Isaac, Ponsard, Ollier, Soulyard... ;

– des **caricatures** : Courmont, Depéret ou le bâtonnier Perrod par Cacheux ;

– des **tombeaux et monuments funéraires** que recherche Jean Burdy, sans parler des **plaques commémoratives** fixées sur des immeubles ;

– parfois des **portraits** peints ou sculptés de leurs **épouses** lorsqu'elles ont eu un rôle public : ainsi Henriette de Verninac, née Delacroix – sœur aînée d'Eugène Delacroix –, dont le préfet Verninac, le restaurateur de l'Académie en 1800, s'est beaucoup occupé (peinture de David et sculpture de Chinard) ; on souhaiterait aussi trouver un portrait d'Élisabeth Cécile Guillaume de La Vieuville, qui a semblé plus hardie que son mari, l'intendant Pallu lors des révoltes des ouvriers en soie de 1774.

Nous porterons également des signatures et un exemplaire d'écriture. Nous venons par exemple de découvrir que certains manuscrits signés de Pierre Poivre, dont la notice a été faite par Jean-Marc Gohier, étaient de sa main, alors que l'on pensait qu'ils étaient de la main

de ses secrétaires<sup>3</sup>. Parfois, il peut être utile de garder le filigrane du papier, soit pour dater, soit pour trouver une origine.

Nous examinerons à nouveau la liste des manuscrits car parfois elle a été portée sans que la lecture de chaque manuscrit ait été approfondie.

Enfin, concernant les publications et la bibliographie, nous allons porter un petit signe – un <sup>b</sup> en exposant – pour les livres cités dans les notices qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Académie. Ainsi le lecteur saura qu'il pourra éventuellement en trouver un exemplaire ici. Comme nous recherchons et recevons régulièrement les œuvres des académiciens, il faudra comme pour les autres compléments une mise à jour permanente.

En terminant, je voudrais vous faire part d'une difficulté sérieuse pour l'iconographie d'une des notices. Un rédacteur malicieux, voire facétieux, a glissé subrepticement dans le dictionnaire une 825<sup>e</sup> notice d'un académicien qui n'existe pas. Je ne révélerai pas le nom de ce rédacteur, mais, en ce qui concerne la notice, je peux vous indiquer qu'elle se trouve à la lettre S. Vous pouvez chercher cet académicien fantôme : il ne s'agit pas de la notice « SAINT-PIERRE Dominique », mais elle n'est pas très loin.

Bonne recherche.



Figure 1. Couverture (I et IV) du Dictionnaire des académiciens, 2017.

Tableau de François Nivard, *Les berges de la Saône à Lyon*, 1806.

Avec l'autorisation du musée des Beaux-Arts de Lyon.

Maquette Bruno Guard.

3. Voir le « Quart d'heure » présenté par J.-M. Gohier le 17 novembre : dans ce volume, p. 228-230.

*Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »*

**Philippe JAUSSAUD**, *membre titulaire*

## LE DICTIONNAIRE DES « SAVANTURIERS » DU MUSÉUM À LA RENCONTRE D'UNE COMMUNAUTÉ SAVANTE

C'est en 2004, par les soins du Service des publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, qu'est publié un dictionnaire biographique intitulé *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*<sup>1</sup>. Voici, en guise d'introduction, un bref résumé de son aventure éditoriale. Lorsque le projet est lancé, l'un des deux co-auteurs, Édouard-Raoul Brygoo (1920-2016), ancien professeur de « Zoologie (Reptiles & Poissons) » au Muséum, a déjà rédigé des fiches très documentées sur chacun des chercheurs de l'établissement. Par ailleurs, dans un fascicule typographié, il a retracé l'évolution du nombre et de la nomenclature des chaires, en précisant leurs titulaires successifs, depuis la création du Muséum en 1793. Le second co-auteur, Philippe Jaussaud, a publié chez le même éditeur *Pharmaciens au Muséum. De la chimie à l'histoire naturelle* (1998). Cet ouvrage retrace la vie et de l'œuvre de pharmaciens du Jardin Royal des Plantes médicinales et du Muséum, deux établissements situés dans la continuité l'un de l'autre (cf. *infra*).

Ph. Jaussaud est pressenti en 1999 pour rédiger un ouvrage fondé sur la monumentale documentation rassemblée par R. Brygoo. D'abord orienté vers une histoire des chaires magistrales du Muséum et de leur personnel, l'ouvrage se mue rapidement en un dictionnaire biographique des savants du Jardin du Roi et du Muséum. Il est décidé de clore la période étudiée en 1985, date de la suppression des chaires de l'établissement. La réalisation du projet – écriture des notices et tâches éditoriales – a duré cinq ans. Outre les deux auteurs principaux, plusieurs chercheurs du Muséum sont ponctuellement mis à contribution, surtout pour les biographies de naturalistes de l'Ancien Régime. Les sources primaires incluent, d'une part, des documents répertoriés aux Archives nationales sous la cote AJ15, d'autre part des pièces communiquées par les archivistes, conservateurs et bibliothécaires du Muséum : notices de titres et travaux, dossiers administratifs individuels, comptes rendus de l'Assemblée des professeurs, rapports sur candidatures, lettres, photographies, gravures, vélins, etc. Il faut aussi mentionner l'aide fournie par la consultation du catalogue en ligne MUSCAT, de la Bibliothèque centrale du Muséum.

Grâce à des réunions régulièrement tenues au Service des publications scientifiques, toutes les décisions importantes sont prises de manière collective : indexation, choix du titre et des illustrations... Rompant avec les traditionnelles séries de portraits, l'iconographie du dictionnaire regroupe des documents très variés : affiches, vélins, croquis, objets, etc. Les annexes, à la fois copieuses et nombreuses (dix-huit), incluent deux index, qui permettent de retrouver, d'une part des personnages, d'autre part des pays, des établissements, des sociétés savantes ou des disciplines scientifiques. Enfin, les remerciements adressés par les auteurs

---

1. Philippe JAUSSAUD et Édouard-Raoul BRYGOO, *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*, Paris, éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, collection « Archives », 2004, 632 p.



aux collègues dont ils ont sollicité les compétences ne sont pas de pure forme : ils expriment une sincère gratitude. Afin de montrer dans quelle mesure l'ouvrage peut répondre à un besoin du public, nous présenterons quelques pistes thématiques. Les éléments-clés et les lignes de force apparaîtront dans deux chapitres successifs : nous rappellerons d'abord le contexte historique et institutionnel, limité à la période 1635-1985 couverte par le dictionnaire, avant de présenter l'image, certes partielle et diffractée par le prisme biographique, d'une communauté scientifique singulière.

### I. Du Jardin au Muséum : le changement dans la continuité

Les annexes du dictionnaire fournissent quelques repères qui permettent de se faire une idée assez précise de l'histoire institutionnelle de l'établissement. Des ouvrages généraux proposés au lecteur lui permettront d'approfondir sa connaissance du sujet : *Le Muséum d'Histoire naturelle* (1854) de Paul-Antoine Cap, *Les Jardiniers du Roy* de Guy Barthélémy (1979), *Le Muséum national d'Histoire naturelle* (1995) d'Yves Laissus, ou *Le roman du Jardin du Roy* (2009) de Philippe Dufay... La lecture de ces ouvrages et d'articles de synthèse, sans oublier les annexes du dictionnaire (citées ici entre parenthèses), nourrissent les considérations qui vont suivre.

Sous le règne de Louis XIII, le Jardin royal des plantes médicinales est créé, grâce aux efforts conjugués de Guy de La Brosse (1586-1641), médecin ordinaire du roi, de Jean Héroard de Vaugrigneuse (1551-1628), premier médecin du roi, de Jean Robin (1550-1629), arboriste et simpliciste du roi, et du cardinal de Richelieu. Un édit fondateur (Annexe 2), désignant Héroard comme surintendant, est signé dès le 6 janvier 1626. Mais un texte du 15 mai 1635 (Annexe 3) constitue le véritable acte de naissance du nouvel établissement. La fondation du Jardin royal des plantes médicinales, vite rebaptisé « Jardin du Roi » dans le langage courant, obéit à une exigence de santé publique. Il s'agit d'abandonner la vieille médecine galénique au profit de l'iatrochimie paracelsienne, prônée par Guy de La Brosse : seule la chimie peut fournir les « principes immédiats » des végétaux, dont la Faculté de Médecine de Paris, attachée aux principes de Galien, conteste l'efficacité thérapeutique. Elle s'oppose même, le 11 décembre 1636 devant la Chambre des comptes, à tout enseignement de la chimie dans la capitale.

Finalement, ces obstacles seront surmontés et le Jardin royal verra le jour. Au début, selon Alphonse Milne-Edwards (1835-1900), c'est une véritable « École de sciences pharmaceutiques ». Bicéphale (Annexe 4), la direction du Jardin royal associe un surintendant, qui est aussi le premier médecin du roi, et un intendant. La surintendance, exercée par des personnages le plus souvent querelleurs, et davantage préoccupés de leur titre honorifique que de leurs devoirs envers l'établissement, est supprimée en 1671 et rétablie en 1699. Elle devient vacante partir de 1718, date à laquelle un édit sépare la surintendance de la charge de premier médecin du Roi (Annexe 5), et finit par disparaître en 1732. Quant à la charge d'intendant, elle échoit d'abord (1647) à l'Écossais William Davison (1593-1669). Ses successeurs seront des fonctionnaires consciencieux, tels Guy Crescent Fagon (1638-1718), qui deviendra même surintendant en 1699, ou Georges Louis Leclerc de Buffon (1707-1788). L'intendance se maintient jusqu'à la Révolution (Annexe 6), le dernier titulaire de la charge étant Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814), l'auteur de *Paul et Virginie*.

L'enseignement dispensé au Jardin est extra-universitaire, gratuit et librement ouvert à tous. Aucun diplôme n'est délivré : seules des attestations de présence sont fournies sur demande. Trois disciplines – chimie, anatomie/chirurgie et botanique – sont enseignées par des démonstrateurs, et des sous-démonstrateurs. Au début sont créés trois offices de

« démonstrateurs et opérateurs pharmaceutiques pour faire la démonstration de l'intérieur des plantes » et un office de « sous-démonstrateur pour l'extérieur des plantes ». La situation évolue vers un accroissement du nombre des charges, et les historiens distinguent par commodité, pour chacune des trois matières enseignées, deux « chaires » : une principale, occupée par un démonstrateur, rebaptisé plus tard professeur, et une secondaire, occupée par un sous-démonstrateur, ensuite désigné sous le nom de démonstrateur. Les enseignants sont pour l'immense majorité des médecins ; une exception notable est constituée par les sous-démonstrateurs de chimie, qui exercent le métier d'apothicaire. Le démonstrateur prononce un cours théorique, que le sous-démonstrateur illustre grâce à ce que nous nommerions des travaux pratiques. Ce duo abrite parfois des tensions, comme celles qui opposent Christophe Glaser (1629-1672) à Fagon, ou Guillaume-François Rouelle (1703-1770) à Louis-Claude Bourdelin (1696-1777). Quoi qu'il en soit, les premiers cours de chimie officiels en langue française seront dispensés au Jardin du Roi.

La Brosse dote l'établissement de deux installations importantes : d'une part, un « droguier » portant en germe le futur cabinet d'histoire naturelle, géré sous Buffon par l'anatomiste Louis Daubenton (1716-1799) ; d'autre part, un laboratoire de distillation à sec des végétaux destiné au recueil des « principes immédiats » curatifs.

Comme le Collège royal, le Collège de pharmacie, l'École des Mines ou les École royales vétérinaires, le Jardin du roi survit à la tourmente révolutionnaire. Ses enseignants, soutenus par Antoine François de Fourcroy (1755-1809), proposent une profonde réorganisation de leur établissement (Annexe 7). Présenté par Joseph Lakanal (1762-1845) devant la Convention, le 10 juin 1793, le décret fondant le Muséum national d'Histoire naturelle est adopté à l'unanimité (Annexe 8). Le nouvel établissement, doté de splendides collections et d'une importante bibliothèque, est géré par douze professeurs administrateurs, titulaires de chaires magistrales ; ils sont élus par leurs pairs et le résultat du vote doit être confirmé par l'Académie des sciences. Napoléon III leur attribue en 1852 un uniforme : frac de drap noir à collet fendu, orné de broderies, gilet blanc, pantalon noir à bande latérale violette, chapeau à plumes noires et épée (Annexes 12 et 13).

Brygoo a minutieusement retracé l'évolution, au cours du temps, des noms des chaires du Muséum (Annexes 9 et 10). Leur nombre passe de quinze durant la Monarchie de Juillet, à seize durant le Second Empire et à vingt sous la Troisième République, pour culminer à vingt-six en 1979. L'histoire des chaires est très complexe. Par exemple, la « Physique végétale », créée en 1857 pour Georges Ville (1824-1897) est supprimée en 1934, avant de ressusciter en 1959 pour accueillir Pierre Donzelot (1901-1960), puis Charles Sadron (1902-1993) qui la rebaptise « Biophysique » en 1962. La chaire d'« Anatomie humaine », instituée par la Convention (1793) et occupée par Antoine Portal (1742-1832), est successivement rebaptisée « Anatomie et Histoire naturelle de l'Homme » (1838), puis « Anthropologie » (1855), « Ethnologie des Hommes actuels et des Hommes fossiles » (1937), « Anthropologie et Ethnologie » (1968) et enfin de nouveau « Anthropologie » (1970) lors de la création d'une chaire spécifique d'« Ethnologie ». Plus tortueux encore s'avère le processus conduisant à la création d'une chaire de « Malacologie » (1917). Celle de « Zoologie (Vers, Insectes et animaux microscopiques) » de Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829), l'une des douze chaires initiales (1793), éclate en 1830 : il en résulte une chaire d'« Histoire naturelle des Crustacés, des Arachnides et des Insectes » ou des « Animaux articulés » – attribuée à André Latreille (1762-1833) – et une chaire d'« Histoire naturelle des Mollusques, des Vers et des Zoophytes » – qu'occupe Henri Ducrotay de Blainville (1777-1850). En 1917, les domaines des deux dernières chaires mentionnées sont réduits, afin de créer par fusion partielle une

chaire de « Zoologie (Vers et Crustacés) » destinée à Charles Gravier (1865-1937). Les deux autres chaires issues du découpage sont l'« Entomologie », dirigée par Bouvier (1856-1944), et la « Malacologie » dévolue aux Mollusques et aux Zoophytes, dont hérite Louis Joubin (1861-1935). Finalement, la chaire de Gravier éclate à son tour en 1960 : les « Vers » échoient à Alain Chabaud (1923-2013) et les « Arthropodes », Insectes exclus, à Max Vachon (1908-1991). Une évolution semblable caractérise les chaires dévolues à l'étude des Vertébrés, des Cryptogames, des Phanérogames, etc. Seules celles de « Minéralogie » et de « Géologie » resteront mystérieusement inchangées jusqu'en 1985, sans jamais avoir été rebaptisées, fusionnées, scindées ni absorbées. Comme chacun sait, les minéraux et les roches résistent au temps...

Pour aider les professeurs dans leurs travaux, des postes de préparateurs, d'aides naturalistes, d'assistants, de sous-directeurs, etc., sont créés peu à peu dans les chaires. Ainsi, un décret en date du 26 avril 1927, modifiant celui du 12 décembre 1891 (Annexe 15) institue un corps de sous-directeurs de laboratoire. Chaque notice biographique du dictionnaire mentionne, outre les postes successivement occupés au Muséum, la ou les chaires correspondantes.

Le directeur de l'établissement est un professeur démocratiquement élu par ses pairs, d'abord pour une durée d'un an renouvelable, puis, à partir de 1864, pour cinq ans renouvelables. Dans le dictionnaire figure en annexe la liste de tous ces personnages. Le géologue Paul Lemoine (1878-1940), élu en 1932, démissionne en 1936 à cause du désaveu de ses collègues. *A contrario*, Achille Urbain (1884-1957), sur la chaire d'« Éthologie des Animaux sauvages », recueille des louanges unanimes : il a sauvé les laboratoires et les collections du Muséum pendant l'Occupation, protégé le personnel et soutenu sans faille ses collègues. Urbain est aussi le principal fondateur du Zoo de Vincennes, dépendant du Jardin des Plantes. Rien d'étonnant, donc, à ce que les chercheurs de l'établissement lui organisent un mémorable jubilé (le 16 juin 1954).

Les historiens distinguent plusieurs périodes dans l'histoire du Muséum. De 1793 à 1840, l'établissement connaît son « âge d'or », restant sans rival pour l'étude de l'histoire naturelle. Survient ensuite, de 1840 à 1891, une période de stagnation scientifique relative et de conflits externes (avec le gouvernement), et internes : les *experimentalistes*, titulaires de chaires sans collections, s'opposent aux *naturalistes*, titulaires de chaires à collections. Les *experimentalistes* l'emportent dans un premier temps : les chimistes Eugène Chevreul (1786-1889), professeur d'Arts chimiques, puis Edme Frémy (1814-1894), professeur de Chimie appliquée aux corps inorganiques, occupent alors le fauteuil directorial. Par ailleurs, le Muséum échoue à s'imposer dans le domaine de l'enseignement supérieur, face à l'Université. Edme Frémy crée cependant une célèbre école de chimie formant des cadres pour l'industrie. La période 1891-1914 consacre un basculement du pouvoir en faveur des *naturalistes*, grâce au directeur Alphonse Milne-Edwards. Une orientation vers les colonies se développe, laquelle se poursuit jusqu'aux années 1950. Plusieurs chaires *coloniales* sont créées, comme celle des Pêches et productions coloniales d'origine animale (1920) pour Théodore Monod (1902-2000). Après les périodes difficiles des deux guerres mondiales, le Muséum remonte la pente grâce à des directeurs énergiques, tel Roger Heim (1900-1979), professeur de Cryptogamie. De nouvelles missions et des disciplines scientifiques de pointe apparaissent. Enfin, par le décret du 4 février 1985 (Annexe 18), qui réforme radicalement les statuts de l'établissement, les chaires magistrales disparaissent.

C'est là que le dictionnaire s'arrête ...

## 2. Une communauté savante turbulente, mais brillante

Avant toute analyse des notices du dictionnaire, il faut préciser que, dans le milieu universitaire français, la biographie historique est revenue en force depuis la fin des années 1970. L'École des Annales et la Nouvelle Histoire l'avaient dédaignée, avant qu'un mouvement rénovateur de la recherche, baptisé « tournant biographique », ne la remette à l'honneur. Françoise Hildesheimer, parle de « tradition rénovée » (1994), et Guy Chaussinand-Nogaret, dans sa biographie de d'Alembert, d'« un observatoire privilégié autour duquel la recherche tend à se cristalliser » (2007). Cas particulier de la biographie historique, la biographie scientifique a suivi la même évolution, faisant écrire à Anne Collinot : « l'histoire des sciences s'engage dans une croisade de réhabilitation de la *persona* scientifique, participant à un courant de pensée qui admet volontiers que la science est aussi le produit de vies bien réelles [...]. On attribue à la biographie, en tant que méthode, toutes sortes de vertus pour établir la jonction entre la science et son contexte intellectuel et social ». Notons qu'en dépit de son éclipse académique, la biographie a toujours conservé la faveur du grand public.

Les considérations qui précèdent s'appliquent parfaitement aux notices du dictionnaire, dont chacune s'accompagne d'une bibliographie spécifique, listant les sources primaires et secondaires. Ces dernières incluent notamment des biographies ; aux notices académiques, nécrologiques ou tirées des dictionnaires biographiques s'ajoutent des ouvrages, comme *La vie et l'œuvre d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire* (1962) de Théophile Cahn, *Georges Cuvier. Naissance d'un génie* (2006) de Philippe Taquet, ou encore l'autobiographie de Pierre Douzou (1926-2000), intitulée *Vous cherchez quoi au juste ?* (1990).

L'avant-propos du dictionnaire définit un cadre prosopographique, présentant les savants du Muséum comme les acteurs d'une véritable « Comédie Humaine ». Celle-ci met en scène plus de cinq cents personnages, avec leurs caractères, leurs passions, leurs aventures et leurs drames personnels. Leurs origines sociales sont variées. Ainsi, Nicolas Vauquelin (1763-1829), professeur d'Arts chimiques, est fils de paysan, comme René Verneau (1852-1938), professeur d'Anthropologie ou Marcellin Boule (1861-1942), professeur de Paléontologie. Pierre Donzelot (1901-1960), Georges Ville (1927-1967), professeurs de Physique végétale et Achille Valenciennes (1794-1865), professeur d'Histoire naturelle des Mollusques, des Vers et des Zoophytes, pâtissent dans leur jeunesse des difficultés financières de leurs familles. La bourgeoisie fortunée est significativement représentée au Jardin par les membres de riches familles parisiennes d'apothicaires, les Geoffroy et les Boulduc ; au Muséum par de très nombreux savants. Parmi les nobles figurent notamment Henri Ducrotay de Blainville (1777-1850), professeur d'Anatomie comparée, le chevalier de Lamarck, Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), professeur d'Histoire naturelle des Mollusques, des Vers et des Zoophytes, Déodat de Gratet de Dolomieu, professeur de Minéralogie ou le vicomte Adolphe d'Archiac (1802-1868), professeur de Paléontologie. Quant à l'état ecclésiastique, il est brillamment illustré par Latreille et l'abbé René-Just Haüy (1743-1822), professeur de Minéralogie.

Par petites touches juxtaposées, le dictionnaire restitue l'atmosphère générale de l'établissement. Depuis la « période Jardin du Roi » règnent la culture du conflit et le népotisme. Ces deux aspects sont caricaturés par Bertrand-Isidore Salles et Frédéric Gérard, dans leur *Histoire naturelle, drolatique et philosophique des Professeurs du Jardin des Plantes* (1847). Les conflits peuvent être d'ordre scientifique. Ainsi, les querelles des analogues et du transformisme opposent-elles Cuvier respectivement à Étienne Geoffroy Saint-Hilaire et à Lamarck. Mais, les affrontements peuvent prendre un tour plus personnel, comme les attaques par voie de presse de Georges Pouchet (1833-1894), professeur d'Anatomie

comparée, visant ses collègues. Il faut ajouter à cela des interventions du gouvernement dans les affaires internes du Muséum, qui entraînent des polémiques et des révoltes ; ainsi lors de la nomination de commissions d'inspection ou lors de la création de nouvelles chaires pour des candidats du pouvoir en place : la Physique végétale pour Ville, la Paléontologie pour Alcide d'Orbigny. Quant au népotisme, il a pour conséquence l'implantation de grandes familles de savants dans l'établissement. Citons les Boulduc, les Du Verney, les Rouelle, les Thouin, les Jussieu, les Brongniart, les Duméril, les Geoffroy Saint-Hilaire, les Becquerel, les Cuvier ou les Milne-Edwards. Il existe parfois des liens matrimoniaux entre plusieurs familles, ébauchant des réseaux, ainsi que l'a montré Brygoo avec Fourcroy, Laugier, Audouin, les Brongniart et Vaillant (Annexe 14).

Les événements de l'Histoire, dont ils ne peuvent s'abstraire, retentissent sur la vie de nos savants. Durant la Révolution, Latreille et Haüy connaissent la prison, comme ecclésiastiques non assermentés. Étienne de Laville-sur-Ilion, comte de Lacépède (1756-1825), professeur de Zoologie (Reptiles et Poissons), doit s'exiler sur ses terres jusqu'à la chute de Robespierre, qui le menace. Après le 9 thermidor, Geoffroy Saint-Hilaire lui cédera une partie de sa chaire. Quant à Vauquelin, il reçoit un jour une lettre anonyme lui promettant la guillotine s'il refuse de fabriquer du salpêtre. Lors du retour de l'expédition de Bonaparte en Égypte (cf. *infra*), sur ordre du roi de Naples, Dolomieu est capturé et incarcéré dans un cachot infect à Messine. La Seconde Guerre mondiale constitue une période très difficile pour le personnel du Muséum, liée à l'Occupation et à la Résistance. Ainsi, Alfred Balachowski (1901-1983), futur professeur d'Entomologie, est déporté au camp de concentration de Buchenwald, et Paul Rivet (1876-1958), professeur d'Anthropologie et directeur du Musée de l'Homme, doit fuir la France pour s'exiler en Colombie.

Les accidents de la vie et drames personnels n'épargnent pas les savants du dictionnaire. Certains ont perdu de manière précoce leurs parents : Blainville et Albert Arnaud (1853-1915), professeur de Chimie appliquée aux corps organiques, sont orphelins de père ; Latreille est un enfant naturel, trouvé dans une vigne ; Philippe Van Tieghem (1839-1914), professeur de Botanique, organographie et physiologie végétales, est orphelin de père et de mère dès sa naissance. Des accidents mortels surviennent : Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708), démonstrateur et opérateur pharmaceutique pour faire la démonstration de l'intérieur des plantes, agonise après avoir été écrasé par un carrosse ; dépressif, d'Archiac se suicide par noyade ; Léon Bertin, professeur de Zoologie (Reptiles et Poissons), est victime d'un accident de voiture. À cela s'ajoutent des décès dus à la maladie : Étienne-François Geoffroy (1672-1731), démonstrateur de l'intérieur des plantes et professeur en chimie et pharmacie, succombe à la tuberculose, André Laugier (1770-1832), professeur de Chimie générale, au choléra, Latreille à une affection vésicale, Lacépède à la variole, Achille Valenciennes (1794-1865), professeur d'Histoire naturelle des Mollusques, des Vers et des Zoophytes, à une insuffisance cardiaque, Charles Mentzer (1911-1967), professeur de Chimie appliquée aux corps organisés, à un cancer. Une véritable « pathologie muséale » peut d'ailleurs être établie. Très fréquente, la cécité atteint Lamarck, Émile Blanchard, professeur d'Histoire naturelle des Crustacés, des Arachnides et des Insectes, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, Gabriel Delafosse (1796-1878), professeur de Minéralogie, et beaucoup d'autres encore. Quant à Charles Naudin (1815-1899), aide naturalise de la chaire de Culture, il souffre d'une surdité associée à des névralgies faciales extrêmement douloureuses.

Notons à titre anecdotique, que la chaire de Paléontologie semble avoir été victime d'une sorte de malédiction à ses débuts. Son premier titulaire, Alcide d'Orbigny, est rejeté par ses



collègues en raison des circonstances de sa nomination (cf. *supra*). Nous avons évoqué le suicide de d'Archiac, son successeur. Le troisième professeur de Paléontologie, Édouard Lartet (1801-1871), est déjà gravement malade lorsqu'il est élu. Il meurt d'apoplexie avant d'avoir pu dispenser son premier cours. Il faut attendre l'élection du quatrième titulaire, Albert Gaudry (1827-1908), beau-frère de d'Orbigny, pour que la chaire fonctionne enfin normalement. Une variante du *Fauteuil hanté* de Maurice Leblanc, en quelque sorte...

Concernant la formation des savants, il faut souligner la place importante qu'occupent les « médicaux » – médecins, apothicaires et pharmaciens, vétérinaires – qui représentent environ un tiers des effectifs, ce qui se justifie, dans le cas du Jardin, par la vocation initiale de l'établissement. De plus, sous l'Ancien Régime et jusqu'aux premiers temps du Muséum, les sciences de la vie sont enseignées dans les Écoles de médecine ou de pharmacie, la création des facultés des sciences étant tardive. Après la Révolution, le recrutement s'étend – sans que la filière « médicale » ne soit tarie – aux diplômés des grandes écoles, ainsi que des universités de lettres ou de sciences humaines. Une particularité du Muséum réside dans le fait qu'un nombre non négligeable d'autodidactes y font carrière jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle : par exemple Albert Arnaud (1853-1915), professeur de Chimie appliquée aux corps organiques, ne fait pas d'études supérieures pour raison de santé. Enfin, des facteurs familiaux peuvent jouer : Étienne Geoffroy et Georges Pouchet sont encouragés dans leurs études scientifiques ; en revanche Narcisse Patouillard (1854-1926), assistant de la chaire de Cryptogamie, refuse la situation d'agriculteur qu'on veut lui imposer.

La carrière peut se dérouler en interne, le plus souvent grâce à l'appui d'un professeur déjà en place et influent. Ainsi, Louis Le Monnier (1717-1799), professeur en botanique au Jardin du Roi, propose son successeur Louiche Desfontaines (1750-1833), professeur de Botanique dans le Muséum, Georges Cuvier encourage Achille Valenciennes, et Pierre-Paul Dehérain (1830-1902), professeur de Physiologie végétale appliquée à l'agriculture, soutient Léon Maquenne (1853-1925), professeur de Physique végétale. Le recrutement au grade de professeur d'un candidat extérieur à l'établissement peut aussi intervenir. Tel est le cas pour Marc Bridel (1883-1931), chaire de Physique végétale, ainsi que pour trois candidats pressentis par le directeur Roger Heim : Pierre Donzelot, Alfred Balachowsky et Georges Kuhnholz-Lordat (1888-1965), chaire d'Écologie et protection de la nature.

Si de nombreux savants, comme Arnaud, Georges Cuvier, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, Chevreul, Frémy ou les Becquerel, accomplissent la totalité de leur carrière au Muséum – une règle quasi-générale au Jardin –, d'autres changent d'institution en cours de route : Henri-Milne Edwards (1800-1885), professeur de Zoologie (Mammifères et Oiseaux), et Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1920), professeur d'Histoire naturelle des Mollusques, des Vers et des Zoophytes, passent à la faculté des sciences de Paris ; Victor Coste (1807-1873), préparateur dans la chaire d'Anatomie comparée, rejoint le Collège de France, comme plus tard Claude Lévi-Strauss (1908-2009), sous-directeur de laboratoire au Musée de l'Homme, puis directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études ; préparateur dans la chaire de Botanique, Organographie et Physiologie végétale, Léon Guignard (1852-1928), après un bref passage par Lyon, deviendra professeur de botanique à l'École de pharmacie de Paris.

Être en poste au Jardin ou au Muséum n'exclut pas d'autres fonctions concomitantes. Ainsi, Vauquelin cumule les chaires au Collège de France, à l'École polytechnique, à la faculté des sciences de Paris et à l'École de pharmacie de Paris. Achille Valenciennes, puis Alphonse Milne-Edwards, professent la zoologie à l'École de pharmacie de Paris. D'autres savants dirigent des établissements scientifiques, comme l'Institut océano-



graphique (Maurice Fontaine, 1904-2009, professeur de Physiologie générale), l'Institut de paléontologie humaine (Marcellin Boule), l'IFAN (Théodore Monod) ou l'INRA (Pierre Douzou). Quant aux médecins et apothicaires du Jardin du Roi, ils pratiquent l'exercice libéral de leur profession. L'appartenance aux Académies et autres sociétés savantes rejoint la pluralité des fonctions. Jusqu'au <sup>xx</sup>e siècle, pratiquement tous les professeurs du Jardin et du Muséum siègent à l'Académie des sciences. C'est Antoine Portal (1742-1832), professeur d'Anatomie humaine, qui fonde l'Académie de médecine.

Plusieurs savants de l'établissement sont des hommes de pouvoir. Politiquement engagé (Annexe 17), Rivet préside le Conseil supérieur de la radio-télévision française. Fourcroy est ministre de l'Instruction publique, Vauquelin essayeur à la Monnaie et député, Cuvier conseiller d'État et grand maître de l'Université. Sous-directeur du Musée de l'Homme, Jacques Soustelle (1912-1990) devient directeur des services spéciaux, député, ministre de l'Information, puis des Colonies, et gouverneur général de l'Algérie.

Et les femmes, s'étonnera-t-on ? Elles sont absentes du Jardin, à de rares exceptions près comme Madeleine de Basseporte (1701-1780), peintre ordinaire du roi pour la miniature. À partir du début du <sup>xx</sup>e siècle, et jusqu'en 1985, une vingtaine de dames intègrent le Muséum, telle l'énergique Madeleine Friant (18??-19??), sous-directrice de la chaire d'Anatomie comparée, ou Simone Caillère (1905-1999), professeur sans chaire de Minéralogie. Seule Suzanne Jovet-Ast (1914-2006) accède au grade de professeur titulaire, dans la chaire de Cryptogamie.



*Figure 1. Louis Magnin, Narcisse Patouillard et Paul Hariot dans le jardin du Service de Cryptogamie du Muséum (début <sup>xx</sup>e siècle).*

Photo MNHM, aimablement communiquée par le Dr Denis Lamy, chercheur au laboratoire de Cryptogamie.

Le dictionnaire témoigne d'une grande tradition, initiée par Fagon : celle d'envoyer des voyageurs naturalistes sillonner le monde, afin de faire progresser les connaissances scientifiques et d'enrichir les collections de l'établissement. Tournefort part au Levant, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, Dolomieu et Louis Cordier (1777-1861), professeur de Géologie, en Égypte ; Alfred Lacroix (1863-1948), professeur de Minéralogie, visite les volcans du globe ; Milne-Edwards participe aux premières expéditions océanographiques. Le danger guette les voyageurs, qui peuvent se heurter à des peuples hostiles ou être victimes de maladies exotiques. Ainsi, Geoffroy Saint-Hilaire contracte en Égypte une ophtalmie dont les effets

perdreront. Joseph de Jussieu (1704-1779) – frère de Bernard (1699-1777) et d'Antoine (1686-1758), respectivement sous-démonstrateur de l'intérieur des plantes et professeur de botanique au Jardin du Roi – fait partie de la calamiteuse mission La Condamine. Spolié de ses découvertes sur les Quinquinas, ayant perdu une grande partie de ses collections, Jussieu retrouve la France dans un état de santé pitoyable. Florence Trystram a raconté cette tragique aventure dans *Le procès des Étoiles* (1979). D'autres ouvrages retracent des expéditions naturalistes liées au Muséum comme *L'Égypte, une aventure savante* (1998) d'Yves Laissus, *La planète des fleurs* (1977) de Marguerite Duval, ou le *Voyage en Alcidie* (1977) de Françoise Legré-Zaidline, suivi de son *Alcide Dessalines d'Orbigny (1802-1857)* (2002).

Enfin, les notices du dictionnaire précisent les thèmes scientifiques cultivés par chaque personnage (mycologie, ichtyologie, horticulture, herpétologie, parasitologie, ornithologie, phytogéographie, etc.). Le lecteur peut alors appréhender, grâce à des juxtapositions et des recoupements, les caractères spécifiques de la recherche pratiquée au Jardin et au Muséum dans toutes les spécialités (*Fig. 1*). De nature à la fois fondamentale et appliquée, génératrice de découvertes majeures, celle-ci a marqué durablement l'histoire des sciences. Voici quelques exemples significatifs. Dans les sciences fondamentales, tout d'abord, Henri Becquerel (1852-1908), professeur de Physique appliquée aux sciences naturelles, découvre la radioactivité naturelle, Cuvier fonde la paléontologie des Vertébrés, Lamarck celle des Invertébrés, Adolphe Brongniart (1801-1876), professeur de Botanique, Organographie et Physiologie végétale, jette les bases de la paléobotanique, Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861), professeurs de Zoologie (Mammifères et Oiseaux), fondent la tératologie, Douzou la cryoenzymologie, Lamarck le « transformisme », première théorie de l'Évolution, et d'Orbigny nomme les périodes géologiques. Du côté de la recherche appliquée, Césaire Phisalix (1852-1906), assistant dans la chaire de Pathologie comparée, met au point la sérothérapie antivenimeuse. Les professeurs de chimie se distinguent également : Albert Arnaud et Charles Mentzer (1911-1967) découvrent des médicaments cardio-vasculaires majeurs, Chevreul et Joseph Gay-Lussac (1778-1850) déposent le brevet de la bougie stéarique et Charles Sannié (1896-1957) fait progresser la police scientifique. Plusieurs professeurs du Muséum participent à la direction d'entreprises industrielles : Alexandre Brongniart (1770-1847), professeur de Minéralogie, à la manufacture de Sèvres, Gay-Lussac à Saint-Gobain, Chevreul aux Gobelins, Claude Hélène (1938-2003), professeur de Biophysique, chez Rhône-Poulenc. À tout cela s'ajoute la création de stations maritimes, de parcs zoologiques et de jardins botaniques.

### Conclusion

En définitive, au-delà de ses visées pratiques, le dictionnaire rend compte de deux histoires parallèles : celle d'un établissement et celle des hommes qui y ont fait œuvre de science. Toutes deux ont inspiré, jusqu'à ce jour, de nombreuses productions et formes « médiatiques ». Aux biographies et aux récits d'explorations déjà mentionnés, il faudrait ajouter les romans, les œuvres d'art – peintures, sculptures, vitraux, médailles – et les objets de collections : chromos, timbres, etc. Restreignons-nous à la littérature de fiction pour mentionner le Valmont des *Liaisons dangereuses* et l'abbé Faria du *Comte de Monte-Cristo*, très probablement inspirés par Dolomieu. D'autres romans, dus à la plume de Balzac, de Jules Verne, d'Edmond About ou d'auteurs contemporains, mentionnent explicitement des chercheurs du Muséum. *La peau de chagrin* offre au lecteur un éloge de l'œuvre de Cuvier, un panégyrique dont quelques phrases nous paraissent convenir pour clore notre propos :

« [...] notre immortel naturaliste a reconstruit des mondes avec des os blanchis, a rebâti, comme Cadmus, des cités avec des dents, a repeuplé mille forêts de tous les mystères de la zoologie avec quelques fragments de houille [...]. Alors, en présence de cette épouvantable résurrection due à la voix d'un seul homme, la miette dont nous sommes usufruitiers dans cet infini sans nom, commun à toutes les sphères, et que nous avons nommé LE TEMPS, cette minute de vie nous fait pitié ».

## BIBLIOGRAPHIE

- Guy BARTHÉLÉMY, *Les Jardiniers du Roy : petite histoire du Jardin des plantes de Paris*, Paris, Le Pélican, 1979, 295 p.
- Franck BOURDIER, « Origines et transformations du cabinet du Jardin royal des plantes », *Sciences et Techniques*, 1962, n°18, p. 36-50.
- Claude BLANCKAERT, Claudine COHEN, Pietro CORSI et Jean-Louis FISCHER (dir.), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, Archives, 1997, 687 p.
- Paul-Antoine CAP, *Le Muséum d'Histoire naturelle*, Paris, Curmer, 1854, 418 p.
- Collectif, *Centenaire de la fondation du Muséum d'Histoire naturelle 10 juin 1793-10 juin 1893*. Volume commémoratif publié par les professeurs du Muséum, Paris, Imprimerie nationale, 1893, 575 p.
- Collectif, *Volume du tricentenaire*, Archives du Muséum national d'Histoire naturelle. 6<sup>e</sup> série, vol. 12, 1935, 682 p.
- J.-P. CONTANT, *Contribution à l'histoire de l'enseignement de la pharmacie : l'enseignement de la chimie au Jardin royal des plantes de Paris*, Thèse de doctorat en Pharmacie de l'université de Strasbourg, Cahors, Coueslant, 1952, 129 p.
- Philippe DUFAY, *Le Roman du Jardin du Roy*, Monaco, éditions du Rocher, 2009, 217 p.
- Gabrielle DUPRAT, « Le Muséum national d'Histoire naturelle », *Médecine de France*, n° 94, 1958, p. 17-32.
- Léon GUIGNARD, *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 1803-1903 : volume commémoratif*, Paris, Joannin, 1904, 403 p.
- Philippe JAUSSAUD, *Pharmaciens au Muséum. De la chimie à l'histoire naturelle*, Paris, éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, collection Archives, 1997, 259 p.
- Philippe JAUSSAUD et Édouard-Raoul BRYGOO, *Du Jardin au Muséum en 517 biographies*, Paris, éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, collection Archives, 2004, 632 p.
- Yves LAISSUS, « Le Muséum national d'Histoire naturelle. I : trois siècles d'histoire », *Revue de l'Enseignement supérieur*, 1962, n° 2, p. 53-76.
- Yves LAISSUS, « Le Jardin du Roi », dans René Taton (dir.), *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hermann, 1964, p. 287-341.
- Yves LAISSUS, *Le Muséum national d'Histoire naturelle*, Paris, Gallimard, Collection Découvertes, 1995, 144 p.
- Victor PLOUVIER, « Historique des chaires de Chimie, de Physique végétale et de Physiologie végétale du Muséum national d'Histoire naturelle », *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle, Miscellanea*, 1981, vol. 3, p. 93-155.
- Claude SCHNITTER, « Le développement du Muséum national d'histoire naturelle de Paris au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « se transformer ou périr », *Revue d'Histoire des Sciences*, 1996, vol. 49, n° 1, p. 53-97.
- Claude SCHNITTER, « Le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris ; un terrain d'affrontement entre naturalistes et expérimentalistes ? », *Bulletin d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences de la Vie*, 1995, vol. 2, p. 41-49.
- Emma SPARY, *Le Jardin d'Utopie*, Paris, éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, collection Archives, 2005, 407 p.

*Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »*

**Jean-Dominique DURAND**<sup>1</sup>

et **Claude PRUDHOMME**, *membre correspondant*

## ÉCRIRE UN DICTIONNAIRE SUR LE CATHOLICISME

Ce nouveau dictionnaire<sup>2</sup> est né d'une demande des éditions Robert Laffont, désireuses d'inscrire dans la Collection Bouquins un ouvrage de référence, maniable, accessible à un large éventail de lecteurs, sûr sur le plan des contenus. À l'heure d'internet, il est aisé de trouver une masse considérable d'informations sur le catholicisme, mais il est impossible d'en connaître les sources et d'en vérifier la valeur ou les intentions. C'est pourquoi nous avons fait appel à 127 collaborateurs, pour la plupart universitaires, pour beaucoup liés à l'Université lyonnaise, tous reconnus pour leur compétence, afin de traiter les deux mille notices sélectionnées. Nous avons en effet l'ambition de parcourir l'ensemble de l'histoire du catholicisme des origines à nos jours et de l'embrasser dans toute son extension géographique. Nous voulions aussi montrer le catholicisme dans sa diversité théologique, spirituelle, artistique, culturelle, politique, sociologique, d'où l'appel à des spécialistes de plusieurs disciplines : des historiens, des théologiens, des littéraires, des juristes, des musicologues, des exégètes, des sociologues, etc...

Enseignants et chercheurs, nous sommes particulièrement sensibles aux difficultés rencontrées par beaucoup de nos contemporains, et spécialement par les jeunes, pour comprendre la complexité du catholicisme et dépasser les idées reçues ou en vogue. L'essayiste Olivier Roy a consacré un ouvrage à « la sainte ignorance » en matière de religion. Il diagnostiquait dès 2008 les effets de ce déficit, qu'il liait à la rupture du lien entre religion et culture. C'est bien là le premier objectif de cet ouvrage : aider les étudiants de toutes disciplines à obtenir une information concise et scientifique. Mais nous avons évidemment voulu nous adresser aussi à tous ceux qui sont soucieux de comprendre un catholicisme menacé, du moins dans les pays de tradition chrétienne, « d'exculturation », pour reprendre l'expression de la sociologue Danièle Hervieu-Léger. Ce livre n'est pas pour autant un livre de catéchèse ou de recatholicisation, mais un livre qui dresse un bilan de l'histoire du catholicisme et offre un panorama de ce qu'il est devenu dans le monde d'aujourd'hui

Conjuguer des objectifs pédagogiques et scientifiques ne va jamais de soi. Nous nous sommes efforcés de trouver une présentation qui les concilie à partir d'un cadre imposé par le genre « *dictionnaire* » et la collection Bouquins. Une introduction substantielle permet d'éclairer le lecteur, qui peut ensuite approfondir ses connaissances grâce aux références

---

1. J.-D. Durand a été élu membre d'honneur associé de l'Académie de Lyon lors de la séance du 5 décembre 2017.

2. Jean-Dominique DURAND et Claude PRUDHOMME, *Le Monde du Catholicisme*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 2017, 1449 p.

biographiques qui suivent chaque notice et à la bibliographie finale. Une chronologie permet de se repérer dans le temps. Mais nous avons surtout tenu à introduire deux innovations : des itinéraires thématiques qui sont une invitation à suivre des parcours fléchés, et permettent de saisir d'emblée la richesse des contenus ; un cahier statistique qui fournit des données chiffrées dont nous avons soin de donner les sources et de rappeler les limites. Ces données, même si leur précision peut être trompeuse, sont particulièrement précieuses pour prendre la mesure des évolutions récentes du catholicisme, et surtout son basculement vers le Sud du monde, l'Afrique et l'Asie essentiellement. Le nombre des ordinations sacerdotales ou des étudiants en formation dans les séminaires et les instituts religieux, en particulier en Inde ou en Afrique subsaharienne, surprendront sans doute bien des lecteurs et feront découvrir la nouvelle géographie du monde catholique. Une projection de ces chiffres à trente ans laisse imaginer l'ampleur de la mutation. Si le pape est toujours à Rome, le monde catholique est de moins en moins européen ou occidental, et tous les indicateurs montrent que ce déplacement géographique s'accélère.

Certains pourraient considérer le choix de s'en tenir au catholicisme comme réducteur ou à contre-courant. Nous sommes profondément convaincus qu'il est nécessaire de multiplier les entreprises éditoriales transconfessionnelles et nous avons collaboré à plusieurs d'entre elles. En outre il existe déjà d'excellents dictionnaires consacrés au fait religieux, au singulier et au pluriel, ou au christianisme en général, qui répondent à cette visée. Notre point de départ est ici différent. Nous prenons acte de la dilution de références qui rendent incompréhensible un vocabulaire usuel qui, il y a peu, allait de soi pour évoquer le catholicisme, majoritaire en France (Pâques, évêque, messe, fêtes...). Il en résulte un effacement de tout un ensemble d'éléments, matériels ou culturels, biographiques ou sociaux, qui étaient spontanément associés au catholicisme. Il suffit de lire la presse ou d'entendre beaucoup de commentaires journalistiques pour mesurer la confusion qui règne entre les différentes confessions chrétiennes. Rappeler le sens des termes, expliquer leur signification, retracer brièvement leur histoire ne relève pas d'un prosélytisme inavoué, mais d'une nécessité : comprendre ce qui caractérise le catholicisme, et donc rapproche et différencie hier ou aujourd'hui différentes manières d'être chrétien.

Il ne faut pas davantage voir dans l'importance des références à Rome et à la papauté la volonté d'imposer une vision qu'on aurait qualifiée au XIX<sup>e</sup> siècle d'ultramontaine. Si Rome est très présente, c'est tout simplement parce que la ville dans laquelle le pape est établi occupe une place centrale dans l'histoire du catholicisme, dans sa culture comme dans son organisation et son fonctionnement, même si cela se fait avec d'importantes nuances selon les époques. Lorsque nous avons commencé à recevoir les premières notices commandées aux différents collaborateurs, nous avons été frappés et étonnés de constater l'importance des références à Rome dans un très grand nombre de notices. D'où l'image choisie pour la couverture : une foule bigarrée devant la basilique Saint-Pierre de Rome. La basilique témoigne de cette place centrale de Rome. La foule traduit la diversité du catholicisme : car si Rome est omniprésente, le catholicisme n'est pas monolithique. Mais ce monde s'est constitué depuis le XVI<sup>e</sup> siècle sous l'autorité spirituelle de la papauté, et le catholicisme s'est affirmé comme une confession chrétienne particulière caractérisée par la place reconnue au pape face aux mondes des réformés et de l'orthodoxie orientale. Et dans cette construction, la relation des fidèles au pape est une constante comme le vérifient aujourd'hui les Églises nées de la mission en Afrique, en Asie, dans le Pacifique. Elle est très complexe et les contestations de la régulation romaine sont permanentes parmi les catholiques, au point de la mettre en

cause (on peut lire à ce propos l'entrée « Antiromanisme catholique »). Mais la relation à Rome reste pour l'heure une caractéristique commune aux catholiques, quand bien même ils manifestent leurs désaccords avec les mots venus de Rome et les gestes posés par le pape.

Si nous avons réservé une entrée à de nombreux papes, nous n'avons pas pour autant consacré une notice à chacun d'entre eux. Nous avons privilégié les papes contemporains qui ont de manière incontestable fait évoluer le catholicisme dans son rapport aux États, aux sociétés, aux cultures, aux autres religions et aux non-croyants. Le choix le plus délicat concernait la place à accorder au pape actuel. Le lecteur aura tôt fait de constater que le pape François occupe une place notable, parce qu'il fait bouger les lignes, et même les entrées d'un dictionnaire du catholicisme. Premier pape venu du Sud du monde, il apporte, ne serait-ce qu'à travers son nom de pontificat – référence à François d'Assise –, une vision renouvelée de la présence de l'Église catholique au monde. Avec lui, de nouvelles notices, impensables il y a dix ans, ont fait leur entrée à cause de leur importance dans l'histoire récente et les débats collectifs : « Climat », « Théologie du peuple », par exemple ; d'autres ont subi des mises à jour notables, comme celles qui sont consacrées aux questions sociales. Par ailleurs, nous avons pris en compte l'actualité avec des notices « Migrants » ou « Pédophilie ».

En somme, pour nous, « Le catholicisme, c'est un monde », comme le disait le grand sociologue et historien (lyonnais) Émile Poulat, c'est-à-dire un rapport au monde et une manière de faire monde au sein du monde global. Nous avons donc inséré un grand nombre de notices sur la culture (littérature, peinture, sculpture, musique...), la spiritualité et la présence dans la société (questions sociales, politiques...). Parce qu'il se veut monde, le catholicisme a voulu embrasser tous les domaines de la vie, y compris le sport comme l'illustrent plusieurs entrées qui pourront surprendre. Dans chaque cas, nous avons veillé à montrer en quoi le domaine évoqué entretient un lien direct avec le catholicisme et contribue à le modeler. La musique témoigne ainsi de la diversité des sensibilités qui cohabitent parmi les catholiques : du chant grégorien au rock, en passant par la musique baroque, l'opéra et le jazz, les catholiques se sont emparés de toutes sortes d'expression, jusqu'à annexer des musiciens non catholiques, comme Bach, qui sont entrés dans la liturgie, les rites, la culture catholique.

En relisant l'ensemble des notices avant de donner l'ouvrage à l'imprimeur, nous n'avons pas manqué de nous interroger sur les réactions que pouvaient susciter nos choix. Un tel ouvrage, soumis en outre à des contraintes éditoriales, fait inévitablement des mécontents qui s'étonnent de ne pas voir figurer telle personnalité, tel événement, tel lieu, etc. Nous-mêmes avons conscience que d'autres entrées auraient pu être utiles, par exemple sur la conception catholique de l'espace ou du temps. Mais, nous le répétons, nous n'avons pas une prétention encyclopédique. Notre priorité est de fournir un point de départ concis et solide. C'est pourquoi, à la fin de chaque notice, des renvois et des indications bibliographiques permettent au lecteur d'aller plus loin.



**Jeudi 16 novembre 2017 : Journée « Autour des Dictionnaires »**

**Philippe PAILLARD, membre correspondant**

## **AUTOUR DU PROJET DE « DICTIONNAIRE DES INSTITUTIONS LYONNAISES »**

Outre un intérêt personnel pour cette question, le projet est né du constat de la relative pauvreté des études sur cet aspect de l'histoire lyonnaise dans la période récente. Les études les plus complètes datent, en effet, presque toutes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup>.

Le sujet est sans doute ardu et pourtant les institutions sont la colonne vertébrale d'une société. En outre, leur évolution en est à la fois le reflet et le moteur. Le dictionnaire traite des institutions de l'Ancien Régime qui ont semblé plus originales aux commanditaires du projet que celles du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui n'est qu'en partie vrai.

### ***Essai de définition***

Définir ce qu'est une institution, surtout pour cette période, n'est pas si facile. La consultation des dictionnaires, encyclopédies et autres n'éclaire pas complètement ; on dérive très rapidement vers une histoire de l'administration, des gouvernements. On peut proposer la définition suivante :

*« Organe, organisme, structure d'origine légale ou coutumière doté d'un ensemble de règles en charge d'exécuter (ou d'y participer) des tâches d'intérêt général incombant à l'Etat ou à une puissance publique ».*

S'agit-il forcément d'une personne morale ? Ce peut être aussi une personne chargée du fonctionnement, d'autorité de cette structure. Certains usages, certains groupements de personnes peuvent-ils constituer des institutions ? On peut aussi y inclure « *l'expression de croyances et représentations collectives qui peuvent se concrétiser dans des lieux ou des objets* » (*Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace*, mis en chantier en 2007).

Le cas lyonnais offre une difficulté supplémentaire tant l'enchevêtrement des pouvoirs est complexe : pouvoir de l'archevêque, seigneur de la ville, de la commune, du roi ; importance des institutions commerciales et bancaires ; des établissements de la santé, de charité, etc.

### **La fabrication du dictionnaire**

#### ***Qu'est ce qu'un dictionnaire ?***

*« Recueil de mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine réunis selon une nomenclature d'importance variable et présenté généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi, et destiné à un public défini », d'après le dictionnaire Larousse.*

#### ***Pour quel public ?***

Il est, en effet, important de poser cette question. Veut-on réaliser un ouvrage destiné à tout public ou pour un public spécialisé ?

« *Nous écrivons pour les hommes qui veulent se renseigner et s'instruire* » (remarque de Pierre Larousse en introduction au *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, 15 vol., 1866-1876),

ou encore :

« *Ouvrage qui se veut pratique et didactique – pratique car le lecteur y trouvera rassemblées des informations éparses dans des centaines d'ouvrages et d'articles dont beaucoup ne sont disponibles que dans des bibliothèques spécialisées ; didactique car ces informations sont ordonnées et tendent à transmettre un savoir organisé et à suggérer avec sagesse et mesure une lecture de l'histoire de Lyon [...]. Nous avons choisi la formule du dictionnaire en raison de la commodité qu'il présente et de l'instantanéité du savoir qu'il procure* » (*Dictionnaire historique de Lyon*, 2009).

### ***L'étendue des notices***

Du point de vue précédent découle aussi, en partie, la taille des notices. Une première ébauche permettra aussi d'évaluer le coût du dictionnaire (grand article, petit article...).

### ***Le choix des collaborateurs***

L'ouvrage devra avoir un caractère scientifique et servir d'instrument de travail pour les chercheurs, d'où l'appel à des collaborateurs reconnus (archivistes, universitaires...). Des collaborateurs occasionnels sélectionnés pour la qualité de leurs travaux pourront être associés. Le travail en équipe est important aussi pour enrichir le débat et co-construire le dictionnaire (comme ce fut le cas pour le *Dictionnaire* des académiciens). Il permet en outre de connaître des recherches d'étudiants, qui ne sont pas forcément publiées ou répertoriées, et également d'orienter des sujets de recherche pour des étudiants en master dans le cadre de leur cursus.

### ***La structure porteuse***

La Société d'Histoire de Lyon (SHL), qui a une politique d'édition, est d'accord pour prendre en charge la parution du dictionnaire. Ce choix a une influence directe sur toutes les étapes de sa fabrication. Mais à certaines conditions : « *Le mieux serait de recourir aux membres* » insiste le président. On a même pensé à une sorte de Wikipedia.

« *Il me semble dans les fonctions de la SHL d'éditer des ouvrages qui soient des outils de travail pour les chercheurs en histoire lyonnaise, mais dont la technicité et la lente durée d'écoulement sont des obstacles à une publication par un éditeur de droit commun* ».

La condition principale est donc d'en faire un ouvrage de référence à l'usage des chercheurs et du plus large public.

Dans la même optique, l'idée a été avancée de faire circuler les ébauches de notices auprès des membres de la SHL en vue de les compléter ou de les discuter.

### ***Les moyens techniques***

Dans un premier temps, il était nécessaire de faire une liste des principaux items. Après discussion, le logiciel *Excel* a été adopté pour sa simplicité, le grand nombre d'extensions possibles et les possibilités de tri. Plusieurs colonnes : familles, s/s familles, articles (items), synonymes/renvois, type d'institution, bibliographie existante, contributeurs, taille de l'article... La première tâche est donc bien de dresser une liste des entrées du dictionnaire (items).

Pour démarrer, les *Almanachs historiques* de Lyon sont très utiles ; également les ouvrages sur Lyon, les dictionnaires existants. C'est un premier jet, qui va se compléter au fur et à mesure ; on verra apparaître des renvois à faire ; de même, des articles qu'il faudra regrouper ou même laisser de côté. On fera ensuite un tri par familles et s/s familles.

L'étape suivante sera de faire un tri dans les articles, de façon à obtenir une liste définitive des entrées et d'organiser les renvois (renvois de fond ou renvois techniques).

On en est là à ce jour !

## ANNEXE

### **BENOÎT GOY, *OBSERVATIONS EN FORME DE LETTRES SUR LE TRAITÉ DES DÉLITS ET DES PEINES***

#### **Manuscripts Ac.Ms 150 fol. 9-19 et Ac.Ms 150 fol. 42-47**

conservés dans les archives de l'Académie de Lyon

(transcription par Nicole DOCKÈS-LALLEMENT)

Dans les deux manuscrits qui suivent, Benoît Goy commente l'œuvre de Cesare Beccaria à partir de la traduction en français parue en 1766. Le traducteur, André Morellet, a choisi la 3<sup>e</sup> édition italienne et a inséré les corrections préparées pour la 5<sup>e</sup> édition. Bien qu'elle ait modifié profondément la structure du texte, cette traduction demeure pendant longtemps la version la plus connue du texte de Beccaria<sup>1</sup>.

Le premier manuscrit (Ac.Ms 150 fol. 9-19) est une copie rapide, avec une orthographe peu orthodoxe, qui a cependant été parfois corrigée. Notons que, lorsqu'est citée la traduction de l'abbé Morellet, si les phrases sont scrupuleusement respectées, le copiste n'en suit pas l'orthographe. Ce manuscrit ne comporte pas de majuscule après un point final de phrase, et de nombreuses ligatures attachent les mots entre eux. Pour rendre la lecture plus facile, nous avons apporté certaines modifications : les majuscules après un point final et les espaces entre les mots sont rétablies. Cependant l'orthographe, si peu correcte soit-elle, est conforme à celle du manuscrit.

Le second manuscrit (Ac.Ms 150 fol. 42-47), retranscrit par une autre main (sans doute celle de Goy), d'une écriture plus serrée, comprend quelques majuscules superflues, comme il est encore courant à cette époque, et une orthographe plus soignée ; la transcription reprend exactement le manuscrit.

Les gloses marginales (sans doute rajoutées par Goy) sont mises entre doubles crochets. Lorsque le texte est souligné sur le manuscrit, il l'est dans la transcription. Les mots sautés sont entre crochets. [N. D.-L.]

\* \* \*

## I

### ***Observations en forme de lettres sur le traité des délits et des peines traduit de l'italien édition de 1766*** [Ac. Ms 150 fol. 9-19]

[fol. 9<sup>r</sup>] Monsieur je profite du loisir de la campagne pour remplir les vûes que vous m'avez indiquées au sujet du traité des delits et des peines dont la traduction a été imprimée cette année. Ce livre vous a paru écrit avec chaleur et avec force ; mais comme vous n'êtes pas homme du métier (Permettès moy de repeter la même expression dont vous vous etes servi) vous avés craint d'emporter un jugement trop precipité si vous n'etiés aidé des reflexions d'un lecteur un peu plus versé dans ces matieres. Cette defiance trop modeste sans doute de

---

1. Voir *supra* Nicole Dockès, *Discours inaugural, 10 janvier 2017*, p. 202-203.

vosre part n'est guerres au ton de la plus-part des lecteurs de ce siecle qui entendent tout, comprennent tout, critiquent tout a la premiere inspection du livre souvent meme sans l'avoir lû ou du moins sur une lecture rapide des premieres pages, semblables a ces petits maîtres joués dans plusieurs de nos comedies qui decident d'une piece sur le titre, sur le nombre ou le nom des acteurs ou sur quelque hemistiche qu'ils auront retenu en courant.

Mais vosre amitié Mr. ne vous a t elle point fait illusion lorsque/ [fol. 9v<sup>o</sup>] vous m'avés cru capable de decider d'un ouvrage tel que celui dont il s'agit ? il ne suffit pas que l'age, l'experience et les devoirs de l'etat m'ayent pu donner quelque connaissance de la matiere. Il faut encore un esprit d'analyse et de discussion qui peut seul porter la sonde dans un ouvrage si profondement medité.

Cependant comme je me ferai toujours une gloire de vous obeir je vais vous faire part de mes reflexions telles qu'elles se presenteront et sans m'assujettir a un autre ordre que celui du livre meme.

L'auteur italien ne m'est point connu ; je ne scache pas meme, qu'aucun journal françois ou etranger l'ait nommé, et ce qui fait presumer qu'il veut garder soigneusement l'incognito, [j'ai appris depuis ce tems qu'il s'appelloit Beccaria et qu'il étoit de Milan] c'est l'anecdote dont quelques journaux litteraires ont rendu compte et qui est repetée par le traducteur dans la preface mise a la tete de sa traduction. Une societé de gens de lettres et de citoyens qui s'est formée a Berne et dont l'objet est la recherche des verités pratiques plus utiles aux hommes avoit fait offrir dans les papiers publics une medaille de vingt ducats a l'auteur anonyme de cet escrit en l'invitant de se faire connoitre et d'agreer l'hommage que l'on rendoit dans sa personne au bon cytoyen ; mais les/ [fol. 10r<sup>o</sup>] offres et les recherches ont été vaines ; ce qui fait soupçonner ou que l'auteur est d'un rang bien au dessus d'une semblable gratification quelque honorable qu'elle soit, ou qu'il escrit et qu'il est domicilié dans un pays où les traits hardis semés dans l'ouvrage pourroient lui attirer quelques facheuses affaires. A l'egard de la traduction on l'attribue a un homme d'esprit notre compatriote<sup>2</sup> deja connu dans la republique des lettres et dont ce dernier ouvrage ne peut qu'augmenter la reputation. La division generale de l'ouvrage se presente sous ce point de vüe. Quels sont l'origine et le fondement des peines ? quelle application doit on en faire a chaque delit en particulier ? je ne puis d'abord convenir avec l'auteur de ce qu'il avance au sujet de la legislation Criminelle : « tandis que beaucoup de prejugés (ce sont ses termes) se sont dissipés a la lumiere de ce siecle nous voyons qu'on ne s'est point occupé de reformer l'irregularité des procedures criminelles, partie de la legislation aussi importante que negligée dans l'Europe »<sup>3</sup>.

Il ajoute que c'est la une suite de la Barbarie des siecles qui nous ont precedé ou la loi n'étoit autre chose que la/ [fol. 10v<sup>o</sup>] raison du plus fort et la raison que l'esclave de la tyrannie. L'esprit Philosophique ne s'est point encore fait jour dans cette region tenebreuse.

Sans discuter metodiquement quel est cet esprit Philosophique si vanté de nos jours ? quels sont les avantages que nous en avons retiré ? si ces avantages peuvent etre en equilibre avec les maux qui en ont été la suite ? si dans la religion, dans la morale, dans la science même, cet esprit philosophique n'a pas plus fait naitre de doutes qu'eclairer de verités je conviendrai de bonne foi que si l'on ne reproche a notre jurisprudence criminelle que ces deffauts inherens a toutes les loix humaines, de n'avoir pû prévoir tous les cas, ni plier a toutes les circonstances, d'abandonner quelques fois un commentaire necessaire a la prudence du magistrat executeur de la loi, de renfermer quelques apparences de contradictions, de multiplier en certains cas des procedures que l'on auroit pu rendre plus simples, ces reproches quoique souvent exagerés peuvent avoir quelques fondement. Mais quelle est la loi émanée des hommes qui

2. L'abbé André Morellet.

3. *Traité des délits et des peines*, « nouvelle édition plus correcte que la précédente », Philadelphie (?), s.n., 1766, xl-239 p. in-12, [Tdp], p. 4.

ne participe pas aux foiblesses de l'humanité ? je defie l'esprit Philosophique concentré dans un seul foyer d'en produire une qui soit a l'abri/ [fol. 11r<sup>o</sup>] d'une semblable critique.

Mais a quelques deffauts près aussi legers nous ne craignons point d'avancer tout prejuge national a part que notre jurisprudence françoise en matiere criminelle a été redigée avec la plus grande sagacité que si on l'examine d'un œil neutre et reflechi, il est difficile de n'en pas admirer la marche et la regularité, que ce qu'on pourroit taxer de surchargé dans la formalité ne sont au fond que des precautions justes et necessaires lorsqu'il s'agit de la vie et de l'honneur des citoyens, et qu'ainsi elle ne merite pas d'etre enveloppée dans cette proscription generale de la legislation criminelle de l'europa.

Qu'il n'y ait peut etre des pais, et surtout en italie, ou l'on ait versé dans l'instruction criminelle toutes les subtilités, les arguties dont la jurisprudence civile et canonique de cette partie de l'europa est herissée, c'est ce que nous ne contesterons pas ? Aussi par une legere contradiction l'auteur quelques pages apres celles que j'ai citées semble-t-il n'avoir eu que l'italie en vüe « je m'estimerois bien heureux, dit-il, quand je n'aurois d'autre mérite que celui d'avoir presenté le premier à notre italie avec quelque netteté ce qu'on a deja écrit et mis en pratique dans d'autres/ [fol. 11v<sup>o</sup>] nations».

D'ailleurs il ne faut pas confondre les opinions particulieres des criminalistes avec le fond de la legislation criminelle. Si l'on decidoit de la beauté et de la bonté de la morale par cette multitude de Commentateurs qui par de vaines subtilités en ont ebranlé le fondement et terni l'eclat on ne pourroit en porter qu'un jugement bien faux.

Je passe a un article bien plus important et bien plus delicat que notre auteur a traité avec toute la force et tout le patetique dont il est capable. Il s'eleve contre la cruauté des peines dans nos tribunaux. La peine de mort lui paroît surtout intolerable, si ce n'est dans le cas ou le delit du particulier peut produire une revolution dans la forme du gouvernement établi. Il cite a ce sujet l'exemple des romains et celui de la Czarine elisabeth qui promit a son avenement a l'empire qu'aucun de ses sujets ne seroit mis a mort pour quelque crime que ce fut et qui tint fidèlement sa promesse. Sensible aux gémissements des foibles et des opprimés, l'auteur s'etonne que leurs cris n'ayent pas reveillé l'attention des philosophes cette espece de magistrats dont l'emploi est de diriger les opinions/ [fol. 12r<sup>o</sup>] humaines<sup>4</sup>. C'est dans eux principalement et dans leurs disciples obscurs et paisibles qu'il voudroit exciter ce doux fremissement par lequel les ames sensibles repondent a la voix du defenseur de l'humanité.

J'abandonne mr, a votre jugement toutes les expressions un peu entortillées qui se ressentent, sinon de la rudesse, du moins de l'obscurité du jargon de l'ecole. Je ne doute pas meme qu'a travers cette obscurité peut etre affectée, vous n'ayés été touché des traits & sensibilité qui font honneur a l'auteur. Nous portons au dedans de nous, du moins chez les nations policées, le germe de la Compassion. La dureté et l'inflexibilité sont hors de notre caractere et quoique en dise ailleurs notre auteur dans un moment d'humeur un peu trop attrabilaire, le magistrat dans le tems meme qu'il condamne un criminel voudroit l'absoudre. Le cri de l'humanité n'est etouffé en lui que par celui de la conscience et du devoir. C'est même l'esprit de la loi qui veut qu'en matiere criminelle l'opinion la plus douce soit toujours suivie.

Mais cette sensibilité toujours louable dans les particuliers/ [fol. 12v<sup>o</sup>] deviendroit une faiblesse si elle etoit pousse trop loin dans le législateur et le magistrat. A l'exemple de l'Être supreme dont ils tiennent la place, sans acception, sans menagement pour les lieux, les tems, les personnes, ils doivent sacrifier l'interet particulier au bien general, centre de toutes les loix. Tous les individus qui composent la société meritent leurs regards mais sans les fixer tellement sur aucuns qu'ils oublient ce qu'exigent l'ordre public et l'interet general de la société, ou plutot ils ne doivent regler l'état et le sort de chaque particulier que subordonnément et pour

---

4. Citation sans guillemets de *Tdp*, p. 5.



concourir à l'avantage de la communauté. C'est le pivot sur lequel doit rouler toute législation. Detruisés la Baze, l'édifice s'écroule, parce qu'il est impossible que le Bouleversement du corps n'estraîne avec lui la destruction des membres. Sur ces principes dont la vérité est de sentiment, examinons quels sont les motifs sur lesquels l'auteur que je discute soutient que la peine de mort doit être abolie. Je les réduis à trois principaux. La peine de mort est injuste. Elle est trop cruelle. Elle est inutile pour le bien de la société et l'on peut y suppléer par des chatiments plus capables de servir de frein au crime./

[fol. 13r°] Pour prouver que la peine de mort est injuste, l'auteur employe ce raisonnement, les hommes sont tous nés égaux. La nécessité ou la convenance les a rassemblés en société, et l'on a reconnu que pour le bien commun il falloit que cette société fut réglée par des loix, parce que s'il étoit permis à chaque membre social de faire tout ce que lui dicteroit son intérêt particulier, cet intérêt se trouvant presque toujours opposé à celui des autres associés et l'un voulant avoir ce qui seroit l'objet des desirs de l'autre, ce seroit entre eux une guerre perpétuelle. Mais si tous les états sont égaux, qui pourra faire exécuter les loix ? qui voudra y obéir ? chacun fera des loix au gré de son caprice et de son intérêt particulier. Il a donc fallu renoncer à cette égalité et déposer entre les mains d'un ou de plusieurs des membres de la société la puissance législative et la puissance exécutive. De là l'auteur conclut que les loix ne sont que la somme des portions de liberté que chaque particulier a cédées en quelque façon par force et par conséquent cession aussi restreinte qu'il a été possible ; d'où il suit qu'on ne doit pas presumer que par cette cession un homme ait voulu donner aux autres hommes le droit de lui/ [fol. 13v°] ôter la vie. Les loix défendent même de disposer arbitrairement de sa sienne propre ; à plus forte raison suivant le contrat primitif doit-il être défendu de disposer de celle des autres ?

Je ne sais, Mr, si vous aurés été touché de ce raisonnement ou je trouve une subtilité qui tient de bien près au sophisme.

Quand les hommes se sont mis en société qu'ont-ils apporté en commun et, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, pour faire leurs fonds ? la vie, l'honneur, les richesses, ces biens pour chaque individu sont sous la protection de la loi sociale. Il n'est permis à aucun d'eux de disposer que conformément à cette loi, même des fonds qui lui appartiennent, à plus forte raison lui doit-il être interdit de disposer contre la teneur de cette loi des fonds qui ne lui appartiennent pas. En naissant et en devenant membre de cette société chaque homme a contracté l'obligation de se soumettre aux loix communes à tous les autres. Lorsqu'il y manque il trouble l'ordre de la société et s'expose des lors à un dédommagement juste envers le corps social. Ce dédommagement ne peut-être pris que sur les biens qu'il a mis dans la société. Or nous venons de voir que la/ [fol. 14r°] vie est un de ces biens. La perte de cette vie peut donc être suivant les circonstances une indemnité légitime que le corps social a droit d'exiger par proportion à l'injure et à la perte qu'il a soufferte.

Supposons avec l'auteur que les loix ne sont que la somme des portions de la liberté cédées dans l'origine par chaque particulier. Cette cession renferme évidemment la renonciation à la liberté de pouvoir agir contre la loi et par un contre-coup nécessaire la soumission aux peines prononcées contre ceux qui y contreviennent, car ce seroit se jouer de son engagement que de promettre la soumission aux loix et de se réserver néanmoins la liberté de les enfreindre impunément. Ainsi dans cette cession primitive je trouve du moins implicitement le droit accordé par le cedant aux autres hommes de lui ôter la vie dans de certaines circonstances. Je promets d'obéir à la loi. Je renonce sur ce point à ma liberté naturelle. Je me soumetts des lors aux peines qui sont la suite de ma désobéissance, de même que celui qui a prêté serment de fidélité à son prince s'expose aux peines de la déloyauté et du parjure lorsqu'il y contrevient.

Ne demandés donc plus quel droit ont les autres hommes de vous ôter la vie. Je répons que c'est le droit que vous leur/ [fol. 14v°] avés donné ou que leur ont donné ceux qui ont fondé la société dans laquelle vous êtes né.

L'exemple de la prohibition du suicide porte entierement a faux. Cette prohibition est une loi de la religion qui nous deffend de disposer d'une vie que dieu ne nous a donné que sous la condition de la lui rendre dans le tems qui lui plairoit. Les motifs de la religion ecartés, le suicide n'est point un crime de leze-societé parce qu'il ne nuit qu'à celui qui en est la victime. Aussi voyons nous que chés les romains, il estoit toleré et qu'il n'y avait point de peine prononcé contre ceux qui se defaisoient eux memes. Mais quelle cruauté d'egorger un homme avec ceremonie ? Les loix qui deffendent le meurtre executent elles memes l'homicide. La vie etant le plus grand de tous les biens, il n'est point de Delit proportionné a sa privation. D'ailleurs la mort du coupable ne repare point le crime. C'est un mal substitué a un autre. Pour justifier la peine de mort lorsque l'atrocité du crime l'exige, je ne rappellerai pas l'usage de tous les siecles et de toutes les nations qui ont decerné cette peine contre certains crimes. Un auteur philosophe tel que le notre repond froidement a ces exemples : les siecles et les nations ont eu tort : « l'histoire des hommes est/ [fol. 15r°] une mer immense d'erreurs ou l'on voit surnager ça et la et a de grandes distances entre elles un petit nombre de verités mal connues<sup>5</sup>.

Je n'entreprendrai pas egalement de definir et decider les cas ou cette peine doit etre prononcée. Dans les matieres semblables a celles que nous traitons les assertions trop generales sont rarement vraies dans toute leur etendue. Dire que pour quelque crime que ce soit, a l'exception de ceux qui produisent quelques revolutions dans le gouvernement, la peine de mort est injuste et trop cruelle, c'est la l'erreur que je combats, mais si l'auteur s'en fut tenu a mettre en these que suivant la pratique de plusieurs tribunaux de l'europe, il est des crimes qui sont punis trop severement par la peine de mort je ne pourrois qu'applaudir a cette sage observation deja relevee par plusieurs auteurs.

Pour decider que la peine de mort est toujours trop forte a l'egard de quelque crime que ce soit, il faut suposer qu'il n'est point de crime qui merite la mort, qui ne puisse etre reparé autrement que par la mort, dont l'interet du corps social exige la punition par la mort du coupable.

On sent combien il est contraire aux notions les plus communes d'avancer qu'il n'est point de crime quelques atroce/ [fol. 15v°] qu'il soit qui merite la mort et qui ne puisse etre reparé autrement que par la mort. Quoi le sacrilege, le viol en certains cas, l'incendie premedité, l'assassinat de guet apend, le vol et le meurtre sur les grands chemins, le faux de la part des officiers publics, le poison, les vols et les concussions d'un homme en place qui aura ruiné des provinces entieres, qui aura porté la desolation dans presque tout un royaume, quoi ! tant de crimes enormes ne meriteront pas la mort du coupable et pourront etre expiés par des peines plus legeres. Rapelons ici des principes que nous [avons] déjà developés. Si chaque particulier peut disposer a son gré des biens meme qu'il n'a pas apportés dans la société, nous retombons des lors dans la plus funeste anarchie. Plus de seureté pour nos biens, notre honneur, notre vie qui deviendront la proye du plus entreprenant d'autre part celui qui a rompu une foi le frein de la loi ne peut etre arreté que par la crainte du chatiment et dans une ame aussi dure et aussi intraitable cette crainte deviendra sans effet si elle n'est poussée jusqu'a la terreur par l'enormité du chatiment préparé au coupable. Il est donc d'une necessité absolue/ [fol. 16r°] que le chatiment soit en raison du crime, et la peine de mort ne devient trop cruelle qu'autant que cette proportion ne seroit pas gardée. Ou peut-on avancer de sang froid qu'il n'est point de crime qui soit en proportion avec la peine de mort ? celui qui par le fer ou par le poison aura privé de la vie l'un de ses semblables ne pourra pas en etre privé par une juste represaille et la loi du talion seroit sans contredit la plus juste de toutes les loix si par des motifs qui ne sont pas dans la nature la religion ne nous eut apris le pardon des injures, et si dans l'ordre politique on n'eut craint que l'execution de cette loi abandonné

---

5. *Tdp*, p. 113.

a chaque particulier ne degenera en voie de fait dangereuse. Mais ce que l'on [n'] a pas voulu laisser au pouvoir arbitraire et a l'interpretation suspecte de chaque membre de la societe les loix se le sont reservés et c'est cette loi du talion qu'elles executent lorsqu'elles punissent de mort ceux qui ont donné la mort ou qui ont commis quelques délit aussi préjudiciable a la societé.

Etrange paradoxe ! un malheureux sans autorité, sans raison, sans necessité, aura pu arracher avec violence la/ [fol. 16v°] vie a un autre homme ou lui faire l'injure la plus cruelle. Qui merite des larmes ? qui merite de la compassion ? ou la triste victime de cette Barbarie ou celui qui en est l'auteur ? Cependant suivant nos reformateurs, c'est en faveur de ces monstres que les ames sensibles, que les disciples obscurs et paisibles de la philosophie doivent repondre a la voix du deffenseur de l'humanité.

C'est un raisonnement bien frivole que d'objecter que la mort du coupable ne repare pas le crime. Le bannissement, l'esclavage que l'auteur veut substituer a la peine de mort le répareront encor moins et a suivre ce raisonnement dans toutes ses consequences, tout crime devrait rester impuni ; mais la peine de mort ne rend pas la vie ou l'honneur enlevés a ceux qui l'ont perdu parce que la chose est phisiquement impossible, elle sert en meme temps et de reparation et de preservatif a l'égard de la societé. Il faut un exemple public et autentique pour vanger la societe de l'injure qu'elle a soufferte par le delit de l'un de ses membres ; il faut en meme tems un preservatif pour que ce membre cangrené et pourri n'infecte pas le reste du corps. Le chirurgien habile/ [fol. 17r°] qui voit la cangrene se communiquer insensiblement de l'extremite du corps a la masse entiere du sang suspend il l'amputation parce que l'operation est trop cruelle ? mais elle est necessaire ; meme necessité de retrancher absolument du corps social tout membre qui ne peut que lui communiquer l'infection. Le bannissement, l'esclavage meme perpetuel sont de vains Palliatifs ; le bannissement parce qu'il ne fait que transporter le mal d'une societé a un[e] autre. L'esclavage perpetuel parce qu'il laisse exister le coupable et qu'il le met toujours a porté de nuire, sinon par ses exemples, du moins par ses discours qui communiqueront a ceux qu'il voit journallem. toute la corruption de son coeur. Il peut d'ailleurs facilement rompre ses chaines et causer de nouveaux maux dans la société. Nous en voyons un exemple sensible dans la plupart de ces criminels echappés de galere qui retournent ordinairement a tous les desordres de leur vie passée et font une fin tragique.

Je m'aperçois, Mr, qu'insensiblement j'ai devancé la refutation du troisieme preexte par lequel notre auteur soutient que la peine de mort doit être abolie comme inutile pour l'exemple, et peu capable de/ [fol. 17v°] contenir les scelerats a qui d'autres chatiments subtils en imposeroient davantage.

Ici les objets changent totalement. Ce n'est plus contre l'injustice et la cruauté du dernier supplice que l'on declame. C'est contre son inutilité mais la mort du coupable pourroit être sans fruit qu'elle seroit neanmoins juste et necessaire par les raisons qui ont été cy devant exposés. Le chatiment infligé par les loix au crime a trois objets : punir le coupable, retrancher de la societé un membre qui pourrait l'infecter ; contenir par l'exemple ceux qui seroient tentés de l'imiter. Ces deux premiers objets suffisent pour justifier la peine de mort quand il faudroit meme passer condamnation sur le troisieme mais je n'en suis pas reduit la et je prétens que l'utilité de la peine de mort est aussi facile a etablir que sa justice.

Je ne disconviendrai pas que de tems a autre on trouve des scelerats assés determinés pour envisager de sang froid la mort de leur semblables et celle qui les attend ; mais ce n'est pas le plus grand nombre. J'en appelle a cet amour inné pour la vie dans tous les etres, meme jusques dans les brutes qui les engage a ne rien negliger pour la conserver et pour la deffendre et/ [fol. 18r°] surtout a ne pas affronter une mort certaine. Si l'endurcissement dans quelques scelerats est parvenu au point de les etourdir sur la perspective du suplice, ce n'est que par degrés qu'ils en viennent la, et du moins la crainte de la mort retiendra-t-elle ceux qui ne sont

pas entierement plongés dans l'abime et qui forment le plus grand nombre. 2° Si la vûe de la mort pouvoit être separé de l'appareil qu'elle présente dans la condamnation d'un criminel, s'il pouvoit même s'attendre a une mort prompte qui fut l'affaire de quelques moments, l'impression seroit sans doute bien moins forte mais le spectacle de la torture, du gibet, de la roue, des feux allumés le deshonneur meme imprimé a la famille et qui se perpetue d'age en age sont capables d'en imposer et en imposent aux plus déterminés. 3° Quand la crainte de la mort ne contiendrait qu'une petite partie de ceux dans qui de mauvais principes, une education negligée, de pernicious exemples ont repandûs les funestes semences du crime, il seroit interessant d'en maintenir l'usage. La societé y gagneroit. Les predicateurs cesseroient de precher s'ils s'arretoient a la consideration du peu de fruit que font ordinairement leurs predications./

[fol. 18v°] Mais ce n'est pas, dit notre auteur, l'intensité de la peine qui porte l'effroi sur les mechants. L'execution d'un criminel n'est pour eux et pour le peuple qui y assiste qu'un spectacle qui fait d'autant moins d'effet qu'il est souvent répété. Mais lorsque le malfaiteur s'attend a une peine qui se repetera tous les jours, et qui durera autant que sa vie il s'exposera bien moins a la meriter, et c'est par cette raison que l'esclavage perpetuel et la condamnation aux travaux publics substitués a la peine de mort feront sur lui une impression bien plus vive.

Il est certain qu'en supposant deux peines égales. celle qui dure le plus est la plus effrayante mais si une peine est plus legere que l'autre l'effet est tout contraire. Celuy qui sera dans le cas de s'y exposer oubliera la durée de l'une pour ne s'attacher qu'a l'intensité de l'autre. Sous ce point de vue unique il comparera l'une a l'autre sans calculer la repetition de la plus legere et c'est ce qui arrivera principalement lorsque la peine de mort sera mise en parallele avec la privation/ [fol. 19r°] de la liberté. En veut-on une preuve convaincante ? que l'on propose a un criminel condamné a mort l'alternative de subir cette peine, ou d'une prison perpetuelle et d'une condamnation aux travaux publics on n'en trouvera pas un sur mille qui ne prefere la conservation de la vie quelles que dures que soient les conditions qui y sont attachées et qui n'accepte avec la plus grande satisfaction la commutation de peine.

J'ai lieu de craindre, Mr, que cette lettre ne vous paraisse bien longue mais les reflexions se sont multipliées sous ma plume dans une matiere aussi interessante. Les decouvertes sont utiles mais il semble que le ton d'innovation gagne insensiblement toutes les nations. Nous sommes presque persuadés que ceux qui nous ont precedé n'avoient ni ame, ni sentiment, ni gout. Ne seront-ils point vangés par ceux qui nous succederont ? au surplus quoique en contradiction avec l'auteur du traite des delits et des/ [fol. 19v°] peines je m'empresserai toujours de payer le tribut d'estime et d'admiration dû a son ouvrage qui renferme des verités sublimes et des traits de lumiere d'une force singuliere.

Si vous agreés, Mr, ce léger essai je continuerai de vous communiquer mes recherches sur les autres parties de l'ouvrage.

J'ai l'honneur d'être V.

## II

### *Seconde lettre sur le traité des Délits et des Peines par Mr. Goy, lue a l'académie le 12 janvier 1768 pour le tribut de l'année 1767* [Ac. Ms 150 fol. 42-47]

[fol. 42r°] Vous exigez que je continue à vous faire part de mes observations sur le traité des délits et des peines. J'obeis, quoique depuis ma premiere lettre il ait déjà parû quelques ouvrages sur cette matiere. Le seul qui soit tombé entre mes mains est intitulé « Réfutation des principes hazardés dans le traité des délits et des peines imprimé cette année (1767) chez Dessaint à Paris. L'auteur M<sup>r</sup> Muyart de Vouglans avocat au Parlement qui donna au Public, il y a quelques années, des institutes criminelles, venge notre Jurisprudence criminelle des reproches peu fondés de l'auteur du traité des délits et des peines, et par une espece de represailles il fait voir que l'on trouve dans le livre qu'il refute des principes de la Religion ,

la Morale, la saine Politique ne peuvent tolerer. Son indignation l'engage à traiter l'auteur de prétendu illuminé qui s'érigeant en précepteur du genre humain entreprend du fond de son Cabinet de tracer des lois à toutes les nations... a travers de grands mots et de ces expressions emphatiques propres à éblouir il a semé, dit'il, dans son ouvrage une foule d'assertions dangereuses qui font juger que l'incognito que garde l'Auteur est bien moins l'effet de sa modestie que de sa prudence » [[pag. 22 de la refutation]]<sup>6</sup>.

Je n'adopte pas en entier la vivacité de ces reproches. On ne peut s'empêcher de rendre justice, comme je l'ai fait dans ma premiere lettre, aux profondes idées, à l'energie non seulement de l'expression, mais même du raisonnement de l'Auteur. Mais je ne saurois disconvenir qu'il donne de tems à autre dans des écarts d'autant plus dangereux qu'il seme des fleurs sur le précipice, et qu'en plaidant en apparence la cause de l'humanité, il m'a paru porter les atteintes les plus fortes à plusieurs loix de la Societé.

Je ne puis me refuser, Monsieur, à ce sujet à une observation sur la plupart des écrits de certains Philosophes modernes. J'y vois prodigués a chaque page et jusque dans les Romans les noms d'humanité, d'honneur, de vertu, de justice, de décence, d'honnêteté et ce ne seroit point un paradoxe d'assurer qu'ils y sont souvent plus répétés que dans nombre d'ouvrages de piété. / [fol. 42v°] Mais veut-on appliquer le nom à la chose ? Rien n'est plus disparate. Ce sont là des êtres chimeriques, personnifiés qui ne portent que le masque des vertus qu'on veut leur faire représenter. Par un artifice encore plus séduisant on s'attache à une de ces vertus que toutes les Religions admettent, et qui flattent l'orgueil de l'homme par leur éclat, telle par exemple que l'humanité. On la préconise. Elle seule mérite les honneurs divins. Et c'est sur l'autel de ce nouveau Dieu que l'on immole en holocauste les vertus moins éclatantes, mais qui tiennent le plus à la Religion et à l'ordre public. C'est ainsi que dans l'impuissance d'étouffer tout d'un coup cette lumiere interieure, ces principes innés et cultivés par l'éducation, l'incrédulité y substitue une fausse lueur, que dans la nouvelle route qu'elle trace elle laisse subsister quelques points de vüe de l'Ancienne pour égarer plus facilement ceux qui ne marchent pas avec assez de circonspection. Ne me decelés pas Monsieur, auprès de bien des gens. Je serois bientôt livré aux sarcasmes les plus amers, aux bons mots qui sont les armes offensives et défensives de cette espece d'adversaires.

Aussi me hâtai-je de revenir à mon sujet. Je me suis proposé dans cette lettre d'examiner l'importante question, si l'usage de la torture que l'on nomme communément question doit être ou non aboli ? Il y a peu de discussion plus interessante pour l'humanité. Si l'usage de la question, quoique pratiqué depuis nombre de siecles et dans l'Antiquité la plus reculée est injuste, barbare, plus propre à sauver le coupable qu'à justifier l'innocent, pourquoi le conserver ? Pourquoi étouffer le cri public des nations qui en le pratiquant, au moins presque toutes, s'elevent néanmoins à ce que l'on prétend contre luy.

Pour donner à cette discussion que j'entreprends avec la plus grande impartialité tout l'ordre qu'elle mérite je veux exposer dans la plus grande force non seulement les moyens que l'auteur du traité des délits et des peines a employés pour établir l'injustice et la cruauté de la question, mais encore à ce que de graves auteurs ont dit avant luy sur ce sujet. Je balancerai ensuite les moyens par les raisons opposées et en écartant le despotisme de la loi je ne ferai usage pour la décision que des armes du raisonnement.

### 1<sup>re</sup> partie

La question, selon la définition de la loi, est un tourment que l'on fait souffrir à un accusé pour/ [fol. 43r°] tirer de luy l'aveu de la vérité « Quaestionem intelligere debemus tormenta et corporis dolorem ad eruendam veritatem »<sup>7</sup>. Chez les Romains on donnoit la question

6. Citations approximatives, mais respectueuses de la signification du texte de Muryart de Vouglans, *Réfutation des principes hasardés dans le Traité des délits et des peines*, Lausanne, 1767, p. 22 et p. 5.

7. Ulpian, D. 47, 10, 15, 41.

aux esclaves pour découvrir les crimes de leur maître et leurs témoignages étoient admis ce qui donna lieu sous certains Empereurs à d'horribles vexations. Quoiqu'en general les Esclaves seuls fussent soumis à la question, il n'est pas exactement vrai comme le prétend notre Auteur que cette peine n'eût pas lieu indistinctement à l'égard des personnes libres. La loi 3. C. de quest : lib. 9 tit. onze ordonne d'appliquer à la question la femme accusée d'avoir empoisonné son mari « neque enim aegrè ferèt, dit l'Empereur Antonin dans cette loi, si torqueatur quo venenis suis viscera hominis extinxit »<sup>8</sup> il y avoit néanmoins des états qui exemptoient de la question ; tels que les soldats vétérans, [[eod. tit. L. 8]] à moins qu'ils n'eussent été chassés de leur corps : les personnes en dignité, leurs enfans & petits enfans, les Décurions & leurs enfans pourvû qu'ils ne se fussent pas deshonorés par quelque action infame, ou qu'ils ne fussent pas coupables de crime de leze-majesté ou contre l'Etat. [[§ 15 et 16 eod. tit.]]. Ces exceptions prouvent qu'il est faux que la question ne fût donnée chez les Romains qu'aux Esclaves.

Lorsque la question fût usitée en France, les Personnes d'un certain rang avoient prétendu jouir de la même exemption ; mais il n'y a jamais eû de loy qui ait autorisé ce privilege. L'Ordonnance de St Louis porte simplement que les personnes d'une condition honnête ne seront pas appliquées à la question, quoique pauvres sur la deposition d'un seul témoin [[*personas honestas de bona fama dictum testis unici subijci tormentes et questionibus prohibemus*]]<sup>9</sup>. Nous lisons dans un de nos anciens Arretistes (Gallus) qu'en 1385 la difficulté fut élevée à l'audience du Parlement si les Gentilshommes et les personnes constituées en dignité devoient être soumises à la question ; il fut jugé contre ce privilege et après l'Arrest Mr le premier Président avertit les Avocats de ne plus alleguer de pareilles maximes. Le seul privilege des personnes d'un certain rang est qu'il faut pour les appliquer à la question des indices plus forts & des motifs plus puissants. La maniere de donner la question n'est pas uniforme. Chaque état, chaque province a ses usages particuliers. Les plus connus sont le chevalet, les Brodequins, la potation<sup>10</sup> de l'eau, le feu sous la plante des pieds, l'interruption du sommeil, les poids attachés aux pieds du patient suspendu, le refus des alimens, l'exposition nud dans l'hiver, &c./

[*fol. 43v*<sup>9</sup>] Mais ce détail est étranger à mon sujet. La question est ou provisoire ou préalable pour la revelation des complices, l'une et l'autre ont leurs regles . La premiere a lieu avant le jugement définitif pour acquérir de nouvelles preuves par l'aveu de l'accusé. La seconde se donne après le jugement de condamnation pour forcer le patient à reveler ses complices ou quelque autre crime dont il est soupçonné. On distingue aussi la question ordinaire et extraordinaire. Il faut une disposition expresse dans le jugement pour que le même accusé subisse l'une & l'autre.

Ces observations préliminaires m'ont paru nécessaires pour entendre ce qui a été proposé pour ou contre l'usage de la question. L'auteur du traité des délits et des peines n'est pas le premier qui ait déclamé contre cet usage. Avant luy le fameux Ulpian dans une des loix du *Digeste* l'avoit appelé une preuve incertaine & dangereuse pour la recherche de la vérité « res est fragilis & periculosa quae veritatem fallit » [[L1 §23 de quest. lib. 48, tit. 18]]<sup>11</sup>. Des accusés,

8. C. 9, 41, 3. Petite erreur, il s'agit du titre 41 et non du titre 11.

9. Ordonnance de Louis IX de décembre 1254, art. 22, *Ordonnances des rois de France...*, t. 1, p. 66 et 72. Cette ordonnance ne s'applique qu'au Languedoc.

10. Potation : absorption de liquide.

11. D. 48, 18, 23 « *res est fragilis et periculosa, et quae veritatem fallat* » [erreur du manuscrit qui écrit « *fallit* »]. Les constitutions déclarent qu'il ne faut ni toujours ajouter foi à la question, ni lui refuser toute confiance, les déclarations qu'elle entraîne sont peu assurées, dangereuses et trahissent la vérité. Car la plupart obstinés par la patience ou endurcis par les tourments, méprisent tant la torture,



les uns sont d'une complexion si forte, d'une trempe si dure qu'ils méprisent la douleur. Les autres sont si foibles & si pusillanimes que la vûe seule de la tortutre les engage à preferer de s'accuser eux-mêmes et d'en accuser d'autres plutôt que de la souffrir. L'on doit craindre, dit la même loi, également le mensonge de la part de celui qui a la force de souffrir et de celui qui ne l'a pas « *mentitur in tormentis qui pati potest et qui pati non potest* ».

La crainte, dit ingénieusement l'Orateur Romain, l'esperance, le couraige, la foiblesse, l'impatience, la rage, le desespoir, tant de mouvemens differens se succedent si rapidement dans celui qui souffre la question qu'il n'y a plus de place pour la vérité « *ut in tot rerum angustiis nil veritati loci relinquatur* »<sup>12</sup>. [[*tormenta gubernat dolor, moderatur natura cujusque tam animi quam corporis regit quaesitor ; flectit libido ; corrumpit spes , infirmat metus ut in tot rerum angustiis nil veritati loci relinquatur Cicer. Pro Sylla*]]<sup>13</sup>.

Le vœu de la nature, dit un autre auteur (Cassiodore) dans des douleurs si aiguës est de périr plutôt que de vivre en les souffrant « *inter supremas anhelantis angustus votum est potius perire quam vivere* »

S<sup>t</sup> Augustin de la Cité de Dieu lib.19 chap. 6 s'explique avec autant de force sur cette matiere « En cherchant le coupable, dit-il, on tourmente l'innocent. On lui fait subir un supplice certain pour un crime incertain. On le tourmente non parce qu'il est coupable mais parce qu'on ne sait pas s'il l'est. Ainsi l'ignorance du juge fait souvent le malheur de l'innocent ». [[*Cum quaeritur utrum sit nocens : cruciatur et innocens luit pro incerto scelere certissimas poenas, non quia illud commisisse detegitur, sed quia non commisisse nescitur ? Ac per hoc ignorantia iudicis est plerumque calamitas innocentis St Aug*]]<sup>14</sup>./

[*fol. 44r<sup>o</sup>*] Vous reconnoissez sans doute, Monsieur, dans les passages que je viens de citer les sources où l'auteur du traité des délits et des peines & les autres Antagonistes de la question ont puisé quoi qu'ils n'en aient pas fait l'aveu. Voyons néanmoins encore plus dans le détail ce qu'ils y ont ajouté. La question est une pratique aussi injuste que Barbare que nous devons à la férocité de nos ancêtres. Les motifs qui l'ont fait établir & qui la maintiennent offensent non seulement la raison & l'équité mais encore les premières loix de la procedure criminelle. Ces lois sont de n'infliger aucune peine avant la conviction & la condamnation du coupable, de ne pouvoir le condamner sur sa confession, « *non auditur perire volens* »<sup>15</sup>, de n'obliger personne à s'accuser soi-même. Or on fait subir à l'accusé le supplice de la

que l'on ne peut en tirer la vérité. D'autres veulent si peu souffrir, qu'ils préfèrent mentir que souffrir les tourmens. De là vient qu'ils varient dans leurs déclarations, et qu'ils se chargent eux-mêmes aussi bien que les autres.

25. « *Causaque cognita habenda fides aut non habenda* ». C'est quand la cause est éclaircie qu'il faut croire à la question ou ne pas y croire

12. Au milieu de tant d'erreurs, il n'y a plus moyen de trouver la vérité.

13. CICÉRON *Pro Sylla*, 28 : « c'est la douleur qui règle tout. La trempe plus ou moins forte de l'âme et du corps fait la destinée de l'accusé. Celui qui préside à l'enquête ordonne les aveux (règne en tyran) ; la passion les dirige à son gré ; l'espérance les corrompt ; la crainte en affaiblit l'autorité ; retenue, étouffée de toutes parts, la vérité ne saurait s'y faire jour ».

14. *De civitate Dei*, livre XIX, §. 6 : « On veut savoir s'il est coupable et on commence par le torturer; pour un crime incertain, on impose, et souvent à un innocent, une peine certaine, non que l'on sache que le patient a commis le crime, mais parce qu'on ignore s'il l'a commis en effet ? Ainsi, l'ignorance d'un juge est presque toujours la cause du malheur d'un innocent. Mais ce qui est plus odieux encore et ce qui demanderait une source de larmes, c'est que le juge, ordonnant la question de peur de faire mourir un innocent par ignorance, il arrive qu'il tue cet innocent par les moyens mêmes qu'il emploie pour ne point le faire mourir » (traduction abbaye de Saint Benoît).

15. Nul n'est recevable à produire un moyen de droit pouvant entraîner sa propre mort.

question préparatoire avant sa conviction & sa condamnation. On exige de lui par la force des tourmens un aveu qui ne suffit pas à sa condamnation. On veut qu'il s'accuse soi-même.

Mais il faut découvrir le crime. Ce moyen est-il bien sur ? Et ne sert-il pas plus souvent à condamner les innocens foibles et à absoudre les coupables robustes ? C'est une affaire de calcul et on peut le résoudre en problème de Mathématique sous cette forme : étant données la force des muscles & la sensibilité des fibres d'un patient, trouver le degré de douleur qui lui fera confesser son crime, s'il est coupable, ou qui ne le contraindra pas à l'avouer, s'il est innocent.

Le sort de l'innocent à la question n'est pas égal à celui du coupable. S'il avoue le crime qu'il n'a pas commis, il est condamné. S'il ne l'avoue pas & qu'il soit déclaré innocent, il a subi une peine qu'il ne meritoit pas au lieu que le coupable qui resiste au tourment est absous et ne souffre pas la peine qu'il méritoit.

D'ailleurs l'aveu de l'accusé que l'on cherche dans les tourmens est inutile s'il ne le confirme après qu'ils ont cessé. Or peut-on douter que l'innocent comme le coupable qui auront confessé un crime l'un faux l'autre réel ne se retractent dès qu'ils seront relâchés ?

Combien d'exemples d'innocens qui se sont reconnus coupables à la question et qui ont été condamnés ? Boerius Dec. 166 en rapporte un frappant. Une femme/ [fol. 44v<sup>o</sup>] Brouillée avec quelqu'un qu'elle voyoit passer dans la rue de sa fenêtre lui cria que dans peu il ne marcheroit pas si vite. Cet homme fut assassiné peu de jours après par un de ses ennemis qui se flatta qu'on imputerait le crime à cette femme. Elle fût arrêtée, appliquée à la question où elle avoua le prétendu crime, condamnée et exécutée. Au bout d'un certain temps, le véritable auteur de l'assassinat fût découvert <sup>16</sup>.

L'on peut citer au contraire nombre d'exemples de fermeté de la part des ames fortes & courageuses qui doivent convaincre de l'inutilité des tourmens pour arracher d'elles un aveu qu'elles s'obstineront à refuser. Montagne [[Essais, liv. 3]] <sup>17</sup> m'a fourni ceux qui suivent. Les Espagnols mirent à la question par les plus rudes tourmens le Roy du Mexique avec un des grands Seigneurs de sa Cour pour les forcer à découvrir le lieu où les trésors du Roy étoient cachés. Le Seigneur ne pouvant plus supporter l'excès de la douleur tourna, dit Montagne, piteusement sa vûe vers le roi son maître pour lui demander merci de ce qu'il n'en pouvait plus. Le Roy lui répondit d'une voix rude et ferme : « et moy suis-je dans un Bain ? »

Un enfant offrant de l'encens dans un sacrifice se laisse bruler jusqu'à l'os par un charbon tombé dans sa manche pour ne pas troubler le mystere.

Le même auteur assure encore que de son tems une femme à Paris se fit écorcher pour avoir la peau plus Belle.

Tibulle fait mention de tout ce que souffroient les Dames Romaines pour changer la couleur et la qualité de leurs cheveux & la peau de leur visage.

« Et faciem dempta pelle referre novam... ».

Plusieurs de nos françoises seraient capables de cet héroïsme de toilette.

Mais qu'y-a-t-il de plus surprenant que l'exemple des Gladiateurs ames viles en apparence et qui voyoient néanmoins sur l'aresne tout l'appareil de la mort sans temoigner la moindre crainte. Quel est, dit Ciceron, le plus vil gladiateur que l'on ait entendu gémir et changer de visage même en expirant ; qui n'ait pas eu l'a[dresse] <sup>18</sup> de tomber avec décence ; qui n'ait pas attendu [[Quis mediocris gladiator ingemuit, quis vultum mutauit unquam? quis non modo stetit, verum etiam decubuit turpiter?/ quis cum decubisset ferrum recipere jussus collum

16. Boerius (Nicolas Bohier), *Decisiones Burdegalenses*, 166, 3, Lugduni apud Bart. Vincentium, 1603, p. 303.

17. *Essais*, III, 40. Tous les exemples qui suivent sont recopiés dans Montaigne.

18. ? (manuscrit déchiré).

contraxit? Cicer. tuscul. lib.2]]<sup>19</sup>/ [fol. 45r<sup>o</sup>] tranquillement l'arrêt de sa mort prononcé par les spectateurs & qui ait refusé de se présenter au coup fatal qui devait l'exécuter ?

Si des motifs qui n'intéressaient qu'indirectement l'honneur & la conservation de la vie et la conservation de la vie ont pu produire de pareils actes de constance et de fermeté, que peut-on espérer d'obtenir par la force des tourmens d'un criminel endurci, souvent accoutumé au sang et au carnage, bien pénétré que de sa résistance dépend le salut de sa vie, le seul bien qui l'affecte.

L'usage de la question préalable après la condamnation pour la révélation des complices ou de quelque autre délit dont le patient est soupçonné n'est pas plus tolérable. C'est le tourmenter non seulement parce qu'il est coupable, mais parce qu'il peut être plus coupable. C'est le tourmenter pour le crime d'un autre. C'est l'exposer à accuser des innocents pour terminer plutôt son supplice. La société est même peu intéressée à cette découverte. Les coupables fuient lorsque leur camarade est prisonnier et la société en est délivrée par un exil volontaire.

Ce ne sont pas seulement de sombres philosophes peu initiés dans ces matières, de ces Censeurs caustiques toujours prêts à réformer le genre humain qui se sont élevés contre l'usage de la question. Plusieurs magistrats l'ont désapprouvé. Mr Nicolas conseiller au Parlement de Bezançon fit imprimer sur la fin du dernier siècle une dissertation sous ce titre « an tortura sit medium securum ad probationem criminum occultorum » où il prétend prouver l'injustice et l'inutilité de cette ressource. Mais tout récemment dans le sanctuaire de la justice, dans un discours prononcé à l'Ouverture des Audiences d'un Parlement & qui a été imprimé, un Magistrat dont la réputation a devancé l'âge & s'est étendue bien au-delà des Bornes de son ressort vient d'employer la plus vive déclamation contre l'usage de la question [[Mr Servan, avocat général du Parlement de Dauphiné]]. Il l'appelle un interrogatoire par les supplices où le bourreau est associé aux fonctions de la Magistrature. Il prétend que les meilleurs gouvernements & les peuples les plus sages ont proscrit la question ; que nos plus grands hommes, nos premiers génies l'ont dénoncé à la raison humaine & il finit en ces termes : « si la superstition de l'usage me suscitait quelque censeur, l'humanité qui m'applaudit au fond du cœur me consoleroit des murmures du préjugé. »

[fol. 45v<sup>o</sup>] Ainsi le raisonnement, le cri de la nature semblent se réunir contre l'usage de donner la question aux criminels.

## 2<sup>e</sup> partie

Mais comment concevoir qu'un usage qui aurait dû être relegué dans les nations les plus sauvages se soit maintenu chez des Nations policées ? Comment a-t-il échappé à nos sages législateurs ? Ces grands hommes qui paroissent n'avoir eu d'autres vûes que d'assurer le bonheur de leurs Concitoyens en mettant sous la défense & la protection de la loi leurs vies, leur honneur, leurs Biens auroient-ils été ou assez peu éclairés pour ne pas reconnoître les inconvénients de la question ou assez inhumains pour exposer l'innocence, la foiblesse à devenir perpétuellement la victime d'une pratique aussi barbare ? Ce qui paroît même de plus singulier, c'est que ce n'est pas dans les premiers siècles de la Monarchie, où les mœurs de nos Ancêtres se ressentoient encore de l'âpreté du climat d'où ils tiroient leur origine, que l'usage de la question s'est introduit et a été le plus en vigueur. Alors parmi nous & chez les nations nos voisines on y suppléoit par ce que l'on appeloit les purgations vulgaires & canoniques, épreuves bien plus dignes des qualifications odieuses que l'on donne à la question.

---

19. Cicéron, *Tusculanes*, II, 41, De la douleur qu'on doit supporter : « Jamais le moindre gladiateur a-t-il gémi ou changé de visage ? Lequel non seulement debout, mais même couché à terre s'est montré lâche ? Lequel couché à terre alors que l'ordre de lui trancher la gorge a été donné a détourné la tête ? ».

Vous le savez, Monsieur, dans ces temps tenebreux celui qui avoit le malheur d'être accusé devoit prouver son innocence en se soumettant suivant ce qui lui étoit ordonné à ce que l'on osoit appeler par une espece d'impiété le jugement de Dieu. Tantôt c'étoit l'épreuve de l'eau froide. Si l'accusé plongé dans la rivière avec ses habits alloit à fond son innocence étoit reconnue<sup>20</sup>. S'il surnageoit, il étoit condamné. Tantôt celle de l'eau chaude qui consistoit à plonger le bras nud dans l'eau bouillante & l'en retirer sans qu'il se fut endommagé pour prouver son innocence<sup>21</sup>. Celle du fer chaud que l'accusé devoit empoigner ou marcher sur des tisons ardens sans en ressentir la moindre atteinte – &c. Il y a apparence que ce fût après que l'on eut recoñû l'incertitude et même l'indécence de ces épreuves que l'on associoit avec des cérémonies de Religion que l'on y substitua l'usage de la question bien plus conforme quoiqu'on en puisse dire aux loix de la justice et de l'humanité. Ainsi c'est à mesure que notre nation & le plus grand nombre des peuples de l'Europe sont devenus moins superstitieux et plus policés qu'ils ont même eu recours à la pratique de la/ [fol. 46r<sup>o</sup>] question pour obtenir des coupables l'aveu de leurs crimes ou de ceux de leurs complices.

Il ne faut pas néanmoins se persuader que nos législateurs et même ceux des Romains, comme nous l'avons déjà observé, n'eussent pas senti les inconveniens et les dangers de la question. C'est ce qui a fait dire au sage Ulpien dans la loi déjà citée que la question est une de ces épreuves auxquelles il faut éviter de donner trop ou trop peu de confiance : « *quaestioni fidem non semper nec tamen unquam habendam constitutionibus declaratur* »<sup>22</sup>.

Mais parce que cette pratique a ses dangers est-il de la prudence de la supprimer si elle fournit des facilités à la recherche de la vérité ? non sans doute ! et c'est ce qu'on senti ces législateurs tant anciens que modernes en maintenant l'usage mais en lui imposant des regles dignes de leur sagesse. Ils ont imité en cela ces habiles Médecins qui par des adoucissans et des préparations convenables convertissent en remedes salutaires les poisons les plus dangereux.

C'est à quoi l'auteur du traité des delits et des peines & les autres adversaires de la question n'ont pas voulu faire attention. Livrés à leur enthousiasme, ils ont supposé que dans tous les tems, dans toutes les circonstances, sans ménagement, sans précaution on appliquait indifféremment à la question tous les prevenus de crimes, & comme il ne suffit pas d'être accusé pour être criminel, ils en ont conclu que l'innocent et le coupable étoient confondus dans cette espece d'inquisition dont la rigueur devenoit funeste aux innocens. Mais s'ils eussent daigné approfondir un peu plus la matiere ils auroient reconnu que par les précautions prises par les lois il devoit être aussi rare de voir un innocent condamné à la question qu'au dernier supplice. Un abrégé succinct des règles prescrites par les loix, les ordonnances & la doctrine de tous les auteurs Criminalistes en convaincra.

1<sup>o</sup>. La question ne doit être ordonnée que pour un crime qui mérite la mort. Autrement la punition préparatoire excéderoit la définitive. « *proparatorium esset gravius preparato* »,

---

20. L'eau (en principe bénie) accepte celui qu'on lui soumet.

21. En fait, le juge attendait de voir si la plaie cicatrisait bien.

22. Le texte du *Digeste* est très clair. D. 48, 18, 23, *Quaestioni fidem non semper nec tamen numquam habendam constitutionibus declaratur : et enim res est fragilis et periculosa, et quae veritatem fallat Nam plerique patientia sive duritia tormentorum ita tormenta contemnunt, ut exprimi eis veritas nullo modo possit : alii tanta sunt impatientia, ut (in)quodvis mentiri quam pati tormenta velint : ita fit, ut etiam vario modo fateantur, ut non tantum se, verum etiam alios criminentur.* « Les constitutions déclarent qu'il ne faut ni toujours ajouter foi à la question, ni lui refuser toute confiance, les déclarations qu'elle entraîne sont peu assurées, dangereuses et trahissent la vérité. Car la plupart obstinés par la patience ou endurcis par les tourments, méprisent tant la torture, que l'on ne peut en tirer la vérité. D'autres veulent si peu souffrir, qu'ils préfèrent mentir que souffrir les tourments. De là vient qu'ils varient dans leurs déclarations, et qu'ils se chargent eux-mêmes aussi bien que les autres ».

la question est regardée en matière criminelle comme le supplice le plus fort après la mort & c'est par cette raison que les juges ayant été partagés sur l'avis de la question ou des galères perpétuelles, l'avis des galères passa comme le plus doux suivant un arrêt de la Tournelle du mois de xbre 1609 rapporté par M. Le Prestre qui en donne pour motif que le condamné à la question préparatoire peut perdre la vie, au lieu qu'elle est assurée au condamné aux galères perpétuelles<sup>23</sup>.

2°. La question ne peut être ordonnée qu'autant que le corps de délit est constaté par une preuve juridique, quand même l'accusé conviendrait de son crime.

3°. Il faut que le procès ait été réglé à l'extraordinaire c'est à dire que les témoins aient été recollés & confrontés. Il faut néanmoins deux témoins dignes de foi sur le même fait.

4°. Les preuves doivent être aux yeux des juges assez convaincantes pour que le condamné à la question, indépendamment des aveux qu'il pourra y faire mérite peine grave tellement que quand même il ne confesseroit rien, il ne seroit pas néanmoins renvoyé absous, mais simplement puni d'une peine plus légère que la mort./

[fol. 46v°] La question ne peut être ordonnée sur les déclarations des coaccusés les uns contre les autres. Le jugement qui l'ordonne ne peut être rendu par un seul juge mais délibéré à la Chambre comme celui de mort. Julius Clarus célèbre Criminologiste donne cette importante leçon aux Juges « que comme la question peut conduire à la mort civile ou naturelle ils fassent attention qu'en l'ordonnant ils doivent décider de la perte ou du salut d'un homme [»] « dùm agitur de torquendo reo, agitur consequenter de salute hominis »<sup>24</sup>.

6°. Les indices doivent être si pressants, les preuves même en quelque façon si claires, que l'on ne puisse présumer le contraire, en sorte qu'il ne manque pour ainsi dire à la preuve que l'aveu de l'accusé. C'est le langage de la loi « ut peni nil aliud deesse videatur quam ipsius rei confessio. [[liv.1 §1. dig. de quest.]]

7°. L'aveu fait à la question ne suffit pas pour asseoir un jugement. Si le patient n'y persiste après l'avoir souffert et hors des tourmens.

8°. Le juge commissaire doit apporter la plus grande modération dans l'exécution du jugement en sorte qu'il ne s'ensuive ni mort, ni mutilation de membre. Il seroit même soumis à une peine capitale si par négligence ou par humeur il laissoit mourir le patient dans les tourmens « judices dit Vanespen in hujus medii aplicatio summa moderazione et circumspectione uti debent [»] [[tome1 part. tit. cap. 39]]<sup>25</sup>.

9°. Les vieillards, les femmes enceintes et les enfans au dessous de quatorze ans et ceux qui auroient des infirmités notables ne peuvent être appliqués à la question dans la crainte que la foiblesse de leur état ne les engage à des aveux contraires à la vérité.

10°. les juges inférieurs ne peuvent faire exécuter les condamnations à la question qu'après qu'ils ont été confirmés par les juges supérieurs.

Enfin c'est une autre règle recommandée par les Criminologistes que la question préparatoire ne doit être ordonnée qu'à l'extrémité et au défaut de toute autre preuve. Aussi voyons-nous que les tribunaux en usent rarement ?

Sous cet aspect l'usage de la question mérite-t-il les qualifications qu'on lui prodigue ? Est-ce là une barbarie digne du règne de Nérons et des Domitiens ? De cent criminels condamnés,

23. Dans l'espèce il s'agissait d'une peine de galères à temps. Claude Le Prestre, *Questions notables de droit*, Paris : J. B. Coignard, 1679, arrêts célèbres du Parlement extraits par Fournier, n° 35, p. LXVII. L'arrêt de décembre 1609 de La Chambre de la Tournelle conclut qu'il vaut mieux *la peine de galères pour quelque temps* que la question, car la question conduit à la mort celui qui avoue. « celui qui est condamné à la question est mis en danger de sa vie ». Toute peine est plus douce que la question.

24. Art. 20. Personne ne doit être mis à la question, sans un indice raisonnable.

25. Zegherth Bernhard Van Espen, *Opera, Juris ecclesiastici universi*, 3<sup>e</sup> partie, tit. 8, 39. Le texte varie selon les éditions. Goy a oublié de donner la référence complète.

il n'en est peut-être pas quatre parmi nous qui aient subi la question préparatoire. Nous ne faisons donc pas dépendre comme on le prétend la vie ou la mort des accusés de l'aveu qu'ils font dans les tourmens. Ce ne sont point des innocens que nous condamnons au supplice avant la conviction. Ce sont des coupables auxquels il ne manque pour la conviction absolue que le degré de certitude tiré de leur aveu. Ils ne peuvent être condamnés à la question préparatoire qu'autant qu'ils sont jugés coupables & l'événement de cette question ne sert qu'à augmenter ou diminuer le genre de punition qu'ils méritent dans tous les cas.

Mais il est quelquefois arrivé que des innocens ont été appliqués à la question et condamnés au dernier supplice sur leur aveu. Ces exemples, quoique recueillis avidement, sont rares. On peut dire de même que sans le secours de la question il y a eu des innocens condamnés à la mort sur des preuves qui ont paru aux yeux des Juges assés convaincantes. Il n'appartient qu'à Dieu de ne pas se/ [fol. 47r°] tromper dans ses jugemens. Et conclurra t-on néanmoins qu'il faille abolir tous les supplices afin que le crime puisse aller impunément la tête levée. L'auteur du traité des delits et des peines a presque poussé jusques là le fanatisme ou du moins il a voulu tellem. adoucir les supplices que la crainte du chatiment ne seroit plus assez forte pour contenir les malfaiteurs.

Lorsque les législateurs romains ont paru hésiter sur l'utilité de la question, lorsque quelques auteurs anciens ont déclamé contre son usage les uns avoient en vûe la question ordonnée par les tyrans sans preuve & sans procedure préliminaire. Frederic roi d'Aragon ayant fait appliquer de son autorité à la question un Gentilhomme sans autre procedure, ni preuve, ses états lui représenterent qu'il n'avoit pas ce pouvoir. Les anciens auteurs Chrétiens qui se sont élevés contre l'usage de la question avoient pour objet les supplices inouïs que l'on faisoit souffrir aux premiers Chrétiens pour les forcer à renoncer à leur religion « les Tyrans, disoit Tertullien aux Magistrats Romains dans son excellent Apologetique, ont coutume d'ajouter la torture aux supplices ordinaires pour les rendre plus cruels, mais comme votre Police est pleine d'humanité, vous ne vous en servés que pour forcer les acusés de confesser. Conservés (?) cette loi dans toute sa vigueur. Elle est nécessaire pour arracher la confession de la bouche des Criminels ; mais n'en usez pas s'ils previennent sa rigueur... Je confesse mon prétendu crime (qui est d'être chrétien) et vous me tourmentés. Que feriez-vous si je niois ? ». Tertullien, comme on le voit, ne blamoit pas l'usage de la question mais seulement l'injustice de ceux qui l'employoient contre sa destination.

Je l'avouerai, Monsieur, avec les modifications & les temperamens que je viens d'exposer, j'ai beau preter l'oreille. Je n'entens point percer jusqu'à moy ce prétendu cri de l'humanité qui s'élève contre l'usage de la question. Je place la raison humaine sur son tribunal pour décider sur la denonciation qui lui est faite contre l'injustice & la barbarie de cet usage. Je lui presente la question préparatoire ordonnée comme un supplément de preuve contre un acusé déjà convaincu par une procedure en regle au point de mériter une peine afflictive. J'expose que la sureté publique exige que l'on force cet acusé à convenir de son crime afin que nul dans la suite ne puisse en être injustement soupçonné, et que le Magistrat soit rassuré dans l'exercice de ses fonctions ; que son aveu ne mérite pas la confiance de la justice qu'autant qu'il l'a confirmé hors des tourmens, que d'ailleurs ce remede violent ne s'emploie qu'à l'extrémité, à deffaut d'autre et pour ces crimes dont l'éclat attire plus spécialement l'attention du public, et il me semble que la raison prononce en ma faveur.

C'est principalement à l'égard de la question préalable pour la revelation des complices que mon triomphe paroît le plus assuré. Pour la proscrire il faut oser soutenir ce paradoxe étonnant ; qu'il est plus avantageux à la société en general que des coupables échappent aux supplices ; que la liberté leur soit assurée pour continuer leurs meurtres & leur brigandage que d'en delivrer la société par le chatiment que méritent leurs forfaits. Dire que c'est tourmenter un homme pour le crime d'un autre ; que c'est l'exposer à acuser des innocens ; que les complices prennent la fuite quand leur camarade est arrêté. Vains prétextes ! foibles



raisonnemens ! Ce n'est point le crime d'un autre mais le crime qu'a commis le patient avec un autre, que l'on punit./

[fol. 47v<sup>o</sup>] D'ailleurs tout intérêt particulier est subordonné à l'intérêt général de la société qui veut que ceux qui en troublent l'ordre soient découverts & punis. On n'exige pas par la force des tourmens que le patient accuse tels & tels ; mais seulement les vrais coupables. Son sort est entre ses mains. Il est faux que la société doive être rassurée par la fuite des complices. L'expérience apprend au contraire que ces scelerats quittent rarement ou pour un temps seulement le lieu où ils ont leurs habitudes. Il s'en est trouvé même d'assés osés pour assister au supplice de leurs camarades. Mais d'ailleurs la société ne comprend-elle pas tous les hommes en général de quelque nation, de quelque tribu qu'ils soient ? Peu importe sans doute à nos réformateurs qu'un voleur, un meurtrier, un faussaire aillent ravager d'autres pays pourvu que celui qu'ils habitent en soit délivré. Est-ce là se piquer d'humanité ?

Le mal est que nous voulons toujours plus les vertus à notre caractère et à notre façon de penser. Sans doute que le premier devoir de l'homme est d'être humain ; mais il faut l'être pour tous les hommes, pour tous les âges, pour tous les états, pour tous les pays, dans toutes les circonstances. C'est dans ce sens que l'on peut et que l'on doit dire « homo sum. humani nil a me alienum puto »<sup>26</sup>. Si je pratique un acte d'humanité envers un particulier qui soit un acte d'injustice à l'égard d'un autre je deshonne l'humanité. C'est faire l'aumône de l'argent volé à autrui. Pour ne pas sortir de notre thèse : lequel est le plus humain ou le Magistrat qui par faiblesse ou une fausse commisération épargne à un coupable un châtiment mérité & le rétablit, pour ainsi dire, dans la liberté de nuire à la société ; ou le Magistrat qui sans excéder les bornes de la modération s'arme de la vigilance et de la sévérité que la loi lui prescrit pour découvrir et punir le coupable & mettre la société à couvert de ses attentats : et comme je vous le disois, Monsieur, dans ma première lettre, qui doit exciter le plus ce doux frémissement de l'humanité ; ou le citoyen doux et paisible qui à l'ombre et sous la protection des lois jouit de son état, de son honneur et de sa fortune ; ou celui qui sans autre droit que la violence, sans autre motif que l'injustice lui ravit ces biens souvent avec la vie ? Car c'est en faveur de cette portion odieuse de l'humanité que nos adversaires veulent intéresser l'univers entier. Pourquoi courir après les abus imaginaires tandis que nous en avons tant de réels à réformer ?

---

26. Térence, *L'Héautontimorouménos*, v. 77.

INDEX DES AUTEURS

AGNÈS Chantal-Marie, <i>De l'utilité d'un dictionnaire chinois : entre divination et diplomatie orientale</i> .....	291
ANTAKI Myriam, <i>Le chemin de Damas</i> .....	106
BANGE Christian (LEBRETON Philippe & B.) <i>Éloge funèbre de Jean-François Perrin († 28 décembre 2016)</i> .....	20
BANGE Christian, <i>Les femmes naturalistes</i> .....	73
BERTRAND Dominique, <i>La création. Conviction de foi ou savoir raisonnable : Bible, théologie et science</i> .....	115
BEUTLER Bernhard, <i>L'Europe. Entre réconciliation et absence de vision, une réflexion subjective</i> ....	79
BLANC-BENON Philippe, <i>À l'écoute de l'atmosphère avec les infrasons</i> .....	49
BOULON Georges, <i>Quart d'heure : "Les sources de lumière blanche associant une diode led bleue et un matériau luminescent"</i> .....	188
BRUYÈRE Gérard, <i>Quart d'heure : "Le Grand salon du Palais Saint-Jean"</i> .....	225
CHANFRAY Guy, <i>Sur l'origine de la masse des particules élémentaires et de la matière</i> .....	83
CHEVALLIER Jacques, <i>Michel Jouvet († 3 octobre 2017)</i> .....	35
CRÉPEL Pierre, <i>Quart d'heure : "L'Académie et la révolution russe"</i> .....	231
CRÉPEL Pierre, <i>Oui, il y a eu une Encyclopédie Diderot-d'Alembert à Lyon</i> .....	315
CRÉPEL Pierre & Yannis HAUSBERG, <i>Les bureaux de l'Académie (1700-2018)</i> .....	241
DAVID Bruno, <i>Le Muséum national d'Histoire naturelle</i> .....	187
DOCKÈS-LALLEMENT Nicole, <i>Rapport moral 2017</i> .....	37
DOCKÈS-LALLEMENT Nicole, <i>La lecture du Des délits et des peines de Beccaria par Benoît Goy, académicien lyonnais (Discours inaugural)</i> .....	199
DOCKÈS-LALLEMENT Nicole, <i>Journée "Autour des dictionnaires" : Introduction</i> .....	279
DONNÉ Jean-Paul, <i>Les Penin, 170 ans de médailles à Lyon</i> .....	213
DUCHAMP Jean-François & Claude JEAN-BLAIN, <i>Éloge funèbre de Jacques Filleul († 29 juillet 2017)</i> .....	27
DUFIEUX Philippe, <i>Le rêve gothique d'Antoine-Marie Chenavard (1787-1883)</i> .....	227
DUFIEUX Philippe [compte rendu N. D.-L.], <i>Une entreprise d'idées au service de l'histoire de Lyon : le Dictionnaire des architectes de Léon Charvet</i> .....	328
DURAND Jean-Dominique, <i>La diplomatie pontificale</i> .....	136
DURAND Jean-Dominique & Claude PRUDHOMME, <i>Écrire un dictionnaire sur le catholicisme : une aventure collective</i> .....	343
FAVRE Bernard, <i>Les transports du futur : quel avenir au véhicule routier autonome ?</i> .....	81
FAYETTE Jacques, <i>Le Royaume-Uni et l'Union européenne</i> .....	80
FOURNIER Nathalie, <i>Le Traité de la Grammaire française par Louis Meigret, Lyonnais (1550), la première grammaire du français écrite en français</i> .....	173
FOURNIER Nathalie, <i>Les premiers dictionnaires monolingues du français au XVII<sup>e</sup> siècle et la question de l'orthographe</i> .....	298
GOHIER Jean-Marc, <i>Quart d'heure : "Pierre Poivre (1719-1786). Manuscrits à l'Académie. Le domaine de la Fréta"</i> .....	228
GOUTELLE Alain, <i>Éloge funèbre de Marc Trillet († 18 août 2017)</i> .....	30
GUTTON Jean-Pierre, <i>Éloge funèbre de Michel Laferrère († 15 mars 2017)</i> .....	25
HAUSBERG Yannis (CRÉPEL Pierre & H.), <i>Les bureaux de l'Académie (1700-2018)</i> .....	241

HOCHMANN Jacques, <i>Michel Jovet, rêveur et écrivain († 3 octobre 2017)</i> .....	36
JAUSSAUD Philippe (Claude JEAN-BLAIN & J.), <i>Éloge funèbre de Jack Bost († 30 décembre 2016)</i> ....	18
JAUSSAUD Philippe, <i>Le Dictionnaire des “savanturiers” du Muséum : une aventure collective</i> .....	333
JEAN-BLAIN Claude (Jean-François DUCHAMP & J.-B.), <i>Éloge funèbre de Jacque Filleul († 29 juillet 2017)</i> .....	27
JEAN-BLAIN Claude & Philippe JAUSSAUD, <i>Éloge funèbre de Jack Bost († 30 décembre 2016)</i> .....	18
KADIGE Georges, <i>L'Orient, le Liban et l'Église maronite, ces inconnus que l'on croit connaître</i> ....	113
KIRKORIAN Gilbert, <i>Méthodes d'évaluation des thérapeutiques en médecine</i> .....	148
LAFONT Jean-Marie, <i>L'œuvre culturelle du Major General Claude Martin à Lucknow. Son inventaire après décès</i> .....	61
LAGARDE Michel, <i>L'inné et l'acquis au regard de l'épigénétique</i> .....	114
LEBRETON Philippe & Christian BANGE, <i>Éloge funèbre de Jean-François Perrin († 28 décembre 2016)</i> .....	20
MARTIN Jean-Paul, <i>Quart d'heure : “Naissance d'une astronomie dite ‘multi-messagers’”</i> .....	160
MIKAELOFF Philippe, <i>Voltaire et le blasphème du chevalier de La Barre</i> .....	123
NORMAND Jean, <i>Le déjeuner chez Lapérouse</i> .....	74
PAILLARD Philippe, <i>Autour du projet de Dictionnaire des institutions lyonnaises</i> .....	346
PRUDHOMME Claude (DURAND Jean-Dominique & P.), <i>Écrire un dictionnaire sur le catholicisme : une aventure collective</i> .....	343
REMILLIEUX Joseph, <i>Voyage en Antarctique, un continent dédié à la paix et à la recherche scientifique</i> .....	51
RENAUD François, <i>Comment naît et meurt une épidémie</i> .....	82
REYNAUD Denis, <i>Un Lexique des jeux d'Ancien Régime</i> .....	312
SAINT-PIERRE Dominique, <i>Le Dictionnaire historique des académiciens de Lyon</i> .....	329
SCHUSTER Pierre, <i>Pourquoi le Tintoret ?</i> .....	147
SIBILLE François, <i>Jules Verne et l'espace</i> .....	50
THIROUIN Laurent, <i>Éloge funèbre de Michel Le Guern († 17 juin 2016)</i> .....	14
THIROUIN Laurent, <i>Furetière contre les auteurs (et pour la littérature)</i> .....	309
TRILLET Marc †, <i>Au théâtre avec le marquis</i> .....	131
YON-CALVET Marguerite, <i>Les sept merveilles du monde</i> .....	163
YON-CALVET Marguerite, <i>Lexiques multilingues et archéologie orientale</i> .....	283
ZINK Michel, <i>La voix féminine dans la poésie médiévale</i> .....	137

## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA VIE DE L'ACADÉMIE

<b>I. Les académiciens</b> .....	7
<i>État de l'Académie au 1<sup>er</sup> janvier 2017</i> (listes des membres titulaires, membres d'honneur associés, membres correspondants) .....	8
Bureau de l'Académie en 2017 .....	12
Présidents de l'Académie de 1963 à 2017 .....	13
<i>Éloges funèbres :</i>	
16 mai 2017, Michel Le Guern († 17 juin 2016), par Laurent THIROUIN .....	14
23 mai 2017, Jack Bost († 28 décembre 2016), par Claude JEAN-BLAIN et Philippe JAUSSAUD .....	18
30 mai 2017, Jean-François Perrin († 28 décembre 2016), par Philippe LEBRETON et Christian BANGE .....	20
19 septembre 2017, Michel Laferrère († 16 mars 2016), par Jean-Pierre GUTTON .....	25
28 novembre 2017, Jacques Filleul († 29 juillet 2017), par Jean-François DUCHAMP et Claude JEAN-BLAIN .....	27
12 décembre 2017, Marc Trillet († 18 août 2017), par Alain GOUTELLE .....	30
Michel Jouvet († 3 octobre 2017), par Jacques CHEVALIER et Jacques HOCHMANN .....	35
<b>II. Les activités</b>	
<b>1. Compte rendu des travaux de l'Académie en 2017</b>	
<b>Rapport moral 2017</b> , par la présidente Nicole DOCKÈS-LALLEMENT .....	37
<i>Les disparitions</i> .....	36
<i>Les séances de l'Académie :</i>	
Les séances privées et les élections .....	38
Les séances de remise des prix .....	39
Les séances publiques .....	39
2017, année de la parution du Dictionnaire : .....	41
La sortie du <i>Dictionnaire</i> .....	42
La journée « <i>Autour des Dictionnaires</i> » .....	42
Importance de notre patrimoine et de sa sauvegarde .....	43
Visites : Sortie annuelle .....	43
<b>2. Activités académiques</b>	
<i>Les « Quarts d'heure » de l'Académie</i> .....	44
<i>Les prix de l'Académie :</i>	
- <i>Séance du 13 juin 2017</i> : prix de poésie, prix Rosa, prix De Lancey and De La Hanty .....	45
- <i>Séance du 5 décembre 2017</i> : prix d'honneur, prix Platet-Mathieu, prix Ernest-Brasseaux .....	45

**DEUXIÈME PARTIE**

COMMUNICATIONS, DISCOURS DE RÉCEPTION, CONFÉRENCES

<b>17 janvier 2017</b> , communication de Philippe BLANC-BENON, membre titulaire, <i>À l'écoute de l'atmosphère avec les infrasons</i> .....	49
<b>24 janvier 2017</b> , communication de François STIBILLE, membre titulaire, <i>Jules Verne et l'espace</i> .....	50
<b>31 janvier 2017</b> , communication de Joseph REMILLIEUX, membre titulaire émérite, <i>Voyage en Antarctique, un continent dédié à la paix et à la recherche scientifique</i> ....	51
<b>14 février 2017</b> , conférence de Jean-Marie LAFONT, <i>L'œuvre culturelle du Major-General Claude Martin à Lucknow.</i> <i>Son inventaire après décès</i> .....	61
<b>7 mars 2017</b> , communication de Christian BANGE, membre titulaire, <i>Les femmes naturalistes</i> .....	73
<b>14 mars 2017</b> , communication de Jean NORMAND, membre titulaire, <i>Le déjeuner chez Lapérouse</i> .....	74
<b>21 mars 2017</b> , communication de Bernhard BEUTLER, membre correspondant, <i>L'Europe. Entre réconciliation et absence de vision,</i> <i>une réflexion subjective</i> .....	79
<b>28 mars 2017</b> , communication de Jacques FAYETTE, membre titulaire émérite, <i>Le Royaume-Uni et l'Union européenne</i> .....	80
<b>4 avril 2017</b> , conférence de Bernard FAVRE, <i>Les transports du futur : quel avenir au véhicule routier autonome ?</i> .....	81
<b>11 avril 2017</b> , conférence de François RENAUD, <i>Comment naît et meurt une épidémie</i> .....	82
<b>2 mai 2017</b> , communication de Guy CHANFRAY, membre correspondant, <i>Sur l'origine de la masse des particules élémentaires et de la matière</i> .....	83
<b>16 mai 2017</b> , communication de Myriam ANTAKI, membre correspondant, <i>Le chemin de Damas</i> .....	106
<b>23 mai 2017</b> , conférence de Georges KADIGE, <i>L'Orient, le Liban et l'Église maronite,</i> <i>ces inconnus que l'on croit connaître</i> .....	113
<b>30 mai 2017</b> , communication de Michel LAGARDE, membre titulaire, <i>L'inné et l'acquis au regard de l'épigénétique</i> .....	114
<b>12 septembre 2017</b> , communication de Dominique BERTRAND, membre titulaire émérite, <i>La création, conviction de foi ou savoir raisonnable : Bible, théologie et science</i> ....	115
<b>19 septembre 2017</b> , communication de Philippe MIKAELOFF, membre titulaire, <i>Voltaire et le blasphème du chevalier de La Barre</i> .....	123
<b>26 septembre 2017</b> , communication de Marc TRILLET († 18.8.2017), membre titulaire, <i>Au théâtre avec le marquis</i> [lue par Véronique Lenoir-Trillet] .....	131
<b>3 octobre 2017</b> , conférence de Jean-Dominique DURAND, <i>La diplomatie pontificale</i> .....	136

<b>10 octobre 2017</b> , communication de Michel ZINK, membre d'honneur associé, <i>La voix féminine dans la poésie médiévale</i> .....	137
<b>17 octobre 2017</b> , conférence de Pierre SCHUSTER, <i>Pourquoi le Tintoret ?</i> .....	147
<b>21 novembre 2017</b> , Discours de réception de Gilbert KIRKORIAN, membre titulaire <i>Méthodes d'évaluation des thérapies en médecine</i> .....	148
<b>21 novembre 2017</b> , « Quart d'heure » de Jean-Paul MARTIN, membre titulaire <i>Naissance d'une astronomie dite "multi-messagers" (ondes gravitationnelles, ondes électromagnétiques)</i> .....	160
<b>28 novembre 2017</b> , communication de Marguerite YON-CALVET, membre titulaire, <i>Les sept merveilles du monde</i> .....	163
<b>12 décembre 2017</b> , communication de Nathalie FOURNIER, membre titulaire, <i>Le Traité de la Grammaire française par Louis Meigret, Lyonnais (1550), la première grammaire du français écrite en français</i> .....	173
<b>19 décembre 2017</b> , conférence de Bruno DAVID, <i>Le Muséum national d'histoire naturelle</i> .....	187
<b>10 mars 2015</b> , « Quart d'heure » de Georges BOULON, membre titulaire, <i>Les sources de lumière blanche associant une diode led bleue et un matériau luminescent</i> .....	188

### TROISIÈME PARTIE

#### HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE

<b>10 janvier 2017</b> , discours inaugural de Nicole DOCKÈS-LALLEMENT, présidente 2017, <i>La lecture du Des délits et des peines de Beccaria par Benoît Goy, académicien lyonnais</i> .....	199
<b>7 février 2017</b> , communication de Jean-Paul DONNÉ, membre titulaire, <i>Les Penin, 170 ans de médailles à Lyon</i> .....	213
<b>16 mai 2017</b> , « Quart d'heure » de Gérard BRUYÈRE, membre titulaire <i>Le Grand salon du Palais Saint-Jean</i> .....	225
<b>7 novembre 2017</b> , conférence de Philippe DUFIEUX, <i>Le rêve gothique d'Antoine-Marie Chenavard (1787-1883)</i> .....	227
<b>28 novembre 2017</b> , « Quart d'heure » de Jean-Marc GOHIER, membre correspondant <i>Manuscrits de Pierre Poivre à l'Académie</i> .....	228
<b>12 décembre 2017</b> , « Quart d'heure » de Pierre CRÉPEL, membre titulaire <i>L'Académie et la révolution russe</i> .....	231
Pierre CRÉPEL, membre titulaire, archiviste, & Yannis HAUSBERG <i>Les bureaux de l'Académie (1700-2018)</i> .....	241



**QUATRIÈME PARTIE**

JOURNÉE « *AUTOUR DES DICTIONNAIRES* », jeudi 16 novembre 2017 ..... 277  
*Tricentenaire de la naissance de Jean Le Rond d’Alembert (16 nov. 1717-29 oct. 1783)*

Nicole DOCKÈS-LALLEMENT, *Introduction* ..... 279

Marguerite YON-CALVET, *Lexiques multilingues et archéologie orientale* ..... 283

Chantal-Marie AGNÈS, *De l’utilité d’un dictionnaire chinois :  
entre divination et diplomatie* ..... 291

Nathalie FOURNIER, *Les premiers dictionnaires monolingues du français  
au XVII<sup>e</sup> siècle et la question de l’orthographe* ..... 298

Laurent THIROUIN, *Furetière contre les auteurs (et pour la littérature)* ..... 309

Denis REYNAUD, *Un Lexique des jeux d’Ancien Régime* ..... 312

Pierre CRÉPEL, *Oui, il y a eu une Encyclopédie Diderot-D’Alembert à Lyon* ..... 315

[Philippe DUFIEUX, *Une entreprise d’idées au service de l’histoire de Lyon :  
le dictionnaire des architectes de Léon Charvet, compte rendu N. D.-L.*] ..... 328

Dominique SAINT-PIERRE, *Le Dictionnaire historique des académiciens de Lyon* ..... 329

Philippe JAUSSAUD, *Le Dictionnaire des “savanturiers” du Muséum :  
une aventure collective* ..... 333

Jean-Dominique DURAND et Claude PRUDHOMME,  
*Écrire un dictionnaire sur le catholicisme* ..... 343

Philippe PAILLARD, *Autour du projet du  
Dictionnaire des institutions lyonnaises* ..... 346

**ANNEXE**

Manuscrits Ac.Ms 150 fol. 9-19 et 42-47 : Benoît Goy, *Observations  
en forme de lettres sur le Traité des délits et des peines de Beccaria*  
(transcription par Nicole Dockès-Lallement) ..... 349

INDEX DES AUTEURS ..... 365

Imprimé en France  
par Vassel Graphique  
Avril 2018  
Certifié Imprim'Vert  
[www.vasselgraphique.com](http://www.vasselgraphique.com)

Les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, dont la 4<sup>e</sup> série a commencé en 2001, rendent compte des activités annuelles de cette institution. Une première partie donne l'état de l'Académie au cours de l'année : listes de membres, rapport du président, activités diverses ; une deuxième partie publie, en résumé ou *in extenso*, les communications et conférences prononcées lors des séances ordinaires du mardi ; enfin une troisième partie est consacrée à l'histoire de l'Académie et à son patrimoine.

ISSN 07678975

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon